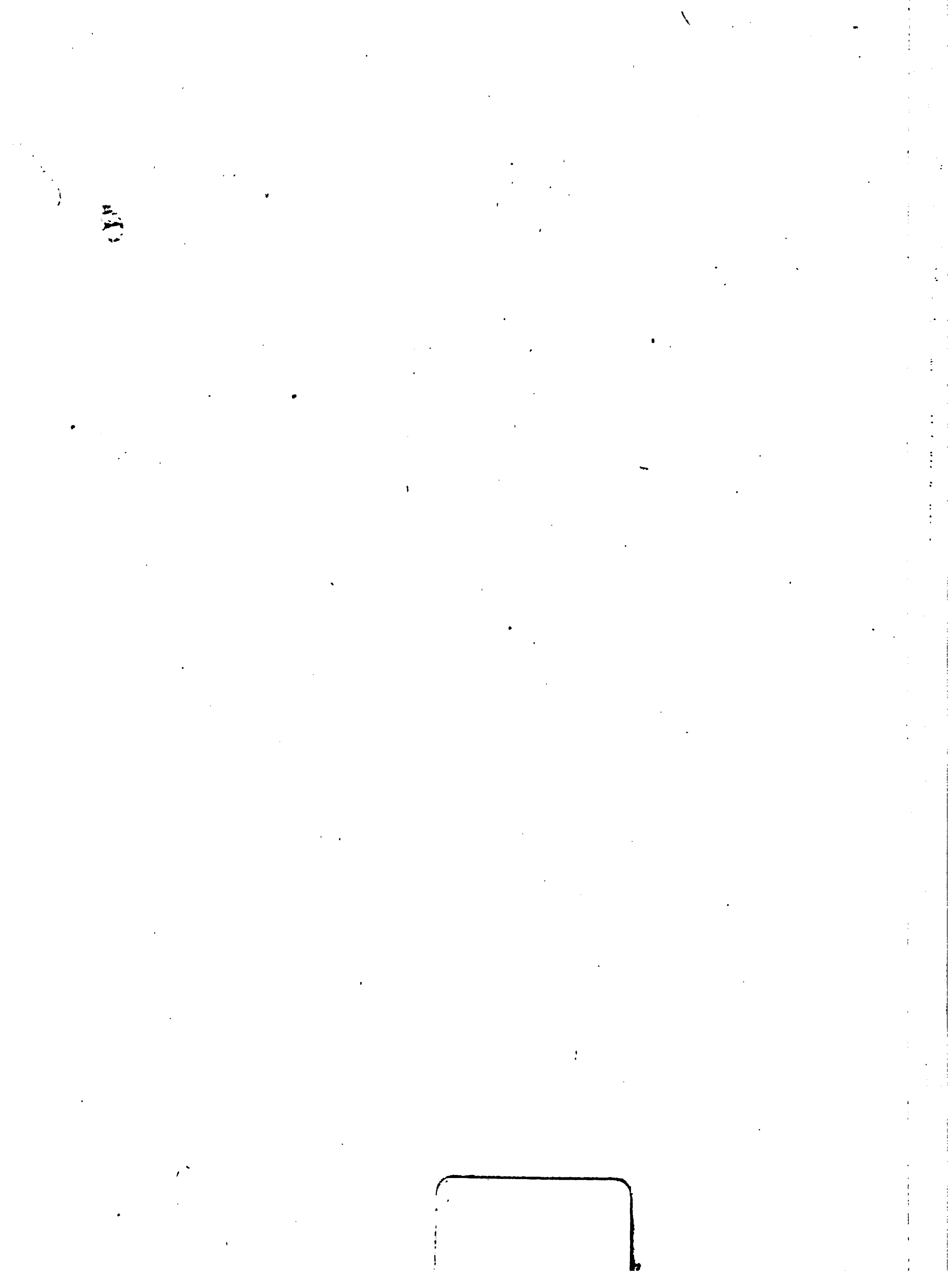




HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TOME TREIZIEME ET DERNIER.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE,

OU

ANNALES DE CET EMPIRE,

TRADUITES DU TEXTE CHINOIS,

PAR le feu Pere JOSEPH-ANNE-MARIE DE MOYRIAC DE MAILLA, Jésuite François, Missionnaire à Pe-king.

TOME TREIZIEME ET DERNIER.

CONTENANT, 1°. la Description topographique des quinze Provinces qui forment cet Empire, celle de la Tartarie, des Isles, & autres pays tributaires qui en dépendent; le nombre & la situation de ses Villes, l'état de sa Population, les productions variées de son Sol, & les principaux détails de son Histoire Naturelle; 2°. un précis des connoissances le plus récemment parvenues en Europe sur le Gouvernement, la Religion, les Mœurs & les Usages, les Arts & les Sciences des Chinois.

VOLUME DE SUPPLÉMENT,

Rédigé par M. l'Abbé GROSIER, Chanoine de S. Louis du Louvre.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXV. 1785

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA CHINE.

LIVRE PREMIER.

TCHONG-KOUÉ ou *Royaume du milieu* (*), eſt le nom que les Chinois donnent à leur Empire. Les Mongous

(*) Les Chinois ſe regardent comme le peuple le plus favoriſé de la Nature; avant que le commerce des Européens eût rectifié leur géographie, ils croyoient que la Chine occupoit le milieu de la terre, & que tous les autres Royaumes, dont ils faiſoient monter le nombre à ſoixante-douze, étoient diſperſés en forme de petites iſles autour de leur Empire, comme autant de ſatellites deſtinés à décorer leur planete. L'habileté des Européens dans les ſciences les étonna beaucoup; ils ne pouvoient concevoir comment ils étoient parvenus à les porter ſi loin, ſans le ſecours des Livres Chinois. Ils en devinrent plus modeſtes, car après s'être regardés long-temps comme le ſeul peuple à qui la Nature avoit donné des yeux, tandis que tous les autres hommes étoient aveugles, ils ne purent s'empêcher de convenir que les Européens avoient au moins un œil.

Occidentaux l'appellent *Catay;* les Tartares Mantcheoux, *Nican-courou;* les Japonois, *Thau;* & les peuples de Cochinchine & de Siam, *Cin :* c'eſt probablement de cette derniere dénomination que nous avons formé la nôtre. L'Hiſtoire Chinoiſe rapporte que la premiere Famille Impériale qui ait porté ſes armes vers l'Occident, ſe faiſoit appeler *Tſin* ou *Tai-tſin.* L'armée navale que l'Empereur *Tſin-chi-hoang* fit paſſer juſqu'au Bengale, aura dû faire connoître aux peuples de l'Inde le nom de *Tſin*, dont la puiſſance formidable ſe faiſoit ſentir ſi loin; ce nom paſſant enſuite des Indes en Perſe & en Égypte, ſera probablement parvenu juſqu'en Europe : c'eſt ce qu'on peut rapporter de plus vraiſemblable ſur l'origine du nom que nous donnons à ce vaſte Royaume.

La Chine proprement dite comprend, du nord au midi, 18 degrés, qui font 450 de nos lieues communes de France, de 25 au degré; ſon étendue d'orient en occident eſt un peu moindre. On ne comprend point dans cette meſure les pays adjacens, ſoumis à la domination Chinoiſe, tels que les iſles de *Hainan* & de *Formoſe*, le *Leaotong*, la Tartarie : car ſi l'on compte depuis la pointe la plus méridionale de l'iſle de *Haïnan*, juſqu'à l'extrémité ſeptentrionale de la Tartarie, qui appartient à l'Empereur de la Chine, on verra que les États de ce Prince ont plus de neuf cents lieues d'étendue du nord au ſud, & environ quinze cents d'orient en occident, en comptant depuis la mer orientale juſqu'au pays de *Caſghar*, conquis en 1759 par les Chinois.

La Chine eſt bornée au nord par la Tartarie, dont elle eſt ſéparée par une muraille de cinq cents lieues.

d'étendue; à l'orient par la mer; à l'occident par de hautes montagnes & des déserts; & au midi par l'Océan, les Royaumes de *Tong-king*, de *Laos* & de la *Cochinchine*. On la divise en quinze provinces; celles du Nord sont le *Chen-si*, le *Chan-si* & le *Pe-tcheli*; *Chan-tong*, *Kiang-nan*, *Tche-kiang* & le *Fo-kien*, s'étendent le long de la mer orientale. Les provinces de *Quang-tong*, de *Quang-si*, d'*Yun-nan*, de *Se-tchuen*, bornent l'Empire au midi & à l'occident; le milieu est occupé par celles de *Ho-nan*, de *Hou-quang*, de *Koei-tcheou* & de *Kiang-si*. Nous allons donner la description topographique de ces quinze provinces.

ARTICLE PREMIER.

Province de Pe-tcheli.

Province de Pe-tcheli.

LA province de *Pe-tcheli*, ou *Tcheli*, ou *Li-pa-fou*, est la premiere de tout l'Empire; & Pe-king, sa capitale, est devenu le séjour ordinaire de la Cour Impériale. La figure de cette province est à peu près celle d'un triangle rectangle; elle est bornée au nord par la grande muraille & une partie de la Tartarie; à l'orient par la mer; au midi par les provinces de Chan-tong & de Ho-nan; & au couchant par les montagnes du Chan-si.

Cette province contient neuf villes principales ou du premier ordre, dont plusieurs autres dépendent; celles-ci sont au nombre de cent quarante, moins considérables à la vérité, mais toutes environnées de murs & de fossés. Nous ne ferons mention que des cités du premier ordre:

Province de Pe-tcheli.

outre que la description des autres nous meneroit trop loin, elle n'offriroit rien de piquant à nos Lecteurs.

Le Pe-tcheli contient peu de montagnes, mais le sol en est sablonneux & peu fertile en riz ; les autres especes de grains y croissent abondamment, ainsi que la plupart des arbres fruitiers que nous avons en Europe.

Cette province paye tous les ans à l'Empereur un tribut, qui, selon le rapport du P. Martini, consiste en 601,153 sacs de riz, de froment & de millet; 224 livres de lin; 45,135 de soie filée; 13,748 de coton; 8737,284 bottes de foin & de paille pour l'entretien des chevaux de la Cour, & 180,870 *pesées* de sel (chaque *pesée* est de 124 livres). Nous verrons dans la suite que ce tribut est bien moins considérable que celui des autres provinces, qui sont aussi beaucoup plus riches.

On remarque que les peuples de cette province ont moins d'aptitude aux sciences que ceux qui habitent les parties méridionales ; mais ils sont plus robustes, plus belliqueux, & plus propres à soutenir les travaux & les fatigues de la guerre : il en est de même de tous les Chinois répandus dans les autres contrées septentrionales.

Le terrein plat & uni de cette province permet de faire usage d'une sorte de voiture, dont la construction paroît assez singuliere. Voici l'idée qu'en donne le Pere Martini, l'un de nos premiers Missionnaires à la Chine : » Ils se » servent (dans la province de Pe-tcheli) d'un chariot » qui n'a qu'une roue, fait en sorte qu'il n'y a place au » milieu que pour un homme, qui s'y tient comme s'il » étoit à cheval; le conducteur le pousse par-derriere, » & fait avancer le chariot, avec des leviers de bois, avec » autant de sûreté que de vîtesse : c'est peut-être de là

Province de Pe-tcheli.

» que viennent les contes qui se font, que le vent y fait » aller les chariots, & que ceux de la Chine les conduisent » sur la terre avec des voiles, comme les navires sur la » mer «. Un Missionnaire François, qui traversoit la même province en 1768, paroît s'être servi de la même voiture. » Nous quittâmes le canal, dit-il, pour aller sur des » charrettes, c'est la façon de voyager dans cette partie de » la Chine; elle est incommode au delà de ce qu'on peut » dire; la charrette est d'un massif à faire peur, elle » ressemble assez bien à nos affûts de canon. Il n'y a place » que pour une personne, encore faut-il souvent croiser » les jambes comme nos Tailleurs d'Europe : on y est » secoué horriblement; le soleil vous brûle, & la poussiere » est quelquefois si forte qu'elle ôte la respiration «.

PE-KING, capitale de l'Empire, est située dans une plaine très-fertile, à vingt lieues de la grande muraille; on lui donne ce nom, qui signifie *Cour du Nord*, pour la distinguer d'une autre ville considérable appelée *Nan-king*, ou *Cour du Midi*. C'étoit dans celle-ci que l'Empereur faisoit autrefois sa résidence; mais les Tartares, peuples inquiets & belliqueux, qui faisoient de continuelles irruptions sur les terres de l'Empire, obligerent ce Prince de transporter sa Cour dans les provinces septentrionales, pour être plus à-portée de réprimer les courses de ces Barbares, en leur opposant la Milice nombreuse qu'il est dans l'usage d'entretenir auprès de sa personne.

Cette capitale forme un carré régulier, & se divise en deux villes; la premiere est occupée par les Chinois; les Tartares habitent la seconde. Ces deux cités, prises

Province de Pe-tcheli.

ensemble, sans y comprendre les fauxbourgs, ont six grandes lieues de circuit, de trois mille six cents pas chacune : ces mesures sont exactes, & ont été prises avec le cordeau, par ordre exprès de l'Empereur.

On admire la hauteur & l'énorme épaisseur des murailles de la ville Tartare; douze Cavaliers peuvent s'y promener de front : on y voit des tours très-spacieuses, placées de distance en distance, & à la portée de la fleche; elles sont même assez vastes pour contenir des corps de réserve en cas de besoin.

Les portes de la ville, qui sont au nombre de neuf, sont hautes & bien voûtées; elles portent des pavillons extrêmement larges & à neuf étages, chacun percé de plusieurs fenêtres ou canonnieres; l'étage d'en bas forme une grande salle où se retirent les Soldats & les Officiers qui sortent de garde, & ceux qui doivent les relever. On a laissé devant chaque porte un espace de plus de trois cent soixante pieds; c'est une espece de place d'armes, entourée d'un demi-cercle de muraille, dont la hauteur & l'épaisseur sont égales au reste de l'enceinte de la ville. Le grand chemin qui y aboutit, est dominé par un pavillon semblable au premier; de sorte que si le canon de celui-ci peut ruiner les maisons de la ville, le canon de celui-là peut battre toute la campagne voisine.

Les rues de *Pe-king* sont droites, larges d'environ cent vingt pieds, longues d'une bonne lieue, presque toutes tirées au cordeau, & bordées de maisons marchandes.

On est étonné de voir le peuple immense qui remplit continuellement ces rues, & l'éternel embarras que cause la quantité prodigieuse de chevaux, de mulets, de chameaux,

Province de Pe-tcheli.

de voitures, de chariots & de chaises qui se croisent ou se rencontrent : outre cette incommodité, on est sans cesse arrêté par divers pelotons d'hommes, qui s'assemblent d'espace en espace pour écouter les diseurs de bonne aventure, les joueurs de gobelets, les chanteurs, & mille autres charlatans qui lisent & racontent des histoires propres à faire rire & à inspirer de la joie, ou qui distribuent des remedes, dont ils exposent éloquemment les effets admirables. Les personnes de distinction se font suivre des gens qui leur sont subordonnés. Un Mandarin du premier ordre marche toujours accompagné de tout son Tribunal, & pour augmenter son cortége, chacun des Mandarins subalternes qui le suivent, traîne ordinairement après lui plusieurs domestiques. Les Seigneurs de la Cour & les Princes du Sang ne paroissent en public qu'environnés d'un gros de cavalerie ; & comme ils sont obligés de se rendre presque tous les jours au palais, leur train suffiroit seul pour embarrasser la ville. On doit observer que dans ce concours prodigieux, on ne rencontre pas une femme, d'où l'on peut juger quelle est l'étonnante population de *Pe-king*, puisque le nombre des femmes à la Chine ainsi que par-tout ailleurs, est plus grand que celui des hommes.

Comme c'est dans cette ville qu'arrivent continuellement toutes les richesses & les marchandises de l'Empire, l'abord des Étrangers y est prodigieux ; ils s'y font porter en chaise, ou vont à cheval, ce qui est beaucoup plus ordinaire ; mais ils ont toujours un conducteur qui connoît les rues & les maisons des Grands & des principaux de la ville : on vend même un livre qui enseigne les quartiers, les places, les lieux remarquables, & la demeure des

Province de Pe-tcheli.

personnes publiques. En été, l'on rencontre d'espace en espace de petites cabanes où l'on donne au peuple de l'eau à la glace; il trouve par-tout des rafraîchissemens, des fruits, du thé, des maisons où l'on donne à manger; chaque denrée a ses jours & des lieux déterminés pour être exposée en vente.

Le Gouverneur de *Pe-king*, qui est un Tartare *Mant-cheou*, s'appelle le Général des neuf portes; sa jurisdiction s'étend non seulement sur les soldats, mais encore sur le peuple, pour tout ce qui concerne la police. Cette police ne sauroit être plus active, & l'on est surpris de voir, que parmi une multitude presque infinie de Tartares & de Chinois mêlés ensemble, on jouisse à Pe-king d'une si grande tranquillité. Il est rare qu'en plusieurs années on entende dire qu'il y ait eu des maisons forcées, ou des gens assassinés; toutes les grandes rues sont garnies de corps-de-gardes, dont les soldats rodent nuit & jour, portant un sabre pendu à la ceinture, & tenant un fouet à la main pour en frapper, sans distinction, ceux qui causent du désordre ou qui excitent des querelles.

Les petites rues, qui sont également gardées par des soldats, ont des portes faites en treillis, qui n'empêchent pas de voir ceux qui y marchent; ces portes sont fermées pendant la nuit, & on ne les ouvre alors que rarement & à des personnes connues, encore faut-il qu'elles aient une lanterne à la main, & qu'elles sortent pour une bonne raison, comme seroit celle d'appeler un Médecin.

Aussi-tôt que le premier coup de veille est donné, deux soldats vont & viennent, d'un corps-de-garde à l'autre, en jouant continuellement d'une espece de cliquette, pour faire

faire connoître qu'ils ne sont point endormis. Ils ne permettent à personne de marcher la nuit ; ils interrogent même ceux que l'Empereur envoie pour quelques affaires, & si leur réponse donne lieu au moindre soupçon, ils ont droit de les mettre en arrêt au corps-de-garde, qui doit répondre à tous les cris de la sentinelle qui est en faction.

C'est par ce bel ordre, qui s'observe avec la derniere exactitude, que la paix, le silence & la sûreté regnent dans toute la ville. Il faut ajouter que le Gouverneur est obligé de faire la ronde, & que les Officiers, qui sont de garde sur les murailles & dans les pavillons des portes, où l'on bat les veilles sur de grands tambours d'airain, envoient sans cesse des subalternes pour examiner les quartiers qui répondent aux portes où ils se trouvent. La moindre négligence est punie dès le lendemain, & l'Officier de garde est cassé. Cette police, qui retranche les assemblées nocturnes, paroîtra sans doute extraordinaire en Europe, & ne sera probablement pas du goût de nos jeunes élégans & de nos petites maîtresses.

Mais les Chinois pensent sensément ; ils croient que les Magistrats d'une ville doivent préférer le bon ordre & la tranquillité publique à de vains divertissemens, qui entraînent ordinairement une infinité d'attentats contre les biens & la vie des citoyens : il est vrai que la manutention de cette police coûte beaucoup à l'Empereur, car une partie des soldats dont on vient de parler, ne sont entretenus que pour cet objet. Ils sont tous à pied, & leur paye est ordinairement très-forte ; leur emploi ne consiste pas seulement à veiller sur ceux qui excitent du tumulte pendant

Province de Pe-tcheli.

le jour, ou qui marchent durant la nuit; ils doivent encore avoir ſoin qu'on nettoie les rues, qu'on les balaye chaque jour, qu'on les arroſe le matin & le ſoir dans les temps ſecs, & que les jours de pluie on en enleve la boue; ils ont ordre d'y travailler eux-mêmes, & de faire écouler les eaux.

Le palais de l'Empereur s'éleve au milieu de la ville Tartare : il offre un amas prodigieux de grands bâtimens, de vaſtes cours & de ſuperbes jardins; il eſt enfermé de toute part d'une double enceinte; le terrein qui eſt entre la premiere & la ſeconde, eſt occupé par les maiſons des Officiers de la Cour, des Eunuques, & par différens Tribunaux, dont les uns ſont chargés de fournir les choſes néceſſaires au ſervice du Prince, les autres de maintenir l'ordre, de juger les différends, & de punir les fautes commiſes par les Officiers de la Famille Impériale. On donne une lieue & demie de circonférence à l'enceinte extérieure de cet immenſe palais.

Quoique l'Architecture Chinoiſe n'ait aucun rapport avec celle d'Europe, cependant le palais Impérial de Peking ne laiſſe pas de frapper & d'en impoſer aux yeux, par l'étendue, la grandeur, la diſpoſition réguliere des appartemens, & par la ſtructure ſinguliere des toits à quatre pentes, ornés ſur l'arête d'une plate-bande à fleurons, & relevés par les extrémités; ces toits ſont couverts de tuiles verniſſées, & peintes d'un ſi beau jaune, qu'elles jettent de loin un auſſi grand éclat que ſi elles étoient dorées. Au deſſous de ce toit ſupérieur il s'en forme un autre également brillant, qui naît de la muraille, ſoutenu par un grand nombre de poutres enduites d'un vernis vert, & ſemées de figures dorées : ce ſecond toit, avec la ſaillie

du premier, forme une eſpece de couronnement à ces édifices.

Province de Pe-tcheli.

Le palais de l'Empereur eſt à peu de diſtance de la porte du Sud de la ville Tartare; on y entre par une cour ſpacieuſe, dans laquelle on deſcend par un eſcalier de marbre, orné de deux grands lions de cuivre & d'une baluſtrade de marbre blanc, qui forme un fer à cheval, le long d'un ruiſſeau qui traverſe le palais en ſerpentant, & dont les ponts ſont auſſi de marbre. Au fond de cette premiere cour, s'éleve une façade percée de trois portes; celle du milieu n'eſt que pour l'Empereur, les Mandarins & les Grands paſſent par les portes latérales. Ces portes introduiſent dans une ſeconde cour, qui eſt la plus vaſte du palais; elle a environ trois cents pieds de long, ſur deux cent cinquante de large; une immenſe galerie l'environne de toutes parts, & ſur cette galerie ſont les magaſins des choſes précieuſes, qui appartiennent en propre à l'Empereur: car le tréſor public eſt confié à la garde d'un Tribunal ſouverain, nommé *Hou-pou.* Le premier de ces magaſins eſt rempli de vaſes, & d'autres ouvrages de différens métaux; le ſecond renferme les plus belles eſpeces de peaux & de fourrures; le troiſieme, des habits fourrés de petit-gris, de peaux de renard, d'hermine & de zibeline, que l'Empereur donne quelquefois en préſent à ſes Officiers; le quatrieme eſt un dépôt de pierres précieuſes, de marbres rares, & de perles pêchées en Tartarie; le cinquieme, qui eſt à deux étages, eſt plein d'armoires & de coffres, où ſe trouvent les étoffes de ſoie à l'uſage de l'Empereur & de ſa famille; les autres renferment les fleches, les arcs, & autres armes enlevées à l'ennemi ou offertes par différens Princes.

Province de Pe-tcheli.

C'eſt dans cette ſeconde cour que ſe trouve la ſalle Royale, nommée *Tai-ho-tien* ou *Salle de la grande union;* elle eſt bâtie ſur une terraſſe haute d'environ quinze pieds, revêtue de marbre blanc, & ornée de baluſtrades artiſtement travaillées. C'eſt devant cette ſalle que ſe rangent tous les Mandarins, lorſqu'aux jours marqués ils viennent renouveler leurs hommages, & faire les cérémonies déterminées par les Loix de l'Empire.

Cette ſalle, qui eſt preſque carrée, a environ cent trente pieds de longueur; ſon lambris eſt ſculpté, verniſſé en vert, & chargé de dragons dorés; les colonnes qui en ſoutiennent le faîte en dedans, ont ſix à ſept pieds de circonférence vers leur baſe, & ſont enduites d'une eſpece de maſtic revêtu d'un vernis rouge; le pavé eſt en partie couvert de tapis, en façon de turquie, très-médiocres; les murailles ſont ſans aucun ornement, ſans tapiſſeries, ſans luſtres & ſans peintures.

Le trône, qui eſt au milieu de la ſalle, conſiſte en une eſtrade aſſez élevée, fort propre, & ſans autre inſcription que le caractere *Ching*, que les Auteurs de Relations ont interprété par le mot *Saint*. Mais il n'a pas toujours cette ſignification, car il répond quelquefois mieux à notre mot latin *eximius*, ou aux mots françois, *excellent*, *parfait*, *très-ſage*. Sur la plate-forme qui eſt vis-à-vis cette ſalle, ſont de grands vaſes de bronze, dans leſquels on brûle des parfums, lorſqu'il ſe fait quelque cérémonie; on y voit auſſi des candélabres façonnés en oiſeaux, & peints de diverſes couleurs, ainſi que les bougies & les torches qu'on y allume.

Cette plate-forme ſe prolonge vers le Septentrion, &

porte deux autres ſalles un peu moins grandes; l'une eſt une rotonde percée de beaucoup de fenêtres, & toute brillante de vernis; c'eſt là que l'Empereur change d'habits avant ou après la cérémonie; l'autre eſt un ſallon dont la porte eſt tournée vers le nord, & c'eſt par là que l'Empereur, ſortant de ſon appartement, doit paſſer pour venir recevoir, ſur ſon trône, les hommages des Grands de l'Empire; alors il eſt porté en chaiſe par des Officiers habillés d'une longue veſte rouge brodée de ſoie, & couverts d'un bonnet ſurmonté d'une aigrette.

Province de Pe-tcheli.

Il ſeroit difficile de donner une deſcription exacte des appartemens intérieurs qui forment proprement le palais de l'Empereur & de ſa famille : il n'y a pour l'ordinaire que les femmes & les eunuques qui puiſſent y pénétrer.

Après *Pe-king*, *Pao-ting-fou* eſt la ville la plus conſidérable de la province, & c'eſt là que le Vice-Roi fait ſon ſéjour; cette ville en a vingt autres dans ſon diſtrict, trois du ſecond ordre, & dix-ſept du troiſieme. Son terroir eſt agréable, & l'un des plus fertiles de la Chine. Il faut paſſer néceſſairement par cette ville, pour ſe rendre de Pe-king dans la province de Chan-ſi.

Ho-kien-fou vient enſuite; deux villes du ſecond ordre & quinze du troiſieme en dépendent. On n'y trouve rien de remarquable, que la propreté des rues.

Tchin-ting-fou eſt une grande ville qui a près de quatre mille pas de circuit; ſon reſſort eſt extrêmement étendu, il comprend trente-deux villes, dont cinq ſont du ſecond ordre, & vingt-ſept du troiſieme. Elle a au nord, des montagnes où les Chinois prétendent trouver quantité de ſimples & d'herbes rares : on y voit auſſi quelques monumens

Province de Pe-tcheli.

ou especes de temples élevés en l'honneur des Héros : il en est un, entre autres, qui est consacré à la mémoire du premier Empereur de la dynastie des *Han*.

Chun-te-fou n'a pas un district fort étendu, car elle n'a dans son ressort que neuf villes du troisieme ordre, mais toutes fort peuplées. La campagne y est riante & fertile, par la quantité d'étangs & de rivieres qui l'humectent & l'arrosent ; ses écrevisses sont renommées : on y trouve un sable fin & délié, dont on se sert pour polir les pierres précieuses, & qui se débite dans tout l'Empire ; son territoire abonde aussi en pierres de touche, & l'on prétend que ce sont les meilleures de la Chine.

Quang-ping-fou est situé dans la partie méridionale du Pe-tcheli, entre les provinces de *Chan-tong* & de *Ho-nan*. Elle a dans sa dépendance neuf villes du troisieme ordre ; toutes ses campagnes sont arrosées de rivieres ; parmi ses temples, elle en a un consacré à ces hommes que les Chinois prétendent avoir trouvé le secret de se rendre immortels.

Tai-ming-fou a sous sa jurisdiction une ville du second ordre, & dix-huit du troisieme : on n'y voit rien de remarquable.

Yung-ping-fou est situé fort avantageusement dans le voisinage de la mèr ; on tire beaucoup d'étain des montagnes qui l'environnent ; on y fabrique aussi le papier. Non loin de cette ville est un fort nommé *Chan-hai*, qui est comme la clef de la province de *Leao-tong ;* ce fort est près de la grande muraille. *Yung-ping-fou* ne compte dans son ressort qu'une ville du second ordre, & cinq du troisieme.

Fuen-hoa-fou est une ville considérable par sa grandeur,

par le nombre de ſes habitans, par la beauté de ſes rues & de ſes arcs de triomphe. Elle eſt ſituée près de la grande muraille au milieu des montagnes, & a dans ſa dépendance, outre deux villes du ſecond ordre & huit du troiſieme, un grand nombre de fortereſſes qui défendent l'entrée de la Tartarie dans la Chine. Parmi les animaux de cette contrée, on remarque des rats jaunes, dont l'eſpece eſt beaucoup plus grande que celle qu'on voit en Europe; leurs peaux ſont fort recherchées des Chinois. On tire des montagnes du Pe-tcheli, du criſtal, du marbre & du porphyre.

Province de Pe-tcheli.

CLIMAT de la province du Pe-tcheli.

LA température de l'air de cette province ne paroît pas trop s'accorder avec l'élévation du pôle. Quoique le *Pe-tcheli* ne s'étende point vers le nord, au delà du quarante-deuxieme degré, cependant toutes les rivieres y ſont tellement glacées pendant quatre mois de l'année, que les chevaux & les chariots, chargés des plus lourds fardeaux, peuvent impunément les traverſer. On obſerve auſſi que la totalité de cette glace ſe forme preſque en un ſeul jour, & qu'il en faut pluſieurs pour en dégeler ſeulement la ſuperficie. Ce qui ne paroîtra pas moins extraordinaire, c'eſt que durant ces fortes gelées on n'éprouve point ces froidures vives & piquantes qui accompagnent en Europe la production des glaces. On ne peut guere expliquer ces phénomenes, qu'en les attribuant à la grande quantité de nitre exiſtante & répandue dans cette province, & à la ſérénité du ciel, qui, pendant l'hiver même, n'eſt preſque jamais obſcurci d'aucun nuage. L'explication phyſique

Province de Pe-tcheli.

que nous donnons de cette ſinguliere température, ſe trouve pleinement confirmée par les expériences que le célebre Pere Amiot a faites récemment à Pe-king (*); elles l'ont convaincu que dans cette capitale & dans ſon voiſinage, juſqu'à ſept ou huit lieues à la ronde, l'eau, l'air & la terre abondent également en nitre.

1°. Quant à l'eau, la facilité avec laquelle elle ſe congele, la conſiſtance de cette congélation & ſa durée annoncent évidemment la préſence du nitre. Un baquet plein d'eau, placé à côté du thermometre à liqueur de Réaumur, eſt déjà gelé ſur toute ſa ſurface, lorſque le thermometre ne marque encore qu'un degré au deſſus du terme de la glace; & quand le thermometre eſt deſcendu juſqu'à trois degrés au deſſous de la congélation, l'eau ſe trouve priſe juſqu'au fond, ſi ſa profondeur n'eſt que de quatre à cinq pouces, ſous une ſurface dont le diametre ſoit à peu près d'un pied & demi. Cette eau, pendant un temps ſerein, ſe ſoutient dans le même état de congélation, tant que le thermometre ne monte pas plus haut que le troiſieme degré au deſſus de zéro; alors elle commence à fondre, mais ſi lentement que deux ou trois jours ſuffiſent à peine pour lui rendre ſa premiere fluidité. A cette expérience, faite depuis long-temps, le Pere Amiot en ajoute une autre qui a eu lieu pendant l'été de 1777, & qu'il a ſuivie avec toute l'exactitude dont il eſt capable. Avant que nous la rapportions, il eſt à propos d'obſerver que pendant l'année 1777, les chaleurs ont été plus conſtantes à Pe-king qu'elles ne le ſont ordinairement. Dans le cours des mois de Juin & Juillet, le thermometre eſt perſévéramment monté depuis

(*) La latitude de Pe-king eſt de 39° 52′ 55″.

le 26e jusqu'aux 32e & 33e degrés au dessus de zéro; le 23 Juillet, à trois heures après midi, le thermometre est monté à 34 $\frac{1}{2}$ degrés, & s'est soutenu à cette hauteur jusqu'à quatre heures & demie; le 24 du même mois, il est monté au 33e degré vers trois heures; une demi-heure après, le temps s'est obscurci, & il s'est élevé un vent fort, mêlé d'une poussiere épaisse, qui a duré une demi-heure; pendant ce temps, le thermometre a commencé à descendre; à quatre heures, le vent a cessé & il est tombé de la pluie; le thermometre étoit à 33 degrés; le 25 & le 26 Juillet, le thermometre est monté à 29 degrés, & le 28 à 33 degrés par un vent du Nord.

Province de Pe-tcheli.

Le 29 Juillet, le Pere Amiot mit dans un réseau de fortes ficelles, un bloc de glace de figure irréguliere, & il le suspendit à une balance placée en plein air, exposée au vent & à tous les rayons du soleil.

A 6 heures du matin, le thermometre, exposé au Nord, étant à 26 degrés & demi, la glace fut pesée; son poids étoit de 50 livres.

A 7 heures, le thermometre à 27 $\frac{1}{4}$ degrés, poids de la glace 46 livres.
A 8 .... à 27 $\frac{1}{4}$ 40
A 9 .... à 30 32
A 10 .... à 31 $\frac{1}{2}$ 25

(*Il faut remarquer que le vent étoit Nord & plus fort qu'il n'étoit ci-devant*).

A 11 heures, le thermometre à 32 degrés, poids de la glace 19 livres.
A 12 .... à 33 15
A 1 .... à 33 $\frac{1}{4}$ 10
A 2 .... à 33 $\frac{1}{4}$ 7
A 3 .... à 33 $\frac{1}{4}$ 5
A 4 .... à 33 3
A 5 .... à 33 $\frac{3}{4}$ .... 1 $\frac{1}{2}$

(*Il faut remarquer que depuis 4 heures $\frac{1}{4}$, la glace s'est trouvée à l'ombre*).

A 6 heures, le thermometre à 32 $\frac{1}{2}$ degrés, poids de la glace 1 l. 4 onc.
A 7 ...... la glace ne fut pas pesée.
A 8 ...... il y en avoit encore.
A 9 ...... il n'en restoit plus qu'un morceau de la grosseur d'une noix : il a fallu par conséquent 15 heures de temps pour que ce quartier de glace, pesant 50 liv. exposé au vent & aux ardeurs d'un soleil brûlant, ait pu fondre entiérement.

On doit remarquer encore que cette glace étoit déjà

Province de Pe-tcheli.

hors de la glaciere depuis deux ou trois jours, car le Pere Amiot rapporte qu'il la fit acheter chez l'un de ceux qui sont payés par l'Empereur pour donner *gratis* de l'eau fraîche à boire à tous ceux qui en demandent. La glace récemment tirée de la glaciere, fond bien plus difficilement, & on la transporte à Pe-king, d'un endroit à l'autre, même pendant les plus fortes chaleurs de l'été, sur des brouettes découvertes, avec aussi peu de précaution que si l'on transportoit de simples briques ou des cailloux; elle ne laisse d'autre trace après elle, le long du chemin, que quelques gouttes qu'elle laisse tomber par intervalle. On est donc fondé à conclure de ces observations, que cette glace n'est si long-temps à fondre que parce qu'elle est imprégnée d'un grand nombre de particules nitreuses, qui la conservent très-long-temps dans son état de congélation.

Le Pere Amiot rapporte encore, que toutes les eaux, soit de puits, soit de riviere, ont à Pe-king une qualité qui doit paroître singuliere; elles déposent une espece de tartre dans les vases où elles séjournent, & dans ceux où on les fait bouillir. Les Chinois appellent cette espece de tartre du nom de *kien;* il est blanc quand il est déposé par les eaux qui n'ont pas encore subi l'action du feu, & jaunâtre quand il est déposé par les eaux cuites: ce *kien* n'a ni odeur ni saveur, & n'est propre à rien. » La premiere » occasion que j'eus de le connoître, dit le Pere Amiot, » me fut présentée par le hasard; je faisois remplir tous » les soirs, d'eau fraîchement tirée du puits, un petit vase » de porcelaine; ce vase avoit un couvercle que je fermois » toujours exactement, pour empêcher que les insectes ou » la poussiere ne vinssent à salir mon eau. Après quelques

» mois, je m'apperçus que dans le fond & tout autour, » il s'y étoit formé comme une croûte, de l'épaisseur d'une » feuille de papier ; cette croûte étoit si adhérente, qu'il » fallut employer la pointe du couteau pour la détacher. » A cette occasion, voulant faire une leçon de propreté à » mon domestique, il me répondit que ce que je voyois » n'avoit rien de rebutant, que c'étoit-là le dépôt ordinaire » des eaux du pays, & que je serois bien plus surpris, si » je voyois comment ce *kien* tapissoit tout l'intérieur des » coquemars & autres ustensiles de cuisine, dans lesquels » on fait cuire l'eau. Je m'en fis apporter un sur le champ, » & je me convainquis par mes propres yeux, que mon » Chinois m'avoit dit vrai. Une croûte jaunâtre, d'environ » quatre à cinq lignes d'épaisseur, tapissoit tout l'intérieur » de cet ustensile, de la même maniere que le tartre tapisse » l'intérieur d'un vieux tonneau; j'en détachai un morceau » que je portai au nez, à la bouche, & que j'examinai » dans tous les sens ; je n'y trouvai rien qui pût me servir » à le définir. Ne seroit-ce pas un sel dépravé (*infatuatum*), » ou un nitre mort, qu'on pourroit revivifier par le moyen » de l'air ou du feu? Je ne suis point Chimiste, je m'ex- » prime comme je peux sur une matiere que je n'entends » pas «.

Province de Pe-tcheli.

2°. Si les eaux de la province du *Pe-tcheli* contiennent beaucoup de nitre, il n'est pas moins certain que l'air qu'on y respire en est abondamment chargé. Voici quelques preuves de fait, qu'on ne révoquera pas en doute : 1°. Malgré des alimens peu sains, tel que la chair de la plupart des animaux domestiques, morts de vieillesse ou de maladie, dont le bas-peuple de cette province se repaît avidement ; malgré la

Province de Pe-tcheli.

mal-propreté & toutes les incommodités qui résultent d'un logement bas, humide, resserré, où tous les individus d'une même famille sont, pour ainsi dire, entassés les uns sur les autres, il ne se forme point de peste dans le *Pe-tcheli*, & l'on n'y voit presque aucune de ces maladies épidémiques qui sont si communes en Europe. 2°. Tous les comestibles se conservent à Pe-king, pendant un temps assez considérable, sans être sujets à la corruption : on y mange des raisins frais jusqu'à la Pentecôte, des poires & des pommes jusqu'à la Saint Jean ; les sangliers, les cerfs, les daims, les chevreuils, les lapins, les lievres, les faisans, les canards, les oies, & tout le gibier qu'on apporte de la Tartarie à Pe-king, dès le commencement de l'hiver ; les poissons de toute espece, qu'on y transporte aussi des rivieres du *Leaotong*, se conservent, sans le secours du sel, dans leur état de congélation pendant deux ou trois mois, quoique chaque jour on les expose au marché, & que chaque jour on les porte du marché dans les maisons particulieres, & des maisons particulieres au marché, jusqu'à leur débit total, qui n'a lieu ordinairement que vers la fin de Mars : il est certain que ces faits annoncent dans l'air une qualité anti-putride, qui ne peut être que le résultat de la grande quantité de nitre qu'il contient.

3°. Le nitre n'est pas moins abondant dans la terre qui forme le sol du *Pe-tcheli ;* il suffit de s'éloigner de Pe-king de deux ou trois lieues, n'importe par quel rumb de vent, pour découvrir des champs entiers qui en sont couverts. Tous les matins, au lever du soleil, la campagne, dans certains cantons, paroît aussi blanche que si une légere couche de neige commençoit à fondre sur sa superficie.

En ramaſſant avec un ſimple balai tout ce qui eſt blanc, on en tire beaucoup de *kien*, du nitre & du ſel. On prétend que ce ſel peut tenir lieu du ſel uſuel ; il eſt au moins certain qu'à l'extrémité de la province, vers *Siuen-hoa-fou*, les pauvres & la plupart des payſans n'en emploient pas d'autre. Pour ce qui regarde le *kien* de terre, on s'en ſert pour laver le linge, comme nous nous ſervons du ſavon. Quoique les terres du *Pe-tcheli* ſoient chargées d'une grande quantité de parties nitreuſes, elles ne forment cependant pas d'arides déſerts ; on les cultive avec ſoin, & un travail opiniâtre les force de devenir fertiles ; elles gelent en hiver juſqu'à trois ou quatre pieds de profondeur, & elles ne dégelent que vers la fin de Mars, ce qui ſuffit pour expliquer comment la gelée tue, aux environs de Pe-king, des plantes que M. Linnœus a élevées dans la Suede, qui eſt de près de vingt degrés plus ſeptentrionale que ne l'eſt la capitale de l'Empire Chinois.

Province de Pe-tcheli.

ARTICLE II.

Province de Kiang-nan.

KIANG-NAN, qui eſt la ſeconde province de l'Empire, eſt, ſans contredit, l'une des plus fertiles, des plus commerçantes, & par conſéquent des plus riches de la Chine ; elle eſt bornée au couchant par les provinces de *Ho-nan* & de *Hou-quang*, au midi par celles de *Tche-kiang* & de *Kiang-ſi*, au levant par le golfe de *Nan-king* ; le reſte confine à la province de *Chan-tong*.

Province de Kiang-nan.

Les Empereurs ont tenu long-temps leur Cour dans

Province de Kiang-nan.

cette province ; mais des raiſons d'État les ayant obligés de s'approcher de la Tartarie, ils choiſirent *Pe-king* pour le lieu de leur ſéjour. Cette province eſt fort vaſte, elle compte quatorze villes du premier ordre, & quatre-vingt-treize du ſecond & du troiſieme ; ces villes ſont très-peuplées, & il n'en eſt preſque aucune qui ne puiſſe paſſer pour une place de commerce. Les groſſes barques peuvent y arriver de toutes parts, parce que le pays eſt tout coupé de lacs, de rivieres & de canaux qui communiquent avec le grand fleuve *Yang-tſe-kiang*, lequel traverſe la province. Les étoffes de ſoie, les ouvrages de vernis, l'encre, le papier, & généralement tout ce qui vient, tant de *Nan-king* que des autres villes de la province, eſt beaucoup plus eſtimé & plus cher que ce qu'on tire des provinces voiſines. Dans la ſeule ville de *Chang-hai* & les bourgs qui en dépendent, on compte plus de deux cent mille Tiſſerands de ſimples toiles de coton : la fabrication de ces toiles occupe la plupart des femmes.

On trouve en pluſieurs endroits, ſur les bords de la mer, quantité de ſalines, & le ſel qu'on en tire ſe diſtribue preſque dans tout l'Empire. Enfin, cette province eſt ſi abondante & ſi riche, qu'elle porte chaque année dans les coffres de l'Empereur, environ trente-deux millions de taëls (*), ſans y comprendre les droits de tout ce qui entre & ſort de la province.

Les peuples de cette contrée ſont polis & cultivés ; ils ont de l'eſprit & de grandes diſpoſitions pour les ſciences ;

(*) Un taël vaut une once d'argent ; cette once, à la Chine, répond à 7 liv. 10 ſous de notre monnoie.

aussi en voit-on sortir un grand nombre de Docteurs, qui ne doivent qu'à leurs talens les places qu'ils occupent.

Province de Kiang-nan.

Cette province se partage en deux parties, dont chacune a son Gouverneur; celui de la partie orientale réside à *Sou-tcheou-fou*, & celui de la partie occidentale à *Ngan-king-fou :* chaque gouvernement a sous sa dépendance sept *fou* ou villes du premier ordre.

Kiang-ning-fou ou *Nan-king* est la capitale de cette province: cette ville, dit-on, étoit autrefois la plus belle & la plus florissante du Monde; quand les Chinois parlent de sa grandeur, il disent que si deux hommes à cheval sortent dès le matin par la même porte, & qu'on leur ordonne d'en faire le tour au galop, en prenant des directions opposées, ils ne se rejoindront que le soir. On sent que tout cela est exagéré; mais il est certain que *Nan-king* surpasse en étendue toutes les autres villes de la Chine. On assure que ses murailles ont de circuit cinq grandes lieues & demie & quatre cent soixante-six toises (*).

(*) Voici comment un Missionnaire François, récemment arrivé à la Chine, parle de cette cité célebre : » Nous arrivâmes à Nan-king le 2 Juin; je voulus » voir cette ville, qu'on regarde comme la plus grande qui soit au Monde. Le » fauxbourg par lequel nous passâmes est très-long, mais il n'est pas peuplé; ses » maisons sont éloignées les unes des autres, ayant entre elles des roseaux, des » mares d'eau, & des plantations de bambous......... Ce fut du cinquieme étage » de la tour de porcelaine que nous considérâmes la ville de Nan-king; nous la » dominions magnifiquement; nous eûmes beau faire, nous ne pûmes jamais » l'estimer les deux tiers de Paris. Nous ne savions comment concilier ce qu'on » dit de sa grandeur immense, avec ce que nous voyions de nos propres yeux. » Le lendemain nous tira d'affaire; nous avions déjà fait une bonne lieue au delà » de Nan-king, lorsque nous apperçûmes tout-à-coup les murs d'une ville accolés » à des montagnes & à des rochers : c'étoient les murailles mêmes de Nan-king, » qui, laissant la ville où elle est, s'en vont bien loin lui former une enceinte de » quinze à seize lieues, dont douze ou treize ne sont point habitées «.

Province de Kiang-nan.

Cette ville eſt ſituée à une lieue du fleuve *Yang-tſe-kiang;* elle eſt de figure irréguliere; les montagnes qui ſe trouvent dans ſon enceinte, n'ont pas permis de ſuivre un autre plan. C'étoit autrefois la ville Impériale, & c'eſt la raiſon pour laquelle on lui a donné le nom de *Nan-king*, qui ſignifie *Cour du Midi;* mais depuis que les ſix grands Tribunaux qui y réſidoient ont été transférés à *Pe-king*, on la nomme *Kiang-ning* dans les actes publics.

Nan-king eſt bien déchue de ſon ancienne ſplendeur; elle avoit autrefois un palais magnifique, dont il ne reſte aucun veſtige; un obſervatoire qui eſt maintenant abandonné, des temples, des tombeaux d'Empereurs, & d'autres monumens ſuperbes dont il n'eſt reſté que le ſouvenir. Un tiers de la ville eſt déſert, mais le reſte eſt fort habité: on y voit des quartiers ſi marchands & ſi peuplés, qu'on a peine à croire qu'on puiſſe voir dans aucune autre ville plus de mouvement & de fermentation. Les rues y ſont moins larges qu'à *Pe-king;* cependant elles ſont aſſez belles, bien pavées & bordées de boutiques richement fournies.

C'eſt dans cette ville que réſide un de ces grands Mandarins nommés *Tſong-tou*, devant lequel on évoque les affaires importantes, non ſeulement de l'un & de l'autre gouvernement de la province, mais encore de ceux de la province de *Kiang-ſi.* Les Tartares y ont une nombreuſe garniſon, ſous un Général de leur nation, & ils y occupent un quartier ſéparé du reſte de la ville par une ſimple muraille.

Les palais des Mandarins, ſoit Tartares, ſoit Chinois, ne ſont ni plus ſpacieux, ni mieux bâtis que ne le ſont ceux des autres Capitales de provinces. On n'y trouve point d'édifices

d'édifices publics, qui répondent à la réputation d'une ville si célebre, si l'on en excepte ses portes qui sont d'une grande beauté, & quelques temples : tel est celui où est la fameuse tour de porcelaine; elle est haute de vingt toises Chinoises, c'est-à-dire, de deux cents pieds de Roi, & divisée en neuf étages par de simples planchers en dedans, & en dehors par des corniches & de petits toits couverts de tuiles enduites d'un vernis vert ; de l'un à l'autre étage on compte vingt-une marches, le premier en a quarante.

La largeur & la profondeur du fleuve *Yang-tse-kiang* rendoient autrefois le port de Nan-king fort commode; mais aujourd'hui les grandes barques ou plutôt les sommes chinoises n'y entrent plus, soit que la barre se soit fermée d'elle-même, soit qu'on ait défendu d'en faire usage, pour en ôter insensiblement la connoissance aux Navigateurs.

Aux mois d'Avril & de Mai il se fait dans le fleuve, assez près de la ville, une pêche d'excellens poissons qu'on envoie à la Cour; on les couvre de glace, & on les transporte ainsi sur des barques uniquement destinées à cet usage. Quoique de cet endroit à *Pe-king* il y ait plus de deux cents lieues, ces bateaux font tant de diligence, qu'ils y arrivent en huit ou neuf jours.

Quoique cette ville soit la capitale de la province, elle n'a sous sa jurisdiction particuliere que huit villes du troisieme ordre.

Sou-tcheou-fou est la seconde ville; c'est une des plus belles & des plus agréables cités qu'il y ait à la Chine; les Européens qui l'ont vue la comparent à Venise, avec cette différence que cette derniere est assise au milieu de

Province de Kiang-nan.

la mer, & que *Sou-tcheou* eſt coupée de canaux d'eau douce.

Il n'eſt peut-être point dans l'Univers de pays plus riant, tant par l'agrément de ſa ſituation, que par la douceur du climat; l'air eſt ſi tempéré, les choſes néceſſaires à la vie y ſont ſi abondantes, la terre y eſt ſi féconde, les mœurs y ſont ſi douces, qu'on regarde cette ville comme le Paradis de la Chine. *En haut*, diſent les Auteurs Chinois, *eſt le Paradis, & en bas c'eſt Sou-tcheou.* A voir le mouvement continuel du peuple immenſe qui l'habite, & l'embarras que cauſent de tous côtés & ceux qui vendent & ceux qui achetent, on ſeroit tenté de croire que toutes les provinces viennent y négocier. Les broderies & les brocards qu'on y travaille ſont recherchés de tout l'Empire; elle eſt la demeure du Vice-Roi de la partie orientale de la province. Sa juriſdiction ne s'étend que ſur huit villes, dont une eſt du ſecond ordre & les ſept autres du troiſieme; mais toutes ces villes ſont belles, & ont environ une ou deux lieues de circuit.

Song-kiang-fou eſt bâtie ſur l'eau; la quantité prodigieuſe de toiles de coton dont elle fournit non ſeulement l'Empire, mais encore les pays étrangers, la rendent fort célebre & d'un très-grand abord. Cette ville n'a que quatre cités dans ſon reſſort.

Tchin-tcheou-fou eſt ſituée près du canal par où doivent paſſer toutes les barques qui ſe rendent de Sou-tcheou dans le Kiang; elle eſt célebre par ſon commerce & ſes eaux, qui donnent au thé un goût ſuave & agréable; elle a dans ſa dépendance cinq villes du troiſieme ordre, dans l'une deſquelles ſe fabriquent des vaſes d'une poterie particuliere,

Province de Kiang-nan.

très-recherchée des Chinois : on prétend que le thé, préparé dans ces vaſes, en reçoit une qualité ſupérieure : on préfere cette ſimple poterie à la plus brillante porcelaine.

Tchin-kiang-fou eſt une clef de l'Empire du côté de la mer, & en même temps une place forte où il y a toujours une nombreuſe garniſon. Sa ſituation, ſon commerce & la beauté de ſes murailles la diſtinguent avantageuſement des autres villes de la province; mais ſa juriſdiction eſt très-bornée, car elle n'a d'autorité que ſur trois villes du troiſieme ordre.

Hoai-ngan-fou eſt ſituée dans un lieu marécageux, & fermée d'un triple mur : comme le ſol de la ville eſt plus bas que celui du canal, on y vit dans la crainte continuelle que quelque crue d'eau extraordinaire ne ſubmerge le pays. Le fauxbourg s'étend & s'avance des deux côtés du canal, juſqu'à la diſtance d'une grande lieue, & forme à ſon extrémité une eſpece de port ſur le fleuve Hoang-ho. Ce lieu eſt très-peuplé, & tout y annonce le tumulte & l'activité d'un grand commerce : c'eſt là que réſide un de ces grands Mandarins qui ont l'inſpection ſur les eaux & la navigation, & qui ſont chargés de faire parvenir à la Cour les proviſions qui lui ſont néceſſaires. Cette ville en contient onze autres dans ſon reſſort, dont deux ſont du ſecond ordre & neuf du troiſieme.

Yang-tcheou jouit d'un air doux & tempéré; les campagnes en ſont riantes & fertiles. Cette ville eſt très-peuplée, & a deux lieues de circuit; comme elle eſt toute entrecoupée de canaux, on y compte vingt-quatre ponts de pierres à pluſieurs arches. La foule eſt en tout temps ſi grande ſur le pont qui communique au fauxbourg oriental, qu'il

Province de Kiang-nan.

s'eſt trouvé trop étroit, & l'on a été obligé d'établir un bac à trente pas plus loin, qui ſuffit à peine à l'affluence des paſſagers, quoique cette traverſée ne ſoit que de vingt pas.

Les habitans de cette ville paſſent pour très-voluptueux; ils font le commerce de femmes; ils élevent avec ſoin un certain nombre de jeunes filles, auxquelles ils font apprendre à chanter, à peindre, à jouer des inſtrumens, & tous les exercices propres à leur ſexe; ils les vendent enſuite fort cher à de grands Seigneurs, qui les mettent au rang de leurs concubines (*).

Ngan-king-fou eſt la capitale de la partie occidentale de la province; la ſituation en eſt charmante; elle a un Vice-Roi particulier, qui y tient une groſſe garniſon dans un fort bâti ſur les bords du fleuve *Yang-tſe-kiang*. Cette ville eſt très-conſidérable par ſon commerce & par ſes richeſſes; c'eſt le paſſage de tout ce qui vient du midi de la Chine à *Nan-king* : tout le pays qui en dépend eſt uni,

(*) Yang-tcheou où nous paſſâmes, dit le même Miſſionnaire que nous avons cité en parlant de Nan-king, » eſt auſſi une des plus belles & des plus grandes » villes que nous ayons vues. Les Fermiers du ſel y ont bâti pour l'Empereur une » maiſon de plaiſance qui ſurprend d'autant plus, que juſqu'alors on n'a rien vu » qui la vaille; c'eſt la copie de Hai-tien, autre maiſon de campagne à deux lieues » de Pe-king, où l'Empereur demeure ordinairement. La maiſon de plaiſance » d'Yang-tcheou occupe plus de terrein que la ville de Rennes; c'eſt un amas de » monticules & de rochers qu'on a élevés à la main; de vallons, de canaux, tantôt » larges, tantôt étroits, tantôt bordés de pierres de taille, tantôt de roches » ruſtiques ſemées au haſard; d'une foule de bâtimens, tous différens les uns des » autres, de ſalles, de cours, de galeries ouvertes & fermées, de jardins, de » parterres, de caſcades, de ponts bien faits, de pavillons, de boſquets, d'arcs » de triomphe. Chaque morceau n'eſt que joli & de bon goût; mais c'eſt la » multiplicité des objets qui frappe, & qui fait dire à la fin : *Voilà une demeure » pour un bien grand Maître !* «

agréable & fertile. Elle n'a dans son ressort que six villes du troisieme ordre.

Province de Kiang-nan.

Hoei-tcheou est la ville la plus méridionale de la province, & l'une des plus riches de l'Empire; le peuple y est économe & se contente de peu, mais il est hardi & entreprenant dans le commerce : on vante son thé, son vernis, son encre & ses gravures, qui sont en effet les plus recherchées à la Chine. Elle a sous sa dépendance six villes du troisieme ordre; les montagnes qui entourent ce canton renferment des mines d'or, d'argent & de cuivre.

Ning-koue-fou n'a de remarquable que ses manufactures de papier, qu'on fabrique de la substance d'une espece de roseaux. Elle a sous sa jurisdiction six villes du troisieme ordre.

Tchi-tcheou-fou n'offre qu'un sol montueux; sa principale ressource est dans sa situation sur le bord du Kiang. Elle a dans son district six villes du troisieme ordre.

Tai-ping-fou est pareillement bâtie sur le Kiang, & ses campagnes sont arrosées de quantité de rivieres navigables, ce qui la rend très-opulente. Son ressort ne contient que trois villes, dont *Vou-hou-hien* est la plus considérable par ses richesses.

Fong-Yang-fou est située sur une montagne qui domine le fleuve Jaune, & renferme plusieurs côteaux fertiles dans l'enceinte de ses murailles. Son ressort est fort étendu, car il comprend dix-huit villes, dont cinq sont du second ordre & treize du troisieme. Comme c'étoit le lieu de la naissance de l'Empereur *Hong-vou*, Chef de la dynastie précédente, ce Prince conçut le dessein de la rendre célebre, & d'en faire une ville superbe, pour y établir le siége de

Province de Kiang-nan.

ſon Empire. Après avoir chaſſé de la Chine les Tartares Occidentaux qui s'en étoient emparés, il vint y établir ſa Cour, & nomma la ville *Fong-yang*, c'eſt-à-dire, *lieu de la ſplendeur de l'aigle.* Son deſſein, comme nous l'avons dit, étoit de l'embellir & de l'étendre ; mais l'inégalité du terrein, la diſette d'eau douce, & encore plus la proximité du tombeau de ſon pere, lui firent changer de réſolution. De l'avis unanime de ſes principaux Officiers, ce Prince transféra ſa Cour à *Nan-king*, lieu plus commode & plus beau. Dès qu'il eut pris ſon parti, tous les ouvrages ceſſerent; le palais Impérial qui devoit avoir une triple enceinte, les murs auxquels on vouloit donner neuf lieues de circuit, les canaux qu'on creuſoit, tout fut abandonné, excepté trois monumens qui furent achevés & qui ſubſiſtent encore : leur magnificence & leur grandeur donnent aſſez à connoître quelle eût été la beauté de cette ville, ſi cet Empereur eût ſuivi ſon premier projet.

Le premier de ces monumens eſt le tombeau du pere de *Hong-vou;* rien ne fut épargné pour ſa décoration : on le nomme *Hoang-lin*, ou tombeau Royal.

Le ſecond eſt un donjon bâti au milieu de la ville, en forme de carré long, & qui a cent pieds de hauteur ; c'eſt, dit-on, le plus élevé qui ſoit à la Chine.

Le troiſieme eſt un temple ſuperbe, érigé au Dieu *Fo.* Ce n'étoit d'abord qu'une pagode où *Hong-vou*, après avoir perdu ſes parens, ſe retira, & où il fut admis en qualité de valet de cuiſine ; mais s'étant bientôt ennuyé de ce genre de vie, il s'enrôla ſous l'étendard d'un Chef de bandits révoltés contre les Tartares. Comme il avoit du courage & de l'intrépidité, le Général le choiſit pour ſon gendre ;

peu après il fut déclaré ſon ſucceſſeur, par les ſuffrages unanimes des troupes. Ce nouveau Chef, ſe voyant à la tête d'un gros parti, oſa porter ſes vûes juſqu'au trône. Les Tartares, informés du progrès de ſes armes, mirent une armée nombreuſe en campagne; mais il les prévint & les attaqua ſi bruſquement, qu'il les obligea de prendre la fuite: ceux-ci étant revenus pluſieurs fois à la charge, il les défit toujours, & ne ceſſa de les pourſuivre que quand il les eut entiérement chaſſés de la Chine.

Province de Kiang-nan.

Auſſi-tôt qu'il fut parvenu à l'Empire, il fit élever, par reconnoiſſance pour les Bonzes qui l'avoient accueilli dans ſa miſere, le temple ſuperbe dont nous parlons; il leur aſſigna des revenus pour entretenir commodément juſqu'à trois cents perſonnes, ſous un Chef de leur Secte qu'il conſtitua Mandarin, avec pouvoir de les gouverner indépendamment des Officiers de la ville.

Ce pagode s'eſt ſoutenu tant qu'a duré la dynaſtie précédente; celle des Tartares Orientaux qui lui a ſuccédé, l'a laiſſé dépérir, & l'on n'y voit plus actuellement qu'une vingtaine de ces Prêtres d'idoles, preſque réduits à la mendicité.

Lin-tcheou-fou, qui eſt la derniere ville du premier ordre, n'eſt diſtinguée des autres que par la bonté de ſes fruits, qui ſont en très-grande abondance. Son reſſort eſt compoſé de huit villes, dont deux ſont du ſecond ordre & ſix du troiſieme.

L'iſle de *Tſong-ming* appartient auſſi à la province de *Kiang-nan*, dont elle n'eſt ſéparée que par un bras de mer qui n'a pas plus de cinq ou ſix lieues.

C'étoit anciennement un pays déſert & ſablonneux, où l'on reléguoit les bandits & les ſcélérats. Les premiers qu'on

Province de Kiang-nan.

y débarqua, ſe mirent à cultiver la terre, pour ne pas mourir de faim. Quelques pauvres familles Chinoiſes s'y tranſplanterent enſuite, & en moins de dix ans l'iſle fut défrichée & peuplée.

Quelques endroits produiſent du froment, du riz, de l'orge, du coton, des citrons, & pluſieurs autres fruits aſſez agréables au goût; mais ſon principal revenu eſt le ſel, qu'on y fait en ſi grande quantité, que l'iſle peut en fournir à une grande partie des peuples circonvoiſins : ce ſel ſe tire d'une eſpece de terre griſâtre, répandue par arpens en divers cantons, & ſur-tout du côté du Nord.

La maniere dont on fabrique ce ſel eſt aſſez curieuſe: on unit d'abord la terre comme une glace, & on l'éleve un peu en talus, afin que les eaux ne s'y arrêtent point. Quand le ſoleil en a ſéché la ſurface, on l'enleve & on la met en monceaux, qu'on a ſoin de bien battre de tous côtés; enſuite on étend cette terre ſur de grandes tables un peu penchées, puis on verſe deſſus une certaine quantité d'eau douce, qui entraîne en s'écoulant toutes les particules de ſel, dans un grand vaſe de terre où elle tombe goutte à goutte, par un petit canal fait exprès. Cette terre étant ainſi épurée, on la met à part, & lorſqu'elle eſt ſeche on la réduit en pouſſiere; après quoi on la répand ſur le terrein d'où elle a été tirée, & au bout de quelques jours il s'y mêle, comme auparavant, une infinité de particules de ſel, qu'on extrait une ſeconde fois & de la même maniere. Tandis que les hommes travaillent à la campagne, les femmes avec leurs enfans font bouillir les eaux ſalées; elles en rempliſſent de grands baſſins de fer, où ces eaux s'épaiſſiſſent & ſe changent peu à peu en un ſel très-blanc, qu'on

remue

remue ſans ceſſe avec une large ſpatule de fer, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement ſec.

Province de Kiang-nan.

Dans les autres terres, les habitans font tous les ans deux récoltes, l'une de grains, qui ſe fait au mois de Mai, & l'autre de riz & de coton, qui ſe fait au mois de Septembre.

On ne compte dans toute l'iſle qu'une ville du troiſieme rang; mais les villages y ſont en ſi grand nombre, qu'ils ſemblent ſe toucher & ne former, pour ainſi dire, qu'une ſeule & vaſte habitation. L'air y eſt ſain & tempéré, le pays riant, & la campagne coupée d'une infinité de canaux entretenus avec beaucoup de ſoin.

Il y a dans ce pays un aſſez grand nombre de Mandarins; mais le Gouverneur de l'iſle eſt un Mandarin de Lettres; c'eſt lui ſeul qui adminiſtre la juſtice, qui eſt chargé de recevoir le tribut que chaque famille paye à l'Empereur, qui diſtribue les paſſe-ports aux vaiſſeaux, & qui condamne à mort les criminels. Quand on a beſoin de pluie & de beau temps, ce Mandarin fait afficher des Ordonnances qui preſcrivent un jeûne univerſel: il eſt défendu alors aux Bouchers & aux Traiteurs de rien vendre, ſous les peines les plus grieves; cependant ils ne laiſſent pas de ſe défaire de leur viande en cachette, moyennant quelque argent qu'ils donnent ſous main aux gens du Tribunal, qui veillent à l'obſervation de la Loi. Le Mandarin marche enſuite, accompagné de ſes ſubalternes, vers le temple de l'idole qu'on veut invoquer; il allume ſur ſon autel deux ou trois petites baguettes de parfum, après quoi tous s'aſſeyent: pour paſſer le temps, on prend du thé, on fume, on cauſe une heure ou deux, & enfin l'on ſe retire; c'eſt ce qu'ils appellent demander de la pluie ou du beau temps.

Province de Kiang-nan.

Le Pere *Jacquemin* raconte que de ſon temps le Vice-Roi d'une province s'impatientant de voir que la pluie n'étoit point accordée à ſes demandes réitérées, envoya un petit Mandarin dire de ſa part à l'idole, que ſi la pluie ne venoit pas à tel jour qu'il déſignoit, il la chaſſeroit de la ville & feroit raſer ſon temple; la pluie n'étant point venue au jour marqué, le Vice-Roi indigné défendit au peuple de porter, ſelon l'uſage, ſon offrande à l'idole, & voulut qu'on fermât ſon temple & qu'on en ſcellât les portes; ce qui fut exécuté ſur le champ.

L'iſle de *Tſong-ming* s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt, & a environ vingt lieues de longueur ſur cinq à ſix de large.

ARTICLE III.

Province de Kiang-ſi.

Province de Kiang-ſi.

CETTE province eſt bornée au nord par la province de *Kiang-nan*, au couchant par celle de *Hou-quang*, au midi par celle de *Quang-tong*, & au levant par celles de *Fo-kien* & de *Tche-kiang*. Cette contrée eſt extrêmement fertile; mais elle eſt ſi peuplée, qu'elle peut à peine fournir aux beſoins de ſes habitans; auſſi paſſent-ils pour être fort économes, ce qui leur attire des railleries & des ſarcaſmes de la part des Chinois des autres provinces; du reſte ils ont l'eſprit vif & ſolide, & le talent de parvenir rapidement aux dignités de l'État.

Les montagnes de cette province ſont couvertes de ſimples, & recelent un grand nombre de mines d'or, d'argent,

de plomb, de fer & d'étain; le riz qu'elle produit est très-délicat, on en charge chaque année plusieurs barques pour la Cour. Sa porcelaine est une des plus fines & des plus estimées de l'Empire. Cette province contient treize villes du premier ordre, & soixante-dix-huit du second & du troisieme.

Province de Kiang-si.

La capitale est *Nan-tchang-fou;* cette ville n'a d'autre commerce que celui de la porcelaine qui se fabrique dans le voisinage d'Iao-tcheou. Elle est la résidence d'un Vice-Roi, & comprend sous sa jurisdiction huit villes, dont sept sont du troisieme ordre & une seule du second; ses campagnes sont tellement cultivées, qu'à peine laisse-t-on de quoi paître aux troupeaux.

Iao-tcheou-fou est située sur le bord septentrional de la riviere *Po*, qui se jette à peu de distance dans le lac *Po-yang;* elle commande à sept autres villes du troisieme ordre. Cette ville est particuliérement célebre par la belle porcelaine qui se fabrique dans une bourgade de son district, appelée King-te-tching. Ce bourg, où se trouvent réunis les plus habiles Ouvriers en porcelaine, est aussi peuplé que les plus grandes villes de la Chine; on y compte un million d'habitans, & il s'y consomme chaque jour plus de dix mille charges de riz. Il occupe une lieue & demie de terrein le long des bords d'une belle riviere; ce n'est point un assemblage de maisons éparses, entremêlées de terreins vagues: on se plaint au contraire que les maisons y soient trop serrées les unes contre les autres, & que les longues rues qu'elles forment soient trop étroites. En les traversant, on s'imagine être transporté au milieu d'une foire, & l'on n'entend de tous côtés que les cris des porte-faix qui se

Province de Kiang-si.

font faire passage. Les denrées y sont d'autant plus cheres, qu'il faut faire venir d'ailleurs tout ce qui s'y consomme, & même jusqu'au bois, nécessaire pour entretenir le feu des fourneaux, qu'on est obligé de tirer actuellement de près de cent lieues. Ce bourg, malgré la cherté des vivres, est l'asile d'une infinité de familles pauvres qui ne trouveroient point à subsister ailleurs; les enfans & les personnes les plus foibles y obtiennent de l'occupation; les aveugles mêmes y gagnent leur vie à broyer des couleurs. La riviere forme en cet endroit une espece de port qui a près d'une lieue de circonférence; deux ou trois rangs de barques, placées à la file les unes des autres, bordent quelquefois toute l'étendue de ce vaste bassin.

King-te-tching contient environ cinq cents fourneaux à porcelaine, tous en activité. Lorsqu'on s'en approche à quelque distance, les tourbillons de flammes & de fumée qui s'élevent de différens endroits, font connoître de loin l'étendue & la profondeur de ce fameux bourg; à l'entrée de la nuit on croit voir une vaste ville toute en feu. On ne permet point aux Étrangers d'y coucher, il faut ou qu'ils passent la nuit dans les barques qui les ont amenés, ou qu'ils logent chez des amis, lesquels sont tenus alors de répondre de leur conduite. Cette police est jugée nécessaire pour maintenir l'ordre & établir la sûreté dans un lieu dont la richesse pourroit exciter la cupidité d'une infinité de voleurs.

Koang-sin-fou est environnée de montagnes, la plupart fort élevées, dont on tire de beau cristal. Sa jurisdiction s'étend sur sept villes du troisieme ordre.

Nan-kang-fou, *Kieou-kiang-fou* & *Kien-tchang-fou* n'ont de remarquable que leur situation: la premiere de ces villes

est bâtie sur les bords du lac *Po-yang;* la seconde sur la rive méridionale du fleuve *Yang-tse-kiang*, & la troisieme sur la frontiere de la province de Fo-kien. La premiere de ces villes en a quatre autres du troisieme ordre sous sa jurisdiction, & les deux dernieres en ont cinq.

Province de Kiang-si.

Vou-tcheou-fou ou *Fou-tcheou-fou* étoit autrefois l'une des plus belles villes de la Chine; mais depuis l'invasion des Tartares, ce n'est plus qu'un amas de ruines & de masures, qui cependant annoncent encore l'ancienne magnificence de cette malheureuse cité; l'air y est pur, les peuples actifs & laborieux, & les campagnes bien cultivées. Son district peut avoir environ vingt-cinq lieues d'étendue; six villes du troisieme ordre en dépendent.

Lin-kiang-fou est située sur les bords de la riviere *Yu-ho;* son terroir est bon, & le climat en est sain; mais elle est si déserte, que les Chinois ont coutume de dire qu'un cochon suffit à toute la ville pour deux jours. Elle n'a dans son ressort que quatre villes du troisieme ordre. Un de ses bourgs est l'entrepôt général de toutes les drogues qui se débitent dans l'Empire; c'est ce qui lui donne une certaine célébrité.

Ki-ngan-fou, *Choui-tcheou-fou* & *Yuen-tcheou-fou;* ces villes sont avantageusement situées sur les bords de différentes rivieres, & dans des cantons également fertiles. Les montagnes de la premiere renferment des mines d'or & d'argent; celles de la seconde, de la pierre d'azur; & la troisieme fournit au reste de la Chine beaucoup de vitriol & d'alun.

Kan-tcheou-fou offre le spectacle d'une cité commerçante; ses rivieres, son port, ses richesses & sa population, tout contribue à y attirer les Étrangers. A une journée de

Province de Kiang-si.

cette ville, eſt un courant très-rapide qui a près de vingt lieues de long, & qui paſſe avec une extrême impétuoſité à travers un grand nombre de roches ſemées à fleur d'eau : on court riſque d'y périr, à moins qu'on n'ait l'attention de ſe faire conduire par des Pilotes du pays. Après ce paſſage, la riviere devient ſix fois plus large que n'eſt la Seine devant Rouen : elle eſt continuellement couverte de barques & de bâtimens de charge à la voile.

Près des murs de la ville, eſt un pont fort long, compoſé de cent trente bateaux; ces bateaux ſont liés & attachés les uns aux autres par de fortes chaînes de fer. Sur ce pont eſt le bureau de la Douane, où ſe trouve tous les jours un Receveur chargé de faire viſiter les barques, & d'examiner ſi elles ont payé les droits impoſés ſur les marchandiſes qu'elles tranſportent. Ce pont eſt tellement diſpoſé, qu'un ou deux bateaux mobiles s'ouvrent ou ſe ferment, pour donner ou refuſer le paſſage aux barques : ils ne s'ouvrent que lorſque chaque barque a été examinée.

Le territoire de cette ville porte une grande quantité de ces arbres précieux d'où découle le vernis.

Son reſſort, qui eſt aſſez étendu, contient douze villes du troiſieme ordre. *Nan-ngan-fou* eſt ſituée dans la partie la plus méridionale de la province; c'eſt une ville comme Orléans, belle, peuplée, marchande, & d'un très-grand abord. Elle n'a dans ſa dépendance que quatre villes du troiſieme ordre.



ARTICLE IV.

Province de Fo-kien.

CETTE province n'eſt pas fort étendue, mais ſes richeſſes la mettent au rang des plus floriſſantes de l'Empire. Le climat en eſt chaud; cependant l'air y eſt ſi pur, qu'on n'y voit jamais régner de maladies contagieuſes.

Province de Fo-kien.

Le *Fo-kien* eſt borné au nord par la province de *Tche-kiang;* au couchant par celle de *Kiang-ſi;* au midi par celle de *Quang-tong*, & au levant par la mer de la Chine. On y trouve du muſc en abondance, des pierres précieuſes, du vif-argent, du fer, de l'étain; on y fabrique des outils d'acier pour tous les Arts, des étoffes de ſoie, & des toiles d'une fineſſe & d'une beauté ſurprenantes : on prétend que cette province renferme des mines d'or & d'argent; mais il eſt défendu de les ouvrir, ſous peine de la vie.

Cette province contient peu de plaines; mais l'induſtrie fertiliſe ſes montagnes mêmes, la plupart diſpoſées en amphithéatres, & coupées en terraſſes qui s'élevent les unes ſur les autres. Ses vallées ſont arroſées de rivieres, de ſources & de fontaines qui tombent des montagnes, & que le Cultivateur Chinois ſait diſtribuer avec adreſſe, pour abreuver le riz qui ne croît que dans l'eau; il a même le ſecret d'élever l'eau juſque ſur le ſommet des montagnes, & de la conduire d'un côteau à l'autre par des tuyaux de bambou, dont on trouve une grande quantité dans cette province.

Le commerce que les habitans du Fo-kien font au Japon, aux Philippines, à Java, à Camboye, à Siam & dans l'iſle

Province de Fo-kien.

de Formose, rendent cette province extrêmement opulente. Les peuples y ont un langage différent dans la plupart des villes, qui ont chacune leur dialecte particulier : la Langue Mandarine est la seule qui se parle généralement par tout; mais très-peu de gens la savent dans cette province, ce qui n'empêche pas qu'elle ne produise un grand nombre de Lettrés.

Le *Fo-kien* contient neuf *fou* ou villes du premier ordre, & soixante *hien* ou villes du troisieme ordre.

Fou-tcheou-fou est sans contredit la plus considérable de la province, soit par la beauté de sa situation, soit par le commerce qui s'y fait, soit par la multitude de ses Lettrés, soit enfin par la commodité de ses rivieres & de son port, & sur-tout par la magnificence de son principal pont, qui a plus de cent arches, construit en pierres blanches, & orné d'une double balustrade dans toute sa longueur. Cette ville est la résidence du Vice-Roi; elle a sous sa jurisdiction neuf villes du troisieme ordre.

Tsuen-tcheou-fou ne cede en rien à la ville précédente; sa position, son commerce, son étendue, ses arcs de triomphe, ses temples, ses rues mêmes, toutes proprement pavées, lui assurent un rang distingué parmi les plus belles villes de la Chine. Elle a dans son ressort sept villes du troisieme ordre. Dans le voisinage de cette ville, est un pont fort extraordinaire par sa grandeur & la singularité de sa construction; il a été bâti aux frais d'un simple Gouverneur. Voici ce qu'en dit le Pere Martini, témoin grave & connu pour sa bonne foi : » Je l'ai vu deux fois, dit-il, » & toujours avec étonnement; il est tout d'une même » pierre noirâtre; il n'a point d'arcades, mais plus de trois

» cents

Province de Fo-kien.

» cents piliers faits de fort grandes pierres; elles ont toutes
» la figure d'un grand navire, finissent & se terminent,
» de part & d'autre, en un angle aigu, afin de rompre
» avec plus de facilité la violence de l'eau. Cinq pierres
» égales occupent toute la largeur d'un pilier à l'autre;
» chaque pierre a en longueur dix-huit de mes pas ordi-
» naires, dont je me servois pour les mesurer en me pro-
» menant. Il y a mille quatre cents de ces grosses poutres
» de pierres transversales, toutes semblables & égales.
» Ouvrage admirable pour le grand nombre de ces lourdes
» pierres, & pour la maniere dont on les soutient entre ces
» piliers! Il y a des garde-foux ou appuis de chaque côté,
» faits de la même pierre, avec des lions au dessus, posés
» sur leurs bases, & plusieurs autres ornemens de cette
» nature. Vous remarquerez qu'en cette description, je ne
» parle que d'une partie de ce pont; savoir, de celle qui
» est entre la petite ville de Lo-yang & le château qui est
» bâti sur le pont: car après avoir passé le château, on
» trouve l'autre partie du pont, qui n'est guere moindre
» que la premiere «.

Kien-ning-fou est une de ces villes ordinaires, où l'on ne voit rien de remarquable. Dans le temps que les Tartares conquirent la Chine, *Kien-ning* soutint deux siéges, & refusa constamment de se soumettre à la domination du Vainqueur; mais quelque temps après elle fut prise, & on passa tous ses habitans au fil de l'épée. Rétablie depuis par ces mêmes Tartares qui l'avoient saccagée, elle a été mise au rang des villes du premier ordre; ce qui est d'autant plus étonnant, que rien ne la distingue des cités communes. Elle a huit villes du troisieme ordre dans son district.

Province de Fo-kien.

Yen-ping-fou s'éleve en amphithéatre, ſur la pente d'une montagne que baigne la riviere de *Min-ho;* elle eſt fortifiée par des montagnes inacceſſibles qui la couvrent, & toutes les barques de la province doivent paſſer au pied de ſes murs, pour ſe rendre aux différens lieux de leur deſtination. Elle a ſous ſa juriſdiction ſept villes du troiſieme ordre, parmi leſquelles eſt *Cha-hien*, qu'on appelle communément la *Ville d'argent*, à cauſe de l'abondance qu'y entretient la fertilité de ſes terres.

Ting-tcheou-fou, *Hing-hoa-fou* & *Chao-ou-fou* ne préſentent rien de curieux pour des Voyageurs. Sept villes du troiſieme ordre relevent de la premiere, deux de la ſeconde, & quatre de la troiſieme, qui eſt une place forte & une des clefs de la province.

Tchang-tcheou-fou eſt une ville très-conſidérable par ſon commerce avec les iſles d'*Emouy*, de *Pong-hou* & de *Formoſe.* Les Miſſionnaires y ont trouvé des veſtiges de la Religion Chrétienne : le Pere Martini a vu chez un Lettré un vieux livre de parchemin, écrit en caracteres gothiques, où étoit en latin la plus grande partie de l'Écriture Sainte. Ce Jéſuite offrit une ſomme d'argent pour l'avoir; mais le Lettré ne voulut jamais s'en deſſaiſir, parce que c'étoit un livre qu'on conſervoit depuis long-temps dans ſa famille, & que ſes ancêtres l'avoient toujours regardé comme un objet rare & précieux.

Outre ces villes & quantité de forts qui en dépendent, la province de Fo-kien a dans ſa juriſdiction un port célebre, appelé communément *Hia-men* ou *Emouy*, & les iſles de *Pong-hou.*

Le port d'*Emouy* n'eſt proprement qu'une rade, reſſerrée

d'un côté par l'isle dont il tire son nom, & de l'autre par la terre ferme; mais son étendue est si grande, qu'elle peut contenir plusieurs milliers de vaisseaux, & la mer y est si profonde, que les plus gros navires peuvent s'approcher du bord avec sûreté.

On y voyoit aborder, au commencement de ce siecle, beaucoup de vaisseaux Européens; ils y vont très-rarement aujourd'hui, & tout le commerce se fait à *Canton*. L'Empereur y entretient six ou sept milles hommes de garnison, que commande un Général Chinois.

En entrant dans la rade, on double une roche qu'on trouve à l'entrée, & qui la divise en deux, comme à peu près le *Mingant* partage la rade de Brest: la roche est visible, & s'éleve de quelques pieds au dessus de l'eau. A trois lieues de là est une petite isle qui a un trou, à travers lequel on voit le jour d'un côté à l'autre: c'est sans doute pour cette raison qu'on la nomme l'Isle percée.

L'isle d'Emouy est particuliérement célebre par la magnificence de son principal pagode, consacré au Dieu *Fo*. Ce temple est situé dans une plaine, qui se termine d'un côté à la mer, & de l'autre à une montagne fort élevée. La mer forme devant ce temple, par différens canaux, une nappe d'eau, bordée d'un gazon toujours verd; la façade de cet édifice a trente toises de largeur; son portail est grand & orné de figures en relief, qui sont les ornemens les plus ordinaires de l'architecture Chinoise. On trouve, en entrant, un vaste portique pavé de grandes pierres carrées & polies, au milieu duquel est un autel, où l'on voit une statue de bronze doré, qui représente le Dieu *Fo*, sous la figure d'un colosse assis les jambes croisées. Aux

Province de Fo-kien.

quatre angles de ce portique ſont placées quatre autres ſtatues, qui ont dix-huit pieds de hauteur, quoiqu'elles repréſentent des perſonnes aſſiſes; elles n'ont rien de régulier; mais on ne peut aſſez en admirer la dorure. Chacun de ces coloſſes eſt fait d'un ſeul bloc de pierre; ils portent à la main différens ſymboles qui déſignent leurs qualités, comme autrefois, dans Athènes & dans Rome, le trident & le caducée déſignoient Neptune & Mercure. L'un tient entre ſes bras un ſerpent qui fait pluſieurs replis autour de ſon corps; l'autre porte un arc bandé & un carquois; les deux autres préſentent, l'un une eſpece de hache d'armes, l'autre une guitare ou quelque inſtrument ſemblable.

Après avoir traverſé ce portique, on entre dans une avant-cour carrée & pavée de longues pierres griſes, dont la moindre a dix pieds de longueur & quatre de largeur. Aux quatre côtés de cette cour s'élevent quatre pavillons qui ſe terminent en dômes, & qui ſe communiquent par un corridor qui regne tout autour. L'un renferme une cloche qui a dix pieds de diametre; on ne peut trop admirer la charpente qui ſert de ſupport à cette lourde maſſe. Dans l'autre on voit un tambour d'une grandeur démeſurée, & qui ſert aux Bonzes pour annoncer les jours de la nouvelle & pleine lune; il faut remarquer que le battant des cloches Chinoiſes eſt en dehors, & qu'il eſt fait de bois en forme de marteau. Les deux autres pavillons renferment les ornemens du temple, & ſervent ſouvent de retraite aux Voyageurs, que les Bonzes ſont obligés de recevoir & de loger.

Au milieu de cette cour eſt bâtie une grande tour iſolée, qui ſe termine auſſi en dôme; on y monte par un eſcalier conſtruit de belles pierres, lequel regne tout autour. Le

dôme contient un temple où l'on admire une grande propreté ; la voûte est ornée de mosaïques, & les murailles sont revêtues de figures de pierre en relief, qui représentent des animaux & des monstres. Les colonnes qui soutiennent le toit de cet édifice sont de bois vernissé, & aux jours solennels on les orne de banderoles de diverses couleurs. Le temple est pavé de petits coquillages, dont les compartimens offrent des oiseaux, des papillons, des fleurs, &c.

Les Bonzes brûlent continuellement des parfums sur l'autel, & entretiennent le feu des lampes qui sont suspendues à la voûte du temple. A l'une des extrémités de l'autel, on voit une urne de bronze sur laquelle ils frappent, & qui rend un son lugubre. L'extrémité opposée est occupée par une machine de bois creuse & faite en ovale, qui sert au même usage, c'est-à-dire que le son de l'un & de l'autre instrument accompagne leurs voix, lorsqu'ils chantent les louanges de l'idole tutélaire du pagode.

Le Dieu *Poussa* est placé au milieu de cet autel ; il a pour base une fleur de bronze doré, & tient un jeune enfant entre ses bras ; plusieurs idoles (qui sont sans doute des Dieux subalternes) sont rangées autour de lui, & marquent par leurs attitudes leur respect & leur vénération.

Les Bonzes ont tracé sur les murs de ce temple plusieurs caracteres hiéroglyphiques à la louange de *Poussa*. On y voit un tableau historique ou allégorique, peint à fresque, qui représente un étang de feu où semblent nager plusieurs hommes, les uns portés sur des monstres, les autres environnés de toutes parts de dragons & de serpens ailés. On apperçoit au milieu du gouffre un rocher escarpé, au haut duquel le Dieu est assis, tenant un enfant entre ses bras,

Province de Fo-kien.

qui ſemble appeler tous ceux qui ſont dans les flammes de l'étang ; mais un vieillard, dont les oreilles ſont pendantes, & qui a des cornes à la tête, les empêche de s'élever juſqu'à la cime du rocher, & paroît vouloir les écarter à coups de maſſue. Au reſte, les Bonzes ne ſavent que répondre aux queſtions qu'on leur fait ſur ce tableau. On trouve derriere l'autel une eſpece de bibliotheque, dont les livres traitent du culte des idoles.

Lorſqu'on eſt deſcendu de ce dôme, on traverſe la cour, & l'on entre dans une eſpece de galerie dont les murs ſont lambriſſés : on y compte vingt-quatre ſtatues de bronze doré, qui repréſentent vingt-quatre Philoſophes, anciens diſciples de Confucius. Au bout de cette galerie, on trouve une grande ſalle qui eſt le réfectoire des Bonzes; on traverſe enſuite un aſſez vaſte appartement, & l'on entre enfin dans le temple de *Fo*, où l'on monte par un grand eſcalier de pierre. Il eſt orné de vaſes de fleurs artificielles, ouvrage dans lequel les Chinois excellent, & l'on y trouve les mêmes inſtrumens de muſique dont on a déjà fait mention. On ne voit la ſtatue du Dieu qu'à travers une gaze noire, qui forme une eſpece de voile ou rideau devant l'autel. Le reſte du pagode conſiſte en pluſieurs grandes chambres fort propres, mais mal percées ; les jardins & les boſquets ſont pratiqués ſur le côteau de la montagne, & l'on a taillé dans le roc des grottes charmantes, où l'on peut ſe mettre à l'abri des chaleurs exceſſives du climat.

Il y a pluſieurs autres pagodes dans l'iſle d'Emouy; il en eſt un, entre autres, qu'on appelle pagode *des dix mille pierres*, parce qu'il eſt bâti ſur le penchant d'une montagne, où l'on a compté un pareil nombre de petits rochers, ſous

lesquels les Bonzes ont pratiqué des grottes & des réduits très-agréables. On y voit régner une certaine simplicité champêtre, qui plaît & qui séduit.

Province de Fo-kien.

Ces Bonzes reçoivent les Étrangers avec assez de plaisir: on peut entrer librement dans leurs temples; mais il ne faut pas chercher à satisfaire entiérement sa curiosité, ni entrer dans les appartemens où ils ne vous introduisent pas eux-mêmes, sur-tout lorsqu'on est mal accompagné: car les Bonzes, à qui le commerce des femmes est interdit sous des peines rigoureuses, & qui en gardent souvent dans des lieux secrets, pourroient, dans la crainte d'être accusés, se venger d'une curiosité trop indiscrete.

Les isles de *Pong-hou* forment un archipel entre le port d'*Emouy* & l'isle Formose; on y tient une garnison Chinoise, avec un Mandarin de Lettres, dont le principal emploi est de veiller sur les vaisseaux marchands qui vont ou qui viennent de la Chine à Formose, & de Formose à la Chine.

Comme ces isles ne sont que sables ou rochers, on doit y porter tout ce qui est nécessaire à la vie. On n'y voit ni buissons ni broussailles; un seul arbre sauvage en fait tout l'ornement. Le port y est bon & à l'abri de toutes sortes de vents; il a environ vingt à vingt-cinq brasses de profondeur. Quoiqu'il se trouve dans une isle inculte & inhabitée, il est absolument nécessaire pour la conservation de Formose, qui n'a aucun port où les vaisseaux, tirant plus de huit pieds d'eau, puissent aborder.



ARTICLE V.

Province de Tche-kiang.

Province de Tche-kiang.

CETTE province, autrefois le séjour de quelques Empereurs, est une des plus considérables par sa situation maritime, son étendue, ses richesses & le nombre de ses habitans; elle est bornée au sud par celle de *Fo-kien;* au nord & à l'ouest par celles de *Kiang-nan* & de *Kiang-si*, & à l'est par la mer. L'air y est pur & sain; ses campagnes sont arrosées par quantité de rivieres & de canaux très-bien entretenus; les sources d'eau vive & les lacs qui s'y trouvent, contribuent encore beaucoup à sa fertilité. Ses peuples sont doux, spirituels & fort polis envers les Étrangers; mais on prétend qu'ils sont extraordinairement superstitieux.

On éleve dans cette province une quantité prodigieuse de vers à soie; on y voit des plaines entieres couvertes de mûriers nains, qu'on empêche de croître; on les plante & on les taille à peu près comme les vignes. Une longue expérience a convaincu les Chinois, que les feuilles des plus petits mûriers procurent la meilleure soie. La principale branche du commerce de cette province sont donc les étoffes de soie; celles qu'on y fabrique, & auxquelles on mêle l'or & l'argent, sont les plus belles & les plus estimées dans tout l'Empire. Quant aux autres pieces plus communes, on en transporte dans toute la Chine, au Japon, aux Philippines & en Europe, une quantité prodigieuse; &, malgré cette exportation, il en reste encore assez dans la province, pour en donner de quoi faire un habit complet,

au même prix que se vendent en France les étoffes de laine les plus grossieres.

Province de Tche-kiang.

C'est de cette province que viennent les meilleurs jambons, & ces petits poissons dorés dont on peuple les viviers: on y trouve aussi l'arbre qui produit le suif, & une sorte de champignons qu'on transporte dans toute la Chine. Après les avoir confits dans le sel, on les seche & on peut les garder toute l'année ; il suffit de les tremper dans l'eau, pour leur rendre leur premiere fraîcheur, lorsqu'on veut en faire usage.

On compte dans le *Tche-kiang* onze villes du premier ordre, soixante-dix-sept du second & du troisieme, & dix-huit forteresses qui seroient en Europe des villes considérables.

Hang-tcheou-fou, la métropole de la province, est, selon les Chinois, le Paradis de la terre : on peut la regarder comme une des plus riches, des mieux situées & des plus grandes villes de l'Empire; elle a quatre lieues de circuit, sans y comprendre ses fauxbourgs, & le nombre de ses habitans monte à plus d'un million. On compte dans son enceinte environ soixante mille ouvriers qui travaillent à la soie : mais ce qui rend cette ville délicieuse, c'est un petit lac, nommé *Si-hou*, qui baigne le pied de ses murailles du côté de l'Occident ; l'eau en est pure & limpide, & ses bords sont presque par-tout couverts de fleurs. On y a élevé, sur des pilotis, des salles & des galeries ouvertes, soutenues de colonnes, & pavées de grandes pierres carrées, pour la commodité de ceux qui veulent se promener à pied. Des levées, revêtues de pierres de taille, traversent le lac en différens sens. Les ouvertures, pratiquées de distance en

Province de Tche-kiang.

diſtance, pour le paſſage des barques, ſont recouvertes par des ponts d'une forme agréable.

Au milieu de ce lac s'élevent deux petites iſles, où l'on ſe rend ordinairement après avoir pris le plaiſir de la promenade en bateaux; on y a conſtruit un temple, & quelques maiſons propres à des parties de plaiſir; l'Empereur a lui-même près de là un petit palais.

Cette ville, comme capitale de la province, a une garniſon de trois mille hommes ſous les ordres du Vice-Roi, & de ſept mille Tartares commandés par un Général de la même nation. Elle a dans ſon reſſort ſept villes du ſecond & du troiſieme ordre.

Kia-king-fou eſt une ville qui n'a de remarquable que ſes rues, qui ſont ornées de très-beaux portiques, ſous leſquels on peut ſe promener à l'abri du ſoleil & de la pluie. Sept villes du troiſieme ordre en dépendent.

Hou-tcheou-fou eſt ſituée ſur un lac qui lui a donné ſon nom. La quantité des ſoies qu'on y travaille eſt inconcevable. Pour en donner quelque idée, il ſuffit de dire que le tribut que paye en étoffes une ville de ſa dépendance, nommée *Te-tſin-hien*, monte à plus de cinq cent mille taëls ou onces d'argent. Son reſſort renferme ſept villes, dont une eſt du ſecond ordre & ſix du troiſieme.

Ning-po-fou, que les Européens ont appelé *Liam-po*, eſt un très-bon port ſur la mer orientale de la Chine, vis-à-vis le Japon. A dix-huit ou vingt lieues de cette place maritime, eſt une iſle appelée *Tcheou-chan*, où les Anglois aborderent la premiere fois qu'ils vinrent à la Chine.

On fabrique à *Ning-po* des ſoies extrêmement eſtimées dans les pays étrangers, & ſur-tout au Japon, où les Chinois

vont les échanger pour du cuivre, de l'or & de l'argent. Cette ville en a quatre autres sous sa jurisdiction, avec un grand nombre de forteresses.

Province de Tche-kiang.

Chao-hing-fou est située dans une plaine vaste & fertile: on prétend que ses habitans sont le peuple de la Chine le plus redoutable en fait de chicane; ils sont en effet si versés dans la connoissance des Loix, que les Gouverneurs de province & les grands Mandarins prennent parmi eux tous leurs *Siang-cong* ou Secrétaires.

On voit à une demi-lieue de cette ville un tombeau, que les Chinois disent être celui du grand *Yu*. A côté de ce monument on a élevé un magnifique édifice, par les ordres de l'Empereur *Chang-hi*, qui, la vingtieme année de son regne, alla visiter ce tombeau.

Chao-hing-fou a dans sa dépendance huit villes du troisieme ordre.

Tai-tcheou-fou, *Kin-hoa-fou*, *Kin-tcheou-fou*, *Yen-tcheou-fou*, *Ouen-tcheou-fou* & *Tchu-tcheou-fou* sont les villes les moins considérables de la province; la premiere a six villes sous sa jurisdiction; la seconde, célebre par la valeur de ses anciens habitans, en a huit; la troisieme cinq; la quatrieme six; la cinquieme trois, & la sixieme dix. On dit que sur les montagnes voisines de cette derniere ville, il existe des pins d'une grosseur si extraordinaire, qu'ils peuvent aisément contenir quarante hommes dans la cavité de leur tronc.



ARTICLE VI.

Province de Hou-quang.

Province de Hou-quang.

LA province de *Hou-quang* occupe à peu près le centre de l'Empire; le fleuve *Yang-tſe-kiang* la traverſe d'Occident en Orient, & la diviſe en deux parties, l'une ſeptentrionale & l'autre méridionale. Cette province, dont la plus grande partie du ſol eſt en plaines, arroſées de canaux, de lacs & de rivieres, eſt très-renommée pour ſa fertilité; les Chinois l'appellent le grenier de l'Empire, & il eſt paſſé en proverbe parmi eux, que *l'abondance du Kiang-ſi peut bien fournir à la Chine entiere ce qu'il lui faut pour un déjeûner; mais que la province ſeule de Hou-quang peut la nourrir & la raſſaſier.*

On voyoit autrefois dans cette province, des Princes de la race de l'Empereur *Hong-vou ;* mais cette famille fut détruite par les Tartares, lorſqu'ils firent la conquête de la Chine. On vante beaucoup ſes toiles de coton, ſes ſimples, ſes mines d'or, ſa cire & ſon papier fait de bambou.

La partie ſeptentrionale de cette province contient huit *fou* ou villes du premier ordre, & ſoixante du ſecond & du troiſieme. La partie méridionale en comprend ſept du premier ordre, & cinquante-quatre du ſecond & du troiſieme, ſans compter les bourgs, les places fortes & les villages dont elle eſt ſemée.

Vou-tchang-fou, qui eſt la capitale de toute la province, & en même temps de la partie ſeptentrionale, eſt comme le centre & le rendez-vous de tous les peuples commerçans de la Chine. Cette ville a beaucoup ſouffert, ainſi que le

reste de la province, durant les dernieres guerres; mais elle est si bien rétablie, qu'elle n'est inférieure à aucune autre cité pour la grandeur, l'opulence & le nombre des habitans. Comme on y embrasse toutes les branches de commerce, son port, situé sur le fleuve *Yang-tse-kiang*, est toujours rempli de vaisseaux; le fleuve en est quelquefois couvert jusqu'à la distance de deux lieues.

Le beau cristal que fournissent ses montagnes, les récoltes abondantes qu'on y fait du meilleur thé, & le débit prodigieux du papier de *bambou* qui s'y fabrique, ne contribuent pas moins à la rendre célebre, que l'abord continuel des Nations voisines : on compare son enceinte à celle de Paris. Son ressort comprend une ville du second ordre, & neuf du troisieme, outre une ville de guerre & plusieurs forts considérables.

Han-yang-fou, *Ngan-lo-fou*, *Siang-yang-fou*, *Yuen-yang-fou* & *Te-ngan-fou* sont des villes riches, peuplées & commerçantes; on n'y voit rien de particulier, excepté que dans la premiere on trouve une tour fort haute, qui, selon la tradition publique, fut élevée autrefois en l'honneur d'une jeune fille, dont l'innocence fut justifiée par un prodige éclatant; la branche d'un grenadier se couvrit de fruits entre ses mains. Cette premiere ville n'en a qu'une autre sous sa dépendance; la seconde en a deux du second ordre, & cinq du troisieme; le ressort de la suivante en contient une du second ordre, & six du troisieme; la quatrieme, qui surpasse les autres par la fertilité de son terroir, en comprend six du troisieme ordre; enfin, la cinquieme en renferme six dans son district.

Kin-tcheou-fou & *Hoang-tcheou-fou* ne different des

Province de Hou-quang.

précédentes que par une plus grande étendue de jurifdiction. L'une a dans fon reffort deux villes du fecond ordre, & onze du troifieme; & l'autre en compte neuf, une du fecond & huit du troifieme ordre : telles font les villes principales de la partie feptentrionale de la province de *Hou-quang*.

La partie méridionale en contient fept du premier ordre, dont *Tchang-tcha-fou* eft la premiere.

Cette ville eft fituée fur une groffe riviere qui communique avec un grand lac, appelé *Tong-ting-hou*. Elle a fous fa dépendance une ville du fecond ordre, & onze du troifieme. Les habitans d'une de ces villes font les inftituteurs d'une grande fête qui fe célebre le cinquieme mois dans toutes les provinces de l'Empire, avec beaucoup d'appareil & d'éclat. Le Mandarin qui gouvernoit cette cité s'étant noyé, le peuple qui l'adoroit à caufe de fa vertu & de fon incorruptible probité, inftitua cette fête en fon honneur, & voulut qu'on la folennifât par des jeux, des feftins & des combats fur l'eau.

On prépare pour ce jour-là de petites barques longues, étroites & toutes dorées; on les appelle *Long-tchuen*, parce qu'elles portent la figure d'un dragon. Il y a des prix propofés pour ceux qui remportent la victoire; mais comme ces fortes de divertiffemens font devenus dangereux, la plupart des Mandarins les ont défendus dans leur province.

Yo-tcheou-fou eft bâtie fur les bords du fleuve *Yang-tfe-kiang*, & peut être placée au rang des villes les plus opulentes de la Chine; elle eft en effet très-peuplée & très-commerçante. Une ville du fecond ordre & fept du troifieme font de fa dépendance. Les autres villes de la province

n'ont rien de particulier qui doive nous arrêter ; leurs noms sont, *Pao-king-fou*, *Heng-tcheou-fou*, *Tchang-te-fou*, *Tching-tcheou-fou*, & *Yong-tcheou-fou*.

Province de Hou-quang.

ARTICLE VII.

Province de Ho-nan.

Tout ce qui peut contribuer à rendre une contrée délicieuse, se trouve réuni dans cette province : aussi les Chinois la nomment-ils *Tong-hoa*, *la Fleur du milieu* ; elle est en effet située presque au milieu de la Chine.

Province de Ho-nan.

Les anciens Empereurs, attirés par la douceur du climat & la beauté du pays, y ont quelque temps fixé leur séjour. L'abondance des fruits, des pâturages & des grains, la mollesse des habitans, qui sont très-voluptueux, & enfin le bas prix des denrées, sont cause, sans doute, que le commerce n'y est pas aussi actif & aussi florissant que dans les autres provinces de l'Empire. Tout le pays est en plaines, excepté du côté de l'Occident où il se trouve une longue chaîne de montagnes couvertes d'épaisses forêts ; mais du côté de l'Orient, la terre est tellement cultivée, que quand on y voyage, il semble qu'on se promene dans les allées & les parterres d'un vaste jardin.

Les Chinois appellent en effet cette contrée le jardin de la Chine, comme nous nommons la Touraine le jardin de la France. Outre le fleuve Hoang-ho qui la traverse, elle est encore arrosée d'un grand nombre de sources & de rivieres ; elle a même un lac précieux, qui attire sur ses bords une multitude prodigieuse d'ouvriers, parce que

Province de Ho-nan.

ſon eau a la propriété de communiquer à la ſoie un luſtre qu'on ne peut imiter ailleurs. Outre les forts, les châteaux & les places de guerre, cette province renferme huit *fou* ou villes du premier ordre, & cent deux du ſecond & du troiſieme. Dans une de ces cités, nommée *Nan-yang*, on trouve une eſpece de ſerpent dont la peau eſt marquée de petites taches blanches; les Médecins Chinois la font tremper dans une fiole pleine de vin, & s'en ſervent enſuite comme d'un excellent remede pour la paralyſie.

Le *Ho-nan* eſt borné au nord par les provinces de *Pe-tcheli* & de *Chan-ſi*, au couchant par celle de *Chen-ſi*, au midi par celle de *Hou-quang*, & au levant par celle de *Chan-tong*.

Cai-fong-fou, qui en eſt la capitale, eſt ſituée à deux lieues du fleuve *Hoang-ho;* mais ſon ſol eſt ſi bas, que les eaux du fleuve ſont plus hautes que la ville.

Pour parer aux inondations, on y a conſtruit de fortes digues qui occupent une étendue de plus de trente lieues. Cette ville ayant été aſſiégée en 1642, par une armée de cent mille rebelles qui avoient à leur tête un certain *Ly-tchuang*, le Commandant des troupes qu'on avoit envoyées au ſecours de la cité, conçut le fatal projet de noyer les ennemis, en rompant la grande digue du *Hoang-ho*. Ce Général réuſſit dans ſon deſſein; mais en même temps la ville fut ſubmergée, & l'inondation fut ſi violente & ſi prompte, qu'il y périt trois cent mille habitans.

Il paroît par les ruines qui ſubſiſtent, que *Cai-fong* avoit alors environ trois lieues de circuit: on l'a rétablie depuis ce triſte événement; mais on ne lui a point rendu ſa premiere magnificence. On n'y trouve aujourd'hui rien qui la diſtingue

distingue des cités ordinaires, excepté l'étendue de son ressort, qui comprend quatre villes du second ordre & trente du troisieme.

Province de Ho-nan.

Kouei-te-fou a sous sa dépendance une ville du second ordre, & six du troisieme. Située dans une plaine vaste & fertile, & au milieu de deux grandes rivieres, il ne lui manque pour être opulente, que d'être plus marchande & plus peuplée; l'air y est pur, & l'on y mange des fruits excellens. Le caractere du peuple qui l'habite, est d'une douceur & d'une affabilité qui surprennent tous les Étrangers.

Tchang-te-fou est une des villes les plus septentrionales de la province. On y remarque deux choses; la premiere est un poisson de la figure du crocodile, dont la graisse est d'une nature si singuliere, que si on la brûle il n'est pas possible d'en éteindre la flamme; la seconde est une montagne voisine, dont le penchant est si rapide & de si difficile accès, que dans les temps de guerre, les habitans s'y réfugient & y trouvent un sûr asile contre la violence & les insultes des soldats. Cette ville compte dans son ressort une cité du second ordre, & six du troisieme.

Le territoire de *Ouei-kiun-fou* & de *Hoai-king-fou* est très-fertile en simples & en plantes médicinales; c'est tout ce qu'on y trouve de particulier. L'une & l'autre ont sous leur jurisdiction six villes du troisieme ordre.

Honan-fou est située au milieu des montagnes, & entre trois rivieres; les Chinois croyoient autrefois que cette ville étoit le centre de la terre, parce qu'elle est au milieu de leur Empire. Son ressort est fort étendu, car il contient une ville du second ordre & treize du troisieme.

Une de ces villes, nommée *Teng-fong-hien*, est célebre

Province de Ho-nan.

par la tour que le fameux *Tcheou-kong* y éleva pour obſerver les aſtres : on y voit encore un inſtrument dont il ſe ſervoit pour prendre l'ombre du midi, afin de connoître l'élévation du pôle. Cet Aſtronome vivoit plus de mille ans avant J. C. & les Chinois prétendent qu'il a été l'inventeur de la bouſſole.

Nan-yang-fou & *Yu-ning-fou* ont ſous leur dépendance, l'une deux villes du ſecond ordre & ſix du troiſieme, & l'autre deux du ſecond & douze du troiſieme ordre. On aſſure que dans la premiere les vivres ſont en ſi grande abondance, que des armées nombreuſes y ont demeuré un temps conſidérable, ſans que ſes habitans s'apperçuſſent de la moindre diſette. Les terres de la ſeconde ne ſont guere moins fertiles ; c'eſt tout ce qu'on peut en dire de particulier.

ARTICLE VIII.

Province de Chan-tong.

Province de Chan-tong.

CHAN-TONG eſt bornée à l'oueſt par la province de *Pe-tcheli* & par une partie de celle de *Ho-nan*, au midi par celle de *Kiang-nan*, à l'orient par la mer orientale, & au nord par cette même mer & par une partie de la province de *Pe-tcheli*. On la diviſe en ſix contrées, qui renferment ſix villes du premier ordre, & cent quatorze du ſecond & du troiſieme. On y trouve de plus quinze ou ſeize forts bâtis le long des côtes, pluſieurs bourgades conſidérables par leur commerce, & un grand nombre de petites iſles, dont la plupart ont des havres fort commodes pour

les sommes Chinoises, qui de là passent aisément en Corée ou dans le *Leao-tong*.

Province de Chan-tong.

Outre le grand canal Impérial qui traverse cette province, on y voit quantité de lacs, de ruisseaux & de rivieres qui ne contribuent pas moins à l'embellissement qu'à la fécondité de ses campagnes; cependant elle a beaucoup à craindre de la sécheresse, parce qu'il y pleut rarement. Les sauterelles y causent aussi quelquefois de très-grands ravages. Il n'est peut-être point de contrée ou le gibier soit plus commun, ni où les faisans, les perdrix & les cailles se donnent à meilleur marché; il est vrai que les habitans de cette province passent pour les plus déterminés Chasseurs de tout l'Empire.

La riviere d'Yun, qu'on nomme autrement le canal Impérial, augmente beaucoup les richesses de cette province. C'est par ce canal que doivent nécessairement passer toutes les barques du midi de la Chine, destinées pour Pe-king. Leur abord est si considérable, & elles transportent une telle quantité de marchandises & de denrées de toute espece, que les seuls droits acquittés sur ce canal, montent chaque année à plus de dix millions. Toutes ces barques passent du fleuve Jaune dans le canal Impérial à So-tsien, d'où elles vont à Tci-ngin & de là à Lin-tcin, où elles entrent dans là riviere Oei. Le défaut d'une quantité suffisante d'eau pour les grosses barques a nécessité la construction d'un grand nombre d'écluses, qu'on rencontre dans le cours de cette navigation. Les obstacles que la Nature opposoit à l'exécution de ce superbe canal, les fortes & longues digues qui le contiennent, ses rives décorées & souvent revêtues de pierres de taille, le mécanisme ingénieux

Province de Chan-tong.

de ses écluses, tout en fait un objet d'étonnement pour les Voyageurs Européens; ils y admirent le même génie qui a présidé à l'exécution de notre célebre canal de Languedoc.

Outre les vers à soie ordinaires, on trouve encore dans cette province une autre espece d'insecte, assez semblables à nos chenilles, qui donnent à la vérité une soie plus grossiere, mais dont on fabrique des étoffes beaucoup plus fermes. Comme celles-ci sont plus de durée, il s'en fait un grand débit dans toute la Chine.

C'est dans cette province qu'est né l'immortel *Kong-fu-tsé* ou *Confucius*, le plus éclairé, le plus sage & peut-être celui des Philosophes qui ait le mieux mérité ce nom.

Tsi-nan-fou, capitale du *Chan-tong*, est située au midi de la riviere de *Tsing-ho* ou *Tsi*. Cette ville est grande & bien peuplée; mais ce qui la rend respectable aux Chinois, c'est qu'elle a été la résidence d'une longue suite de Rois, dont les tombeaux, élevés sur les montagnes voisines, forment un très-bel aspect.

Tsi-nan a sous sa dépendance quatre villes du second rang, & vingt-six du troisieme. Ces villes n'ont rien de particulier, excepté *Yen-tching*, où il se fait une espece de verre si délicat & si fragile, qu'il se rompt lorsqu'on l'expose aux moindres injures de l'air.

Yen-tcheou-fou, qui est la seconde ville de la province, est située entre deux rivieres; l'air y est doux & tempéré, & le séjour en est extrêmement agréable.

Le ressort de cette cité est très-étendu; elle a sous sa jurisdiction quatre villes du second ordre, & vingt-trois du troisieme. Une de ces villes, nommée *Tçi-ning-tcheou*, n'est inférieure à sa métropole, ni par sa grandeur, ni par

la multitude de ſes habitans, ni par la richeſſe de ſon commerce. Sa ſituation ſur le bord du grand canal y attire une foule de Négocians étrangers. Une autre non moins célebre, eſt *Kio-ſeou*, qui a donné naiſſance à *Confucius* : on y voit encore pluſieurs monumens élevés en l'honneur de ce grand homme.

Province de Chan-tong.

On aſſure que dans les environs d'une troiſieme, on ramaſſoit autrefois beaucoup d'or, & c'eſt peut-être ce qui lui a fait donner le nom de *Kin-kiang* ou terre dorée.

Tong-tchang-fou a dans ſon reſſort trois villes du ſecond ordre, & quinze du troiſieme. *Lin-tçin-tcheou*, ſituée ſur le grand canal, eſt la plus remarquable de ces cités; elle eſt l'abord de tous les vaiſſeaux, &, pour ainſi dire, le magaſin général de toutes les marchandiſes qu'on peut déſirer. Parmi les édifices qu'on y admire, eſt une tour octogone partagée en huit étages, dont les dehors, revêtus de porcelaine, ſont chargés de diverſes figures artiſtement travaillées; au dedans, les murs ſont incruſtés de marbres de différentes couleurs : on a pratiqué dans l'épaiſſeur du mur un eſcalier par lequel on monte à tous les étages, d'où l'on paſſe dans de ſuperbes galeries ornées de baluſtres dorés. Toutes les corniches & les ſaillies de la tour ſont garnies de clochettes, qui, agitées par le vent, forment une harmonie aſſez agréable; le dernier étage renferme une idole à laquelle la tour eſt conſacrée; cette ſtatue eſt de cuivre doré. Près de cette tour, ſont quelques temples d'idoles d'une aſſez belle architecture.

La ville de *Tſin-tcheou-fou* n'eſt ni moins étendue, ni moins riche que la précédente. La principale branche de ſon commerce eſt le poiſſon; on y en pêche en ſi grande

Province de Chan-tong.

quantité, qu'on assure que le seul profit qu'on tire des peaux est considérable.

Les Auteurs de Relations rapportent qu'il s'engendre au ventre des vaches du pays, une pierre jaune, que les Chinois appellent pour cette raison *nieou-hoang;* elle est grosse comme un œuf d'oie, & aussi fragile que le plus tendre crayon. Les Médecins, qui en font très-grand cas, prétendent qu'elle guérit les catarres & les fluxions les plus invétérées. Cette ville a dans son ressort une ville du second ordre & treize du troisieme.

Ten-tcheou-fou & *Lai-tcheou-fou*, qui sont les deux dernieres villes du premier ordre, ne sont remarquables que par leur situation; elles ont chacune un havre fort commode, une garnison nombreuse, & plusieurs vaisseaux armés qui défendent leurs côtes. Une ville du second ordre & sept du troisieme relevent de la premiere; la seconde n'en compte que sept dans sa jurisdiction, dont deux sont du second ordre.

ARTICLE IX.

Province de Chan-si.

Province de Chan-si.

LA province de *Chan-si*, qui est une des plus petites de l'Empire, est bornée au levant par celle de *Pe-tcheli*, au sud par le *Ho-nan*, au couchant par le *Chen-si*, & au nord par la grande muraille. Les Chinois disent que c'est dans cette province que les premiers habitans de la Chine fixerent leur séjour. Le climat en est sain & agréable; la terre y est fertile; on y trouve du musc en abondance;

quantité de porphyre, de marbre & de jaſpe de diverſes couleurs; la pierre d'azur y eſt très-commune, auſſi bien que les mines de fer, les ſalines & le criſtal.

Province de Chan-ſi.

Parmi les montagnes dont cette province eſt couverte, il en eſt quelques-unes d'inhabitables & d'affreuſes; mais les autres ſont cultivées avec ſoin, & coupées en terraſſes depuis le pied juſqu'à la cime, ce qui forme un très-bel aſpect. On en trouve même pluſieurs, au ſommet deſquelles ſont de vaſtes plaines qui ne ſont pas moins fécondes que les plus riches campagnes.

Les habitans de cette province ſont robuſtes & civils, mais extrêmement ignorans; les femmes ont la réputation d'être belles.

Cette province a des vignes, & le raiſin qu'on en recueille eſt le meilleur qui croiſſe dans toute cette partie de l'Aſie. Il ſeroit facile aux Chinois d'en fabriquer un très-bon vin; mais ils préferent de faire ſécher ces raiſins, qu'on tranſporte & qu'on vend dans toutes les provinces de l'Empire. Ses montagnes lui fourniſſent auſſi une grande quantité de charbon de terre; les habitans pilent ce charbon, le détrempent & en forment des pains: cette ſubſtance a de la peine à s'enflammer; mais lorſqu'elle eſt embraſée, elle donne un feu très-vif & qui dure long-temps: on s'en ſert ſpécialement pour chauffer les poêles, la plupart conſtruits de briques comme en Allemagne; mais les Chinois donnent à ces poêles la forme de petits lits, ſur leſquels ils ſe couchent en effet pendant la nuit.

Le *Chan-ſi* ne comprend que cinq villes du premier ordre, & quatre-vingt-cinq du ſecond & du troiſieme.

La capitale de la province s'appelle *Tai-yuen-fou.* Cette

Province de Chan-si.

ville, qui eſt ancienne, a environ trois lieues de circuit; mais elle eſt bien déchue de l'état de ſplendeur où elle étoit, lorſque les Princes du Sang de la derniere famille Impériale, *Tai-ming-tchao*, y faiſoient leur réſidence; les palais qu'ils occupoient n'offrent plus qu'un amas de ruines & de triſtes débris. Les ſeuls monumens qui reſtent, ſont les ſépultures de ces Princes, qu'on voit ſur une montagne voiſine. Ce lieu funéraire eſt décoré avec magnificence; tous ces tombeaux ſont en marbre ou en pierres de taille; ils ſont accompagnés d'arcs de triomphe, de ſtatues de Héros, de différentes figures d'animaux, de lions, & ſur-tout de chevaux: ces ſtatues & ces figures ſont diſtribuées avec goût & ſymétrie. De vieilles forêts de cyprès, plantées en échiquier, & auxquelles la hache n'a jamais touché, forment une ſombre enceinte autour de ces tombeaux.

Tai-yuen-fou a dans ſa dépendance cinq villes du ſecond ordre, & vingt du troiſieme. Ses principaux articles de commerce ſont des ouvrages & des uſtenſiles en fer, différentes ſortes d'étoffes, & en particulier des tapis en façon de Turquie.

Pin-yang-fou ne le cede à la capitale, ni par la bonté de ſon terroir, ni par l'étendue de ſon reſſort, qui contient ſix villes du ſecond ordre & vingt-huit du troiſieme.

On trouve près de *Ngan-y* un lac dont l'eau eſt auſſi ſalée que celle de la mer, & dont on tire une grande quantité de ſel.

Lou-ngan-fou n'a dans ſa dépendance que huit villes du troiſieme ordre; mais elle eſt ſituée dans un lieu agréable, & preſque à la ſource de la riviere de *Tſo-tſang-ho*.

Fuen-tcheou-fou, ville ancienne & commerçante, eſt bâtie

bâtie ſur les bords de la riviere *Fuen-ho;* ſes bains & ſes fontaines, preſque bouillantes, y attirent un grand nombre d'Étrangers, ce qui la rend très-opulente. Une ville du ſecond ordre & ſept du troiſieme forment tout ſon diſtrict. *Province de Chan-ſi.*

Tai-tong-fou eſt une place de guerre, bâtie près de la grande muraille. Sa ſituation la rend importante, parce que c'eſt le ſeul endroit expoſé aux excurſions des Tartares; elle eſt d'ailleurs bien fortifiée, & les troupes qu'on y entretient pour ſa défenſe, forment une nombreuſe garniſon. Le territoire de cette ville abonde en pierres d'azur & en herbes médicinales; on y trouve auſſi une eſpece particuliere de jaſpe, nommé *yu-che*, qui a la blancheur & l'éclat de l'agate. Le marbre & le porphyre y ſont communs, & le commerce des peaux qu'on y prépare eſt d'un très-grand revenu. La juriſdiction de *Tai-tong-fou* eſt aſſez étendue, elle comprend quatre villes du ſecond ordre & ſept du troiſieme.

ARTICLE X.

Province de Chen-ſi.

CETTE province eſt diviſée en deux parties, l'une orientale, & l'autre occidentale; elle contient huit *fou* ou villes du premier ordre, & cent ſix du ſecond & du troiſieme. Elle eſt bornée à l'orient par le *Hoang-ho*, qui la ſépare du *Chan-ſi;* au midi, par les provinces de *Se-tchuen* & de *Hou-quang;* au nord, par la Tartarie & la grande muraille, & à l'occident, par la Tartarie Mongole. *Province de Chen-ſi.*

Le *Chen-ſi* eſt une des plus vaſtes provinces de l'Empire;

Province de Chen-si.

elle avoit autrefois trois Vice-Rois; mais elle n'en a que deux aujourd'hui, outre les Gouverneurs de *So-tcheou* & de *Kan-tcheou*, qui sont les deux plus fortes places de guerre du pays. Cette province en général est très-fertile, très-commerçante, & très-riche. Elle produit peu de riz, mais on y fait d'abondantes récoltes de froment & de millet; elle est cependant sujette aux sécheresses, & des nuées de sauterelles dévorent quelquefois toutes ses campagnes : quelques Chinois mangent ces insectes bouillis. On tire de cette contrée une grande quantité de drogues, de la rhubarbe, du musc, du cinabre, de la cire, du miel, du charbon de terre, dont elle renferme des mines inépuisables. Elle contient aussi de riches mines d'or, que la politique empêche d'ouvrir. Le sable des torrens & des rivieres en est tellement chargé, qu'une infinité de personnes ne subsistent qu'en ramassant cette poudre d'or. Les Voyageurs ont remarqué que les peuples de cette contrée sont beaucoup plus polis, plus affables pour les Étrangers, & ont plus de dispositions pour l'étude que les autres Chinois septentrionaux.

Si-ngan-fou, capitale de toute la province, est, après *Pe-king*, l'une des plus belles & des plus grandes villes de la Chine; ses murailles sont larges, élevées, & embrassent quatre lieues de circuit; elles sont flanquées d'un grand nombre de tours, éloignées les unes des autres d'une portée de fleche, & entourées d'un fossé profond. Quelques-unes de ses portes sont magnifiques, & remarquables par leur hauteur.

On voit encore dans cette ville un vieux palais où demeuroient les anciens Rois du Chen-si. L'étendue du pays

dont ils étoient les maîtres, & la valeur de leurs peuples les avoient rendus formidables à leurs voisins. Le reste des bâtimens n'a rien de plus beau que ce qu'on voit ailleurs; les maisons y sont, selon la coûtume de la Chine, fort basses & assez mal construites, les meubles moins propres que dans les provinces méridionales, le vernis plus grossier, la porcelaine plus rare, & les ouvriers moins adroits.

Province de Chen-si.

Quant aux habitans du pays, ils sont en général plus robustes, plus braves, plus faits à la fatigue, & d'une taille plus avantageuse que les autres peuples de la Chine. Les principales forces des Tartares, destinées à la défense du nord de l'Empire, sont en garnison dans *Si-ngan-fou*, sous un Général de leur Nation, qui, avec ses soldats, occupe un quartier de la ville, séparé des autres par une muraille. On trouve dans le territoire de cette ville, une espece singuliere de chauve-souris, aussi grosses que les poules, & dont les Chinois préferent même la chair à celle des poules les plus délicates. C'est de là aussi que vient le blanc dont les Dames se servent pour embellir leur teint.

Le Pere *Le Comte* nous apprend qu'en 1625 on déterra dans le voisinage de cette ville, une longue table de marbre qui avoit été autrefois élevée en forme de monument. On y trouva dans la partie supérieure une croix bien gravée, & plus bas une inscription, partie en caracteres Chinois, partie en lettres Syriaques, portant en substance, qu'un Ange avoit annoncé que le Messie étoit né d'une Vierge en Judée; que sa naissance fut marquée par une nouvelle étoile dans les cieux; que des Rois d'Orient l'observerent, & vinrent offrir des présens à ce divin Enfant; qu'un Chrétien, nommé *Olopuen*, parut à la Chine l'an

Province de Chen-si.

de J. C. 636, & fut favorablement reçu de l'Empereur, qui ayant examiné sa Loi, en reconnut la vérité & donna un Édit en sa faveur (*). Il paroît certain, par ce monument, que la Religion Chrétienne a fleuri à la Chine depuis l'an 636 jusqu'en 782, qui est l'année où l'on érigea ce monument. Le P. *Le Comte* dit que l'Empereur qui régnoit lorsqu'on le découvrit, donna ordre qu'on le conservât soigneusement dans un temple, à un quart de lieue de *Si-ngan-fou*.

Cette capitale a trente-sept villes sous sa jurisdiction, six du second ordre, & trente-une du troisieme.

Yen-ngan-fou compte dans son district trois villes du second ordre, & seize du troisieme.

Fong-tsiang-fou n'en a que huit du second & du troisieme rang.

Han-tchong-fou, ville grande & peuplée, est située sur la riviere de *Han*, qui arrose tout le pays de son ressort, lequel consiste en seize villes, tant du second que du troisieme ordre.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette contrée, c'est le chemin qu'on y a pratiqué à travers les montagnes, & qui conduit jusqu'à la capitale. Cette route fut construite par une armée dans le cours d'une expédition militaire. Elle doit étonner, soit par le nombre d'ouvriers qu'on y employa, qui montoit à plus de cent mille hommes, soit par la difficulté du travail & l'étonnante promptitude avec laquelle il fut achevé. On applanit des montagnes,

(*) On peut voir l'inscription entiere & l'histoire de sa découverte, dans la *Chine illustrée* de Kircher.

on conſtruiſit des ponts qui menent des unes aux autres, & lorſque les vallées parurent trop larges, on y dreſſa des piliers pour les ſoutenir. Ces ponts, qui forment une partie du chemin, ſont en pluſieurs endroits ſi exhauſſés, qu'on ne voit qu'avec effroi le fond du précipice; quatre cavaliers peuvent y marcher de front. On y a placé des garde-foux des deux côtés, pour la ſûreté des Voyageurs, & l'on a bâti, de diſtance en diſtance, le long de cette route, des villages avec des hôtelleries pour leur commodité.

Province de Chen-ſi.

Ping-leang-fou, qui eſt une des villes les plus conſidérables de la partie occidentale de la province, eſt ſituée ſur la riviere de *Kin-ho;* le climat en eſt très-doux; la vue des montagnes dont elle eſt environnée, n'a rien que d'agréable, & les eaux dont le pays eſt arroſé, en rendent le ſéjour délicieux. Elle a ſous ſa juriſdiction trois cités du ſecond ordre, & ſept du troiſieme. On trouve dans ce diſtrict une vallée de trois lieues de longueur, ſi profonde & tout à la fois ſi étroite, que la lumiere du jour peut à peine y pénétrer : un grand chemin, pavé en pierres carrées, occupe le fond de cette vallée.

Kong-tchang-fou eſt entourée de montagnes inacceſſibles, où l'on voit un tombeau que les Chinois prétendent être celui de *Fo-hi ;* s'ils diſent vrai, ce ſépulcre eſt ſans contredit le plus ancien monument qui ſoit dans le Monde. Son reſſort comprend trois villes du ſecond rang, & ſept du troiſieme.

Ling-tao-fou & *Kin-yang-fou* ſont deux villes ordinaires, & qui n'ont rien de particulier. Deux villes du ſecond ordre & trois du troiſieme relevent de la premiere; la ſeconde n'en a auſſi que cinq ſous ſa dépendance.

Province de Chen-si.

Lan-tcheou n'eſt qu'une ville du ſecond ordre, & releve de la précédente; mais comme elle ſe trouve ſituée près de la grande muraille, & qu'elle eſt dans le voiſinage des principales portes de l'oueſt, on la met au rang des cités les plus importantes de l'Empire : on en a même fait la capitale de la partie occidentale de la province, & le ſiége du Gouverneur. Son territoire eſt baigné par le fleuve Jaune. Des peaux qui viennent de Tartarie, & différentes eſpeces d'étoffes de laine, ſont les ſeuls objets du commerce de cette ville : on y fabrique même une étoffe groſſiere où il n'entre que du poil de vache : on l'emploie en redingotes, pour ſe garantir de la neige.

ARTICLE XI.

Province de Se-tchuen.

Province de Se-tchuen.

LA province de *Se-tchuen* eſt bornée au nord par le *Chen-ſi*, au levant par le *Hou-quang*, au midi par le *Koei-tcheou*, & au couchant par le Royaume de *Thibet* & quelques peuples circonvoiſins. Outre un grand nombre de forts & de places de guerre, on compte dans cette province dix villes du premier ordre, & quatre-vingt-huit du ſecond & du troiſieme. Le grand fleuve *Yang-tſe-kiang* traverſe le *Se-tchuen*, qui eſt une province très-riche, non ſeulement par la quantité de ſoie qu'elle produit, mais encore par ſes mines de fer, d'étain & de plomb; par ſon ambre, ſes cannes à ſucre, ſes pierres d'aimant & d'azur, ſon muſc, ſes chevaux qui ſont très-recherchés; par ſa rhubarbe & la racine de fou-lin, que les Médecins Chinois

font entrer dans presque toutes leurs recettes; & par mille autres productions utiles, qu'il seroit trop long de nommer. Cette province, qui est très-éloignée de la mer, tire tout le sel qu'elle consomme de ses montagnes, où l'on creuse des puits qui en fournissent abondamment.

Province de Se-tchuen.

La capitale du *Se-tchuen*, qu'on appelle *Tching-tou-fou*, étoit autrefois le séjour des Empereurs, & l'une des plus grandes & des plus belles villes de la Chine; mais en 1646, elle fut presque entiérement ruinée durant les guerres civiles qui ont précédé la derniere invasion des Tartares. Ses temples, ses ponts, & les débris de ses anciens palais, sont encore pour les Étrangers des objets d'admiration. Son commerce & les mœurs de ses habitans n'ont rien qui la distingue, non plus que sa situation, qui est cependant assez agréable. Le Pere *Martini*, dans son Atlas Chinois, dit qu'on voit, dans le voisinage de cette ville, un oiseau rare & singulier, appelé *tong-hoa-fang*, c'est-à-dire, l'oiseau de la fleur de *tong-hoa*. Le vulgaire prétend que c'est cette fleur qui le produit, qu'il croît, qu'il vieillit & qu'il meurt avec elle. Cette opinion ridicule vient sans doute de ce que les nuances de la fleur ont quelque ressemblance avec celles du plumage de l'oiseau.

Tching-tou-fou a dans sa jurisdiction six villes du second rang, & ving-cinq du troisieme.

Pao-ning-fou, *Chun-king-fou* & *Su-tchéou-fou*, sont des villes très-ordinaires, que les Géographes & les Voyageurs ne font qu'indiquer. La premiere comprend sous sa jurisdiction dix villes, dont deux du second ordre; la seconde neuf, dont deux du second ordre, & la troisieme dix du troisieme ordre.

Province de Se-tchuen.

Tchong-king-fou eſt une des villes les plus marchandes de la province; elle doit en grande partie ſon commerce à ſa ſituation, qui eſt au confluent de deux rivieres remarquables, dont l'une, appelée *Hin-cha-kiang* ou *Sable d'or*, reçoit dans ſon cours toutes les eaux des montagnes qui bornent la Tartarie limitrophe; l'autre eſt le *Ta-kiang*, qui a ſa ſource hors de la Chine, & qu'on nomme communément *Yang-tſe-kiang*.

Tchong-king eſt bâtie ſur une montagne, & s'éleve en amphithéatre. L'air y eſt ſain & tempéré; les coffres de cannes entrelacées qu'on y fabrique, & la bonté de ſon poiſſon, n'ont pas peu contribué à la rendre célebre. Cette ville a dans ſon diſtrict trois cités du ſecond ordre, & onze du troiſieme.

Koei-tcheou-fou, *Ma-hou-fou*, *Long-ngan-fou*, & *Tſun-y-fou* ſont des villes aſſez commerçantes; les peuples qui habitent les montagnes de leur territoire, ſont extrêmement groſſiers & ignorans. Le reſſort de la premiere comprend une ville du ſecond ordre, & neuf du troiſieme; celui de la ſeconde n'en contient qu'une du troiſieme rang; celui de la troiſieme en renferme trois du même ordre; & celui de la quatrieme deux du ſecond rang & quatre du troiſieme.

Tong-tchuen-fou eſt une place de guerre, dont les habitans ſont tous de vieux ſoldats, qui de pere en fils embraſſent le métier des armes. Cette province, outre ſes villes du premier ordre, en compte auſſi quelques-unes du ſecond, qui ont pluſieurs forts importans, ſoumis à leur juriſdiction. Telles ſont *Tong-tchouen-tcheou*, *Kia-ting-tcheou*, & *Ya-tcheou* qui domine la frontiere de la province du côté du *Thibet*.

ARTICLE

ARTICLE XII.

Province de Quang-tong.

LA province de *Quang-tong* eſt la plus conſidérable des provinces méridionales de la Chine; elle eſt bornée au nord-eſt par le *Fo-kien;* au ſeptentrion par le *Kiang-ſi;* au couchant par le *Quang-ſi* & le royaume de *Tong-king*. Tout le reſte eſt baigné des eaux de la mer. *Province de Quang-tong.*

Le pays eſt mêlé de plaines & de montagnes; les terres y ſont ſi fertiles, qu'elles produiſent deux fois l'année. Le commerce & la fécondité du ſol raſſemblent dans cette province tout ce qui peut contribuer aux délices de la vie; elle fournit de l'or, des pierres précieuſes, de la ſoie, des perles, du bois d'aigle, de l'étain, du vif-argent, du ſucre, du cuivre, du fer, de l'acier, du ſalpêtre, de l'ébene, & quantité de bois de ſenteur très-recherchés.

Outre une grande partie des fruits de l'Europe & de ceux qui croiſſent dans les Indes, elle en a pluſieurs qui lui ſont particuliers, tels que les *Li-tchi*, les *Long-yven*, dont nous parlerons dans la ſuite. Toutes ſes côtes ſont très-poiſſonneuſes; elles fourniſſent une grande quantité d'huîtres, d'écreviſſes, de crabes, de tortues d'une groſſeur extraordinaire. Les Chinois emploient les écailles de celles-ci pour fabriquer de très-jolis ouvrages.

On nourrit dans cette province une multitude prodigieuſe de canards domeſtiques; les ſoins & l'induſtrie particuliere avec laquelle les Chinois de cette contrée les élevent, les ont multipliés plus que par-tout ailleurs; ils en

Province de Quang-tong.

font éclore les œufs dans un four ou dans du fumier, & ils ne tiennent point cette pratique de l'Égypte. Ils en chargent un grand nombre de petites barques, & les menent par troupeaux paître sur le bord de la mer, où, lorsque ses eaux sont basses, ces oiseaux trouvent des huîtres, des chevrettes, & autres coquillages semblables. Ces petites flottes vont ordinairement de compagnie, & bientôt tous les canards se mêlent sur le rivage; mais lorsque la nuit vient, il suffit de frapper sur un bassin pour les rassembler: aussi-tôt toutes les bandes se forment, & chacune retourne au bateau qui l'avoit amenée. Les Chinois ont le secret de saler une grande quantité de chair de canards, sans qu'elle perde rien de sa premiere saveur; ils savent aussi en saler les œufs, en les couvrant d'un enduit d'argile mêlé de sel. La saumure, dans laquelle on les laisseroit tremper, ne pénétreroit point à travers les pores de la coque; l'observation a fait connoître aux Chinois, que l'argile seule, chargée de sel, a cette propriété. Ces œufs salés sont très-sains, & l'on en permet l'usage aux malades.

Quoique le climat de cette province soit très-chaud, l'air y est pur, & le peuple robuste & sain; il est sur-tout très-industrieux, & l'on ne peut lui refuser d'être éminemment doué du talent de l'imitation; il suffit de lui montrer la plupart de nos petits ouvrages d'Europe, pour qu'il en exécute de semblables avec une justesse surprenante.

Quoique cette province ait beaucoup souffert durant les guerres civiles, elle est aujourd'hui une des plus florissantes de l'Empire; & comme elle est la plus éloignée de la Cour, son gouvernement est un des plus considérables. Celui qui en est le Vice-Roi, l'est aussi du *Quang-si*, & il réside à

Chao-king, afin d'être plus à portée d'expédier ses ordres dans l'une & dans l'autre province. Ce Gouverneur a toujours un certain nombre de troupes dont il dispose pour arrêter les courses des voleurs & des pirates, qui, sans cette précaution, se multiplieroient assez pour interrompre ou molester le commerce. C'est par la même raison qu'on a construit, le long des côtes & dans les terres, un grand nombre de forteresses, dont la plupart sont de grandes villes pourvues de nombreuses garnisons.

Province de Quang-tong.

On divise cette province en dix contrées, qui contiennent dix villes du premier ordre, & quatre-vingt-quatre du second & du troisieme.

Quang-tcheou-fou, que les Européens appellent *Canton*, est la capitale de cette province, & l'une des villes les plus peuplées & les plus opulentes de la Chine; elle est l'entrepôt de tout le commerce des Indes, & de celui que l'Europe entretient avec ce vaste Empire.

L'immense quantité d'argent que les vaisseaux étrangers apportent journellement dans cette cité, y attire une foule continuelle de Marchands de toutes les provinces; en sorte qu'on est sûr de trouver dans ses magasins les productions les plus rares du sol, & ce qui sort de plus précieux des Manufactures Chinoises. Cette ville est d'ailleurs située sur une belle riviere, qui communique à toutes les provinces voisines par des canaux : on nomme son embouchure *Hou-man*, c'est-à-dire, *Porte du Tigre*; ses bords, les campagnes qu'elle arrose, les collines même qui la dominent, sont cultivées & offrent le coup-d'œil le plus agréable. » On commence, dit le Pere de Prémare, à voir ce que » c'est que la Chine, quand on est entré dans la riviere

Province de Quang-tong.

» de Canton. Ce ſont, ſur les deux bords, de grandes
» campagnes de riz, vertes comme de belles prairies, qui
» s'étendent à perte de vue, & qui ſont entre-coupées d'une
» infinité de petits canaux; de ſorte que les barques qu'on
» voit ſouvent aller & venir de loin, ſans découvrir l'eau
» qui les porte, paroiſſent gliſſer ſur l'herbe. Plus loin, dans
» les terres, l'on apperçoit les côteaux couronnés d'arbres
» & cultivés le long du vallon; tout cela eſt mêlé de tant
» de villages, de ſites champêtres & ſi bien variés, qu'on
» ne ſe laſſe point de regarder, & qu'on a regret de paſſer
» ſi vîte «.

On entre enſuite dans une grande ville, qui eſt comme un composé de trois villes différentes, ſéparées par de hautes murailles, mais tellement jointes, que la même porte ſert pour ſortir de l'une & rentrer dans l'autre. Ces trois cités réunies forment à peu-près un carré; les rues en ſont longues, droites, la plupart pavées de pierres de taille & ornées d'arcs de triomphe de diſtance en diſtance; il en eſt quelques-unes de couvertes, & c'eſt là que ſont les plus belles boutiques de la ville. Les maiſons n'offrent rien de remarquable, qu'une grande propreté; elles n'ont qu'un ſeul étage, & ſont ſans fenêtres ſur la rue. Les honnêtes gens ſe font porter en chaiſe; le peuple remplit les rues, ſur-tout les porte-faix, qui ſont la plupart têtes, jambes & pieds nus, & on les voit tous chargés de quelque fardeau: car il n'eſt point d'autre commodité pour voiturer ce qui ſe vend & ce qui s'achete, que les épaules des hommes.

Un nombre infini de barques de toute grandeur, qui nuit & jour couvrent la riviere, y forme une eſpece de ville

flottante; toutes ces barques se touchent, sont alignées, & forment des rues. Un peuple immense n'a point d'autre habitation; chaque barque loge une famille & les enfans de ses enfans. Dès la pointe du jour, tout ce peuple sort, soit pour aller à la pêche, soit pour cultiver la terre & travailler au riz, dont on fait chaque année une double récolte.

Province de Quang-tong.

C'est à quatre ou cinq lieues de Canton que se trouve *Fo-chan*, ce village célebre, le plus grand & le plus peuplé de l'Univers; on l'appelle village, parce qu'il n'est point enfermé de murailles & qu'il n'a point de Gouverneur particulier, quoiqu'il s'y fasse un très-grand commerce, & qu'il contienne plus de peuple & plus de maisons que Canton même. On donne à cette bourgade trois lieues de circuit & un million d'habitans.

A l'entrée de la baie de *Canton*, on trouve le célebre port des Portugais, qu'on appelle communément *Macao*: il est situé sous le vingt-deuxieme degré douze minutes de latitude, & à trois degrés dix-neuf minutes de longitude ouest de *Pe-king*. La ville est bâtie sur une péninsule, ou, si l'on veut, dans une petite isle, parce qu'elle est séparée de la terre par une riviere où le flux & le reflux sont sensibles. Cette langue de terre ne tient au reste de l'isle que par une gorge fort étroite, qu'on a fermée d'une muraille. Les Portugais obtinrent ce port en récompense du secours qu'ils donnerent aux Chinois, pour chasser un fameux pirate qui infestoit les mers voisines, & qui avoit formé le siége de la capitale de la province; ils l'obligerent de se retirer à *Macao*, où ils le prirent & le mirent à mort.

Quelques Relateurs prétendent que cette ville n'étoit

Province de Quang-tong.

habitée que par des voleurs, lorſque les Portugais s'y établirent, & qu'on leur permit ſeulement d'y conſtruire des maiſons de chaume. Quoi qu'il en ſoit, ils fortifierent cette place, l'environnerent de bonnes murailles, & en devinrent, pour ainſi dire, les maîtres.

Macao a un Gouverneur Portugais & un Mandarin Chinois; le palais de celui-ci eſt au milieu de la ville, & il y commande en chef; la Nation de l'autre paye cent mille ducats de tribut, pour avoir la liberté de choiſir ſes Magiſtrats, d'exercer ſa Religion, & de vivre ſelon ſes Loix. Les maiſons de cette ville ſont bâties à l'Européenne; mais elles ſont baſſes & ont peu d'apparence. La ville eſt défendue par trois forts conſtruits ſur des hauteurs; ſes fortifications ſont bonnes, & garnies d'une nombreuſe artillerie.

On remarque que les Portugais y ont le Dimanche, lorſque les Eſpagnols des iſles Philippines ont le Samedi. Cette différence, qui a lieu pour tous les jours de la ſemaine, ne réſulte que de la diverſité des routes que ſuivent ces deux Nations; les Portugais, en ſe rendant à *Macao*, font voile vers l'orient, au lieu que les Eſpagnols, en venant de l'Amérique, dirigent leur route vers le couchant.

Chao-tcheou-fou, qui eſt la ſeconde ville de la province de Quang-tong, eſt ſituée entre deux rivieres navigables. Le pays qui l'entoure eſt très-fertile en riz, en fruits, en herbages: on y nourrit de nombreux troupeaux, & ſes côtes ſont très-poiſſonneuſes; mais l'air y eſt mal-ſain, & des maladies contagieuſes, qui y regnent ordinairement depuis la mi-Octobre juſqu'au commencement de Décembre, enlevent chaque année un grand nombre d'habitans. Si

cette ville a quelque célébrité, elle la doit sur-tout à un célebre Monastere de Bonzes qui se trouve dans son voisinage : on ne peut rien voir de plus agréable que sa situation. Du milieu de la montagne, appelée *Nan-hoa*, où il est placé, on découvre un désert charmant, qui s'étend dans une vaste plaine tout environnée de collines, sur la cîme desquelles on a planté au cordeau des arbres fruitiers, & d'espace en espace des bocages dont le feuillage est toujours vert. La contrée d'alentour appartient au Monastere, dont on fait remonter l'origine à huit ou neuf cents ans. On prétend que son Fondateur pratiquoit la plus édifiante austérité. Les Bonzes ses successeurs suivent très-mal ses exemples ; car, quoiqu'ils fassent profession de chasteté, on dit qu'ils s'abandonnent à toutes sortes de débauches. Autrefois le peuple qui alloit chez eux en pélerinage, se plaignoit fort de leurs vols & de leur brigandage ; mais on y a mis ordre, & les dévots de la province peuvent s'y rendre avec sûreté. *Chao-tcheou* a dans sa dépendance six villes du troisieme ordre ; il croît près d'une de ses villes des roseaux noirs, dont on fabrique plusieurs especes d'insttrumens qu'on croiroit être d'ébene.

Nan-hiong-fou, *Hoei-tcheou-fou*, *Tchao-tcheou-fou*, & *Tchao-king-fou*, sont des villes célebres par la fertilité de leur territoire & la richesse de leur commerce; du reste on n'y voit rien de remarquable ni de curieux. La jurisdiction de la premiere ne comprend que deux villes du troisieme ordre; celle de la seconde en contient onze du second & du troisieme rang; celle de la troisieme est de la même étendue; enfin la quatrieme compte dans son ressort cinq villes du second & du troisieme rang.

Province de Quang-tong.

Kao-tcheou-fou eſt ſituée dans un pays riant & fertile; on trouve dans ſon territoire une eſpece de pierres ſingulieres qui approchent du marbre, & qui repréſentent naturellement des eaux, des montagnes, des payſages & des bois; on taille ces pierres en feuilles, & l'on en fait des tables & d'autres meubles curieux.

On pêche auſſi ſur ſes côtes un cancre aſſez ſemblable aux nôtres; mais il a ceci de particulier, qu'étant hors de l'eau, il ſe pétrifie ſans rien perdre de ſa forme naturelle. *Kao-tcheou* a dans ſon diſtrict une ville du ſecond ordre & cinq du troiſieme.

Lien-tcheou-fou & *Loui-tcheou-fou* offrent deux ports aſſez commodes. Le territoire de la premiere ville confine avec le Royaume de *Tong-king*, dont des montagnes inacceſſibles la ſéparent, & elle a ſous ſa juriſdiction une ville du ſecond ordre & deux du troiſieme. La ſeconde cité n'eſt ſéparée de l'iſle de *Hai-nan*, que par un petit détroit où l'on dit qu'on pêchoit autrefois des perles. Le reſſort de cette ville n'eſt pas plus étendu que celui de la précédente.

Kiun-tcheou-fou eſt la capitale de l'iſle de *Hai-nan*, qui dépend de la province de Quang-tong. Cette iſle a au ſeptentrion la province de *Quang-ſi;* au midi, le canal que forme le banc *Paracel*, avec la côte orientale de la *Cochinchine;* à l'occident, ce même Royaume & une partie du *Tong-king;* & à l'orient, la mer de la Chine.

Son étendue, d'orient en occident, eſt de ſoixante à ſoixante-dix lieues, & celle du ſeptentrion au midi, de quarante à cinquante; ainſi cette iſle doit avoir à peu près cent ſoixante lieues de circuit.

Kiun-tcheou, ſa capitale, eſt ſituée ſur un promontoire,

&

& les vaiſſeaux viennent mouiller juſqu'au pied de ſes murs. Deux ſortes de Mandarins y commandent, comme dans les autres contrées de la Chine; les uns ſont Mandarins de Lettres, & les autres Mandarins d'Armes ou Officiers de guerre. Son reſſort comprend trois villes du ſecond ordre & dix du troiſieme. La plus grande partie de l'iſle obéit à l'Empereur de la Chine; le reſte eſt indépendant, & habité par des peuples libres qui n'ont pas encore été ſubjugués. Obligés d'abandonner aux Chinois leurs plaines & leurs campagnes, ils ſe ſont fait une retraite dans les montagnes du centre de l'iſle, où ils ſont à couvert de toute inſulte de la part de leurs voiſins.

Province de Quang-tong.

Ces peuples avoient autrefois une correſpondance libre & ouverte avec les Chinois. Ils expoſoient deux fois par an, dans un lieu déterminé, l'or qu'ils avoient tiré de leurs mines, avec leurs bois d'*aigle* & de *calamba*, ſi eſtimés des Orientaux. Un député alloit examiner ſur la frontiere les toiles & les denrées des Chinois, & les principaux de ceux-ci ſe rendoient au lieu indiqué pour les échanges: on convenoit des prix, & après que les marchandiſes des Chinois étoient livrées, on leur remettoit fidélement ce dont on étoit convenu. Les Gouverneurs Chinois tiroient des profits immenſes de ces échanges.

L'Empereur *Kang-hi*, informé de la quantité prodigieuſe d'or que ce commerce faiſoit paſſer entre les mains de ſes Mandarins, défendit, ſous peine de mort, à tous ſes ſujets d'avoir communication avec les Inſulaires; cependant quelques émiſſaires ſecrets des Gouverneurs voiſins trouvent encore le moyen de pénétrer chez eux; mais ce qu'on en tire aujourd'hui par ce commerce caché, n'eſt rien en

Province de Quang-tong.

comparaiſon de ce qu'il rapportoit autrefois. Les naturels de l'iſle ſont en général très-difformes, de petite taille, & d'une couleur rougeâtre ; les hommes & les femmes portent leurs cheveux paſſés dans un anneau ſur le front, & par-deſſus un petit chapeau de paille, d'où pendent deux cordons qu'ils nouent ſous le menton.

Leur vêtement conſiſte en une piece de toile de coton noir ou bleu foncé, qui les couvre depuis la ceinture juſqu'aux genoux ; les femmes ont une eſpece de chemiſette de la même étoffe, & ſe diſtinguent par des raies bleues qu'elles ſe font avec de l'*indigo*, depuis les yeux juſqu'au bas du viſage. Les uns & les autres portent des boucles d'oreilles d'or & d'argent en forme de poire, & très-bien travaillées. Leurs armes ſont l'arc & la fleche ; ils ont encore un coutelas qu'ils portent dans un petit panier attaché derriere eux à la ceinture ; c'eſt le ſeul inſtrument dont ils ſe ſervent pour exécuter leurs ouvrages de charpente, ou pour couper les bois & les brouſſailles, lorſqu'ils traverſent les forêts.

Parmi les animaux que l'iſle produit, on diſtingue une eſpece curieuſe de grands ſinges noirs, qui ont les traits & la figure de l'homme ; on prétend qu'ils ſont très-amoureux des femmes. On y trouve auſſi des corbeaux ornés de cravates blanches, des étourneaux qui portent ſur le bec une petite lunette, des merles d'un bleu foncé avec deux oreilles jaunes, élevées d'un demi-pouce, & une foule d'autres oiſeaux remarquables par leurs couleurs & leur chant.

Outre les mines d'or & d'azur qui enrichiſſent l'iſle de *Hai-nan*, on y voit quantité de bois rares & précieux. Le prédéceſſeur de l'Empereur actuel en fit tranſporter juſqu'à *Pe-king*, avec des frais immenſes, pour orner un

palais qu'il destinoit à sa sépulture. Le plus estimé, appelé par les gens du pays *Hoa-li*, & par les Européens bois de rose ou de violette, à cause de son odeur, est un bois incorruptible, & d'une beauté que rien n'égale; aussi est-il réservé pour le service de l'Empereur.

Province de Quang-tong.

L'isle de *Hai-nan* a mérité par sa situation, par sa grandeur & par ses richesses, d'être mise au rang des isles considérables de l'Asie.

Non loin de là est une autre petite isle, appelée communément *San-cian;* elle est célebre par la mort de Saint François Xavier. On y voit encore son sépulcre; ce tombeau est placé sur une colline, au pied de laquelle est une plaine couverte de bois d'un côté, & de l'autre ornée de plusieurs jardins. Cette isle n'est point déserte, comme quelques Voyageurs l'ont publié; on y trouve cinq villages, dont les habitans sont de pauvres Pêcheurs qui ne vivent que de riz & de poisson.

ARTICLE XIII.

Province de Quang-si.

Province de Quang-si.

CETTE province est située entre celles de *Quang-tong*, de *Hou-quang*, de *Koei-tcheou*, d'*Yun-nan*, & le Royaume de *Tong-king;* elle n'est comparable aux autres provinces, ni pour la grandeur, ni pour le commerce; cependant elle produit du riz en si grande abondance, qu'elle en fournit pendant six mois à la province de *Quang-tong*, qui, sans ce secours, seroit dans l'impuissance de faire subsister ses nombreux habitans. Comme les montagnes dont elle est

Province de Quang-si.

couverte, principalement vers le ſeptentrion, abondent en mines d'or, d'argent, de cuivre & d'étain, un Gouverneur d'une ville du premier ordre préſenta, il y a quelques années, un Mémoire à l'Empereur, où il détailloit les précautions qu'on pouvoit prendre pour parer aux inconvéniens qui pourroient réſulter de l'exploitation de ces mines : il marquoit, entre autres choſes, que les gens du pays s'offroient à les ouvrir à leurs frais, & qu'on n'admettroit à ce travail aucun ouvrier qui n'eût une Patente de ſon Mandarin, & qui ne donnât quatre répondans de ſa conduite.

L'Empereur ayant lu ce Mémoire, le renvoya au *Hou-pou*, ou Cour des Finances, pour l'examiner. Ce Tribunal Souverain, après avoir délibéré, approuva ce qui étoit contenu dans l'écrit; mais il voulut, ſuivant ce qui s'étoit pratiqué autrefois en pareille occaſion, qu'on donnât quarante pour cent à l'Empereur, & cinq pour cent aux Officiers & aux Soldats qui préſideroient à l'exploitation. Dans la ſuite, le Prince ſe réſerva les mines d'or, & les fit ouvrir lui-même à ſes frais.

Il croît dans cette province un arbre aſſez ſingulier; au lieu de moëlle, il renferme une chair molle dont on fait de la farine; on prétend que le pain en eſt aſſez bon. Outre les perroquets, les porcs-épics & les rhinocéros, on y trouve une quantité prodigieuſe d'animaux ſauvages, de gibier, d'oiſeaux rares, & d'inſectes particuliers.

La province contient douze villes du premier ordre, & quatre-vingt du ſecond & du troiſieme.

Quei-ling-fou, qui en eſt la capitale, tire ſon nom d'une fleur appelée *quei;* cette fleur vient ſur un arbre dont les feuilles reſſemblent à celles du laurier ; elle exhale

une odeur si agréable & si douce, que tout le pays en est parfumé.

Province de Quang-si.

Quei-ling-fou est située sur le bord d'une riviere qui se jette dans le *Ta-ho ;* mais elle coule avec tant de rapidité, & parmi des vallées si étroites, qu'elle ne peut être navigable, ni d'aucune utilité pour le commerce. La ville est grande, & presque toute bâtie sur le modele de nos anciennes forteresses ; mais elle est de beaucoup inférieure à la plupart des autres capitales.

On trouve dans son territoire un grand nombre d'oiseaux dont les couleurs sont si vives & si variées, que pour rehausser l'éclat des soies on y entrelace leurs plumes, qui sont d'un éclat & d'une beauté inimitables. *Quei-ling* a sous sa jurisdiction deux villes du second ordre, & sept du troisieme.

Les autres villes de la province n'ont rien de particulier ; leurs noms sont, *Lieou-tcheou-fou*, *Kin-yuen-fou*, *Se-nguen-fou*, *Ping-lo-fou*, *Ou-tcheou-fou*, *Sin-tcheou-fou*, *Nan-ning-fou*, *Tai-ping-fou*, *Se-ming-fou*, *Tchin-ngan-fou*, & *Se-tchin-fou.*

Toutes ces villes ensemble ont dans leur ressort trente villes du second ordre, & quarante-une du troisieme.

ARTICLE XIV.

Province d'Yun-nan.

LA province d'*Yun-nan* est bornée au nord par le *Se-tchuen* & les terres du *Thibet*, à l'ouest par les Royaumes d'*Ava* & de *Pegou*, au midi par ceux de *Laos* & de *Tong-king*, & à l'est par les provinces de *Quang-si* & de *Koei-tcheou*.

Province d'Yun-nan.

Province d'Yun-nan.

Cette province passe pour une des plus fertiles & des plus opulentes de la Chine, & ses habitans ont la réputation d'être courageux, robustes, affables, & fort amateurs des sciences, qu'ils cultivent avec succès. Ses rivieres, ses mines d'or, de cuivre & d'étain, son ambre, ses rubis, ses saphirs, ses agates, ses perles, ses pierres précieuses, son marbre, son musc, sa soie, ses éléphans, ses chevaux, ses gommes, ses plantes médicinales, & son lin, lui ont acquis une célébrité qui la rend respectable aux Chinois. Son commerce est immense, ainsi que ses richesses qu'on dit être inépuisables.

Cette province a dans sa jurisdiction vingt-une villes du premier ordre, & cinquante-cinq du second & du troisieme.

Yun-nan-fou, qui en est la capitale, étoit autrefois remarquable par son étendue & la beauté de ses bâtimens publics. On y voyoit des édifices superbes, de vastes jardins, des mausolées, des arcs de triomphe, & des places bien décorées; mais les Tartares ont détruit ces monumens dans leurs diverses invasions, & la ville n'est plus aujourd'hui qu'une cité fort ordinaire, ce qui n'empêche pas que le Gouverneur de la province n'y fasse sa résidence. Elle compte dans son ressort quatre villes du second ordre, & sept du troisieme.

Comme on ne trouve rien de particulier dans les autres, nous ne ferons que les indiquer; leurs noms sont: *Ling-ngan-fou*, *Ta-li-fou*, *Tchou-hiung-fou*, *Tchin-kiang-fou*, *King-tong-fou*, *Quang-nan-fou*, *Quang-si-fou*, *Chun-ning-fou*, *Ku-tsing-fou*, *Yao-ngan-fou*, *Ko-king-fou*, *Vou-ting-fou*, *Li-kiang-tou-fou*, *Yuen-kiang-fou*, & *Mong-hoa-fou*. La sixieme, la septieme, la neuvieme, la

quatorzieme, la quinzieme, & la seizieme de ces villes, sont sans jurisdiction. Toutes les autres ensemble ne comprennent dans leur ressort que vingt-une villes du second ordre, & seize du troisieme.

Province d'Yun-nan.

ARTICLE XV.

Province de Koei-tcheou.

Province de Koei-tcheou.

Cette province est une des plus petites de la Chine; elle a le *Quang-si* au midi, le *Hou-quang* au levant, au nord le *Se-tchuen*, & le *Yun-nan* au couchant. Tout le pays est presque inculte, & couvert de montagnes inaccessibles. Cette province est pour les Chinois, ce que la Sibérie est pour les Russes; les peuples qui l'habitent sont des montagnards accoutumés à l'indépendance, & qui semblent former un corps de nation séparé; ils ne sont guere moins féroces que les animaux sauvages au milieu desquels ils vivent.

Les Mandarins & les Gouverneurs qu'on envoie dans cette province, sont quelquefois des Grands disgraciés qu'on a quelque intérêt à conserver, soit à cause de leurs alliances, soit à cause des services qu'ils peuvent avoir rendus à l'État. On leur confie de nombreuses garnisons, pour contenir dans le devoir les naturels du pays; mais ces troupes ne suffisent pas, & la Cour désespere de pouvoir jamais réduire sous son joug ces indociles montagnards.

Elle renouvelle souvent ses tentatives pour les soumettre, & fait de temps en temps construire de nouveaux forts dans leur pays; mais ces peuples, qui n'ignorent pas ses desseins, se tiennent cachés dans leurs montagnes, & n'en

Province de Koei-tcheou.

ſortent que pour détruire les ouvrages des Chinois, ou pour ravager leurs terres.

On ne fabrique dans cette contrée, ni étoffes de ſoie, ni toiles de coton; mais il y croît une certaine herbe qui reſſemble aſſez à notre chanvre, & dont on fait des habits d'été. On y trouve auſſi des mines d'or, d'argent, de mercure & de cuivre, & c'eſt de ce dernier métal qu'on fait la petite monnoie qui a cours dans l'Empire.

Cette province contient dix villes du premier rang, dont *Koei-yang* eſt la capitale, & trente-huit du ſecond & du troiſieme. On prétend que *Koei-yang* étoit jadis la demeure d'anciens Rois : on y voit encore des reſtes de temples & de palais qui annoncent ſon ancienne ſplendeur; mais on néglige ces monumens, qui tombent & ſe détruiſent inſenſiblement.

Les Chinois de cette province, plus occupés du ſoin de ſe défendre des entrepriſes des montagnards, que de conſerver des débris, ſemblent ne faire aucun cas de ces précieuſes ruines. Leurs maiſons ſont bâties de terre & de briques, & la plupart de leurs villes ne ſont, pour ainſi dire, que des tas de chaumieres mal diſtribuées; les neuf autres cités ſont *Se-tcheou*, *Se-nan*, *Tchin-yuen*, *Che-tſien*, *Tong-gin*, *Ngan-chan*, *Tou-yun*, *Ping-yuen*, & *Ouei-ning*.

Quelques-unes de ces villes ſont ſituées ſur le bord de rivieres agréables, & dans des vallées fertiles : on trouveroit même dans cette province une grande quantité de terres dont le produit ſeroit conſidérable, ſi elles étoient vivifiées par la culture; mais la crainte qu'inſpirent les montagnards, retient les Chinois dans le voiſinage des forteresses. Le Koei-tcheou fournit les meilleurs chevaux de la Chine; on y éleve d'immenſes

d'immenſes troupeaux de vaches & de cochons, & l'on y trouve par-tout des poules ſauvages dont le goût eſt exquis.

Province de Koei-tcheou.

En donnant la deſcription des quinze provinces de la Chine, nous nous ſommes contentés d'indiquer les principales villes qu'elles renferment. L'Auteur d'*Yu le Grand* & *Confucius* en a donné le nombre total, d'après le relevé qu'un habile Mandarin, dit-il, en a fait imprimer pour l'uſage du Gouvernement. Quoique nous ne garantiſſions pas l'exactitude de cette notice des villes & principaux monumens de la Chine, nous croyons cependant qu'elle peut ici trouver ſa place.

On compte quatre mille quatre cent deux villes murées, qui ſe diviſent en deux claſſes, les *civiles* & les *militaires*. La claſſe des civiles en contient deux mille quarante-cinq, & celle des militaires deux mille trois cent cinquante-ſept. Les civiles ſont encore diviſées en trois ordres; ſavoir, cent ſoixante-quinze du premier rang, que les Chinois appellent *fou*, deux cent ſoixante-dix du ſecond rang, qu'on nomme *tcheou*, & cent ſoixante du troiſieme, qui portent le titre d'*hien*.

Les villes militaires ſont diſtinguées en ſept claſſes; on en compte ſix cent vingt-neuf de la premiere, cinq cent ſoixante de la ſeconde, trois cent onze de la troiſieme, trois cents de la quatrieme, cent cinquante de la cinquieme, cent de la ſixieme, & trois cents de la ſeptieme. Quelques-unes de ces villes militaires ſervent à loger les ſoldats, auxquels on aſſigne dans le voiſinage une certaine quantité de terres pour leur entretien. Les frontieres & les côtes ſont défendues par quatre cent trente-neuf châteaux, tenus en bon état & très-bien fortifiés. On compte en outre, le long des

Province de Koei-tcheou.

mêmes côtes, deux mille neuf cent vingt bourgs, dont un grand nombre égale en grandeur & en population plusieurs villes murées. Quant aux bourgs & aux villages répandus dans l'intérieur des terres, on assure qu'ils sont innombrables, la plupart riches, commerçans, & bien peuplés.

Les établissemens publics répondent à la grandeur & à l'étendue de l'Empire : on compte onze cent quarante-cinq hospices Royaux, ou lieux de logement, destinés à l'usage des Mandarins, des Préfets des provinces, des Officiers de la Cour, des Courriers, & de tous ceux qui voyagent aux dépens de l'Empereur. Les tours, les arcs de triomphe, & les autres monumens publics élevés à la gloire des bons Rois & à celle des Hommes illustres, sont au nombre de onze cent cinquante-neuf. Les vertus des femmes, comme celles des hommes ont droit à la Chine aux honneurs publics; on y voit deux cent huit monumens consacrés à la mémoire d'un certain nombre d'entre elles, qui, par leur modestie, leur pudeur, & leur attachement aux devoirs de leur sexe, ont mérité l'estime & la vénération de leurs concitoyens. Deux cent soixante-douze bibliotheques célebres sont continuellement ouvertes aux Savans & aux Lettrés; les gymnases ou colléges, établis par *Confucius*, & ceux qu'on a fondés en son honneur, sont aussi multipliés que les cités & les bourgs.





LIVRE SECOND.

DE LA TARTARIE CHINOISE.

LA Tartarie Chinoise est bornée au nord par la Sibérie; au levant par le golfe de Kamtchatka, & par la mer orientale; au midi par la Chine; & au couchant par les Tartares Kalmouks, établis entre la mer Caspienne & Casghar. Les différens peuples qui l'habitent aujourd'hui, étoient autrefois compris sous le nom général de Tartares *Moungales* ou *Moungous*, nation terrible & belliqueuse, qui, d'une part, conquit l'Indostan, sous la conduite du fameux Zinghiskan, & de l'autre, soumit la Chine. Ce fut au treizieme siecle que les Moungales s'emparerent de ce dernier Empire; mais après y avoir régné pendant cent ans, ils en furent chassés par les Chinois en 1368. Les fugitifs prirent différentes routes; les uns allerent s'établir vers la mer orientale, entre la Chine & la riviere *Saghalien;* les autres tournerent au couchant vers leur premier pays, où s'étant mêlés aux Moungales qui y étoient restés, ils reprirent bientôt la même maniere de vivre que leurs anciens compatriotes. Ceux qui s'établirent à l'orient, ayant trouvé le pays presque désert & sans habitans, y conserverent les mêmes mœurs qu'ils avoient apportées de la Chine. Ainsi ces deux nations Moungales different aujourd'hui par le langage, par leur gouvernement, leur Religion, & leurs usages. Ceux de l'occident ont retenu leur ancien nom de Tartares Moungales ou Moungous; les autres sont connus sous le nom de

Mantcheoux ou Tartares Orientaux. La Tartarie Chinoise se divise donc en deux parties, l'orientale & l'occidentale.

ARTICLE PREMIER.

Tartarie Chinoise orientale.

Tartarie Chinoise orientale.

CETTE partie s'étend, du midi au septentrion, depuis le 41e degré de latitude septentrionale, jusque vers le 55e degré; & de l'occident à l'orient, environ depuis le 137e degré de longitude, jusqu'à la mer orientale. Elle est bornée au nord par la Sibérie; au midi, par le golfe de *Leao-tong* & la Corée; à l'orient, par la mer orientale; & à l'occident, par le pays des Moungous.

Les Tartares qui s'y retirerent après leur expulsion de la Chine en 1368, se mirent d'abord à bâtir des villes, des bourgs, des villages, & à cultiver les terres, à l'exemple des Chinois parmi lesquels ils avoient vécu: ainsi la plupart ont des demeures fixes, & sont beaucoup plus civilisés que le reste de la nation Moungale. Ils furent d'abord gouvernés par des Kans particuliers, indépendans les uns des autres; mais depuis que celui de *Ningouta*, qui étoit le plus puissant d'entre eux, s'est emparé de la Chine, vers le milieu du siecle dernier, l'Empereur, qui est encore un de ses descendans, a soumis à sa domination tous les autres Kans de cette partie de la Tartarie. Ce Prince la gouverne immédiatement par lui-même, & y envoie des Préfets & des Officiers comme dans les autres provinces de l'Empire.

Le pays des Tartares Mantcheoux se divise en trois grands départemens, que nous allons faire connoître.

Tartarie Chinoise orientale.

Département de Cheng-yang ou Moug-den.

Le premier de ces départemens eſt celui de *Cheng-yang*; il comprend tout l'ancien *Leao-tong*, & s'étend juſqu'à la grande muraille qui le borne au midi; il eſt renfermé à l'orient, au nord, & à l'occident par une paliſſade plus propre à défendre le pays contre les invaſions nocturnes de quelques voleurs, qu'à arrêter la marche d'une armée. Elle n'eſt conſtruite que de pieux de ſept à huit pieds de hauteur, ſans levée de terre, ſans foſſé, ni le moindre ouvrage de fortification. Les portes ne valent pas mieux, & ne ſont gardées que par quelques ſoldats.

Cheng-yang ou *Moug-den* eſt la capitale de tout le pays; les Tartares Mantcheoux ont pris ſoin de l'orner de pluſieurs édifices publics, & de la pourvoir de magaſins d'armes & de vivres. Ils la regardent comme le chef-lieu de leur Nation; & depuis que la Chine leur eſt ſoumiſe, ils y ont établi les mêmes Tribunaux qu'à Pe-king, excepté celui qu'on nomme *Lii-pou*. Ces Tribunaux ne ſont compoſés que de Tartares; on y juge ſouverainement, & tous les actes s'y dreſſent en caracteres & en langage Mantcheoux.

Moug-den eſt bâtie ſur une hauteur; quantité de rivieres fertiliſent le pays qui l'environne. Elle peut être conſidérée comme une double ville, dont l'une eſt renfermée dans l'autre. La ville intérieure contient le Palais de l'Empereur, les hôtels des premiers Mandarins, les Cours Souveraines & les différens Tribunaux. La ville extérieure eſt habitée par le commun du peuple, les Artiſans, & toutes les perſonnes qui, par leurs emplois ou leurs profeſſions, ne ſont pas obligées d'avoir leurs logemens dans la ville intérieure.

Tartarie Chinoise orientale.

Celle-ci a près d'une lieue de circonférence, & les murailles qui enferment les deux villes, ont plus de trois lieues de tour ; ces murailles ont été rebâties à neuf en 1631, & réparées plusieurs fois sous le regne de *Kang-hi.*

Près des portes de la ville sont deux magnifiques sépultures des premiers Empereurs de la famille régnante; elles sont bâties à la Chinoise, & enfermées d'une muraille épaisse garnie de creneaux. La garde en est confiée à plusieurs Mandarins Mantcheoux, qui, dans des temps marqués, sont obligés de pratiquer certaines cérémonies d'usage ; devoir dont ils s'acquittent avec les mêmes témoignages de respect & de vénération que si leurs Maîtres étoient encore vivans.

Les autres villes de cette province sont peu considérables ; la plupart sont presque désertes, mal bâties, sans avoir d'autre défense qu'un mur ou à demi-ruiné ou construit de terre battue. Il faut cependant distinguer la ville de *Fong-hoang-tching* qui est assez peuplée, & que sa situation, sur la frontiere de Corée, rend très-marchande. Comme elle est la porte de ce Royaume, c'est par là que doivent passer les Envoyés du Roi, & ceux de ses sujets qui veulent commercer dans l'Empire. Cette raison y attire un grand nombre de Chinois; plusieurs même se sont établis dans un des fauxbourgs, où ils ont fait construire d'assez belles maisons : ils sont en quelque sorte les Facteurs des autres Négocians des provinces.

Cette province renferme beaucoup de montagnes, dont quelques-unes produisent des métaux & des bois propres à bâtir. Les terres, en général, y sont fertiles en froment, millet, légumes, & coton; elles nourrissent d'immenses

troupeaux de bœufs & de moutons. On y recueille peu de riz; mais la plupart des fruits de l'Europe y croissent en abondance.

Tartarie Chinoise orientale.

Département de Kirin.

Kirin, second département de la Tartarie Chinoise orientale, est borné au nord par le fleuve *Saghalien;* au levant, par la mer; au sud, par la Corée; & au couchant, par la palissade de la province de Leao-tong. Ce pays, que la grande quantité de forêts qui s'y trouvent rend extrêmement froid, n'est presque point habité: on n'y rencontre que trois ou quatre villes mal bâties, & entourées d'une simple muraille de terre. C'est dans ces cantons que croît la précieuse plante de *gin-seng*, & que l'Empereur envoie les criminels que les Loix condamnent à l'exil.

Kirin, située sur le fleuve Songari, qui prend en cet endroit le nom de Kirin, est le lieu de la résidence d'un Général Mantcheou, qui jouit de tous les droits de Vice-Roi; il commande aux Mandarins, & a l'inspection sur toutes les troupes. En remontant le même fleuve, vers le nord-ouest, on trouve à quarante-cinq lieues la ville de *Petouné*, moins considérable encore que la précédente; elle n'est presque habitée que par des soldats Tartares & par des Chinois condamnés à l'exil. La troisieme ville, qui est considérée comme le berceau de la Famille Impériale régnante, s'appelle *Ningouta.* Cette cité est entourée d'une muraille de bois; ce sont de simples pieux fichés en terre, qui se touchent les uns les autres, & qui ont vingt pieds de hauteur. Outre cette enceinte, il en est une autre qui est extérieure, & qui a une lieue de circonférence; cette seconde

Tartarie Chinoise orientale.

enceinte est aussi faite de pieux; elle est percée de quatre portes, qui correspondent aux quatre points cardinaux. Cette ville est le séjour d'un Lieutenant-Général Mantcheou, dont la jurisdiction s'étend sur les terres voisines & sur tous les villages des Yupi-tase, & de quelques autres petites Nations qui habitent sur les bords de la riviere Ousouri, du fleuve Saghalien, & le long des côtes de la mer.

Ces Tartares Yupi-tase sont d'un caractere paisible; mais lourds & grossiers, sans politesse, sans aucune teinture des Lettres, & même sans aucun culte de Religion. Ils ne sement ni riz ni froment, mais seulement un peu de tabac, dans quelques arpens de terre qui environnent leurs villages. D'immenses forêts, presque impénétrables, couvrent le reste des terres, & produisent des nuées d'insectes importuns, qu'on ne chasse qu'à force de fumée.

Il faut que la riviere Ousouri, dont ces peuples habitent les bords, soit extrêmement poissonneuse, puisqu'ils n'ont pour tout aliment que la chair des poissons qu'ils y pêchent, & dont ils réservent les peaux pour se faire des habits. Ils savent passer ces peaux, les teindre en trois ou quatre couleurs, les découper proprement, & les unir avec tant de dextérité, qu'on les croiroit d'abord cousues avec du fil de soie; ce n'est qu'en défaisant quelques-unes de ces coutures, qu'on s'apperçoit que ce fil n'est qu'une courroie très-fine, formée d'une peau extrêmement mince. La forme de leurs habits est la même que celle des vêtemens Mantcheoux. Leurs femmes attachent au bas de leurs longs manteaux des pieces de monnoie, des grelots, dont le bruit avertit de leur arrivée; elles partagent leurs cheveux en plusieurs tresses, qu'elles laissent pendre sur leurs épaules;

toutes

Tartarie Chinoise orientale.

toutes ces tresses sont chargées de petits miroirs, d'anneaux, & autres bagatelles semblables.

Ces Tartares emploient tout l'été à la pêche; ils se servent ordinairement de dards pour percer les gros poissons, & de filets pour prendre les autres. Leurs barques sont petites, & leurs canots ne sont faits que d'écorces d'arbre, si bien cousues, que l'eau ne peut y pénétrer. D'une partie du poisson qu'ils prennent, ils fabriquent l'huile qu'ils brûlent dans leurs lampes; l'autre leur fournit leur nourriture journaliere; ils en sechent au soleil une troisieme partie, qu'ils réservent pour l'hiver, temps où les glaces ne leur permettent plus la pêche. Une singularité qui rend ce peuple forcément ictyophage, c'est que la chair des animaux, dont les especes sont d'ailleurs très-rares dans ce pays, est d'un goût qui n'est pas supportable. Un des Missionnaires, auxquels nous devons la Carte de la Tartarie, ne pouvoit croire cette particularité. » Nous fîmes, dit-il, » chercher un petit cochon, dont la chair est celle qu'ils » estiment le plus; nous le fîmes apprêter à la maniere » ordinaire: mais dès que nous en eûmes goûtés, nous » fûmes obligés de le renvoyer; les valets mêmes, tout » affamés qu'ils étoient de viande, parce qu'ils ne vivoient » depuis long-temps que de poisson, n'en purent souffrir » le mauvais goût «.

Les chiens, dans cette contrée, sont très-estimés & méritent de l'être; on les attele aux traîneaux, qu'ils tirent & conduisent sur les rivieres glacées. » Nous rencontrâmes, » dit le même Missionnaire que nous venons de citer, » une Dame d'Ousouri, qui revenoit de Pe-king; elle » nous dit qu'elle avoit cent chiens pour son traîneau:

Tartarie Chinoise orientale.

» un qui est fait à la route, va devant; ceux qui sont » attelés le suivent sans se détourner, & s'arrêtent en » certains endroits, où on les remplace par d'autres, pris » dans la troupe venue en lesse; elle nous protesta qu'elle » avoit fait souvent de suite cent lys Chinois, c'est-à-dire, » dix de nos grandes lieues «.

Au delà des Tartares *Yupi-tase*, sont les Tartares *Ketcheng-tase*, qui habitent l'un & l'autre bord du Saghalien-oula, & s'étendent jusqu'à l'Océan oriental. Ce pays, qui a près de cent cinquante lieues d'étendue, n'est couvert que de médiocres villages, la plupart placés sur les bords du fleuve. La Langue de ces Tartares n'est pas la même que celle des Mantcheoux; on la distingue sous le nom de *Fiatta*: il est vraisemblable que c'est celle que parlent les autres Tartares plus septentrionaux, qui habitent au delà de l'embouchure du fleuve Saghalien.

Les Tartares *Ketcheng-tase* ne se font point raser la tête comme les autres sujets de l'Empire; ils portent les cheveux attachés par un nœud de ruban, ou enfermés dans une bourse derriere la tête. Ils paroissent moins grossiers que les précédens; ils s'occupent beaucoup de la chasse des martres, & sont obligés de donner un certain nombre de ces peaux en tribut.

C'est à ces Tartares qu'on doit, depuis quelques années, la connoissance d'une grande isle située vis-à-vis l'embouchure du Saghalien-oula, & qui paroît s'étendre vers le nord, depuis le 51[e] degré jusqu'au 54[e]. Ils apprirent que cette isle étoit peuplée d'habitans, dont la maniere de vivre étoit à peu près conforme à la leur, & qu'ils commerçoient depuis long-temps avec ceux qui demeurent

ſur la côte occidentale. L'Empereur envoya quelques Mantcheoux, pour prendre une connoiſſance plus détaillée de l'iſle. Ceux-ci la parcoururent, à l'exception de la partie auſtrale; mais ils ne purent que recueillir les noms de la plupart des villages où ils paſſerent; le défaut de commodités les força de revenir plus tôt qu'ils ne ſe l'étoient propoſé. Ils ont ſeulement rapporté que ces Inſulaires ne nourriſſent ni chevaux, ni autres bêtes de charge; qu'ils ont cependant en pluſieurs endroits une eſpece de cerf domeſtique, dont ils ſe ſervent pour tirer leurs traîneaux. Cet animal, d'après la deſcription qu'ils en ont faite, eſt évidemment la renne de Laponie & de Norvege : ils aſſurerent encore qu'ils n'avoient point entendu parler, dans cette iſle, de la terre de *Yeſſo*; celle-ci, en effet, doit être placée cinq ou ſix degrés plus bas vers le ſud.

Tartarie Chinoiſe orientale.

Département de Tçitcicar.

Le plus ſeptentrional des trois départemens de la Tartarie Chinoiſe orientale eſt celui de Tçitcicar, ville moderne, bâtie par l'Empereur de la Chine, pour aſſurer ſes frontieres contre les Moſcovites. Cette contrée eſt occupée par différentes tribus Tartares, dont les principales ſont les Mantcheoux, les Solons, & les Tagouris, anciens habitans du pays. Ces deux dernieres tribus ſe ſont ſoumiſes aux Mantcheoux, en implorant leur ſecours contre les Moſcovites, qui, avec des barques armées, paſſant du Saghalien-oula dans le Songari-oula, couroient ſur toutes les rivieres qui ſe jettent dans l'un ou l'autre fleuve, & ſe faiſoient redouter de toutes les Nations Tartares, voiſines de leurs bords.

Tartarie Chinoise orientale.

La ville de Tçitcicar est environnée d'une double enceinte, la premiere formée de pieux fort serrés, la seconde construite en terre. La premiere enceinte est occupée par les Tribunaux & la maison du Général Tartare ; dans la seconde logent les soldats de la garnison Tartare, ainsi que les Marchands & les Artisans, dont la plupart sont des Chinois, ou attirés par l'appât du commerce, ou condamnés à l'exil. Les maisons des uns & des autres ne sont que de terre, & forment des rues médiocrement larges. La jurisdiction du Général de Tçitcicar s'étend sur les nouvelles villes de Merguen & de Saghalien-oula-hotun (ville du fleuve Noir); celle-ci est la plus peuplée, la plus riche, & la plus importante par sa situation. Elle occupe le bord austral du fleuve Saghalien, domine une plaine où l'on a bâti plusieurs villages, & assure aux Tartares Mantcheoux la possession de déserts très-vastes, couverts de bois, où l'on trouve une grande quantité de martres zibelines. Les Moscovites se seroient bientôt emparés de cette chasse, si la forteresse de Yacsa, qu'ils avoient construite un peu plus haut, sur le fleuve Saghalien, avoit pu subsister; mais par le Traité de paix, conclu en 1689 entre la Russie & la Chine, il fut arrêté qu'elle seroit démolie, pour ôter tout sujet de plainte & d'ombrage aux Chasseurs Tartares. Cet accord n'empêche cependant pas ceux-ci de faire une garde exacte sur leur territoire ; ils entretiennent des vedettes fort avancées, & ont un certain nombre de barques armées sur le fleuve Saghalien.

Les Tagouris, qui paroissent être les plus anciens habitans de ce pays, sont de haute taille, d'une constitution vigoureuse, & accoutumés au travail. Ils se construisent des

maiſons, ils ſement des grains & cultivent la terre, quoiqu'ils aient été de tout temps environnés de Tartares qui n'habitent que ſous des tentes & ne connoiſſent point l'Agriculture.

Tartarie Chinoiſe orientale.

Les Tartares Solons ſont plus robuſtes encore, plus braves & plus adroits : ils ſont prêſque tous Chaſſeurs ; leurs femmes montent à cheval, manient l'arc & le javelot, & vont à la chaſſe des cerfs & des autres bêtes fauves. C'eſt ordinairement vers le commencement d'Octobre que ces Tartares partent pour la chaſſe des martres zibelines, vêtus d'une robe courte & étroite, faite de peau de loup ; ils ſe couvrent la tête d'une calotte de la même peau, & portent l'arc ſur le dos. Ils conduiſent avec eux quelques chevaux chargés de ſacs de millet & de leurs longs manteaux de peaux de renard ou de tigre, dont ils s'enveloppent pour ſe défendre du froid, ſur-tout pendant la nuit. Leurs chiens ſont dreſſés à cette chaſſe ; ils ſavent grimper ſur les roches les plus eſcarpées, & connoiſſent toutes les ruſes des martres.

Les peaux des martres de ce pays ſont très-eſtimées, parce qu'elles paſſent pour être de durée & d'un excellent uſage ; mais combien de dangers & de fatigues ne coutent-elles pas aux Chaſſeurs ? Ni les froids rigoureux d'un hiver qui gêle les plus grandes rivieres, ni la rencontre fréquente des tigres qu'il faut combattre, ni la mort de leurs compagnons, ne les empêchent pas de retourner chaque année à cette chaſſe périlleuſe. Les plus belles peaux ſont deſtinées pour l'Empereur, qui en achete un certain nombre à un prix fixé ; les autres ſe vendent aſſez chérement, même dans le pays : on n'en trouve point d'ailleurs une grande quantité, parce que la plupart ſont d'abord achetées par les Mandarins qui ſont ſur les lieux, & par les Marchands de Tçitcicar.

Tartarie Chinoiſe orientale.

On pêche auſſi des perles dans quelques rivieres qui ſe perdent dans le Saghalien-oula : cette pêche n'exige pas beaucoup d'apprêts. Comme ces petites rivieres ſont peu profondes, les Pêcheurs s'y jettent hardiment, & ramaſſant au haſard toutes les huîtres qu'ils rencontrent, ils reſſautent ſur le rivage. La pêche de ces perles appartient à l'Empereur ; mais la plupart ſont petites & n'ont point une belle eau : on en trouve de plus belles & en plus grande quantité dans d'autres rivieres de Tartarie, qui ſe jettent dans la mer orientale. Chaque année l'Empereur envoie à cette pêche un certain nombre de Tartares, choiſis dans les huit bannieres. Les trois premieres bannieres, qui ſont les plus nombreuſes & les plus diſtinguées, fourniſſent trente-trois bandes ; les cinq autres bannieres en fourniſſent trente-ſix. Chaque bande a ſon Chef & ſon Sergent ; trois Officiers majors les commandent toutes ; certains Marchands qui ſe connoiſſent en perles, les accompagnent. Toutes ces bandes, pour avoir la permiſſion de faire la pêche, doivent chaque année donner à l'Empereur onze cent quatre perles ; c'eſt le tribut fixé. Les trois premieres bannieres en donnent cinq cent vingt-huit, & les cinq dernieres cinq cent ſoixante-ſeize. Celles qu'ils préſentent doivent être nettes & ſans défaut, autrement on les leur rend, & on en exige d'autres. Quand ces Pêcheurs ſont de retour, on examine les perles qu'ils apportent : s'il y en a peu, les Officiers ſont punis comme coupables de négligence ; on leur retranche une année de leurs appointemens, ou bien on les caſſe. En 1725, plus de ſix cents hommes furent employés à cette pêche, qui ne réuſſit point ; à peine eurent-ils ce qu'ils devoient donner à l'Empereur,

au moins ſelon leur déclaration; mais on n'eſt pas obligé de croire que leur déclaration ſoit toujours fort exacte.

Tartarie Chinoiſe orientale.

Les Mantcheoux, répandus dans la Tartarie Chinoiſe orientale, n'ont ni temples, ni idoles; ils n'adorent, ainſi qu'ils s'expriment, que l'*Empereur du Ciel*, auquel ils offrent des ſacrifices. Mais depuis qu'ils ſont entrés dans la Chine, quelques-uns d'entre eux adorent le Dieu *Fo*, & d'autres idoles révérées dans l'Empire; ils ſont cependant beaucoup plus attachés à leur ancienne Religion, qu'ils regardent comme le principe de leur grandeur actuelle, & la ſource de la proſpérité de leurs armes.

Les Nations pauvres & obſcures, devenues conquérantes, ont preſque toujours la folle ambition de ſe fabriquer une origine illuſtre. Dès que les Tartares Mantcheoux ſe virent maîtres de la Chine, ils ſe donnerent une extraction céleſte, & mirent un Dieu à la tête de leur race. Voici ce qu'ils racontent de leur premier Souverain, & ce qu'on lit dans leurs livres les plus authentiques.

» Au deſſus de la montagne Blanche, vers le lieu d'où » le ſoleil ſe leve, il exiſte un lac renommé, qui porte le » nom de *Poulkouri*, ainſi que la partie de la montagne ſur » laquelle il eſt placé. Nous avons appris par la tradition, » que la fille du Ciel étant deſcendue ſur les bords de » ce lac, goûta d'un fruit rouge, l'avala, conçut & mit » enſuite au monde un fils de la même nature qu'elle. » Comme cet enfant miraculeux étoit rempli des dons » céleſtes, il parla dès le moment de ſa naiſſance. Sa figure » étoit admirable; tout en lui reſpiroit la grandeur & la » majeſté. Devenu grand, il s'amuſoit quelquefois à par- » courir le lac, dans un tronc d'arbre qui étoit creuſé

Tartarie Chinoise orientale.

» en forme de nacelle. Il arriva un jour qu'il se laissa aller » au courant de l'eau; la nacelle qui le portoit s'arrêta » d'elle-même à cet endroit de la riviere qui sert de port » aux peuples des deux côtes, & d'entrepôt pour leurs » différentes marchandises. Aux environs de ce lieu, il » se tenoit chaque jour des assemblées tumultueuses pour » l'élection d'un Souverain. Trois Chefs de famille se dis- » putoient entre eux l'honneur de commander aux autres; » chacun d'eux avoit ses partisans, qui étoient à peu près » égaux en nombre & en forces, ce qui étoit cause qu'ils » ne pouvoient s'accorder, personne ne voulant céder, » & tout le monde regardant son parti comme le meilleur. » Quelqu'un de la troupe s'étant détaché pour venir puiser » de l'eau dans la riviere, vit avec admiration le jeune » étranger. Après l'avoir contemplé quelques momens, » il retourna sur ses pas, & courut vers ses compagnons, » pour leur donner avis de la rencontre qu'il venoit de » faire. Dès qu'il fut à portée d'être entendu : *Merveille!* » s'écria-t-il, *merveille! que toute dispute cesse entre nous,* » *le Ciel veut lui-même y mettre fin; il nous envoie un Roi* » *dans la personne d'un enfant extraordinaire, que je viens* » *de voir sur la riviere. Oui, c'est le Ciel lui-même qui* » *nous l'envoie; j'en juge par ce que j'en ai vu. Pour quelle* » *autre fin auroit-il donc permis qu'un jeune homme de cette* » *espece vînt aborder ici?* A ces mots, tout le monde » accourut sur le rivage, pour jouir du spectacle qu'on » venoit d'annoncer. Les premiers arrivés se tournant vers » ceux qui les suivoient, leur disoient : *Rien n'est plus vrai,* » *c'est véritablement un enfant miraculeux; c'est le Roi que* » *le Ciel veut nous donner; il ne nous en faut point d'autres.*

» Ces

Tartarie Chinoise orientale.

» Ces paroles passerent alternativement de bouche en » bouche, & il n'y eut personne qui ne se fît un plaisir » de les répéter. Les premiers transports de l'admiration » s'étant un peu calmés, deux des principaux de la troupe » s'adressant à l'Étranger, lui dirent: *Aimable jeune homme,* » *illustre enfant! qui êtes-vous? par quel heureux hasard* » *avons-nous l'avantage de vous voir parmi nous? Je suis,* » répondit le jeune homme, *je suis le fils de la fille du* » *Ciel; mon nom est* Aisin-kioro, *ou* Kioro d'or. *C'est ainsi* » *que le Ciel lui-même m'a appelé; mon surnom est* Poulkouri-» yongchon. *Je suis destiné à terminer vos disputes, & à* » *faire régner l'union & la concorde parmi vous.*

» A peine eut-il achevé de parler, que les transports de » joie éclaterent de tous côtés par des applaudissemens » réitérés. Alors les deux qui lui avoient adressé la parole, » entrelacerent leurs doigts les uns dans les autres, éten-» dirent leurs bras, & formerent ainsi une espece de siége, » sur lequel on plaça l'auguste jeune homme. Ils le porterent » avec respect, suivis de la multitude, jusqu'à l'endroit où » étoient alors les trois concurrens. *Voilà*, leur dirent-ils » en les abordant, *voilà le Souverain que le Ciel lui-même* » *nous envoie; il ne nous en faut point d'autre; toute dispute* » *doit être finie, plus d'altercations parmi nous. Nous y* » *consentons*, répondirent les trois prétendans; *que cet* » *auguste enfant nous gouverne, qu'il soit notre Roi, nous* » *le reconnoissons dès-à-présent pour tel* «.

Langue Tartare-Mantcheou.

DEPUIS que les Tartares occupent le trône de la Chine, leur Langue est devenue familiere à la Cour de *Pe-king.*

Tartarie Chinoise orientale.

Deux Présidens, l'un Tartare & l'autre Chinois, sont à la tête de chaque Cour Souveraine; & tous les actes publics, émanés de ces premiers Tribunaux, se dressent en Tartare & en Chinois.

Cependant cette Langue, quoique beaucoup plus aisée que la Langue Chinoise, étoit menacée de se perdre entiérement, sans les précautions que prirent les Tartares pour la conserver; ils s'apperçurent qu'elle s'appauvrissoit insensiblement par l'oubli des termes. Les vieux Tartares mouroient peu à peu à la Chine, & leurs enfans apprenoient plus aisément la Langue du pays conquis, que celle de leurs peres, parce que les meres & les domestiques étoient presque tous Chinois.

Kang-hi crut sa gloire intéressée à perpétuer sa Langue nationale. Dès le commencement de son regne, il érigea un Tribunal, formé des Lettrés les plus habiles dans les deux idiômes Tartare & Chinois; il fit travailler les uns à la version de l'Histoire & des Livres classiques; les autres aux traductions des Pieces d'éloquence; & le plus grand nombre à composer un *Trésor* de la Langue Tartare. Ce dernier Ouvrage s'exécuta avec un courage & une célérité extraordinaires. S'il survenoit quelque doute, on interrogeoit les vieillards des huit bannieres Tartares, & s'il étoit nécessaire de faire des recherches ultérieures, on consultoit ceux qui arrivoient récemment du fond de leur pays. On proposoit des récompenses à ceux qui découvriroient quelques vieux mots ou quelques anciennes façons de s'exprimer, propres à être placées dans le *Trésor*. On s'en servoit ensuite préférablement aux autres, pour les rappeler à ceux qui les avoient oubliées, ou pour les apprendre

aux jeunes Tartares qui n'en avoient jamais eu connoiſſance.

Tartarie Chinoiſe orientale.

Dès que tous ces mots furent raſſemblés, on les diſtribua en différentes claſſes; la premiere parle du ciel; la ſeconde du temps; la troiſieme de la terre; la quatrieme de l'Empereur, du Gouvernement, des cérémonies, des coutumes, de la muſique, des livres, de la guerre, de la chaſſe, de l'homme, du boire, du manger, des ſoies, des toiles, des habits, du travail, des ouvriers, des inſtrumens, des barques, des grains, des herbes, des oiſeaux, des animaux domeſtiques & ſauvages, des poiſſons, des reptiles, &c.

Chacune de ces claſſes fut diviſée en chapitres & en articles; tous les mots y ſont écrits en lettres majuſcules, & ſous chacun d'eux ſe trouvent, en plus petits caracteres, la définition, l'explication, & l'uſage du mot. Ces explications ſont nettes, préciſes, élégantes; & ce n'eſt qu'en les imitant qu'on peut ſe flatter d'apprendre à bien écrire en Tartare.

Le célebre P. *Parrenin* nous a donné, dans une de ſes Lettres, des détails intéreſſans ſur la Langue des *Mantcheoux;* nous allons en profiter pour faire connoître à nos Lecteurs le génie & la marche de cet idiôme. Ce qu'il y a ſur-tout de ſingulier dans cette Langue, c'eſt que les Tartares changent de verbes autant de fois que les ſubſtantifs, régis par le verbe, ſont différens. Par exemple, ſi l'on ſe ſert du verbe *faire*, il faut le changer preſque autant de fois que change le ſubſtantif qui ſuit ce verbe: nous diſons, *faire un ouvrage, des vers, une tragédie; faire un tableau, une ſtatue; faire un perſonnage, faire le modeſte, faire croire*, &c. Ces façons de s'exprimer ſont commodes,

Tartarie Chinoise orientale.

& ne chargent point la mémoire; mais les Tartares ne peuvent les souffrir. Si le même verbe leur échappe dans le discours familier, on le pardonne; mais on ne le passe jamais dans la composition, ni même dans les écritures ordinaires.

Le retour du même mot dans deux lignes voisines, ne leur est pas plus supportable; cette répétition forme une monotonie choquante pour leur oreille. Ils se mettent à rire lorsqu'on leur lit un de nos livres, parce qu'ils y entendent très-souvent, *que, qu'ils, qu'eux, quand, quoi, qu'est-ce, quelquefois*, &c. Le fréquent retour de ces pronoms leur déplaît souverainement : on a beau leur dire que tel est le génie de notre Langue, leur oreille ne peut s'y accoutumer. Les Tartares se passent de pronoms, & n'en ont nul besoin; le seul arrangement des termes y supplée, sans qu'il y ait jamais ni obscurité ni équivoque; aussi n'ont-ils point de jeux de mots, ni de fades allusions.

Une autre singularité de la Langue Tartare, est la grande quantité de termes qu'elle fournit pour abréger le discours; elle n'a besoin ni de périphrases, ni de circonlocutions; des mots assez courts expriment nettement ce que, sans leur secours, on ne pourroit dire que par un long circuit de paroles; c'est ce dont on s'apperçoit aisément, lorsqu'il est question d'animaux domestiques ou sauvages, volatiles ou aquatiques. Si l'on en veut faire une description exacte en notre Langue, à combien de périphrases n'est-on point forcé de recourir, par la disette de termes propres pour signifier ce qu'on veut exprimer?

Un seul exemple suffira pour faire connoître l'abondance d'expressions que renferme la Langue Tartare. Je choisis

celui du chien ; c'eſt celui de tous les animaux domeſtiques qui fournit le moins de termes dans cette Langue. Outre les noms communs de grands & de petits chiens, de mâtins, de levriers, de barbets, &c. les Tartares en ont qui marquent leur âge, leur poil, leurs bonnes ou mauvaiſes qualités. Veut-on dire qu'un chien a le poil des oreilles & de la queue fort long & bien fourni? le mot *Taiha* ſuffit. A-t-il le muſeau long & gros, la queue de même, les oreilles grandes, les levres pendantes ? le ſeul mot *Yolo* exprime tout cela. Si ce chien s'accouple avec une chienne ordinaire qui n'ait aucune de ces qualités, le petit qui en naîtra s'appelle *Peſeri*. Si un chien, quel qu'il ſoit, mâle ou femelle, a au deſſus des ſourcils deux flocons de poil blond ou jaune, le nom ſous lequel on le déſigne eſt *Tourbé;* s'il eſt marqueté comme un léopard, c'eſt *Couri;* s'il n'a que le muſeau marqueté, & que le reſte ſoit d'une couleur uniforme, c'eſt *Palta;* s'il a le cou tout blanc, c'eſt *Tchacou ;* s'il a quelques poils au deſſus de la tête, & qu'ils tombent en arriere, c'eſt *Kalia ;* s'il a la prunelle de l'œil moitié blanche & moitié bleue, c'eſt *Tchikiri ;* s'il a les jambes courtes, le corps épais, la tête levée, c'eſt *Capari*, &c. &c. *Indagon* eſt le nom générique du chien ; *Nieguen* celui de la femelle ; leurs petits s'appellent *Niaha* juſqu'à l'âge de ſept mois ; & de là juſqu'à onze *Nouqueré ;* à ſeize mois ils prennent le nom générique d'*Indagon*.

On ne finiroit point ſi l'on parloit des autres animaux ; du cheval, par exemple : les Tartares, par une eſpece de prédilection pour cet animal qui leur eſt ſi utile, ont multiplié les noms en ſa faveur, & ils en ont vingt fois

Tartarie Chinoise orientale.

plus pour lui que pour le chien. Non seulement ils ont des noms propres pour ses différentes couleurs, son âge, ses qualités ; ils en ont encore pour exprimer ses différentes allures, & les divers mouvemens qu'il se donne. Ils désignent d'un seul mot un cheval inquiet, s'il est attaché, s'il se détache & s'échappe, s'il cherche compagnie, s'il est épouvanté de la chute du cavalier ou de la rencontre subite d'une bête sauvage ; s'il est monté, de quel pas il marche, combien de secousses différentes il fait éprouver au cavalier, &c.

Cette abondance est-elle bonne ? est-elle vicieuse ou inutile? il n'est pas aisé de le décider. Ce qu'il y a de certain, c'est que si elle charge la mémoire de ceux qui apprennent cette Langue, elle leur sert beaucoup pour briller dans la conversation, & leur est absolument nécessaire dans la composition.

Quoique les Tartares n'aient qu'une sorte de caracteres, ils les écrivent cependant de quatre façons ; la premiere est lorsqu'on écrit *avec respect*, c'est-à-dire, en caracteres semblables à ceux qui se gravent sur la pierre & sur le bois, ce qui demande beaucoup de temps. Un Écrivain ne fait pas plus de vingt ou vingt-cinq lettres par jour, sur-tout lorsqu'elles doivent paroître devant l'Empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop pesante, forme le trait plus large ou plus grossier qu'il ne doit être, si par le défaut du papier il n'est pas net, si les mots sont pressés, si on en a oublié un seul, si les intervalles qui les séparent sont inégaux ; dans tous ces cas, & dans beaucoup d'autres semblables, il faut recommencer. Il n'est pas permis d'user de renvoi, ni de suppléer à la marge, ce seroit manquer de respect au Prince ; aussi ceux qui

préſident à l'ouvrage rejettent-ils toutes les feuilles où ils ont remarqué un ſeul de ces défauts. Il n'eſt pas plus permis de commencer une ligne par un demi-mot, qui n'aura pu être placé dans la ligne précédente ; il faut tellement prendre ſes précautions, & meſurer ſon eſpace, que cet inconvénient n'arrive pas.

Tartarie Chinoiſe orientale.

La ſeconde façon d'écrire eſt fort belle ; elle differe peu de la premiere ; mais elle donne cependant beaucoup moins de peine. Il n'eſt pas néceſſaire de former à traits doubles les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qu'on a fait, ou parce que le trait ſeroit plus maigre dans un endroit que dans un autre, ou parce qu'il ſeroit un peu baveux.

La troiſieme façon d'écrire eſt plus différente de la ſeconde, que celle-ci ne l'eſt de la premiere ; c'eſt l'écriture courante ; on va très-vîte, & l'on a bientôt rempli la page & le revers. Comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd moins de temps à l'imbiber d'encre ; & quand on dicte à l'Écrivain, on voit ſon pinceau courir ſur le papier, d'un mouvement très-rapide, & ſans qu'il s'arrête le moindre inſtant. C'eſt le caractere le plus en uſage pour écrire les regiſtres des Tribunaux, les procès & les autres choſes ordinaires. Ces trois manieres d'écrire ſont également liſibles, mais moins belles les unes que les autres.

La quatrieme façon eſt la plus groſſiere de toutes ; mais c'eſt auſſi la plus abrégée & la plus commode pour ceux qui compoſent, qui font des minutes ou l'extrait d'un livre. Il faut ſavoir que dans l'écriture Tartare il y a toujours un maître trait qui tombe perpendiculairement de la tête du mot juſqu'à la fin, & qu'à gauche de ce trait on ajoute

Tartarie Chinoiſe orientale.

comme les dents d'une ſcie, qui ſont les voyelles *a, e, i, o*, diſtinguées l'une de l'autre par des points qui ſe mettent à la droite de cette perpendiculaire. Si l'on met un point à l'oppoſite d'une dent, c'eſt la voyelle *e;* ſi on l'omet, c'eſt la voyelle *a;* ſi l'on met un point à gauche du mot, près de la dent, ce point pour lors tient lieu de la lettre *n*, & il faut lire *ne;* s'il y avoit un point appoſé à droite, il faudroit lire *na;* de plus, ſi à la droite du mot, au lieu d'un point on voit un *o*, c'eſt ſigne que la voyelle eſt aſpirée, & qu'il faut lire *ha he*, en l'aſpirant.

Or, un Écrivain qui veut s'exprimer poliment en Tartare, ne trouve pas d'abord le mot qu'il cherche : il rêve, il ſe frotte le front, il s'échauffe l'imagination, & quand une fois il s'eſt mis en train, il voudroit répandre ſa penſée ſur le papier, ſans preſque l'écrire.

Il forme donc la tête du caractere, & tire la perpendiculaire juſqu'en bas; c'eſt beaucoup s'il met un ou deux points. Il continue de même juſqu'à ce qu'il ait exprimé ſa penſée. Si une autre penſée ſuit de près la premiere, il ne ſe donne pas le temps de relire; il continue ſes lignes juſqu'à ce qu'il arrive à une tranſition difficile; alors il s'arrête tout court, il relit ſes perpendiculaires, & y ajoute quelques traits dans certains endroits.

Si en reliſant il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faiſant un ſigne à l'endroit où il devoit être placé; s'il y en a un de trop, ou s'il eſt mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe d'un trait oval; enfin, ſi on lui fait remarquer, ou s'il juge lui-même que le mot eſt bon, il ajoute à côté deux *oo;* ce ſigne le fait revivre, & avertit le Lecteur de cette réſurrection.

Cette

Tartarie Chinoise orientale.

Cette quatrieme façon d'écrire ne laisse pas d'être lisible, quand on est au fait de la matiere qui se traite, ou qu'on a quelque habileté dans la Langue. Celui qui tient le pinceau, jette sur le papier ce qu'il pense ou ce qu'on lui dicte, sans chercher autre chose que la vérité & l'exactitude : après cette premiere opération, c'est à lui à travailler & à composer l'ouvrage.

Quoique pendant ce temps-là d'autres s'entretiennent ensemble, son travail n'en est point interrompu, il n'entend même rien de ce qui se dit : on l'accoutume dès sa jeunesse à cette application. Il compose donc tranquillement au milieu du bruit, & cherche les expressions propres de son sujet. Ainsi il rêve, il cherche de nouveaux tours, il examine scrupuleusement les termes, la précision, la netteté, l'ordre du discours, jusqu'à ce qu'il soit content : car dans la Langue Tartare, comme dans la plupart des autres, il n'est aucun sujet qu'on ne puisse traiter d'un style clair, poli, élégant.

Quoiqu'on se serve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tartares qui emploient une espece de plume, faite de roseau de bambou, & taillée à peu près comme les plumes d'Europe; mais comme le papier de la Chine est sans alun & fort mince, le pinceau Chinois est plus commode que la plume.

Les caracteres Tartares sont de telle nature, qu'étant renversés, on les lit également; de sorte que si un Tartare vous présente un livre ouvert dans le sens ordinaire, & si vous le lisez lentement, lui, qui ne voit les lettres qu'à rebours, lira plus vîte que vous, & vous préviendra lorsque vous hésiterez. De là vient qu'on ne sauroit écrire en Tartare, sans que ceux qui se trouvent dans la même salle, & dont la

Tartarie Chinoise orientale.

vue peut s'étendre jusque sur l'écriture, en quelque sens qu'elle soit, ne puissent lire ce que vous écrivez, sur-tout si l'on se sert de grandes lettres.

Il n'y a point de Tartare qui ne préfere sa Langue naturelle à celles de toutes les autres Nations, & qui ne la regarde comme la plus riche, la plus belle, la plus harmonieuse qui soit parlée dans l'Univers. Le P. *Parrenin* eut un jour beaucoup de peine à guérir de cette prévention le fils aîné de l'Empereur. La conversation intéressante qu'il eut avec lui sur ce sujet, mérite d'être rapportée; elle servira de développement aux notions que nous venons de donner sur la Langue Tartare.

» Ce Prince, dit-il, qui avoit alors trente-cinq ans, » s'étoit persuadé qu'on ne pouvoit bien rendre le sens de » sa Langue naturelle, & encore moins la majesté de son » style, en aucune des Langues d'Europe, qu'il appeloit » barbares : il voulut en faire l'épreuve, & pour s'en » convaincre, il me fit venir un jour chez lui.

» J'ai à écrire au P. *Suarez*, me dit-il, pour lui recom- » mander une affaire importante; mais comme il n'entend » point le Tartare, je vous dicterai ce que j'ai à lui mander, » & vous le traduirez en Latin, qui est, comme vous me » l'avez dit, une Langue commune en Europe à tous les » Gens de Lettres.

» Rien de plus aisé, lui répondis-je en prenant la » plume, car le papier étoit déjà préparé sur la table. Le » Prince commença d'abord par une longue période qu'il » n'acheva pas tout-à-fait, & me dit de traduire. Je le » priai de dire tout de suite ce qu'il vouloit mander, après » quoi je le mettrois en latin. Il le fit en souriant,

» comme s'il eût cru que je cherchois à éluder la diffi-
» culté.

Tartarie Chinoise orientale.

» La traduction fut bientôt faite; je lui demandai quelle » suscription il vouloit que je misse à la lettre; mettez » celle-ci, me répondit-il: *Paroles du fils aîné de l'Empereur, » à Sou-lin* (c'étoit le nom Chinois du P. Suarez.) Je le » fis, & je lui présentai la lettre, affectant de ne la pas » relire.

» Que sais-je, me dit-il, ce que vous avez écrit? » est-ce ma pensée? est-ce la vôtre? n'avez-vous rien » oublié, changé, ajouté? N'est-ce pas quelque piece que » la mémoire vous a fournie? car j'ai remarqué qu'en » écrivant vous n'avez fait aucune rature, & que vous ne » transcriviez pas comme nous faisons nous autres.

» Une si petite lettre, lui dis-je, ne demande pas qu'on » se donne tant de peine; la premiere main suffit quand » on sait la Langue.

» Bon! me dit-il, vous voulez me prouver que vous » savez le Latin, & moi je veux m'assurer que votre tra- » duction est fidele. Dites-moi donc en Chinois ce que » je vous ai dicté en Tartare, & que vous dites avoir mis » en Latin: je le fis aussi-tôt, & il en fut surpris.

» Cela n'est pas mal; ajouta-t-il, & si la réponse qui » viendra est conforme à ce que vous venez de dire, je » serai détrompé; mais il faut que le P. *Suarez* me réponde » en Chinois: car s'il répondoit en Langue Européenne, » vous pourriez me donner une réponse de votre façon. » Je l'assurai qu'il seroit obéi, & que la réponse seroit » conforme à sa lettre.

» Je vous avoue, répliqua le Prince, que je vous ai

Tartarie Chinoise orientale.

» fait appeler, plutôt dans le dessein d'éprouver ce que » vous saviez faire, que par le besoin que j'eusse d'écrire » à *Pe-king*. Quand je considere vos livres d'Europe, je » trouve que la couverture en est bien travaillée, & que » les figures en sont bien gravées; mais les caracteres me » déplaisent fort; ils sont petits, & en petit nombre, » mal distingués les uns des autres, & font une espece de » chaîne, dont les anneaux seroient un peu tortillés, ou » plutôt ils sont semblables aux vestiges que les mouches » laissent sur des tables de vernis, couvertes de poussiere. » Comment peut-on avec cela exprimer tant de pensées » & d'actions différentes, tant de choses mortes & » vivantes? Au contraire, nos caracteres, & même ceux » des Chinois, sont beaux, nets, bien distingués; ils sont » en grand nombre, & l'on peut choisir; ils se présentent » bien aux Lecteurs, & réjouissent la vue. Enfin, notre » Langue est ferme & majestueuse, les mots frappent » agréablement l'oreille, au lieu que quand vous parlez les » uns avec les autres, je n'entends qu'un gazouillement » perpétuel, assez semblable au jargon de la province de » *Fo-kien*.

» Ce Prince ne trouve pas mauvais qu'on le contredise: » aussi je saisis l'occasion qu'il me présentoit de défendre » nos Langues Européennes. Je commençai cependant, » selon la coutume du pays, par avouer qu'il avoit raison; » ce mot plaît aux Princes Orientaux, & les dispose à » écouter les raisons par lesquelles on leur prouve invin- » ciblement qu'ils ont tort.

» J'accordai donc au Prince que la Langue Tartare étoit » assez majestueuse; qu'elle étoit propre à décrire les hauts

» faits de guerre, à louer les Grands, à faire des pieces
» sérieuses, à composer l'Histoire; qu'elle ne manquoit
» pas de termes & d'expressions pour toutes les choses dont
» leurs ancêtres avoient connoissance; mais aussi qu'on
» devoit prendre garde de ne pas trop se prévenir en
» faveur de sa Langue. Vous préférez votre Langue, lui
» dis-je, à celle des Chinois, & je crois que vous avez
» raison; mais les Chinois, de leur côté, qui savent les deux
» Langues, n'en conviennent pas, & effectivement on ne
» peut nier qu'il n'y ait des défauts dans la Langue Tartare.

» Ces dernieres paroles, avancées par un Etranger, le
» surprirent; mais sans lui donner le temps de m'inter-
» rompre, je lui fis un petit détail de ce que j'y avois
» remarqué de défectueux.

» Vous convenez, lui dis-je, que les Chinois, avec tant
» de milliers de caracteres, ne peuvent exprimer les sons,
» les paroles, les termes de votre Langue, sans les défi-
» gurer; de maniere qu'un mot Tartare n'est plus recon-
» noissable ni intelligible, dès qu'il est écrit en Chinois;
» & de là vous concluez, avec raison, que vos lettres
» sont meilleures que les lettres Chinoises, quoiqu'en plus
» petit nombre, parce qu'elles expriment fort bien les
» mots Chinois : mais la même raison devroit vous faire
» convenir que les caracteres d'Europe valent mieux que
» les caracteres Tartares, quoiqu'en plus petit nombre,
» puisque par leur moyen nous pouvons exprimer aisément
» les mots Tartares & Chinois, & beaucoup d'autres encore
» que vous ne sauriez bien écrire.

» Le raisonnement que vous faites, ajoutai-je, sur la
» beauté des caracteres, prouve peu, ou rien du tout.

Tartarie Chinoise orientale.

» Ceux qui ont inventé les caracteres Européens, n'ont » point prétendu faire des peintures propres à réjouir la » vue ; ils ont voulu seulement établir des signes pour » représenter leurs pensées, & exprimer tous les sons que » la bouche peut former ; c'est le dessein qu'ont eu toutes » les Nations, lorsqu'elles ont inventé l'écriture. Or, plus » ces signes sont simples, & leur nombre petit, pourvu » qu'il suffise, plus ils sont estimables & faciles à retenir. » L'abondance en ce point est un défaut, & c'est par-là » que la Langue Chinoise est plus pauvre que la vôtre, » & que la vôtre l'est plus que les Langues d'Europe.

» Je ne conviens pas, dit le Prince, que nous ne » puissions, avec les caracteres Tartares, écrire les mots » des Langues étrangeres : n'écrivons-nous pas la Langue » des *Mongous*, la Langue Coréenne, la Chinoise, celle » du Thibet, &c ?

» Ce n'est pas assez, lui répondis-je, il faudroit pouvoir » écrire la nôtre. Essayez, par exemple, si vous pourrez » écrire ces mots : *prendre*, *platine*, *griffon*, *friand*. Il » ne le put, parce que dans la Langue Tartare, on ne » peut joindre deux consonnes de suite ; il faut placer » entre deux une voyelle, & écrire *perendre*, *pelatine*, » *geriffon*, *feriand*.

» Je lui fis remarquer que l'alphabet Tartare, quoi- » qu'en beaucoup de choses semblable au nôtre, ne laissoit » pas d'être défectueux. Il vous manque, lui dis-je, deux » lettres initiales, le *B* & le *D ;* vous ne pouvez com- » mencer aucun mot par ces lettres, & vous leur substituez » le *P* & le *T*. Par exemple, au lieu d'écrire *Bestia*, *Deus*, » vous écrivez *Pestia*, *Teus*. De là vient qu'il y a une

» infinité de sons Européens que vous ne pouvez écrire, » quoique vous puissiez les prononcer; d'où je conclus » que notre alphabet l'emporte sur le vôtre. D'ailleurs » vous prononcez & écrivez la voyelle *e* toujours ouverte; » vous ne prononcez l'*e* muet qu'à la fin de quelques mots » qui finissent par *n*; mais vous n'avez aucun signe qui » le fasse connoître. Je sais que ces défauts se trouvent dans » la Langue Chinoise, & que, comme vous avez la lettre *r* » qu'ils n'ont pas, votre Langue est au dessus de la leur, » quand il s'agit d'exprimer les noms étrangers.

Tartarie Chinoise orientale.

» Le Prince ne goûtoit pas trop ce discours; il me dit » cependant de continuer mes remarques. Je passai donc » de l'alphabet à la Langue Tartare en général. Je dis » qu'elle n'étoit pas commode pour le style concis & » coupé; que plusieurs mots étoient trop longs, & que je » croyois que c'étoit une des raisons qui la rendoient inutile » pour la poësie; que je n'avois pas vu de Docteurs Tartares » faire des vers, ni même traduire autrement qu'en prose » les vers Chinois. C'est sans doute, ajoutai-je, parce que » la rime & la mesure, si faciles en Chinois, ne sont pas » praticables dans votre Langue. Vous faites très-bien des » vers Chinois, que vous écrivez sur les éventails, ou » que vous donnez à vos amis; oserois-je vous demander » si vous en avez fait en Tartare?

» Je ne l'ai pas tenté, dit le Prince; & je ne sache » pas que nous ayons des regles sur ce genre d'écrire: » mais qui vous a dit qu'il y avoit au monde des Poetes » & des vers? Avouez que ce n'est qu'à la Chine que vous » l'avez appris.

» Cela est si peu vrai, lui dis-je, que j'étois prévenu

Tartarie Chinoise orientale.

» qu'on ne pourroit faire des vers dans une Langue qui n'a » que des monosyllabes. Je me trompois, de même que » vous vous trompez. Je vais vous réciter des vers en deux » Langues; & quoique vous ne puissiez en comprendre » le sens, vous remarquerez aisément la césure & la rime.

» Cette expérience faite, j'ajoutai qu'il y avoit peu de » transitions dans la Langue Tartare; qu'elles étoient » très-fines & difficiles à attraper; que c'étoit l'écueil où » échouoient les plus habiles gens; qu'on en voyoit quel- » quefois demeurer le pinceau en l'air, pour passer d'une » phrase à l'autre, & qu'après avoir rêvé, ils étoient obligés » d'effacer ce qu'ils avoient écrit; que quand on leur en » demandoit la raison, ils n'en apportoient point d'autres » que celle-ci : *Cela sonne mal, cela est dur, cela ne se* » *peut dire, il faut une autre liaison*, &c.

» Le Prince ne put nier que sa Langue n'eût cet incon- » vénient; mais il me dit que cette difficulté ne se ren- » controit pas dans le discours, & qu'on parloit sans » hésiter. Il seroit bien étrange, lui répliquai-je, qu'un » homme qui parle, qui raconte un fait ou une histoire, » s'arrêtât la bouche ouverte sans pouvoir continuer son » discours : on le croiroit frappé d'une apoplexie subite. » Mais remarquez que ceux qui ne possèdent pas la Langue » dans sa perfection, traînent ordinairement les finales, » & ajoutent le mot *yala*, qui ne signifie rien. Si dans » un entretien, ils ne répetent que deux ou trois fois ce » mot inutile, ils croient qu'on doit leur en tenir compte. » Je vois que ceux mêmes qui viennent récemment de la » Tartarie, l'emploient aussi fréquemment que les autres; » ce qui prouve qu'en effet les transitions sont en petit

» nombre,

» nombre; &, parce que dans la composition un peu plus
» élégante, on n'ose risquer le mot *yala*, sur-tout depuis
» que l'Empereur, votre pere, l'a décrié en évitant de s'en
» servir, les Auteurs se trouvent fort à l'étroit, quand il
» s'agit de passer d'une matiere à l'autre.

» Le Prince me répliqua en souriant, que la partie
» n'étoit pas égale entre nous deux, parce que j'étois dans
» son pays, & que lui n'étoit jamais allé en Europe. Si
» j'y avois fait un voyage, dit-il agréablement, j'en serois
» revenu chargé de tous les défauts de votre Langue, &
» j'aurois de quoi vous confondre.

» Vous n'auriez pas été aussi chargé que vous le pensez,
» lui répondis-je: on y a soin du langage, & il n'est pas
» abandonné au caprice du Public. Il y a, de même que
» pour les Sciences & les Beaux Arts, une Académie établie
» pour réformer & perfectionner la Langue. Arrêtez là,
» dit le Prince; s'il y a des Réformateurs pour votre Lan-
» gue, elle doit avoir des défauts, & beaucoup. Je me suis
» mal expliqué, lui dis-je: on ne l'a pas tant établie pour
» réformer notre Langue, que pour la contenir dans ses
» limites. En cela, elle ressemble à vos grands fleuves;
» quoiqu'ils roulent majestueusement leurs eaux, vous ne
» laissez pas de commettre des Officiers pour y veiller,
» de crainte qu'ils ne débordent ou ne s'enflent, par le
» mélange des eaux étrangeres, & ne deviennent moins
» purs & moins utiles.

» Mais, poursuivit le Prince, votre Langue n'a-t-elle rien
» emprunté des autres? Ne s'y est-il point introduit des
» termes & des expressions des Royaumes voisins? S'est-elle
» toujours conservée dans la pureté de son origine?

Tartarie Chinoiſe orientale.

» Je lui répondis qu'au commencement, les différens » Royaumes d'Europe, étant gouvernés par un même » Prince, le commerce réciproque des différentes Nations » avoit introduit des mots communs, ſur-tout dans les » Sciences & dans les Arts, ſelon le langage des Nations » qui les avoient inventés les premieres. Cet aveu fut » un ſujet de triomphe pour le Prince : il s'écria qu'il » avoit l'avantage. Nous n'avons pris, dit-il, que fort peu » de mots des *Mongous*, & encore moins des Chinois, » & le peu que nous avons pris, nous les avons dépayſés » en leur donnant une terminaiſon Tartare ; mais vous » autres, vous vous êtes enrichis des dépouilles de vos » voiſins. Vous avez bonne grace, après cela, de venir » chicaner la Langue Tartare ſur des bagatelles.

» Je ne m'étendrai pas, ajoute dans ſa lettre le Pere » Parrenin, ſur la maniere dont il me fallut mettre ce » Prince au fait de la différence qu'il y a entre les Langues » vivantes & les Langues mortes ; car il n'avoit jamais » ouï parler de ces dernieres. Il ſuffit de dire que notre » diſpute dura juſqu'à ce qu'il eût reçu la réponſe que lui » fit le Pere *Suarez*. Il en fut très-content, & il commença » à avoir meilleure opinion des Langues d'Europe, » c'eſt-à-dire, qu'il les plaça immédiatement au deſſous » de la ſienne, encore vouloit-il mettre la Chinoiſe entre » deux ; mais je proteſtai fortement contre cette injuſtice, » alléguant la grande quantité d'équivoques que fournit » la Langue Chinoiſe. Hé bien ! je vous l'abandonne, » dit-il en riant ; les Chinois, qui n'aiment pas à être » contredits ſur cet article, ſauront bien ſe défendre «.

ARTICLE II.

Tartarie Chinoiſe occidentale.

Tartarie Chinoiſe occidentale.

LE vaſte pays des Mongous eſt terminé au nord par la Sibérie ; au levant, par la Tartarie Chinoiſe orientale ; au midi, par la grande muraille & le *Leaotong ;* & au couchant, par la Tartarie indépendante. C'eſt en partie du ſein de ces déſerts arides, que ſont ſortis les Conquérans célebres qui ont fait trembler l'Aſie. La Nation des Mongous ſe ſubdiviſe en une multitude d'autres qui parlent toutes la même Langue, qu'on appelle généralement la Langue Mongole. Ils ont, il eſt vrai, quelques dialectes différens, mais qui ne les empêchent point de s'entendre les uns & les autres. Ces Tartares n'ont ni villes, ni bourgs, ni maiſons ; ils ne forment que des hordes errantes, & n'habitent que ſous de ſimples tentes, qu'ils tranſportent d'un lieu dans un autre, ſelon que l'exigent la différente température des ſaiſons, ou les beſoins de leurs troupeaux. Ils paſſent l'été ſur le bord des rivieres, & l'hiver au pied des montagnes, ou de quelque colline qui les mette à l'abri de la biſe piquante du ſeptentrion. Chacun de ces peuples a ſes limites reſpectives, & ce ſeroit un acte d'hoſtilité envers leurs voiſins, que de ſe tranſporter au delà ; mais dans l'enceinte des terres qui leur appartiennent, ils campent où ils veulent. Ils ſont naturellement groſſiers, ſales & mal-propres dans leurs habits comme ſous leurs tentes, où ils vivent au milieu des ordures de leurs troupeaux, dont, au lieu de bois, ils brûlent la fiente dans leurs foyers. Ennemis du travail,

Tartarie Chinoiſe occidentale.

ils aiment mieux ſe contenter de la nourriture qu'ils tirent du bétail qu'ils élevent, que de prendre la peine de cultiver la terre; il ſemble même que ce ſoit par orgueil qu'ils négligent l'agriculture. Lorque les Miſſionnaires leur demandoient pourquoi ils ne cultivoient pas au moins quelques jardins; ils répondoient que *l'herbe eſt pour les bêtes, & les bêtes pour l'homme.*

Pendant l'été ils ne vivent que du laitage que leur fourniſſent leurs troupeaux, uſant indiſtinctement de lait de vache, de cavalle, de brebis, de chevres, & de chameaux. Leur boiſſon ordinaire eſt de l'eau chaude, dans laquelle ils font infuſer des feuilles du thé le plus commun qui vienne de la Chine; ils mêlent à cette boiſſon, du beurre, de la crême ou du lait, ſelon qu'ils ſont plus ou moins riches. Ils ſavent auſſi fabriquer une eſpece d'eau-de-vie avec du lait aigre, ſur-tout de cavalle, qu'ils font diſtiller après l'avoir laiſſé fermenter. Les Tartares aiſés, avant de diſtiller ce lait aigri, y mêlent de la chair de mouton fermentée. Cette eau-de-vie eſt forte & très-nourriſſante; leurs plus voluptueuſes orgies conſiſtent à s'enivrer de cette liqueur.

Les Mongous ſont francs, droits, ſinceres. Ils mettent leur habileté à tirer de l'arc, à monter à cheval, à donner la chaſſe aux bêtes fauves. La polygamie leur eſt permiſe, mais ils n'ont ordinairement qu'une femme. Ils brûlent les corps de leurs morts, & en tranſportent les cendres ſur des hauteurs où ils les enterrent; ils couvrent la foſſe d'un monceau de pierres, ſur leſquelles ils plantent un grand nombre de petits étendards. L'uſage de la monnoie leur eſt inconnu, ils ne commercent que par échange.

Quoique les Mongous puissent s'approprier les dépouilles d'un grand nombre d'especes d'animaux, cependant les fourrures dont ils s'habillent presque tous, sont celles de leurs moutons & de leurs brebis. Ils portent la laine en dedans, & la peau en dehors; ils savent assez bien préparer & blanchir ces peaux. Quelques-uns des plus riches d'entre eux font quelquefois usage de peaux de cerfs, de daims, de chevres sauvages : ils s'en font des habits de printemps. Quelque soin qu'ils prennent pour préparer ces peaux, elles exhalent toujours une odeur forte & désagréable, qui leur a fait donner par les Chinois le nom de *Tsao ta-tse*, *Tartares puans*. Leurs tentes même ont presque toujours une odeur de brebis, à laquelle on ne s'accoutume que difficilement.

Ces tentes sont toutefois plus commodes que les tentes ordinaires des Mantcheoux, qui ne sont que d'une simple ou double toile, à peu près comme celles de nos troupes. Celles des Mongous sont rondes, en forme de cônes tronqués, & couvertes d'un gros feutre gris ou blanc. Une ouverture ronde, pratiquée à l'extrémité superieure, donne passage à la fumée d'un brasier placé au milieu de la tente. Tandis que le feu dure, ces huttes portatives sont assez chaudes; mais elles se refroidissent aussi aisément qu'elles s'échauffent, & si l'on n'y prend garde, il arrive que pendant la nuit on se trouve gelé dans son lit. Ces tentes, pendant l'été, ne sont pas plus supportables, à cause de l'extrême chaleur qui s'y concentre, ou de l'humidité qu'on ne peut empêcher d'y pénétrer; humidité qui résulte des pluies & de la fange dont ces cases sont environnées. Telle est cependant la force de l'habitude & de l'éducation, que ces peuples préferent

Tartarie Chinoise occidentale.

ces misérables huttes à l'agrément & aux commodités des maisons Chinoises, uniquement pour jouir du plaisir de changer de demeure à chaque saison.

La Religion des Tartares Mongous se réduit au culte de *Fo*. Ils ont la plus superstitieuse vénération pour leurs *Lamas*, Prêtres grossiers, ignorans & libertins, auxquels ils attribuent la puissance de faire tomber de la grêle & de la pluie. Ils payent de ce qu'ils ont de plus précieux les Oraisons que ces Lamas vont réciter de tente en tente. Ces peuples sont fort dévots, & portent continuellement au cou une espece de chapelet, sur lequel ils disent leurs prieres.

Tous les Mongous sont gouvernés par des Kans, ou Princes particuliers, indépendans les uns des autres, mais tous soumis à l'autorité de l'Empereur de la Chine, qu'ils regardent comme le Grand Kan des Tartares. Lorsque les Mantcheoux eurent subjugué la Chine, ils conférerent aux plus puissans d'entre les Princes Mongous, les titres de *Vang*, de *Peilé*, de *Peizé*, de *Cong*, qui répondent à nos titres de Rois, de Ducs, de Comtes & de Marquis. Chacun d'eux eut un revenu assigné, mais fort inférieur aux appointemens des Seigneurs Mantcheoux de Pe-king. L'Empereur détermina les limites respectives de leurs terres, & leur donna des Loix, selon lesquelles ils sont encore aujourd'hui gouvernés. Ces Kans tributaires n'ont point le droit de condamner leurs sujets à mort, ni de les dépouiller de leurs biens. Ces deux cas de mort & de confiscation sont réservés au Tribunal suprême, établi à Pe-king pour les affaires des Mongous. Chaque particulier peut y appeler de la sentence du Prince, qui est obligé d'y comparoître lui-même lorsqu'il est cité.

Toute la Nation Mongole, ſoumiſe à la domination Chinoiſe, peut ſe diviſer en quatre peuples principaux, qui ſont les Mongous proprement dits, les *Kalkas*, les *Ortous*, & les Tartares de *Kokonor*.

Tartarie Chinoiſe occidentale.

Mongous.

SUIVANT la Carte de la Tartarie Chinoiſe, dreſſée ſur les Mémoires des Miſſionnaires Jéſuites, qui les premiers nous en ont donné une connoiſſance exacte & détaillée, le pays des Mongous s'étend, d'occident en orient, dans l'eſpace de plus de trois cents lieues communes de France, & de deux cents du ſud au nord. Il ſe trouve renfermé entre les terres des Ortous, la grande muraille, la Tartarie orientale, & le pays des Kalkas. Ce peuple compoſe quarante-neuf *Ki* ou étendards : chaque étendard comprend un nombre indéterminé de compagnies, compoſées chacune de cent cinquante chefs de famille; & comme ces familles Tartares ſont ordinairement nombreuſes, on peut compter mille individus par compagnie. Outre ces quarante-neuf étendards, il y en a cinq autres immédiatement ſoumis à l'Empereur de la Chine, & gouvernés par les Officiers qu'il y envoie.

Le canton le plus cultivé de toutes les terres des Mongous, eſt le diſtrict de *Cartching*, voiſin de la grande muraille, où l'Empereur va prendre chaque année le divertiſſement de la chaſſe, & où il paſſe ordinairement tout l'été. Il y a fait bâtir pour cet uſage pluſieurs belles maiſons de plaiſance, dont la principale eſt à *Geho*. Ce Prince poſſede de grands domaines dans le pays de *Cartching* & le long de la grande muraille : ces terres ſont de ſes ancêtres, auxquels elles

Tartarie Chinoise occidentale.

sont échues dans le partage qui fut fait au temps de la conquête de la Chine. L'Empereur fait valoir ces biens patrimoniaux par ses Fermiers, & le produit en est consacré à l'entretien de sa maison; car il ne touche point aux revenus de l'État, qui sont déposés dans le Trésor public, pour le payement des Troupes & des Officiers de l'Empire. La quantité de bestiaux entretenus dans ces fermes royales est prodigieuse: les Missionnaires apprirent de quelques Officiers des Pâtres, qu'on y comptoit cent quatre-vingt-dix mille moutons, partagés en deux cent vingt-cinq troupeaux, & presque autant de bêtes à cornes, divisées en haires, dont chacune en contient cent. Le nombre des étalons y est encore plus considérable. Cette richesse en fermes, en haras & en troupeaux, fait plus d'impression sur l'esprit des Tartares & des Princes Mongous, & leur rend beaucoup plus sensible la majesté de l'Empereur, que toute la magnificence de sa Cour de Pe-king.

Kalkas.

Les Tartares Kalkas, qui formoient autrefois une Tribu nombreuse, composée de plus de six cent mille familles, habitent au nord des Tartares Mongous dont nous venons de parler. Leur pays, qui se prolonge jusqu'au Royaume des Eluths, a près de trois cents lieues d'étendue d'orient en occident. C'est dans cette région qu'étoit autrefois située, vers le 45e degré de latitude, la ville de *Kara-kun*, le siége de l'Empire de Zinghiskan & de ses successeurs.

Les Kalkas demeurent sous des tentes, le long des rivieres qui arrosent leur pays. Celle de Kalka-pira, quoique l'une des plus petites, & aujourd'hui l'une des moins fréquentées,

fréquentées, a donné ſon nom à toute la nation. Les plus conſidérables de ces rivieres ſont, le Kerlon, le Toula, le Touy, le Selingué. Leurs bords ſont très-habités; elles baignent des campagnes vaſtes & fertiles en fourrages; leurs eaux ſont ſaines, & abondent en excellens poiſſons, ſur-tout en truites. Le Kerlon coule de l'oueſt à l'eſt, & va ſe jeter dans le lac de Coulon-nor, dont les eaux ſe déchargent dans le fleuve Saghalien par la riviere d'Ergoné. Le Kerlon n'eſt pas profond, il eſt guéable preſque par-tout, & ſa largeur n'excede pas ſoixante pieds. Ses bords offrent les meilleurs pâturages de la Tartarie. On voit encore ſur ſa rive ſeptentrionale les débris d'une grande ville, bâtie par les ſucceſſeurs Mongous du fameux Coblai-han. Cette ville étoit carrée, & avoit deux lieues de circuit. Il en ſubſiſte encore des fondemens, de grands pans de murailles, & deux pyramides à demi-ruinées. Son nom étoit *Para-hotun*, c'eſt-à-dire, *la ville du Tigre*.

Tartarie Chinoiſe occidentale.

La riviere Toula a ſon cours de l'eſt à l'oueſt : elle eſt ſouvent plus large, plus rapide, plus profonde que le Kerlon; ſes bords ſont environnés de bois & de belles prairies. Les montagnes qui la dominent au nord, ſont couvertes d'antiques forêts de ſapins, & produiſent à l'œil l'effet d'un immenſe amphitéatre. Cette riviere, après avoir reçu les eaux du Selingué, va ſe perdre dans le Pai-cal, le plus grand lac de toute la Tartarie. Ce lac eſt dans le territoire des Moſcovites. Le Selingué même n'appartient pas entierement aux Kalkas; les Ruſſes ſont maîtres du bas de la riviere, où ils ont conſtruit une petite ville qu'ils nomment Selingeskoi. Le Touy roule des eaux également claires & ſaines; il arroſe des plaines auſſi fertiles

Tartarie Chinoise occidentale.

que le Toula, & après avoir prolongé son cours à travers plusieurs cantons assez étendus, il se perd tout à coup dans le sein de la terre, & ne reparoît plus.

Le vaste désert, que les Chinois appellent Cha-mo, & les Tartares Cobi, occupe presque toute la partie méridionale du pays des Kalkas. On donne à ce désert plus de cent lieues de longueur de l'est à l'ouest, sur une largeur à peu près égale du nord au sud, & même plus grande vers sa partie occidentale. Il n'offre qu'une suite de plaines immenses d'un sable tantôt mouvant, tantôt solide. Ces plaines ne sont interrompues que par quelques collines rares, sur lesquelles croissent quelques buissons, mais jamais aucun arbre. Ce désert est en général aride, sans pâturages & sans eau, à l'exception d'un petit nombre d'endroits où l'on trouve quelques mares où les eaux de pluie se rassemblent, & d'assez méchans puits qu'on ne rencontre pas même fréquemment. Le sol de ces plaines est fort élevé, & l'on s'apperçoit, en sortant de la Chine, qu'il faut considérablement monter pour les traverser; aussi le froid y est-il vif & très-long. La grande quantité de salpêtre dont ces sables sont pénétrés, doit contribuer beaucoup à cette température. Il suffit de creuser la terre à quelques pieds de profondeur, pour la trouver glacée en toute saison. Ces sables sont très-incommodes pour les voyageurs, & très-dangereux pour les chevaux, dont il arrive toujours que plusieurs périssent. Les Tartares de ces cantons se servent plus ordinairement de chameaux, parce que ces animaux vivent de peu, & peuvent se passer de boisson pendant cinq ou six jours.

La guerre que le Roi des Eleuthes fit en 1688 aux Kalkas,

Tartarie Chinoise occidentale.

a presque détruit cette derniere nation. Ceux-ci, pour échapper aux poursuites d'un ennemi supérieur, réclamerent le secours des armes Chinoises, & offrirent de se soumettre à l'Empire. Kang-hi prit leur défense, vainquit le Monarque Eleuthe, & retint les Tartares Kalkas sous sa domination, après avoir accordé à leurs Princes différens titres d'honneur.

Ces peuples ont parmi eux un de ces grands Lamas qu'ils appellent *Hou-touctou*, & qu'ils regardent comme des *Fo* vivans. Il loge sous une grande tente, & se montre au public, couché sur une espece d'autel, où il reçoit nonchalamment les adorations de tous les Tartares. Il ne rend le salut à personne, pas même aux Princes dont il reçoit les hommages avec toute la morgue d'une Divinité. L'engouement & la stupide vénération des Tartares pour ce Lama, produisent un concours prodigieux d'étrangers à Iben-Pira où il réside. On y voit des Bonzes de l'Indostan, du Pégu, de la Chine, & de beaucoup d'autres pays plus éloignés encore. Le grand nombre de tentes qu'on dresse autour de la sienne, forment une espece de ville ou de foire, où les Marchands Moscovites viennent quelquefois commercer.

Ce Lama *Hou-touctou* n'est cependant que du second ordre; car on reconnoît pour son supérieur celui qui réside sur la riviere de *Lasa* dans le Thibet : celui-ci est généralement regardé comme le premier Pontife, & le Chef suprême de la Religion Tartare.

Ortous.

Le pays des *Ortous*, qui habitent au nord de la grande muraille, & au couchant des Mongous proprement dits,

Tartarie Chinoise occidentale.

a cent dix lieues d'étendue d'occident en orient, & soixante-dix du sud au nord. Ce peuple se divise en six étendards, qui comprennent cent soixante-seize compagnies de cent cinquante Chefs de famille chacune. Les Ortous sont d'un caractere franc, d'une humeur extrêmement enjouée, & jamais mélancolique : on pourroit les appeler les François de la Tartarie.

L'Empereur *Kang-hi*, dans le cours de son expédition contre les Eleuthes en 1696, fit quelque séjour parmi les *Ortous ;* voici ce qu'il marquoit sur ce peuple, dans une Lettre écrite au Prince son fils, resté à Pe-king : » Jusqu'ici, » dit-il, je n'avois point l'idée qu'on doit se former des » Ortous ; c'est une nation très-policée, & qui n'a rien » perdu des anciennes coutumes des vrais Mongous. » Tous leurs Princes vivent entre eux dans une union par- » faite, & ne connoissent point la différence *du tien* & » *du mien*. Il est inoui de trouver un voleur parmi eux, » quoiqu'ils ne prennent aucune précaution pour la garde » de leurs chameaux & de leurs chevaux. Si par hasard » un de ces animaux s'égare, celui qui le trouve en prend » soin jusqu'à ce qu'il en ait découvert le propriétaire, » & il le lui rend alors sans le moindre intérêt...... Les » *Ortous* sont intelligens en tout, & principalement dans » la maniere d'élever des bestiaux. La plupart de leurs » chevaux sont doux & traitables. Les *Tchahar*, au nord » des *Ortous*, ont la réputation de les élever avec beaucoup » de soin & de succès ; je crois cependant que les *Ortous* » les surpassent encore en ce point. Malgré cet avantage, » ils ne sont pas, à beaucoup près, aussi riches que les » autres Mongous. Ils manient l'arc avec peu de grace, &

Tartarie Chinoise occidentale.

» en général ils s'acquittent mal de cet exercice; mais leurs » arcs sont des plus forts, & ils atteignent le but avec une » adresse merveilleuse. On jouit dans ce pays d'un air fort » sain; les eaux y sont excellentes, & les alimens d'un » goût exquis «.

Tartares de Kokonor.

Ces Tartares, qui sont Eleuthes ou *Kallmouks* de nation, & qui sont aujourd'hui sujets de l'Empereur, occupent un vaste territoire au couchant de la Chine & de la province de *Chen-si*, dont ils sont séparés par de hautes montagnes. Ils ont pris leur nom d'un lac de leur pays, qu'ils appellent en leur Langue *Kokonol* ou *Kokonor*, & qui est un des plus grands de la Tartarie. Ils obéissent à huit Princes, indépendans les uns des autres, & qui sont tous de la race du Kan des Tartares Eleuthes.

Ce peuple tire sa principale richesse de l'or qui se trouve mêlé dans le sable de ses rivieres, & sur-tout de celle qu'ils nomment *Altang-kol* ou *riviere d'or*. La poudre d'or qu'elle fournit est un des principaux revenus des Princes de Kokonor, qui occupent pendant l'été leurs vassaux à la recueillir. Ce travail est d'autant moins pénible, que les eaux de cette riviere sont fort basses & n'ont pas plus de trois pieds de profondeur. Un homme, pendant les quatre mois que dure cette recherche de l'or, peut en recueillir jusqu'à dix onces, & même davantage, selon qu'il a plus d'activité, d'adresse ou de bonheur. La manipulation de ce travail n'est pas compliquée; les hommes qu'on y emploie enlevent le sable au fond de la riviere, le lavent un peu, & retenant ce qui paroît être de l'or, jettent le reste & fondent

Tartarie Chinoise occidentale.

l'or dans des creusets. Cet or passe pour être très-bon; cependant ces Tartares ne le vendent que six fois le poids de l'argent : on trouve aussi beaucoup d'or dans plusieurs autres rivieres qui arrosent les États voisins du grand Lama, & l'on en transporte une grande quantité à la Chine.

Un des principaux objets de commerce de Kokonor, est une espece d'étoffe de laine à poil frisé, qu'on nomme *Pou-lou*; ce sont ces Tartares qui la fabriquent, & ils savent la teindre en différentes sortes de couleurs : on en fait des habits longs dans le pays, & l'on en couvre les selles à Pe-king. C'est dans ce coin de la Tartarie que le fameux Hoang-ho ou fleuve Jaune prend sa source.

Eleuthes récemment soumis.

La domination Chinoise vient de s'étendre encore en Tartarie, par la célebre conquête du Royaume des Eleuthes, faite en 1759 par les armes de l'Empereur Kien-long, qui, depuis quarante-six ans, occupe le Trône de la Chine. Toute la nation des Eleuthes, qu'on connoît en Europe & en Russie sous le nom de *Kalmoucks*, peut se diviser en trois branches, toutes sorties du même tronc. Les plus occidentaux, qui sont aujourd'hui les plus puissans & les plus nombreux, occupent les terres qui se trouvent renfermées entre la mer Caspienne, la Moscovie, Samarcand, Casghar, & qui s'étendent vers l'orient, jusqu'à une grande chaîne de montagnes, qu'on croit être la continuation du Caucase. Chaque année, pendant l'hiver, ces Tartares vont camper sur les bords de la mer Caspienne, assez près de la ville d'Astracan, où ils font un

Tartarie Chinoise occidentale.

grand commerce. Les seconds Eleuthes habitent à l'orient, depuis la chaîne de montagnes dont on vient de parler, jusqu'à une autre chaîne de montagnes très-élevées, dont la plus considérable s'appelle *Altaï* : c'est de celle-ci que sortent plusieurs grandes rivieres, dont les principales sont l'*Oby* & l'*Irtis*. Le Roi de ces Eleuthes tenoit ordinairement sa Cour vers la source de cette derniere riviere. L'étendue de pays que ce peuple occupe est très-vaste, puisqu'il confine au nord aux terres Moscovites, & au sud à celles des Tartares Usbecs; c'est ce peuple que KIEN-LONG vient de soumettre à sa domination. La troisieme branche d'Eleuthes habite à l'occident de la Chine; nous venons d'en parler sous le nom de Tartares de Kokonor, depuis long-temps sujets de l'Empire.

Nous ne nous étendrons point sur l'origine, les progrès & les détails de cette guerre; on peut en voir toute la suite dans le tome XI de l'*Histoire générale de la Chine*, sous les années 1753–1759 : nous nous bornerons à indiquer le résultat de cette conquête, en faisant connoître la nature des possessions nouvelles qu'elle a procurées à l'Empire Chinois. Outre la vaste étendue de pays qui formoit proprement le Royaume des Eleuthes, cet État possédoit encore plusieurs autres territoires considérables, qui sont également devenus la proie du Conquérant : de ce nombre sont la petite Boukarie, les villes de Casghar & d'Yerguen avec toutes leurs dépendances. Les éclaircissemens que nous allons donner sur cette contrée ne peuvent être tirés d'une piece plus authentique : nous rapporterons en partie la Lettre même, dans laquelle le Général Chinois rend compte à l'Empereur de son

Tartarie Chinoise occidentale.

expédition. » Les habitans de Hashar (*), comme ceux
» d'Ierkim, dit ce Général, se rendirent à nous avec de
» grandes démonstrations de joie. J'entrai dans la ville
» par une porte, & j'en sortis par une autre ; ces peuples
» me comblerent d'honneurs. Rangés sur deux lignes dans
» toutes les rues où je devois passer, ils étoient à genoux,
» & resterent dans cette posture tout le temps de mon
» passage. Je leur adressois de temps en temps quelques
» paroles d'encouragement & de consolation, & je tâchai
» de leur faire envisager le grand bonheurs dont ils alloient
» jouir désormais, s'ils persistoient à être fideles sujets
» de Votre Majesté.

» Votre Majesté attend sans doute de moi une notice
» détaillée de tous les pays qu'elle vient de conquérir :
» je vais la satisfaire de mon mieux, en attendant que
» des hommes plus habiles que moi s'acquittent de ce
» devoir (Deux Missionnaires, Jésuites Portugais, ont
» été envoyés pour lever la Carte de ces pays.).

» Outre les villes principales de ce canton Mahométan,
» qui sont Hashar & Ierkim, nous sommes encore maîtres
» de dix-sept villes, tant grandes que petites, & de
» seize mille tant villages que hameaux. Dans tout ce
» district de Hashar, il peut y avoir en tout cinquante
» à soixante mille familles. J'ai fait examiner & j'ai exa-
» miné moi-même, avec tout le soin, l'attention &

(*) L'*H*, dans le mot *Hashar*, & en général dans tous les mots Chinois ou Tartares Mantcheoux, se prononce d'une maniere aspirée & forte. Cette ville est appelée indifféremment *Chaghar*, *Caschgar*, *Kaskar* ; & par les Mantcheoux *Hasheier* : de même qu'*Ierguen* est appelé tantôt *Irguen*, tantôt *Yarkan*, & par les Mantcheoux *Ierkim*.

l'exactitude

» l'exactitude dont je suis capable, tout ce qui a rapport » à Hashar, & j'ai trouvé que cette ville étoit à l'ouest » un peu au nord de Pe-king (*), éloigné de Sou-tcheou » (ville du Chen-si, la plus occidentale de la Chine) » d'environ six mille lys (six cents lieues). Hashar a un peu » plus de dix lys de circuit; mais il n'est pas peuplé à » proportion de sa grandeur. Dans le dénombrement que » j'ai fait faire de ses habitans, il ne s'est trouvé que deux » mille cinq cents familles. A l'est de Hashar, sont Ouchei » & Aksou; entre Hashar & Aksou, il y a trois villes » & deux gros villages. Le nombre d'habitans, tant des » trois villes que des villages, ne monte en tout qu'à » six mille familles ou environ.

Tartarie Chinoise occidentale.

» A l'ouest de Hashar est *Antchiien;* entre les deux » il y a aussi trois villes & deux villages considérables; » le nombre des habitans, pris ensemble, monte à environ » deux mille deux cents familles. Hashar est au nord » d'Ierkim; entre l'un & l'autre il y a deux villes & deux » villages; le nombre de leurs habitans, pris ensemble, » est à peu près de quatre mille quatre cents familles «.

(Ici le Général Chinois fait l'énumération des Magistratures & des Offices municipaux de Casghar, & des personnes qu'il a nommées pour remplir tous les postes, au nom & sous l'autorité de l'Empereur.) Il continue ainsi :

» Après avoir pourvu à tous les réglemens nécessaires » pour faire observer le bon ordre, j'ai examiné avec soin » ce qui pouvoit revenir à Votre Majesté pour le tribut » annuel. J'ai trouvé que lorsque *Kaldan-Tsereng* régnoit

(*) Le Général Chinois se trompe : c'est la ville de Pe-king, qui est de quelques minutes plus au nord de Casghar.

S

Tartarie Chinoise occidentale.

» sur ces Mahométans, le tribut que ceux de Hashar » étoient obligés de lui payer, montoit à 67000 *tenke*; » que ce même Prince recevoit encore, pour tribut des » terres de la dépendance de cette ville, 40898 *pathma* de » grains, 1463 *tcharak* de coton, 365 *tcharak* de safran.

» Je viens d'employer bien des termes inconnus à Votre » Majesté; en voici l'explication : Le *pathma* est une » mesure qui équivaut à quarante-cinq de nos theou ou » boisseaux; le *tcharak* est un poids qui équivaut à dix » de nos livres Chinoises; le *tenke* est une piece de » monnoie de la valeur d'un de nos taëls d'argent (le » taël vaut 7 liv. 10 sous de France); un *kalabour* est » une mesure qui équivaut à cinq de nos boisseaux.

» Outre ce que je viens de dire, il y a encore le tribut » des *Kosaks* & des *Tchokobaches*. Ces deux Nations sont » obligées de donner chaque année la somme de 26000 » *tenke;* elles s'accordent entre elles pour cela. Une année, » ce seront les *Kosaks* qui fourniront toute la somme; » & une autre année, la même somme sera fournie par » les *Tchokobaches*. Le Corps des Marchands, de ceux » qui trafiquent en bestiaux, provisions & autres choses » semblables, payent un tribut particulier de 20000 *tenke* » par an; ils doivent outre cela quatre pieces de tapis, » quatre pieces d'une espece de petit velours, vingt-six » pieces, tant en panne qu'en autres étoffes, & vingt-six » pieces de feutre, dont les Lamas & les Moscovites se » servent pour se faire des coiffures.

» Les Eleuthes établis à Hashar, outre les droits ordi- » naires qu'ils payent comme les autres, sont obligés de » donner dix onces d'or de dix en dix familles. Ceux qui

Tartarie Chinoise occidentale.

» ont des jardins ou des vignes, sont obligés de donner » des raisins secs, de l'espece de ceux dont la couleur est » entre le jaune & le bleu. Leur taxe est de mille livres, » de sept en sept jardins ou vignobles.

» Ce qui fait proprement le Corps des Marchands, » donne séparément & indépendamment des autres tri- » buts, cinq cents livres de cuivre rouge chaque année. » Ceux qui vont faire le commerce à *Ouentoustan* (dans » l'Indostan), ou en Moscovie, doivent donner à leur » retour un dixieme de leur profit. Quant aux Marchands » étrangers qui viennent commercer à Hashar, ils ne » donnent qu'un vingtieme de leur gain. Tel est l'usage » que j'ai trouvé établi; mais il arrive rarement que tous » ces droits soient exactement payés. Les habitans de cette » ville sont en plus petit nombre & beaucoup plus pauvres » qu'ils ne l'étoient du temps de *Kaldan-Tsereng.* Je prie » Votre Majesté d'avoir compassion de ces peuples, que » les malheurs des temps ne rendent que trop à plaindre. » Le terroir de ce pays-ci n'est pas des meilleurs; les » bonnes années, on recueille sept ou huit pour un; les » années communes, seulement quatre ou cinq; & les » mauvaises années, deux ou trois tout au plus. J'ai donné » à cultiver les terres des Rebelles, à condition que la » moitié du profit reviendra à Votre Majesté.

» Il est encore un article essentiel à régler dans les » villes conquises; c'est celui des monnoies. Il me paroît » qu'il seroit à propos d'en faire de nouvelles; celles qui » sont en usage à Ierkim, Hashar, Holien, & autres » villes voisines, sont de cuivre, & du poids de deux de » nos *caches* (la seule monnoie réelle Chinoise, percée

Tartarie Chinoise occidentale.

» d'un trou carré au milieu). Sous *Kaldan-Tsereng*, elles » avoient d'un côté le nom de ce Prince, & de l'autre » quelques caractères. Cinquante de ces pieces valent un » *tenke*. Comme le cuivre est rare dans ce pays, il suffira » de faire dix mille *tenke*, c'est-à-dire, cinq cent mille » pieces de monnoie de la moindre valeur. Nous avons » à Hashar quelques canons qui sont parfaitement inutiles; » il n'y a qu'à les fondre. Comme leur poids est de sept » mille livres, nous en retirerons à peu près cinq cent » mille pieces. Avec ces précautions, tout sera dans l'ordre; » le commerce ne sera point interrompu, & ces Maho- » métans ne s'appercevront qu'ils ont changé de Maître, » que par les avantages qu'ils retireront de vivre désormais » sous vos loix. Il me semble que sur les nouvelles monnoies » on pourroit mettre d'un côté ces quatre caracteres Chi- » nois, *Kien-long-toung-pao* (monnoie de cuivre sous » *Kien-long*), & de l'autre, le nom de Hashar en Mant- » cheou & en Mahométan.

» Pour tenir dans le devoir tous les Mahométans, il » seroit à propos de mettre ici & dans les villes voisines » une bonne garnison; & par rapport aux vivres nécessaires » à l'entretien de ces troupes, il conviendroit que les » Mahométans fussent obligés de les fournir eux-mêmes » au prix courant. Si les circonstances me déterminent à » d'autres réglemens, j'aurai soin d'en informer Votre » Majesté, & de lui demander ses ordres. Je partirai dans » trois jours pour *Ierkim*, où je mettrai les choses sur le » même pied que je viens de les établir ici........

» *Du Camp devant Hashar, le 22 de la septieme Lune,*
» (c'est-à-dire, le 13 Septembre 1759.) «.

Animaux ſauvages de la Tartarie.

Tartarie Chinoiſe occidentale.

Après avoir décrit la Tartarie Chinoiſe, & donné une idée des différens peuples qui l'habitent, il nous reſte à faire connoître les animaux ſauvages que renferment ces vaſtes régions. Le gibier & tous les animaux qu'on chaſſe en Europe, ſont preſque innombrables dans les plaines & les forêts de la Tartarie; c'eſt de là que provient cette étonnante quantité de lievres, de cailles, de faiſans, de cerfs qu'on voit chaque année à Pe-king, pendant l'hiver, non ſeulement étalés dans les boutiques des Marchands de vivres, mais raſſemblés en énormes monceaux dans les grandes rues & les places publiques.

Les *hoang-yang*, ou chevres jaunes, ne vont preſque jamais qu'en troupes fort nombreuſes. Leur poil eſt véritablement jaune; mais il n'eſt pas auſſi liſſe que celui de nos chevres ordinaires, auxquelles d'ailleurs elles reſſemblent parfaitement par leur configuration & leur grandeur. Cet animal eſt particulier à ces climats; il n'eſt ni gazelle, ni daim, ni chevreuil. Les mâles portent des cornes qui n'ont guere plus d'un pied de longueur, & environ un pouce de diametre vers la racine; ces cornes ont des nœuds de diſtance en diſtance. Ces chevres ne ſe plaiſent point dans les bois, elles préferent les plaines déſertes & les vallées dépouillées d'arbres & de buiſſons. Toute leur défenſe eſt dans la légéreté de leur courſe; elles ne s'avancent jamais pluſieurs de front; mais elles ſe ſuivent l'une l'autre à la file. Comme ces chevres ſont fort ſauvages, il faut dans les grandes chaſſes les environner de loin : car, pour peu qu'elles apperçoivent quelque Chaſſeur, elles

fuient & disparoissent avec la rapidité de l'éclair; aussi est-il très-difficile de les environner dans une plaine. On sait d'ailleurs que leur usage est de se retirer par bandes entre des collines : c'est là qu'on va les chercher; & dès qu'on a reconnu le lieu qui les recele, on se retire promptement, & l'on va former l'enceinte de fort loin. Les Chasseurs se tiennent d'abord à la distance de vingt ou trente pas les uns des autres; ensuite ils avancent lentement & se rapprochent peu à peu, en chassant les chevres, avec de grands cris, vers l'endroit où l'on veut les rassembler. Ces enceintes embrassent quelquefois cinq à six lieues de pays, & l'on y renferme des troupeaux de quatre à cinq cents chevres.

Les mules sauvages, que les Chinois appellent *ye-lo-tse*, sont très-communes en Tartarie; elles vont par troupes, mais en petit nombre. Quand on considere cet animal avec quelque attention, il est aisé de s'appercevoir qu'il differe des mules domestiques, même dans sa configuration extérieure; sa chair est aussi très-différente, puisqu'elle est d'un assez bon goût, & que les Tartares, qui en mangent souvent, la jugent aussi saine & aussi nourrissante que celle du sanglier. Quelque soin qu'on ait pris, on n'a jamais pu plier ces mules à la domesticité, ni les accoutumer à porter aucun fardeau.

Les chameaux & les chevaux sauvages se trouvent en grand nombre vers l'ouest de la Tartarie; on en rencontre cependant quelquefois sur les terres des Kalkas, dans le voisinage de *Ha-mi*. Les uns & les autres ont le même port & la même figure que les chevaux & les chameaux domestiques. Les chameaux sauvages sont si

Tartarie Chinoise occidentale.

légers à la course, que les Chasseurs les mieux montés parviennent rarement à les approcher à la portée de la fleche. Les chevaux sauvages marchent toujours en grandes troupes : on les croiroit animés de l'esprit de prosélytisme en faveur de leur genre de vie. Lorsqu'ils rencontrent quelques chevaux domestiques, ils les enveloppent, les placent au milieu d'eux, &, en les serrant de tout côté, les entraînent dans leurs forêts.

Le *han-ta-hau* ressemble à l'élan ; mais il est lourd & paresseux : on en tue qui pesent autant que le plus gros bœuf. Les Tartares Solons sont les plus exercés à la chasse de ces animaux : on n'en trouve d'ailleurs que dans peu de cantons de la Tartarie ; ils se tiennent volontiers dans le voisinage de la montagne *Suelki :* ce sont des terres fangeuses où ils se plaisent. La chasse de ces animaux y est aussi plus aisée, parce qu'étant naturellement pesans, ils ont plus de peine à se dépêtrer de la boue, pour pouvoir s'élancer sur ceux qui les attaquent à coups de fleches.

Le *choulon* ou *chelason* est une espece de loup cervier : la peau en est très-estimée ; elle coute à Pe-king quinze ou vingt écus, & l'on en fait des surtouts. Cet animal est de la hauteur du plus grand loup ; son poil est long, doux, fourni, & tirant sur le gris-blanc. *Liu* est le nom que les Russes lui donnent ; il s'en trouve une grande quantité sur leurs terres, & ils en vont débiter les peaux à Pe-king.

Les *lao-hou*, ou tigres, sont les plus féroces de tous ces animaux ; leur cri seul, quand on n'est pas accoutumé à l'entendre, inspire une secrete horreur dont on ne peut se défendre : ils sont d'ailleurs, à la Chine & dans la

Tartarie Chinoise occidentale.

Tartarie, d'une grandeur & d'une agilité qui les rendent encore plus redoutables. Leur peau est presque toujours d'un roux fauve, coupé de larges bandes noires; on en trouve cependant quelques-unes dont les zones noires, & même grisâtres, sont distribuées sur un fond assez blanc. Ces peaux, qu'on laisse entieres, servent d'ornement dans les cérémonies publiques, & parent les chaises découvertes dans lesquelles les Mandarins de guerre se font porter; à la Cour, les Princes en couvrent, pendant l'hiver, les carreaux sur lesquels ils s'asseyent

Quelque fiers & indomptables que soient ces animaux, lorsqu'ils se trouvent enfermés dans un cercle de Chasseurs, partagés en pelotons, comme il arrive dans les grandes chasses de l'Empereur, ils ne laissent pas de témoigner une sorte d'étonnement à la vue d'ennemis aussi nombreux, tous attentifs à diriger vers lui les pointes de leurs lances. Loin d'imiter le cerf & les autres bêtes fauves, qui, placées dans les mêmes circonstances, vont & viennent sans cesse, & tentent tous les moyens d'échapper, le tigre s'accroupit, & souffre même assez long-temps, sans s'émouvoir, l'aboiement des chiens qu'on envoie sur lui; mais bientôt, excité ou par un excès de rage, ou par la nécessité de se défendre, il s'élance comme par bonds & avec une rapidité incroyable, vers le peloton de Chasseurs qu'il a d'abord fixés. Ceux-ci le reçoivent sur les pointes de leurs lances, qu'ils lui enfoncent dans le ventre, au moment où il se dresse pour retomber sur quelqu'un d'entre eux.

Le Pere Gerbillon, qui a eu plusieurs fois l'avantage d'accompagner l'Empereur dans ses voyages de Tartarie, raconte

raconte la maniere dont ce Prince fit un jour la chasse d'un de ces tigres. » On vint, dit-il, avertir l'Empereur » qu'on avoit découvert un tigre. C'est un ordre donné » pour toujours, que quand on découvre un de ces animaux, » on poste des gens pour l'observer, tandis que d'autres » vont avertir l'Empereur, qui abandonne ordinairement » toute autre chasse pour celle-là. Sa Majesté vint aussi-tôt » proche du lieu où étoit le tigre : on chercha un poste » commode, d'où on le pût tirer sans danger; car cette » chasse est périlleuse, & il faut prendre bien des pré- » cautions pour ne pas exposer les Chasseurs à être mis » en pieces par cet animal. Voici comment l'on s'y » prend.

Tartarie Chinoise occidentale.

» Quand on sait le lieu où il gît, on examine par quel » endroit il est probable qu'il se retirera, lorsqu'on le fera » lever; il ne descend presque jamais dans la vallée, mais » il marche le long du penchant des montagnes. S'il y a » un bois voisin, il s'y retire; il ne va jamais loin, tout » au plus il traverse une montagne, & va se cacher de » l'autre côté. On poste des Piqueurs avec des demi- » piques armées d'un fer fort large, dans les endroits par » où l'on croit qu'il prendra son chemin, & on les place » par pelotons sur le sommet des montagnes. On y pose » aussi des Gardes à cheval, pour observer la remise. Tous » ces gens ont ordre de faire de grands cris, lorsque le » tigre s'avance de leur côté, afin de l'obliger à rebrousser » chemin; & à s'enfuir vers le lieu où l'Empereur s'est » placé. Ce Prince est environné de trente ou quarante » Piqueurs, armés de hallebardes ou de demi-piques, » dont ils font une espece de haie, posant un genou

Tartarie Chinoise occidentale.

» en terre, & présentant le bout de leurs demi-piques » du côté par où le tigre peut avancer ; ils sont toujours » en cet état pour le recevoir; car il prend quelquefois » sa course avec tant de rapidité, qu'il ne donneroit pas » le temps de s'opposer à ses efforts, si l'on n'étoit » toujours sur ses gardes. L'Empereur est derriere les » Piqueurs, accompagné de quelques-uns de ses domes-» tiques, qui lui tiennent des fusils & des arquebuses » prêtes à tirer.

» On fit d'abord lever le tigre du lieu où il étoit; il » grimpa la montagne, & s'alla placer de l'autre côté, » dans un bouquet de bois. Comme il avoit été bien » observé, il fut aussi-tôt suivi ; & l'Empereur s'en étant » approché à la portée du fusil, toujours environné de » ses Piqueurs, on tira quantité de fleches vers le lieu » où l'on avoit vu l'animal se coucher. On lâcha de même » plusieurs chiens, qui le firent lever une seconde fois. » Il ne fit que passer sur le penchant de la montagne » opposée, où il se coucha dans des broussailles, d'où » on eut assez de peine à le faire sortir; il fallut pour » cela faire avancer quelques-uns des Cavaliers postés sur » le sommet de cette montagne, afin qu'ils tirassent » des fleches au hasard vers le lieu où il étoit, tandis » que les Piqueurs, qui en étoient plus proche, faisoient » rouler des pierres vers le même endroit : mais il en » pensa couter la vie à quelques-uns de ces Cavaliers; » car le tigre se levant tout-à-coup, jeta un grand cri, & » prit sa course vers les Cavaliers, qui n'eurent point d'autre » parti à prendre que de se sauver à toutes brides vers le » sommet de la montagne. Le tigre étoit déjà près

Tartarie Chinoiſe occidentale.

» d'atteindre l'un d'eux qui s'étoit écarté des autres en » fuyant, & on le crut perdu, lorſque les chiens qu'on » avoit lâchés en grand nombre après le tigre, & qui le » ſuivoient de près, l'obligerent à ſe tourner de leur » côté. Ce mouvement donna le loiſir au Cavalier de » gagner le ſommet de la montagne, & de mettre ſa » vie en sûreté.

» Cependant le tigre retourna au petit pas vers le lieu » où il s'étoit d'abord couché. L'Empereur lui tira trois ou » quatre coups dont il fut bleſſé, mais légérement; il » n'en marcha pas même plus vîte, & il revint tranquil- » lement ſe recoucher dans les mêmes brouſſailles où il » étoit auparavant. Il fallut recommencer à faire rouler » des pierres vers cet endroit, & à tirer pluſieurs coups » au haſard. Fatigué enfin de ces attaques, le tigre ſe » leva tout d'un coup, & prit bruſquement ſa courſe vers » le lieu où étoit l'Empereur. Sa Majeſté prit ſon arc & » des fleches, dans le deſſein de le tirer s'il s'avançoit » aſſez près; mais étant arrivé au bas de la montagne, » il tourna d'un autre côté, & alla ſe recacher dans le » même bouquet de bois d'où il étoit ſorti. L'Empereur » traverſa promptement cette vallée, & ſuivit le tigre de » ſi près, que le voyant à découvert, il lui tira deux » coups de fuſil, qui acheverent de le tuer. Tous les » Courtiſans allerent auſſi-tôt voir le tigre, & faire par-là » leur cour à l'Empereur «.

Les Etrangers ne voient qu'avec ſurpriſe la hardieſſe & l'intrépidité que témoignent les chevaux Tartares à la rencontre de ces tigres. Ce n'eſt pas que ces chevaux ne paroiſſent effrayés au premier aſpect de ces animaux terribles; mais

Tartarie Chinoiſe occidentale.

ils s'accoutument inſenſiblement à les voir & à les entendre, & leurs maîtres prennent un ſoin particulier de les former à cette ſorte de chaſſe. Les Tartares ſont, en général, très-habiles dans l'art d'élever & d'exercer les chevaux; auſſi en ont-ils de toute eſpece & de toute couleur. Ils ont une adreſſe ſinguliere pour les prendre, lorſqu'ils ſont ſauvages, avec le nœud coulant d'une corde qu'ils leur jettent; bientôt ils les apprivoiſent, & les dreſſent à tous leurs uſages. Ils ſavent les endurcir au froid, à la fatigue, les exercer à l'abſtinence; ſouvent même à Pe-king on les laiſſe ſans nourriture juſqu'au ſoir. Ils connoiſſent leurs maladies, & l'eſpece de remede qui convient à chacune d'elles. Les chevaux Tartares ſont d'une taille médiocre, & ne peuvent être comparés à ceux d'Europe pour la grace & la beauté; mais ils ſont vigoureux, capables de fatigues & de longues courſes, & accoutumés à vivre de peu.

Les *Pao* peuvent être regardés comme des léopards, à cauſe de leurs peaux blanchâtres, ſemées de petites taches rouges & noires. Ils ont la tête & les yeux du tigre; mais ils n'en ont ni la haute ſtature, ni le cri.

Les cerfs ſe ſont prodigieuſement multipliés dans les bois & les déſerts de la Tartarie; ils en renferment un grand nombre d'eſpeces qui different entre elles, ſoit par la couleur du poil, ſoit par leur grandeur, ſoit par la ſtructure de leur bois. La chaſſe, connue ſous le nom de *Tchao lou*, ou *chaſſe d'appel du cerf*, eſt très-agréable. Quelques Tartares s'affublent de têtieres de cerfs très-reſſemblantes, ſe placent dans des brouſſailles, & imitent le cri dont ces animaux ſe ſervent pour appeler la biche.

Les mâles, qui croient leur femelle arrivée ou sur le point d'arriver, ne tardent pas à s'approcher eux-mêmes. Ils s'arrêtent d'abord à quelque distance, & considerent avec inquiétude l'endroit où ils découvrent des têtes de cerfs : s'ils commencent à labourer la terre avec leur bois, on peut être sûr qu'ils vont s'approcher ; en effet, ils se précipitent un moment après à travers les broussailles qui couvrent presque entiérement les Chasseurs : mais ceux-ci leur épargnent une partie du chemin, en les immolant à coups de fusils.

Le *Tael-pi* est un animal aussi petit qu'une hermine ; on fait de sa fourrure, des manteaux propres à garantir de la pluie & du froid. Cette espece de rats est très-commune dans quelques cantons des Kalkas. Les *Tael-pi* se tiennent sous la terre, où ils se creusent une suite de petites tanieres, en nombre égal à celui des mâles qui se trouvent dans leur troupe. L'un d'entre eux est toujours au dehors, pour faire le guet ; mais il fuit, se précipite sous terre, aussi-tôt qu'on approche ou qu'il découvre quelqu'un. Les *Tael-pi* n'en deviennent pas moins la proie des Chasseurs : dès que ceux-ci ont reconnu le lieu qu'ils habitent, ils l'entourent, & ouvrent la terre dans deux ou trois endroits ; ils y jettent de la paille allumée, pour effrayer ces petits animaux, qui, sortant en foule de leurs retraites souterraines, se laissent prendre avec facilité & en grand nombre. Ces peaux se vendent à vil prix dans le pays, & même à Pe-king.



ARTICLE III.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Autres peuples soumis à la domination Chinoise.

Aux Peuples précédens on doit ajouter encore, comme sujets de l'Empire, les *Si-fans*, la nation des *Lo-los*, les Montagnards *Miao-sse*, & les Indiens de la partie occidentale de Formose.

Les Si-fans.

Les Si-fans, ou Tou-fans, habitent au couchant de la Chine & des provinces de Chen-si & de Se-tchuen. Leur pays n'est qu'une suite de montagnes, renfermées entre les fleuves Hoang-ho au nord, Ya-long à l'occident, & le Yang-tse-kiang à l'orient, entre le 30e & le 35e degrés de latitude.

Les Si-fans se divisent en deux sortes de Peuples : les Chinois appellent les uns *Si-fans* noirs, & les autres *Si-fans* jaunes ; noms qu'ils leur donnent par allusion à la couleur de leurs tentes. Les noirs sont les plus grossiers & les plus misérables. Ils habitent par pelotons, & sont gouvernés par de petits Chefs qui relevent d'un plus grand. Les *Si-fans* jaunes sont soumis à des familles, dont l'aîné se fait Lama, & prend l'habit jaune. Ces Lamas-Princes, qui commandent dans leurs quartiers respectifs, ont le pouvoir de juger les procès & de punir les coupables. Leur gouvernement n'est point onéreux : pourvu qu'on leur rende certains honneurs, & qu'on paye exactement les droits du Dieu *Fo*, qui se réduisent à peu de chose, ils ne molestent point leurs sujets. La plupart de ces *Si-fans*

logent dans des tentes ; mais quelques-uns ont des maisons conſtruites de terre, & même en briques. Leurs habitations ne ſont point réunies ; ils ne forment tout au plus que de petits hameaux de ſix à ſept familles. Ils nourriſſent un grand nombre de troupeaux, & ne manquent point des choſes néceſſaires à la vie. Leur principal commerce eſt celui de la rhubarbe, qui croît en abondance dans leur pays. Leurs chevaux ſont petits, mais bien taillés, vifs & robuſtes.

Autres Peuples ſoumis à la domination Chinoiſe.

Ces Peuples ſont d'un naturel fier & indépendant, & ne reconnoiſſent qu'avec peine la domination Chinoiſe à laquelle ils ſont ſoumis. Lorſqu'ils ſont cités par les Mandarins, il eſt très-rare qu'ils ſe rendent à leurs ordres. Mais le Gouvernement diſſimule par politique, & tâche de contenir ces indociles ſujets par la douceur & la modération dont il uſe à leur égard. Il ſeroit d'ailleurs difficile d'employer les voies de rigueur, pour les ſoumettre à une obéiſſance exacte : leurs montagnes affreuſes, dont la cime eſt toujours couverte de neige, même au mois de Juillet, ſont des retraites inacceſſibles, où l'on ne parviendroit pas à les forcer.

Les uſages de ces Montagnards different totalement de ceux des Chinois. C'eſt, par exemple, un acte de politeſſe parmi eux, de préſenter un mouchoir blanc, de toile ou de taffetas, lorſqu'ils abordent quelque perſonne qu'ils veulent honorer. Toute leur religion ſe réduit au culte de *Fo*, pour lequel ils ont un ſingulier attachement ; leur ſuperſtitieuſe vénération s'étend juſque ſur ſes Miniſtres, auxquels ils ont cru devoir déférer la ſuprême puiſſance & le gouvernement de la nation.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Quelques-unes de leurs rivieres roulent de l'or mêlé dans leur sable : ils savent le mettre en œuvre, & en travailler des vases & de petites statues, dont ils font le plus souvent des offrandes à leur Idole. Il paroît même que l'usage de l'or est fort ancien parmi eux ; car les Livres Chinois rapportent que, sous un Empereur de la Dynastie des *Han*, un Officier ayant été envoyé chez les *Si-fans*, pour se plaindre des ravages qu'avoient faits quelques-uns de leurs Chefs, ils tâcherent de l'appaiser en lui offrant de la vaisselle d'or; mais cet Officier la refusa, en disant aux *Si-fans*, que le riz servi dans des plats d'or étoit pour lui un mets insipide.

Ce Peuple est bien déchu de son ancienne splendeur. Ces mêmes *Si-fans*, qui sont aujourd'hui resserrés dans une contrée sauvage, où ils ne possedent aucune ville, jouissoient autrefois d'une domination très-étendue, & formoient un Empire puissant & redoutable, dont les Chefs ont souvent donné de l'inquiétude aux Empereurs Chinois. Ils possédoient, du côté de l'orient, plusieurs terres qui font actuellement partie des provinces de *Se-tchuen* & de *Chen-si* ; ils avoient même poussé leurs conquêtes dans la Chine, jusqu'à se rendre maîtres de plusieurs villes du second ordre, dont ils avoient formé quatre grands Gouvernemens. Du côté de l'occident, ils s'étoient emparés de tous les pays qui sont au delà du fleuve *Ya-long* jusqu'aux limites de Cachemir ; mais des divisions intestines ont insensiblement affoibli cette grande Monarchie, qui enfin s'est détruite. Les Annales Chinoises placent l'époque de sa ruine vers l'an 1227. Depuis ce temps, les *Si-fans* sont rentrés dans leurs montagnes natales,

natales, où de peuple conquérant & policé, ils sont redevenus sujets & presque sauvages.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Lo-los.

Les *Lo-los* répandus dans la province d'*Yun-nan* forment un peuple particulier & distingué des Chinois. Ils étoient autrefois gouvernés par leurs propres Souverains; mais ceux-ci se soumirent à l'Empereur de la Chine, à condition qu'ils auroient les Sceaux, & qu'ils jouiroient à perpétuité de tous les honneurs des Mandarins Chinois. L'Empereur stipula, dans cet accord, qu'ils dépendroient des Gouverneurs de la province pour les affaires civiles, de la même maniere qu'en dépendent les Mandarins Chinois du même ordre; que d'ailleurs ils recevroient de lui l'investiture de leurs terres, où ils ne pourroient cependant exercer aucune Jurisdiction sans avoir reçu son agrément. L'Empereur s'engagea, de son côté, à n'investir que le plus proche héritier.

Les *Lo-los* sont bien faits, & endurcis à la fatigue. Ils ont une Langue particuliere, & une maniere d'écrire qui paroît être la même que celle des Bonzes du Pégu & d'Ava. Ces Prêtres adroits se sont introduits chez les plus riches & les plus puissans d'entre les *Lo-los*, qui habitent la partie occidentale d'*Yun-nan*; ils leur ont fait recevoir le culte & les cérémonies religieuses de leur pays, & ont même élevé de grands Temples, dont l'architecture differe entiérement de celle des Temples Chinois.

Les Princes *Lo-los* sont les maîtres absolus de leurs sujets, & ont droit de les punir, même de mort, sans attendre la réponse du Vice-Roi : aussi n'est-il point de

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

despotes qui soient obéis avec plus de promptitude par leurs esclaves, que ne le sont ces Seigneurs par leurs vassaux.

Ces Princes ont un grand nombre d'Officiers attachés à leur service personnel; ils nomment aussi des Capitaines pour commander les troupes qu'ils ont à leurs ordres. Cette milice est composée de cavalerie & d'infanterie; elle se sert d'arcs & de fleches, de lances, & quelquefois de mousquets. Les mines de fer & de cuivre que renferment leurs montagnes, les mettent en état de fabriquer eux-mêmes leurs armes. Ces montagnes contiennent aussi des mines d'or & d'argent.

L'habit du peuple *Lo-lo* consiste en un simple caleçon, une veste de toile qui tombe jusqu'aux genoux, & un chapeau de paille; il a les jambes nues, & ne porte que des sandales. Les Seigneurs s'habillent à la Tartare, & usent ordinairement d'étoffes de soie.

Les Dames portent une longue robe qui leur descend jusqu'aux pieds, & par-dessus laquelle elles attachent un petit manteau qui ne leur tombe que jusqu'à la ceinture. C'est avec cet habillement qu'elles montent à cheval dans les cérémonies de mariage, ou dans les visites qu'elles se rendent, accompagnées des femmes de leur suite, pareillement à cheval, & de domestiques à pied.

Montagnards Miao-tsé.

Sous le nom général de *Miao-tsé* sont compris divers peuples, qui ne different entre eux que par quelques usages. Cette nation, demi-sauvage, est répandue dans les provinces de *Se-tchuen*, de *Koei-tcheou*, de *Hou-quang*, de *Quang-si*, & sur les frontieres de la province

de *Quang-tong*. Ils defcendent fouvent de leurs montagnes, pour faire des excurfions dans le plat pays; quoique les Chinois, pour les contenir, aient bâti dans plufieurs endroits des forterefles & des châteaux, où ils entretiennent une affez nombreufe garnifon. On fe borne à réprimer leurs brigandages, fans leur déclarer une guerre ouverte. Ils font cenfés foumis, lorfqu'ils fe tiennent renfermés dans les limites de leur pays; lorfqu'ils commettent des actes d'hoftilité, on fe contente de les repouffer dans leurs montagnes, fans entreprendre de les y forcer.

Autres Peuples foumis à la domination Chinoife.

Les *Miao-tfé* font gouvernés par des Princes qui n'ont pas moins d'autorité fur leurs fujets, que les Seigneurs *Lo-los* en ont fur les leurs. Ils entretiennent une maifon, des Officiers, & une milice réglée; ils ont même fous eux de petits Seigneurs Feudataires, qui, quoique Souverains, font obligés de leur amener des troupes, lorfqu'ils en ont reçu l'ordre.

Les armes ordinaires des *Miao-tfé* font l'arc & la demi-pique. Leurs chevaux font fort eftimés des Chinois pour leur fouplefle, & l'agilité avec laquelle ils grimpent les montagnes. Lorfqu'on choifit parmi eux les Officiers des troupes, les prétendans font obligés de defcendre au grand galop les pentes les plus rapides, & de franchir d'un faut de larges foffés, dans lefquels on allume de grands feux. Ces chevaux font fort rares à la Chine, & fe vendent à un prix exceffif.

Les *Miao-tfé* qui habitent dans la province de *Koei-tcheou*, vers *Liping-fou*, ont des maifons bâties de briques, à un feul étage. Ils logent dans le bas leur bétail, les bœufs, les vaches, les moutons, les cochons; ce qui

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

rend leurs habitations d'une saleté dégoûtante, & répand une odeur infecte dans l'étage supérieur : aussi les Seigneurs Tartares aiment-ils mieux loger dans de misérables casernes de soldats, que dans ces maisons, qui paroissent d'ailleurs assez bien bâties. Ces *Miao-tsé* sont réunis en villages, & vivent entre eux dans une grande union. Ils cultivent la terre ; ils font de la toile, & des especes de tapis qui leur servent de couvertures pendant la nuit. Cette toile n'est qu'une mousseline grossiere & de peu de valeur ; mais les tapis sont bons & bien tissus. Les Chinois, qui sont parvenus à entretenir avec ces *Miao-tsé* une sorte de commerce, achetent les bois de leurs forêts. Ceux-ci les coupent sur leurs montagnes, & les livrent à l'acquéreur en les faisant rouler dans une riviere qui traverse leur pays. Le Marchand Chinois les reçoit, & en fait des radeaux qu'il emmene, après avoir laissé le prix de son emplette, qui consiste ordinairement en un certain nombre de vaches, de bœufs & de bufles. Les *Miao-tsé* emploient la peau de ces animaux pour se faire des cuirasses, qu'ils couvrent de petites lames de fer ou de cuivre battu. Ces cuirasses sont pesantes, mais très-fortes, & d'un grand usage parmi ces peuples. L'habillement ordinaire des *Miao-tsé* dont je parle, consiste en un caleçon, & une espece de casaque qu'ils croisent sur l'estomac.

Ceux qui sont répandus dans la partie de *Hou-quang*, la plus voisine des provinces de *Quang-tong* & de *Quang-si*, sont également indépendans, quoiqu'ils paroissent reconnoître la Jurisdiction des Mandarins Chinois. Ils vont pieds nus, & ils se les ont tellement endurcis par l'habitude qu'ils ont de courir sur leurs montagnes, qu'ils grimpent

fur les rochers les plus efcarpés, & marchent avec une vîteffe incroyable fur les terreins les plus pierreux, fans qu'ils en reçoivent la moindre incommodité.

Autres Peuples foumis à la domination Chinoife.

La coiffure de leurs femmes eft finguliere. Elles fe pofent tranfverfalement fur la tête une petite planche légere, longue de plus d'un pied, & large de cinq à fix pouces; elles recouvrent cette planche de leurs cheveux, & les y attachent avec de la cire. Le beau fexe *Miao-tfé* trouve cette coiffure charmante, & ne femble point s'appercevoir de la gêne à laquelle elle affujettit celles qui la portent; car elles ne peuvent fe coucher qu'en fe foutenant fur le col, & elles font obligées de détourner continuellement la tête le long des chemins, pour éviter les brouffailles dont leur pays eft couvert. La difficulté devient encore plus grande, lorfqu'elles veulent fe peigner, ce qui leur arrive trois ou quatre fois par an. Il faut qu'elles paffent des heures entieres auprès d'un grand feu, pour fondre & faire couler la cire. Dès qu'elles ont nettoyé leurs cheveux, elles les arrangent de nouveau, & fe recoiffent de la même maniere. Cette efpece de chapeau de cheveux n'eft en ufage que pour les jeunes femmes; car les plus agées donnent moins de foins à leur coiffure; elles fe contentent de relever leurs cheveux, & de les nouer fur le haut de la tête.

La plus grande partie des *Miao-tfé* font indépendans; mais il en eft quelques-uns de foumis à la domination Chinoife: tels font ceux qui fe trouvent vers le milieu & au midi de la province de *Koei-tcheou*. On diftingue parmi eux deux fortes de Gouvernemens. Les uns obéiffent aux Mandarins de la province, & font partie du peuple

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Chinois, dont ils ont adopté les usages : une coiffure particuliere, & différente du bonnet ordinaire que portent les Chinois, est la seule marque distinctive qu'ils aient conservée. Les autres sont soumis à des Mandarins héréditaires, & qui sont censés nationaux, quoiqu'ils soient Chinois d'origine, puisque les premiers étoient de petits Officiers de l'armée de *Hong-vou*, à qui, pour récompense de leurs services, on conféra le gouvernement d'un certain nombre de villages *Miao-tsé* conquis. Ces petits Seigneurs jugent en premiere instance les causes de leurs vassaux; ils ont le droit de les châtier, mais non de les condamner à mort. On appelle immédiatement de leur tribunal à celui du *Tchi-fou*, & ils ne jouissent que des droits du *Tchi-hien* (*).

Les Chinois marquent le plus souverain mépris pour toute la nation *Miao-tsé*. Ce sont, disent-ils, des peuples volages & encore barbares; des hommes sans foi, sans probité, & sur-tout d'insignes brigands. Mais le P. Regis & les autres Missionnaires qui ont dressé la Carte de leur pays, n'en rendent pas le même témoignage. Ils assurent au contraire qu'ils ont trouvé les *Miao-tsé* actifs, laborieux, obligeans, & très-fideles à leur remettre les hardes & les autres effets qu'ils leur avoient confiés. Ces Montagnards, de leur côté, ne détestent pas moins les Chinois, qu'ils regardent comme des maîtres durs & intraitables, qui, dans l'impuissance de les assujettir & de les réduire au rang de leurs esclaves, les tiennent

(*) *Tchi-fou*, Gouverneur d'une ville du premier ordre. *Tchi-hien*, Gouverneur d'une ville du troisieme ordre.

bloqués dans leur pays, & leur ôtent toute communication avec les peuples voisins.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

L'existence libre & indépendante de ces Montagnards au sein d'un Empire aussi puissant que la Chine, paroîtra sans doute extraordinaire aux Politiques d'Europe. Comment, diront-ils, des Empereurs, dont on exalte la sagesse & le zele pour le bien public, ont-ils pu laisser subsister depuis si long-temps cette nation de brigands? Comment n'ont-ils pas encore pensé à se servir du peuple innombrable qui surcharge la Chine, pour exterminer ou assujettir ces ennemis domestiques, qui portent tous les jours le ravage dans les provinces? Cette réflexion, qui a déjà été faite plusieurs fois, paroît naturelle: Mais ce qui convient à nos Gouvernemens d'Europe, dit le P. Parennin, n'est pas toujours applicable à celui de la Chine. Outre les dépenses énormes qu'entraîneroit une pareille entreprise, elle ne pourroit avoir que des suites funestes.

Supposons, en effet, continue ce célebre Missionnaire, que l'Empereur veuille faire marcher cent mille hommes de bas peuple; il ne pourra pas les tirer tous du voisinage des *Miao-tsé*, sans faire abandonner la culture des terres, & sans troubler, dans plusieurs provinces, la tranquillité du commerce. Il faudra donc les faire venir de loin, rassembler les gens oisifs des villes, la canaille, les Manœuvres qui vont presque nus, les habiller, les armer, leur donner des Officiers pour les conduire, les mêler parmi des soldats disciplinés qui puissent les contenir: sans cette derniere précaution, cette multitude se répandroit bientôt de tous côtés, pilleroit & ravageroit le plat pays.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Supposons encore que cette canaille armée ait le courage de grimper sur ces affreuses montagnes; il est certain d'abord qu'un très-grand nombre y périra. S'il arrive que les assaillans reculent, on aura manqué l'entreprise. Mais que deviendront ces fuyards? Quelle désolation ne porteront-ils pas dans toutes les contrées voisines? S'ils sont au contraire assez braves pour forcer les *Miao-tsé* à leur céder le pays, charmés d'y trouver des cabanes prêtes à les recevoir, des terres défrichées, des troupeaux & toutes les choses nécessaires à la vie, ils s'y établiront, & deviendront eux-mêmes des *Miao-tsé* plus dangereux & plus redoutables que ceux dont ils auront pris la place.

D'ailleurs, quelque incommodes voisins que soient les *Miao-tsé*, peut-être ne seroit-il pas avantageux à la Chine de parvenir à les exterminer. Les montagnes qu'ils habitent sont remplies d'ours, de tigres, de léopards, qu'ils détruisent dans leurs chasses fréquentes. Si ces montagnes étoient désertes, bientôt ces animaux féroces s'y multiplieroient, & se jetteroient ensuite sur tous les pays circonvoisins, où ils exerceroient mille ravages. Il est donc nécessaire que toutes ces gorges soient habitées; mais par quelque nation qu'elles le soient, les peuples y deviendront bientôt sauvages & indépendans, à la faveur de la vaste étendue de terrein qu'enferment ces montagnes, & de la difficulté qu'il y a d'y pénétrer.

Quelque justesse & quelque solidité que paroissent avoir ces réflexions du P. Parennin, il n'en est pas moins vrai que l'impossibilité prétendue où l'on nous représentoit les Chinois de soumettre les *Miao-tsé*, vient d'être démentie par

par l'événement. Ces redoutables Montagnards, libres & indépendans depuis deux mille ans, sont enfin assujettis; & ce fait éclatant doit, au jugement des Chinois, former l'une des plus mémorables époques de leur Histoire. Le nom de KIEN-LONG sera placé par eux parmi les noms de leurs plus célebres Empereurs : c'est à son génie actif, fécond en ressources, ferme & persévérant dans ses plans, qu'est due cette heureuse révolution. Les plus puissans comme les plus indociles des *Miao-tsé* étoient ceux qui formoient, sur les frontieres de Se-tchuen & du Koei-tcheou, deux petits Etats, dont l'un s'appeloit le grand *Kin-tchouen*, & l'autre le petit *Kin-tchouen*. Chacun de ces Etats étoit gouverné par un Prince particulier. Il y a environ vingt-cinq ans (*) que les *Miao-tsé* firent quelques dégâts sur les terres de l'Empire; on arma contre eux. Le premier Général qui alla les attaquer, ne méritoit pas de réussir; il eut la tête tranchée. Son successeur, plus adroit, composa avec ces demi-sauvages; il leur fit distribuer de grands présens, avec lesquels ils rentrerent dans leurs montagnes. On eut soin de dire à l'Empereur, que les *Miao-tsé* étoient rentrés dans leur devoir, qu'ils avoient mis bas les armes, & le reconnoissoient pour maître. Cependant les hostilités recommencerent, il y a cinq ou six ans. L'Empereur en fut extrêmement irrité, & prit dès-lors la résolution d'exterminer ces sujets turbulens : il fit envelopper leurs montagnes par trois armées, composées chacune d'environ quarante mille combattans. Le Général *Ou-en-fou* eut ordre de grimper sur ces affreuses montagnes.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

(*) Ces détails sont extraits d'une Lettre écrite de Pe-king en 1777.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

L'ennemi, pour l'attirer avec plus de confiance, ne défendit que mollement le premier passage. Après l'avoir franchi, le Général & ses troupes se trouverent dans une gorge où ils n'avoient en face que d'autres rochers escarpés : alors les *Miao-tsé* se montrerent en force, fermerent les retours & tous les passages ; & quand les Chinois furent exténués par la faim, ils firent main-basse sur eux : il n'en échappa pas un seul ; & ce ne fut qu'après plusieurs années, qu'on apprit comment ils avoient traité le Général *Ou-en-fou*. Des deux autres Généraux qui ne l'avoient point secouru, l'un fut étranglé, l'autre envoyé en exil.

L'Empereur nomma enfin *Akoui* Généralissime de toutes ses troupes ; il ne pouvoit faire un choix plus éclairé. *Akoui* étoit un homme d'un sang froid & d'une constance inébranlables, ne se rebutant de rien, & ne craignant pas même de mécontenter l'Empereur, s'il arrivoit quelquefois que le bien de son service l'exigeât. Le nouveau Général pénétra dans les montagnes par la même route que son prédécesseur ; mais il eut soin de s'emparer de tous les rochers voisins, en y faisant grimper des troupes, & de conserver toujours ses derrieres libres. Les *Miao-tsé* sentirent, à ce début, à qui ils avoient à faire. *Akoui* ne précipitoit rien ; il restoit deux ou trois mois autour d'un rocher ; & s'il découvroit enfin un endroit tant soit peu accessible, il profitoit de la nuit ou d'un grand brouillard, pour y faire monter un nombre suffisant de soldats. Jamais il ne reculoit ; chaque pas qu'il faisoit en avant, étoit une portion de terrein perdu pour l'ennemi. C'est en s'attachant avec constance à suivre ce plan d'opérations, que ce Général est enfin parvenu à dompter

ces Sauvages montagnards, après les avoir forcés jusque dans leurs retraites les plus profondes. Des deux Princes qui les gouvernoient, l'un périt dans le cours de cette guerre, l'autre fut pris & conduit à Pe-king avec toute sa famille. Cette conquête fut terminée en 1776 (*).

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Les *Miao-tsé*, pour défendre leur pays & leur liberté, montrerent tout ce qu'on peut attendre de la valeur humaine: les femmes elles-mêmes combattirent avec acharnement. On raconte le trait suivant d'une de ces courageuses patriotes. Depuis plus de deux mois, on employoit la force & la ruse pour s'emparer d'un petit fort, bâti sur un roc très-élevé; mais toutes les tentatives des assiégeans restoient sans succès. Un jour, de grand matin, quelques soldats qui étoient de garde, ayant entendu quelque bruit, tel que seroit celui que fait une personne qui s'observe en marchant, s'approcherent doucement. Ils crurent appercevoir quelque chose en mouvement. Deux ou trois des plus lestes, à l'aide de crampons de fer attachés à leurs souliers, grimperent de ce côté-là: ils découvrirent une femme qui puisoit de l'eau; ils l'arrêterent. Elle fut sommée de déclarer quels étoient ceux qui s'obstinoient depuis si long-temps à défendre le fort; elle répondit: *C'est moi; je manquois d'eau, je suis venue en chercher ici avant le jour, & je ne comptois nullement vous y rencontrer.* Elle leur découvrit alors un sentier caché, par lequel elle les conduisit jusque dans le fort où elle étoit restée seule, & dont elle

(*) Il n'est pas de notre objet de faire ici l'Histoire de cette guerre: ceux qui voudront en connoître les détails, peuvent recourir au tome XI[e] de l'*Histoire générale de la Chine*, page 588, & aux *nouveaux Mémoires sur les Chinois*, tome V.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

composoit réellement toute la garnison, tantôt tirant quelques coups de fusil, tantôt détachant des morceaux de rochers, qu'elle précipitoit sur les troupes qui s'efforçoient inutilement de grimper.

L'isle Taï-ouan, ou Formose.

Il est assez étonnant que les Chinois aient connu si tard l'isle Formose, qui est, pour ainsi dire, à leurs portes, n'étant éloignée des côtes de la province de Fo-kien, que d'environ trente lieues : ce n'est que depuis l'an 1430 qu'ils savent qu'elle existe. Cette isle, située entre le 22e degré 8′, & le 25e 20′ de latitude septentrionale, peut avoir quatre-vingt-cinq lieues communes de long, sur vingt-cinq de large. Une longue chaîne de montagnes la divise du nord au sud en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale. Les Hollandois formerent un établissement dans la partie occidentale, en 1634, & bâtirent le fort de Zélande, qui leur assuroit le principal port de l'isle ; mais ils en furent chassés, en 1659 ou 1661, par un fameux Pirate Chinois, qui se rendit maître de toute la partie occidentale, laquelle se soumit enfin, en 1682, à l'autorité de *Kang-hi*, Empereur de la Chine.

Cette partie occidentale de Formose se partage en trois Gouvernemens particuliers, subordonnés au Gouverneur de *Taï-ouan*, capitale de l'isle. Ce dernier Gouverneur est soumis lui-même au Vice-Roi de la province de Fo-kien. La ville capitale est grande, fort peuplée, & très-commerçante. Elle peut être comparée aux cités du premier ordre de la Chine. On y trouve abondamment tout ce qu'on peut désirer, soit des productions naturelles de l'isle, comme le riz, le sucre, le tabac, le sel, la viande de cerf

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

boucanée, des fruits de toute espece ; quantité d'herbes médicinales ; des toiles de coton, de chanvre, d'écorce de certains arbres ; soit des marchandises étrangeres qu'on y apporte, comme toiles de la Chine & des Indes, soieries, vernis, porcelaine, différens ouvrages d'Europe, &c. La plupart des rues sont tirées au cordeau, & toutes sont couvertes pendant sept à huit mois de l'année, pour tempérer la trop grande ardeur du soleil. Ces rues sont larges de trente ou quarante pieds, & plusieurs ont près d'une lieue de longueur. Elles sont presque toutes bordées de maisons marchandes, & de boutiques ornées de soieries, de porcelaines, d'ouvrages en vernis, & autres marchandises, toutes rangées avec beaucoup d'ordre & de simétrie ; on les prendroit pour autant de galeries également décorées, & l'on s'y promeneroit avec plaisir, si la foule y étoit moins grande ; & le pavé moins défectueux. La plus grande partie des maisons sont construites de terre & de bambous, & n'ont qu'une simple toiture de paille ; mais les toiles dont les rues sont couvertes, ne laissent appercevoir que les boutiques. On n'y voit qu'une seule belle maison ; c'est celle que les Hollandois y bâtirent, lorsqu'ils étoient maîtres de l'isle : elle consiste en un grand corps de logis à trois étages, défendu par quatre demi-bastions. Cette capitale n'a ni murs ni fortifications : son port est assez bon, & met les vaisseaux à l'abri de tous les vents ; mais l'entrée en devient de jour en jour plus difficile. Ce port avoit autrefois deux entrées ; l'une appelée *Ta kiang*, où les plus gros vaisseaux se trouvoient à flot ; l'autre, qu'on nomme *Loulh-men*, dont le fond est de roche, & qui n'a que neuf à dix pieds d'eau dans les plus hautes marées. Le

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

premier de ces passages est devenu impraticable; on n'y trouve quelquefois que quatre à cinq pieds d'eau, & jamais au delà de sept à huit pieds. Les sables que la mer y charie, acheveront de le combler. C'est à l'entrée de cette passe que les Hollandois avoient bâti le fort de Zélande, qui devient inutile depuis que les gros vaisseaux ne peuvent plus y aborder.

La partie de Formose que possedent les Chinois, offre de vastes & de fertiles campagnes, arrosées par un grand nombre de petites rivieres qui tombent des montagnes de l'est. L'air en est pur & sain, & la terre y produit en abondance le blé, le riz, & la plupart des autres grains.

On y trouve presque tous les fruits des Indes, des oranges, des bananes, des ananas, de goyaves, des papayas, des cocos; & une partie de ceux d'Europe, tels que des pêches, des abricots, des figues, des raisins, des châtaignes, des grenades, des melons d'eau, &c. On y recueille du tabac, du sucre, du poivre, du camphre & du cinnamome. Mais les chevaux, les moutons & les chevres sont très-rares dans cette isle; on y trouve même peu de cochons, quoique ces animaux soient très-communs à la Chine. Les volailles domestiques, telles que les poules, les oies, les canards, y sont en grand nombre; on y voit quelques faisans; les singes & les cerfs s'y sont tellement multipliés, qu'ils errent par troupeaux dans les campagnes. Les habitans de Formose nourrissent une grande quantité de bœufs, dont ils se servent comme de monture, faute de chevaux & de mulets; on les dresse de bonne heure à ce genre de service, & l'on parvient à leur faire aller le pas aussi bien & aussi vîte qu'aux meilleurs chevaux. Ces

bœufs ont une bride, une selle & la croupiere : un Chinois est tout aussi grave & aussi fier sur cette monture, que s'il étoit porté par le plus fin cheval d'Espagne.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Des eaux potables & salubres sont la seule chose qui manque à l'isle de Formose : il est bien extraordinaire que toutes ces eaux soient, pour les étrangers, un poison contre lequel on n'a pu jusqu'ici trouver aucun remede. » Un domestique du Gouverneur que j'avois à ma suite, » dit le P. de Mailla, homme fort & robuste, se fiant sur » la force de sa complexion, ne voulut point croire ce » qu'on lui disoit de ces eaux; il en but, & mourut en » moins de cinq jours, sans qu'aucun cordial ni contre- » poison pût le tirer d'affaire. Il n'y a que les eaux de la » capitale dont on puisse boire ; les Mandarins du lieu » eurent soin d'en faire voiturer sur des charrettes pour » notre usage «. Le P. de Mailla auroit bien dû nous apprendre si ces eaux produisent le même effet sur les *naturels* du pays. Il ajoute, qu'au pied d'une montagne, distante d'une lieue de *Fong-kan-hien*, on trouve une source qui produit un ruisseau, dont l'eau est d'un bleu blanchâtre, & d'une infection qui n'est pas supportable.

Il y a peu de mûriers dans l'isle de Formose, & par-conséquent peu de soieries fabriquées dans le pays ; mais on ne tarderoit pas à y introduire de nombreuses manufactures, s'il étoit permis indistinctement à tous les Chinois de se transporter dans cette isle pour y former des établissemens. Pour y passer, il faut être muni de passe-ports des Mandarins de la Chine, & ces passe-ports se vendent fort cher; de plus, on exige des cautions. Ce n'est pas tout : lorsqu'on arrive dans l'isle, il faut encore donner

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

de l'argent au Mandarin qui est chargé d'examiner ceux qui entrent ou ceux qui sortent; fonction dont il s'acquitte avec une sévere exactitude. Si l'on n'offre rien, ou peu de chose, on doit s'attendre à être impitoyablement renvoyé, nonobstant le meilleur passe-port. La politique Chinoise favorise ces exactions, pour empêcher qu'un trop grand nombre de personnes ne passent dans cette isle, que sa proximité de la Chine rend un lieu très-important. On craint, avec raison, sur-tout depuis le regne des Empereurs Tartares; que si quelque révolte venoit à éclater dans Formose, il n'en résultât de grands troubles pour tout l'Empire. Aussi les Tartares y tiennent-ils une garnison de dix mille hommes, qu'on a soin de changer tous les trois ans, ou même plus souvent, si quelque raison l'exige.

Outre la capitale dont nous avons parlé, les Chinois ont encore deux autres villes & quelques bourgades où ils habitent seuls; car ils ne permettent point aux Indiens, leurs sujets, d'y demeurer parmi eux; ils ne souffrent dans leurs habitations que ceux qui leur tiennent lieu d'esclaves & de domestiques. Ces Indiens sont réunis en quarante-cinq villages, dont trente-six sont au nord, & neuf au midi. Les bourgades du nord sont assez peuplées, & les maisons y sont à peu près construites comme celles des Chinois. Les habitations des Insulaires méridionaux ne sont qu'un amas de huttes & de cabanes de terre. Ils n'ont dans ces huttes, ni chaises, ni bancs, ni table, ni lit, ni aucun meuble; le milieu est occupé par une espece de cheminée ou fourneau, élevé de terre de deux pieds, sur lequel ils font leur cuisine. Leur nourriture ordinaire est le riz, d'autres menus grains, & le gibier qu'ils

qu'ils prennent à la course, ou qu'ils tuent avec leurs armes. Ces Insulaires courent avec une légéreté surprenante ; ils pourroient disputer de vîtesse avec le lévrier le plus agile. Les Chinois attribuent cette légéreté à la précaution qu'ils prennent de se serrer fortement les genoux & les reins jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans. Leur arme favorite est le javelot, qu'ils lancent à la distance de soixante ou quatre-vingts pieds avec une extrême précision. Ils se servent de l'arc & des fleches, & percent au vol un faisan aussi sûrement qu'on le tue en Europe avec le fusil. Ces peuples sont très-mal-propres dans leurs repas ; ils n'ont ni plats, ni assiettes, ni cuillers, ni fourchettes, ni les bâtonnets dont on fait usage à la Chine ; les alimens qu'ils ont préparés se mettent sur une simple planche ou sur une natte, & ils se servent de leurs doigts pour les porter à la bouche. Ils mangent la chair demi-crue ; & pourvu qu'elle ait été présentée au feu, elle leur paroît excellente ; des feuilles fraîchement cueillies forment leur lit. Ils vont presque nus, & ne portent qu'une simple toile, qui leur tombe depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Ceux d'entre eux qui, au jugement des notables de la bourgade, ont remporté le prix de l'agilité à la course ou de l'adresse à la chasse, obtiennent l'honorable privilége de pouvoir se faire graver sur la peau, par une opération très-douloureuse, plusieurs figures bizarres de fleurs, d'arbres, d'animaux. Tous ont le droit de se noircir les dents, & de composer leur parure de bracelets & de couronnes de coquillages ou de cristal.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Les Insulaires qui habitent la partie du nord, où le climat est un peu moins chaud, s'habillent de la peau

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

des cerfs qu'ils tuent à la chasse; ils s'en font une espece d'habit sans manche, assez semblable à une dalmatique. Ils portent un bonnet en cylindre, formé de feuilles de palmier, orné de plusieurs couronnes posées les unes sur les autres, & surmontées d'une aigrette de plumes de coq ou de faisan.

Les mariages des habitans de Formose ne s'éloignent pas des loix de la simple Nature : on n'achete point parmi eux, comme à la Chine, les femmes qu'on épouse, & l'intérêt ne préside jamais à ces unions. Les peres & les meres ne sont presque pas consultés. Un jeune homme veut-il se marier, & a-t-il enfin fixé ses vûes sur quelque fille ? il se rend plusieurs jours de suite à sa porte avec un instrument de musique. Si la fille est satisfaite de la tournure de son amant, elle sort & va le joindre ; ils stipulent & reglent entre eux leurs conventions matrimoniales : ensuite ils en donnent avis à leurs peres & meres. Ceux-ci préparent le festin de noces, qui se fait toujours dans la maison de la fille, où le jeune homme demeure sans retourner jamais chez son pere. Dès-lors, le jeune époux regarde la maison de son beau-pere comme la sienne propre : il en devient désormais le soutien ; & la maison de son véritable pere n'est plus pour lui que ce qu'elle est à l'égard des filles en Europe, qui quittent la maison paternelle pour aller demeurer avec leurs époux. Aussi ces Insulaires ne forment-ils point de vœux pour obtenir des enfans mâles : ils préferent les filles, parce qu'elles leur procurent des gendres qui deviennent l'appui de leur vieillesse.

Quoique ces Insulaires soient entiérement soumis aux

Chinois, ils conſervent encore quelques reſtes de leur ancien gouvernement. Chaque bourgade ſe choiſit trois ou quatre anciens parmi ceux qui jouiſſent de la plus grande réputation de probité. Ils deviennent, par ce choix, les Chefs & les Juges du reſte de l'habitation. Ce ſont eux qui terminent en dernier reſſort tous les différends; & ſi quelqu'un refuſoit de s'en tenir à leur jugement, il ſeroit chaſſé à l'inſtant de la bourgade, ſans eſpérance de pouvoir jamais y rentrer, & ſans qu'aucune autre bourgade oſe le recevoir.

Autres Peuples ſoumis à la domination Chinoiſe.

Les naturels de Formoſe payent en grains le tribut auquel ils ſont aſſujettis par les Chinois. Pour régler tout ce qui concerne l'impoſition & la perception de ce tribut, le Gouvernement a établi dans chaque bourgade un Chinois, qui doit en apprendre la Langue & ſervir d'Interprete auprès des Mandarins. Ces Interpretes ſont les plus cruels exacteurs de ce peuple, dont ils devroient protéger la miſere; rien ne peut ſatiſfaire l'avidité de ces inſatiables ſang-ſues. Cette tyrannie journaliere & domeſtique a déjà cauſé la défection de trois bourgades dans la partie du ſud de l'iſle, où elles étoient autrefois au nombre de douze: les habitans de ces villages ſe ſont révoltés, ont chaſſé leurs Interpretes, ne payent plus de tribut à la Chine, & ſe ſont unis à la nation indépendante qui habite la partie de l'eſt.

C'eſt dans l'iſle de Formoſe que Jean Struys aſſure avoir vu de ſes propres yeux un homme qui avoit une queue longue de plus d'un pied, recouverte d'un poil roux, & fort ſemblable à celle d'un bœuf. Cet homme à queue diſoit que ce défaut, ſi c'en étoit un, venoit du climat,

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

& que tous ceux de la partie méridionale de l'isle naissoient avec des queues comme lui. Mais Jean Struys est le seul qui atteste l'existence de cette race d'hommes extraordinaires : tous les Ecrivains qui ont parlé de Formose, n'en font aucune mention. Un autre fait non moins singulier, & qui ne paroît pas plus authentique, c'est que, dans cette isle, on ne permet point aux femmes d'accoucher avant trente-cinq ans, quoiqu'il leur soit libre de se marier long-temps avant cet âge. Rechteren (*) s'exprime ainsi sur cette étrange coutume : » D'abord que » les femmes sont mariées, elles ne mettent point d'enfans » au monde ; il faut au moins, pour cela, qu'elles aient » trente-cinq ou trente-sept ans. Quand elles sont grosses, » leurs Prêtresses vont leur fouler le ventre avec les pieds, » s'il le faut, & les font avorter avec autant ou plus de » douleur qu'elles n'en souffriroient en accouchant ; ce » seroit non seulement une honte, mais un gros péché » de laisser venir un enfant avant l'âge prescrit. J'en » ai vu qui avoient déjà fait quinze ou seize fois périr » leur fruit, & qui étoient grosses pour la dix-septieme » fois, lorsqu'il leur étoit permis de mettre un enfant » au monde «.

Au moment où nous achevons la description de Formose, nous apprenons le désastre affreux que cette isle malheureuse vient d'essuyer. Ces détails nous sont parvenus par une Lettre de Pe-king, adressée à M. Bertin ; sa date est du 14 Juillet 1782.

» Les eaux de l'Océan ont failli d'enlever à la Chine

(*) Recueil des Voyages de la Compagnie Hollandoise, tome V, page 96.

» une des plus belles possessions qu'elle ait sur la mer. » Peu s'en est fallu qu'elles n'aient englouti l'isle de » Tay-ouan, connue en Europe sous le nom de l'isle de » Formose. On a débité ici qu'une partie de la montagne » qui partage cette isle, s'étoit enfoncée & avoit disparu, » que le reste avoit été comme bouleversé, & qu'une » grande partie des habitans avoit péri. Tels ont été » pendant quelques jours les bruits populaires de cette » capitale. Le Gouvernement les a fait cesser en ins- » truisant le Public de l'exacte vérité, telle qu'elle avoit » été annoncée à l'Empereur par les Officiers qui ont » dans leur district cette petite portion de ses Etats. Je » ne puis rien faire de mieux que de transcrire ce qu'ils » en disent «.

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

Les dépêches des Officiers Chinois, adressées à l'Empereur, sont conçues ainsi.

» *Bechen*, Gouverneur-Général des Provinces du *Fou-* » *Kien* & de *Tche Kyang-ya*, Vice-Roi du Fou-Kien, » & les autres, font savoir à Votre Majesté le désastre » nouvellement arrivé à l'isle de Tay-ouan. *Mon-ha-hon* » & les autres principaux Officiers de cette isle nous ont » écrit que le 21 de la quatrieme lune (22 Mai 1782), » un vent des plus furieux, accompagné d'une grosse pluie » & d'une marée plus haute qu'on ne l'avoit jamais vue, » les avoit tenus dans la crainte continuelle d'être en- » gloutis dans la mer, ou abîmés dans les entrailles de » la terre, depuis l'heure *yn* (les heures Chinoises sont » le double des nôtres, l'heure *yn* commence à trois » heures du matin & finit à cinq heures), jusqu'à l'heure » *ouei* (l'heure *ouei* commence à trois heures après midi,

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

» & finit à cinq) ; cet affreux orage s'annonça en même » temps des quatre parties du Monde, & continua avec » la même violence pendant tout cet espace de temps. » Les bâtimens où se tiennent les tribunaux, les greniers » publics, les casernes, les greniers à sel, ainsi que les » salines, tout a été renversé, tout a été perdu ; les » boutiques des Marchands & des Ouvriers, ainsi que les » maisons du peuple, ne montrent plus, pour la plupart, » que des matériaux amoncelés sans ordre. De 27 vaisseaux » de guerre qu'il y avoit dans le port, douze ont disparu, » deux autres ont été mis en pieces, & dix autres ont été » fracassés de maniere à être entiérement hors de service; » les autres moindres vaisseaux ou navires de diffé- » rente grandeur, qui étoient au nombre de plus de » cent, ont eu un pareil sort. Il y en a eu environ 80 » engloutis ; cinq qui étoient nouvellement chargés de riz » pour le *Fou-kien*, ont été submergés, & la cargaison, » qui se montoit à 100,000 boisseaux, entiérement perdue. » Pour ce qui est des autres navires, tant grands que » petits, qui n'étoient point encore entrés dans ce port, » on en compte dix ou douze des plus gros qui ont été » engloutis ; les moindres, ainsi qu'une quantité prodigieuse » de barques, bateaux & autres de toute espece, ont » disparu sans même laisser des débris. Comme toute » l'isle a été couverte d'eau, les denrées ont été ou em- » portées ou gâtées de façon à devenir nuisibles à la santé » de ceux qui les consomment dans l'état où elles sont; » les récoltes absolument perdues. Ce n'est ici qu'un à peu » près écrit à la hâte ; quand nous serons instruits plus » en détail, nous ne manquerons pas de vous en informer

» au plus tôt. Après avoir reçu cette Lettre de *Mon-hu-hon* » & des autres principaux Officiers qui sont de résidence » à *Tay-ouan*, j'ai fait toutes mes diligences pour procurer » à cette isle infortunée tous les secours qui dépendoient » de moi, & j'ai donné mes ordres au Commissaire ambu» lant, & au Trey-ouer, Général de la province, pour qu'ils » aient à s'instruire, dans le plus grand détail, du nombre de » ceux qui ont péri, & des maisons qui ont été détruites, de » la quantité de sel & autres denrées qui a été perdue. Je leur » ai pareillement enjoint de relever au plus tôt les tribunaux, » greniers & autres bâtimens publics, d'envoyer à la dé» couverte des vaisseaux, navires, &c. qui avoient dis» paru, de radouber les vaisseaux qui n'étoient pas hors » de service, d'envoyer promptement chercher le sel & » autres provisions nécessaires sur les lieux les plus voisins; » mais sur-tout de s'informer exactement des différentes » pertes qu'a faites le peuple, & du nombre précis des » hommes qui ont péri, afin que je puisse moi-même en » informer Votre Majesté, &c. «

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

L'Empereur de la Chine a fait publier lui-même ces détails, & y a joint la Lettre suivante.

» Tchang-Yu, &c. Tchem-hoeï-Thon-Tsongtou, du » Fou-Kien & les autres, m'ont fait savoir le triste évé» nement qui a eu lieu dans l'isle de Tay-ouan, qui » est un district de la province de Fou-Kien. Ils m'ont » écrit que le 22, 4e de la lune. (L'Empereur répete ici » ce qui est dit dans la Lettre qu'on vient de lire, & » continue ainsi:) J'ordonne au Tsong-tou de s'informer » exactement de tous les dommages en différens genres » qu'auront soufferts à cette occasion les habitans de

Autres Peuples soumis à la domination Chinoise.

» l'isle, & de m'en instruire dans les plus grands détails, » afin que je puisse leur donner tous les secours néces- » saires pour les réparer; mon intention est qu'on re- » leve à mes propres frais toutes les maisons abattues, » qu'on répare celles qui n'auront été qu'endommagées; » & qu'on leur assigne les provisions de bouche & de » toutes choses qui sont du premier besoin. J'entends » que cela s'exécute en toute rigueur, à l'égard de tous » ceux, sans exception, qui sont dans ce cas; je serois » fâché qu'un seul d'entre eux fût oublié : c'est pourquoi » je recommande la plus grande diligence & la plus exacte » recherche. Je veux que mes sujets ne doutent en au- » cune maniere de la tendre affection que j'ai pour eux, » & qu'ils sachent que tous sont sous mes yeux, & que » je veux pourvoir moi-même à leurs besoins. Pour ce » qui est de mes vaisseaux de guerre, des tribunaux, des » greniers & autres édifices publics, qu'on les rétablisse » dans leur premier état, en prenant dans le trésor de » l'Etat tout l'argent qui sera nécessaire pour cette dé- » pense, & qu'on m'en présente le résultat «.

Le Missionnaire qui envoie ces nouvelles, ajoute que dans ces Lettres il n'est pas question du tremblement de terre auquel on doit attribuer ce désastre; mais il dit que le volcan qui l'a occasionné, doit être à une très-grande profondeur sous la mer. Il ne prétend pas en donner l'explication; il se contente d'observer que tout paroît s'être passé à l'isle Formose comme à Lima & à Lisbonne.

LIVRE



LIVRE TROISIEME.

ÉTATS TRIBUTAIRES DE LA CHINE.

ARTICLE PREMIER.

De la Corée.

LA Corée, que les Chinois appellent *Kao-li*, & les Tartares Mantcheoux *Solho*, eſt une grande péninſule qui s'étend entre la Chine & le Japon. Elle eſt terminée au nord par la Tartarie Chinoiſe, à l'orient par la mer & les iſles du Japon, au midi par l'Océan, & par le golfe & la province de Leao-tong à l'occident. On donne communément à ce royaume deux cents lieues de longueur du ſud au nord, ſur cent de largeur d'occident en orient. Le grand nombre d'écueils & de bancs de ſable qui environnent les côtes de cette péninſule, en rendent l'abord par mer auſſi difficile que dangereux. Sa moindre diſtance au Japon n'eſt que de vingt-cinq lieues. *De la Corée.*

L'origine des Coréens eſt fort obſcure : il paroît que cette péninſule a été d'abord habitée par différens peuples, dont les principaux étoient les *Mé*, les *Kao-kiouli*, & les *Han*; ces derniers ſe ſubdiviſoient en trois hordes, les *Ma-han*, les *Pien-han* & les *Chin-han*. Ces premiers habitans de la Corée compoſoient pluſieurs Etats, tels qu'étoient celui de *Tchaoſſien* & celui de *Kaoli*. Dans la ſuite ils furent réunis ſous une même dénomination, &

De la Corée.

ne formerent plus qu'un ſeul royaume, qui fut appelé *Kaoli.*

Les Coréens ne font pas difficulté de regarder leurs anciens Chefs comme autant de Héros iſſus de quelque Divinité. Voici ce qu'ils racontent d'un de leurs premiers Rois. Le Prince des *Kao-kiouli*, diſent-ils, avoit ſous » ſa puiſſance une fille du fleuve *Hoang-ho*, qu'il tenoit » enfermée dans une maiſon. Un jour qu'elle fut frappée » des rayons du ſoleil, elle conçut, & accoucha quelque » temps après d'un œuf gros comme un boiſſeau; on » le rompit, & l'on y trouva un enfant mâle. Quand il » fut grand, on lui donna le nom de *Chu-mony*, qui » ſignifie *bon Archer.* Le Roi le fit Intendant de ſes » haras. *Chu-mony* laiſſa maigrir les bons chevaux, & » eut au contraire grand ſoin d'engraiſſer les mauvais. » Le Roi retenoit les gras pour lui, & abandonnoit les » maigres à l'Intendant. Un jour ſe trouvant à la chaſſe, » le Roi lui donna la liberté de tirer ſur le gibier qui » ſe préſenteroit à lui: il tua un grand nombre de bêtes » fauves; ce qui inſpira de la jalouſie au Roi, & lui fit » naître la penſée de s'en défaire. *Chu-mony*, qui s'ap- » perçut du deſſein du Roi, prit la fuite. Il trouva une » riviere dont le trajet étoit difficile; cependant on le » pourſuivoit vivement: *Hé quoi!* dit-il, *moi qui ſuis* » *fils du Soleil, & petit-fils du Dieu Hoang-ho, je me* » *verrai arrêter ſur le bord de cette riviere, ſans pouvoir* » *franchir cet obſtacle qui ſe préſente à ma retraite?* A » peine eut-il achevé ces mots, que les poiſſons, ſe » ſerrant les uns contre les autres, lui firent un pont de » leurs corps, ſur lequel il paſſa. Quand il fut arrivé à

» l'autre bord, il vit trois personnes, dont l'une étoit » vêtue de toile de chanvre, l'autre portoit un habit » piqué, & la troisieme étoit couverte d'herbes aquatiques. Elles l'accompagnerent à la ville de *Kii-ching-kou*, où il prit le nom de *Kao*, afin de marquer qu'il » étoit de la race des *Kao-kiouli* «.

Telle est l'Histoire fabuleuse du commencement des Coréens, que nous croyons être Tartares d'origine.

Ce royaume est gouverné par un Souverain qui exerce une autorité absolue sur ses Sujets, quoiqu'il soit lui-même vassal & tributaire de l'Empereur de la Chine. Aussi-tôt que ce Prince est mort, l'Empereur députe vers son fils deux Grands de sa Cour, pour lui conférer le titre de *Koué-vang*, c'est-à-dire, de Roi. Lorsque le Roi de Corée craint que sa succession ne cause des troubles après sa mort, il nomme de son vivant un Prince héritier, & il prie l'Empereur de le confirmer. Le Prince reçoit à genoux l'investiture de ses Etats, & fait distribuer aux Envoyés de l'Empereur une somme de 800 taëls, & plusieurs présens déterminés par l'usage. Le Ministre de Corée vient ensuite à Pe-king se prosterner devant l'Empereur, & lui offrir le tribut. La Princesse, épouse du Roi, ne peut prendre elle-même le titre de Reine, qu'après l'avoir reçu de la Cour de Pe-king.

Les Japonois avoient fait la conquête de ce royaume vers la fin du XVIe siecle ; mais les Coréens, aidés par les Tartares conquérans de la Chine, les chasserent de leur pays. Les Mantcheoux, maîtres de la Corée, voulurent ensuite forcer leurs nouveaux Sujets à se raser la tête comme eux, & à se vêtir à la Tartare. Cette innovation

De la Corée.

irrita les esprits, & produisit dans toute la Corée une révolte générale, qui fut enfin calmée par les soins de la famille régnante.

Quoique l'intérieur de ce royaume soit encore assez peu connu, on sait qu'il se divise en huit provinces, qui, toutes ensemble, contiennent quarante districts, trente-trois villes du premier ordre, cinquante-huit du second, & soixante-dix du troisieme. *King-kitao*, située dans la province de *King-ki*, est la capitale de tout le royaume, & la résidence ordinaire du Souverain. Ce Prince est le maître absolu de tous les biens de ses Sujets, dont il hérite après leur mort. Il exerce sur ses peuples une justice sévere : le meurtre, le vol & l'adultere y sont punis par des supplices particuliers. Chaque septieme année, toutes les Provinces sont obligées d'envoyer successivement à sa Cour tous les hommes libres qu'elles contiennent, pour y faire, pendant deux-mois, la garde auprès de sa personne : de sorte que, durant cette année, toute la Corée est en mouvement & sous les armes.

Les Coréens sont bien faits, adroits, braves, & dociles. Ils aiment la danse, la musique, & montrent d'heureuses dispositions pour les Sciences, auxquelles ils s'appliquent avec ardeur, & qu'ils honorent d'une maniere particuliere. Les Gens de Lettres se distinguent du peuple par deux plumes qu'ils portent au bonnet. Lorsque des Marchands présentent aux Coréens des Livres qu'ils veulent vendre, ceux-ci, par respect, se parent de leurs plus beaux habits, & brûlent des parfums avant que de traiter du prix.

Les Coréens septentrionaux sont plus grands & plus robustes que ceux du midi ; ils ont du goût pour les

armes, & deviennent d'excellens ſoldats. Ils ſe ſervent, dans les combats, d'arbaletes & de ſabres fort longs.

De la Corée.

Les Coréens n'enterrent les morts que trois ans après leur décès; ils portent le deuil de leur pere & de leur mere durant trois ans, & celui de leurs freres pendant trois mois. Lorſqu'ils ont fait la cérémonie de l'inhumation, ils placent autour du tombeau les habits, les chars, les chevaux, & tout ce que le mort a le plus aimé; il eſt d'uſage que tout cela ſoit abandonné à ceux qui ont aſſiſté aux funérailles.

Leurs maiſons n'ont qu'un ſeul étage, & ſont aſſez mal bâties; elles ſont de terre à la campagne, & communément de brique dans les villes, mais couvertes de chaume. Les murailles de leurs villes ſont conſtruites à la Chinoiſe, avec des tours carrées, des creneaux & des portes voûtées.

Ces Peuples ont emprunté des Chinois la plupart de leurs uſages, leur écriture, la forme de leur habillement, leur culte & leurs cérémonies religieuſes, la croyance de la tranſmigration des ames. Leurs femmes ſont moins reſſerrées qu'à la Chine, & ont la liberté de paroître dans les aſſemblées des hommes; ce qui leur attire ſouvent, de la part de leurs voiſins, des ſarcaſmes & des plaiſanteries. Les Coréens different encore des Chinois par la forme de leurs mariages. Ce ſont les peres & meres à la Chine qui marient leurs enfans, ſouvent à leur inſçu; dans le royaume de Corée, ce ſont les parties contractantes qui ſe choiſiſſent elles-mêmes, ſans avoir égard aux diſpoſitions de leurs parens, & ſans que ceux-ci puiſſent mettre obſtacle à leur union.

Les principales productions de la Corée ſont le froment,

De la Corée.

le riz & le gin-seng. On y fabrique des pinceaux de poil de queue de loup, fort estimés à la Chine; on y trouve de l'or, de l'argent, du fer, du sel fossile, des peaux de martre & de castor, & un vernis jaune, dont l'éclat imite celui de la dorure. L'arbre duquel distille cette gomme, ressemble au palmier.

La Chine exporte chaque année une quantité considérable de papier de Corée. Il est fait de coton, est aussi fort que la toile, & l'on écrit dessus avec le pinceau. Si l'on vouloit écrire sur ce papier avec nos plumes d'Europe, il faudroit y passer légérement de l'eau d'alun: sans cette précaution, l'écriture seroit baveuse.

C'est en partie avec ce papier que les Coréens payent le tribut qu'ils doivent à l'Empereur; ils en fournissent chaque année le palais. Les Chinois ne l'achetent point pour écrire, mais pour en faire les châssis de leurs fenêtres, parce qu'étant huilé, il résiste mieux au vent & à la pluie que le leur. On s'en sert également pour faire de grosses enveloppes. Il est aussi d'usage pour les Tailleurs d'habits; ils le manient & le froissent entre leurs mains, jusqu'à ce qu'il soit aussi doux & aussi flexible que la toile la plus fine. Ils s'en servent même en guise de coton, pour fourrer les habits. Ce que ce papier a de plus singulier, c'est que s'il est trop épais pour l'usage qu'on veut en faire, on peut aisément le diviser en deux ou trois feuilles, & ces feuilles sont encore plus fortes & plus difficiles à rompre, que le meilleur papier de la Chine.

Les côtes de la Corée sont fort poissonneuses; on y trouve chaque année, vers le nord-est, une grande quantité de baleines, dont plusieurs, dit-on, portent

encore les crocs & les harpons des François & des Hollandois, à qui elles ont échappé aux extrémités septentrionales de l'Europe : ce qui sembleroit devoir faire présumer qu'il existe au nord de l'Amérique un passage pour se rendre dans ces mers.

De la Corée.

Nous avons dit que le Roi de Corée est non seulement obligé de recevoir de l'Empereur de la Chine l'investiture de ses Etats, mais que son épouse même ne peut prendre le titre de Reine, sans en avoir obtenu l'agrément de la Cour de Pe-king. On trouvera cet usage & ces droits bien établis dans la Requête suivante, présentée, en 1694, par le Roi de Corée à l'Empereur *Kang-hi*. Cette Requête singuliere nous paroît mériter d'être rapportée.

» Moi, votre Sujet, je suis un homme dont la destinée » est peu fortunée : j'ai été long-temps sans avoir de » successeur ; enfin j'ai un enfant mâle d'une concubine. Sa » naissance m'a causé une joie incroyable ; j'ai pris aussi-tôt » la résolution d'élever la mere qui l'a engendré : mais » je fis en cela une faute, qui a été la source de plusieurs » soupçons. J'obligeai la Reine, mon épouse, de se » retirer dans une maison particuliere, & je fis ma » seconde femme Reine en sa place. J'informai alors en » détail Votre Majesté de cette affaire. Maintenant je fais » réflexion que mon épouse a reçu les Patentes de création » de Votre Majesté, qu'elle a gouverné ma maison, qu'elle » m'a aidé aux sacrifices, qu'elle a servi la Reine ma » bisaïeule & la Reine ma mere, qu'elle a porté le » deuil de trois ans avec moi. Suivant les loix de la » Nature & de l'équité, je devois la traiter avec honneur ;

De la Corée.

» mais je me suis laissé emporter à mon imprudence.
» Après que la chose fut faite, j'en eus un extrême
» regret. Maintenant, pour me conformer aux désirs des
» Peuples de mon royaume, j'ai dessein de rendre à
» mon épouse la dignité de Reine, & de remettre ma
» concubine dans son premier état; par ce moyen-là, le
» gouvernement de la famille sera dans l'ordre, & le
» fondement des bonnes mœurs & de la conversion de
» tout un Etat sera rectifié.

» Moi, votre Sujet, quoique je déshonore, par mon
» ignorance & ma stupidité, le titre que j'ai hérité de
» mes ancêtres, il y a pourtant vingt ans que je sers
» Votre Majesté suprême; & je dois tout ce que je suis
» à ses bienfaits, qui me couvrent & me protégent
» comme le Ciel. Il n'y a aucune affaire, soit domestique
» ou publique, de quelque nature qu'elle soit, que j'ose
» lui cacher : c'est ce qui me donne la hardiesse d'impor-
» tuner deux ou trois fois Votre Majesté sur cette affaire.
» A la vérité, je suis honteux de passer ainsi les bornes
» du devoir; mais comme c'est une affaire qui touche
» l'ordre qui doit se garder dans la famille, & qu'il s'agit
» de faire entendre les désirs du Peuple, la raison veut
» que je le fasse savoir avec respect à Votre Majesté.

L'Empereur répondit à cette Requête par cet Edit: *Que la Cour, à qui il appartient, délibere & m'avertisse.*

L'examen de cette affaire appartenoit à la Cour des Rits : elle conclut que la demande du Roi de Corée devoit être accordée, & ce jugement fut ratifié par l'Empereur. En conséquence, plusieurs de ses Officiers porterent à la Reine des habits magnifiques, ses Lettres de réhabilitation

réhabilitation, & tout ce qui étoit néceſſaire pour la rétablir dans ſon premier rang, avec les formalités ordinaires.

De la Corée.

L'année ſuivante, ce même Roi de Corée envoya un autre Mémorial à *Kang-hi*, qui, après l'avoir lu, porta cet Edit :

» J'ai vu le compliment du Roi : je le ſais ; que la » Cour à qui il appartient le ſache. Les termes de ce » Placet ne ſont pas convenables, on y manque au » reſpect : j'ordonne qu'on examine, qu'on délibere, & » qu'on m'avertiſſe «.

D'après cet ordre, le *Li-pou*, ou Tribunal des Rits, condamna le Roi de Corée à une amende de dix mille onces Chinoiſes d'argent, & à être privé pendant trois ans des préſens qu'on lui accorde chaque année, lorſqu'il envoie payer ſon tribut.

Je terminerai cet article par une obſervation qui tient à l'Hiſtoire naturelle de la Chine, & qui ſemble fournir une nouvelle preuve des révolutions qu'a ſucceſſivement éprouvées la ſurface de notre globe. On lit dans un Livre Chinois, intitulé *Quang-yu-ki*, que l'ancienne ville où *Kipé*, Roi de Corée, avoit établi ſa Cour, étoit bâtie dans un lieu qui fait aujourd'hui partie du territoire de *Yong-ping-fou*, ville du premier ordre de la province de *Pe-tche-li*. Si l'on admet ce fait comme certain, il ſemble qu'on doit en conclure que ce territoire étoit alors de la dépendance de la Corée, & que le golfe de *Leao-tong*, qui ſépare aujourd'hui ce royaume de la province de *Pe-tche-li*, n'exiſtoit pas encore, & ne s'eſt formé que dans la ſuite ; car il n'eſt pas probable qu'un Souverain eût voulu placer ſa Cour hors de ſes

De la Corée.

Etats, ni dans un lieu où il en eût été séparé par une mer d'un trajet étendu.

Cette conjecture ne paroîtra point destituée de vraisemblance, si on l'appuie de quelques autres faits qui passent pour constans parmi les Chinois. Lorsque *Yu*, surnommé *le Grand*, entreprit de conduire & de diriger les eaux qui avoient inondé le plat pays de plusieurs provinces, sous les regnes de *Chun* & de *Yao*, il commença par la riviere de *Hoang-ho*, dont les débordemens causoient plus de ravages. Il alla la rechercher jusque dans le fond de la Tartarie, d'où il dirigea son cours à travers les provinces de *Chan-si*, de *Chen-si*, de *Ho-nan* & de *Pe-tche-li*. Vers son embouchure, pour affaiblir la rapidité de ses eaux, il les partagea en neuf canaux, par lesquels il contraignit ce fleuve de se jeter dans la mer orientale, près du mont *Kie-che-chan*, qui formoit alors un promontoire.

Depuis *Yu* jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ 3950 ans, le fleuve *Hoang-ho* s'est tellement écarté de son ancien cours, que son embouchure se trouve aujourd'hui de six degrés plus avancée vers le midi. Il se déchargeoit autrefois dans la mer, sous le 40e degré de latitude; il s'y jette aujourd'hui à la hauteur d'environ 34 degrés. On doit remarquer encore que la montagne *Kie-che-chan*, qui tenoit autrefois à la terre ferme de *Yong-ping-fou*, se trouve actuellement à cinq cents *lys*, ou cinquante lieues en mer, au midi de cette ville. Si la mer a pu couvrir de ses eaux cette étendue de terrein, qui fait aujourd'hui partie du golfe de *Leao-tong*, ne nous est-il pas permis de conjecturer que de pareils déborde-

mens ont pu former ſucceſſivement la totalité de ce golfe, dont l'exiſtence ancienne paroît ſi mal s'accorder avec la réſidence d'un Roi de Corée dans le territoire de *Yong-ping-fou*? Il eſt vrai que l'Hiſtoire Chinoiſe ne fait point mention d'un bouleverſement phyſique auſſi conſidérable; mais parle-t-elle davantage des cinq cents *lys* de terrein qu'occupe aujourd'hui la mer au delà de la montagne *Kie-che-chan?* D'ailleurs, de tous les changemens qu'éprouve la ſurface de notre globe, l'Hiſtoire ne conſacre dans ſes Faſtes que ceux qui ſe font d'une maniere ſubite & éclatante: elle parlera, par exemple, d'un tremblement de terre extraordinaire, d'une ville engloutie, d'une montagne transportée; mais elle ſe tait ordinairement ſur ces déplacemens inſenſibles qui s'operent avec lenteur & ſans alarmer la Nature. Ces ſortes de faits ne s'obſervent qu'après une longue ſuite d'années, & ils échappent preſque toujours à l'attention des Peuples comme à celle des Hiſtoriens. *De la Corée.*

ARTICLE II.

Du Tong-king.

Les Royaumes du Tong-king & de la Cochinchine formoient autrefois une des plus vaſtes provinces de la Chine, qu'on nommoit *Ngan-nan, repos auſtral.* Trois cents ans avant l'Ere chrétienne, ces pays étoient encore incultes, & n'étoient habités que par des peuples ſauvages. Ils n'avoient ni livres ni caracteres, ne connoiſſoient aucune forme de gouvernement, & n'obſervoient aucune *Du Tong-king.*

Du Tong-king.

regle dans les mariages. Ce ne fut, dit-on, que l'an 214 avant J. C., que ces contrées commencerent à changer de face. Le fameux *Ki-hoang-ti*, Empereur de la Chine, ayant récemment conquis le Tong-king & la Cochinchine, fit rassembler des diverses parties de son Empire, plus de cinq cent mille personnes, qu'il envoya dans les extrémités méridionales des provinces de Quang-si & de Canton, & dans le Tong-king & la Cochinchine. L'arrivée d'une si nombreuse Colonie remplit ces deux royaumes de familles Chinoises qui s'y établirent, & c'est par elles que les caracteres, le gouvernement & la religion des Chinois commencerent peu à peu à s'y introduire.

Mais les peuples du Tong-king se lasserent bientôt d'avoir les Chinois pour maîtres; ils se liguerent avec les Cochinchinois, & réunirent leurs forces pour secouer ce joug étranger. Deux Dames Tonquinoises se mirent à la tête des révoltés; elles étoient sœurs, & avoient toutes deux les qualités guerrieres qui forment les Héroïnes. Elles firent fortifier les frontieres, disciplinerent des troupes nombreuses, & les animerent à la défense de la Patrie. Le Général *Mayven*, qui fut envoyé contre elles à la tête d'une armée formidable, eut besoin de tout son courage & de toute son habileté dans l'art militaire, pour attaquer avec succès l'armée Tong-kinoise. Le terrein lui fut intrépidement disputé, & il ne put avancer qu'en livrant sans cesse de nouveaux combats. Dans toutes les actions, les deux Héroïnes firent également admirer leur intelligence & leur bravoure. Elles périrent enfin, les armes à la main, dans une bataille sanglante, qui fut livrée près du lac *Sy-hou.* Les troupes

Du Tong-king.

Tong-kinoises furent taillées en pieces, & le Tong-king fut soumis. Cette bataille fut donnée vers l'an 50 de notre Ere. Le Général Chinois fit élever deux colonnes d'airain, sur les limites qui séparent le Tong-king de la province de Quang-si. Ces colonnes, qui subsistent encore, portent cette inscription : *Quand ces colonnes seront détruites, le Tong-king périra.* Les Tong-kinois regardent aujourd'hui cette inscription comme une prophétie, & ces colonnes comme un monument auquel est attachée la destinée de leur royaume; aussi ont-ils un soin extraordinaire de les conserver en les mettant à l'abri des injures de l'air. On prétend que le même Général fit élever de semblables colonnes sur les confins du Tong-king & de la province de Canton. Celles-ci ne subsistent plus ; il faut ou qu'elles aient été détruites, ou qu'on les ait transportées ailleurs, puisqu'on a fait en différens temps d'inutiles recherches pour les retrouver, en creusant la terre aux environs du lieu où elles devoient être placées.

Il est peu de pays où les révolutions aient été plus fréquentes qu'au Tong-king : tantôt paisiblement soumis à la domination Chinoise ; tantôt livré à la révolte, & gouverné par des usurpateurs ardens à s'entre-détruire ; tantôt déchiré par des guerres intestines ou étrangeres; tantôt dans l'abaissement ou donnant des loix à ses voisins, cet Etat, pendant plusieurs siecles, paroît avoir été en butte à toutes les convulsions politiques.

La Chine, ennuyée des guerres qu'elle avoit déjà soutenues, & fatiguée de l'humeur inquiete & turbulente de ce peuple, excessivement jaloux de sa liberté, abandonna le projet de s'asservir ce royaume. Elle consentit enfin

Du Tong-king.

qu'il fût gouverné par ſes Rois particuliers, pourvu qu'ils ſe déclaraſſent ſes tributaires ; ce qui fut accordé. On dit que le premier tribut que payerent les Tong-kinois, conſiſtoit en trois ſtatues d'or & trois d'argent, qu'ils étoient tenus d'envoyer tous les ſept ans à l'Empereur.

Le trône du Tong-king fut ſucceſſivement occupé, pendant 222 ans, par huit Princes d'une famille appelée *Ly ;* mais cette famille ayant fini en 1230, l'autorité ſouveraine paſſa dans la famille *Tchin*, qui ne ſubſiſta que juſqu'en 1406. Cette ſeconde race royale étant éteinte, l'Empereur de la Chine, *Yong-lo*, ſuivit l'avis de ſes Généraux & de pluſieurs Grands Tong-kinois, qui lui conſeilloient de réduire le Tong-king en province Chinoiſe. Il nomma en conſéquence un Gouverneur Général de cette province, un Tréſorier, un grand Juge pour le criminel ; des Mandarins de divers Tribunaux pour les affaires, des Gouverneurs des provinces, des villes du premier, ſecond & troiſieme ordre ; des Mandarins pour les tributs ou redevances, des Commandans pour les troupes & les villes de guerre, des Intendans pour le commerce, les grands chemins, les bâtimens publics & la marine ; un Tribunal pour les colléges & les écoles. On porta à la Cour & l'on offrit à l'Empereur une carte géographique du Tong-king, le rôle de ces habitans, & un inventaire des principaux effets qui s'y trouvoient. Selon ces états, le nombre des habitans montoit à plus de 312 *ouans* de familles. Un *ouan* vaut dix mille ; ainſi 312 *ouans* de familles en font trois millions cent vingt mille ; & en ſuppoſant que l'on compte ſix perſonnes pour chaque famille, ce ſeroit dix-huit millions ſept cent vingt mille

personnes. On trouva dans ce temps au Tong-king deux cent trente-cinq mille neuf cents bœufs, chevaux ou éléphans; treize millions six cent mille *tan* de riz (le *tan*, sous le regne de l'Empereur *Yong-lo*, faisoit le poids de cent vingt livres Chinoises); huit mille six cent soixante-dix barques, & deux millions cinq cent trente-neuf mille huit cents armes. On ne dit point ce qui fut trouvé en or, en argent, en fer, en cuivre, en soie, toiles, meubles, pierreries, raretés, &c. Peut-être ce détail étoit-il consigné dans quelque autre Mémoire, qu'on n'a pas publié.

Le Tong-king, où l'Empereur avoit négligé de mettre de fortes garnisons, ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de son indocilité ordinaire. On y reprit les armes, & un habile Officier, nommé *Lyli*, se mit à la tête des rebelles. Après un grand nombre de combats, dont le succès fut varié, *Lyli* entreprit de persuader à l'Empereur, qu'un certain *Tchin-hao* étoit un rejeton de la famille royale *Tchin*. L'Empereur, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour terminer une guerre onéreuse, fut charmé de le trouver. *Tchin-hao* fut proclamé Roi, & les troupes Chinoises eurent ordre d'évacuer le Tong-king. *Lyli* se trouva dès-lors maître absolu; & *Tchin-hao*, qui n'étoit qu'un fantôme de Roi, étant mort sans postérité l'an 1428, l'Empereur, après qu'on l'eut assuré que la famille royale étoit entiérement éteinte, déclara *Lyli* Gouverneur héréditaire du Tong-king, & reçut ses députés, ses présens, & un acte solennel par lequel il se reconnoissoit tributaire & vassal de l'Empire. Son fils, qui lui succéda, obtint le titre de Roi.

Cette famille occupa paisiblement le trône jusqu'au

Du Tong-king.

commencement du XVI[e] siecle. Alors un Sujet ambitieux osa s'annoncer comme issu de la famille royale *Tchin ;* il parvint à soulever les peuples , fit assassiner le Prince régnant, & usurpa l'autorité souveraine. Cette révolution fut rapidement suivie d'une autre : un des Grands de la Cour, nommé *Mo-teng-yong*, attaqua l'usurpateur, lui livra bataille, défit entiérement son armée, &, de concert avec les autres Grands de l'Etat, fit proclamer Roi le neveu du Prince assassiné.

Ce service étoit un des plus signalés qu'un Sujet pût rendre à son Maître ; mais le nouveau Roi poussa trop loin sa reconnoissance. Il eut l'imprudence d'accorder à *Mo-teng-yong* l'autorité la plus entiere & la plus absolue dans le gouvernement de l'Etat. Cet excès de puissance enfla le cœur du Ministre, & lui fit naître le désir de devenir le seul Souverain. Bientôt il leva le masque, & prit ouvertement le titre de Prince. Le foible Roi, accompagné de sa mere, se retira dans la partie occidentale du Tong-king, où il se fortifia ; toute la partie orientale se soumit à l'autorité de l'usurpateur. Le premier soin du Souverain légitime, fut d'envoyer des députés à la Cour de la Chine ; mais *Mo-teng-yong* entretenoit des espions sur la frontiere , &, par son activité & ses intrigues, les députés de *Ly-ning* furent arrêtés en chemin ; quelques-uns même furent mis à mort.

Cependant, en 1537, un de ces députés fut assez heureux pour parvenir jusqu'à la Cour ; l'Empereur apprit par la Requête du Prince *Ly-ning* tous les événemens arrivés au Tong-king. Il nomma sur le champ quelques Grands pour se rendre sur les frontieres, & s'y informer de

de la véritable cause des troubles dont il commençoit à être instruit. De son côté, *Mo-teng-yong* ne restoit pas dans l'inaction ; il envoya aussi des députés à l'Empereur, & n'épargna rien pour se procurer des protecteurs dans cette Cour. Il en trouva de si puissans, qu'ils déterminerent l'Empereur à faire examiner ce qui lui étoit proposé de sa part, & à le traiter avec douceur.

Du Tong-king.

En 1540, les Commissaires Chinois arriverent sur les frontieres du Tong-king. *Mo-teng-yong* leur députa un de ses fils, accompagné de quarante-deux de ses principaux Mandarins. Ils présenterent l'acte par lequel *Mo-teng-yong* & son fils se soumettoient aux ordres de l'Empereur, & se déclaroient ses fideles Sujets. Les Commissaires lurent à haute voix le rescrit de Sa Majesté, qui leur accordoit l'amnistie & le pouvoir de conserver les Etats qu'ils possédoient actuellement, à condition de payer, de trois ans en trois ans, un tribut déterminé. Le rescrit portoit, que désormais le Tong-king ne seroit plus appelé Royaume; mais qu'il auroit le titre de Seigneurie héréditaire, dépendante de l'Empereur. On accorda à *Mo-teng-yong* & à son fils le titre de Seigneur héréditaire du Tong-king, & un sceau d'argent. Le même titre & les mêmes honneurs furent décernés au Prince *Ly-ning*, pour les Etats qu'il possédoit. Les Commissaires renvoyerent ensuite le fils de *Mo-teng-yong* & les quarante-deux Mandarins, qui avoient écouté à genoux les ordres de l'Empereur.

Mo-teng-yong mourut en 1542. Son petit-fils lui succéda, & obtint la Patente Impériale de Gouverneur & Seigneur héréditaire du Tong-king. Mais après la mort de *Mo-*

Du Tong-king.

teng-yong, la division se mit dans la famille de *Mo*. Ses Etats se partagerent entre plusieurs Chefs, qui se firent une guerre si vive, & s'affoiblirent tellement les uns les autres, qu'en 1577 cette famille se trouva entiérement déchue de sa premiere puissance.

La famille de *Ly* fut plus heureuse, & sut profiter adroitement de ces divisions. Le chef de cette famille attaqua, en 1591, le plus puissant Seigneur de *Mo*, le vainquit dans une bataille, reprit la capitale du Tong-king, & rentra dans les meilleures places, qui avoient été usurpées sur la famille de *Ly*. En 1597, il se vit maître de tout le royaume : il paya son tribut à l'Empereur, offrit une statue d'or, & reçut sa Patente de Gouverneur héréditaire. A sa Cour, il vivoit avec la magnificence des Rois. Les Seigneurs de *Mo* furent obligés, à cette époque, de chercher une retraite sur les frontieres des provinces Chinoises d'Yunnan, de Quang-si, de Canton. Là, ils se trouverent réduits à ne posséder que la ville de Koa-ping & son territoire. Cependant, à la Cour de l'Empereur, leur famille avoit le même rang que celle des *Ly*.

Depuis la révolution qui mit, en 1644, les Tartares sur le trône de la Chine, on sait qu'un Seigneur de *Mo* présenta son hommage & son tribut au nouvel Empereur, & qu'on lui fit expédier la Patente de Gouverneur héréditaire, laquelle, n'étant arrivée qu'après sa mort, fut remise à son fils. Mais on ignore s'il existe encore aujourd'hui à *Koa-ping* des descendans de cette famille, & s'ils continuent de jouir des priviléges & des honneurs accordés à leurs ancêtres.

La famille de *Ly* s'est soutenu, au contraire, dans tout

son éclat. En 1661, le Vice-Roi de la province de Quang-si assura la Cour de Pe-king, que *Ly-ouei-ki*, chef & héritier de cette famille, se comportoit en fidele Sujet de l'Empire; & cinq ans après, le Tribunal des Rits représenta à l'Empereur *Kang-hi*, que la famille de *Ly* étoit digne des graces de Sa Majesté. Cet Empereur resta quelques années sans rien faire à cet égard; mais en 1683, il envoya un Grand à la Cour de Tong-king, chargé d'un Diplome qui déclaroit Roi le Prince *Ly-ouei-tching*. A ce Diplome, l'Empereur ajouta des caracteres Chinois, écrits de sa main, à la louange du Prince. En 1725, l'Empereur *Yong-tching*, fils de *Kang-ki*, écrivit aussi quatre caracteres Chinois à la louange du Roi *Ly-ouei-tao*, qui avoit demandé l'investiture & envoyé son tribut. La même famille de *Ly* occupe encore aujourd'hui le trône du Tong-king.

Du Tong-king.

Ce royaume s'étend entre le 17e & le 23e degré de latitude. Il est borné au nord par les provinces Chinoises d'Yun-nan & de Quang-si; à l'orient, par la province de Canton & la mer; au sud, par la mer & la Cochinchine; & à l'occident, par les terres de Laos. *Tong-tou* est sa capitale. Le *Tong-king* se divise en huit provinces, chacune desquelles a son Gouverneur & ses Magistrats; mais on peut appeler de leurs Sentences à la Cour, où sont entretenus cent Conseillers d'Etat, pour juger de toutes les appellations du royaume, outre les trente-deux Conseillers du Conseil Royal, qui accompagnent le Roi dans ses audiences publiques. Les aînés ne succedent pas toujours au trône; le Roi nomme celui de ses fils qu'il a choisi pour être son successeur. Les

Du Tong-king.

autres freres du Prince désigné demeurent enfermés dans le palais, d'où ils ne sortent que quatre fois l'an. Chaque fois qu'ils ont cette liberté, on leur accorde six jours pour prendre le divertissement de la chasse ou de la promenade. La garde du Roi de *Tong-king* est ordinairement composée de deux mille soldats, & il en entretient environ vingt mille sur les frontieres, avec cinquante éléphans armés pour la guerre. Sur toutes les rivieres du royaume, par où l'ennemi pourroit faire quelque invasion, il tient toujours cent grosses galeres, avec une grande quantité de petites galiotes, dont les Rameurs rament debout, & le visage tourné vers la proue, d'où le Capitaine regle leurs mouvemens par ceux d'une baguette qu'il tient à la main.

Les Tong-kinois sont adroits, robustes, & bien faits; leur naturel est assez franc, quoique parmi eux une tromperie, faite avec adresse, passe ordinairement pour un trait de prudence & d'habileté. Ils sont généreux, mais leur générosité ne se regle que sur leur intérêt; & quand ils n'ont rien à espérer, ils ne se déterminent que difficilement à donner : dans ces sortes d'occasions, ils ont un grand soin de cacher ce qu'ils ont, pour n'être pas importunés. En général, ils sont prodigues dans les dépenses d'éclat, comme dans leurs fêtes, leurs alliances, leurs enterremens. Ils n'aiment point les Européens, & leur plus grande satisfaction est de pouvoir en faire des dupes.

Les Tong-kinois ont le nez moins épaté, & le visage moins plat que les Chinois; leur teint est olivâtre; ils noircissent leurs dents, laissent croître leurs ongles, & portent leurs cheveux aussi longs qu'ils peuvent le devenir. Le Peuple est esclave une partie de l'année; car, à la réserve des Bourgeois de la capitale, tous les gens de métier,

Du Tong-king.

Menuisiers, Serruriers, Maçons & autres, sont obligés de travailler pendant trois mois pour la maison du Roi; & pendant deux autres, pour les Mandarins ou Grands Seigneurs. Ils jouissent du reste de l'année, & travaillent pour ceux qui les payent. Les mariages ne se contractent point sans le consentement du Gouverneur ou Juge du lieu. Le lendemain des noces, le mari appelle sa femme, sa sœur; & la femme appelle son mari, son frere. La pluralité des femmes est permise au *Tong-king*, mais la plus qualifiée prend seule le titre d'épouse. La loi permet le divorce aux hommes, & le refuse aux femmes; les enfans restent au mari qui répudie. Le divertissement favori des Tong-kinois est la Comédie, qu'ils jouent ordinairement de nuit, & qu'ils accompagnent de quantité de machines & de décorations. Ils excellent sur-tout dans la représentation des torrens, des rivieres, de la mer, des tempêtes, & des combats de vaisseaux.

La science, au Tong-king comme à la Chine, consiste principalement dans la connoissance d'un grand nombre de caracteres, & dans l'étude des principes & des regles de la Morale, qu'ils puisent dans les Livres de Confucius. Les Tong-kinois s'appliquent aux Lettres par ambition, parce quelles leur ouvrent la carriere des honneurs, & que ce n'est que par elles qu'on parvient aux charges & aux premieres places. Les Lettrés passent par trois degrés, qui sont celui de *Sinde*, celui de *Doucum*, & celui de *Tansi*. Avant que de parvenir au premier degré, les jeunes gens doivent s'appliquer huit ans entiers à s'instruire de tout ce qui concerne les professions de Notaire, de Procureur & d'Avocat. Au bout des huit ans, ils sont

Du Tong-king.

examinés ſur les devoirs de ces charges; & s'ils ſont trouvés ſuffiſamment inſtruits, le Roi leur permet de prendre le titre de *Sindes*. Pour obtenir celui de *Doucum*, il faut qu'ils étudient pendant cinq ans l'Aſtrologie, la Muſique & la Poéſie, & qu'ils apprennent à conſtruire tous les inſtrumens de Mathématiques. Après ces treize années d'études, il faut en employer encore quatre autres à apprendre à lire & à écrire les caractères Chinois, & à s'inſtruire des Loix & des Coutumes de ce Peuple. Le dernier examen ſe fait en préſence du Roi, des Princes, des Mandarins d'armes & de Lettres, & de tous les *Tanſis*. Le nombre des Aſpirans monte quelquefois juſqu'à trois mille. On dreſſe dans la grande place du palais, neuf échafauds en amphithéatres, dont l'un eſt pour le Roi & les Princes, & les huit autres pour les Examinateurs & les Prétendans. Huit jours entiers ſont employés à ce grand exercice. Le dernier jour, on met les noms de ceux qui ont ſatisfait par leurs réponſes, entre les mains des ſeize premiers Mandarins; & après en avoir obtenu l'agrément du Roi, on les revêt d'une robe de ſatin violet, & on leur confere le titre de *Tanſis*. L'Etat aſſigne à ces Lettrés du premier ordre, des rentes ſur un certain nombre de bourgs & de villages; & lorſqu'il s'agit d'envoyer des Ambaſſadeurs, c'eſt toujours parmi eux qu'on les choiſit.

Une Lettre manuſcrite du P. *Horta*, que nous avons eue entre les mains (*), fournit des détails intéreſſans ſur le cérémonial qu'obſervent les *Tong-kinois* dans leurs viſites & dans leurs feſtins. Celui qui rend la viſite, s'arrête à la porte, & donne au Portier un cahier de huit à dix

(*) Elle a été imprimée dans le XXIX[e] Recueil des Lettres édifiantes.

pages, dans lequel il a écrit, en gros caracteres, son nom, ses titres, & le motif de sa visite. Ce cahier est de papier blanc, & recouvert de papier rouge : les Tong-kinois en ont de plusieurs sortes & de différentes couleurs, selon le rang & la qualité des personnes qu'ils visitent. Si le Maître de la maison est absent, on laisse & on recommande le cahier au Portier, & la visite est censée faite & reçue. Un Magistrat, dans les visites qu'il rend, doit être revêtu de la robe de cérémonie qui est affectée à son emploi. Ceux qui n'ont aucune charge publique, mais qui jouissent de quelque considération parmi le Peuple, ont aussi des habits particuliers pour les visites, & ils ne peuvent se dispenser de les mettre, sans manquer aux regles établies de la civilité.

Le Tong-kinois qui est l'objet de la visite, va recevoir à la porte celui qui la rend. Ils joignent tous deux les mains en s'abordant, & se font quantité de politesses muettes. Le Maître de la maison invite l'autre à entrer, en lui montrant la porte. S'il se rencontre plusieurs personnes dans la salle, celle qui est la plus distinguée, ou par son âge, ou par sa dignité, occupe la place d'honneur, mais elle la cede toujours au nouveau venu. La premiere place est celle qui se trouve la plus voisine de la porte ; ce qui est directement opposé à nos usages. Dès que chacun est assis, celui qui rend la visite expose de nouveau le motif qui l'amene : le Maître de la maison l'écoute gravement, & s'incline de temps en temps, selon qu'il est marqué dans le cérémonial. Ensuite les domestiques, vêtus d'un habit de cérémonie, apportent une table triangulaire, sur laquelle ils servent deux fois autant de tasses de thé qu'il

Du Tong-king.

y a de perſonnes ; au milieu ſe trouvent deux boîtes de bétel, des pipes, & du tabac.

Lorſque la viſite eſt finie, le Maître de la maiſon reconduit ſon Hôte juſqu'au milieu de la rue ; & là recommencent les révérences, les inclinations, les élévations de mains, & les complimens. Enfin, quand l'étranger eſt parti, & qu'il eſt déjà un peu loin, le Maître de la maiſon lui envoie un valet pour lui faire un nouveau compliment de ſa part ; & quelque temps après, celui-ci en envoie un à ſon tour pour le remercier : ainſi ſe termine la viſite.

Ce n'eſt pas ſeulement dans les viſites qu'on affiche cette politeſſe gênante, elle éclate encore dans toutes les actions qui ont quelque rapport à la ſociété. Les Tong-kinois mangent fort ſouvent enſemble, & c'eſt pendant ces repas qu'ils traitent ordinairement de leurs affaires. Ils ſe ſervent, au lieu de fourchettes, de certains petits bâtons d'ivoire ou d'ébene, dont les extrémités ſont garnies d'or ou d'argent. Ils ne touchent jamais rien avec les doigts, & de là vient qu'ils ne ſe lavent jamais les mains, ni avant ni après les repas. On ne peut mieux comparer les Tong-kinois à table, qu'aux Muſiciens d'un orcheſtre : il ſemble qu'ils mangent en cadence & à temps meſurés, & que le mouvement de leurs mains & de leurs mâchoires dépende de quelques regles particulieres.

Ils ne ſe ſervent point de ſerviettes ; leurs tables ſont nues & ſans napes ; elles ſont ſeulement entourées de longs tapis brodés, qui pendent juſqu'à terre. Chacun a ſa table, à moins que le grand nombre de convives ne les oblige à s'aſſeoir deux à la même. On les ſert toutes

également

également & en même temps, & on les couvre de petits plats; car les Tong-kinois préferent la variété des mets à une abondance fastidieuse & superflue.

Du Tong-king.

Voici le cérémonial usité dans ces festins. Celui qui veut inviter quelqu'un, lui envoie la veille un petit cahier d'invitation, où se trouve l'ordonnance du repas. Le P. *Horta* dit en avoir vu un qui étoit conçu en ces termes: *Chaoting a préparé un repas de quelques herbes, a nettoyé ses verres, & rendu sa maison propre, afin que Se-tong viennent le récréer par les charmes de sa conversation & par l'éloquence de sa doctrine; & il le prie de lui accorder cette divine satisfaction.* Sur la premiere feuille du papier on écrit, en forme d'adresse, le nom le plus honorable de celui qu'on invite, & on lui donne les titres convenables au rang qu'il occupe. On observe les mêmes formalités avec tous les convives qu'on a dessein d'inviter.

Le jour marqué pour le festin, le Maître de la maison envoie dès le matin un cahier semblable au premier, pour rappeler aux convives la priere qu'il leur a faite. Vers l'heure du repas, il leur envoie un troisieme cahier, & un serviteur chargé de les accompagner, & de leur marquer l'impatience qu'il a de les voir. Lorsque les convives sont arrivés, & qu'on est sur le point de se mettre à table, le Maître de la maison prend une coupe d'or ou d'argent, & l'élevant avec les deux mains, il salue celui des conviés qui tient le premier rang par son emploi; il sort ensuite de la salle, & va dans la cour, où, après s'être tourné vers le midi, & avoir offert le vin aux Esprits tutélaires de la maison, il le verse en forme de libation. Après cette cérémonie, chacun s'approche de la table qui

Du Tong-king.

lui est destinée. Les convives, avant de s'asseoir, passent plus d'une heure à se faire des complimens; & le Maître de la maison n'a pas plus tôt fini avec l'un, qu'il recommence avec l'autre. S'agit-il de boire? nouveaux complimens. Le convive le plus distingué boit le premier; les autres boivent ensuite, & tous saluent le Maître de la maison. Quoique leurs tasses soient fort petites, & qu'elles n'aient pas plus de profondeur que la coquille d'une noix, cependant ils boivent beaucoup, mais lentement & à plusieurs reprises. Lorsque leurs fronts sont déridés, ils agitent différentes questions. Ils ont aussi de petits jeux, où celui qui perd est condamné à boire.

Il arrive souvent qu'on joue de petites Comédies durant le repas; ce divertissement est mêlé de la plus effroyable musique qu'on puisse entendre. Les instrumens sont des bassins d'airain ou d'acier, dont le son est dur & perçant; un tambour, fait de peaux de buffle, qu'ils battent tantôt avec le pied, tantôt avec des bâtons; & enfin des flûtes dont le son est plus lugubre que touchant. Les voix des Musiciens ont à peu près la même harmonie. Les Acteurs de ces Comédies domestiques, sont de jeunes garçons depuis l'âge de douze à quinze ans. Leurs conducteurs les menent de provinces en provinces, & on les regarde par-tout comme la lie du peuple. La mémoire de ces enfans est surprenante; ils savent par cœur jusqu'à quarante & cinquante Comédies, dont la plus courte dure ordinairement cinq heures. Ils traînent leur théatre par-tout où ils sont appelés; ils présentent le volume de leurs Comédies, & aussi-tôt qu'on a choisi la Piece qu'on veut voir, ils la jouent sur le champ sans autre préparation.

Du Tong-king.

Vers le milieu du festin, un des Comédiens fait le tour des tables, & demande à chacun quelque petite récompense. Les valets de la maison font la même chose, & portent au Maître de la maison l'argent qu'ils ont reçu. On étale ensuite aux yeux des conviés un nouveau repas qui est destiné pour leurs domestiques.

La fin de ces sortes de festins répond au commencement. Les convives louent en détail l'excellence des mets, la politesse & la générosité de leur hôte; celui-ci s'humilie, & leur demande pardon, en s'inclinant profondément, de ne les avoir pas traités selon leur mérite.

Les Médecins Tong-kinois prétendent découvrir les causes de la plupart des maladies par le seul battement du pouls, qu'ils tâtent en trois endroits de chaque côté du corps. Par le pouls du poignet droit, ils connoissent ce qui regarde le poumon; par celui des veines où nous nous faisons saigner, ils jugent de l'état du bas-ventre, & par celui de la tempe, ce qui concerne les reins. Le pouls du poignet gauche leur marque la disposition du cœur; celui du milieu du bras, ce qui se passe au foie; enfin celui de la tempe gauche leur donne encore de nouvelles indications sur les maladies des reins.

Ces Médecins n'emploient ordinairement que des simples & des racines pour la composition de leurs remedes. Cependant, quand il est question de migraines, de fievre chaude, de dyssenterie, ils ordonnent communément le suc d'un certain fruit, qu'on dit être d'une efficacité admirable dans le traitement de ces sortes de maladies. Ce fruit ressemble à une grenade, & s'appelle *Miengou;* l'arbre qui le porte croît communément dans les haies, & s'éleve à la hauteur du

Du Tong-king.

figuier, dont il a la figure. Son bois eſt tendre & moëlleux, ſes branches flexibles & déliées, les feuilles preſque rondes & d'un vert naiſſant. Pendant les temps humides, il en découle un ſuc âcre & laiteux, que les payſans recueillent avec beaucoup de ſoin dans de petits vaſes de porcelaine, où il ſe durcit à la longue. Quant au fruit, il reſſemble, comme on l'a dit, à une grenade; cependant il s'amincit & s'alonge vers ſa queue, qui eſt longue, dure, & difficile à rompre. Lorſqu'il eſt parvenu à un certain degré de maturité, on le cueille, & l'on en fait une eſpece de cidre, ſans aucun mélange d'eau. Cette liqueur ſe conſerve parfaitement bien, & l'on en uſe avec ſuccès dans les maladies cauſées par une trop grande chaleur.

Le pourpre eſt une maladie très-dangereuſe en Europe; au Tong-king peu de perſonnes en meurent. Voici la maniere dont les Tong-kinois la traitent. Ils prennent une moëlle de jonc, la trempent dans l'huile, l'allument, & l'appliquent ſucceſſivement ſur toutes les marques du pourpre; la chair ſe fend alors avec un bruit pareil à celui d'une petite fuſée; auſſi-tôt on en exprime le ſang corrompu, & l'on finit par frotter les plaies avec un peu de gingembre. Ce remede doit être fort douloureux; mais on aſſure que ſon efficacité eſt certaine.

Les morſures de ſerpens ſont fort communes au Tong-king; mais il eſt facile d'en guérir. On y trouve une petite pierre, ſemblable à une châtaigne, dont la vertu tient preſque du miracle; on la nomme *pierre de ſerpent.* Quand on a été mordu de quelque reptile venimeux, on exprime le ſang de la plaie, & l'on y applique cette pierre bienfaiſante. Elle s'attache d'abord à la bleſſure; peu à peu elle en attire le poiſon. Lorſqu'elle en eſt im-

prégnée, elle tombe, & on la lave dans du lait ou dans de l'eau, où l'on a ſoin de délayer de la chaux; puis on l'applique de nouveau ſur la plaie, d'où elle ſe détache encore d'elle-même, après en avoir aſpiré tout le venin. En moins d'une heure, le malade ſe trouve ſans fievre & ſans douleur. Du Tong-king.

Les ſaignées ne ſont preſque point en uſage au Tong-king; elles y ſont la derniere reſſource de l'Art, & l'on n'y a jamais recours qu'après s'être bien aſſuré de l'inefficacité des autres remedes. Peut-être les Tong-kinois ne doivent-ils pas avoir un beſoin ſi fréquent de la ſaignée, que les Européens; leur ſang eſt naturellement plus pur, leur nourriture plus ſaine, leurs exercices plus violens & plus multipliés; ils font en même temps un ſi grand uſage d'herbes & de racines, qu'ils ſont beaucoup moins ſujets aux maladies qu'occaſionnent en Europe l'abondance & la corruption des humeurs. D'ailleurs, quand les Tong-kinois ſe ſentent oppreſſés ou engourdis, ils ſe ſervent d'un remede dont l'effet eſt auſſi prompt que ſalutaire. Voici en quoi il conſiſte. Il ſe trouve dans la mer qui baigne l'iſle de *Hai-nan*, voiſine du Tong-king, une eſpece de cancres qui ont la propriété de purifier la maſſe du ſang. Cet animal étant jeté par les flots ſur le rivage, s'y pétrifie à la longue, ſans rien perdre de ſa forme naturelle : lorſqu'il eſt parvenu à ce degré de dureté qu'ont les pierres ordinaires, on le réduit en poudre, & on le fait prendre au malade dans de l'eau, du vin ou de l'huile, ſelon les circonſtances & les cas plus ou moins preſſans où il ſe trouve. On uſe encore avec ſuccès du même remede pour les bleſſures dangereuſes, les fievres & les dyſſenteries.

Du Tong-king.

La Religion des Tong-kinois eſt un mélange du culte Chinois & de quelques autres ſuperſtitions. Les uns ſoutiennent l'immortalité de l'ame, les autres reſtreignent ce privilége aux ſeules ames des Juſtes. Ils honorent les Eſprits, dont ils croient l'air rempli; ils admettent le dogme de la Métempſycoſe, croient le Monde éternel, & reconnoiſſent un Dieu ſouverain. Les Savans & les Lettrés ſuivent la doctrine de *Confucius*, & ſe conforment au peuple pour les autres cérémonies religieuſes. Il eſt peu de villes au Tong-king, où l'on ne trouve au moins un Temple élevé à *Confucius*. On y voit dans l'endroit le plus honorable, la ſtatue de ce Philoſophe, environnée de celles de ſes Diſciples, qu'on regarde comme autant de Demi-Dieux; elles ſont placées autour de l'Autel, dans une attitude qui marque le reſpect & la vénération qu'ils ont eus pour leur Maître. Tous les Magiſtrats de la ville s'y aſſemblent aux jours de la nouvelle & pleine lune, & ils y font un petit ſacrifice, qui conſiſte à offrir des préſens ſur l'Autel, à brûler des parfums, & à faire quantité de génuflexions.

Mais chaque année, aux deux équinoxes, on fait des ſacrifices plus ſolennels, auxquels tous les Lettrés ſont obligés d'aſſiſter. Le Sacrificateur, qui eſt ordinairement un Mandarin de Lettres, ſe diſpoſe à cette cérémonie par le jeûne & l'abſtinence; il prépare, la veille du ſacrifice, le riz & les fruits qui doivent être offerts, & il arrange, ſur les tables du Temple, tout ce qu'on doit brûler en l'honneur de *Confucius*. On orne ſon Autel des plus riches étoffes de ſoie, & l'on y place ſa ſtatue & pluſieurs tablettes ſur leſquelles ſon nom eſt gravé en caractères

d'or. Le Sacrificateur éprouve les animaux qu'on doit immoler, en répandant du vin chaud dans leurs oreilles; si ces animaux remuent la tête, on les juge propres aux sacrifices; mais on les rejette s'ils ne font aucun mouvement. Avant de les immoler, ce qui se fait la veille, le Sacrificateur fait une profonde inclination; après quoi il les égorge, & conserve pour le lendemain leur sang & le poil de leurs oreilles.

Le jour de la cérémonie, le Sacrificateur se rend dès le matin au Temple, où, après plusieurs génuflexions, il invite l'esprit de *Confucius* à venir recevoir les hommages & les offrandes des Lettrés, tandis que les autres Ministres allument des bougies & jettent des parfums dans les brasiers qu'on a préparés à la porte du Temple. Lorsque le Sacrificateur est arrivé près de l'Autel, un Maître de cérémonie dit à haute voix: *Qu'on offre les poils & le sang des bêtes immolées.* Alors le Prêtre éleve avec ses deux mains le vase où ce sang & ces poils sont renfermés, & immédiatement après, le Maître de cérémonie dit: *Qu'on ensevelisse ces poils & ce sang.* A ces mots, tous les assistans se levent, & le Prêtre, suivi de ses Ministres, porte le vase avec beaucoup de modestie & de gravité, dans une espece de cour qui est devant le Temple, & là ils enterrent le sang & les poils des animaux. Après cette cérémonie, on découvre la chair des victimes, & le Maître de cérémonie dit: *Que l'esprit du grand* Confucius *descende.* Aussi-tôt le Prêtre éleve un vase plein d'une liqueur forte, & le répand sur une figure humaine faite de paille, & prononce ces paroles: *Vos vertus sont grandes, admirables, excellentes, ô* Confucius!

Si les Rois gouvernent leurs Sujets avec équité ; ce n'est que par le secours de vos loix & de votre doctrine incomparable. Nous vous offrons ce sacrifice ; notre offrande est pure. Que votre esprit vienne donc vers nous, & nous réjouisse par sa présence.

Après ce discours, le Prêtre prend une piece de soie, l'offre à l'esprit de *Confucius*, & la brûle ensuite dans une urne de bronze, en disant à haute voix : *Depuis que les hommes ont commencé à naître jusqu'à ce jour, quel est celui d'entre eux qui a pu surpasser ou même égaler les perfections de* Confucius ! O Confucius ! *tout ce que nous vous offrons est peu digne de vous. Le goût & l'odeur de ces mets n'ont rien d'exquis ; mais nous vous les offrons afin que votre esprit nous écoute.* Ce discours étant fini, le Prêtre boit la liqueur, tandis qu'un de ses Ministres adresse cette priere à *Confucius : Nous vous avons fait ces offrandes avec plaisir, & nous nous persuadons que vous nous accorderez toute sorte de biens, de graces & d'honneurs.* Alors le Prêtre distribue aux assistans les viandes immolées ; & ceux qui en mangent croient que Confucius les comblera de bienfaits, & les préservera de tous maux. Enfin, on termine le sacrifice en reconduisant l'esprit du Philosophe au lieu d'où l'on suppose qu'il est descendu.

Chaque premier jour de l'an, les Tong-kinois célebrent une fête solennelle pour honorer les mânes de ceux qui ont fait de belles actions durant leur vie, ou qui se sont distingués par leur courage & leur bravoure, même en combattant contre leur patrie. Plus de quarante mille Soldats se rangent dans une vaste plaine, où tous les Princes

Princes & les Mandarins ont ordre de ſe trouver, & où le Roi ſe rend lui-même. Après les ſacrifices, on brûle de l'encens devant quantité d'Autels, où ſont écrits les noms des Capitaines & des Grands Hommes dont on célebre la mémoire. Le Roi, les Princes & tous les Grands de la Cour s'inclinent enſuite devant chacun de ces Autels, excepté ceux où ſont les noms des Capitaines rebelles, contre leſquels le Roi décoche cinq fleches. Toute la cérémonie ſe termine par la décharge du canon, & par trois ſalves de mouſqueterie, pour mettre en fuite toutes ces ames.

Du Tong-king.

Le Peuple a trois Idoles particulieres, auxquelles il rend les plus ſuperſtitieux hommages. La premiere eſt l'*Eſprit de la cuiſine ;* la ſeconde, le *Maître-ès-Arts ;* & la troiſieme, le *Seigneur du lieu où l'on demeure.* L'*Eſprit de la cuiſine* tire ſon origine d'une hiſtoire que la tradition a conſervée dans le pays. Une femme, dit-on, s'étant autrefois ſéparée de ſon mari pour quelque mécontentement, paſſa à de ſecondes noces. Cette action cauſa une douleur ſi vive à ſon premier époux, que cet infortuné ſe jeta dans un braſier ardent, où il termina ſes jours. Le bruit ne s'en fut pas plus tôt répandu, que l'épouſe infidelle, touchée de repentir, vint expier ſa faute dans le même feu qui avoit conſumé ſon mari. Son ſecond époux en ayant été informé, y courut auſſi-tôt ; mais ayant trouvé ſa femme réduite en cendre, il en fut ſi pénétré de douleur, qu'il ſe précipita dans le même braſier, où il fut conſumé en un inſtant. Telle eſt l'origine de cette Idole. Cet *Eſprit* eſt cenſé animer trois pierres, dont les Tong-kinois forment le foyer de leurs cuiſines;

Du Tong-king.

& ce sont ces pierres qu'ils adorent le premier jour de l'an.

L'Idole *Maître-ès-Arts* est l'image d'un Lettré, autre que *Confucius*, que le peuple du *Tong-king* croit avoir été le plus ingénieux, le plus sage & le plus savant des hommes. Les Marchands l'invoquent avant de vendre & d'acheter; les Pêcheurs, avant de jeter leurs filets dans la mer; les Artisans, avant de commencer leur ouvrage, &c.

L'Idole appelée le *Seigneur du lieu où l'on demeure*, n'est pas moins révérée que les deux autres. Voici la maniere dont on l'honore. Quand quelqu'un veut faire construire une maison, il commence par se bien persuader que le terrein sur lequel il bâtit n'est pas tellement au Roi, qu'il n'ait encore quelque autre maître, lequel, après sa mort, conserve le même droit de propriété dont il a joui pendant sa vie. Ensuite, il fait venir un Magicien qui, au bruit du tambour, invite l'ame du maître défunt à venir demeurer sous un petit toit qu'on lui a préparé, & où on lui présente du papier doré, des odeurs & de petites tables couvertes de mets. Le motif de cette cérémonie est d'engager l'ancien propriétaire à souffrir le nouvel hôte dans son champ.

On voit des Tong-kinois si superstitieux, qu'avant d'entreprendre un voyage, ils ne manquent jamais de regarder les pieds d'une poule. D'autres, lorsqu'ils se sont mis en route, rebroussent chemin tout à coup, parce qu'ils ont éternué une fois. S'ils avoient eu le malheur d'éternuer deux fois, ils se croiroient obligés de doubler le pas, & de retourner le plus vîte qu'il leur seroit possible. Il y en a qui divisent la Terre en dix parties, & qui font de temps en

temps à chacune une profonde révérence ; d'autres la partagent en cinq portions égales, dont la cinquieme eſt cenſée au milieu. Ils prennent des couleurs particulieres, lorſqu'ils adorent quelqu'une de ces parties. Quand ils rendent leur hommage au Septentrion, ils s'habillent en noir, & ne ſe ſervent dans leurs ſacrifices que d'uſtenſiles noirs. Ils ſe revêtent de rouge lorſqu'ils adorent le Midi ; quand ils ſacrifient à l'Orient, ils portent des habits verts. La couleur blanche eſt celle qu'ils adoptent pour invoquer l'Occident ; & ils ſe ſervent de vêtemens jaunes lorſqu'ils adorent la partie du milieu.

Du Tong-king.

Lorſqu'un Tong-kinois veut acheter un champ, entreprendre un voyage, ou marier un enfant, il va conſulter le Devin. Celui-ci feint d'abord d'être aveugle, pour donner à entendre qu'il ne voit & n'écoute que la vérité. Avant de répondre, il prend un livre ; mais il ne l'ouvre qu'à demi, comme s'il craignoit de laiſſer entrevoir aux yeux profanes ce qu'il contient. Après avoir demandé l'âge de la perſonne qui le vient conſulter, il jette en l'air deux petites pieces de cuivre, ſur leſquelles ſont gravées, d'un côté ſeulement, certaines lettres ou chiffres myſtérieux. Si, lorſque ces pieces retombent à terre, les caracteres ſe trouvent dirigés vers elle, c'eſt un préſage ſiniſtre ; ſi, au contraire, ils ſont tournés vers le ciel, l'augure eſt favorable. Cette maniere de conſulter le ſort eſt très-commune parmi les Tong-kinois.

Il eſt d'autres Magiciens qu'on ne conſulte que pour la guériſon des maladies. Si le ſort annonce que la maladie vient des Eſprits, ils appellent ces génies malfaiſans, & les renferment dans des vaſes de terre ; ſi elle vient

Du Tong-king.

du Démon, ils invitent ce pere du mensonge à un grand festin, qui se donne aux dépens de la famille du malade; on lui réserve la place d'honneur, on le prie, on l'invoque, on lui fait des présens; & si le mal ne cesse point, on l'accable d'injures, & on lui tire vingt ou trente coups de mousquet pour le chasser de la maison. Si c'est le Dieu des mers qui a causé la maladie, on se transporte au bord d'une riviere; là, on lui offre des sacrifices pour l'appaiser; on le supplie de quitter la chambre du malade, & de retourner dans les eaux. Cependant le malade ne guérit pas, & les Magiciens sortent de sa maison chargés d'or & de présens.

Le Tong-king a ses *Miao-tsé* comme la Chine. Ce sont des Montagnards grossiers & sauvages, qui ont secoué le joug de toute domination, & qui, retirés dans des montagnes inaccessibles, menent une vie assez semblable à celle des bêtes féroces, qui habitent avec eux les mêmes rochers. Ils forment une espece de république, dont leur Prêtre est le Chef. Celui-ci a imaginé un systême particulier de religion, & des rites qui n'ont aucun rapport avec ceux des Tong-kinois. C'est ordinairement dans la maison du Prêtre que les Dieux rendent leurs oracles. Un grand bruit annonce leur arrivée. Ces Montagnards qui, en les attendant, passent leur temps à boire & à danser, interrompent leurs plaisirs & poussent des cris de joie, qui ressemblent plutôt à des hurlemens qu'à des acclamations. *Pere*, s'écrient-ils en s'adressant au principal de leurs Dieux, *êtes-vous déjà venu?* Ils entendent une voix qui leur répond: *Enfans, courage, continuez à boire, mangez, divertissez-vous; c'est moi qui*

vous procure les avantages dont vous jouissez. Après cette réponse, qu'on écoute en silence, on continue à se plonger dans les plaisirs. Cependant les Dieux ont soif à leur tour, & demandent à boire. Aussi-tôt on prépare des vases ornés de fleurs, & le Prêtre les reçoit pour les porter aux Dieux; car il est le seul qui ait le droit de les approcher & de les entretenir.

Du Tong-king.

On représente l'un de ces Dieux avec un visage pâle, une tête chauve, & une physionomie sinistre, qui inspire l'horreur. Celui-là ne se rend point comme les autres à l'assemblée, pour y recevoir les hommages de ses adorateurs, parce qu'il est continuellement occupé à conduire les ames des morts dans l'autre monde. Il arrive quelquefois que ce Dieu empêche l'ame de sortir du pays, sur-tout si c'est celle d'un jeune homme; alors il la plonge dans un lac, où elle reste jusqu'à ce qu'elle soit purifiée. Si cette ame n'est pas docile & résiste aux volontés du Dieu conducteur, il s'irrite, la met en pieces, & la jette dans un autre lac, où elle reste sans espérance d'en sortir.

Le Paradis de ces Montagnards n'offre rien de bien séduisant. L'opinion commune est qu'on y trouve une grande quantité de gros arbres qui distillent une espece de gomme dont les ames heureuses se nourrissent, du miel délicieux, & des poissons d'une grandeur prodigieuse. On y place aussi beaucoup de singes, dont l'emploi est d'amuser les morts; & un aigle si grand, que ses ailes étendues mettent tout le Paradis à l'abri de l'ardeur du soleil.

Le Tong-king offre un sol fertile sous un climat sain & tempéré. Outre le riz ordinaire, commun au reste de l'Inde, les Tong-kinois en cultivent cinq autres especes,

Du Tong-king.

particulieres à leur pays. La premiere est *le petit riz*, dont le grain est menu, alongé, transparent. Il est regardé comme le plus délicat, & c'est ordinairement le seul que les Médecins permettent aux malades. La seconde est le *gros riz long*, dont la forme est ronde. La troisieme, le *riz rouge*; on l'appelle ainsi, parce que son grain est recouvert d'une pellicule de couleur rougeâtre. Ces trois especes de riz demandent beaucoup d'eau, & ne levent que dans des terres fréquemment inondées. Le *riz sec*, qui est de deux sortes, croît dans des terres arides, & n'a besoin d'autre eau que celle qui tombe ciel. Ces deux dernierés especes donnent un grain blanc comme la neige, & sont un grand objet de commerce pour la Chine. On ne les cultive que sur les côteaux & les montagnes, où on les seme, comme nous semons notre froment, vers la fin de Décembre, ou dans les premiers jours de Janvier, temps auquel finit la saison des pluies. Le riz sec est à peu près trois mois en terre, & il rapporte beaucoup.

Le P. *Horta* croit que la culture de ces deux dernieres especes de riz pourroit aisément réussir en France. » En 1765, dit-il, j'ai traversé plusieurs fois les mon- » tagnes de Tong-king où l'on seme le riz; elles sont » très-élevées, & la température de l'air y est froide. J'y » observai, au mois de Janvier, que le riz étoit très-verd, » & avoit plus de trois pouces de hauteur, quoique la » liqueur du thermometre de M. de Réaumur ne fût » sur le lieu qu'à quatre degrés au dessus du point de con- » gélation. J'ai fait semer de ce grain depuis que je suis » à l'Isle de France, & il a rapporté plus qu'aucune » espece du pays. Les Colons ont reçu mon présent avec

Du Tong-king.

» d'autant plus de reconnoiſſance, que ce riz, qui eſt plus » fécond & de meilleur goût, n'a pas beſoin d'inonda- » tion, & qu'étant ſur la terre quinze ou vingt jours » de moins que les autres, il peut être cueilli & ſerré » dans les granges avant la ſaiſon des ouragans, qui » enlevent très-ſouvent les moiſſons des autres eſpeces de » riz. Il y avoit lieu d'eſpérer que ces avantages enga- » geroient les Colons à cultiver le riz ſec avec ſoin; » mais ils l'ont abandonné à la mal-adreſſe des eſclaves, » qui l'ont mêlé à d'autres eſpeces de riz; de ſorte que » celui du Tong-king étant mûr beaucoup plus tôt que les » autres, ſon grain eſt tombé avant la moiſſon, & peu » à peu l'eſpece s'en eſt perdue dans l'Iſle «.

Les Tong-kinois cultivent le riz ordinaire à peu près de la même maniere qu'on le cultive à la côte de Coromandel. Ils couvrent de quelques lignes d'eau la ſuperficie de leurs champs, & dès que le riz a cinq ou ſix pouces de hauteur, ils l'arrachent, & le tranſplantent dans de grandes terres, par petits paquets de quatre à cinq brins, & à ſix pouces de diſtance les uns des autres. Ce ſont ordinairement les femmes & les enfans qui ſont chargés de cette opération.

Les *Tong-kinois* n'emploient que des buffles à leur labour. Ces animaux, dont l'eſpece eſt très-grande, ſont plus vigoureux que les bœufs dans les pays chauds, & ils ſe tirent plus aiſément des boues. On les attele de la même maniere que nous attelons nos chevaux. Ces Peuples n'ont beſoin d'aucune machine pour inonder leurs champs: leurs plaines ſont dominées, d'un bout du royaume à l'autre, par une chaîne de montagnes où ſe trouvent

Du Tong-king.

quantité de ſources & de ruiſſeaux qui tombent & viennent naturellement arroſer les terres.

Après le riz, la culture la plus importante au *Tong-king*, eſt celle de la canne à ſucre. On y en trouve de deux ſortes : l'une eſt très-groſſe & très-haute ; elle a les nœuds fort ſéparés les uns des autres, une couleur toujours verte, & contient une grande abondance de ſuc. L'autre a la tige plus mince, plus petite, & dont les nœuds ſont plus ſerrés ; lorſqu'elle mûrit, elle prend une couleur jaune ; elle donne moins d'eau que la premiere, mais cette eau eſt plus chargée de ſel.

Quand les *Tong-kinois* veulent cultiver la canne à ſucre, ils commencent par remuer la terre à deux pieds de profondeur ; enſuite ils plantent deux ou trois brins de canne dans un ſens incliné, à peu près comme on plante la vigne dans pluſieurs cantons d'Italie. Ces boutures ſont enfoncées environ à dix-huit pouces en terre, & plantées en échiquier à ſix pieds de diſtance les unes des autres. On choiſit, pour cette opération, la fin de la ſaiſon des pluies.

Douze ou quinze mois après que la canne eſt plantée, arrive le temps de ſa récolte. Quand le ſuc en eſt exprimé, on le fait bouillir pendant quelques heures, pour qu'une partie de ſon eau s'évapore ; puis on le tranſporte au marché le plus voiſin, pour le vendre en cet état. C'eſt là que ſe terminent le travail & les profits du Cultivateur *Tong-kinois*. Des Marchands achetent ce ſucre, qui ne reſſemble encore qu'à de l'eau pure. Ils le font cuire de nouveau, & jettent dans les chaudieres quelques matieres alkalines, telles que la cendre des feuilles de *Muſa*,

&

Du Tong-king.

& de la chaux de coquillage. Ces ingrédiens occasionnent une écume considérable, que le Raffineur a soin d'enlever. L'action des alkalis hâte la séparation du sel d'avec l'eau; enfin, à force d'ébullitions, on réduit le suc de la canne en consistance de sirop; & dès que ce sirop commence à perler, on le *décante* dans un grand vaisseau de terre, où on le laisse se rafraîchir environ pendant une heure. Bientôt le sirop se couvre d'une petite croûte molle de couleur jaunâtre; alors on le verse dans un vase conique.

Aussi-tôt que le sirop paroît avoir pris la consistance du sel dans toute la capacité du vase qui le contient, on le *terce* pour le blanchir & le purifier. Les autres opérations sont à peu près les mêmes que dans nos Colonies Américaines.

Les *Tong-kinois* ont peu de bons fruits; les meilleurs sont l'ananas, les oranges, & une espece de figues rouges, qui est généralement estimée. Ils ont d'autres figues, assez semblables à celles de Provence pour la forme & pour le goût; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que ce ne sont point les branches qui portent ces figues; elles naissent au pied de l'arbre, & quelquefois en si grande quantité, que vingt hommes affamés pourroient aisément s'en rassasier.

On voit au *Tong-king* de grands arbres dont les branches ne portent ni feuilles ni fruits; ils ne produisent que des fleurs. Il y en a une autre espece dont les branches se courbent jusques à terre, où elles jettent des racines, d'où naissent d'autres arbres : les branches de ces derniers, se courbant de même, poussent à leur tour de semblables racines; & ces arbres, au bout d'un certain

Du Tong-king.

temps, occupent un eſpace de terrein ſi étendu, que trente mille hommes pourroient aiſément ſe repoſer ſous leur ombrage.

Les *Tong-kinois* cultivent le cotonnier, le mûrier, le poivrier, l'arbre de vernis, le thé, l'indigo, & le ſafran; ils ſont peu riches en légumes, & ne paroiſſent pas même tentés de s'en procurer; ils négligent la vigne, quoiqu'elle ſoit une production naturelle de leurs terres: mais ils élevent avec ſoin une plante, nommée *tſai*, qui, étant miſe en fermentation, fournit une fleur d'une couleur verte, qui donne en teinture un vert d'émeraude très-ſolide. On croit que cette plante ne ſe trouve qu'au Tong-king & à la Cochinchine.

Les éléphans ſont fort communs au *Tong-king*; on en nourrit plus de cinq cents pour le ſervice du Roi. On prétend que leur chair eſt bonne, & que le Prince en mange quelquefois. On ne voit dans ce royaume ni lions ni agneaux; mais on y trouve une quantité prodigieuſe de cerfs, d'ours & de tigres. Les ſinges ſont remarquables par leur groſſeur & leur hardieſſe. Il n'eſt pas rare de les voir, au nombre de deux ou trois mille, entrer en ennemis dans les champs des Laboureurs, s'y raſſaſier, ſe rouler enſuite autour du corps de larges ceintures de paille qu'ils rempliſſent de riz, & s'en retourner chargés de butin à la vue des payſans, ſans que ceux-ci oſent les attaquer. On diſtingue parmi les oiſeaux de ce pays, une eſpece de chardonneret, dont le chant eſt ſi doux & ſi mélodieux, qu'on lui a donné le nom d'*oiſeau céleſte*. Ses yeux ont l'éclat du rubis le plus étincelant; ſon bec eſt rond & affilé; un léger cordon d'azur regne autour de

ſon cou ; & ſur ſa tête s'éleve une petite aigrette de diverſes couleurs, qui lui donne beaucoup de grace. Ses ailes, lorſqu'il eſt perché, offrent un mélange de nuances jaunes, bleues & vertes ; mais quand il vole, elles perdent tout leur éclat. Cet oiſeau fait ſon nid dans les buiſſons les plus épais, & multiplie ſon eſpece deux fois par an ; il ſe tient caché pendant les pluies, & dès que les premiers rayons du ſoleil viennent à percer les nuages, il ſort incontinent de ſa retraite, va voltiger ſur les haies, &, par ſon ramage, annonce aux Laboureurs le retour du beau temps. On dit que cet oiſeau eſt ennemi mortel du *Ho-kien* (autre oiſeau ſingulier qui n'habite que les marais). Lorſqu'il l'apperçoit, le duvet de ſon cou ſe hériſſe, ſes ailes s'étendent & tremblent, ſon bec s'ouvre, & il en ſort un bruit ſemblable au ſifflement du ſerpent. Son attitude eſt celle d'un oiſeau qui va fondre ſur ſa proie : en un mot, tout ſon corps annonce une eſpece d'épouvante mêlée de fureur ; mais ſoit qu'il ſente l'infériorité de ſes forces, ou que tel ſoit ſon inſtinct, il ſe contente de regarder ſon ennemi d'un œil fixe & troublé, & ne l'attaque jamais.

Le *Ho-kien* a les ailes, le dos & la queue d'une blancheur éblouiſſante ; ſa tête eſt couverte d'un duvet rougeâtre, & ſon ventre eſt ordinairement d'un jaune clair, ſemé de taches griſes & noires. Cet oiſeau, qui eſt à peu près de la groſſeur d'une caille, ne fait ſon nid que dans les roſeaux, & ne multiplie qu'une fois par an.

Le pays abonde en gibier de toute eſpece, comme cerfs, gaſelles, chevres ſauvages, paons, lievres, faiſans, &c. La chaſſe eſt libre, mais dangereuſe, à cauſe de la

Du Tong-king.

grande quantité de tigres, d'éléphans, de rhinocéros, & d'autres animaux carnaciers qui peuplent les forêts. Les animaux domestiques qu'on y éleve, sont le cheval pour les voyages, le buffle pour les labours, le bœuf, le cochon, la chevre, la poule, l'oie, & le canard.

ARTICLE III.

De la Cochinchine.

De la Cochinchine.

NOUS avons déjà vu, dans l'Article précédent, que les premieres révolutions du Tong king avoient été communes à la Cochinchine; que, soumis d'abord à la domination Chinoise, puis engagés dans la révolte & livrés à différens usurpateurs, ces deux Etats avoient été forcés de rentrer dans leur premiere dépendance, après l'heureuse expédition du Général *May-ven*, vers l'an 50 de Jésus-Christ. Le rétablissement de l'autorité impériale se soutint à la Cochinchine jusqu'en 263. Alors un Seigneur Cochinchinois, nommé *Kulien*, entreprit de délivrer son pays de toute domination étrangere; il fit massacrer le Gouverneur Chinois, & resta paisible possesseur de cette couronne usurpée. Son petit-fils *Fan-y* eut l'imprudence d'adopter, pendant son regne, un esclave appelé *Ouen*, né à *Kouang-nan*, dans le Tong-king, auquel il fit prendre le nom de *Fan-ouen*. Ce vil étranger, admis dans la Famille Royale, parvint bientôt, par cette adoption & par ses intrigues, à une puissance sans bornes. Après la mort de son bienfaiteur, il ne lui fut pas difficile de s'emparer du trône. Pour signaler le commen-

cement de ſon regne, & s'attirer l'eſtime de ſes Sujets par quelque exploit éclatant, il entra dans le Tong-king à la tête d'une armée, s'empara de *Kouang-nan*, ſa patrie, & ravagea tout le territoire de *Tſin-hoa*. Cette expédition eſt de l'an 347 de notre Ere.

Les deſcendans de cet heureux uſurpateur occuperent long-temps le trône de la Cochinchine. Cette race royale, appelée *Fan*, ne finit qu'en 653. On a peu de détails ſur les regnes de ces différens Princes; on ſait ſeulement qu'ils furent exacts à payer leur tribut aux Empereurs. L'Hiſtoire Chinoiſe donne pareillement peu de lumieres ſur les Rois qui ont ſuivi. Celui qui occupoit le trône en 1179, tourna ſes armes vers le royaume de Camboye; il y entra à la tête d'une armée, y commit de grands ravages, mais n'y fit aucune conquête. Le Roi de Camboye diſſimula long-temps ſon vif reſſentiment, pour ſe mettre en état d'obtenir une vengeance plus sûre & plus éclatante. Dix-huit années s'écoulerent ſans qu'il ſe permît aucune hoſtilité; mais en 1197 il vint fondre ſur le Roi de Cochinchine, le détrôna, le fit priſonnier, ſaccagea ſes Etats, & en ſe retirant, mit ſur le trône un Seigneur Camboyen. Mais ce changement de domination ne dura que peu de temps.

Le Roi de Cochinchine ayant appris, en 1280, la révolution qui avoit rendu les Tartares Mongous maîtres de toute la Chine, s'empreſſa d'envoyer au nouvel Empereur, qui avoit pris le nom de *Chit-ſou*, des Députés chargés de préſens, & qui avoient ordre de lui rendre hommage en ſon nom. Ces Députés furent traités avec diſtinction: mais l'Empereur ne ſe contenta pas du tribut; il pouſſa

plus loin ses prétentions, & résolut d'envoyer des Grands de sa Cour à la Cochinchine, pour y former un Tribunal qui seroit seul chargé du gouvernement de ce royaume. Ses volontés furent exécutées; mais deux ans après, *Pouti*, fils du Roi, indigné qu'un Tribunal étranger donnât des loix à la Cochinchine, refusa d'en reconnoître l'autorité, & engagea son pere à faire arrêter les Grands, qui, par ordre de l'Empereur, formoient ce Tribunal.

Dès que l'Empereur eut appris cette nouvelle, il résolut d'en tirer vengeance. Il fit aussi-tôt équiper, dans les ports de la province de Canton, une flotte considérable, chargée d'un grand nombre de troupes Chinoises & Tartares, dont *Sotou* fut nommé Général. La flotte mit à la voile, & aborda à la Cochinchine. *Sotou* fit débarquer son armée, marcha vers la capitale, & s'en rendit maître en peu de temps. Le Roi & son fils furent obligés de chercher un asile dans les montagnes. De là, ils envoyerent des ordres secrets pour qu'on assemblât en divers endroits de grands corps de troupes, & ils se fortifierent eux-mêmes dans un bourg dont les portes étoient défendues par quelques bons ouvrages, & par des batteries de canons, nommées *batteries de canons Mahométans*. Alors ils firent secrétement mettre à mort les Seigneurs Tartares & Chinois qui composoient le Tribunal érigé par l'Empereur, & ils ne s'occuperent plus que des moyens d'amuser *Sotou* & de faire périr son armée. Dans ce dessein, ils envoyerent à ce Général de riches présens pour lui & ses troupes, & le firent assurer qu'ils étoient dans la disposition de se conformer désormais aux volontés de l'Empereur.

De la Cochinchine.

Sotou se laissa d'abord tromper par cette apparence de soumission ; mais bientôt après il apprit par un transfuge le massacre des Grands Tartares & Chinois, les intrigues du Roi & de son fils, & la marche d'une armée formidable, commandée pour lui couper le retour. Il comprit alors qu'il n'avoit plus de temps à perdre ; il fit avancer ses troupes, & attaqua avec vigueur le bourg fortifié. L'attaque & la défense furent également vives ; mais la difficulté du terrein & la résistance opiniâtre des assiégés lui ayant fait perdre beaucoup de monde, il crut devoir prendre le parti de se retirer, pour ne pas voir périr toute son armée.

Le Roi de Cochinchine se flatta qu'un pareil échec rendroit l'Empereur plus traitable ; il lui députa quelques Grands de sa Cour, pour l'assurer de sa respectueuse soumission : il ne cherchoit qu'à l'adoucir. Mais, contre son attente, le malheureux succès de l'expédition n'avoit fait qu'aigrir le Monarque Chinois. Sans vouloir même admettre en sa présence les Ambassadeurs, il donna ordre à son fils d'assembler une armée & de la conduire lui-même contre le Roi de Cochinchine. *Sotou* reçut en même temps l'ordre de joindre le Prince, afin que leurs forces réunies pussent accabler leur ennemi. Quelque justes que parussent ces mesures, elles ne furent suivies d'aucun succès ; tous ces préparatifs n'aboutirent qu'à quelques actes d'hostilité, & à quelques ravages que commirent les troupes de *Sotou*. L'Empereur *Chit-sou* mourut sans avoir pu tirer vengeance de la Cochinchine ; & les Rois de cette contrée furent maintenus dans leur indépendance, moyennant le tribut ordinaire qu'ils continuerent de payer aux Empereurs.

De la Cochinchine.

Les *Ming* ayant chassé de la Chine les Tartares Mongous, le nouvel Empereur, Chef de cette Dynastie, fit notifier son avénement au trône au Roi de Cochinchine, &, ce qui étoit encore sans exemple, fit faire dans ce pays des sacrifices pour honorer les Esprits des forêts, des montagnes & des rivieres. *Itatoka*, qui régnoit alors, envoya son tribut au nouveau Monarque, dont il reçut de magnifiques présens. En 1373, ayant envoyé une flotte contre des Pirates qui infestoient les mers, & ayant pris vingt bâtimens de ces Corsaires, il fit encore offrir à l'Empereur soixante & dix mille livres pesant d'un bois précieux qu'on avoit trouvé sur ces vaisseaux. Mais cette bonne intelligence entre les deux Cours ne dura pas longtemps. Le Roi de Cochinchine, malgré les conseils & les ordres même de l'Empereur, porta le fer & la flamme dans le Tong-king. Cette guerre occupa le reste de son regne, & se perpétua sous les regnes suivans. Il est peu d'exemples d'une guerre aussi vive & aussi longue ; elle ne fut terminée qu'en 1471, par une bataille sanglante & décisive, qui rendit le Roi du Tong-king maître absolu de la Cochinchine. Son ennemi s'étoit trop exposé dans le combat, il fut fait prisonnier, & les Cochinchinois, sans ressources, furent obligés de subir le joug du vainqueur.

Depuis cette révolution, les Historiens Chinois disent peu de choses de la Cochinchine. On sait cependant qu'elle parvint à recouvrer son indépendance, & qu'elle continua dans la suite à être gouvernée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par ses Rois particuliers. En 1671, les Tong-kinois tenterent encore une expédition contre la Cochinchine. Les grands préparatifs qu'ils avoient faits,

&

& quatre-vingt mille hommes effectifs, sembloient leur promettre une conquête & des succès faciles. Les Cochinchinois n'avoient pas vingt-cinq mille hommes. Les deux armées s'attaquerent, & le combat dura trois jours : les Tong-kinois y perdirent dix-sept mille hommes, & les Cochinchinois remporterent une victoire complette. Depuis ce temps, le Tong-king s'est paisiblement contenu dans ses limites ; la Cochinchine, au contraire, s'est agrandie en réduisant les Peuples des montagnes, & même les Rois de *Tsiampa* & de *Camboye*, qu'elle a forcés de lui payer tribut.

De la Cochinchine.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur les Peuples de la Cochinchine. Comme ils ont avec les Tong-kinois une origine commune, ils different très-peu pour leur culte, leurs loix, leurs usages, qu'ils ont en grande partie empruntés des Chinois.

C'est dans quatre isles situées près des côtes de la Cochinchine, que se trouvent ces nids célebres & si recherchés, qu'on fait servir à l'assaisonnement des ragoûts. Les oiseaux qui les font, sont à peu près de la grosseur d'une hirondelle ; ils cimentent leurs nids d'une espece de gomme, dont les différentes couches se détachent comme les pelures de l'oignon. Lorsqu'on a fait délayer cette gomme dans de l'eau tiede, on en assaisonne les viandes & le poisson ; elle communique aux sauces un goût exquis. A l'orient de ces quatre isles, on en voit aussi cinq autres plus petites, où l'on trouve une quantité prodigieuse de tortues, dont la chair est si délicate, que les Tong-kinois & les Cochinchinois se livrent souvent des combats fort vifs, pour se les enlever.

De la Cochinchine.

Les principales marchandiſes qu'on peut tranſporter à la Cochinchine, ſont le ſalpêtre, le ſoufre, le plomb, les toiles fines, les chittes carrées, les chittes longues à fleurs. Les perles, l'ambre & le corail y étoient autrefois d'un grand débit; préſentement il n'y a que les deux derniers qui ſoient de vente, encore faut-il que les grains du corail ſoient ronds, bien polis & d'un beau rouge. Pour l'ambre, il doit être extrêmement clair, les grains égaux, & n'excéder pas la groſſeur d'une noiſette ordinaire. Quant aux marchandiſes qu'on peut tirer de Cochinchine, les principales ſont le poivre, les ſoies, les ſucreries, les bois de calamba & d'ébene, les nids d'oiſeaux, l'or en poudre ou fondu, qui ne ſe vend que dix poids d'argent; & enfin le cuivre & les porcelaines qu'on y tranſporte de la Chine & du Japon.

On ne ſait pourquoi les Marchands Européens ſe plaignent des droits d'entrée, de ſortie & d'ancrage. Ces droits ſont peu de choſe à la Cochinchine; ceux de la Douane ne montent qu'à trois ou quatre pour cent. Il eſt vrai qu'à l'arrivée d'un navire, on ne peut rien en tranſporter que la viſite du vaiſſeau n'ait été faite; les Officiers de la Douane le font décharger, peſent & comptent juſqu'aux moindres pieces, & s'emparent ordinairement de ce qu'ils y trouvent de plus précieux pour l'envoyer au Roi, qui en retient ce qu'il juge à propos, en payant. Si le Roi ſeul en uſoit ainſi, le mal ne ſeroit pas bien conſidérable; mais on prétend que les Grands de la Cour ſuivent ſon exemple, & ne payent pas; que les plus belles marchandiſes du vaiſſeau venant ainſi à ſe diſſiper, il n'y reſte plus que des denrées communes, qui, étant ſeules,

ne sont pas d'un débit facile, mais qui, accompagnées de marchandises de prix, se vendent toujours avantageusement. Cet inconvénient, tout inévitable qu'il est, ne paroît cependant pas sans remede. Lorsque les Hollandois envoyoient de Surate & de Coromandel à la Cochinchine des vaisseaux chargés de toiles, de plomb, de salpêtre, &c. on leur laissoit leurs denrées, parce qu'ils avoient la précaution de payer tous les ans une certaine somme pour chaque navire qui abordoit dans les ports. Les autres Nations auroient pu recourir au même expédient; mais en voulant s'exempter d'un tribut modique, qu'il étoit sage de payer, elles ont porté un coup mortel à leur commerce. Au reste, les Cochinchinois, depuis plusieurs années, sont devenus beaucoup plus modérés, & quelles que soient leurs exactions, elles n'approchent pas de celles des Tong-kinois, dont cependant le commerce se soutient toujours, uniquement par ses rapports constans avec les Etrangers.

De la Cochinchine.

L'argent du Japon est le seul qui ait cours à la Cochinchine; on le reçoit au poids. La monnoie du pays est de cuivre, ronde, large comme nos jetons ordinaires, & trouée vers le milieu, pour qu'on puisse l'enfiler en forme de chapelet. On met trois cents pieces d'un côté, & trois cents de l'autre; ce qui passe chez les Cochinchinois pour un mille, parce que, dans six cents, il se rencontre dix fois soixante, ce qui fait un siecle chez presque tous les Peuples orientaux. Il n'est peut-être pas de pays où les Marchands soient plus sujets à se tromper sur la valeur de la monnoie: cela vient de ce que ces pieces sont égales par la figure & la

De la Cochinchine.

matiere, & que la différence qui en regle le prix ne consiste que dans les caracteres qu'on y imprime. D'un côté, on y lit quatre lettres Chinoises, & rien de l'autre. La prudence exige qu'on ait des personnes sûres pour décider de la bonté & de la valeur des pieces, & qu'on en spécifie toujours la nature, lorsqu'on fait un marché : autrement on court grand risque d'être la dupe des Marchands Cochinchinois, qui s'applaudissent toujours d'avoir trompé un Européen.

On a répandu le bruit en Europe, que quand un vaisseau marchand échoue ou relâche en Cochinchine, le Roi s'empare des effets, si le gouvernail du navire est rompu. Ce bruit est sans fondement. Lorsqu'un vaisseau fait naufrage, il est mieux reçu en Cochinchine que par-tout ailleurs. On lui envoie des barques pour sauver l'équipage ; on fait plonger & jeter des filets dans la mer, pour recouvrer les marchandises ; enfin on n'épargne ni soins ni peines pour remettre le vaisseau en état. Il n'y a que deux choses qui puissent nuire au commerce des Etrangers à la Cochinchine, encore est-il facile d'en éviter une. La premiere regarde la sortie des navires. Quand on attend la veille ou le jour du départ pour demander ses dépêches, il arrive très-souvent que les vaisseaux manquent leur voyage ; ce qui occasionne des pertes immenses, & capables de ruiner pour toujours un Négociant. Il faut avoir soin de solliciter ses dépêches un mois auparavant, &, en usant de cette précaution, on est sûr de les obtenir & de partir au temps marqué. La seconde, qui est inévitable, est la nécessité où l'on se trouve quelquefois de donner les marchandises à

crédit, parce que le paiement eſt toujours plus tardif qu'on ne l'a ſtipulé. Ce n'eſt cependant pas l'intention du Prince : tous les Négocians qui ont fait parvenir jusqu'à lui leurs plaintes ſur ces injuſtes délais, ont été ſatiſfaits ſur le champ, & ſouvent même avec uſure. *De la Cochinchine.*

ARTICLE IV.

Du Thibet.

LE Thibet eſt connu ſous différens noms. Les Chinois l'appellent *Tſang ;* les Tartares, *Barantola*, *Boutan*, *Tangout.* Les uns & les autres le déſignent encore ſous le nom de royaume de *Laſa*, parce que c'eſt dans le pays de *Laſa* que le Dalaï-Lama tient ſa Cour. On donne à cette vaſte contrée ſix cent quarante lieues d'étendue d'orient en occident, & ſix cent cinquante du nord au ſud. Le Thibet eſt renfermé entre le pays de Kokonor, les provinces de Se-tchuen & d'Yunnan, le royaume d'Ava, les Etats du Mogol, la Buckarie, & le grand déſert de Cobi. *Du Thibet.*

Ce n'eſt que vers l'an 420 de notre Ere qu'on commence à découvrir quelques faits diſtincts & ſuivis dans l'Hiſtoire du Thibet. On voit qu'il exiſtoit alors un Prince déſigné ſous le titre de *Toufan*, lequel s'aſſujettit les peuples des provinces de Chen-ſi & de Se-tchuen, & qui pouſſa ſes conquêtes juſqu'à ſe rendre maître du Thibet. Lui & ſes ſucceſſeurs y régnerent pendant plus d'un ſiecle, ſans avoir aucune communication avec la Chine.

Du Thibet.

Long-han, Prince *Toufan*, eſt le premier Souverain du Thibet qui commença, vers l'an 634, à envoyer des Ambaſſadeurs à la Chine. Sept ans après, ce même Prince épouſa la fille de l'Empereur, & cette alliance accrut tellement ſa puiſſance, qu'il vint à bout de ſoumettre à ſa domination tous les peuples qui étoient à l'occident de la Chine. Cette puiſſance des Princes *Toufans* ſe ſoutint pendant près de deux cents ans; elle s'affoiblit enſuite, & ſe trouva preſque anéantie vers l'an 907, ſur la fin de la dynaſtie des *Tang*. Pluſieurs petits Etats ſe formerent alors dans le Thibet. Les Religieux ou Prêtres de ce pays commencerent inſenſiblement à poſſéder de grands domaines, & peu à peu les Supérieurs des divers Monaſteres ſe rendirent ſi puiſſans, qu'ils exercerent chez eux une autorité preſque ſouveraine. Il paroît cependant qu'il y eut toujours un Prince qui portoit le titre de Roi du Thibet; mais ces Princes, ſous la dynaſtie des *Song*, étoient tributaires de la Chine.

Cet état de décadence continua d'augmenter juſqu'à ce que *Chi-tſou*, premier Empereur de la dynaſtie des *Yven*, diviſât le pays du Thibet en pluſieurs provinces ou départemens, dont le principal fut *Ouſſé-hang* : c'eſt la partie la plus fertile du Thibet, & celle qui offre le climat le plus doux; c'eſt là qu'eſt ſituée *Laſa*, devenue la réſidence ordinaire du ſouverain Lama. Il ſe trouvoit alors dans cette contrée un Bonze ou Religieux appelé *Paſſepa*. L'Empereur lui accorda le titre de Prince, l'honora du ſceau d'or, & lui permit d'établir des tribunaux dans le pays de *Ouſſé-hang*, & dans les autres parties du Thibet. Il obtint encore le titre de Maître ou Inſtructeur de l'Em-

pereur, de Docteur de l'Empire, de Chef de la Loi, & même celui de *Ouang*, qui ſignifie Roi ou Regulo. Ses ſucceſſeurs furent honorés de titres ſemblables, & furent, comme lui, tributaires des Empereurs Chinois.

En 1414, vers le milieu du regne de *Yong-lo*, huit autres Bonzes reçurent de l'Empereur le titre de *Ouang*, accompagné des mêmes prérogatives dont nous venons de parler. Leurs titres déſignoient de grands Docteurs, des Maîtres de la Loi, des Propagateurs zélés de cette Loi; mais ces dénominations pompeuſes ne les diſpenſoient pas de payer le tribut qui leur étoit impoſé.

Les Princes Bonzes du Thibet prirent le titre de *Grands Lamas*, vers l'an 1426. Le plus puiſſant d'entre eux, nommé *Tſong-kepa*, faiſoit ſa réſidence à *Laſa*; il étoit reconnu pour le Chef de tous les Lamas. C'eſt lui qui rendit dominante la loi du chapeau jaune: car il faut obſerver qu'il eſt deux ſortes de Lamas; les uns à chapeau jaune, les autres à chapeau rouge. Son ſucceſſeur fut le premier qui établit un *Typa*, ou premier Miniſtre, qu'il chargea du ſoin de gouverner ſes Etats. Celui qui vint enſuite fut auſſi le premier qui prit le titre de *Dalaï-Lama*, titre éminent, qui l'élevoit de beaucoup au deſſus des autres; car *Dalaï* ſignifie *phyſiquement & moralement étendu, grand & preſque ſans bornes.*

Les Princes Lamas n'étoient cependant pas encore les ſeuls Souverains du Thibet. Vers le commencement du dernier ſiecle, un Prince, appelé *Tſang-pa-han*, en poſſédoit une grande partie à l'oueſt de Laſa. Sa domination s'étendoit juſqu'aux ſources du Gange, & ſur le pays de *Sirinigar*, arroſé par le même fleuve. Le P. d'*Andrada*,

Jésuite, qui se trouvoit, en 1624, à la Cour de ce Prince, assure qu'il étoit un zélé protecteur de la Loi Chrétienne, & qu'il montroit une grande disposition à l'embrasser. L'Histoire Tartare de ce même temps vient à l'appui de ce fait; car elle rapporte que ce Prince méprisoit les Lamas, qu'il avoit abandonné la Loi du Dieu *Fo*, & qu'il cherchoit toutes les occasions de la détruire. Le Dalaï-Lama, vivement piqué de ne plus recevoir les hommages de *Tsang-pa-han*, s'unit avec les Tartares du Kokonor: leur Prince, nommé *Kouchi*, entra dans le Thibet, à la tête d'une puissante armée, attaqua *Tsang-pa-han*, le défit, le prit lui-même prisonnier, & le fit mettre à mort quelque temps après. C'est à ce Prince Tartare que le Dalaï-Lama fut redevable de sa souveraineté sur tout le Thibet. Loin de s'approprier le fruit de sa victoire, *Kouchi* se déclara vassal du Chef suprême de sa religion, & se contenta de recevoir de lui le titre de *Han*, qu'il n'avoit jamais porté. Ce Prince, pour continuer de protéger le Dalaï-Lama, & lui assurer la tranquille possession de ses nouvelles conquêtes, s'établit avec toutes ses troupes dans le voisinage de *Lasa*. Ses fils ne se mirent pas en peine de retourner dans un pays que leur pere avoit abandonné. Ils resterent, à son exemple, dans le Thibet.

En 1642, le Dalaï-Lama envoya des Ambassadeurs à *Tsong-te*, pere du premier Empereur de la dynastie régnante des Tartares Mantchoux. Il se mit sous sa protection, & lui paya tribut. Dix ans après, le Dalaï-Lama se rendit lui-même à Pe-king, pour faire hommage à l'Empereur. On s'empressa de le combler d'honneurs: il reçut de l'Empereur

l'Empereur un ſceau d'or, & de magnifiques préſens, & fut confirmé dans ſon titre de Dalaï-Lama.

Du Thibet.

Kang-hi voulant honorer le *Tipa*, ou premier Miniſtre du Dalaï-Lama, le déclara Regulo en 1693, & lui accorda le ſceau d'or. Il s'en falloit cependant beaucoup que ce Miniſtre fût attaché aux intérêts de l'Empereur. C'étoit au contraire un perfide qui le trahiſſoit, & qui ſecondoit ſecrétement les vûes ambitieuſes de *Kaldan*, Roi des Eleuthes, ennemi déclaré des Tartares Mantcheoux. Il n'avoit pas même dépendu de lui que le Grand Lama n'entreprît point le voyage de Pe-king, où *Kang-hi* l'avoit appelé; & lorſque ce Dalaï-Lama fut mort, il tint cet événement ſi ſecret, qu'il vint à bout de le cacher à l'Empereur. Mais toutes ſes intrigues furent enfin découvertes en 1705. *Latſa-han*, Prince des Tartares du Kokonor, fit mettre à mort ce perfide Miniſtre. *Kang-hi*, inſtruit des crimes dont il s'étoit rendu coupable, approuva le châtiment qui les avoit ſuivi, & envoya des Grands de ſa Cour au Thibet, pour le gouverner de concert avec le Prince Tartare, qu'il combla de préſens. Il nomma enſuite un Dalaï-Lama, qui fut le ſixieme de ce titre.

Le *Tchong-kar*, ou principal Roi des Eleuthes, fit, en 1714, une irruption dans le Thibet, & y commit de grands ravages. Le Prince Tartare, qui voulut s'oppoſer à ce torrent, fut tué dans un combat, & la célebre Pagode de *Poutala* fut preſque réduite en cendres. Le Roi des Eleuthes enleva de cette Pagode & de toutes celles du pays des richeſſes immenſes en or, argent, cuivre, pierreries, étoffes, &c. Il fit faire main-baſſe

Du Thibet.

ſur un grand nombre de Lamas, & en envoya pluſieurs en Tartarie, enfermés dans des ſacs qu'on chargeoit ſur des chameaux. Ce Prince prétendoit être le ſeul & véritable Souverain du Thibet; il vouloit que les Lamas fuſſent dépouillés de toute autorité ſur les peuples, & que, renfermés dans leurs monaſteres, ils ne s'occupaſſent que du ſoin de réciter des prieres.

Les Lamas prirent la fuite, & ſe diſperſerent de tous côtés. Le Dalaï-Lama s'empreſſa de réclamer la protection de l'Empereur *Kang-hi*, & les Princes Tartares du Kokonor, dont le pays étoit également ravagé, joignirent leurs prieres aux ſiennes. L'Empereur ſe rendit à leurs vives inſtances; il aſſembla ſur le champ un grand nombre de troupes, commandées par d'anciens Officiers Tartares & Chinois, & mit à leur tête un de ſes fils & un de ſes petits-fils. Cette armée ſe rendit dans le Kokonor, en chaſſa celle du Roi des Eleuthes, & entra dans le Thibet, tandis qu'un autre corps de troupes Chinoiſes y pénétroit par la province de *Se-tchuen*. Le Dalaï-Lama fut rétabli, & les autres Lamas remis en poſſeſſion de leurs Pagodes. Ce qui reſtoit des troupes Eleuthes s'échappa par les défilés des montagnes. Quoique l'ordre & la tranquillité paruſſent rétablis dans le Thibet, cependant l'Empereur ordonna à quelques Seigneurs Tartares de reſter à *Laſa* & dans le *Kokonor*, pour y gouverner en ſon nom & veiller ſur les démarches du *Tchong-kar*. Le même plan de conduite fut adopté & ſuivi par l'Empereur *Yong-tching*, fils & ſucceſſeur de *Kang-hi*. Il continua d'entretenir de fortes armées, toujours prêtes à s'oppoſer aux courſes du Roi des Eleuthes. Cependant

quelques Seigneurs du Thibet se révolterent en 1727 : l'un d'eux prit même le titre de Gouverneur général du pays, & fit mettre à mort un Prince Tartare du quatrieme ordre. Mais ces légers troubles furent aisément réprimés. L'Empereur *Kien-long*, actuellement régnant, éleva, en 1739, à la qualité de Prince du second ordre, celui que l'Empereur *Yong-tching*, son pere, avoit nommé Vice-Roi du Thibet. La paix s'y est maintenue, & elle y paroît d'autant mieux établie, que les Thibétains ne craindront plus désormais les incursions des Tartares Eleuthes, devenus, depuis 1759, sujets de l'Empire. *Du Thibet.*

Le tribut que le Souverain du Thibet envoie aux Empereurs Chinois, consiste ordinairement en statues d'or & de cuivre du Dieu *Fo*, en odeurs, en ambre & corail, en quelques pierres précieuses, en étoffes de laine & en lames d'épées. Les Empereurs ont aussi exigé du Dalaï-Lama certain nombre de vases ou petites cruches, pleines de l'eau du Gange. Depuis les dernieres années du regne de *Kang-hi*, l'Empereur a toujours de cette eau dans son palais, & il en porte jusque dans ses voyages.

On trouve consacrée au Thibet une coutume fort extraordinaire : elle permet aux femmes d'avoir à la fois plusieurs maris. Les degrés de consanguinité entre les époux ne sont point un obstacle à ces unions : une femme peut épouser tous les freres d'une famille ; les enfans se partagent ; on accorde à l'aîné le premier enfant qui voit le jour, & aux cadets ceux qui naissent ensuite. Quand on reproche aux Lamas de permettre & d'autoriser cet usage indécent, ils s'excusent sur le petit nombre de femmes qui naissent au Thibet & en Tartarie.

Du Thibet.

Il eſt vrai qu'on compte dans les familles beaucoup plus de garçons que de filles ; mais on ne voit pas que les Tartares prétextent cette diſette pour permettre à leurs femmes d'épouſer pluſieurs hommes.

Le Dalaï-Lama ne réſide pas dans la ville même de *Laſa*, mais ſur une montagne voiſine, appelée *Poutala* ; il habite le plus ſomptueux des Pagodes qui ſe trouvent en grand nombre ſur cette montagne. Il paſſe une grande partie de ſa vie placé ſur une eſpece d'autel, aſſis ſur un large & magnifique couſſin, les jambes croiſées. C'eſt là qu'il reçoit, dans une grave immobilité, les adorations, non ſeulement des Thibétains, mais encore d'une multitude prodigieuſe d'Etrangers & de pieux Pélerins, qui entreprennent les plus longs & les plus pénibles voyages pour venir lui offrir, à deux genoux, leurs hommages, & recevoir ſa bénédiction. Le Grand Lama ne rend le ſalut à perſonne, il ne ſe découvre ni ne ſe leve jamais pour qui que ce ſoit ; il voit du même œil à ſes pieds les Princes & l'homme du peuple. Il ſe contente de mettre la main ſur la tête de ſes adorateurs, qui croient obtenir, par cette ſeule impoſition, la rémiſſion de tous leurs péchés.

Après les Thibétains, les Tartares ſont les plus fervens adorateurs du Grand Lama ; ils arrivent en foule à *Poutala*, & s'y rendent des climats les plus éloignés ; le ſexe même le plus foible n'eſt pas effrayé par les fatigues attachées à ces longs voyages. Lorſque l'armée des Eleuthes ravageoit les terres du Thibet, il ſe trouvoit dans le nombre des Pélerines qui s'étoient rendues à *Laſa*, une Princeſſe Tartare qui faiſoit ſon ſéjour ordinaire au nord de la mer

Caſpienne, entre *Aſtracan*, *Saratoc*, & la riviere *Jauk*. Elle étoit accompagnée de ſon fils. Environnée de gens de guerre, expoſée à toutes leurs inſultes, elle crut, dans une poſition auſſi embarraſſante, devoir recourir à l'Empereur : ce Prince lui aſſigna, pour ſa ſubſiſtance, les revenus de quelques terres en Tartarie; & dans la ſuite, ayant obtenu pour elle la liberté du paſſage par la Sibérie, il la fit reconduire par ſes propres Officiers juſque dans ſon pays.

Cette profonde vénération, qui attire tant de peuples aux pieds du Dalaï-Lama, eſt fondée ſur la haute idée qu'ils ont de ſon pouvoir & de ſa ſainteté. Ils ſont perſuadés que toute la divinité de *Fo* réſide en lui, qu'il ſait tout, qu'il voit tout, qu'il lit dans le fond de tous les cœurs, ſans qu'il ait beſoin, pour être inſtruit, de faire des queſtions ou d'ordonner des informations. Ils croient qu'il eſt immortel, & que quand il paroît mourir, ſon ame & ſa divinité ne font que changer de demeure, en s'établiſſant dans un nouveau corps. Il ne s'agit plus alors que de découvrir le lieu où il lui a plu de renaître : on a vu des Princes Tartares faire eux-mêmes cette importante recherche; mais ils ſont obligés de s'en rapporter à certains Lamas, qui ſont ſeuls inſtruits des caracteres auxquels on peut reconnoître le Dieu renaiſſant, ou, pour mieux dire, qui ſavent ſeuls quel eſt l'enfant que le précédent Dalaï-Lama a déſigné pour être ſon ſucceſſeur.

On rencontre, dans beaucoup d'endroits du Thibet, de grands Pagodes où demeurent les Lamas les plus diſtingués. Ils prennent différens titres d'honneur; celui de *Houtouctou* eſt un des plus révérés, & il ne s'accorde

Du Thibet.

qu'à ceux qui paſſent pour être des *Fo* vivans. Ces *Houtouctous* ne ſont cependant pas fixés pour toujours dans les mêmes endroits; ils ont la liberté d'habiter où ils veulent, & de choiſir les lieux dont le ſéjour leur paroît le plus agréable. Ils ne ſe bornent pas même au Thibet; on en trouve dans les Etats voiſins, & ſur-tout en Tartarie.

Les habitans du Thibet ne ſont pas les ſeuls qui puiſſent parvenir à la dignité de Lama; on voit des Tartares & même des Chinois qui aſpirent à ce ſacerdoce, & qui ſe rendent à *Laſa* dans l'eſpérance d'y être élevés. S'ils peuvent être admis parmi les Diſciples du Grand Lama, dont le nombre eſt fixé à deux cents, ils regardent cette admiſſion comme le commencement & le gage d'une fortune brillante: c'eſt parmi ces Diſciples qu'on choiſit tous les Grands Lamas ſubalternes. Les *Houtouctous* même, quels que ſoient les ſignes qu'ils croient découvrir en eux de la préſence du Dieu *Fo*, ne ſont reconnus pour tels, qu'après avoir paſſé un certain temps dans l'école du Grand Lama. Dès qu'ils ſont parvenus à cette dignité, ils vivent dans l'éclat & l'opulence, & ſont ſans ceſſe environnés d'une foule d'adorateurs qui les comblent de préſens. Les plus riches & les plus conſidérables des Tartares Lamas qui habitent le Thibet, ſont ceux que les Chinois appellent *Mong-fan.* Ils poſſedent de grands domaines au nord de la province d'Yunnan, entre les belles rivieres de *Kin-che-kiang* & de *Vou-leang-ho.* Ce fut *Ouſan-guei* qui, devenu maître d'Yunnan, lorſque les Tartares Mantcheoux s'emparerent de la Chine, leur céda ces terres pour les attirer dans ſon parti, & s'attacher par eux tous les Lamas du Thibet.

Du Thibet.

Les Lamas ont eu beaucoup de pouvoir à la Chine, pendant tout le temps que la famille Tartare des *Yven* en a occupé le trône. On voit encore à Pe-king des monumens de ce temps-là, érigés en faveur de ces Lamas. Mais les Chinois étant redevenus les maîtres sous la Dynastie des *Ming*, les Lamas furent chassés avec le reste des Tartares. Leur crédit s'est rétabli sous la famille régnante. Quoique la nation des Tartares Mantcheoux n'ait jamais eu de Lamas, elle n'eut pas plus tôt entrepris la conquête de la Chine, que, par politique, elle les protégea ouvertement : bientôt après, le Gouvernement leur fit construire de magnifiques Pagodes. Cet exemple fut suivi par un grand nombre de Princes, de Princesses & d'autres personnes opulentes, qui s'empresserent de leur bâtir des Temples; & il n'est pas étonnant que, pour occuper tant de Pagodes, les Lamas se soient si fort multipliés à la Chine : il faut même qu'ils y soient riches, car la plupart de ces Lamas paroissent en public, revêtus d'habillemens de satin jaune & rouge, & portent les fourrures les plus rares. Ils montent tous de bons chevaux, & sont suivis d'un nombre de valets plus ou moins grand, selon le degré de leur Mandarinat; car l'Empereur leur permet de porter le coussin & les autres marques d'honneur attachées à la qualité de Mandarin.

Les Lamas du Thibet portent des vêtemens moins somptueux; la plupart s'habillent d'une étoffe de laine à poil frisé, qu'on nomme à la Chine *Pou-lou*, & dont on se sert pour couvrir les selles, parce qu'elle est ordinairement de durée & d'un teint solide. Le Grand Lama fut

vu à *Lasa*, en 1717, vêtu d'un habit rouge de cette étoffe, & portant le chapeau jaune doré.

Outre le chapeau, les Lamas ont plusieurs bonnets ou thiares, qui sont les marques distinctives des différens degrés d'honneurs auxquels ils sont parvenus. Celui de ces bonnets qui frappe le plus les yeux Européens, ressemble beaucoup à la mitre de nos Evêques; ils le portent en allant à cheval comme à pied; mais la fente de cette espece de mitre leur descend directement au milieu du front. Les obligations qu'impose l'état de Lama, ne sont ni légeres ni en petit nombre; mais il n'en est aucun parmi eux qui s'engage à les remplir toutes. Ils partagent & divisent le fardeau: l'un se charge de l'observation d'un tel précepte; celui-là s'oblige d'en pratiquer un autre; & ainsi du reste. Ils ont cependant certaines prieres communes, qu'ils chantent d'une maniere assez agréable; & tous sont obligés de renoncer aux frivolités du siecle, de vivre dans le célibat, & de s'interdire toute espece de négoce.

La Langue qu'on parle au Thibet differe entiérement de celle des Tartares, soit Mongous, soit Mantcheoux. Elle est presque la même que celle des Peuples appelés *Si-fan*, & elle ne s'en éloigne que dans l'acception de certains mots, & par quelques manieres de prononcer. On trouve d'assez habiles Médecins au Thibet; on y rencontre aussi quelques Astronomes qui savent calculer les mouvemens des Astres, & prédire les éclipses: mais les Lamas y sont la plupart très-ignorans. Il est rare d'en trouver parmi eux qui entendent leurs anciens Livres, ou qui sachent même

les

les lire. La difficulté vient de ce que les caracteres de ces livres sont fort différens de ceux qu'on emploie au Thibet & dans la Tartarie, & que la Langue dans laquelle ces anciens monumens sont écrits, est une Langue absolument morte, dont on ne peut faire aucun usage, soit en écrivant, soit en parlant. Les Thibétains n'ont point de villes fortifiées & qui soient en état de défense. Ces villes sont en général fort petites : *Lasa* même, où le Dalaï-Lama tient sa Cour, est plutôt nu Temple célebre, qu'une ville.

Du Thibet.

ARTICLE V.

Du pays de Ha-mi.

LE pays de *Ha-mi* est situé au nord-ouest de la Chine, à l'extrémité du désert que les Chinois appellent *Cha-mo*, & les Tartares *Cobi*. Il n'est éloigné que de quatre-vingt-dix lieues de la pointe la plus occidentale de la province de Chen-si. Ce pays fut habité dans les premiers âges par des Peuples errans, nommés *Jong*. Vers l'an 950 avant notre Ere, ils envoyerent rendre hommage à l'Empereur de la Chine, & offrirent des sabres pour tribut. Les guerres civiles qui agitoient la Chine, vers la fin de la Dynastie des *Tcheou*, ayant empêché qu'on ne portât du secours à ces Peuples, il passerent sous la domination des *Hiong-nou*, qui paroissent avoir été les Huns, & qui formoient alors une puissance formidable. Les Chinois perdirent & reprirent plusieurs fois le pays de *Ha-mi*. En 131, sixieme année du regne de *Chun-ty*,

Du pays de Ha-mi.

Du pays de Ha-mi.

de la Dynaſtie des *Han* orientaux, l'Empereur y entretenoit un Officier pour le gouvernement. Sous les Dynaſties ſuivantes, mêmes viciſſitudes; le pays de *Ha-mi* fut tantôt uni à la province de Chen-ſi; tantôt indépendant d'elle, & quelquefois même de l'Empire. La poſition de ces Peuples, que de vaſtes déſerts ſéparoient de la Chine, à laquelle ils ne tenoient d'ailleurs ni par le langage, ni par les mœurs, ni par les uſages, devoit faciliter ces révolutions. Tous les Peuples tributaires de l'Empire s'étant ſoulevés en 610, ceux de *Ha-mi* ſuivirent leur exemple. Ils rentrerent, en 630, ſous l'obéiſſance de Tai-tſong, ſecond Empereur de la Dynaſtie des *Tang*, qui avoit envoyé un de ſes Généraux & des troupes pour les réduire. Ce grand Prince donna une attention particulierè à ſa nouvelle conquête. Il y érigea juſqu'à trois diſtricts, & en lia tellement le gouvernement civil & militaire à la province de Chen-ſi & des autres pays voiſins, que pendant ſon regne & pluſieurs des ſuivans tout y fut tranquille. C'étoit par *Ha-mi* que paſſoient les caravanes qui venoient de l'Occident à la Chine, ou qui alloient de la Chine en Occident. Les Empereurs, prédéceſſeurs de Tai-tſong, ſe contentoient de faire apporter du vin de *Ha-mi* dans des outres, dont on chargeoit des chameaux. *Mais Tai tſong*, dit l'Hiſtoire Chinoiſe, *ayant ſubjugué le royaume de Ha-mi, ſe fit apporter des plants de l'eſpece de vigne appelée Ma-jou, & les fit planter dans ſes jardins; outre cela, il voulut avoir la maniere de faire le vin, dont il uſa à ſon profit & à ſon déſavantage.*

Le luxe & la molleſſe ayant affoibli la Dynaſtie des *Tang*, les Mahométans, qui avoient fait de rapides

progrès dans tous les pays qui sont entre la Perse, la mer Caspienne & le désert de Cobi, s'avancerent jusqu'à *Ha-mi*, & en firent la conquête. Il paroît que ce pays eut ensuite ses Princes particuliers, mais dépendans des Tartares qui dominerent successivement dans ces immenses régions. Les *Yuen*, ou Tartares Mongous, réunirent de nouveau le pays de *Ha-mi* à la province de Chen-si, & cette réunion subsista jusqu'en 1360, temps où l'Empereur érigea ce pays en royaume, à charge d'hommage & de tribut. Le Roi de *Ha-mi* fut décoré d'un nouveau titre en 1404, & obtint le sceau d'or. Après quelques années de troubles survenus pour la succession au trône, le royaume de *Ha-mi* devint la proie & la conquête du Roi du *Tou-eulh-fan*. Ce joug déplut bientôt au peuple de *Ha mi*; il se révolta contre ces nouveaux maîtres, & fit même sur eux des conquêtes. Le nouveau Roi qu'il s'étoit choisi ne fut pas long-temps possesseur du trône; il fut vaincu & tué dans un sanglant combat que lui livra le Roi de *Tou-eulh-fan*, qui lui-même périt peu de temps après. Depuis cette époque, le pays de *Ha-mi* fut successivement livré à l'Anarchie, & gouverné par des Princes particuliers. Celui qui régnoit en 1696, se reconnut vassal de l'Empire, & envoya en tribut à Pe-king des chameaux, des chevaux & des sabres. KANG-HI reçut son hommage avec le cérémonial accoutumé, & publia un Diplome, qui régla le rang que tiendroit le Roi de *Ha-mi* parmi les Princes tributaires, le temps où il viendroit rendre hommage, la nature & l'espece des présens qui formeroient son tribut, les secours qu'il seroit tenu de fournir en temps de guerre, & la maniere dont il feroit agréer son

Du pays de Ha-mi.

successeur. Tous ces réglemens ont subsisté jusqu'à ce jour.

Du pays de Ha-mi.

Le pays de *Ha-mi*, quoiqu'environné de déserts, passe pour une des plus délicieuses contrées de l'Univers. La terre y produit en abondance des grains, des fruits, des légumes, des herbages de toute espece. Le riz qu'on y recueille est singuliérement estimé des Chinois. Les grenades, les oranges, les pêches, les raisins, les prunes y ont une saveur exquise; les jujubes même y sont juteuses & d'un goût si ambré, que les Chinois leur ont donné le surnom de *jujubes parfumées*. Rien de plus délicat, de plus avidement recherché que les melons de *Ha-mi*, qu'on transporte à Pe-king pour la table de l'Empereur. Ces melons, qui sont beaucoup plus sains que ceux d'Europe, ont la singuliere propriété de pouvoir être conservés frais pendant une grande partie de l'hiver (*).

Mais la production la plus utile & la plus estimée du pays de *Ha-mi* sont ses raisins, qu'on fait sécher. Ces raisins secs sont de deux especes. La premiere, qui est fort estimée dans la Médecine Chinoise, paroît parfaitement semblable à celle que nous connoissons sous le nom de corinthe. La seconde, qui est plus recherchée pour les tables, est plus petite & plus délicate que nos passevilles de Provence. Les Livres Chinois sont parfaitement d'accord avec MM. *Lemeri* & *Geoffroi*, sur les vertus & les qualités des raisins secs ou passés; mais ils attribuent plus de force à ceux de *Ha-mi* qu'à ceux de la Chine, jusqu'à prévenir que la dose en doit être plus petite. Ils observent que l'infusion des premiers est un

(*) Il est arrivé à Paris, en 1778, des graines de ces melons, qui ont été semées en 1779, & qui ont assez bien réussi.

excellent remede, 1°. pour faciliter l'éruption de la petite vérole, vers le quatrieme jour, lorſque le malade eſt ou paroît être trop affoibli; 2°. pour exciter une douce ſueur dans certaines pleuréſies où fievres malignes. La doſe doit varier ſelon l'âge, l'état & la force du malade, & ce remede doit être ſur-tout adminiſtré à propos & avec diſcernement.

Du pays de Ha-mi.

L'Empereur a fait tranſporter à Pe-king des plants de *Ha-mi*, qui ont été plantés auſſi-tôt dans ſes jardins. Comme ces plants ont été en quelque ſorte cultivés ſous ſes yeux, c'eſt-à-dire, avec un ſoin extraordinaire, ils ont parfaitement réuſſi. On a trouvé un ſucre & un parfum admirables aux raiſins qui en ſont provenus.

Au reſte, quoique le pays de *Ha-mi*, dont la latitude eſt de 42° 53′ 20″, ſoit moins méridional que pluſieurs de nos provinces de France, on peut cependant aſſurer que ſon climat eſt plus favorable à la culture de la vigne, & bien plus propre à donner au raiſin un degré ſupérieur de bonté. Il ne pleut jamais à *Ha-mi*, on n'y voit même preſque jamais ni brouillards ni roſée; la terre y eſt uniquement arroſée par la neige qui tombe en hiver, & par l'eau de cette neige fondue qu'on recueille au pied des montagnes, & qu'on économiſe avec beaucoup de ſoin & d'induſtrie. La deſſication des raiſins ſe fait d'une maniere plus ſimple à *Ha-mi* que dans les provinces de la Chine. Dans le Chen-ſi, on fait paſſer ceux qu'on veut ſécher à la vapeur du vin bouillant, ou même on lui fait eſſuyer deux ou trois bouillons dans du vin où l'on a répandu un peu de miel blanc purifié. Dans le royaume de *Ha-mi*, on ſe contente d'attendre que les

Du pays de Ha-mi.

raiſins ſoient bien mûrs ; enſuite, après les avoir expoſés en grappe à un ſoleil ardent, on les égraine, & l'on acheve de les faire ſécher. Quelque ſecs qu'ils ſoient, ils ſe rident ſans ſe vider ni s'applatir ; les bons raiſins doivent être preſque auſſi croquans que le ſucre candi.

Le royaume de *Ha-mi* contient un grand nombre de villages & de hameaux ; mais il n'a proprement de ville que ſa capitale, qui a pris ſon nom. Sa circonférence eſt d'environ une petite demi-lieue ; elle eſt environnée de hautes murailles, & s'annonce de loin par la beauté de ſes deux portes, dont l'une eſt à l'orient & l'autre au nord. Les rues ſont alignées & bien diſtribuées ; mais les maiſons, qui n'ont qu'un rez de chauſſée & qui ſont preſque toutes conſtruites en terre, ont peu d'apparence. Cependant, comme cette ville eſt ſous un beau ciel, placée dans une jolie plaine arroſée d'une riviere, & environnée de montagnes qui la défendent des vents du nord, le ſéjour n'en eſt pas moins riant & agréable. De quelque côté qu'on y arrive, on n'apperçoit que des jardins qui réuniſſent tout ce qu'une terre fertile & cultivée peut offrir dans le plus doux des climats. Tous les environs de cette ville ſont charmans, mais ils ne s'étendent pas loin, & aboutiſſent de pluſieurs côtés à des plaines preſque arides, où l'on nourrit de beaux chevaux, & d'excellens moutons de l'eſpece de ceux dont la queue eſt plate, large, & peſe juſqu'à trois livres. Il paroît que le pays de *Ha-mi* abonde en foſſiles & en minéraux précieux ; les Chinois en ont tiré long-temps beaucoup d'or & de diamans : aujourd'hui il leur fournit l'eſpece d'agate qu'ils eſtiment le plus. Quant aux habitans de ce petit Etat, ils ſont

bons soldats, braves, endurcis à la fatigue, & très-adroits dans tous les exercices du corps; mais ils sont inconstans, prennent feu aisément, & deviennent féroces & sanguinaires dans leur colere.

Du pays de Ha-mi.

ARTICLE VI.

Des Isles de Lieou-kieou.

Des isles de Lieou-kieou.

CES isles, peu connues jusqu'ici de nos Géographes, qui se sont contentés d'en marquer l'existence & la latitude dans leurs Cartes, forment un Empire puissant, étendu, civilisé, dont on ne doit point confondre les Peuples avec la plupart des Nations sauvages répandues dans les isles de l'Inde. Un Mémoire du P. Gaubil, Jésuite, va nous fournir, sur ces Insulaires, quelques détails intéressans, qu'il a lui-même puisés dans une Relation Chinoise, publiée en 1721, à la suite d'un voyage, dont voici l'occasion. L'Empereur *Kang-hi* ayant résolu, en 1719, d'envoyer un Ambassadeur au Roi de *Lieou-kieou*, fixa son choix pour cette commission sur l'un des grands Docteurs de l'Empire, nommé *Supao-koang*. Ce Lettré partit de la Chine en 1719, & revint en 1720 à Peking, où, l'année suivante, il fit imprimer en deux volumes la Relation de son voyage. Il est le premier qui ait donné une connoissance exacte & détaillée de ces isles; & ce qu'il en rapporte paroît mériter d'autant plus de foi, qu'étant lui-même sur les lieux, il a, dit-il, examiné avec soin, ainsi que le portoient les ordres de l'Empereur, tout ce qu'il a trouvé de curieux & d'inté-

Des isles de Lieou-kieou.

ressant sur le nombre, la situation, l'Histoire naturelle des isles de *Lieou-kieou*, & sur les Annales, la Religion, la Langue, les mœurs & les usages des Peuples qui les habitent.

Ces isles, placées entre la Corée, l'isle Formose & le Japon, sont au nombre de trente-six. L'isle capitale ou la grande isle s'appelle *Lieou-kieou*; les autres ont chacune un nom particulier. La grande isle a du midi au nord près de 440 *lys* (*), & 120 ou 130 *lys* d'orient en occident; mais du côté du sud, cette étendue d'occident en orient n'est pas de 100 *lys*. La partie occidentale & australe de l'isle, où réside la Cour, s'appelle *Cheouli*: c'est là qu'est bâtie la ville royale, nommée *Kint-ching*. Sur une montagne voisine, s'éleve le palais du Roi, auquel on donne quatre *lys* de tour. Il a quatre grandes portes qui correspondent aux quatre points cardinaux du Monde; celle de l'occident forme la grande entrée. La vue dont on jouit du haut de ce palais, est des plus vastes & des plus agréables; elle s'étend sur le port de *Napa-kiang*, distant de dix *lys*, sur la ville de *Kint-ching*, sur un grand nombre d'autres villes, de bourgs, villages, palais, temples, bonzeries, jardins, maisons de plaisance, &c. La longitude de ce palais est de 146° 26′, & sa latitude de 26° 2′.

Si l'on en croit les Insulaires de *Lieou-kieou*, l'origine de leur Empire se perd dans l'antiquité la plus reculée. Ils comptent ving-cinq Dynasties successives, dont la

(*) Le *lys*, comme nous l'avons déjà dit, est la mesure itinéraire des Chinois. Deux cents *lys* font vingt lieues marines, ou un degré de grand cercle.

durée

durée forme un période de plus de dix-huit mille ans. Il est inutile de s'arrêter à montrer le ridicule de ces prétentions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne connoît à la Chine l'exiſtence d'un pays appelé *Lieou-kieou*, que depuis l'an 605 de l'Ere chrétienne. Ce fut dans le cours de cette année qu'un des Empereurs de la Dynaſtie *Souï*, ayant entendu parler de ces iſles, voulut en connoître la ſituation. Ce Prince y envoya d'abord des Chinois; mais cette premiere démarche fut inutile, le défaut d'Interpretes ne leur ayant point permis d'y acquérir les connoiſſances qui étoient l'objet de leur voyage. Ils amenerent ſeulement avec eux quelques Inſulaires à *Sigan-fou*, capitale de la province de *Chen-ſi*, & réſidence ordinaire des Empereurs, ſous la Dynaſtie *Souï*. Il arriva, par un haſard heureux, qu'il ſe trouva alors à la Cour un Ambaſſadeur du Roi du Japon. Cet Ambaſſadeur & ſes gens connurent d'abord que ces Etrangers, nouvellement arrivés, étoient des Inſulaires de *Lieou-kieou*; mais ils ne parlerent de ces iſles que comme d'un pays pauvre, miſérable, & dont les habitans étoient encore barbares. L'Empereur Chinois apprit enſuite que l'iſle principale étoit à l'orient de la ville qu'on appelle aujourd'hui *Fou-tcheou-fou*, capitale de la province de *Fo-kien*, & que dans un trajet à peu près de cinq jours, on pouvoit ſe rendre à la grande iſle, où le Roi tenoit ſa Cour.

Des iſles de Lieou-kieou.

Sur ces premieres connoiſſances, l'Empereur *Yang-ti* envoya aux iſles de *Lieou-kieou* des gens habiles, ſuivis d'Interpretes, pour ſommer le Prince de faire hommage à l'Empereur de la Chine, & de lui payer le tribut. Cette

Des isles de Lieou-kieou.

proposition fut fort mal reçue. Le Roi de *Lieou-kieou* renvoya les Chinois, en leur répondant, avec fierté, qu'il ne reconnoissoit aucun Prince au dessus de lui. Cette réponse irrita l'Empereur, qui, pour s'en venger, fit aussi-tôt équiper une flotte dans le *Fo-kien*, sur laquelle il fit embarquer dix mille hommes de troupes. Cette flotte mit à la voile, & se rendit heureusement au port de *Napa-kiang*. L'armée, malgré les efforts des Insulaires, fit la descente dans l'isle; & le Roi, qui s'étoit mis à la tête de ses troupes pour repousser l'ennemi, ayant été tué dans le combat, les Chinois pillerent, saccagerent & brûlerent la ville royale, firent plus de cinq mille esclaves; & reprirent la route de la Chine.

Les Empereurs de la Dynastie des *Tang*, ceux des cinq petites Dynasties suivantes, & ceux de la Dynastie des *Song*, quoique pleinement instruits de tout ce qui regardoit les isles *Lieou-kieou*, ne firent aucune tentative pour se les rendre tributaires. En 1291, *Chi-tsou*, Empereur de la Dynastie des *Yven*, voulut faire revivre ses prétentions. Il fit équiper une flotte pour aller subjuguer ces isles; mais ces projets de conquêtes n'étoient plus du goût des Chinois, depuis le désastre de leur armée dans leur expédition contre le Japon. La flotte de *Chi-tsou* n'alla que jusqu'aux isles de *Pong-hou*, & à la côte occidentale de Formose, d'où, sous divers prétextes, elle revint dans les ports de *Fo-kien*.

Ce ne fut qu'en 1372, sous le regne de *Hong-vou*, Fondateur de la Dynastie des *Ming*, que ces isles se soumirent volontairement à la domination Chinoise. *Hong-vou* avoit envoyé un des Grands de sa Cour à

Tſay-tou, qui régnoit alors à *Lieou-kieou*, pour lui faire part de ſon avénement à l'Empire. Le Seigneur Chinois avoit reçu des inſtructions particulieres ſur ſa commiſſion; il s'en acquitta avec toute l'adreſſe & l'intelligence d'un Miniſtre habile. Dans une audience particuliere qu'il eut de *Tſay-tou*, il exhorta ce Prince à ſe déclarer tributaire de la Chine, en lui exaltant les avantages qu'il devoit retirer de cette démarche. Ses raiſons, ſoutenues d'une éloquence naturelle, firent une telle impreſſion ſur l'eſprit de *Tſay-tou*, qu'il accepta la propoſition, & fit ſur le champ demander à l'Empereur l'inveſtiture de ſes Etats.

Des iſles de Lieou-kieou.

Hong-vou reçut ces Envoyés avec magnificence, & les combla de préſens, tant pour eux-mêmes que pour leur Maître. Il déclara ſolennellement *Tſay-tou* tributaire de la Chine, & après avoir reçu ſon premier tribut, qui conſiſtoit en pluſieurs chevaux de prix, en bois de ſenteur, ſoufre, cuivre, étain, &c. il envoya lui-même à ce Prince un ſceau d'or, & confirma le choix qu'il avoit fait de l'un de ſes fils pour ſon ſucceſſeur à la couronne. L'Empereur fit paſſer enſuite à *Lieou-kieou* trente-ſix familles Chinoiſes, preſque toutes de la province de *Fo-kien*. *Tſay-tou* les reçut, leur diſtribua des terres à *Kieou-mi*, près du port de *Napa-kiang*, & leur aſſigna des revenus, en même temps que *Hong-vou* leur faiſoit paſſer des appointemens conſidérables. Ce ſont ces familles qui introduiſirent les premieres à *Lieou-kieou* la Langue ſavante des Chinois, l'uſage de leurs caracteres, & les cérémonies uſitées à la Chine en l'honneur de *Confucius*. D'un autre côté, les fils de pluſieurs Grands

Des isles de Lieou-kieou.

de la Cour de *Tsay-tou* furent envoyés à *Nan-king* pour étudier le Chinois dans le Collége Impérial, où ces éleves furent entretenus avec distinction, aux dépens de l'Empereur.

Les isles de *Lieou-kieou* manquoient de fer & de porcelaine; *Hong-vou* les en pourvut: il fit fabriquer un grand nombre d'outils & d'instrumens de fer, & quantité de vases de porcelaine qu'il y fit passer. Bientôt le commerce, la navigation & les arts s'y perfectionnerent. Ces Insulaires apprirent à fondre des cloches pour les temples, à fabriquer des étoffes plus fines & des papiers, & à faire eux-mêmes de la porcelaine, qu'ils tiroient auparavant de la Chine & du Japon.

La révolution célebre qui mit les Tartares sur le trône Impérial de la Chine, ne produisit aucun changement dans la conduite des Rois de *Lieou-kieou*. *Chang-tché*, qui régnoit alors, envoya ses Ambassadeurs reconnoître l'Empereur *Chun-tchi*, & il en reçut un sceau gravé en caracteres Tartares. Il fut alors réglé que ce ne seroit plus que de deux ans en deux ans que le Roi de *Lieou-kieou* payeroit le tribut, & que le nombre des personnes qui composeroient la suite de ses Envoyés ne seroit pas au dessus de 150.

L'Empereur *Kang-ki* parut tourner ses vûes sur ces isles d'une maniere encore plus attentive & plus suivie que n'avoient fait ses prédécesseurs. Il y fit construire un superbe palais pour honorer la mémoire de *Confucius*, & un Collége où il entretint des Maîtres pour enseigner les sciences & les caracteres Chinois. Il y établit aussi des examens pour les différens degrés des Lettrés. Ce fut

encore lui qui régla que désormais le Roi de *Lieou-kieou* n'enverroit plus en tribut des bois de senteur, du gérofle, & autres productions qui ne sont pas du cru du pays, mais qu'il paieroit une quantité déterminée de soufre, de cuivre, d'étain, de coquillages & de nacres, qui sont d'une beauté particuliere dans ces isles. Il permit, qu'outre le tribut ordinaire, on lui offrît encore des brides, des selles, des fourreaux, & autres choses semblables, que ces Insulaires ont la réputation de fabriquer avec beaucoup de goût & de propreté. Nous pourrions donner ici ce qu'on sait de la vie des Princes connus qui ont régné dans le *Lieou-kieou*; mais comme l'Histoire des Peuples tributaires de la Chine n'est qu'accessoire dans le plan de notre Ouvrage, nous nous contenterons de donner la suite de ces Rois, telle que la marque le Docteur Chinois *Supao-koang*.

Des isles de Lieou-kieou.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Des Rois de Lieou-kieou, *depuis l'an de* J. C. 1187, *jusqu'au siécle présent.*

NOMS des ROIS.	PREMIERE ANNÉE DU REGNE.		DURÉE du REGNE.
	An de J.C.		
Chun-tien	1187.	Meurt âgé de 72 ans.	51 ans.
Chun-ma-chuni, *fils de Chun-tien*	1238.	Meurt âgé de 64 ans.	11 ans.
Y-pen, *fils de Chun-ma-chuni.*	1249.		
Yn-tsou	1260.	Meurt âgé de 71 ans.	40 ans.
Ta-tching, *fils de Yn-tsou*	1301.		9 ans.
Yn-tse, *second fils de Ta-tching*	1309.		5 ans.

Des isles de Lieou-kieou.

NOMS des ROIS.	PREMIERE ANNÉE DU REGNE. An de J.C.		DURÉE du REGNE.
Yu-tching, *quatrieme fils de Yn-tse*	1314.	....	23 ans.
Sy-ouey, *fils de Yu-tching*	1337.	Meurt âgé de 23 ans.	14 ans.
Tsay-tou	1350.	....	46 ans.
Ou-ning, *fils de Tsay-tou*	1396.		
Tse-tchao, *fils de Ou-ning*	1406.	....	16 ans.
Chang-pa-tchi, *fils de Tse-tchao*	1424.	Meurt âgé de 68 ans.	18 ans.
Chang-tchong, *second fils de Chang-pa-tchi*	1440.	Meurt âgé de 54 ans.	5 ans.
Chang-tseta, *fils de Chang-tchong*	1445.	Meurt sans enfans, âgé de 42 ans....	5 ans.
Chang-kin-fou, *oncle paternel de Chang-tseta*	1450.	Meurt âgé de 52 ans.	4 ans.
Chang-tai-kieou, *frere de Chang-kin-fou*	1454.	Meurt âgé de 46 ans.	7 ans.
Chang-te, *troisieme fils de Chang-tai-kieou*	1461.	Meurt âgé de 29 ans.	9 ans.
Chang-y-ven	1470.	Meurt âgé de 62 ans.	7 ans.
Chang-tching, *fils de Chang-y-ven*	1477.	Meurt âgé de 62 ans.	50 ans.
Chang-tsing, *troisieme fils de Chang-tching*	1527.	Meurt âgé de 59 ans.	29 ans.
Chang-y-ven, *second fils de Chang-tsing*	1556.	Meurt âgé de 45 ans.	17 ans.
Chang-yong, *second fils de Chang-y-ven*	1573.	Meurt âgé de 35 ans.	16 ans.
Chang-ning, *petit-fils de Chang-tsing*	1588.	Meurt âgé de 57 ans.	32 ans.
Chang-fong, *descendant d'un frere du Roi Chang-yong*	1621.	Meurt âgé de 51 ans.	20 ans.
Chang-hien, *troisieme fils de Chang-fong*	1641.	Meurt âgé de 23 ans.	7 ans.
Chang-tche, *frere de Chang-hien*	1648.	Meurt âgé de 40 ans.	21 ans.

Des isles de Lieou-kieou.

NOMS des ROIS.	PREMIERE ANNÉE DU REGNE.		DURÉE du REGNE.
	An de J.C.		
Chang-tching, *fils de Chang-hien*..................	1669.	Meurt âgé de 65 ans.	41 ans.
Chang-pen, *petit-fils de Chang-tching*...........	1710.	Meurt âgé de 34 ans.	3 ans.
Chang-king, *fils de Chang-pen*..................	1713.		

Religion, mœurs & usages des Insulaires de Lieou-kieou.

Il y a plus de neuf cents ans que les Bonzes de la Chine ont introduit au *Lieou-kieou* le culte de *Fo* & les Livres classiques de leur Secte. Ce culte forme aujourd'hui la Religion dominante, celle des Grands & du Peuple. On voit encore dans la ville royale un Temple magnifique, élevé en l'honneur d'une autre Idole empruntée des Chinois; on la nomme *Tien-fey*, c'est-à-dire, *Reine* ou *Dame céleste*. Nous en parlerons en faisant le dénombrement des Divinités Chinoises.

Ce n'est point devant les images de leurs Idoles, que ces Insulaires font leurs promesses ou prononcent leurs sermens. Ils brûlent des parfums, ils préparent des fruits, & se tiennent debout avec respect devant une pierre, sur laquelle ils jurent, & qu'ils prennent à témoin de la sainteté de leurs engagemens. On voit dans les cours des Temples, dans les places publiques & sur les montagnes, une grande quantité de ces pierres, uniquement destinées à cet usage. Ils ont aussi parmi eux des femmes

Des isles de Lieou-kieou.

consacrées au culte des Esprits, & qui passent pour toute-puissantes auprès de ces Intelligences. Elles vont voir les malades, distribuent des remedes, & récitent des prieres.

Le respect pour les morts est aussi grand chez eux qu'à la Chine, & le deuil n'y est pas moins exactement gardé; mais les funérailles s'y font avec moins de pompe & moins de dépense. Les bieres, hautes de trois ou quatre pieds, ont la figure d'un hexagone ou d'un octogone; on brûle les chairs du cadavre, & l'on ne conserve que ses ossemens. Ils n'ont point la coutume d'offrir des viandes aux morts; ils se contentent de placer autour d'eux des lampes & des cassolettes.

Les familles sont distinguées dans le *Lieou-kieou*, comme à la Chine, par des surnoms. Les hommes & les femmes ou filles de même surnom, ne peuvent contracter ensemble de mariages. Il n'est point permis au Roi d'épouser d'autres filles que celles de trois grandes familles qui occupent toujours les premiers postes. Il en est une quatrieme, aussi distinguée que les trois autres; mais le Roi & les Princes ne contractent point d'alliance avec elle, parce qu'il est douteux si cette famille ne sort pas de la même tige que la race Royale.

La pluralité des femmes est permise dans ces isles; les garçons & les filles y jouissent de la liberté de se voir & de se parler, & leur union est la suite de leur choix. Les femmes sont fort réservées; elles n'usent point de fard, & ne portent point de pendans d'oreilles. De longues aiguilles d'or ou d'argent assujettissent au haut de leur tête les tresses de leurs cheveux, qu'elles y rassemblent en forme de boucle.

Outre

Des isles de Lieou-kieou.

Outre les vastes domaines que le Roi possede, il perçoit encore le produit des mines de soufre, de cuivre & d'étain, des salines, & les impôts. C'est sur ces revenus qu'il paye les appointemens des Grands de sa Cour & des Mandarins. Ces appointemens sont désignés par un certain nombre de sacs de riz; mais sous ce nom, on comprend ce que donne le Roi en grains, riz, soie, toile, &c. Le tout est évalué selon le prix des sacs de riz.

On compte, comme à la Chine, neuf ordres de Mandarins, qu'on distingue par la couleur de leur bonnet, par la ceinture & par le coussin. La plupart des Mandarinats sont héréditaires dans les familles; mais il en est plusieurs qui ne se donnent qu'au mérite. La ville royale a des Tribunaux généraux, établis pour prendre connoissance des revenus & des affaires de la grande isle, & de toutes les autres qui en dépendent. Celles-ci ont des agens, fixés à la Cour. On y trouve aussi des Tribunaux particuliers pour les affaires civiles & criminelles; pour ce qui regarde les familles des Grands & des Princes; pour les affaires de religion, les greniers publics, les revenus du Roi, les impôts; pour le commerce, les fabriques, les manufactures; pour les cérémonies civiles; pour la navigation, les édifices publics, la Littérature & la guerre.

Les vaisseaux qu'on construit dans ces isles sont estimés des Chinois & des Japonois. Ils vont non seulement d'une isle à l'autre, mais encore à la Chine, au Tong-king, à la Cochinchine, en Corée, à *Nanga-za-ki*, à *Sat-suma*, dans les isles voisines, & à Formose. C'est dans ces différens lieux que ces Insulaires transportent les

Des isles de Lieou-kieou.

productions de leur pays. Outre les objets de commerce que leur fournissent leurs manufactures de soie, de toile, de papiers, d'armes, d'ustensiles de cuivre, &c. ils en font encore un considérable de leurs nacres de perle, de coquillages, de corail, d'écailles de tortue, & de pierres à aiguiser, qui sont extrêmement recherchées tant à la Chine qu'au Japon.

On parle dans les isles de *Lieou-kieou* trois Langues particulieres, qui ne sont ni la Chinoise, ni la Japonoise. Le langage de la grande isle est le même que celui des isles voisines; mais il est différent de celui des isles du nord-est, & de celui des isles du sud-ouest. Les lettres qu'on s'écrit, les comptes, les ordres du Roi, sont en langage du pays & en caracteres Japonois; les Livres de Morale, d'Histoire, de Médecine, d'Astronomie ou d'Astrologie, sont écrits en caracteres Chinois. La forme & la distribution de l'année, dans le *Lieou-kieou*, sont les mêmes qu'à la Chine. On y suit le calendrier de l'Empire; & les mots qui expriment les noms des heures, des jours, des années, des signes du zodiaque, signifient exactement la même chose.

Les maisons, les temples, le palais du Roi, sont bâtis à la Japonoise; mais les maisons des Chinois, l'hôtel de l'Ambassadeur de cette nation, le collége impérial, le temple de la Déesse *Tien-fey*, sont construits à la Chinoise. Dans un grand nombre de temples & de bâtimens publics, on voit des tables de pierre & de marbre, où sont gravés des caracteres Chinois en l'honneur des Empereurs de la Chine, depuis *Hong-vou* jusqu'à ceux de nos jours. On lit aussi plusieurs inscriptions Chinoises

sur les arcs de triomphe & dans le palais du Roi; il s'en trouve de même plusieurs en caracteres Japonois, & quelques-unes, mais en petit nombre, en caracteres Indiens.

Des isles de Lieou-kieou.

En général, les Insulaires de *Lieou-kieou* sont doux, affables, sobres, adroits, laborieux, ennemis de l'esclavage, du mensonge & de la fourberie. A l'exception des Grands, des Bonzes & des Chinois établis à *Lieou-kieou*, peu d'habitans de la grande isle & des autres savent lire & écrire. S'il arrive que des Paysans, Artisans, ou soldats sachent l'un & l'autre, on les oblige à se raser la tête comme les Bonzes. Tous les autres portent au haut de la tête une espece de toupet, autour duquel est un cercle de cheveux très-courts.

Ces peuples aiment les jeux & les divertissemens. Ils célebrent avec pompe & avec éclat les fêtes instituées pour le culte de leurs Idoles, pour la fin & le renouvellement de l'année. L'union regne entre les familles & les particuliers, & ils ont soin de l'entretenir par les fréquens repas auxquels ils s'invitent mutuellement. Le suicide est inconnu parmi ces Insulaires; il n'y a que les isles du nord-est, qui, étant plus voisines du Japon, semblent se ressentir de cette proximité pour les vices comme pour les usages.



LIVRE QUATRIEME.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

ARTICLE PREMIER.

Climat de la Chine ; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

LA Chine est trop étendue pour que toutes ses provinces jouissent de la même température ; leur climat & la nature du sol different, selon qu'elles s'approchent ou qu'elles s'éloignent du midi ; on éprouve des froids rigoureux à Pe-king, & les chaleurs sont excessives dans les provinces méridionales. L'air, en général, y est sain ; & les hommes y parviennent communément à une vieillesse avancée.

Les principales montagnes de la Chine s'élevent au nord & à l'occident. Les unes sont fertilisées par le travail & l'industrie du paysan Chinois ; les autres, stériles & rocailleuses, restent sans culture, parce qu'elles n'en sont point susceptibles. Celles des provinces de Chen-si, de Ho-nan, de Quang-tong, & de Fo-kien sont très-peu cultivées ; mais elles portent des arbres de toute espece, grands, droits, propres à être employés pour les édifices, & sur-tout pour les mâtures & la construction des vaisseaux. L'Empereur en fait usage pour ses bâtimens particuliers, & tire quelquefois de ces montagnes des colonnes énormes, qu'il

fait venir de trois cents lieues par eau comme par terre, pour être employées dans son palais ou dans des ouvrages publics. D'autres montagnes ne sont pas moins utiles par les mines de fer, d'étain, de cuivre, de mercure, d'or & d'argent, qu'elles renferment. Des vûes sages & politiques ont empêché long-temps l'exploitation de ces dernieres. Les Chefs éclairés des premières Dynasties savoient que des richesses factices & d'opinion ne sont point la base de la prospérité des Etats; ils craignoient d'ouvrir les sources du luxe, & de porter les peuples à négliger les richesses naturelles de leur sol, en les appliquant à d'autres travaux qu'à ceux de l'agriculture. Vers le commencement du XV[e] siecle, l'Empereur *Tching-tsou* fit fermer une mine de pierres précieuses, ouverte par un Particulier. » Les travaux inutiles, disoit ce Prince, » produisent la stérilité; une mine de pierres précieuses ne » fournit pas de grains ». Aujourd'hui l'on est moins scrupuleux, & il est certain que les Chinois font un très-grand commerce d'or.

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

Les Chinois rapportent de quelques-unes de leurs montagnes des phénomenes singuliers & extraordinaires, qui feront, à juste titre, suspecter leur crédulité. Il en est plusieurs, disent-ils, qui ne produisent que des herbes utiles & salutaires, & où toutes les autres ne peuvent croître. Ils assurent que quelques-unes ont la propriété de rendre immortels ceux qui s'y retirent; qu'une montagne du Chen-si, qui a la figure d'un grand coq, chante quelquefois si haut, qu'elle se fait entendre de trois lieues; qu'une autre, dans la province de Fokien, s'ébranle quand le ciel menace de quelque orage, &

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

se balance en différens sens, comme un arbre que le vent agite. On en voit une, dans la province de Kiang-si, qu'on nomme le *Dragon-tigre*, parce que les Bonzes prétendent que sa partie supérieure, qui a la figure de dragon, s'élance sur celle qui est au-dessous, & qui représente un tigre. Les Chinois admirent sur-tout une montagne du Fo-kien, qui, dans sa totalité, n'est autre chose qu'une statue ou figure de l'Idole Foé. Ce colosse est si monstrueux, que les yeux en sont larges de plusieurs milles, & le nez long de plusieurs lieues. Comment les Chinois, qui aiment les beautés camuses, ont-ils pu donner à leur Idole favorite un nez d'une si prodigieuse étendue? Il faut bien que la configuration de cette montagne ne soit point leur ouvrage. Enfin, ce qu'on rapporte d'une montagne du Chen-si n'est pas moins admirable : elle vomit des tourbillons de flammes, elle excite des pluies, des vents, des orages, dès qu'on bat près d'elle du tambour, ou qu'on joue de quelque autre instrument.

Les principaux lacs de la Chine sont le *Tong-ting-hou*, situé dans la province de *Hou-quang*, & qui a plus de quatre-vingts lieues de circonférence; le *Tai-hou*, qui s'étend partie dans le *Kiang-nan*, partie dans le *Tche-kiang*; le *Hong-tse* & le *Kao-yeou* de la province de *Kiang-nan*; & le *Poyang-hou*, formé dans le *Kiang-si* par la réunion de quatre rivieres considérables, & sujet, comme la mer, aux ouragans & aux tempêtes. Ce dernier lac a près de cent lieues de longueur.

Entre une infinité de fleuves & de rivieres qui arrosent ce vaste royaume, il en est deux qui jouissent d'une célébrité particuliere. Le premier est le *Yang-tse-kiang*, ou

Fils de la Mer. Il prend ſa ſource dans la province d'*Yun-nan*, traverſe celle de *Se-tchuen*, de *Hou-quang*, de *Kiang-nan*, &, après avoir arroſé quatre provinces dans une étendue de quatre cents lieues, il ſe jette dans la mer orientale, vis-à-vis l'iſle *Tſong-ming*, formée à ſon embouchure par les ſables qu'il y charrie. Les Chinois ont coutume de dire en proverbe: *La mer n'a point de rives, & le Kiang eſt ſans fond*. Devant *Nan-king*, & à plus de trente lieues de ſon embouchure, ce fleuve a une petite demi-lieue de large. Le paſſage en eſt dangereux, & devient de jour en jour plus fameux par les naufrages. Il forme dans ſon cours, qui eſt extrêmement rapide, un grand nombre d'iſles, toutes utiles à la province, par la multitude de joncs, de dix à douze pieds de haut, qu'elles produiſent, & qui ſervent au chauffage de toutes les villes voiſines. Mais quand les torrens des montagnes enflent le *Kiang*, il devient alors ſi impétueux dans ſon cours, qu'il ſubmerge & emporte la plupart de ces iſles, & de leurs débris en forme d'autres dans les différens endroits de ſon lit où il les dépoſe.

Climat de la Chine, ſes montagnes, ſes lacs, ſes rivieres.

L'autre grand fleuve de la Chine eſt le *Hoang-ho*, c'eſt-à-dire, *le fleuve Jaune*. Les Chinois l'appellent ainſi, parce que les terres & l'argile qu'il entraîne, ſur-tout au temps des pluies, communiquent cette couleur à ſes eaux. Il prend ſa ſource dans les montagnes qui bordent la province de *Se-tchuen* à l'occident, & après un cours d'environ 600 lieues à travers la Tartarie & la Chine, il va ſe perdre dans la mer orientale, aſſez près de l'embouchure du *Kiang*. Il eſt fort large & fort rapide, mais peu profond & peu navigable. Souvent il arrive

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

que dans ses débordemens il ensevelit des villes entieres; & il a fallu, pour le réprimer, élever dans plusieurs endroits de longues & de fortes digues, qui n'empêchent cependant point les villes d'alentour de craindre encore ses inondations. Aussi a-t-on eu soin dans la province de *Ho-nan*, dont les terres sont fort basses, d'entourer la plupart des villes, à la distance d'un demi-quart de lieue des murs, d'un bon rempart de terre, revêtu de gazon.

On doit sur-tout admirer l'intelligence avec laquelle les Chinois savent tirer le parti le plus avantageux de l'heureuse situation de leurs lacs & de leurs rivieres. Un de leurs plus grands ouvrages en ce genre, est la célebre route qui conduit par eau depuis Canton jusqu'à Pe-king, & qui lie toutes les provinces du midi à celles du nord. Cette route, qu'on appelle le *Canal royal*, est de six cents lieues, & la navigation n'est interrompue qu'à la montagne *Meiling*, où les voyageurs sont obligés de faire dix à douze lieues par terre. On peut cependant ne pas quitter les barques, lorsqu'on dirige sa route par les provinces de Quang-si & de Hou-quang. On sent combien il a dû en couter de travaux pour opérer la communication d'un si grand nombre de rivieres, & combien d'obstacles ont dû se rencontrer dans l'exécution d'un canal aussi étendu: des ouvrages de toute espece, des écluses, des digues, des levées en pierres de taille, ont forcé par-tout les résistances de la Nature. A ce canal principal, on en voit aboutir un grand nombre d'autres qui se prolongent dans les terres, & communiquent aux villes, bourgs & bourgades voisines. La plupart de ces canaux particuliers ont été exécutés aux frais de la communauté de ces villes & de

de ces bourgs, qui n'ont ménagé ni peines ni dépenses pour se procurer le précieux avantage d'avoir une communication facile pour le transport de leurs denrées dans toutes les provinces de l'Empire. La patience & l'opiniâtreté Chinoises, dans ces sortes d'entreprises utiles, ont même surmonté des obstacles qui auroient peut-être effrayé tout autre peuple. Telle est, par exemple, la partie d'un canal qui conduit de *Chao-hing* à *Ning-po*. On trouve, en cet endroit, deux canaux dont les eaux ne se communiquent point, & dont le niveau differe de dix à douze pieds. Pour rendre ce passage praticable aux barques, les Chinois ont construit un double glacis en larges pierres, ou deux plans inclinés, qui s'unissent en angle à leur extrémité, & s'étendent de part & d'autre jusqu'à la surface de l'eau. Si la barque est dans le canal inférieur, on la guinde, par le moyen de plusieurs cabestans, sur le plan du premier glacis, jusqu'à ce qu'étant élevée sur l'angle, elle retombe par son propre poids le long du second glacis dans l'eau du canal supérieur, où elle se précipite avec la rapidité de la fleche. Il est étonnant que ces barques, qui sont ordinairement fort longues & très-chargées, ne se rompent point par le milieu, lorsqu'elles se trouvent ainsi balancées en l'air sur cet angle aigu. Cependant on ne dit point qu'il arrive d'accident à ce passage. Il est vrai qu'on a la précaution de n'employer pour faire la quille de ces barques qu'un bois extrêmement dur, & capable de résister à la violence de cet effort.

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

Nous rapporterons ici le phénomene qu'offre une riviere de la Chine, & qu'a observé le P. *le Couteux*, Missionnaire François. Cette riviere coule vers *Ché-pai*,

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

grosse bourgade située au dessous de *Ngan-lo*, dans la province de Hou-quang. Nous ne changerons rien au récit du Missionnaire. » Quelques lieues au dessus & au dessous » du bourg de *Ché-pai*, la riviere se trouve considéra» blement diminuée, sans qu'il se fasse aucun partage de » ses eaux ; & à huit ou neuf lieues au dessous, elle re» prend sa premiere grandeur sans recevoir de nouvelles » eaux, autres que celles de quelques petits ruisseaux, qui, » pendant la plus grande partie de l'année, sont presque à » sec: vis-à-vis *Ché-pai*, elle est tellement diminuée, qu'à la » réserve d'un canal voisin qui n'est pas fort large, je l'ai passée » & repassée plusieurs fois avec le secours d'une simple » perche. J'ai toujours été surpris de trouver là cette riviere » si basse & si étroite; mais je n'ai pensé à en chercher la » raison qu'à l'occasion d'un naufrage que fit une grosse » barque qui appartenoit à une famille chrétienne. Dans » l'endroit où la riviere diminue presque tout à coup, » elle coule avec une extrême rapidité; & dans le lieu » où elle reprend sa grandeur, elle est également ra» pide. A la sixieme lune, que les eaux étoient grandes » & le vent assez fort, la barque dont je parle arrivant au » dessus de *Ché-pai*, fut jetée sur un banc de sable; car » entre ces deux endroits tout est plein d'un sable mouvant » qui change continuellement de place. Le Batelier jeta » l'ancre jusqu'à ce que le vent diminuât & lui permît de » continuer sa route; mais un bouillonnement de sable » mouvant, qui vint de dessous l'eau, jeta sa barque sur » le côté; un second bouillonnement lui succéda, puis » un troisieme & un quatrieme, qui mirent la barque en » pieces........ Quand j'arrivai à cet endroit où se fit le

» naufrage, le temps étoit doux & serein; j'y apperçus » de tous côtés des tournoiemens d'eau, dont le centre » entraînoit au fond les ordures de la riviere, avec des » bouillonnemens de sable. Au dessous de ces bouillon- » nemens, l'eau étoit rapide, mais sans aucune chute d'eau. » Dans l'autre endroit qui est plus bas, & où la riviere » reprend sa grandeur naturelle, on n'y apperçoit point » de tournoiemens, mais des bouillonnemens de sable, » & la rapidité de la riviere est accompagnée de chutes » d'eau: on y voit des especes de petites isles à quelque » distance les unes des autres. Ce n'est point de la terre » qui paroît sur la surface de l'eau, ce sont des bran- » ches d'arbres, des racines, des roseaux, des herbes » liées ensemble. Un Chrétien de ce lieu là, qui étoit » sur ma barque, me les fit remarquer, & me dit que » ces branchages sortoient de dessous l'eau, sans qu'on » pût savoir d'où ils venoient; & que ces masses, qui » avoient sept à huit toises de face du côté par où nous » les dépassâmes, étoient immobiles, & tenoient au fond » de l'eau sans flotter; qu'il étoit dangereux d'en approcher » de trop près, parce que l'eau bouillonnoit tout autour; » que cependant, quand les eaux étoient fort basses, les » Pêcheurs se hasardoient à aller prendre ce qui surna- » geoit, pour s'en servir en guise de bois de chauffage.

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

» Voici ma conjecture. Je juge qu'à l'endroit de la » riviere qui est au dessus de Ché-pai, l'eau entre dans » des gouffres de sable qu'elle fait bouillonner, & qu'elle » coule sous terre jusqu'à l'endroit qui est huit à neuf lieues » au dessous, d'où elle sort en poussant avec force les » ordures qu'elle a précipitées avec elle dans le premier

Climat de la Chine; ses montagnes, ses lacs, ses rivieres.

» endroit, & forme ainsi ces islots d'herbes & de branchages qu'on y apperçoit. On connoît des rivieres qui se perdent entiérement ou en partie dans la terre, & vont sortir ailleurs; mais je ne crois pas qu'on ait encore entendu parler de rivieres dont une partie se perde sous son propre lit, pour aller s'y rendre à quelques lieues de là «.

ARTICLE II.

Population de la Chine.

Population de la Chine.

LES anciennes préventions de l'Europe contre la Chine ne sont pas encore absolument détruites : quelque multipliées que soient les Relations & les Ecrits qui nous ont été donnés sur cet Empire, quelque unanimes que soient les témoignages des Relateurs François, Italiens, Espagnols, Russes, Allemands, nous n'en croyons pas moins que l'exagération se mêle à la vérité dans tout ce que ces Voyageurs nous racontent de ce peuple éloigné. Un des points qui ont trouvé le plus d'incrédules & de contradicteurs en Europe, est sur-tout la prodigieuse population de la Chine. Le P. Amiot a cru devoir discuter ce fait, qu'on n'avoit examiné jusqu'ici que d'une maniere assez vague. Il résulte de ses calculs, que la Chine contient, au moment où nous écrivons, deux cent millions d'habitans. Cette énorme population peut étonner; mais elle cessera de paroître exagérée, lorsqu'on aura pesé les preuves & suivi les raisonnemens qu'emploie cet habile & savant Missionnaire. Les faits & les dénombremens qui servent de base à cette intéressante discussion, sont

tirés d'un Livre Chinois, intitulé *Tai-tsing y-toung-tche.* — *Indication de ce qu'il y a d'essentiel à savoir sur la Chine.* Cet Ouvrage a été fait & rédigé par ordre de l'Empereur actuel KIEN-LONG, & publié la huitieme année de son regne, en plus de cent tomes renfermés sous vingt-quatre *tao* ou enveloppes. Cet Ecrit Chinois est un de ceux qui se trouvent à la Bibliotheque du Roi.

Population de la Chine.

Le Livre *Y-toung-tche* n'indique que le nombre des contribuables de chaque province de l'Empire; mais en connoissant ce nombre, on peut établir à peu près celui de tous les individus qui composent la nation.

État des Contribuables existans dans les différentes provinces de la Chine, la huitieme année du regne de Kien-long, c'est-à-dire, en 1743.

PROVINCES.	CONTRIBUABLES.
Pe-tcheli, la ville de Pe-king non comprise.........	3,340,553.
Chan-tong........................	2,431,936.
Quan-tong ou *Leao-tong*..................	47,124.
Kiang-nan, divisé en deux provinces, { le *Kiang-sou*..	2,917,707.
& le *Ngan-hoei*.	2,435,566.
Ho-nan........................	2,527,456.
Chan-si........................	1,793,895.
Tché-kiang......................	3,124,798.
Chen-si........................	2,252,549.
Kan-sou (c'est une partie du *Chen-si*), y compris les familles Chinoises établies hors de la grande muraille..	708,258.
Kiang-si........................	1,336,270.
Quang-tong, que nous appelons communément *Canton*...	1,201,320.
Quang-si........................	228,690.
Hou-quang, divisé en *Hou-pe* & *Hou-nan*..........	852,970.
Yun-nan........................	237,965.
Kouei-tcheou......................	51,089.
Se-tchuen........................	3,036,342.
En additionnant toutes ces sommes, elles produiront, pour le nombre total des Contribuables, vingt-huit millions cinq cent seize mille quatre cent quatre-vingt-huit.....	28,516,488.

Population de la Chine.

Les premiers ſont au nombre de cent ſoixante-dix-neuf : ils ont ſous eux deux cent quatre Mandarins du titre de *Toung-tche*, cent ſoixante-ſeize du titre de *Toung pan*, deux cent vingt du titre de *King-ly*, ſoixante-treize du titre de *See-yu* pour avoir ſoin des priſons & veiller ſur ce qui concerne les priſonniers, dix *Choui-ta-che* pour veiller ſur les Douanes générales du diſtrict, douze *Fou-choui-ta-che* pour veiller ſur les Douanes particulieres de la ville, cinq *Tſang-ta-che* pour veiller ſur les greniers publics, & cent quatre-vingt-ſix *Kiao-cheou* pour veiller ſur les écoles.

Les Gouverneurs des villes du ſecond ordre ſont au nombre de deux cent onze ; ils ont ſous eux ſoixante-quatre *Tcheou-toung*, quatre-vingt-dix *Tcheou-pan*, deux cent vingt-quatre *Ly-mou*, quatre *Kou-ta-che* pour veiller ſur les magaſins publics, quatre *Choui-ta-che* pour veiller ſur les Douanes, quatre *Tche-ly-ting*, & deux cent dix-ſept *Hio-tcheng* pour veiller ſur les écoles.

Les Gouverneurs des villes du troiſieme ordre ſont au nombre de douze cent quatre-vingt-dix-neuf ; ils ont ſous eux quatre cent dix-huit *Hien-tcheng*, onze cents *Kiao-yu*, quinze cent vingt *Hiun-tao*, cent huit *Tchou-pou* (ces trois derniers ordres de Mandarins n'ont rapport qu'aux écoles & aux Lettrés), neuf cent ſoixante *Hiun-kien* pour veiller ſur les villages, douze cent quatre-vingt-dix-ſept *Tien-che*, ſept *Choui-ta-che* pour veiller ſur les Douanes de la ville, huit *Tſang-ta-che* pour veiller ſur les greniers publics, cinquante-cinq *Y-tcheng* pour veiller ſur les poſtes, & quarante-quatre *Tcha-koan* pour veiller ſur les écluſes.

Si l'on additionne ces différens nombres, on trouvera que

que le nombre total des Mandarins, nommés par l'Empereur pour l'administration des affaires dans toutes les provinces de l'Empire, monte à 8,965. Mais il est encore une multitude de Mandarins subalternes qui sont à la nomination des grands Mandarins. Quoique l'Almanach politique n'en fasse aucune mention, il est cependant nécessaire de les admettre en compte, ainsi que les autres moindres Officiers qui se trouvent employés sous eux, parce qu'on n'a compris ni les uns ni les autres dans l'énumération qu'on a faite des contribuables. En supposant leur nombre dix fois plus grand que celui de leurs supérieurs, on le supposera moindre encore qu'il n'est dans la réalité. Il faut donc ajouter 89,650 au nombre précédent 8,965, & l'on aura, pour le nombre total des Mandarins, tant supérieurs que subalternes, répandus dans les différentes provinces de l'Empire, 98,615. Mais tous ces individus sont censés être autant de chefs de famille; & comme nous avons évalué à cinq le nombre des bouches qui composent une famille, il en résulte 493,075 bouches, qu'il faut ajouter encore à celles dont nous avons déjà fixé le nombre à 142,582,440, & nous aurons cent quarante-trois millions soixante-quinze mille cinq cent quinze. . . . . 143,075,515.

Population de la Chine.

Les Lettrés forment à la Chine la partie la plus distinguée de la nation. Depuis la Dynastie des *Han*, c'est-à-dire, depuis environ deux mille ans, ils ont tenu constamment le premier rang dans l'Empire; & c'est toujours parmi eux qu'on a choisi des Maîtres pour l'instruction, des Ministres pour l'administration des affaires & le gouvernement de l'Etat, des Magistrats pour juger les peu-

Population de la Chine.

ples : en un mot, les Lettrés sont en quelque sorte l'ame de la nation Chinoise, puisque c'est d'eux seuls qu'elle reçoit son existence morale & tout son être politique & civil. Les Lettrés doivent donc être en très-grand nombre dans un Etat où ils jouissent de toutes les distinctions attachées à la prééminence, où tout les favorise & concourt à les multiplier. La légitimité de cette conséquence est démontrée par le fait. Puisque les Lettres sont, à la Chine, la seule voie qui conduise aux honneurs, il est néçessaire que ceux qui prétendent à ces honneurs cultivent les Lettres, & il faut qu'il conste qu'ils les ont cultivées avec succès, pour qu'ils puissent obtenir les emplois civils. Pour s'en assurer, le Gouvernement a fixé, pour chaque ville du premier, du second & du troisieme ordre, le nombre de Lettrés qui doivent être promus juridiquement chaque année au premier grade de la Littérature, qui est celui de *Sieou-tsai*, & qui revient à ce que nous appelons *Bachelier* dans nos Universités. Tout *Sieou-tsai* est censé noble, & n'est point inscrit parmi les contribuables. Il faut donc en savoir à peu près le nombre, quand on veut évaluer celui de tous les habitans de la Chine. On pourroit remplir plusieurs feuilles & même un volume entier des seuls noms des villes qui doivent fournir chaque année leur nombre fixe de gradués. Toute cette nomenclature se trouve dans l'Almanach politique qu'on imprime à Pe-king, quatre fois par an : nous nous contenterons d'additionner les différens nombres de *Sieou-tsai* que doivent fournir les villes d'une même province, & nous en placerons le total sous le nom de la province même.

Population de la Chine.

NOMS des PROVINCES.	NOMBRE des SIEOU-TSAI.	NOMS des PROVINCES.	NOMBRE des SIEOU-TSAI.
Pe-tcheli...........	2496.	*Chan-tong*..........	1867.
Kiang-sou..........	1410.	*Chan-si*.............	1559.
Ngan-hoei..........	1285.	*Chen-si*.............	1127.
Kiang-si............	1356.	*Kan-sou*............	938.
Tché-kiang..........	1877.	*Sse-tchuen*..........	1446.
Fou-kien...........	1166.	*Quang-tong* (Canton).	1343.
Hou-pe.............	1101.	*Quang-si*...........	973.
Hou-nan...........	1184.	*Yun-nan*...........	1199.
Ho-nan............	1669.	*Kouei-tcheou*.......	704.
TOTAL.................................			24701.

Il y a donc à la Chine vingt-quatre mille sept cent un individus, qu'on introduit chaque année dans la carriere des Lettres ; ce qui suppose le nombre de ceux qui la courent habituellement au moins vingt fois plus grand. Selon ce compte, il y a constamment à la Chine 494,020 Lettrés qui ont reçu des grades, & qui par conséquent ne sont point inscrits parmi les contribuables. Ces Lettrés sont chefs de famille ; & nous avons supposé que chaque famille étoit composée de *cinq bouches*, selon l'expression Chinoise. En multipliant par cinq le nombre trouvé des Lettrés, nous aurons pour celui des *bouches*, 2,470,100. Ces deux millions quatre cent soixante-dix mille cents *bouches*, ajoutées aux cent quarante trois millions soixante-quinze mille cinq cent quinze que nous avons déjà trouvées, donneront cent quarante cinq millions cinq cent quarante-cinq mille six cent quinze. . . . 145,545,615.

Après les Lettrés viennent les gens de guerre, qui jouissent aussi de l'exemption, & ne sont point compris

Population de la Chine.

parmi les contribuables. Le P. Amiot, par des raiſons de politique qu'on doit aſſez deviner, n'a oſé s'adreſſer à aucun des Tribunaux qui tiennent regiſtre de l'état des troupes entretenues dans l'Empire : les recherches d'un Etranger ſur un article auſſi délicat, ſeroient capables d'alarmer la puſillanimité Chinoiſe. Mais en procédant comme on l'a fait pour les Lettrés, on peut obtenir un point d'approximation qui ſuffit pour la queſtion préſente. Les détails ſuivans ſont extraits de l'Almanach militaire qu'on imprime auſſi à Pe-king quatre fois par an: On trouve dans cet Almanach les noms, les titres, les lieux de la réſidence, & le nombre de tous les Officiers de la milice Chinoiſe. Ce nombre étant connu, on peut en conclure celui des ſoldats.

Les Officiers qui commandent toutes les troupes d'une province s'appellent *Ty-tou*, & ſont au nombre de dix-neuf.	19.

D'autres Officiers, ſoumis aux *Ty-tou*, & qui commandent les troupes dans les différentes villes de chaque province, ſont diſtingués par différens titres:

Officiers du titre de	*Tſoung-ping.*	65.
	Fou-tſiang.	118.
	Tſan-tſiang.	163.
	Yeou-ki.	374.
	Cheou-pei.	828.
	Tou-ſee.	420.
	Tſien-tſoung.	1617.
	Pa-tſoung.	3457.
TOTAL.		7061.

Outre ces Officiers, dont la réſidence eſt fixée dans les villes du premier, du ſecond & du troiſieme ordre,

il s'en trouve encore dans les villes du titre de *Ouei*, qui sont enceintes de murs, mais non fortifiées. Les Officiers établis dans ces différentes villes sont :

Population de la Chine.

Officiers du titre de	*Cheou-pei*.	50.
	Tsien-tsoung.	250.
	Cheou-pei, pour la garde des portes.	50.
TOTAL.		350.

En additionnant toutes ces quantités, on aura pour nombre total des Officiers, nommés par l'Empereur pour commander la Milice Chinoise. . . . 7411.

Remarquons que chacun de ces Officiers, outre les soldats qui sont immédiatement sous ses ordres, entretient encore une foule d'autres hommes, qui composent ce qu'on appelle son *Ya-men* ou Bureau; que dans chacun de ces *Ya-men*, il se trouve des Bas-Officiers pour transmettre & faire exécuter les ordres, des Secrétaires & des Scribes pour tenir registre de tout, & des gens de service, toujours prêts à être employés selon le besoin. Le nombre de ces individus est à celui des Officiers dont ils composent le Bureau, au moins comme dix est à un. Multiplions par dix le nombre des Officiers, & nous aurons. . . . . 74,110.

Il faut remarquer encore qu'il n'est pas fait mention, dans l'Almanach militaire, de ces Officiers subalternes qu'on appelle à la Chine du nom de *Ouai-ouei*, & qu'on peut comparer à nos Lieutenans, parce que les *Ouai-ouei* ne sont pas tous nommés par l'Empereur, & que le nombre n'en est pas fixé. Les *Ty-tou* ont le droit d'élever au premier grade militaire ceux des soldats qui se sont

Population de la Chine.

distingués, ou par quelque belle action, ou par leur constante exactitude à remplir leurs devoirs. Le nombre de ces Officiers ne nous étant pas plus connu que celui des soldats qui composent les garnisons des villes, ou qui, d'un bout de l'Empire à l'autre, sont disposés de distance en distance sur toutes les grandes routes, tant pour la sûreté des voyageurs, que pour donner des signaux par le moyen du feu, lorsque la nécessité l'exige; nous les compterons tous *in globo*, & nous supposerons, suivant notre méthode d'évaluation qui est toujours en moins, que le nombre de tous ces hommes est à celui des Officiers comme cent est à un. Cette évaluation nous donnera le nombre 741,100, qui, joint aux quantités précédentes, produira, pour la totalité des Officiers, soldats & autres, attachés à la Milice Chinoise (*). . . . . 822,621.

Les gens de guerre sont, à la Chine, chefs de famille comme tous les autres individus qui composent la nation; il faut donc multiplier leur nombre par cinq, & nous aurons pour le total des *bouches*, qui, par le privilége de la Milice, ne sont point comprises dans l'énumération qu'on a faite des contribuables . . . . 4,113,105.

Ajoutons ce nombre à celui des *bouches* déjà trouvées. . . . . 145,545,615.

Nous aurons. . . . . 149,658,720.

» Il faut encore, dit ici le P. Amiot, plus de cinquante » millions pour compléter les deux cents millions & plus » que j'ai assignés pour être le nombre des habitans de la » Chine. Où les trouverons-nous? L'Auteur des *Recherches*

(*) Observons qu'un Lettré Chinois s'est moqué de ce calcul du P. Amiot, en lui assurant qu'au lieu de 822,621, il eût dû placer ici au moins 2,000,000.

» *philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois* (M. Paw) » nous permettra volontiers, sans doute, de les prendre » parmi *ces voleurs qui infestent les grandes routes de* » *l'Empire jusqu'aux environs de Canton;* parmi *ces Tro-* » *glodytes qu'on y trouve en si grand nombre;* parmi *ces* » *familles errantes qui désertent l'intérieur des terres pour* » *aller vivre aux environs des villes commerçantes, où* » *l'appât du gain les attire;* parmi *ces Moines mendians,* » *ces châtrés & ces esclaves*, auxquels nous pouvons join- » dre encore *tous ces aveugles & ces Bonzesses*, qu'il con- » fond fort mal à propos avec ces malheureuses victimes » que la pauvreté & le libertinage ont livrées à l'infamie » de la prostitution. Et si tous ces gens-là ne suffisent » pas, je leur joindrai cette multitude d'Employés aux » Douanes, qu'on sait être en très-grand nombre; & » sur-tout les habitans de ces villes flottantes, qui, sur » leurs barques ou leurs radeaux, semblent faire une » nation particuliere au milieu de la nation. Dans tout » ce que j'ai dit jusqu'à présent, il n'a point été question » des habitans de la ville de Pe-king, qui sont très-certai- » nement au nombre de plus de deux millions; ni des Mant- » cheoux qui vivent parmi les Chinois pour les contenir & » les gouverner; ni des Artisans, ni des Ouvriers en soie, » dont le nombre doit être en proportion, non seule- » ment des individus de leur propre pays pour lesquels » ils travaillent, mais encore de ceux des nations étran- » geres, qui viennent chaque année charger leurs vais- » seaux du fruit de leur industrie; ni de ces petits Com- » merçans en détail qui inondent toutes les villes & les » bourgades de l'Empire; ni enfin de ce petit peuple

Population de la Chine.

Population de la Chine.

» qui, ici comme par-tout ailleurs, & plus encore que » par-tout ailleurs, compose ce qu'on appelle le gros » de la nation «.

Observons ici qu'il se trouve un *déficit* considérable dans les calculs du P. Amiot, qui, en assignant le nombre des contribuables existans dans les différentes provinces de l'Empire, ne fait aucune mention de la province de *Fou-kien*. Cette singuliere omission n'est ni motivée ni réfléchie: elle ne peut être que l'effet de l'oubli ou de la distraction. Le nombre des contribuables du *Fou-kien*, en 1743, époque du dénombrement dont nous venons d'exposer les diverses parties, montoit à. . . . . . 1,528,607.

En multipliant par cinq ce nombre de chefs de famille, nous aurons pour le nombre des *bouches* du *Fou-kien*. . . . . . 7,643,035.

Ajoutons ce nombre au total des *bouches* déjà trouvées. . . . . 149,658,720.

Nous aurons un nouveau total de. . . . . 157,301,755.

Cet état de population étoit celui de l'année 1743, date de l'impression du Livre *Y-toung-tche*: mais cette population doit s'être considérablement accrue depuis cette époque, parce qu'on observe qu'elle continue de faire à la Chine des progrès sensibles ; c'est ce que constate le Livre même *Y-toung-tche*, qui compare les résultats de deux dénombremens, & où il est dit ; *Dans le dernier dénombrement qui fut fait, le nombre des contribuables de chaque province étoit de tant, il a augmenté de tant.* Il seroit à désirer que l'année de ce dernier dénombrement dont on parle, eût été désignée : comme elle ne l'a pas

été,

été, & que nous ſavons d'ailleurs que l'uſage étoit ci-devant d'annoncer chaque année au Souverain l'état de la population de ſon Empire, nous pouvons ſuppoſer que ce dernier dénombrement fut fait la ſeptieme année du regne de KIEN-LONG, c'eſt-à-dire en 1743. Mais pour nous reſtreindre toujours aux évaluations les moins fortes, reculons ce dernier dénombrement le plus loin qu'il ſoit poſſible, en ne le ſuppoſant fait que dans la premiere année du regne de KIEN-LONG, c'eſt-à-dire en 1736; voyons enſuite, d'après les états comparés de l'*Y-toung-che*, quelle étoit la population en 1736, & de quelle quantité elle s'eſt accrue juſqu'en 1743.

Population de la Chine.

ÉTAT des CONTRIBUABLES en 1736.			AUGMENTATION DU NOMBRE des CONTRIBUABLES en 1743.
Dans le	*Pe-tcheli*............	3,292,643.	47,910.
	Chan-tong.,..........	2,278,982.	152,954.
	Kiang-ſou...........	2,821,146.	96,561.
	Ngan-hoei..........	1,407,285.	28,281.
	Ho-nan.............	2,289,875.	237,581.
	Chan-ſi.............	1,758,635.	35,259.
	Tché-kiang..........	2,937,899.	186,899.
	Chen-ſi.............	2,149,890.	4.469.
	Kan-ſou.............	304,249.	7,723.
	Kiang-ſi............	1,308,725.	19,773.
	Hou-nan......... ..	368,008.	7,774.
	Hou-pe.............	454,417.	22,771.
	Fou-kien...........	1,468,615.	59,992.
	Koang-toung........	1,179,650.	21,690.
	Koang-ſi............	205,945.	14,695.
	Yun-nan.............	185,865.	52,100.
	Kouei-tcheou........	37,536.	13,553.

Population de la Chine.

Cet accroissement de population est encore plus sensible dans le *Se-tchuen.* Cette province ne contenoit autrefois que cent quarante-quatre mille cent cinquante-quatre familles qui fussent inscrites pour le tribut : on en compte aujourd'hui trois millions trente-six mille trois cent quarante-deux. Cette énorme augmentation ne provient sans doute que du grand nombre de familles qui, lors de l'invasion des Tartares, se retirerent dans les montagnes de cette province, & qui s'y sont établies. Il en est de même de l'augmentation qui s'est faite dans les provinces de *Chen-si* & de *Kan-sou*, où une multitude de familles se réfugierent à la même époque. Ces divers accroissemens, dont on a tenu un compte exact pendant plusieurs années, donnerent lieu à une foule de difficultés pour la perception du tribut. Ces difficultés, jointes à celles qui résultoient du grand nombre des exempts, des pauvres, des Ouvriers ambulans, des gens de rivieres, &c. engagerent enfin l'Empereur *Yong-tching* à abolir le *Jin-ting* pour lui substituer le *Ty-ting*, c'est-à-dire, à changer la capitation en taille réelle, afin que les revenus de l'Etat fussent moins variables, & que leur recouvrement se fît d'une maniere plus exacte & moins onéreuse au peuple.

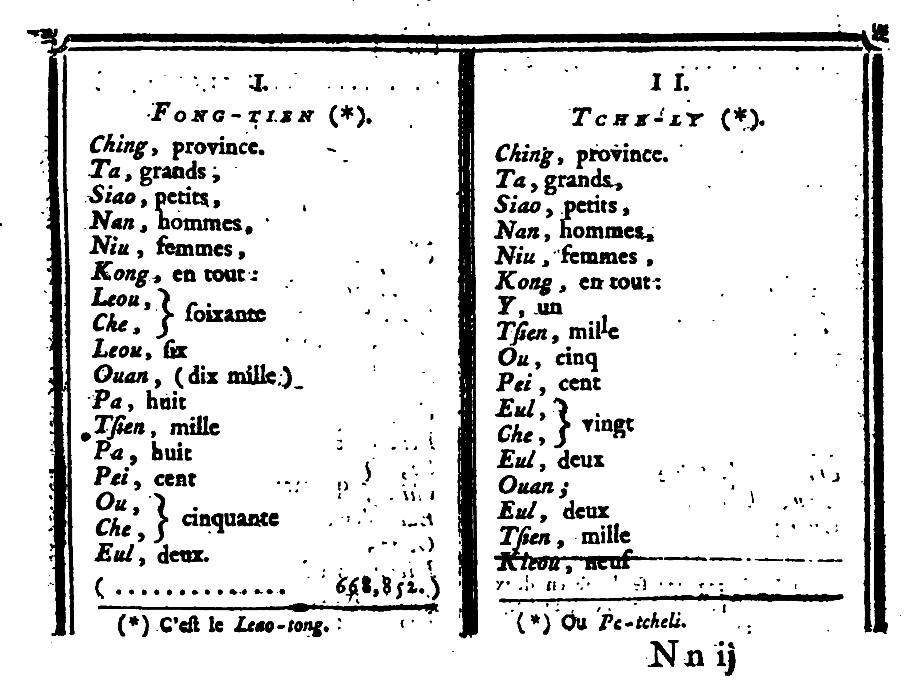
Nous avons conduit le calcul du P. Amiot, sur la population Chinoise, à cent cinquante-sept millions trois cent un mille sept cent cinquante-cinq ; mais les objets qu'il assigne ensuite pour le reste de son évaluation, pourroient peut-être laisser encore, dans l'esprit de nos Lecteurs, quelque doute sur la possibilité de porter à deux cents millions le nombre des habitans de la Chine. Pour justifier l'assertion

de l'habile Missionnaire, & la mettre à l'abri de tout soupçon d'exagération, nous allons donner un dénombrement plus complet & plus récent, fait dans la vingt-sixieme année du regne de KIEN-LONG, c'est-à-dire, en 1761. Ce tableau de la population de la Chine, d'autant plus authentique qu'il est tiré du Tribunal même des Fermes de l'Empire, a été reçu en France en 1779. Cette Piece est écrite en caracteres Chinois ; mais on y a joint l'explication de ces caracteres par les mots Chinois qui les représentent, & ceux-ci ont été traduits en François à Pe-king même. Voici la copie de cette Piece originale, qu'il faut lire de haut en bas, parce que les lignes Chinoises sont verticales. Il faut savoir aussi que le *ouan* des Chinois signifie *dix mille*.

Population de la Chine.

TCHONG MIN CHOU.

TOUT LE PEUPLE DÉNOMBRÉ.



I. FONG-TIEN (*).	II. TCHE-LY (*).
Ching, province.	*Ching*, province.
Ta, grands ;	*Ta*, grands,
Siao, petits,	*Siao*, petits,
Nan, hommes,	*Nan*, hommes,
Niu, femmes,	*Niu*, femmes,
Kong, en tout :	*Kong*, en tout :
Leou, *Che*, } soixante	*Y*, un
Leou, six	*Tsien*, mille
Ouan, (dix mille.)	*Ou*, cinq
Pa, huit	*Pei*, cent
Tsien, mille	*Eul*, *Che*, } vingt
Pa, huit	*Eul*, deux
Pei, cent	*Ouan* ;
Ou, *Che*, } cinquante	*Eul*, deux
Eul, deux.	*Tsien*, mille
(.............. 668,852.)	*Kieou*, neuf
(*) C'est le *Leao-tong*.	(*) Ou *Pe-tcheli*.

Population de la Chine.

Pei, cent
Se, } quarante.
Chi,

(.............. 15,222,940.)

III.

NGAN-HOEI. (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Tsien, mille
Eul, deux
Pei, cent
Tsi, } septante
Che,
Leou, six
Ouan;
Y, un
Tsien, mille
San, } trente.
Che,

(.............. 22,761,030.)

IV.

KIANG-SOU.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Tsien, mille
San, trois
Pei, cent
Y, un } Seize
Che, dix
Leou, six
Ouan;

(*) Le *Kiang-nan* se divise en deux provinces, dont l'une s'appelle *Ngan-hoei*, l'autre *Kiang-sou*.

Y, un
Tsien, mille
Se, quatre
Pei, cent
Kieou, neuf.

(.............. 23,161,409.)

V.

KIANG-SI.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Y, un
Tsien, mille
Y, un
Pei, cent
Ouan;
Leou, six
Tsien, mille
Leou, six
Pei, cent
Se, } quarante.
Chi,

(.............. 11,006,640.)

VI.

TCHE-KIANG.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Y, un
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Se, } quarante
Chi,
Eul, deux
Ouan;
Kieou, neuf
Tsien, mille
Leou, six

Population de la Chine.

Pei, cent
Kieou, } nonante.
Che,

(.............. 15,429,690.)

VII.

Fou-kien.

Ching, province.
....
....
....
....
Kong, en tout:
Pa, huit
Pei, cent
Leou, six
Ouan;
San, trois
Tsien, mille.
Leou, six
Pei, cent
Tsi, } septante
Che,
Y, un.

(.............. 8,063,671.)

VIII.

Hou-pe (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Pa, huit
Pei, cent
Pa, huit
Ouan;
Leou, six
Pei, cent
San, trois.

(.............. 8,080,603.)

(*) Le *Hou-quang* se divise en deux provinces, le *Hou-pe* & le *Hou-nan*.

IX.

Hou-nan.

Ching, province.
....
....
....
....
Kong, en tout:
Pa, huit
Pei, cent
Pa, } quatre-vingt
Che,
Eul, deux
Ouan;
Kieou, neuf
Tsien, mille
San, trois
Pei, cent
Eul, } vingt.
Che,

(.............. 8,829,320.)

X.

Chang-tong.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Y, } dix-huit
Che,
Pa,
Ouan;
Tsi, sept
Pei, cent
San, } trente
Che,
Se, quatre.

(.............. 25,180,734.)

Population de la Chine.

X I.

H O - N A N.

Ching, province.
....
....
....
....
Kong, en tout:
Y, un
Tsien, mille
Leou, six
Pei, cent
San, } trente
Che, }
San, trois
Ouan;
Eul, deux
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Tsi, sept.

(.............. 16,332,507.)

X I I.

C H A N - S I.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Kieou, neuf
Pei, cent
Tsi, } septante
Che, }
Leou, six
Ouan;
Pa, huit
Tsien, mille
Y, un
Pei, cent
Pa, } quatre-vingt
Che, }
eou, neuf.

(.............. 9,768,189.)

X I I I.

S I - N G A N (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Tsi, sept
Pei, cent
Eul, } vingt
Che, }
Pa, huit
Ouan;
Tsi, sept
Tsien, mille
Se, quatre
Pei, cent
Se, } quarante
Che, }
San, trois.

(.............. 7,287,443.)

X I V.

K A N - S O U (**).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits.
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Tsi, sept
Pei, cent
Se, } quarante
Che, }
Y, un
Ouan;
Eul, deux
Tsien, mille
Y, }
Che, } quatorze.
Se, }

(.............. 7,412,014.)

(*) Ou *Chen-si*.
(**) *Kan-sou* est un démembrement de la province de *Chen-si*.

Population de la Chine.

XV.

SE-TCHOUEN.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Pei, cent
Tsi, *Che*, } septante
Pa, huit
Ouan;
Eul, deux
Tsien, mille
Kieou, neuf
Pei, cent
Tsi, *Che*, } septante
Leou, six.

(.............. 2,782,976.)

XVI.

QUANG-TONG.

Ching, province.
....
....
....
....
Kong, en tout:
Leou, six
Pei, cent
Tsi, *Che*, } septante
Kieou, neuf
Ouan;
Tsi, sept
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Kieou, *Che*, } nonante
Tsi, sept.

(.............. 6,797,597.)

XVII.

QUANG-SI.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
San, trois
Pei, cent
Kieou, *Che*, } nonante
Se, quatre
Ouan;
Tsi, sept
Tsien, mille
Se, quatre
Pei, cent
Y, *Che*, *Se*, } quatorze.

(.............. 3,947,414.)

XVIII.

YUN-NAN.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes;
Niu, femmes;
Kong, en tout:
Eul, deux
Pei, cent
Tsi, sept
Ouan;
Pa, huit
Tsien, mille
Pa, huit
Pei, cent
Eul, deux.

(.............. 2,078,802.)

XIX.

KOEI-TCHEOU.

Ching, province.
Ta, grands,

Population de la Chine.

Siao, petits, *Nan*, hommes, *Niu*, femmes, *Kong*, en tout: *San*, trois *Pei*, cent *Se*, } quarante *Che*, } *Ouan*; *Eul*, deux *Tsien*, mille *Tsi*, sept	*Pei*, cent *Eul*, } vingt *Che*, } *Eul*, deux. (.............. 3,402,722.) *KIEN-LONG.* *Eul*, } vingt *Che*, } *Leou*, six *Nien*, année.

Additionnons toutes ces quantités, & nous aurons pour la somme totale de la population de la Chine, en 1761, vingt-sixieme année du regne de KIEN-LONG, cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent quatorze mille cinq cent cinquante-trois.. 198,214,553.

L'envoi de ce dénombrement étoit accompagné d'un état de comparaison des années vingt-cinq & vingt-six du regne de KIEN-LONG, c'est-à-dire, des années 1760 & 1761. Dans la premiere, on comptoit à la Chine 196,837,977 *bouches*; dans la seconde, on en trouve 198,214,553: il résulte donc une augmentation de 1,376,576 dans le cours d'une seule année. Mais vingt autres années se sont écoulées depuis l'époque de ce dénombrement; & puisqu'il est prouvé par les faits que la population suit depuis long-temps à la Chine une marche progressive, n'est-il pas dès-lors à présumer que cet Empire contient aujourd'hui plus de deux cents millions d'habitans? On conviendra sans doute qu'il n'est aucun Souverain dans l'Univers qui commande à autant d'hommes, réunis en une même société, & régis par les même loix.

Mais d'où provient, dira-t on, cette intarissable multiplication

cation d'hommes dans cette partie reculée de l'Asie ? Est-elle due aux seuls germes physiques ; ou ceux-ci ne sont-ils fécondés à ce point que par l'influence des institutions morales & politiques ? Il seroit difficile de donner une solution précise de ce problême ; mais on peut dire, en général, que les causes les plus apparentes de cet excès de population sont les suivantes : 1°. la piété filiale maintenue au milieu de cette grande nation, & les prérogatives de la paternité, qui font qu'un fils est la plus riche & la plus sûre propriété de son pere ; 2°. la honte attachée à la mémoire de ceux qui meurent sans postérité ; 3°. les mœurs générales, qui font du mariage des enfans la plus grande affaire des peres & des meres ; 4°. les honneurs que le Gouvernement décerne aux veuves qui ne convolent pas à de secondes noces ; 5°. les adoptions fréquentes qui soulagent les familles & en perpétuent les branches ; 6°. le retour des biens à la souche par l'exhédération des filles ; 7°. la solitude des femmes, qui les rend plus complaisantes pour leurs époux, qui sauve leur grossesse d'une foule d'accidens, & les force de s'occuper du soin de leurs enfans ; 8°. le mariage des soldats ; 9°. l'immutabilité des impôts, qui, toujours attachés aux terres, ne tombent jamais qu'indirectement sur le Marchand & l'Artisan ; 10°. le petit nombre des Marins & des Voyageurs ; 11°. le grand nombre de ceux qui ne restent chez eux que par intervalle ; 12°. la profonde paix dont jouit l'Empire ; 13°. la vie frugale & laborieuse, même des Grands ; 14°. l'exemption du vain préjugé de mésalliance ; 15°. la politique ancienne de distinguer les hommes sans distinguer les familles, en

Population de la Chine.

Population de la Chine.

n'attachant la nobleſſe qu'aux emplois & aux talens, ſans permettre qu'elle devienne héréditaire; 16°. la décence des mœurs publiques, & l'ignorance des ſcandales de la galanterie.

ARTICLE III.

Fertilité de la Chine ; cauſes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

Fertilité de la Chine ; cauſes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

TOUS les Voyageurs s'accordent dans leurs récits ſur la fertilité de la Chine, ſur l'étendue & la beauté de ſes plaines. On n'y voit ni enclos, ni haies, ni foſſés, ni preſque aucun arbre, tant le Cultivateur Chinois craint de perdre la moindre portion de ſon terrein. Les plaines des provinces ſeptentrionales produiſent le froment ; celles du midi portent du riz, parce que le pays eſt plus bas & plus aquatique. Les terres, dans pluſieurs provinces, portent deux moiſſons dans l'année ; & même, dans l'intervalle des deux récoltes, on y ſeme encore pluſieurs ſortes de petits grains & de légumes.

Mais comment concilier cette fertilité des terres avec ces famines cruelles & ces diſettes générales qui déſolent ſi ſouvent la Chine ? Comment arrive-t-il qu'un peuple ſobre, actif, induſtrieux, qui habite les plus fertiles contrées de l'Univers, qui eſt gouverné par des Princes dont la ſageſſe & la prévoyance font le principal caractere, ſe trouve ſi fréquemment expoſé à ce fléau deſtructeur ; tandis qu'on voit en Europe des pays ſtériles, habités par des peuples qui manquent de la plupart de ces avan-

tages, n'éprouver presque jamais les horreurs de la famine?

Fertilité de la Chine; causes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

Ce problême paroît difficile à résoudre à ceux qui n'ont qu'une connoissance superficielle de la Chine; mais un coup-d'œil réfléchi sur le local des différentes parties de cet Empire & sur la police de ses grains, suffit pour expliquer ce fait & dissiper le doute de la contradiction.

Deux causes concourent à produire dans ce royaume ces affreuses famines. 1°. Lorsque des accidens naturels, tels que la sécheresse, la grêle, les inondations, les insectes, font manquer les récoltes de l'année: dans quelque disette absolue que soit la Chine, non seulement elle ne peut tirer aucun secours de ses voisins, mais elle se trouve encore dans la nécessité de leur en fournir. Qu'on observe ses frontieres & les peuples limitrophes: en commençant par la province d'*Yun-nan*, & remontant ensuite vers le nord par les provinces de *Koei-tcheou*, de *Se-tchuen* & de *Chen-si*, jusqu'à la grande muraille, on ne trouvera que des montagnes affreuses, la plupart peuplées jusqu'ici des sauvages *Miao-sse*, dont nous avons parlé.

Au nord de la Chine, sont les Tartares Mongoux; nation soumise, il est vrai, mais extrêmement paresseuse, qui ne seme du millet que pour son usage, & fait sa principale nourriture de la chair de ses troupeaux.

Au nord-est, est la province de *Leao-tong* qui est très-fertile, mais trop éloignée de Pe-king & du centre de l'Empire, pour y faire parvenir ses denrées. D'ailleurs le transport en est impraticable dans toute autre saison que l'hiver: c'est le temps où l'on apporte de cette contrée

Fertilité de la Chine; causes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

dans la capitale quantité de gibier & de poiſſons glacés, ou *habillés de glace*, ſelon l'expreſſion Chinoiſe.

La Corée ne fournit point de grains à la Chine. Les provinces de *Kiang-nan* & de *Tche-kiang* ſont bornées à l'orient par les mers du Japon; & quoique ces iſles ne ſoient éloignées du continent que de trois ou quatre journées, jamais aucun vaiſſeau Chinois ne s'eſt haſardé juſqu'ici à y aller chercher des vivres, ſoit que le Japon, déjà trop peuplé, n'en ait point de ſuperflus, ou que, depuis qu'il a fermé ſes ports, les Marchands étrangers y ſoient expoſés à trop d'inſultes.

La mer baigne au ſud la province de Fo-kien, qui a vis-à-vis d'elle l'iſle *Formoſe*. Lorſque la diſette regne dans celle-ci, c'eſt encore à la Chine à lui fournir de grains.

La province de *Quang-tong* eſt également terminée par la mer, & n'a rien au ſud que des iſles & des terres éloignées. Une année que le riz y étoit fort cher, l'Empereur fit appeler le P. Parennin, Miſſionnaire Jéſuite, & lui demanda ſi la ville de Macao ne pourroit pas fournir du riz à celle de Canton, juſqu'à ce que celui qu'il y faiſoit conduire des autres provinces y fût arrivé. Mais il fut fort ſurpris d'apprendre que Macao n'avoit de ſon fonds ni riz, ni blé, ni fruits, ni herbes, ni troupeaux, & qu'elle tiroit généralement de la Chine tout ce qui lui étoit néceſſaire pour ſa ſubſiſtance.

Après avoir ainſi parcouru toutes les frontieres de ce vaſte Empire, on voit que, dans les temps difficiles, il eſt ſans aucune reſſource du côté de ſes voiſins. Ce qui empêche la famine de régner en Europe, eſt la libre

circulation du commerce, & la facilité qu'a chaque province de tirer des grains de l'Etranger. Cet avantage manque à la Chine : isolée à l'extrémité de l'Asie, ou entourée de peuples barbares, il faut qu'elle se nourrisse elle-même, & qu'elle tire de son propre sol de quoi faire subsister cette foule innombrable d'habitans que renferment ses provinces. C'est ce qui a fait aussi dans tous les temps l'objet des soins du Ministere public. La Chine a toujours eu des greniers & des magasins établis dans les provinces & dans presque toutes les villes un peu considérables, pour le soulagement des peuples dans les temps de disette. On lit encore les Ordonnances & les Déclarations des anciens Empereurs, remplies des expressions les plus tendres pour leurs sujets qui souffrent : ils ne peuvent, disent-ils, *ni boire, ni manger, ni prendre de repos, qu'ils n'aient soulagé la misere publique.*

Fertilité de la Chine ; causes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

Ces expressions paternelles devoient être prises à la lettre, du temps que les Chinois étoient gouvernés par des Empereurs de leur nation, qui regardoient leurs sujets comme leurs propres enfans. Aujourd'hui la théorie est encore la même, les ordres se donnent de la même maniere, & ils en imposent aisément dans les provinces à ceux qui les entendent publier. Mais à la Cour, on réduit à leur juste valeur tous ces termes brillans auxquels la pratique ne répond qu'à demi. C'est peut-être encore dans l'Empereur la même affection pour ses peuples ; mais ce n'est plus le même zele dans les Officiers, dépositaires de ses ordres & de sa volonté. Les délais & les lenteurs qu'on affecte dans l'envoi des secours, empêchent presque toujours qu'ils ne parviennent à propos. Quand la

Fertilité de la Chine ; causes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

récolte a manqué dans une province, avant que les Mandarins, qui en ont le gouvernement, aient envoyé leurs mémoriaux à la Cour, qu'ils aient passé par toutes les mains qui doivent les faire parvenir à l'Empereur, que le Prince ait fait assembler les Grands & les Tribunaux, qu'on ait nommé des Commissaires, & que ceux-ci soient partis, les peuples qui souffrent se consument, & mille infortunés périssent avant que les secours arrivent.

2°. Une autre cause de la disette des grains à la Chine, est la prodigieuse consommation qu'il s'en fait tous les jours pour la composition des vins du pays, & d'une espece d'eau-de-vie que les Chinois appellent *raque*. C'est une des grandes sources du mal, tant dans les provinces du sud que dans celles du nord : le Gouvernement ne l'ignore point, mais il n'emploie que de foibles moyens pour l'empêcher. On a souvent, par exemple, publié des défenses de fabriquer de la *raque*. L'ordre de la Cour est affiché par-tout, & annoncé dans les villes par les Gouverneurs. Des Officiers préposés pour faire les visites, parcourent les laboratoires, détruisent les fournaux, si l'on n'a rien à leur donner ; mais si le maître leur glisse quelques pieces d'argent, ils ferment les yeux, & vont faire ailleurs le même manége. Le Mandarin fait quelquefois la visite lui-même ; on saisit les Ouvriers, on les met en prison ; on les condamne au fouet, à porter la cangue (*) ; mais jamais à la mort. Ainsi les faiseurs de vin changent de demeure, se cachent pendant quelque temps, & recommencent bientôt après leurs opérations.

(*) Espece de supplice, dont nous parlerons dans la suite.

Ce qui paroîtra ſans doute de la derniere inconſéquence, c'eſt qu'on ne défend dans aucun endroit la vente de la raque & de ces vins factices. Il entre tous les jours à Pe-king une grande quantité de charrettes remplies de cette marchandiſe; on en paye le droit d'entrée à la porte, & elle ſe vend publiquement dans plus de mille boutiques, répandues dans la ville & dans les fauxbourgs. Si l'on vouloit efficacement l'exécution des loix qu'on porte contre ces liqueurs, ne feroit-on pas fermer les boutiques où l'on vend cette raque? n'en défendroit-on pas le débit ſous quelque peine ſévere, telle que l'exil ou une amende conſidérable? Mais il faudroit que les Grands s'interdiſſent les premiers l'uſage de ces boiſſons, & il leur en couteroit trop pour donner cet exemple au peuple.

Fertilité de la Chine; cauſes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

ARTICLE IV.

Mines de la Chine; métaux, pierres, terres, argiles, &c.

LES montagnes de la Chine ſont en ſi grand nombre & ſituées ſous des climats ſi variés, qu'elles doivent renfermer des minéraux de toute eſpece. On y trouve, en effet, d'abondantes mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, d'étain, de plomb, de mercure; des marbres, des criſtaux, du cinabre, des pierres d'azur, &c. L'or & l'argent ſeroient beaucoup plus communs dans cet Empire, ſi la politique Chinoiſe permettoit l'exploitation de toutes les mines qui recelent ces métaux; mais les Empereurs ont toujours craint, en offrant au peuple l'appât de ces richeſſes fictives, de les détourner des travaux plus

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

utiles de l'agriculture. Une grande partie de l'or qui exiſte à la Chine, ſe recueille dans le ſable des rivieres & des torrens qui deſcendent des montagnes, ſituées ſur les limites occidentales des provinces de Se-tchuen & d'Yun-nan. Cette derniere province eſt ſur-tout très-riche en mines d'argent. Les peuples *Lo-los*, dont nous avons déjà fait mention, & qui habitent la partie la plus voiſine des royaumes d'Ava & du Pégou, doivent tirer beaucoup d'or de leurs montagnes, puiſque leur uſage eſt de renfermer une grande quantité de lames d'or dans les bieres des perſonnes illuſtres qu'ils veulent honorer. Leur or n'eſt pas beau à la vue, peut-être parce qu'il n'eſt pas ſuffiſamment purifié. Il paroît que les *Lo-los* ne ſont pas plus habiles à fondre l'argent, qui eſt encore plus mêlé & plus noir, mais qui devient pur & auſſi brillant que tout autre, lorſqu'il a paſſé par le creuſet des Ouvriers Chinois. Le meilleur or de la Chine & le plus cher, eſt celui qu'on trouve dans les diſtricts de *Li-kiang-fou* & de *Yang-tchang-fou*. Comme l'or n'eſt pas monnoyé, on l'emploie dans le commerce, & il devient marchandiſe. La conſommation de ce métal eſt peu conſidérable : il n'eſt guere mis en œuvre que par les Doreurs ou pour de légers ornemens ; il n'y a que l'Empereur ſeul qui ait une grande quantité de vaiſſelle d'or,

Les mines de fer, de plomb, d'étain, doivent être très-communes & très-abondantes, puiſque ces métaux ſe donnent à bas prix dans toute l'étendue de l'Empire. M. Dortous de Mairan avoit demandé au P. Parennin s'il exiſtoit quelques monumens qui puſſent déterminer l'époque où l'uſage du fer avoit été introduit à la Chine. Ce célebre Miſſionnaire

naire lui répondit que l'usage de ce métal y étoit très-ancien, & qu'il paroissoit avoir été connu des premiers conducteurs des Chinois, puisqu'il en est fait mention dans le *Chou-king*, au chapitre *Yu-kong*, où il est rapporté que le fer vient du territoire de *Leang-tcheou*. On ne dit cependant pas que ce fut là qu'on eut la premiere connoissance du fer; mais comme la Chine a commencé indubitablement à se peupler par l'ouest de Pe-king, ce fut à *Leang-tcheou* que les Chefs des Chinois reconnurent cette terre propre à la fusion du fer. Comment le grand *Yu*, s'il eût manqué d'instrumens de fer, auroit-il pu réussir à couper les montagnes ou exécuter ces vastes canaux, qu'il fit creuser pour donner un libre cours aux eaux qui inondoient les terres? D'ailleurs on ne trouve à la Chine aucune de ces anciennes pierres tranchantes, travaillées pour suppléer à l'usage du fer; du moins les Lettrés actuels n'en ont jamais entendu parler.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

Les mines de cuivre des provinces d'*Yun-nan* & de *Koei-tcheou* fournissent, depuis un grand nombre d'années, toute la petite monnoie qui se frappe dans l'Empire. Outre le cuivre commun, les Chinois en ont un autre qu'ils appellent *Pe-tong*, ou cuivre blanc; il est si fin & si purifié, qu'il a la touche de l'argent. Ce cuivre est naturellement blanc lorsqu'on le tire de la mine, & lorsqu'on en casse les grains, on les trouve encore plus blancs dans l'intérieur qu'à leur surface. On a fait un grand nombre d'expériences à Pe-king, pour s'assurer que ce cuivre ne doit sa blancheur à aucun mélange. On en fabrique différens ouvrages; mais pour l'amollir & empêcher qu'il ne soit trop cassant, on est obligé d'y mêler un peu de

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

tutenague ou d'autre semblable métal. Ceux qui veulent lui conserver son éclat & sa belle couleur, y mêlent une cinquieme partie d'argent. On ne trouve ce cuivre que dans la province d'*Yun-nan*. Les Japonois en apportent à la Chine une autre espece qui est jaune, & qui se vend en lingot. Celui-ci a la touche de l'or, & les Chinois l'emploient pour exécuter différens bijoux. On prétend que ce cuivre n'engendre point de vert-de-gris.

Les Chinois connoissent encore une autre espece de cuivre, appelée *tse-lay-tong*, ou *cuivre qui vient de lui-même*. Il paroît que ce n'est autre chose qu'un cuivre rouge détaché des hautes montagnes par les grandes pluies, & qu'on trouve ensuite dans le sable & parmi les cailloux, lorsque les torrens se sont desséchés. Les Médecins Chinois attribuent aux bracelets de *tse-lay-tong* la propriété de fortifier les bras contre les attaques de la paralysie.

Les mines de charbon de pierre sont en si grande quantité dans toutes les provinces de cet Empire, qu'il n'est peut-être aucune contrée de la terre où elles soient aussi communes & aussi abondantes. Ce minéral se trouve avec profusion dans les montagnes des provinces de *Chen-si*, de *Chan-si* & de *Pe-tche-ly*; aussi l'emploie-t-on dans tous les fourneaux des Ouvriers, dans les cuisines de toutes les maisons, & dans les poêles qui échauffent les appartemens pendant l'hiver. Sans ce secours, les bois de chauffage, qui sont rares & fort chers, ne pourroient suffire à la consommation des provinces septentrionales.

On recueille la pierre d'azur dans plusieurs cantons de la province d'*Yun-nan*, & elle ne differe en rien de celle qu'on nous apporte en Europe. Elle se trouve aussi dans

la province de *Se-tchuen* & dans le diſtrict de *Tai-tong-fou* de la province de *Chan-ſi*, qui fournit peut-être le plus beau *yu-che* de la Chine; c'eſt une eſpece de jaſpe d'un blanc ſemblable au blanc de l'agate : il eſt tranſparent lorſqu'il eſt mis en œuvre, & quelquefois tacheté.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

Le plus beau criſtal de roche de la Chine vient des montagnes de *Tchang-tcheou-fou* & de *Tchang-pou-hien* de la province de Fo-kien, ſituées ſous la latitude de 24 degrés 10 minutes. Les Ouvriers de ces deux villes ſont très-habiles à le mettre en œuvre; ils en font des boutons, des cachets, des figures d'animaux, &c.

L'*Yun-nan* fournit de véritables rubis, mais qui ſont fort petits : il ſe vend annuellement, dans la capitale de cette province, une grande quantité d'autres pierres précieuſes; mais on aſſure qu'elles viennent d'ailleurs, & ſur-tout des royaumes voiſins d'Ava & de Laos. On ſait qu'il exiſte, à la diſtance de deux cents *ſenes* ou cordes de la ville de *Mohang-leng*, capitale de Laos, une mine de pierreries, qui a environ cent *ſenes* de profondeur, & d'où l'on tire des rubis dont quelques-uns ſont auſſi gros que des noix. On y trouve auſſi des émeraudes, & l'on aſſure que le Roi de Laos en poſſede une dont la groſſeur égale celle d'une orange. Un ruiſſeau paſſe à travers cette mine, & en détache pluſieurs pierres précieuſes qu'il entraîne avec ſes eaux. Il arrive quelquefois qu'on en ramaſſe dont le poids eſt d'un quart ou d'un tiers d'once.

Les carrieres de marbre ſont très-communes à la Chine, & ſur-tout dans la province de Fo-kien. Ces marbres ne le céderoient point à ceux d'Europe, ſi les Ouvriers Chi-

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

nois possédoient aussi bien que nous l'art de les travailler. Ce n'est pas qu'on n'en trouve chez les Marchands quelques petites pieces supérieurement polies : les tablettes, par exemple, dont on orne les tables des festins, & qu'on nomme *tien-tsan*, sont très-agréables, & nuancées de différentes couleurs, qui, quoique peu vives, représentent naturellement des montagnes, des rivieres, des arbres, des animaux : ces tablettes sont faites d'un marbre qu'on tire des carrieres de *Tai-ly-fou*, & dont on ne choisit que les plus beaux morceaux.

Pierres sonores.

PARMI les instrumens de musique, l'un des plus anciens & des plus estimés à la Chine est composé de pierres qui ont la propriété d'être sonores. Il n'est pas aisé de déterminer si la premiere colonie qui vint habiter la Chine y porta l'idée d'un instrument de musique fait de pierre, ou si les pierres sonores qu'elle y trouva la conduisirent à cette heureuse invention. Un vieux Commentaire du *Chou-king* dit que les Anciens, ayant remarqué que le courant de l'eau faisoit résonner quelques pierres du rivage, en détacherent quelques-unes, & que, charmés du beau son qu'elles rendoient, ils en construisirent des *King* ou instrumens de musique.

Les différentes especes de pierres sonores connues à la Chine, different considérablement entre elles par la beauté, la force & la durée du son qu'elles rendent : & ce qui doit surprendre, c'est qu'on ne sauroit déterminer cette différence, soit par les divers degrés de dureté, de pesanteur, de finesse de grain ; soit par d'autres qualités qui

sembleroient devoir l'occasionner. On trouve des pierres très-dures qui sont très-sonores, & des pierres tendres qui donnent d'aussi beaux sons. Quelques-unes, très-pesantes, rendent un son très-doux; d'autres, aussi légeres que la pierre-ponce, ont un son fort agréable.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

La pierre appelée *Yu*, est la plus renommée, la plus précieuse & la plus belle des pierres sonores qu'on connoisse à la Chine: elle paroît y avoir existé dès la plus haute antiquité. Si l'on doit s'en rapporter à ce que les anciens Auteurs Chinois disent des pierres d'*Yu* de leur temps, s'ils n'en ont pas exagéré la beauté & la perfection, l'on ne peut se dispenser de convenir que celles d'aujourd'hui ne leur soient très-inférieures. Mais ce qui semble devoir rassurer sur la sincérité de ces anciens Ecrivains, c'est que cette pierre, qui paroît avoir été connue sous les premiers *Tcheou*, dont la Dynastie commença l'an 1122 avant Jésus-Christ, étoit fort rare sous la Dynastie des *Han* qui commença l'an 206 avant notre Ere; c'étoit alors ce qu'on pouvoit offrir de plus précieux aux Empereurs: *Tching-ty*, de cette Dynastie, qui monta sur le trône l'an 37 avant Jésus-Christ, regarda comme une époque glorieuse de son regne qu'on eût trouvé, au bord d'une riviere, un ancien *King* composé de seize pierres, toutes d'*Yu*.

Ces pierres sonores se trouvent aujourd'hui dans les ravines, les torrens, les rivieres qui coulent au bas des montagnes de l'*Yun-nan*, du *Koei-tcheou*, du *Chen-si*, d'*Y-ly*, & du *Yoquen*. La pierre d'*Yu* ressemble extérieurement aux cailloux qui sont dans les ruisseaux & les torrens qui se précipitent dans les gorges des montagnes. Les gros *Yu* sont très-rares: les plus grands que les Mis-

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres & argiles, &c.

ſionnaires aient vus au palais impérial, n'avoient guere que deux pieds & demi ou trois pieds, ſur un pied huit à dix pouces de largeur, & on les regarde comme des pieces uniques. Les *Yu* ſe trouvent encore ſous terre, dans les vallées, auprès des mines, & dans les crevaſſes faites par les ravines ſur le flanc des montagnes. Ceux-ci different des autres, en ce que leur ſurface eſt moins polie, & qu'ils ne ſont jamais intérieurement ni ſi bien élaborés, ni d'un grain auſſi fin.

On remarque cinq propriétés différentes dans le *Yu* ſonore : la dureté, la peſanteur, la couleur, le grain & le ſon.

La dureté des beaux *Yu* eſt ſi grande, qu'on les travaille & qu'on les polit comme l'agate & les pieres précieuſes; l'acier le mieux trempé gliſſe deſſus & s'émouſſe. Plus la Nature les a ſoigneuſement préparés, plus il eſt difficile de les tailler ; mais le poli qu'on leur donne en a bien plus d'éclat.

La peſanteur du *Yu* eſt proportionnée à ſa dureté. On en conſerve au palais de l'Empereur un morceau brut, qu'il ſemble qu'un homme devroit pouvoir porter ; il en faut quatre, ſeulement pour le remuer. Ce morceau n'a cependant que deux pieds & demi de long ſur un demi-pied d'épaiſſeur. Il eſt de figure irréguliere & de couleur verte, qui eſt celle de l'eſpece d'*Yu* la plus commune.

La couleur la plus eſtimée aujourd'hui dans les pierres d'*Yu*, & qui eſt réellement la plus belle, eſt le blanc de petit lait, d'une ſeule teinte : viennent enſuite le bleu clair, le bleu céleſte, le bleu indigo, le jaune citron, le jaune orangé, le rouge de bois d'Inde, le vert pâle, le vert d'eau, le vert foncé, le gris de cendre, &c. Les

Chinois font plus de cas du *Yu* qui eſt d'une ſeule couleur, ſans nuances ni dégradations, à moins qu'il ne ſoit marbré agréablement de cinq couleurs.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

A l'égard du grain des *Yu*, le plus dur & le plus peſant eſt toujours celui qui a le grain le plus fin. Mais quelle eſt la ſorte de *Yu* la plus ſonore? Le Miſſionnaire qui nous a tranſmis ces détails, avoue qu'il ne peut répondre à cette queſtion, parce qu'il ne s'eſt pas trouvé à portée de faire les comparaiſons néceſſaires: ce n'eſt que chez l'Empereur, qui réunit ſeul toutes les eſpeces de *Yu*, qu'on puiſſe les faire: encore eſt-il douteux qu'il y ait divers *King* faits ſur les mêmes dimenſions & les mêmes meſures; ce qui ſeroit cependant eſſentiel pour la comparaiſon.

Le *Nieou-yeou-che*, ou *pierre graiſſe de bœuf*, eſt la ſeconde eſpece de pierres ſonores connue à la Chine. Elle n'a ni la dureté, ni la peſanteur, ni la douceur du ſon du *Yu*, & elle eſt bien moins rare & bien moins eſtimée. Cependant il eſt très-difficile d'en trouver de grandes pieces propres à faire des *King*. Le plus recherché eſt celui dont le jaune, qui eſt réellement celui de la graiſſe de bœuf, eſt d'une ſeule teinte, ſans nuances ni dégradations. Cette pierre vient de la province d'*Yun-nan*. Elle ſe trouve dans la terre, près des mines, ou dans les vallées, au bas des montagnes. Sa premiere ſurface eſt raboteuſe, d'une couleur ſale, mélangée de marron & de vert; vient enſuite une couche de blanc de lait caillé, laquelle eſt ſuivie d'une autre couche dont la teinte eſt jaune. Ce jaune devient plus foncé à proportion qu'il approche du centre. Il ſeroit aſſez intéreſ-

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

ſant d'examiner pourquoi le centre de cette pierre eſt plus travaillé, plus fini, plus compacte & d'une couleur plus foncée que les autres parties. Le *Yu* donne du feu au briquet; le *Nieou-yeou-che* n'en donne pas; cette pierre paroît plus approcher de l'agate, & elle pourroit bien n'être qu'une agate particuliere à la Chine. Pour que le *Nieou-yeou-che* ſoit ſonore, il faut qu'il ſoit bien jaune & ſans ondes de criſtal; mais il s'en faut de beaucoup qu'il ſoit auſſi ſonore que le *Yu*.

La troiſieme eſpece de pierres ſonores, nommée *Hiang-che*, rend un ſon ſi métallique, qu'on ſeroit tenté de la prendre pour une compoſition; mais il eſt conſtaté qu'elle eſt de la nature des pierres. On en trouve de noires, de griſâtres, de verdâtres unies, & d'autres marbrées de blanc. Les plus noires ſont les plus ſonores. Cette pierre ſinguliere vient d'un lac du *Tche-kiang*: elle paroît être une eſpece d'albâtre, noirci & dénaturé par les eaux qui l'ont pénétrée.

Une quatrieme eſpece de pierres ſonores reſſemble au marbre par ſes nuances, qui ſont griſes, noires & blanc ſale, ſur un fond blanc de lait. La plupart de ces pierres ont des taches tranſparentes, qui ſont une vitrification commencée: elles paroiſſent tenir le milieu entre le talc & le criſtal. On remarque que leurs frémiſſemens s'interrompent & ſont beaucoup moins longs.

Les Chimiſtes & les ſavans de l'Europe ne s'étoient point encore attachés juſqu'ici à obſerver ſi quelques-unes de nos pierres n'ont pas les mêmes propriétés que les pierres ſonores de l'extrémité de l'Aſie. Il paroît cependant que les Romains ont connu anciennement une pierre ſonore

fonore de la claſſe des *Hìang-che.* » Pline, dit M. l'Abbé » du Bos, dans ſes *Réflexions ſur la Poéſie & la Peinture*, » en parlant des pierres curieuſes, obſerve que la pierre » qu'on appelle *Calcophonas* ou *ſon d'airain*, eſt noire; » & que, ſuivant l'étymologie de ſon nom, elle rend un » ſon approchant du ſon de ce métal, lorſqu'on la touche. » Voici le paſſage de Pline : *Calcophonas nigra eſt ; ſed* » *illiſa, æris tinnitum reddit.* Lib. 37, ſect. 56 «.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

Quelques pierres ſonores, envoyées en France, ont enfin piqué la curioſité de nos Chimiſtes; ils ont cru qu'il étoit à propos de déterminer à quelle claſſe de pierres elles pouvoient appartenir. Feu M. le Duc de Chaulnes s'eſt particuliérement occupé de ce travail : voici le réſultat des expériences qu'il a faites ſur un *King* du cabinet de M. Bertin.

» On a demandé à l'Académie des Sciences, à M. Romé » de Liſle, & à pluſieurs autres ſavans Minéralogiſtes, » s'ils connoiſſoient la pierre noire des *King* : ils ont » répondu par le paſſage de Pline, cité dans le Dic- » tionnaire de Bomare, dans Boece de Bôtt, dans Lin- » nœus; & ont ajouté que M. Anderſon parloit, dans » ſon Hiſtoire Naturelle d'Iſlande, d'une pierre bleuâ- » tre & très-ſonore. Comme la pierre noire des » Chinois devient bleuâtre quand on la lime, c'eſt » vraiſemblablement la même; aucun de ceux qu'on » a conſultés d'ailleurs ne l'avoit vue.

» La pierre des Chinois reſſemble entiérement, au » premier coup-d'œil, au marbre noir, & eſt calcaire » comme lui; mais le marbre ordinairement n'eſt point » ſonore. Elle reſſemble également, pour ſon extérieur,

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

» à la pierre de touche qui eſt un baſalte, & au baſalte » volcanique ; mais ces deux pierres ſont des vitrifica- » tions.

» Sa reſſemblance avec le marbre noir m'a engagé à » faire les expériences comparativement. Elle n'eſt pas » phoſphorique, ni le marbre noir non plus ; elle ne » fait aucun effet ſur le barreau ſuſpendu, & ne con- » tient par conſéquent pas de fer, dans l'état métal- » lique. Les diſſolutions dans les acides, éprouvées aupara- » vant pour voir s'ils ne contenoient pas de fer, montrent » par l'alkali phlogiſtique, que la pierre en contient un » indice. Comme le marbre noir ne donnoit pas le même » phénomene, on a examiné plus attentivement la pierre » ſonore à la loupe, & l'on y a découvert des points py- » riteux, auxquels on l'attribue. Diſſoute d'ailleurs par » les acides vitrioliques, nitreux & marin, elle donne tou- » jours les mêmes phénomenes que le marbre noir; elle » fait un *magna* griſâtre (qui n'eſt qu'une chaux teinte » par le bitume) avec l'acide vitriolique, & laiſſe en » arriere une portion noire, inſoluble dans les acides » nitreux & marin, qui eſt, comme dans le marbre » noir, un véritable bitume combuſtible.

» Le marbre noir & la pierre ſonore calcinés de- » viennent entiérement blancs, & donnent des chaux très- » vives ; ils perdent leur bitume par l'action du feu. La » pierre ſonore paroît cependant contenir un peu moins » de matiere phlogiſtique ou colorante ; car les préci- » pités par l'alkali fixe ſont un peu plus blancs (& » même bleuâtres) que celui du marbre noir. Eſſayée » par l'alkali volatil, elle ne contient pas de cuivre. Les

» autres précipités par les différentes ſubſtances, donnent » tous les mêmes apparences «.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

M. le Duc de Chaulnes en étoit à ce point de ſon analyſe, lorſqu'il fit prendre des informations chez les Marbriers : ils répondirent que le marbre bleu-turquin étoit très-ſonore. On en a effectivement vu de grandes tablettes, qui le ſont beaucoup ; mais ayant fait conſtruire un *King* avec ce marbre, il n'avoit plus cette qualité. En eſſayant des marbres noirs de Flandres, on en a enfin trouvé des morceaux qui rendent beaucoup de ſon, & l'on en a fait tailler un *King*, qui eſt preſque auſſi ſonore que ceux de la Chine. Toutes ces obſervations autoriſent à croire que les pierres des *King* ne ſont autre choſe qu'un marbre noir, entiérement compoſé des mêmes principes que nos marbres, mais que quelque différence dans l'organiſation rend plus ou moins ſonore.

M. le Duc obſerve encore que les Chinois font auſſi des *King* de criſtal, & qu'on en voit un de cette eſpece à S. Brice, dans le cabinet de M. de la Tour, Secrétaire du Roi ; qu'ils emploient également une eſpece d'albâtre, & que M. Bertin a reçu de la Chine des morceaux de cet albâtre, figurés comme les *King* de pierre noire, qu'on annonce comme ſonores, mais qui ne paroiſſent rendre aucun ſon ; enfin, que la pierre de *Yu*, dont les Chinois font leurs plus beaux *King*, n'eſt autre choſe qu'une agate.

Argiles, poterie, porcelaines.

LE Gouvernement Chinois, qui s'attache bien moins aux arts de luxe & d'agrément, qu'à ceux de beſoin &

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

d'utilité, n'a jamais cessé de favoriser le travail de la poterie : aussi est-il venu à bout de la faire monter au rang des arts qui occupent le plus d'Ouvriers & qui fournissent le plus aux échanges continuels du commerce. Comme la Chine fournit une quantité prodigieuse d'argiles de toute couleur, les unes mélangées de gravier, les autres d'un sable très-fin, & dont plusieurs sont singuliérement travaillées par la Nature, il en résulte une grande variété entre la poterie d'une province & celle qui se fabrique dans une autre, soit pour la forme des vases, soit pour leur grandeur. Il y a des lieux où l'on façonne des vases de quatre à cinq pieds de diametre ou même davantage, sur une hauteur de trois pieds, & d'autres qui ont quatre à cinq pieds de haut avec une ouverture proportionnée. Ces vases, qu'on nomme *Kang*, servent aux riches de bassins pour leurs poissons dorés, pour leurs fleurs & leurs plantes aquatiques, &c. ; aux Particuliers, de réservoirs pour leur eau, de caisses pour leurs grains, leurs légumes, leurs fruits, &c. ; aux Ouvriers, aux Marchands, de cuves, de chaudieres, &c.

Comme c'est sur-tout en faveur du peuple qu'on travaille la poterie Chinoise, on s'est spécialement proposé deux choses : la premiere, de s'accommoder à tous ses besoins, jusqu'à faire des lampes, des cuillers, des tasses, des vases de cuisine & de table, de toutes les formes & grandeurs, & même des joujoux pour les enfans ; la seconde, de proportionner tellement le prix de ces ustensiles à sa pauvreté, qu'il puisse se procurer très-aisément tout ce dont il a besoin. On porte même l'attention jusqu'à donner des formes élégantes & ornées à sa vaiss-

selle, ses thèïeres, ses tasses. L'Empereur, à qui l'on présente toujours quelques-uns des ouvrages de toutes les manufactures & fabriques de l'Empire, a introduit la coutume de peindre de petites fleurs en émail coloré sur les différentes pieces de poterie; & pour les accréditer, il en a établi l'usage dans son palais, & les fait entrer dans le nombre des présens qu'il distribue.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

Ceux qui ont voyagé dans l'Inde connoissent les *gargoulettes*, ou vases d'une espece de poterie qui a la propriété de bonifier & de rafraîchir l'eau. Ces vases, à cet égard, sont préférés à ceux d'or, de cristal & de la plus belle porcelaine. Les riches s'en servent comme les pauvres. Il en est de même de plusieurs autres ouvrages de poterie, qu'on juge spécialement propres pour certains usages : le thé, par exemple, est trouvé meilleur quand on en a fait chauffer l'eau dans tel vase, & quand on l'a fait infuser dans tel autre; le riz n'a toute sa saveur, & ne se cuit bien que dans des vases d'une poterie grossiere & sans émail; les fleurs qui languissent dans la faïence & la porcelaine, croissent, pour ainsi dire, à vue d'œil dans certains pots de terre, &c.

Il est certain, 1°. que pour la cuisine & la Médecine, on fait plus usage de la poterie à la Chine qu'en France, & qu'on s'en trouve bien; 2°. que les Artistes en tirent un meilleur parti, & la plient mieux à leurs usages : par exemple, les Peintres broyent leurs couleurs dans un *jou-po*, ou vase d'une terre dure, au moyen d'une molette de la même matiere; 3°. que la beauté & la finesse de quelques argiles ont mis l'industrie Chinoise à portée de faire en poterie des pieces très-précieuses, soit par la délicatesse du

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

travail, ſoit par leur grandeur, ou par la beauté & la ſingularité de leurs formes. Le P. Amiot rapporte qu'il a vu une cuvette de deux pieds de large ſur plus de trois pieds & demi de long, dont le fini étoit ſi précieux, que, même exécutée en marbre, cette piece eût mérité d'être admirée.

Les belles porcelaines de la Chine ſont trop célebres pour que nous n'indiquions pas ici la matiere dont on compoſe leur pâte. Cette matiere eſt le produit du mélange de deux ſortes de terres, l'une appelée *Pe-tun-tſe*, & l'autre qu'on nomme *Kao-lin*; celle-ci eſt parſemée de corpuſcules qui ont quelque éclat ; l'autre eſt ſimplement blanche, & très-fine au toucher. Ces matieres premieres ſe tranſportent dans les manufactures, façonnées en forme de briques. Les *Pe-tun-tſe*, dont le grain eſt ſi fin, ne ſont autre choſe que des quartiers de rochers qu'on tire des carrieres, & qu'on réduit en poudre. Toute pierre n'y eſt pas propre : la bonne pierre, diſent les Chinois, doit tirer un peu ſur le vert. On ſe ſert d'une maſſue de fer pour briſer ces quartiers de pierre; on en met enſuite les morceaux briſés dans des mortiers; &, par le moyen de certains leviers qui ont une tête de pierre armée de fer, on acheve de les réduire en une poudre très-fine. Ces leviers ſont mis en action, ou par le travail des hommes, ou par la chute de l'eau, de la même maniere que les martinets dans nos moulins à papier. On recueille enſuite cette pouſſiere, on la jette dans une grande urne remplie d'eau, & on la remue fortement avec une pelle de fer. Quand on l'a laiſſé repoſer quelque temps, il ſurnage une eſpece de crême, épaiſſe de quatre à

cinq doigts ; on la leve & on la verſe dans un autre vaſe plein d'eau : on agite pluſieurs fois l'eau de la premiere urne, en recueillant à chaque fois la crême qui s'y forme, juſqu'à ce qu'il ne reſte plus que le gros marc, que ſon propre poids précipite au fond du vaſe ; on le tire & on le pile de nouveau.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

A l'égard de la ſeconde urne, où l'on a jeté ce qui a été recueilli de la premiere, on attend qu'il ſe ſoit formé au fond une eſpece de pâte. Lorſque l'eau qui eſt au deſſus paroît fort claire, on la verſe en inclinant doucement le vaſe, pour ne pas troubler le ſédiment, & l'on jette cette pâte dans de grands moules propres à la ſécher : avant qu'elle ſoit entiérement durcie, on la partage en petits carreaux, qui s'achetent par centaine. La couleur de cette pâte, & la forme qu'elle a reçue, lui ont fait donner le nom de *Pe-tun-tſe*.

Le *Kao-lin*, qui entre dans la compoſition de la porcelaine, demande un peu moins de travail que les *Pe-tun-tſe*. La Nature a plus de part à ſa préparation. On en trouve des mines dans le ſein de certaines montagnes, qui ſont couvertes au dehors d'une terre rougeâtre. Ces mines ſont aſſez profondes ; on y trouve le *Kao-lin* en grumeaux, dont on forme des briques, en obſervant les mêmes procédés que pour les *Pe-tun-tſe*. Le P. d'Entrecolles penſe que la terre de Malte, appelée l*a terre de S. Paul*, a beaucoup de rapport avec le *Kao-lin*, quoiqu'on n'y remarque pas les petites parties argentées dont celui-ci eſt ſemé.

C'eſt du *Kao-lin* que la porcelaine fine tire toute ſa fermeté ; il y tient, en quelque ſorte, lieu de nerfs. Il eſt aſſez

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

singulier que ce soit l'addition d'une terre molle qui donne de la force & de la consistance aux *Pe-tun-tse*, qui proviennent des plus durs rochers. Un riche Marchand Chinois conta au P. d'Entrecolles, que des Anglois ou des Hollandois firent acheter des *Pe-tun-tse*, qu'ils emporterent dans leur pays, dans le dessein d'y fabriquer de la porcelaine; mais que n'ayant pas pris de *Kao-lin*, leur entreprise échoua, comme ils l'ont avoué depuis: *ils vouloient*, dit ce Chinois en riant, *former un corps dont les chairs se soutinssent sans ossemens.*

Les Chinois ont découvert depuis quelques années une nouvelle matiere, propre à entrer dans la composition de la porcelaine. C'est une pierre ou espece de craie, appelée *Hoa-che*, dont les Médecins préparent une sorte de tisane qu'ils disent être détersive, apéritive & rafraîchissante. Les Ouvriers en porcelaine se sont avisés d'employer cette même pierre en place de *Kao-lin*. On la nomme *Hoa*, parce qu'elle est glutineuse, & qu'elle approche en quelque sorte du savon. La porcelaine faite avec le *Hoa-che* est rare, & beaucoup plus chere que l'autre. Le grain en est extrêmement fin; & quant au travail au pinceau, si on la compare à la porcelaine ordinaire, elle est à peu près ce qu'est le vélin comparé au papier. De plus, cette porcelaine est d'une légéreté qui surprend une main accoutumée à manier d'autres porcelaines: aussi est-elle beaucoup plus fragile, & il est difficile de saisir le véritable degré de sa cuisson. On ne se sert pas toujours du *Hoa-che* pour faire le corps de l'ouvrage; on se contente quelquefois d'en faire une colle assez déliée, dans laquelle on plonge la piece de porcelaine, quand

elle

elle est seche, afin qu'elle en prenne une couche avant de recevoir les couleurs & le vernis : elle acquiert par-là un degré supérieur de beauté.

Mines de la Chine, métaux, pierres, terres, argiles, &c.

Lorsqu'on a tiré le *Hoa-che* de la mine, on le lave avec de l'eau de riviere ou de pluie, pour en séparer un reste de terre jaunâtre qui s'y trouve attaché. On le brise ensuite, on le met dans une cuve d'eau pour le dissoudre, & on lui donne les mêmes façons qu'au *Kao-lin*. On assure que le seul *Hoa-che*, ainsi préparé & sans le mélange d'aucune autre terre, suffit pour faire de la porcelaine. Il tient la place du *Kao-lin*, mais il est beaucoup plus cher. La charge du *Kao-lin* ne coute que vingt sous, celle du *Hoa-che* revient à un écu; c'est ce qui renchérit considérablement cette sorte de porcelaine.

ARTICLE V.

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

LA Chine produit la plupart des fruits que nous avons en Europe, & plusieurs autres especes qui lui sont particulieres. Les pommes, les poires, les prunes, les abricots, les pêches, les coins, les figues, les muscats, les grenades, les oranges, les noix, les châtaignes viennent presque par-tout, & en abondance; mais les Chinois n'ont aucune espece de bonne cerise. En général, & si l'on en excepte les muscats & les grenades, les fruits qui leur sont communs avec nous sont inférieurs à ceux d'Europe. Les Chinois ont plusieurs especes d'olives, toutes différentes des nôtres; mais ils n'en tirent point

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

d'huile, soit que ce fruit n'y soit point propre chez eux, soit qu'ils ignorent encore le secret de la faire. Leur maniere de recueillir les olives est fort commode : ils pratiquent un trou dans le tronc de l'arbre, qu'ils rebouchent après y avoir renfermé du sel. Au bout de quelques jours, le fruit se détache & tombe de lui-même.

C'est de la Chine que nous sont venues les premieres oranges, & c'est aux Portugais que nous en sommes redevables. On assure que le premier oranger dont sont provenues toutes les oranges d'Europe, se conserve encore à Lisbonne, dans la maison du Comte de S. Laurent. Les Chinois en ont un grand nombre d'especes. Les plus estimées, & celles qu'on envoie par rareté dans les Indes, sont fort petites; elles ont la peau d'un jaune tirant sur le rouge, fine, unie, & extrêmement douce. On en mange de plus grosses à *Canton*, qui sont jaunes, fort agréables au goût, & fort saines. On en donne communément aux malades, en prenant toutefois la précaution de les faire ramollir au feu ou sous la cendre chaude, & d'y mêler beaucoup de sucre. Elles sont plus fermes que nos oranges de Provence; la peau ne quitte pas nettement la chair, & la chair elle-même n'est point divisée en petites côtes, comme on l'observe dans les nôtres.

Les limons, les citrons, & ce qu'on appelle dans les Indes *Pampelimousses*, sont très-communs à la Chine. Mais on y donne un soin particulier à la culture d'une espece de citronnier, dont les fruits sont de la grosseur d'une noix, parfaitement ronds, verts, aigres, & qu'on dit excellens dans les ragoûts. On met souvent ce citronnier dans des caisses pour en faire l'ornement des cours, des salles & des appartemens.

Les Chinois ont une espece de melons fort petits, jaunes au dedans, d'un goût sucré, & qu'on mange avec la peau, comme nous mangeons quelquefois les pommes en Europe. Ils en ont encore une autre espece plus estimée, qui leur vient d'un endroit de la Tartarie, qu'ils nomment *Ha-mi*. Ces melons, comme nous l'avons déjà dit, ont la propriété de se conserver cinq ou six mois dans leur fraîcheur. On a soin d'en faire chaque année une grande provision pour la table de l'Empereur.

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

Le *Tse-tse*, que les Portugais appellent figue, est une sorte de fruit particulier à la Chine, & qui croît dans presque toutes ses provinces. Il y en a de plusieurs especes: ceux des terres méridionales sont d'un goût fort sucré; ils ont les pepins noirs, applatis, & la chair glaireuse & pleine d'eau. Dans le *Chan-si* & le *Chen-si*, le *Tse-tse* est plus ferme, plus gros, mieux nourri, & plus aisé à conserver. Les arbres qui portent ce fruit sont fort beaux, aussi élevés, aussi touffus que nos noyers de moyenne grandeur; les feuilles sont d'un vert éclatant, mais elles changent de couleur dans l'automne, & deviennent d'un rouge agréable. Les fruits sont aussi gros qu'une belle pomme: à mesure qu'ils mûrissent, ils prennent une couleur aurore, & quand ils sont séchés, ils deviennent farineux & aussi sucrés que les figues.

On trouve dans les provinces de *Fo-kien*, de *Quang-tong* & de *Quang-si*, deux especes de fruits que nous ne connoissons point. Le premier, qu'on nomme *Li-tchi*, est de la grosseur d'une datte; son noyau, qui est long & fort dur, est recouvert d'une chair molle, aqueuse, & d'un goût exquis. Cette chair est renfermée dans une

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

écorce chagrinée en dehors, fort mince, & terminée en ovale comme un œuf. On dit ce fruit délicieux, mais il incommode quand on en mange beaucoup : on assure qu'il est si chaud, qu'il fait sortir des froncles par tout le corps. Les Chinois le laissent sécher dans l'écorce même, où il devient noir & ridé comme nos pruneaux. Ils en mangent ainsi toute l'année, & s'en servent ordinairement dans le thé, auquel il communique un léger goût d'aigreur, qu'on préfere à la Chine à la douceur du sucre. L'observation suivante doit être faite par ceux qui veulent goûter ce fruit dans sa parfaite bonté. S'il est entiérement mûr, & qu'on differe un jour à le cueillir, il change de couleur; si on laisse passer un second jour, on s'apperçoit au goût de son changement; enfin, si l'on attend le troisieme jour, l'altération devient très-sensible. Pour que ces fruits ne perdent rien de leur parfum & de leur saveur, ils doivent être mangés dans les provinces mêmes où ils croissent. Eût-on le secret d'en conserver & de les transporter frais en Europe, comme on en y a porté de secs, on ne pourroit encore juger que très-imparfaitement de leur bonté. Les *Li-tchi* qu'on apporte à Pe-king pour l'Empereur, & qu'on renferme dans des vases d'étain pleins d'eau-de-vie, où l'on mêle du miel & d'autres ingrédiens, conservent, à la vérité, une apparence de fraîcheur, mais ils perdent beaucoup de leur saveur. Pour faire goûter à ce Prince toute la délicatesse de ce fruit, on a quelquefois transporté les arbres mêmes qui le produisent, enfermés dans des caisses, & l'on prenoit si bien ses mesures, que lorsqu'il arrivoit à Pe-king, le fruit étoit près de sa maturité.

L'autre espece de fruit, particuliere aux provinces méridionales, est le *Long-yen*, c'est-à-dire, *œil de dragon*. La figure en est ronde, l'écorce jaunâtre, la chair blanche, aqueuse, aigrelette. On prétend que si ce fruit n'est pas aussi agréable au goût que le *Li-tchi*, il est plus sain, & n'incommode jamais.

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

On distingue à la Chine trois especes d'abricotiers: l'abricotier à fleurs doubles, l'abricotier à fruit, & l'abricotier sauvage. On cultive dans les parterres l'abricotier à fleurs doubles, que M. Duhamel dit n'avoir jamais vu: on en compte ordinairement quatre familles principales, qui sont les *mille-feuilles*, les *jaunes pâles*, les *blancs de lait*, & les *ordinaires* dont le bouton paroît d'abord rouge, & dont la fleur blanchit en s'épanouissant. Il y a des abricotiers à fleurs doubles, qui sont nains; ils sont destinés à orner les appartemens, où ils fleurissent pendant l'hiver. Les autres sont plantés sur les collines & les monticules des jardins, où ils font un très-bel effet au printemps.

L'abricotier à fruit est à peu près semblable à celui de France. Les Jardiniers Chinois en comptent plusieurs familles qui donnent différentes especes d'abricots; savoir, le *Kin-hing*, qui est rond & a la chair jaune; il mûrit le premier, & il est d'un très-bon goût; le *Choui-hing*, qui est très-juteux & d'un parfum exquis; le *Pe-hing*, dont la chair est blanche & d'un goût assez médiocre; le *Li-hing*, qui conserve toujours un œil verdâtre & un petit goût aigre; le *Kin-kouan-kinen*, qui est de couleur de chair, d'une eau excellente, très-charnu & un peu applati; le *Mou-hing*, qui est applati, verdâtre & toujours un peu acide; enfin, le *Pa-tan*, qui vient originairement

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

d'au delà du désert de *Chamo*; cet abricot est petit, peu charnu, & n'est estimé qu'à cause de son amande qui est assez grosse, douce & très-agréable au goût.

L'abricotier sauvage, qui se trouve vraisemblablement en France, fixeroit peut-être davantage l'attention de nos Cultivateurs, si son utilité leur étoit mieux connue. On en distingue à la Chine trois especes, dont deux se ressemblent beaucoup. Son amande donne une fort bonne huile qui peut suppléer à celle de table; elle est au moins bien supérieure à celle de noix qu'on brûle dans les lampes. Les paysans Chinois chauffent leurs étuves avec ce qui reste des noyaux, & en recueillent les cendres, qui leur servent d'engrais pour leurs terres. L'abricotier sauvage n'exige aucune culture; il se contente du plus mauvais terrein, & produit ses fleurs assez tard pour ne pas craindre les gelées. On l'admet jusque dans les jardins de l'Empereur, où on lui abandonne les terreins les plus secs & les expositions les moins favorables. Les montagnes stériles qui se trouvent à l'occident de Pe-king, en sont couvertes; &, ce qu'on aura peut-être peine à croire, c'est que la récolte de ces abricots sauvages & l'huile qu'on tire de leurs amandes, suffisent pour rendre les paysans qui les habitent, aussi riches que ceux de la plaine.

Les abricots sont à la Chine, comme en Europe, un des premiers fruits de l'été. Les Chinois en font, comme nous, des confitures seches & liquides, mais ils attendent que ce fruit soit bien mûr. Outre cela, ils en expriment le jus, le font cuire, le clarifient, & en préparent des especes de pastilles, qu'on garde aussi long-

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

temps qu'on veut, & qui, fondues dans l'eau, donnent une boiſſon excellente pour déſaltérer & rafraîchir. On fait ſécher pour le même uſage les petits abricots, qu'on nomme de montagne; on détache leur chair du noyau, & on la fait tremper à pluſieurs repriſes dans du jus d'autres abricots bien mûrs ou même de ceriſes. Ces abricots, ainſi ſéchés au ſoleil, ſe gardent pour être mangés, le printemps ſuivant, bouillis dans l'eau avec du miel ou du ſucre; mais ſur-tout pour être bouillis juſqu'à conſomption dans une grande quantité d'eau, où l'on mêle enſuite un peu de vinaigre, & qui ſert de boiſſon rafraîchiſſante pour le peuple & les gens de la campagne. Comme cette boiſſon eſt très-ſaine, les perſonnes aiſées en font pareillement uſage, en y ajoutant un peu d'écorce d'orange & de ſucre fin.

On recueille à la Chine une grande quantité de raiſins, & ſi les Chinois ne font point uſage du vin, ce n'eſt pas qu'ils manquent du fruit qui le donne. C'eſt un préjugé de croire que la vigne n'ait été connue que très-tard dans cet Empire, & qu'elle y ait été portée de l'Occident. Tous les Lettrés aſſurent que la vigne y a été connue & cultivée dès la plus haute antiquité. On ne peut, ſelon ces Lettrés, entendre que de la vigne, ce qui eſt dit dans le *Tcheou-ly* ſur ce que devoient faire les Mandarins chargés des jardins de l'Empereur : or, le *Tcheou-ly* paſſe pour être l'ouvrage du célebre *Tcheou-kong*, frere de *Vou-vang*, qui monta ſur le trône l'an 1122 avant Jéſus-Chriſt. Quoi qu'il en ſoit, il paroît certain qu'il y a eu des vignes dans le *Chan-ſi* & le *Chen-ſi* pluſieurs ſiecles avant l'Ere chrétienne, & qu'on en cultivoit même aſſez dans

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

ces provinces, pour pouvoir en faire une grande quantité de vin. *Sée-ma-tsien* rapporte, en passant, qu'un particulier en avoit fait dix mille mesures. Il fut un temps où les habitans des provinces de *Pe-tche-ly*, de *Chantong*, de *Ho-nan* & de *Hou-quang*, se livrerent pareillement à la culture de la vigne. Le vin qu'ils faisoient avoit la propriété de se conserver pendant plusieurs années, enfermé dans des urnes qu'on enterroit; & cette liqueur, dit l'Histoire, étoit devenue assez commune pour qu'elle causât de très-grands désordres. Les chansons qui restent de toutes les Dynasties, depuis les *Yven* jusqu'aux *Han*, font foi que le vin de raisin a toujours été fort au goût des Chinois. L'Empereur *Ouen-ti*, de la Dynastie des *Ouei*, le célebre avec un enthousiasme lyrique, digne d'Anacréon & d'Horace; & l'on voit dans la grande Botanique Chinoise, liv. 133, que le vin de raisin étoit le vin d'honneur que plusieurs villes offroient aux Gouverneurs, aux Vice-Rois, & même à l'Empereur. En 1373, l'Empereur *Tai-tsou* accepta pour la derniere fois celui de *Tai-yuen*, ville du *Chan-si*, & défendit qu'on lui en présentât davantage : *Je bois peu de vin*, dit ce Prince, *& je ne veux pas que ce que j'en bois cause le moindre embarras à mon peuple.*

Il paroît que la vigne a essuyé bien des révolutions à la Chine : elle n'a jamais été exceptée, toutes les fois qu'il y a eu ordre d'arracher les arbres qui embarrassoient les champs destinés aux moissons. L'extirpation des vignes a même été poussée si loin dans la plupart des provinces, sous certains regnes, qu'on en perdit totalement le souvenir. Quand, dans la suite, il fut permis d'en replanter,

si

si l'on s'en tient à la maniere dont quelques Historiens s'expriment, on croiroit que la vigne & le raisin commençoient à y être connus pour la premiere fois. C'est probablement ce qui a pu faire penser que la vigne n'étoit pas ancienne à la Chine. Il est cependant certain que, sans parler de temps plus reculés, les Annales Chinoises font clairement mention de vigne, de raisin, & nommément de vin de raisin sous le regne de l'Empereur *Vou-ty*, qui parvint au trône l'an 140 avant l'Ere chrétienne; & que depuis ce Prince, on peut constater l'usage & l'emploi de vin de raisin, de Dynastie en Dynastie, &, pour ainsi dire, de regne en regne, jusqu'au quinzieme siecle. Quant à l'état actuel de la plantation de la vigne à la Chine, ce qu'on peut dire de plus positif, c'est que les Empereurs *Kang-hi*, *Yong-tching* & *Kien-long*, qui regne aujourd'hui, ont fait venir un grand nombre de nouveaux plants des pays étrangers; que les trois provinces de *Ho-nan*, de *Chan-tong*, de *Chan-si* paroissent avoir réparé leurs anciennes pertes; que les deux grandes villes de *Tai-yuen* & de *Ping-yang*, dans le *Chan-si*, sont fameuses dans tout l'Empire par la grande quantité de raisins secs qui sort de leurs environs pour la Pharmacie & les tables; que la province de *Pe-tche-ly*, non moins célebre de tout temps pour ses vignes, en a encore aujourd'hui beaucoup, jusque là qu'on y compte quatorze districts renommés pour leurs raisins, qu'on conserve long-temps, & qui se vendent à Pe-king à un prix fort modique. Les plus estimés de tous les raisins qu'on connoît à la Chine, viennent, comme nous l'avons dit, du pays de *Ha-mi*.

Fruits, légumes, herbes potagères de la Chine.

Les Chinois nous surpassent dans l'art des potagers,

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

Comme les racines & les légumes forment la principale nourriture du peuple, ils n'omettent ni ſoins ni travail pour s'en procurer de bons. Outre les eſpeces communes à l'Europe, ils en ont une très-grande quantité d'autres qui nous ſont inconnues. L'une des plus ſingulieres eſt une ſorte d'oignons qui ne vient point de graine comme les nôtres. Vers la fin de la ſaiſon, on voit ſortir de la pointe des feuilles de petits filamens, au milieu deſquels ſe forme un oignon blanc, pareil à celui qui germe dans la terre. Ce petit oignon pouſſe peu à peu des feuilles ſemblables à celles qui le ſoutiennent, & ces nouvelles feuilles portent à leur tour un troiſieme oignon ſur leur pointe; de maniere cependant que les feuilles & l'oignon décroiſſent toujours à meſure qu'ils s'éloignent de la terre. On croiroit voir un ouvrage de l'art, tant il y a d'ordre & de proportion dans les différens étages qui partagent cette plante.

Les ſemences des choux cabus, l'oſeille, la rue, & quelques autres légumes qu'on a tranſportés des Indes à la Chine, y meurent ou dégénerent au bout de deux ou trois ans. Les Chinois ont cependant de vrais choux, mais ils ne pomment point : ils ont auſſi le perſil depuis long-temps; mais il n'a ni la beauté, ni la ſaveur du nôtre.

Parmi les herbes potageres qui nous manquent, & que nous pourrions envier aux Chinois, eſt celle qu'ils nomment *Pe-tſai*. Ce légume eſt excellent & d'un très-grand uſage. Ses feuilles lui donnent quelque reſſemblance avec la laitue-romaine; mais il en differe par la fleur, par la ſemence, par le goût & par la hauteur. Le meilleur

Pe-tſai croît dans les provinces ſeptentrionales, où l'on a ſoin de le laiſſer attendrir par les premieres gelées blanches. La quantité qu'on en ſeme, & la conſommation qu'on en fait, ſont preſque incroyables. Pendant les mois d'Octobre & de Novembre, les neuf portes de Pe-king ſont embarraſſées de chariots chargés de ce légume, & qui défilent depuis le matin jusqu'au ſoleil couchant. Les Chinois font des proviſions de *Pe-tſai* pour l'hiver; ils le ſalent ou le font confire, & le mêlent avec le riz, dont il rehauſſe le goût.

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

Le Pi-tſi, ou la châtaigne d'eau.

On a oſé avancer en Europe, que les Chinois laiſſent une partie de leurs terres ſans culture: on ignoroit ſans doute qu'ils cultivent le fond même des eaux, & que le ſol des lacs, des étangs, des ruiſſeaux, leur fournit des moiſſons qui nous ſont encore inconnues. Leur induſtrieuſe activité leur fait trouver des reſſources dans un grand nombre de plantes aquatiques, dont pluſieurs, telles que le *Pi-tſi* & le *Lien-hoa*, font les délices des meilleures tables chinoiſes. Le Gouvernement, pour donner au peuple l'exemple de cette culture, a ſoin d'en faire planter dans les étangs, dans les nappes d'eau & autres eſpeces de communes qui appartiennent à l'Etat. L'Empereur lui-même en fait garnir les pieces d'eau qui ornent ſes jardins, & preſque tous les foſſés de ſon palais en ſont remplis. Les fleurs & la verdure de ces plantes utiles couvrent auſſi preſque entiérement les deux immenſes nappes d'eau qu'on trouve au centre de Pe-king, & qui

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

ne sont séparées que par un seul pont où tout le monde passe; & d'où l'on peut considérer les magnifiques jardins du palais de l'Empereur. Le *Pi-tsi*, ou la véritable châtaigne d'eau, ne croît que dans les provinces méridionales de la Chine : elle dépérit à Pe-king. Ses feuilles sont longues comme des joncs, mais creuses & formées en tuyau comme celles des ciboules. Ce que cette plante a d'extraordinaire, c'est que son fruit se trouve dans une enveloppe que forme sa racine, & y est renfermé comme la châtaigne dans sa coque épineuse; on rompt cette coque, & l'on détache le fruit sans endommager la plante. Cette châtaigne d'eau est très-saine & d'un goût très-délicat : on la donne à mâcher aux malades pour leur rafraîchir la bouche.

Nous avons & nous négligeons dans quelques provinces de France une espece de châtaigne aquatique, que les Latins ont nommée *Tribulus*. Les Missionnaires pensent que cette plante pourroit être celle que les Chinois appellent *Lin-kio*, & dont ils tirent un très-grand parti. Si cette identité étoit constatée, il seroit facile d'en étendre par-tout la culture, qui offriroit une ressource nouvelle dans les temps de disette. 1°. Cette autre châtaigne d'eau, le *Lin-kio*, est un fruit rafraîchissant & agréable en été. Lorsqu'il est verd, on le vend à Pe-king, dans les marchés, comme les noisettes en Europe: 2°. séché & réduit en farine, il donne une très-bonne bouillie, sur-tout lorsqu'on y joint un peu de farine de froment : on peut même en mêler un tiers dans la farine dont on fait le pain : 3°. cuit au four, confit au sucre ou au miel, il devient une nourriture saine & agréable:

4°. il fournit encore un aliment convenable pour les oies, les cannes, & autres oiseaux de basse-cour.

Fruits, légumes, herbes potageres de la Chine.

La culture du *Lin-kio* n'exige aucun soin : cette plante se reproduit d'elle-même dans tous les lieux où elle existe. Quand on veut la semer dans un étang, dans un ruisseau, on en jette la graine, à la fin de l'automne, dans la partie de l'étang où l'eau est peu profonde : il faut choisir un endroit où l'eau soit claire & le rivage tourné au midi; plus le *Lin-kio* reçoit de chaleur, plus il est sain, savoureux, & plus il donne de fruits.

ARTICLE VI.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

LA vaste étendue de la Chine renferme presque toutes les especes d'arbres qui nous sont connues : je ne décrirai que ceux qui lui sont propres, ou du moins étrangers à nos climats occidentaux.

Arbre au suif.

PARMI ces arbres extraordinaires, on doit distinguer celui qui porte le suif : il est de la hauteur de nos cerisiers; les branches en sont tortues, les feuilles taillées en cœur, d'un rouge vif & éclatant; l'écorce en est unie, le tronc court, la tête arrondie & chargée. Son fruit est contenu dans une écorce, partagée en trois portions de sphere, qui s'ouvrent quand il est mûr, & découvrent trois grains blancs de la grosseur d'une petite noisette. C'est la chair dont ces trois noyaux sont re-

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

vêtus, qui a toutes les qualités du suif : la couleur, l'odeur la consistance en sont exactement les mêmes. Les Chinois la fondent & en fabriquent des chandelles, en y mêlant seulement un peu d'huile de lin, pour en rendre la pâte plus molle & plus douce. S'ils avoient l'art de purifier cette substance, comme nous purifions le suif en Europe, leurs chandelles ne seroient point inférieures aux nôtres ; mais ils négligent de prendre cette précaution : aussi l'odeur en est-elle plus forte, la fumée plus épaisse, & la lumiere beaucoup moins éclatante.

Arbre à la cire.

Les Chinois recueillent encore sur certains arbres une cire d'une qualité fort supérieure à celle que donnent les abeilles. Ils la nomment *Pe-la* ou *cire blanche*, parce qu'elle est telle de sa nature. Cette cire est produite par de petits insectes qui la déposent sur deux sortes d'arbres, les seuls propres à les nourrir. La premiere espece tient de la nature du buisson, & croît dans les terreins secs & arides. Les Chinois l'appellent *Kan-la-chu*, *arbre sec qui porte de la cire*. L'autre espece donne un arbre plus grand & plus beau, & qui ne se plaît que dans les lieux humides ; on le nomme *Choui-la-chu*, ou *arbre aquatique qui porte de la cire.*

Le *Kan-la-chu*, étant de la nature des buissons, se propage aisément. On peut en tapisser des murailles jusqu'à la hauteur de dix pieds, ou en former des haies dans la campagne ; il supporte également le froid & le chaud, & réussit sans culture, même dans le sol le plus ingrat.

Les petits insectes qui travaillent le *Pe-la* ne se trou-

vent point d'eux-mêmes ſur ces arbres ; il faut les y appliquer. Mais cette opération n'eſt pas difficile, & dès qu'un arbre en eſt garni, il les conſerve toujours. Vers le commencement de l'hiver, on voit ſur les *Kan-la-chu*, qui ont déjà porté de la cire, croître de petites tumeurs qui augmentent toujours jusqu'à ce qu'elles ſoient de la groſſeur d'une petite noiſette : ce ſont autant de nids remplis d'œufs de ces petits inſectes, appelés dans le pays, *Pe-la-tchong* ou *La-tchong*. Quand la chaleur, au printemps, eſt parvenue au point de faire épanouir les fleurs de l'arbre, elle fait pareillement éclore les petits inſectes. C'eſt le temps propre où l'on doit appliquer des nids aux arbres qui n'en ont pas. On fait de petits paquets ou faiſceaux de paille, ſur chacun deſquels on place ſept ou huit nids ; on attache enſuite ces paquets aux branches, en obſervant de placer les nids immédiatement ſur l'écorce. Si l'arbriſſeau a cinq pieds de haut, il peut ſupporter un ou deux paquets ſur chacune de ſes tiges ; & ainſi des autres, à proportion de leur force & de leur vigueur. Dès que ces inſectes ſont éclos, ils courent ſur les branches, ſe répandent ſur les feuilles, & cherchent à percer l'écorce ſous laquelle ils ſe retirent volontiers, mais d'où ils ſortent au temps marqué pour fabriquer leur cire.

Arbres, arbriſſeaux, plantes de la Chine.

C'eſt vers le milieu de Juin que cette cire commence à ſe déclarer ſur les *Kan-la-chu*. On n'y apperçoit d'abord que quelques filamens d'une laine fine & déliée, qui s'éleve ſur l'écorce tout autour de l'inſecte. Peu à peu ces filamens forment un duvet qui s'épaiſſit, & dont le volume augmente de plus en plus pendant les chaleurs de l'été.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Cette croûte couvre entiérement le corps des *La-tchong*, & les défend tout à la fois du chaud, de la pluie & des fourmis. Les Chinois assurent que si on laissoit trop long-temps la cire sur l'arbre, les insectes ne feroient point leurs nids. Il faut avoir soin de la recueillir avant les premieres gelées blanches de Septembre.

Cette cire est blanche, luisante, & conserve sa transparence jusqu'à l'épaisseur d'un pouce. On la porte à la Cour, où elle est réservée pour l'usage de l'Empereur, des Princes & des premiers Mandarins. Si on en mêle une once avec une livre d'huile, ce mélange prend de la consistance, & forme une cire peu inférieure à la cire d'abeilles. Les Médecins même l'emploient dans le traitement de plusieurs maladies : appliquée sur les plaies, elle en fait renaître les chairs en très-peu de temps. On assure encore qu'un grand nombre de Chinois, lorsqu'ils doivent parler en public, ou se trouver dans des occasions où ils ont besoin d'assurance & de fermeté, mangent une once de cette cire, pour prévenir les défaillances & les palpitations de cœur.

Le Tsi-chu, ou l'arbre du vernis.

Nous avons cru long-temps en Europe que le célebre vernis des Chinois n'étoit qu'une composition particuliere, dont ces peuples avoient le secret. Nous savons aujourd'hui qu'ils ne doivent qu'à la Nature & à leur climat cette liqueur précieuse qui donne tant de lustre & d'éclat à leurs petits ouvrages. Le vernis de la Chine n'est autre chose en effet qu'une gomme roussâtre, qui découle de certains arbres, appelés *Tsi-chu*. Ces arbres croissent dans

les

les provinces de *Kiang-si* & de *Se-tchuen* : ceux qui se trouvent dans le territoire de *Kan--tcheou*, l'une des villes les plus méridionales du *Kiang-si*, donnent le vernis le plus estimé.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

On assure que le *Tsi-chu*, dont la feuille & l'écorce ressemblent assez à celles du frêne, ne porte ni fleurs ni fruits. Il s'éleve rarement à plus de quinze pieds de haut, & la grosseur de son tronc est alors d'environ deux pieds & demi de circonférence. Voici la maniere dont s'y prennent les Chinois pour multiplier cette espece d'arbres. Ils choisissent au printemps un rejeton vigoureux, qui sorte immédiatement du tronc, & qui soit à peu près de la longueur d'un pied. Ils enduisent sa partie la plus inférieure, par laquelle il tient à l'arbre, d'une sorte de terre jaune qui doit avoir au moins trois pouces d'épaisseur. On couvre avec soin cet enduit, & on l'enveloppe d'une natte pour le défendre de la pluie & des intempéries de l'air. Vers l'équinoxe d'automne, on découvre un peu de cette terre, pour observer en quel état sont les petites racines qu'a poussées le rejeton. Si l'on trouve que les filamens qui composent ces racines soient de couleur roussâtre, on juge qu'il est temps de faire l'amputation; mais on la differe s'ils sont blancs, parce que cette couleur indique qu'ils sont encore trop tendres. Il faut alors refermer l'enduit, & attendre jusqu'au printemps suivant. On met en terre le rejeton, dès qu'il est séparé du tronc de l'arbre; mais dans quelque saison qu'on le plante, soit au printemps, soit en automne, il faut observer de mettre beaucoup de cendre dans le trou qu'on a préparé, parce que, sans cette précaution, les fourmis dévoreroient les

racines encore tendres, ou du moins en exprimeroient tout le suc, & les feroient fécher.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Les Chinois ne tirent point le vernis du *Tsi chu* avant que son tronc n'ait à peu près cinq pouces de diametre, grosseur qu'il n'acquiert qu'à l'âge de sept à huit ans. Le vernis qu'on tireroit d'un arbre plus foible ou plus jeune, n'auroit ni le même éclat ni la même solidité. Cette liqueur ne distille que pendant la nuit, & durant la seule saison de l'été; elle ne coule point pendant l'hiver, & le vernis que l'arbre donne au printemps & dans l'automne, est toujours mêlé de beaucoup d'eau.

Pour faire couler cette gomme, on pratique autour du tronc plusieurs rangs d'incisions, dont on proportionne le nombre à la vigueur de l'arbre. Le premier rang est à sept pouces de terre, & les suivans à la même distance les uns des autres, en continuant jusqu'au haut du tronc, & même jusque sur les fortes branches qui sont d'une grosseur suffisante. Les Chinois se servent d'un fer recourbé pour ouvrir ces incisions, qui doivent être un peu obliques, & aussi profondes que l'écorce est épaisse; ils les font d'une seule main, & tiennent de l'autre une coquille dont ils inserent aussi-tôt les bords dans l'entaille faite à l'arbre: cette coquille s'y soutient sans aucun autre appui. Ces incisions se font vers le soir, & le lendemain matin on va recueillir le vernis qui a coulé dans les coquilles; le soir on les insere de nouveau, & l'on continue de la même maniere jusqu'à la fin de l'été. Mille arbres donnent à peu près par nuit vingt livres de vernis.

Ce ne sont point ordinairement les propriétaires de ces arbres qui en font tirer le vernis, mais des Mar-

chands qui traitent dans la saison avec ces propriétaires, à raison de cinq sous par pied. Ces Marchands louent ensuite des Ouvriers, auxquels ils donnent par mois une once d'argent, tant pour leur travail que pour leur nourriture : un de ces Ouvriers suffit pour cinquante pieds d'arbre.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le vernis, lorsqu'il coule, exhale des vapeurs malignes, dont les Ouvriers ne se garantissent qu'en usant de préservatifs & de beaucoup de précautions. Le Marchand qui les emploie est obligé de tenir toujours chez lui un grand vase rempli d'huile de rabette, dans laquelle on a fait bouillir une certaine quantité de ces filamens charnus qui se trouvent mêlés dans la graisse de porc, & qui ne fondent point avec le sain-doux. Lorsque les Ouvriers vont adapter les coquilles aux arbres, ils emportent avec eux un peu de cette huile, dont ils se frottent le visage & les mains ; ce qu'ils pratiquent avec plus d'exactitude encore quand ils ont recueilli le matin le vernis qui a découlé pendant la nuit. Après le repas, ils se lavent tout le corps d'une eau chaude, dans laquelle on a fait bouillir des écorces de châtaignes & de bois de sapin, du salpêtre cristallisé, & quelques autres drogues. Lorsqu'ils sont occupés autour des arbres, ils s'enveloppent la tête d'un petit sac de toile, auquel on a pratiqué deux trous, & se couvrent le devant du corps d'une espece de tablier, fait de peau de daim passée, qu'ils suspendent au cou par des cordons, & qu'ils assujettissent avec une ceinture. Ils chaussent des bottines, & portent aux bras des gants faits de la même peau. Les plus funestes effets puniroient bientôt l'Ouvrier téméraire qui oseroit

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

travailler à la récolte du vernis sans user de ces précautions. Le mal se déclare par des dartres qui deviennent d'un rouge très-vif, & s'étendent en fort peu de temps : bientôt le corps s'enfle avec violence, la peau se déchire, & se couvre d'une lepre universelle. Le malade ne résisteroit que peu de jours aux douleurs aiguës qu'il éprouve, s'il ne trouvoit un prompt remede dans les préservatifs mêmes dont on se sert contre les vapeurs & les émanations malignes du vernis.

Lorsque les Ouvriers vont recueillir cette gomme, ils portent attaché à leur ceinture une espece de vase fait de cuir de bœuf; d'une main ils détachent les coquilles, & de l'autre ils les raclent avec un petit instrument de fer, pour en faire couler tout le vernis. On le porte ensuite chez le Marchand, où on le purifie en le passant dans une toile. Le marc se vend aux Droguistes, parce qu'il est de quelque usage dans la Médecine.

La récolte étant faite, le Marchand renferme son vernis dans de petits tonneaux exactement calfeutrés en dehors; la livre, tous frais faits, lui revient à peu près à quarante sous; mais il en tire le double & même davantage, selon que les endroits où il le transporte sont plus ou moins éloignés.

Outre le lustre & l'éclat que le vernis donne aux petits ouvrages des Chinois, il a encore la propriété de conserver le bois sur lequel on l'applique, sur-tout si l'on n'y mêle aucune matiere étrangere. Il empêche que l'humidité n'y pénetre, & que les vers ne s'y engendrent. Chaque Ouvrier a son secret & sa méthode pour appliquer le vernis. Ce travail exige beaucoup d'adresse & de légéreté

dans la main, & une grande attention à saisir le juste degré de fluidité que doit avoir cette gomme, qui ne doit être ni trop liquide ni trop épaisse quand on l'emploie. La patience est sur-tout une qualité nécessaire pour réussir; car un ouvrage d'un bon vernis doit être fait à loisir, & un été suffit à peine pour lui donner sa perfection. Aussi est-il rare que les cabinets qui nous viennent de Canton soient aussi beaux & d'un usage aussi durable que ceux qu'on travaille au Japon, au Tong-king & à Nang-king, capitale de la province de Kiang-nan. Ce n'est pas que les Ouvriers n'y emploient le même vernis & la même dorure; mais comme ils ne travaillent que pour les Européens qui sont faciles à contenter, ils ne s'attachent point à donner aux pieces qui sortent de leurs mains, tout le fini dont elles sont susceptibles.

Le vernis s'applique en deux manieres : la plus simple est lorsqu'on l'applique immédiatement sur le bois. On polit d'abord le meuble, & on l'enduit d'une sorte d'huile que les Chinois appellent *Tong-yeou*. Dès que cette huile est seche, on donne deux ou trois couches de vernis, & il reste si transparent, qu'il laisse appercevoir toutes les veines & les nuances du bois. Si l'on veut cacher entiérement la matiere & le fond sur lequel on travaille, il suffit de multiplier le nombre des couches de vernis; il donne alors aux ouvrages une surface éclatante, & dont le poli imite celui de la plus belle glace. Quand l'ouvrage est sec, on y peint diverses figures en or & en argent, comme des fleurs, des oiseaux, des arbres, des palais, des dragons, &c. On passe ensuite, si l'on veut, sur ces

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

figures une nouvelle couche de vernis qui sert à leur donner de l'éclat & à les conserver.

La seconde maniere d'employer le vernis exige plus de préparation. Les Ouvriers Chinois collent sur le bois une espece de carton composé de papier, de filasse, de chaux & de quelques autres matieres bien battues, auxquelles le vernis doit s'incorporer. Ils en composent un fond parfaitement uni & solide, sur lequel s'applique le vernis par petites couches qu'on laisse sécher l'une après l'autre.

Il arrive souvent qu'en répandant du thé ou des liqueurs chaudes sur des tables ou des ustensiles de vernis, leur lustre insensiblement se ternit & s'efface. Le secret, dit un Auteur Chinois, pour rendre au vernis le noir éclatant qu'il avoit, c'est de l'exposer pendant une nuit à la gelée blanche, ou de le tenir quelque temps dans la neige.

Le Tié-ly-mou ou *arbre de fer.*

Cet arbre s'éleve à la hauteur de nos grands chênes ; mais il en differe par la grosseur du tronc, par la figure de sa feuille, & par les qualités de son bois : celui-ci ressemble au fer par sa couleur, sa dureté, & par sa pesanteur qui ne lui permet pas de flotter sur l'eau. C'est de ce bois que sont faites les ancres des vaisseaux de guerre Chinois.

Le Nan-mou.

Les Relateurs ont parlé de cet arbre comme du cedre des Chinois ; cependant sa feuille n'est pas la même que celle

des cedres du Liban. Cet arbre est un des plus hauts qu'on trouve à la Chine ; il pousse ses branches verticalement : celles-ci ne sortent du tronc qu'à une certaine hauteur, & se terminent par une touffe ou bouquet. Les Chinois regardent le bois du *Nan-mou* comme incorruptible. *Quand on veut*, disent-ils, *élever un bâtiment qui puisse durer toujours, il faut y employer le seul bois de Nan-mou.* Aussi l'usage du *Nan-mou* est-il particuliérement affecté à la construction des maisons impériales, où toutes les colonnes, les poutres, les portes sont faites de ce bois.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le Tse-tan ou *bois de rose.*

Cet arbre fournit le bois le plus beau & le plus précieux dont on fasse usage dans la menuiserie Chinoise. Il est d'un noir tirant sur le rouge, rayé, & semé de veines très-déliées, qu'on croiroit être peintes. Les Ouvriers Chinois en façonnent des tables, des chaises, & autres pieces d'ameublement. Tous les ouvrages faits de ce bois sont très-recherchés, & coutent plus cher que ceux auxquels on applique le vernis.

Le Camphrier.

La Chine produit l'arbre précieux qui donne le camphre ; cet arbre est appelé *Tchang.* On assure qu'il s'en trouve de cent trois coudées de hauteur, & de si gros, que vingt personnes peuvent à peine les embrasser. Le tronc de ces arbres, lorsqu'ils sont vieux, jette des étincelles de feu ; mais la flamme en est si subtile, qu'il n'est point à craindre qu'elle se communique : les cheveux même

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

n'en seroient pas brûlés. Le camphre ordinaire ne coute à Pe-king que deux sous l'once ; mais il est inférieur à celui de *Borneo*, au jugement même des Chinois.

La maniere dont quelques-uns de nos Auteurs ont parlé de la distillation du camphre, doit faire juger qu'ils ont ignoré les procédés qu'on emploie pour obtenir cette gomme salutaire. Le camphre ne distille point à terre comme certains arbres résineux, qui, pour leur conservation, se déchargent de ce qu'ils ont de trop onctueux dans leur substance ; il ne distille pas plus du haut de l'arbre en bas par une incision qu'on y auroit faite. On se serviroit à la Chine de ce moyen, si l'on pouvoit l'employer avec succès ; car ces sortes d'incisions, faites aux arbres résineux, y sont fort en usage. Voici la maniere dont on obtient le camphre. On prend des branches nouvelles de l'arbre *Tchang*, on les coupe en petits morceaux, & on les fait tremper durant trois jours & trois nuits dans de l'eau de puits. Lorsqu'elles ont été macérées de la sorte, on les jette dans une marmite où on les fait bouillir, & pendant ce temps-là on les remue sans cesse avec un bâton de bois de saule. Quand on voit que le suc de ces petits morceaux de l'arbre s'attache abondamment au bâton, sous la forme de gelée blanche, on passe le tout, ayant soin de rejeter le marc ou les immondices. Alors ce suc se verse par inclinaison dans un bassin de terre neuf & vernissé. On le laisse reposer durant une nuit ; le lendemain on trouve que ce suc s'est coagulé, & forme une espece de masse. Pour purifier cette première production, on se sert d'un bassin de cuivre rouge ; on cherche quelque vieille muraille faite de terre ; on

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

on prend de cette terre qu'on pile & qu'on réduit en une poudre très-fine; on place cette poudre au fond du bassin. Sur cette couche de terre, on répand une couche de camphre, & on l'arrange ainsi par ordre, couche sur couche, jusqu'à quatre, & sur la derniere, qui est de terre bien pulvérisée, on place une couverture faite des feuilles de la plante *Po-ho*, c'est-à-dire, du pouliot. Le bassin de cuivre étant ainsi garni, on le couvre d'un autre bassin, & l'on a soin qu'ils soient parfaitement unis, & même, pour bien les arrêter l'un sur l'autre, on les borde par l'endroit où ils se joignent, d'une terre jaune qui les serre fortement. Le bassin étant plein de cette mixtion, on le met sur le feu, ayant soin que ce feu soit réglé, égal, ni trop vif ni trop foible: la pratique instruit du juste milieu qu'il faut tenir. On doit être très-attentif à ce que l'enduit de terre grasse, qui joint les bassins, tienne bien, & qu'il ne s'y fasse aucune fente, de crainte que les parties spiritueuses ne s'échappent, ce qui ruineroit l'ouvrage. Lorsqu'on a donné le feu nécessaire, on attend que les bassins soient refroidis; alors on les sépare, & l'on trouve le camphre sublimé & attaché au couvercle. Si l'on réitere l'opération deux ou trois fois, on aura du camphre en belles parcelles. Toutes les fois qu'on voudra s'en servir en certaine quantité, on le mettra entre deux vases de terre, dont on entourera bien les bords avec plusieurs bandes de papier mouillé; on tiendra ce vase, environ pendant une heure, sur un feu égal & modéré; puis, ayant laissé refroidir le vase, on trouvera le camphre dans toute sa perfection, & prêt à être employé.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Cette maniere d'extraire le camphre des entrailles mêmes de l'arbre, peut se pratiquer dans toutes les saisons de l'année; ce qui ne pourroit se faire si on le tiroit comme les autres résines, lesquelles ne découlent que pendant un certain espace de temps assez court. D'ailleurs, en ébranchant l'arbre du camphre, on lui nuit beaucoup moins qu'on ne feroit en tirant son suc par des incisions toujours hasardeuses.

Le Siang.

Cet arbre croît à la hauteur de nos châtaigners. Le fruit qu'il porte remplace la noix de galle chez les Teinturiers Chinois : ce fruit est de la grosseur d'une châtaigne, il en a même à peu près la couleur, & il est garni d'une double écorce. Il n'y a proprement que son écorce extérieure dont on fasse usage dans la teinture. Quoique ce fruit soit d'un goût fort âpre, les porcs s'en nourrissent. Des Montagnards même de la Chine assurent qu'après l'avoir dépouillé, par le moyen de l'eau chaude, de sa peau intérieure, & l'avoir fait bouillir dans une seconde eau avec du vinaigre, ils en mangent avec plaisir. Cet arbre croît facilement dans le nord de *Pe-king* & dans la province de *Tche-kiang* : peut-être réussiroit-il également dans les contrées stériles & montagneuses de l'Europe.

Le Lo-ya-song.

On nomme ainsi une espece de pin qu'on trouve à *Keou-ouai*, au delà de la grande muraille. Son tronc, ses branches, ses feuilles & ses fruits sont exactement semblables à ceux des pins ordinaires. Mais plusieurs singularités le

distinguent : toutes ses feuilles tombent en automne ; son bois est très-dur & d'un bon usage, mais le suc qu'il contient est venimeux. Lorsqu'on coupe cet arbre, il faut prendre garde qu'il ne jaillisse quelque goutte de cette liqueur sur la peau ; elle y produit des bulles & des boutons, qu'on ne guérit que très-difficilement. Sa racine est rougeâtre ; si on la met dans la terre ou dans l'eau, elle se pétrifie en peu de temps : elle devient alors très-bonne pour aiguiser les outils les plus fins & les mieux trempés. Cette pétrification altere si peu sa figure, qu'il faut y regarder de bien près pour s'en appercevoir ; mais son poids augmente considérablement.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le Lung-ju-çu.

Le tronc de cet arbre égale en grosseur celui de nos grands pruniers ; il se partage en deux ou trois grosses branches principales, qui se subdivisent en d'autres plus petites. Son écorce est d'un gris roussâtre, & mouchetée comme celle du coudrier. L'extrémité de ses branches est noueuse, inégale, & remplie de moëlle. Le tronc de cet arbre fournit des planches, qu'on emploie à divers ouvrages de menuiserie. Le fruit qu'il porte pend à de longs pédicules verts & fibreux ; il est rond & un peu oblong, & ressemble aux cerises lorsqu'elles sont vertes. La peau de ce fruit, parsemée en quelques endroits de petits points roux, est assez dure, & renferme une substance verdâtre que la maturité réduit en une espece de bouillie ; on s'en sert en hiver pour se frotter les mains & les garantir des engelures.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le Tcha-ké.

CET arbre croît sur les côtes du Nord : son tronc ni ses branches n'ont aucune écorce. Si on le jette dans le feu, quelque vert qu'il soit, il brûle avec la même facilité que le bois le plus sec. Si l'on en fait du charbon, ce charbon s'allume très-aisément, donne une braise très-ardente, sans odeur ni fumée, & brûle plus long-temps que tout autre sans se consumer.

Le Tchu-kou.

CET arbre est d'autant plus précieux pour les Chinois, que son écorce intérieure leur fournit une grande partie du papier qu'ils consomment. Lorsqu'on rompt ses branches, l'écorce se détache & s'enleve sous la forme de longs rubans. Si l'on vouloit juger de son espece par ses feuilles, on croiroit que c'est un mûrier sauvage ; mais par son fruit il ressemble plus au figuier. Ce fruit tient aux branches, sans qu'il y soit attaché par aucune queue ; il rend du lait comme la figue, lorsqu'on l'arrache avant sa maturité. Un grand nombre de traits de ressemblance avec le figuier & le mûrier pourroit le faire regarder comme une espece de sycomore. Cet arbre croît sur les montagnes & dans les terreins pierreux. L'Herbier Chinois indique la maniere de le cultiver, pour en obtenir une plus grande quantité, & qui soit d'une qualité meilleure. » Il faut, dit-il, à l'équinoxe du printemps, prendre » la graine de cet arbre, & après l'avoir lavée, la mêler » avec la semence de sesame, & les jeter en terre pêle-» mêle. La graine de sesame poussera avec les premiers

» jets de l'arbre *Tchu-kou* ; mais il faut bien se donner » de garde de couper cette plante ni en automne ni en » hiver : il faut attendre le printemps suivant. Alors on met » le feu dans le champ, & dès cette même année on » verra croître avec vigueur les plants du *Tchu-kou*. Au » bout de trois ans, cet arbre est en état d'être coupé, » & son écorce est propre à la fabrication du papier «.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le Kin-kouang-tsée ou *jujubier aigre*.

Ce jujubier est un grand arbre, dont les feuilles alongées se terminent en pointe. Ses fleurs sont d'une teinte verdâtre, & les fruits qu'il donne ressemblent aux grosses jujubes; ils sont très-rafraîchissans : leur belle couleur jaune leur a fait donner le nom de *jujubes d'or*. Ces fruits conservent, en se séchant, un petit goût aigre, & leur couleur dorée se change en un rouge tendre. Leur noyau est dur, & s'arrondit en forme de cœur, comme l'amande qu'il renferme. On se servoit autrefois de ces noyaux, sur lesquels on gravoit différentes figures, pour en faire des especes de chapelets à l'usage des Idolâtres. On prétend que cet arbre est originaire du Bengale, & qu'il eut d'abord beaucoup de peine à réussir à la Chine; mais il s'y est tellement naturalisé, qu'il y croît aujourd'hui à la hauteur des plus grands arbres fruitiers. Son bois, qui est très-dur & d'un grain très-fin, s'emploie avec succès pour toutes sortes d'ouvrages.

Le Tse-song-yuen-pe ou *l'arbre cyprès-genievre*.

Cet arbre est une des singularités de la Nature : il tient tout à la fois du cyprès & du genievre. Le tronc, dont

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

le diametre est d'environ un demi-pied, jette, presque en sortant de terre, une grande quantité de branches qui s'étendent de tous côtés, & se partagent en une infinité d'autres qui forment le buisson le plus touffu. Toutes ces branches sont chargées de feuilles, dont les unes ressemblent à celles du cyprès, les autres à celles du genievre. Celles-ci, qui sont longues, étroites & piquantes, sont rangées le long des rameaux par files, lesquelles sont au nombre de quatre, de cinq, & quelquefois de six; d'où il arrive qu'en considérant chaque rameau par son extrémité, on apperçoit des especes d'étoiles de quatre, de cinq ou de six rayons, la feuille la plus voisine de l'œil couvrant exactement celle qui la suit, & laissant parfaitement vides les intervalles qui séparent ces files ou rayons. Les rameaux ou seïons que couvrent ces feuilles de genievre, se trouvent ordinairement en dessous des branches principales; les rameaux qui croissent le long de la partie supérieure de ces mêmes branches, ont des feuilles de cyprès. Il se trouve des branches entieres qui ne tiennent que du cyprès, d'autres qui n'appartiennent qu'au genievre; quelques-unes de ces branches sont moitié l'un, moitié l'autre; & l'on en voit enfin quelques autres sur lesquelles on ne trouve qu'un petit nombre de feuilles de cyprès, entées à l'extrémité d'un rameau de genievre, ou quelque petit rameau de genievre qui sort d'une branche de cyprès. Quand cet arbre est jeune, toutes ses feuilles sont de genievre; elles sont de cyprès quand il est vieux.

L'écorce de cet arbre est inégale, raboteuse, d'une couleur de gris-brun, tirant quelquefois sur le rouge. Son

bois est d'un blanc-rougeâtre & semblable à celui du genievre, mais il contient une qualité résineuse. Les feuilles ont l'odeur du cyprès, & une sorte de parfum aromatique : elles sont d'un goût amer & âcre. Cet arbre porte de petits fruits verts, arrondis, & un peu plus gros que les grains de genievre : ils renferment deux grains roussâtres sous la forme de petits cœurs, & durs comme des pepins de raisin.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le Bambou.

Le bambou est une espece de roseau, mais qui acquiert la hauteur & la grosseur des grands arbres. Ses feuilles sont longues & repliées vers leur extrémité. Quoique les tiges soient creuses & partagées de distance en distance par des nœuds, elles sont néanmoins très-dures, très-fortes, & capables de soutenir les plus énormes poids. On emploie ces arbres ou roseaux à une infinité d'usages : on s'en sert comme de tuyaux naturels pour la conduite & la distribution des eaux ; on les fend dans leur longueur, & on les divise en brins déliés, dont on fait des nattes, des boîtes, des peignes, & différens ouvrages ; on les brise, on les fait macérer dans l'eau, & de la pâte qui en résulte, on fabrique différentes especes de papier. Quoique le bambou croisse dans toutes les provinces de la Chine, il est cependant plus commun dans la province de *Tche-kiang*, où l'on en trouve des forêts entieres.

L'Acacia.

L'acacia, qui fut transporté d'Amérique en France vers la fin du dernier siecle, est commun à la Chine. Les

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Auteurs Chinois prétendent que les graines tirées de ses gousses sont employées avec succès dans la Médecine. Il faut, disent-ils, à l'entrée de l'hiver, mettre les graines de l'acacia dans du fiel de bœuf, en sorte qu'elles en soient toutes couvertes ; faire sécher le tout à l'ombre durant cent jours, ensuite avaler chaque jour une de ces graines après le repas. On promet des effets admirables de ce remede ; & l'on assure, en particulier, qu'en continuant tous les jours d'en faire usage, la vue s'éclaircit, les hémorroïdes disparoissent, & que les cheveux déjà blancs redeviennent noirs. Une autre prérogative de l'acacia est de fournir des fleurs propres à teindre du papier ou des pieces de soie en jaune, dont elles donnent trois différentes nuances. Les Teinturiers Chinois en font un grand usage. L'Herbier Chinois enseigne quelle doit être la culture de cet arbre, pour qu'il croisse plus promptement & qu'il se conserve mieux. Quand vous aurez ramassé, dit-il, des graines d'acacia, séchez-les au soleil, & un peu avant le solstice d'été, jetez-les dans l'eau. Quand elles y auront germé, semez-les dans un terrein gras, en y mêlant de la graine de chanvre. Chacune de ces semences poussera ; vous couperez le chanvre en son temps, & vous lierez les jeunes acacias à de petits échalas qui leur serviront d'appui. L'année suivante, vous semerez encore du chanvre, ce que vous réitérerez la troisieme année, afin que ce chanvre préserve ces plantes délicates des injures du temps : après quoi, ces jeunes arbrisseaux étant devenus plus forts & plus robustes, vous les transplanterez ailleurs, & ils deviendront de très-beaux arbres.

Le

Le Thé.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

PARMI les arbrisseaux aromatiques de la Chine, celui qui nous donne le thé tient le premier rang. Ce nom n'est pas celui qu'il porte dans le pays même, où on l'appelle *Tcha*, & par corruption dans quelques provinces maritimes, *Tha*, d'où nous avons formé le mot *Thé*.

Le P. le Comte, dans ses Mémoires, donne une description assez détaillée de cet arbrisseau. » Le thé, dit-» il, croît dans les vallées & au pied des montagnes. Le » meilleur vient dans les terroirs pierreux. Celui qu'on » plante dans les terres légeres, tient le second rang. Le » moindre de tous se trouve dans les terres jaunes; » mais en quelque endroit qu'on le cultive, il faut avoir » soin de l'exposer au midi : il en a plus de force, & » porte trois ans après avoir été planté. La racine de » l'arbrisseau ressemble à celle du pêcher, & ses fleurs » aux roses blanches & sauvages. En entrant dans la » province de Fo-kien, on me fit remarquer, pour la » premiere fois, du thé sur le penchant d'une petite » colline; il n'étoit que de cinq ou six pieds de haut. » Plusieurs tiges, jointes ensemble & divisées vers la » cime en plusieurs petits rameaux, formoient une espece » de petit bouquet, à peu près comme notre myrte d'Eu-» rope. Le tronc, quoique sec en apparence, portoit » néanmoins des branches & des feuilles bien vertes. » Ces feuilles étoient alongées par la pointe, assez » étroites, à peu près d'un pouce & demi de long, » & dentelées dans tout leur contour. Les plus vieilles

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

» paroissoient blanchâtres en dehors ; elles étoient dures,
» cassantes, & ameres. Les nouvelles au contraire étoient
» molles, pliantes, rougeâtres, lissées, transparentes,
» & assez douces au goût, sur-tout après les avoir mâ-
» chées pendant quelque temps. Comme nous étions au
» mois de Septembre, j'y trouvai de trois sortes de fruits.
» Sur les branches nouvelles, on voyoit de petits pois
» mous, de couleur verte, & remplis de petites graines
» jaunes. Sur d'autres branches, les fruits étoient gros
» comme des féves, mais différens entre eux pour la
» forme : les uns ronds, renfermoient un pois, d'autres
» alongés en renfermoient deux, & quelques-uns de
» figure triangulaire en contenoient trois. La premiere peau
» dont ces fruits ou plutôt ces graines sont enveloppées,
» est verte, fort épaisse, & peu unie. La seconde est
» blanche & plus mince, sous laquelle une troisieme pel-
» licule très-fine couvre une espece de gland ou noi-
» sette parfaitement ronde, qui tient à l'écorce par
» une petite fibre d'où elle tire sa nourriture. Quand ce
» fruit est nouveau, il a peu d'amertume ; mais un ou
» deux jours après avoir été cueilli, il se desseche, s'a-
» longe, jaunit, & se ride même comme une vieille
» noisette ; enfin il devient huileux & fort amer. Je trou-
» vai encore sur ces arbres une troisieme espece de fruits
» vieux & durcis, dont la premiere peau noire &
» entr'ouverte laissoit voir au dedans une écorce dure,
» cassante, & entiérement semblable à celle d'une châ-
» taigne. Après l'avoir rompue, à peine y trouvai-je
» quelque vestige de fruit, tant il étoit desséché & ap-
» plati. Dans quelques-uns, ce même fruit s'étoit

» pulvérisé, & dans d'autres, on y trouvoit une très-
» petite noisette parfaitement seche, & à demi-couverte
» de sa premiere pellicule. Parmi ces fruits, on en voit
» un grand nombre qui n'ont point de germe, & qu'on
» appelle fruits femelles. Ceux qui ont un germe peu-
» vent se semer, & il en naît des arbres; mais les
» Chinois se servent ordinairement de greffes, & en
» font des plants. Pour mieux connoître la nature de
» cet arbre, j'eus la curiosité de goûter l'écorce du
» tronc & des branches; je mâchai aussi du bois & des
» fibres; l'un & l'autre me parurent sans aucune amer-
» tume, & même, sur la fin, j'y trouvai un goût de
» réglisse assez agréable, mais très-peu sensible «.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Les Chinois distinguent plusieurs especes de thé qu'on peut réduire à quatre : savoir, le *Song-lo Tcha*, le *Vou-y Tcha*, le *Lou-ngan Tcha*, & le *Pou-eul Tcha.*

Le premier tire son nom de la montagne *Song-lo*, située dans la province de *Kiang-nan*, à la latitude de 30 degrés. Cette montagne n'est pas fort étendue, mais elle est entiérement couverte de ces arbrisseaux, qu'on cultive pareillement au pied des montagnes voisines. Le thé *Song-lo* est le même que nous appelons thé verd. On le cultive à peu près comme les vignes, & on le coupe à une certaine hauteur pour l'empêcher de croître. Il faut renouveler l'arbrisseau tous les quatre ou cinq ans, parce que, passé ce terme, sa feuille se durcit & devient âcre. La fleur qu'il porte est blanche, & a la forme d'une petite rose composée de cinq feuilles. Le *Song lo Tcha*, conservé pendant plusieurs années, s'emploie utilement comme remede dans plusieurs maladies.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Les Chinois de la province de *Kiang-nan* sont les seuls qui coupent les arbrisseaux de thé; car par-tout ailleurs on les laisse s'élever à leur hauteur naturelle, qui va souvent jusqu'à dix ou douze pieds. Aussi, lorsque l'arbre est encore jeune, a-t-on soin d'incliner & de faire pencher ses branches, pour pouvoir dans la suite en cueillir plus aisément les feuilles. Cet arbrisseau croît souvent sur le revers des montagnes, & dans des lieux escarpés, dont l'abord est communément dangereux, & quelquefois impraticable. Les Chinois, pour parvenir à en cueillir les feuilles, se servent d'un stratagême assez singulier. Ces endroits escarpés sont ordinairement habités par une grande quantité de singes; ils agacent, ils irritent ces animaux, qui, pour se venger, brisent les branches, & les font pleuvoir sur ceux qui les insultent. Les Chinois rassemblent aussi-tôt ces branches, & les dépouillent de leurs feuilles.

Le *Vou-y Tcha*, que nous connoissons sous le nom de *Bohé*, croît dans le *Fo-kien*, & prend aussi son nom de la montagne *Vou-y*, située dans le district de *Kien-ning-fou*. Cette montagne est une des plus célebres de la province; on y voit des maisons de plaisance, des temples & des ermitages de Bonzes de la Secte de *Tao-kia*, dont la résidence y attire un grand concours de peuple. Ces Prêtres adroits, pour faire croire à la multitude que cette montagne est le séjour des Immortels, ont eu l'art de placer dans des fentes de rochers, & sur des hauteurs inaccessibles, des barques, des chariots, & autres pieces semblables: ces ornemens, aussi bizarres qu'extraordinaires, frappent l'esprit du peuple crédule, qui s'imagine qu'une

pareille décoration ne peut être l'ouvrage que d'une puissance surnaturelle.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le *Vou-y Tcha* est le thé le plus universellement estimé dans tout l'Empire. Il est plus léger, plus ami de l'estomac, plus suave & plus délicat au goût que le *Song-lo.* On lui attribue même les propriétés de purifier le sang, & de rétablir les forces épuisées. Il differe du *Song-lo Tcha* par la forme & la couleur de ses feuilles qui sont plus courtes, mieux arrondies, noirâtres, & qui communiquent à l'eau une couleur jaune sans aucune âpreté. Les feuilles de l'autre sont plus longues & plus pointues; leur décoction rend l'eau verte, & l'on s'apperçoit aisément par l'usage, que leur nature est corrosive.

De ces deux premieres especes de thé, l'on en compose trois autres sortes, qui résultent du choix des feuilles, & du temps où elles sont cueillies. Celui qui ne contient que les feuilles tendres & nouvelles de jeunes arbrisseaux, s'appelle *Mao Tcha* ou thé impérial. C'est le plus délicat, & celui qu'on transporte à la Cour pour l'usage de l'Empereur. Quoiqu'on ne le distribue ordinairement qu'en présens, on en trouve cependant sur les lieux mêmes qui ne coute que 40 à 50 sous la livre.

La seconde sorte est composée de feuilles plus avancées; c'est le thé qu'on vend sous le nom de bon *Vou-y Tcha.* Les autres feuilles qu'on laisse ensuite grossir sur les arbrisseaux, forment la troisieme espece, que le peuple achete à très-bon marché.

Les fleurs de l'arbrisseau fournissent encore une autre espece de thé; mais il faut le commander, & le payer un prix excessif. L'usage n'en est point répandu, parce que

ces fleurs ne donnent qu'un thé foible, sans couleur, sans goût & sans vertu.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le *Lou-ngan Tcha*, qui est la troisieme des especes de thé que nous avons d'abord distinguées, croît dans le voisinage de la ville *Lou-ngan-tcheou*. Il ne differe en rien du *Song-lo*, ni pour la configuration des feuilles, ni pour la maniere dont on le cultive; mais il n'en a point les qualités mal-faisantes. Il est moins échauffant, moins âpre, moins corrosif : effets qui résultent sans doute de la diversité des terroirs où il croît.

La quatrième espece se tire d'un village qu'on nomme *Pou-eul*, situé dans la province d'*Yun-nan*, sur la frontiere des royaumes de *Pégu*, d'*Ava*, de *Laos* & de *Tong-king*. Ce village est devenu considérable par son commerce : on s'y rend de toutes parts; mais l'entrée en est défendue aux étrangers, à qui on ne permet que d'approcher du pied des montagnes pour y recevoir la quantité de thé qu'ils demandent. Les arbres qui portent ce thé sont hauts, touffus, plantés sans ordre, & croissent sans culture. Les feuilles en sont plus longues & plus épaisses que celles du *Song-lo Tcha* & du *Vou-y Tcha*; on les roule de la même maniere que nous roulons nos feuilles de tabac, & l'on en forme une masse qui se vend à bon marché. Cette espece de thé est d'un usage fort commun dans les provinces d'*Yun-nan* & de *Koei-tcheou*. Il n'a rien d'âpre au goût; mais il n'a point aussi ce parfum & cette saveur agréable qui distinguent les autres thés. Sa décoction rend l'eau rougeâtre.

Je ne parle pas du *Kaiel Tcha*, dont usent les Tartares Mongous, & qui n'est que le rebut des feuilles de

différens thés, qu'on a laissé durcir & qu'on mêle sans choix. Ces peuples, qui ne se nourrissent que de chair crue, sont sujets à de continuelles indigestions dès qu'ils cessent de faire usage du thé ; ils en tirent considérablement de la Chine, & fournissent en échange à l'Empereur presque tous les chevaux qui servent à remonter sa cavalerie.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

On ne doit pas confondre avec le véritable thé tout ce que les Chinois appellent du nom de *Tcha.* Ce qu'on vend, par exemple, dans la province de *Chan-tong* comme un thé délicat, n'est proprement qu'une mousse qui croît sur des rochers, aux environs de la petite ville de *Mang-ing-hien.* On distribue dans quelques autres provinces boréales un thé semblable, qui n'est point composé de véritables feuilles, quoique les Marchands le débitent sous le nom de *Tcha-yé*, *feuilles de thé.* Si cette délicieuse denrée se falsifie à la Chine même, devons-nous présumer que nous n'ayons en Europe qu'un thé pur & sans mélange ? Peut-être ne savourons-nous, comme bien des Chinois, que la mousse des rochers de *Meng-ing-hien.*

Dès qu'on a fait la récolte des feuilles du thé, on les expose à la fumée d'une eau bouillante. On les passe ensuite sur des plaques de cuivre qu'on tient sur le feu, & qui les sechent peu à peu, jusqu'à ce qu'elles se rissolent & se recoquillent, telles que nous les voyons lorsqu'on nous les apporte en Europe.

D'après le témoignage de *Kæmpfer*, la préparation qu'on donne au thé est à peu près la même dans les isles du Japon. On y trouve, dit ce Voyageur, des bâtimens publics, uniquement construits pour apprêter le thé nou-

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

vellement cueilli. Tout Particulier qui n'a pas chez lui les commodités convenables, ou qui manque de l'intelligence nécessaire à cette opération, peut y porter ses feuilles à mesure qu'elles sechent. Ces bâtimens contiennent un grand nombre de petits fourneaux, élevés d'environ trois pieds. Chacun d'eux porte une platine de fer large & plate, fixée sur la bouche du fourneau. Des Ouvriers, assis autour d'une table longue, couverte de nattes sur lesquelles on met les feuilles de thé, sont occupés à les rouler. Lorsque la plaque de fer est échauffée jusqu'à un certain degré par le feu, on y met quelques livres de feuilles nouvellement cueillies : ces feuilles fraîches & pleines de séve, pétillent quand elles touchent la platine, & la fonction de l'Ouvrier est de les remuer avec les mains nues, & avec toute la vivacité possible, jusqu'à ce qu'elles deviennent si chaudes, qu'il ne puisse plus aisément en supporter la chaleur : alors il enleve les feuilles avec une sorte de pelle, & les verse sur des nattes. Les Ouvriers destinés à les mêler en prennent une petite quantité à la fois, les roulent dans leurs mains, toujours dans une même direction, tandis que d'autres les éventent continuellement, afin qu'elles puissent se refroidir le plus tôt possible, & conserver leur frisure plus long-temps. Ce procédé se répete deux ou trois fois, ou plus souvent, avant qu'on mette le thé dans les magasins. Ces précautions sont nécessaires pour exprimer toute l'humidité des feuilles.

Les gens de la campagne donnent moins de façon à leur thé. Ils se contentent d'en faire sécher les feuilles dans des vases de terre qu'ils passent sur le feu. Cette préparation plus simple leur cause moins d'embarras,

moins

moins de dépense, & les met à portée de vendre à meilleur marché.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le thé commun est conservé dans des pots de terre, dont l'ouverture est étroite; mais celui dont l'Empereur & les Grands font usage, est renfermé dans des vases de porcelaine, dans des boîtes de plomb ou d'étain, recouvertes de fines nattes de bambou.

Les Chinois & les Japonois conservent ordinairement leur thé pendant un an, avant que de l'employer pour leur boisson, parce qu'ils prétendent que, lorsqu'il est encore nouveau, il renferme une vertu narcotique & propre à troubler les sens.

Les Chinois versent de l'eau chaude sur le thé, & le laissent infuser comme on le pratique en Europe; mais ils le boivent tel qu'il est, & sans y mêler de sucre. Les Japonois réduisent le leur en une poussiere fine, qu'ils détrempent avec de l'eau chaude jusqu'à la consistance d'une bouillie claire. Voici la maniere dont ils le servent. On étale devant la compagnie les ustensiles de la table à thé, & la boîte dans laquelle est renfermé ce thé en poudre; on remplit les tasses d'eau chaude; on tire de la boîte autant de poudre qu'il en pourroit tenir sur la pointe d'un couteau; on la jette dans chaque tasse, & on la mêle avec un instrument à dents, jusqu'à ce que la liqueur donne une écume: alors on la présente à la compagnie, qui la hume à diverses reprises, tandis qu'elle est chaude. Suivant le P. du Halde, cette méthode n'est pas particuliere aux Japonois; elle est pareillement en usage dans quelques provinces de la Chine.

Kien-long, Empereur actuel de la Chine, dans un petit

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Poëme qu'il a consacré à l'éloge du thé, donne la maniere de le préparer. » Mettre, dit-il, sur un feu modéré » un vase à trois pieds, dont la couleur & la forme » indiquent de longs services, le remplir d'une eau lim- » pide de neige fondue, faire chauffer cette eau jusqu'au » degré qu'il suffit pour blanchir le poisson ou rougir le » crabe, la verser aussi-tôt dans une tasse faite de terre » de *Yué* sur de tendres feuilles d'un thé choisi ; l'y » laisser en repos, jusqu'à ce que les vapeurs, qui s'éle- » vent d'abord en abondance, forment des nuages épais, » puis viennent à s'affoiblir peu à peu, & ne font plus » enfin que quelques légers brouillards sur la superficie ; » alors humer sans précipitation cette liqueur délicieuse : » c'est travailler efficacement à écarter les cinq sujets » d'inquiétudes qui viennent ordinairement nous assaillir. » On peut goûter, on peut sentir, mais on ne sauroit » exprimer cette douce tranquillité dont on est rede- » vable à une boisson ainsi préparée «.

Les isles du Japon produisent aussi une grande abondance de thé. *Kæmpfer* détaille, dans ses Relations, les différens temps de l'année où s'en fait la récolte. La premiere commence au milieu de la nouvelle lune qui précede l'équinoxe du printemps ; c'est le premier mois de l'année Japonoise, qui tombe vers la fin de notre mois de Février ou le commencement de Mars. Les feuilles ramassées dans ce temps sont appelées *Ficki-tsiaa*, ou thé en poudre, parce qu'on le pulvérise. Ces feuilles jeunes & tendres n'ont que quelques jours de pousse quand on les cueille, & comme elles sont extrêmement cheres, elles sont ordinairement réservées pour l'usage des Grands

& des Princes. Cette espece est le thé impérial des Japonois. Les Ouvriers qui font la récolte du thé, n'en arrachent pas les feuilles par poignée, mais ils les cueillent une à une, & observent de grandes précautions pour ne point les froisser. Quelque long & minutieux que ce travail doive paroître, ils en ramassent encore depuis quatre jusqu'à dix ou quinze livres par jour.

La seconde cueillette se fait dans le second mois des Japonois, vers la fin de Mars ou le commencement d'Avril. A cette époque, quelques-unes des feuilles sont encore dans leur croissance, d'autres ont atteint leur entiere perfection. Cette diversité n'empêche cependant pas qu'on ne les cueille toutes indistinctement. On les trie ensuite, & on les assortit en différentes classes, selon leur âge & leur grandeur. On sépare avec soin les plus jeunes, & on les vend souvent pour des feuilles de la premiere cueillette, ou pour le thé impérial. Le thé cueilli dans cette saison s'appelle *Too-tsiaa*, ou thé Chinois, parce que les Japonois le font infuser & le prennent à la maniere Chinoise.

La troisieme & derniere récolte du thé se fait au troisieme mois des Japonois, c'est-à-dire, aux environs de notre mois de Juin. Les feuilles sont alors en grand nombre, épaisses, & ont atteint leur entiere croissance. Cette sorte de thé, appelée *Ben-tsiaa*, est la plus grossiere; elle est réservée pour le peuple. Quelques-uns ne font que deux cueillettes par an: la premiere & la seconde correspondent à la seconde & à la troisieme, dont nous avons parlé. D'autres se bornent à une cueillette générale,

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

qu'ils font vers le mois de Juin. Cependant ils forment toujours ensuite différens assortimens de ces feuilles.

Le thé le plus délicat & le plus célebre du Japon, est celui qui croît près d'*Udsi*, petite ville située sur le bord de la mer, & qui n'est pas éloignée de *Méaco*. Dans le district de cette ville, se trouve une montagne agréable qui porte le même nom; elle passe pour jouir du climat le plus favorable à la culture du thé: aussi est-elle enfermée d'une haie, & environnée de larges fossés qui en défendent l'approche. Les arbrisseaux de thé forment sur cette montagne un plant régulier, espacé par différentes allées. La garde de ce lieu est confiée à des personnes qui sont chargées de garantir les feuilles de la poussiere, & de toutes les intempéries de l'air. Les Ouvriers, chargés d'en faire la récolte, quelques semaines avant de la commencer, s'abstiennent de toute espece de nourriture grossiere, dans la crainte que leur haleine ou leur transpiration ne portent aux feuilles le plus léger dommage. Ils les cueillent avec l'attention la plus scrupuleuse, & ne les touchent qu'avec des gants fins. Dès qu'on a donné à cette fleur de thé les préparations nécessaires, il est escorté par le Surintendant des travaux de cette montagne, & par une forte garde, jusqu'à la Cour de l'Empereur du Japon, où on le réserve pour l'usage de la Famille Impériale.

On a fait plusieurs recherches pour trouver en Europe le véritable arbrisseau du thé, ou au moins une plante qui pût le remplacer. Simon Pauli, Médecin & Botaniste à Copenhague, est le premier qui ait prétendu avoir

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

fait cette découverte. En ouvrant quelques feuilles de thé, il les a trouvées tellement ressemblantes à celles du myrte hollandois, qu'il a soutenu avec opiniâtreté qu'elles étoient des productions de même espece. Mais de savans Botanistes réfuterent son opinion. Le P. Labat crut avoir ensuite découvert la plante du vrai thé à la Martinique : il prétend avoir aussi eu des semences du thé des Indes Orientales, & avoir fait lever cette plante en Amérique. Mais il paroît, d'après ce qu'il en dit, que c'est une espece de *lysimachia*, ou ce qu'on appelle thé des *Indes Occidentales*. Il a été encore question de plusieurs autres découvertes prétendues de l'arbrisseau du thé oriental; mais on en a reconnu l'erreur, dès qu'on les a examinées de près. On s'est souvent servi des feuilles de plusieurs plantes d'Europe en guise de thé, eu égard à quelques rapports, soit dans la figure des feuilles, soit dans le goût & le parfum. Parmi ces plantes on a vanté particuliérement deux ou trois especes de véronique, sans parler des feuilles de sauge, de myrte, de bétoine, d'aigremoine, d'églantier, &c. Quelle que puisse être la vertu de ces plantes, on convient généralement aujourd'hui de donner au vrai thé asiatique la préférence sur toutes les autres plantes, qu'on voudroit lui substituer.

On a fait pareillement plusieurs tentatives pour introduire l'arbrisseau du thé en Europe; mais la plupart n'ont pas réussi, soit à raison du mauvais état des semences quand on les a obtenues, soit faute de précautions pour les conserver assez long-temps dans leur état de végétation. Si ces essais infructueux doivent leur origine à la premiere cause, les moyens

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

ultérieurs qu'on pourroit employer, seroient en pure perte. Il est donc absolument nécessaire de se procurer des semences fraîches, bien conditionnées, mûres, blanches, bien nourries, & entretenues par une humidité intérieure. On a deux méthodes pour conserver ces semences : la premiere est de les envelopper de cire, après qu'elles ont été bien séchées au soleil ; la seconde, de les laisser dans leurs capsules, & de les enfermer dans une boîte bien close d'étain ou de tutenague. Mais aucune de ces méthodes n'a généralement réussi, quelque soin scrupuleux qu'on ait pris, soit pour obtenir des semences fraîches, soit pour les conserver. La meilleure méthode seroit de semer les graines mûres dans une bonne terre légere, au moment qu'on fait voile de Canton, & de les couvrir de fil d'archal pour les garantir des rats & autres animaux qui peuvent les attaquer. Les caisses ne doivent pas être exposées trop à l'air, ni à cette espece de rosée qui s'éleve de la mer. La terre de ces caisses ne doit être ni dure ni seche, mais légérement arrosée de temps en temps avec de l'eau fraîche ou de l'eau de pluie ; & quand les germes commencent à pointer, on doit les entretenir dans une légere humidité, & les abriter du soleil. Les arbrisseaux de thé qu'on possede en Angleterre, n'y sont parvenus que par ce moyen ; & quoique plusieurs de ces jeunes plantes naissantes aient péri, cependant la derniere méthode qu'on vient de proposer est celle qui probablement doit être suivie du plus grand succès pour le transport des plantes rares & curieuses qu'on veut tirer de la Chine. Les jeunes plantes de thé, qu'on cultive dans les jardins autour de Londres, se comportent bien

dans les orangeries pendant l'hiver, & quelques-unes passent très-bien l'été en plein air. Plusieurs portent des feuilles, longues depuis un pouce jusqu'à trois, d'un beau verd foncé, & les jeunes pousses en sont vigoureuses. Le plus beau pied connu en Angleterre est à *Kew*, jardin célebre de la feue Princesse de Galles, où elle dépensoit annuellement des sommes considérables. Il y fut porté par J. Ellis, Ecuyer, qui l'a élevé en semence. Mais le pied qui se voit à *Sion*, & qui appartient au Duc de Northumberland, est le premier qui ait fleuri en Europe. Il a été dessiné avec beaucoup de précision dans cet état de floraison, & accompagné de sa description botanique. Le Graveur a parfaitement bien rendu son original, qui se trouve actuellement en la possession du Docteur *Fothergill*, Amateur instruit & éclairé de l'Histoire Naturelle.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

En 1766, M. l'Abbé *Gallois* fit transporter à *Trianon* un arbrisseau sous le nom de thé; mais un examen plus approfondi l'a rangé dans sa véritable classe, & l'on s'est assuré que c'est le *Camellia Japonica*. Linn. Sp. Enfin la France peut se flatter actuellement de jouir de cet arbrisseau précieux. *Gordan*, fameux Pépiniériste de Londres, en a fait passer un pied à M. le Chevalier de *Janssen*; dépôt intéressant, qui ne pouvoit être confié à des mains plus dignes de le possédes & de le cultiver. Ce thé n'a qu'un demi-pied de haut; la tige en est grosse comme le tuyau d'une plume à écrire. Il a le port d'un petit *Evonimus*, excepté que sa feuille a le verd foncé d'un laurier-thym, ou d'un jeune *alaterne*.

Comme la Chine, & le Japon sont les seuls pays où

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

l'arbrisseau du thé soit cultivé, on peut raisonnablement en conclure qu'il est indigene à l'un de ces pays, s'il ne l'est à tous les deux. On ignore quel fut le premier motif qui engagea les naturels de ces contrées à se servir du thé infusé; mais il est vraisemblable que leur premiere intention fut de corriger l'eau, qu'on dit être saumâtre & de mauvais goût dans plusieurs endroits de ces climats. Le Docteur Anglois *Kalm* atteste les bons effets du thé en pareilles circonstances, dans son Voyage au nord de l'Amérique : » Le thé, dit-il, a différens degrés » d'estime chez les différentes nations, & je pense que » nous nous porterions aussi bien, & que nos bourses en » seroient beaucoup mieux, si nous n'avions ni thé ni » café. Cependant je dois être impartial, & je ne puis » me dispenser de dire, à la louange du thé, que s'il » est utile, il doit l'être certainement pendant l'été, dans » des voyages comme le mien, à travers un pays désert, » où on ne peut porter ni vin ni autres liqueurs, & » où, en général, l'eau n'est point potable, en ce qu'elle » est infectée d'insectes. En pareil cas, elle est fort » agréable quand elle a bouilli, & qu'on la boit avec » une infusion de thé. Je ne puis assez vanter le goût » qu'elle acquiert étant ainsi préparée; elle ranime, au » delà de toute expression, un Voyageur épuisé. Je l'ai » éprouvé moi-même, ainsi que nombre de personnes » qui ont parcouru les forêts désertes de l'Amérique : » dans des voyages aussi fatigans, le thé est aussi né» cessaire que les vivres «.

La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales introduisit la premiere le thé en Europe, au commencement

du

du dernier siecle; & les Lords *Arlington* & *Ossory* en transporterent de Hollande en Angleterre une quantité considérable, vers 1666. Cependant il est certain, qu'avant cette époque, l'usage du thé, dans ce royaume, même dans les Cafés publics, étoit assez répandu; car en 1660, on avoit imposé un droit de huit deniers par *Gallon* (*) de cette liqueur, faite & vendue dans les Cafés.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Dès 1679, Cornelius *Bontekoe*, Médecin Hollandois, publia un Traité dans sa Langue sur le thé, le café & le chocolat. Il s'y donne pour un zélé défenseur du thé; il ne pense pas qu'il puisse faire aucun tort à l'estomac, quand on en prendroit à l'excès, même jusqu'à cent ou deux cents tasses par jour. L'intérêt politique n'influoit-il pas sur l'assertion du Docteur? Mais comme il étoit premier Médecin de l'Electeur de Brandebourg, & que vraisemblablement il jouissoit d'une considération distinguée, les éloges qu'il prodiguoit au thé ne pouvoient qu'en accréditer l'usage. Comme les Hollandois entretenoient un commerce considérable au Japon, à l'époque où le thé a été introduit en Europe, il est probable que ce sont eux qui les premiers ont établi cette branche de commerce. Mais maintenant la Chine, & en particulier la province de *Fo-kien*, est le marché général où toutes les nations vont se fournir de cette denrée.

Le Coton.

Le coton, qui forme une des branches considérables du

(*) *Gallon*, mesure d'Angleterre, qui fait environ quatre pintes, mesure de Paris.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

commerce de la Chine, se cultive avec succès dans ses provinces méridionales. Le jour même où les Laboureurs ont moissonné leurs grains, ils sement le coton dans le même champ, après en avoir remué légérement la terre avec un rateau. Quand la pluie ou la rosée ont humecté cette terre, on voit se former insensiblement un arbrisseau qui s'éleve à la hauteur de deux pieds. Les fleurs paroissent au commencement ou vers le milieu du mois d'Août; elles sont ordinairement jaunes, mais quelquefois rouges. A cette fleur succede un bouton, qui croît en forme de gousse jusqu'à la grosseur d'une noix. Le quarantieme jour après que la fleur a paru, cette gousse s'ouvre, se divise en trois parties, & découvre trois ou quatre petites enveloppes de coton d'une blancheur éclatante, & dont la forme est à peu près la même que celle de cocons de vers à soie. Ces petites pelotes de duvet tiennent au fond de la gousse entr'ouverte, & renferment les semences de l'année suivante. Comme toutes ces graines sont fortement attachées aux fils de coton, on se sert d'un rouet pour les en séparer. Ce rouet est composé de deux cylindres fort polis, l'un de bois & l'autre de fer, de la longueur d'un pied, & d'un pouce de diametre; ils sont tellement appliqués l'un à l'autre, qu'il ne reste aucun vide entre eux. Tandis qu'une main donne le mouvement au premier, & que le pied le donne au second, l'autre main leur applique le coton, qui se détache par le mouvement, & passe d'un côté, tandis que de l'autre la graine tombe nue & dépouillée. Dès que le coton est dégagé de ses graines, on le carde & on le file, pour en fabriquer ensuite des toiles & des étoffes.

Le Kou-chu.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

L'ARBRISSEAU appelé *Kou-chu*, ressemble assez à nos figuiers, soit par le bois de ses branches, soit par la forme de ses feuilles. Sa racine pousse ordinairement plusieurs tiges ou petits troncs, qui forment une espece de buisson : quelquefois elle ne porte qu'une seule tige. Les branches du *Kou-chu* sont d'un bois léger, moëlleux, & couvert d'une écorce semblable à celle du figuier. Ses feuilles sont profondément découpées : leur couleur & la contexture des fibres sont les mêmes que dans les feuilles de figuier; mais elles sont plus grandes, plus épaisses, & plus rudes au toucher.

Cet arbre rend un lait dont les Chinois se servent pour appliquer l'or en feuille. Ils pratiquent au tronc de l'arbuste une ou plusieurs incisions, dans lesquelles ils inserent les bords d'une coquille, ou quelque autre semblable récipient dans lequel le lait coule. Quand ils l'ont recueilli, ils s'en servent avec le pinceau, & en dessinent les différentes figures dont ils veulent embellir leurs ouvrages; ils appliquent aussi-tôt des feuilles d'or sur les figures, & la liqueur les attire si fortement, que jamais l'or ne s'en détache.

Le Tong-tsao.

LES Etrangers qui arrivent à la Chine sont ordinairement frappés de la beauté des fleurs artificielles que font les Chinois, & qu'ils prennent d'abord pour des fleurs naturelles. Mais s'ils l'emportent sur les Artistes Européens dans ce genre de petits ouvrages, c'est moins à leur

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

industrie qu'à la matiere qu'ils y emploient, qu'ils sont redevables de leur supériorité. La soie, le coton, ni aucune espece de toile ou de papier n'entrent dans la composition de ces fleurs. La substance transparente & déliée qui en forme les feuilles, est la moëlle d'un certain arbrisseau que les Chinois appellent *Tong-tsao*; c'est une espece de canne ou de bambou qui a quelque ressemblance avec notre sureau, mais dont la moëlle est plus blanche, plus unie, & moins spongieuse.

L'Herbier Chinois dit que le *Tong-tsao* croît dans des fonds ombragés & fort couverts. Un autre Auteur ajoute que ce roseau croît à la hauteur de plus d'une brasse; que ses feuilles ressemblent à celles de nénufar, mais qu'elles sont plus grasses. Sa tige est divisée, comme le bambou, par divers nœuds, qui comprennent plusieurs tuyaux, longs quelquefois d'un pied & demi. Ces tuyaux sont ordinairement plus gros vers le pied de la plante. On coupe l'arbrisseau tous les ans, & il repousse une nouvelle tige l'année suivante. Quand on a fait la récolte de ces tuyaux, on en charge des barques qui les transportent dans le *Kiang-nan*; c'est dans cette province qu'on en extrait la moëlle, & qu'on la prépare. Quand elle est hors de ses tuyaux, il faut avoir soin de la préserver de l'humidité, en la tenant enfermée dans un lieu sec: sans cette précaution, on ne pourroit plus la mettre en œuvre.

La premiere opération consiste à réduire ces bâtons de moëlle en feuilles minces & déliées. La piece de moëlle, plus ou moins grosse selon qu'on veut les feuilles plus ou moins larges, se met sur une plaque de cuivre, entre

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

deux autres plaques fort minces ; & en même temps que d'une main l'Ouvrier la fait glisser au milieu de ces deux plaques, de l'autre, avec un couteau, semblable au tranchet dont les Cordonniers coupent leur cuir, il enleve une surface très-fine qui se développe, de la même maniere qu'on enleve avec le rabot des especes de rubans de dessus une piece de bois bien polie. On forme des paquets de ces feuilles de moëlle, & on les transporte à Pe-king, où les Ouvriers en fleurs les mettent en œuvre. Lorsqu'il s'agit de peindre ou de façonner ces bandes, pour empêcher qu'elles ne se déchirent en les maniant, on les trempe dans l'eau d'une main légere ; il suffiroit même de les laisser, quelque temps avant cette opération, dans un lieu frais & humide. En usant de cette précaution, on ne doit point craindre qu'elles se rompent ou se déchirent.

On doit faire une autre observation sur les couleurs qu'on applique sur ces pellicules de moëlle. Les Ouvriers Chinois n'emploient dans ce travail que des couleurs douces, où il n'entre ni gomme, ni mercure, ni céruse, ni vitriol. Ces couleurs sont à l'eau, & doivent être fort légeres. L'Ouvrier donne aux feuilles les différentes figures qu'elles doivent avoir, en les pressant sur la paume de la main avec des instrumens particuliers & faits exprès. C'est avec des pinces fines & déliées qu'il saisit les différentes pieces qui doivent composer la fleur, & il les unit avec de la colle de *Nomi*, qui est une espece de riz épais & bien cuit. Le cœur des fleurs, par exemple, des roses, se fait de filamens de chanvre, auxquels on donne les couleurs qui leur sont propres.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

C'est avec la moëlle du même arbrisseau que les Chinois imitent parfaitement les fruits, les petits insectes qui s'y attachent, & sur-tout les papillons. S'ils veulent, par exemple, imiter une pêche, ils forment d'abord avec des brins de canne très-déliés la carcasse du fruit. Ils en remplissent l'intérieur d'une pâte composée de la sciure d'un vieux pêcher, qui donne au fruit l'odeur & le parfum de la pêche. Ils perfectionnent ensuite la forme & les contours du fruit, qu'ils recouvrent de deux ou trois feuilles de *Tong-tsao*, sur lesquelles ils appliquent les couleurs convenables. La Nature est si parfaitement imitée dans ces fruits artificiels, qu'ils trompent à coup sûr l'œil de l'étranger, & quelquefois même l'avidité des oiseaux. Les pellicules du *Tong-tsao* donnent aux nuances un ton de fraîcheur & de vérité, auquel ni la soie, ni la cire la mieux préparée n'atteindront jamais.

Les Ouvriers Chinois réussissent également à faire des papillons artificiels, qu'on prendroit pour des papillons vivans. Ils n'y emploient que ces mêmes pellicules de moëlle, qu'ils façonnent à peu près de la même maniere que les feuilles de certaines fleurs. Les papillons à l'imitation desquels ils s'attachent, sont particuliérement ceux qu'on nomme à la Chine *Ye-fei*, *feuilles volantes*; il en est peu dont les couleurs soient aussi brillantes & aussi variées.

Le Bétel & le Tabac.

Les Chinois, à l'imitation de presque tous les Peuples Orientaux, usent de la feuille de bétel comme d'un remede souverain contre toutes les maladies qui attaquent

la poitrine ou l'estomac. L'arbrisseau qui porte cette feuille croît comme le lierre, & serpente autour des arbres. Cette feuille est d'une forme longue, terminée en pointe, & s'élargissant vers la queue; sa couleur est d'un vert naissant. Les Chinois la couvrent le plus souvent de chaux vive, & mettent au milieu une noix d'*areca* qui ressemble beaucoup, quant à la figure, à la noix muscade. Ils mâchent continuellement ces feuilles, & ils prétendent qu'elles fortifient les gencives, confortent le cerveau, chassent la bile, nourrissent les glandes qui sont autour de la gorge, & servent de préservatif contre l'asthme, maladie que la chaleur de ce climat rend fort commune dans les provinces méridionales. Ils portent le bétel & l'*areca* dans des boîtes, & offrent ces feuilles, quand ils se rencontrent, de la même maniere que nous offrons le tabac.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Quoique l'usage de cette derniere plante ne soit pas si répandu à la Chine qu'en Europe, ce pays en produit néanmoins une très-grande quantité. Les Chinois ne réduisent point leur tabac en poudre, parce qu'ils ne s'en servent que pour fumer : on en cueille les feuilles lorsqu'elles sont bien mûres, & on les carde à peu près comme on carde la laine. On les met ensuite sous un pressoir, & on les foule de la même maniere que nos Tanneurs foulent les restes de tan, dont ils font des mottes à brûler.

La Belvedere.

La belvedere est une plante qui paroît être assez négligée en Europe, & dont nos Botanistes n'ont jusqu'ici fait

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

aucun cas. Cependant les cultivateurs de la Chine ne pensent pas qu'on doive la retrancher de la famille des plantes utiles. Voici les propriétés que lui attribue l'Herbier Chinois. Après avoir dit que c'est à la fin de Mars ou au mois d'Avril que la belvedere sort de terre; que ses surgeons, hauts de huit à neuf pouces, prennent la figure du poing à demi fermé d'un jeune enfant; qu'ensuite elle s'étend, & pousse une infinité de branches garnies de feuilles semblables à celles du lin; qu'en croissant ses branches s'arrondissent, & s'arrangent naturellement sous la forme d'une agréable pyramide : il ajoute, que ses feuilles, encore tendres, ont du suc & un assez bon goût; qu'on peut les manger en salade avec le vinaigre, en y mêlant quelques filamens de gingembre; qu'étant apprêtées comme les autres légumes, & cuites avec la viande, elles lui communiquent un goût fin & agréable; que quand la plante est dans toute sa beauté, ses feuilles deviennent dures & cessent d'être mangeables; mais qu'alors on trouve dans sa tige & dans sa racine une nourriture qui peut servir de ressource dans un temps de famine & de disette. Lorsque la belvedere est montée à sa hauteur naturelle, on en sépare la maîtresse tige, on la fait passer par une lessive de cendres qui la radoucit, la dégraisse, & la dépouille des impuretés de la peau. Après ce bain, on l'expose au soleil, & quand elle est seche, on la cuit & on l'assaisonne. Quant à la racine, dont la couleur est un peu violette, on en leve la peau par filamens, qu'on peut manger après les avoir fait bouillir. Mais ce qu'on recherche particuliérement, c'est la substance de la racine, qu'on réduit facilement en farine, dont on ne recueille

que

que ce qui reste en pâte au fond du vase, & qu'on cuit en petits pains au bain-marie. On ne sera pas tenté, sans doute, de servir un pareil mets sur une table délicate; mais n'est-il pas toujours utile de faire connoître aux pauvres & aux gens de la campagne, que, dans une extrême nécessité, ils peuvent recourir sans aucun risque à cet aliment champêtre? Dans ce cas, ils seront redevables aux Chinois d'en avoir fait les premieres épreuves, qui sont presque toujours dangereuses.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

L'Herbier Chinois cite l'exemple de quatre Montagnards qui n'ayant vécu que de feuilles, de tiges & de racines de belvedere, dont leur pays abondoit, n'en avoient pas moins conservé une santé parfaite jusqu'à une extrême vieillesse. Il rapporte encore l'entretien de deux Philosophes, qui voyant arriver la décadence d'une Dynastie, & dégoûtés du tumulte, de la contrainte & des dangers de la Cour, où ils avoient passé une partie de leur vie, s'exhortoient l'un l'autre à une sage retraite. » Servons-nous » de nos lumieres, disoit l'un d'eux, pour faire d'utiles » réflexions sur la situation présente du Gouverne- » ment; & de notre prudence pour nous précautionner » contre les malheurs prêts à fondre sur tous ceux qui » sont en place: J'entre dans vos vûes, répondit l'autre » en lui serrant la main, je vais me faire une solitude » dans ma patrie, où je vivrai en paix loin de tout com- » merce avec les hommes; la *belvedere* m'y fournira tou- » jours de quoi manger, & le grand fleuve *Kiang*, d'ex- » cellente eau à boire «.

L'Herbier Chinois avertit que pour rendre la belvedere plus abondante & plus substantielle, il faut mettre le feu

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

aux montagnes qui en sont couvertes, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, parce que ses propres cendres l'engraissent & lui fournissent un suc plus nourrissant.

L'Armoise.

L'ARMOISE est très-anciennement connue à la Chine; elle y est appelée *Y-tsaö*, l'*herbe des Médecins*. Les Chinois en distinguent trois especes, l'armoise ordinaire, l'épineuse, & l'armoise sauvage. Quelques Botanistes parlent d'une quatrieme espece qu'on trouve sur les plus hautes montagnes des provinces du Midi, & qui ne croît en plusieurs années qu'à la hauteur d'un pied. Il paroît que son plus grand mérite est de répandre une bonne odeur, & de jouir d'une sorte d'immortalité. On la met dans des vases pour orner les cabinets, & lorsqu'elle a été bien séchée à l'ombre, elle se conserve aussi long-temps que les fleurs artificielles.

L'armoise ordinaire croît dans toutes les provinces de la Chine, ainsi que dans toutes celles de la France. Mais les anciens comme les nouveaux Livres préviennent qu'on ne doit employer dans les remedes que celle de *Ki-tcheou* ou de *Ming-tcheou*. Il seroit bien à désirer que notre Botanique, à l'exemple de la Botanique Chinoise, indiquât, en donnant la nomenclature des plantes, les lieux où croissent les meilleures. Il est certain que les variétés du sol & du climat doivent produire différens degrés de force & de vertu dans les plantes : cette connoissance est regardée comme une des plus essentielles parmi celles que doit avoir un Médecin Chinois. On ne

fait usage à la Chine que des feuilles & des graines de l'armoise, & l'on attribue aux premieres les mêmes vertus qu'en Europe, pour les maladies des personnes du sexe & des femmes en couche. On emploie le suc de cette plante, lorsqu'elle est encore verte, pour arrêter les crachemens de sang, & l'on fait pareillement usage de ses graines pour la même maladie. On divise la dose de celles-ci en deux portions; l'une est réduite en cendres, & mise dans l'eau où l'on a fait bouillir l'autre. Ces cendres, dit-on, prises en guise de tabac, font cesser les hémorragies du nez. Les Chinois emploient encore cette plante avec succès contre les dyssenteries qui proviennent d'épuisement, les pleurésies, & les affoiblissemens d'estomac. L'infusion des tiges & bourgeons de l'armoise est recommandée aux vieillards au lieu de thé.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

L'armoise étoit autrefois regardée à la Chine comme un puissant préservatif contre les maléfices. Les anciens Livres rapportent que, dès le troisieme siecle de l'Ere chrétienne, on alloit cueillir l'armoise avant le lever du soleil, pour la suspendre ensuite aux portes des maisons. Les Poëtes du VIIe. siecle chantent cet usage, & décrivent la maniere dont les rues de la capitale en étoient ornées & embaumées, le cinq de la cinquieme lune, c'est-à-dire, à peu près vers la S. Jean.

L'armoise *épineuse* porte réellement des épines au bout des dentelures de ses feuilles: elle croît sur les montagnes; mais la plus estimée & celle qui est la plus cotonneuse se cueille sur les montagnes qui sont en deçà & au delà de la grande muraille. On bat ces feuilles, lorsqu'elles sont seches, avec une batte de bois, jusqu'à ce

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

que le parenchyme s'en sépare ; & après les avoir préparées avec de l'eau de salpêtre, on s'en sert comme d'amadoue : on n'en connoît point d'autre à Pe-king, & il vaut celui d'Europe. Il paroît que les anciens Chinois se servoient de cette matiere cotonneuse de l'armoise pour faire des matelas, pour piquer des habits, & même pour faire des toiles. On l'employoit aussi pour fabriquer du papier.

L'armoise *sauvage* croît sur les montagnes & dans les lieux les plus escarpés. Ses feuilles sont plus profondément découpées & échancrées que celles de l'armoise ordinaire ; elle est aussi plus soyeuse ou plus cotonnée. L'ancienne Médecine Chinoise en faisoit un grand usage. Dans toutes les provinces septentrionales, le principal remede, pour la plupart des maladies, consistoit en des piqûres profondes, sur lesquelles on brûloit une petite boule de coton d'armoise. Ces piqûres étoient faites avec des aiguilles d'or ou d'acier, & ne devoient pas donner de sang : toute la science du Médecin se réduisoit à en déterminer le nombre, la profondeur, & l'endroit où l'on devoit les faire. On préparoit ce coton d'armoise comme nous avons dit qu'on prépare aujourd'hui l'amadoue ; mais au lieu de salpêtre, on se servoit d'une préparation de soufre. Il étoit essentiel que ce coton d'armoise fût bien vieux ; tout feu n'étoit pas propre à allumer ces boutons salutaires, on se servoit de miroir de glace ou de métal. *On fait geler l'eau*, dit l'ancien Texte, *dans un vase rond & convexe ; la glace, présentée au soleil, en réunit les rayons & allume l'armoise.* Les Lettrés ne conviennent point aujourd'hui que ce secret de guérir plusieurs maladies par les piqûres se soit conservé ; mais on con-

tinue toujours à se servir de ce coton d'armoise pour faire des boutons de feu, qu'on applique, au lieu de ventouses, dans les apoplexies & les léthargies. Les ceintures faites de ce coton sont aussi recommandées pour la sciatique; on conseille même d'en piquer des bas pour les rhumatismes aux jambes. On ne cueille qu'en automne l'armoise qu'on destine à cet usage, & il faut avoir l'attention de choisir celle dont le velouté est moins long & plus fin.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

ARBRES A FLEURS.

Le Ou-tong-chu.

PARMI les arbres que la Nature semble avoir destinés à la décoration des jardins, on doit distinguer celui que les Chinois appellent *Ou-tong-chu.* Il est très-grand, & ressemble au sycomore. Il produit de larges feuilles, attachées à des queues d'un pied de long. Cet arbre est si touffu & chargé d'un si grand nombre de bouquets, que les rayons du soleil ne peuvent le pénétrer. Il porte son fruit d'une maniere assez extraordinaire : vers le mois d'Août, les extrémités des branches poussent de petits bouquets de feuilles, qui different totalement de celles qui couvrent le reste de l'arbre; elles sont moins larges, plus blanches, plus molles, & tiennent lieu de fleurs. Sur le bord de chacune de ces feuilles, naissent trois ou quatre petits grains de la grosseur d'un pois. Ces grains renferment une substance blanche, dont le goût ressemble assez à celui d'une noisette qui n'est pas encore mûre.

Le Molien.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

C'est un autre arbre à fleurs, dont les branches sont rares, déliées, remplies de moëlle, & recouvertes d'une peau rousse, tachetées de petits points blanchâtres. Il est peu chargé de feuilles, mais elles sont fort grandes & très-larges vers leur extrémité; elles tiennent à des pédicules qui s'élargissent tellement par le bas, qu'ils semblent embrasser la branche. Les boutons que cet arbre produit s'épanouissent au mois de Décembre ou dans le cœur de l'hiver, & donnent de grandes fleurs, formées de sept ou huit feuilles ovales & pointues, dont les extrémités jettent de longs filets. Les fleurs de quelques-uns de ces arbres sont jaunes, d'autres rouges, d'autres blanches. Toutes les feuilles tombent, lorsque les fleurs éclosent ou sont près d'éclore.

Le La-moë.

Cet arbrisseau ressemble assez à notre laurier par sa forme & sa grandeur; ses branches sont cependant plus évasées, & ses feuilles sont attachées deux à deux par de courts pédicules. La grandeur de ces feuilles décroît à mesure qu'elles s'éloignent de l'extrémité des branches. Cet arbre produit ses fleurs pendant l'hiver; elles sont jaunes, d'une odeur agréable, & qui approche de l'odeur de la rose.

Le Tcha-hoa.

Les Chinois distinguent quatre especes de l'arbre qu'ils nomment *Tcha-hoa.* Son bois & son feuillage lui donnent

quelque rapport avec le laurier d'Eſpagne. Ses feuilles ne tombent point pendant l'hiver ; elles croiſſent dans un ordre alternatif le long & de chaque côté des branches : elles ſont ovales, terminées en pointe, dentelées dans leur contour, d'un vert obſcur en deſſus, & jaunâtre en deſſous. Les boutons du *Tcha-hoa* ſont couverts d'un duvet blanc & doux : ils s'épanouiſſent au mois de Décembre, & donnent des fleurs doubles, de la couleur des roſes, & ſoutenues par un calice. Ces fleurs n'ont point de pédicules, & tiennent immédiatement à la branche. La ſeconde eſpece du *Tcha-hoa* donne des arbres très-hauts. Leur feuille eſt arrondie par l'extrémité, & leurs fleurs ſont grandes & rouges. Les fleurs des deux autres eſpeces ſont blanchâtres, & plus petites.

Arbres, arbriſſeaux, plantes de la Chine.

Le Yu-lan.

CET arbre, le plus beau des arbres à fleurs qui embelliſſent les jardins de la Chine, s'éleve à la hauteur de trente & même quarante pieds. Son tronc, droit & bien proportionné, porte peu de branches & preſque point de rameaux. Ses feuilles ſont d'un beau vert, mais en petit nombre ; elles ne commencent à pouſſer que lorſque les fleurs ſont à demi-paſſées. Les fleurs couronnent toutes ſes branches, & répandent au loin la plus douce odeur : elles s'épanouiſſent preſque toutes en même temps ; mais elles ne durent que peu de jours. Le *Yu-lan* en fleur reſſemble à un noyer arrondi en tête de pin, & dont les branches ſeroient couvertes de beaux lis. La fleur, que forment cinq à ſix feuilles, & même huit, diſpoſées en roſe, eſt ſoutenue par un calice à quatre feuilles, hériſſées en dehors

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

de petits poils, & terminées en pointe. Du milieu de la fleur s'éleve un pistil vert, charnu, qu'entourent à sa base de petits filets, dont le sommet est chargé d'étamines. Cette fleur produit un fruit alongé, de couleur verte, qui rougit à la fin de l'été. Toute sa substance est fibreuse & presque ligneuse.

On distingue plusieurs especes de *Yu-lan*, de doubles & de simples, le *Yu-lan* à fleurs blanches, & celui de couleur de fleurs de pêcher. Cet arbre donne de plus belles fleurs & en plus grande quantité lorsqu'il est jeune; mais il ne produit pas de fruit: quand il a vingt ans, ses fleurs sont plus petites & en plus petit nombre; mais presque toutes produisent du fruit. Toute la culture qu'exige ce bel arbre, est d'être planté à l'abri des vents du nord, & arrosé au printemps. On l'éleve dans des caisses, comme les orangers en France. Lorsque ses feuilles sont tombées, les Fleuristes le renferment dans des serres, & en accélérant sa végétation par la chaleur d'un fourneau, ils en obtiennent des fleurs dans les premiers jours du nouvel an; il est alors destiné à orner l'intérieur des appartemens des femmes. Les Gouverneurs des provinces méridionales en envoient chaque année pour être offerts à l'Empereur.

Le Hai-tang d'automne.

Ce bel arbrisseau, venu originairement du pied des rochers qui bordent la mer, est cultivé à la Chine depuis plus de quatorze siecles. Il se trouve aussi fréquemment célébré dans les Vers Chinois, que les roses & les lis le sont dans les Ecrits des Poëtes d'Europe. Les Peintres & les Brodeurs ornent presque tous leurs ouvrages de

son

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

son feuillage & de ses fleurs. Le *Hai-tang d'automne* pousse des tiges branchues, cylindriques, entrecoupées de nœuds, purpurines à leur base & au bord de tous les nœuds. Il produit de nombreux rejetons, dont les plus hauts s'élevent à plus de deux pieds & demi. Ses feuilles, échancrées & arrondies en oreilles du côté de la queue, dentelées, terminées en pointe, & hérissées de petits piquans, se trouvent presque toujours opposées sur les branches, & placées à la naissance des nœuds. La couleur supérieure est un vert foncé; celle de dessous est d'un vert plus tendre, & presque effacé par les côtes & les fibres qui sont saillantes & d'un beau rouge de pourpre: le seul ensemble de toutes ces feuilles offre un coup-d'œil agréable. Les fleurs naissent en bouquet à l'extrémité des branches. Chaque fleur est composée de quatre pétales, deux grandes & deux petites, d'une belle couleur de fleur de pêcher, & qui ont à peu près la figure de celles de cerisier: les deux grandes sont d'abord collées l'une sur l'autre en forme de bourse; quand elles sont épanouies, les deux petites s'épanouissent à leur tour, & toutes quatre forment une espece de croix. Le pistil est un composé de grains jaunes, très-luisans; ces petits grains se détachent peu à peu les uns des autres par l'alongement des filets qui les soutiennent, s'ouvrent en petites cloches, & composent une petite houpe jaune, portée sur une queue déliée qui s'éleve au dessus des pétales. Le calice qui soutient chaque fleur, est composé de deux feuilles de couleur de pourpre, réunies en forme de bourse. A mesure que les fleurs croissent & acquierent plus de volume, les deux feuilles du calice s'ouvrent, pâlissent, sechent & tombent. Les fleurs, soutenues par

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

de petites queues, se séparent les unes des autres, & produisent elles-mêmes d'autres fleurs qui sortent d'un nouveau calice.

Le *Hai-tang d'automne* se multiplie par ses graines, mais assez difficilement. Il se plaît dans une terre sablonneuse ; le fumier & le terreau lui sont mortels ; il faut même avoir l'attention de ne l'arroser qu'avec une eau très-claire. Comme il ne peut soutenir le soleil en aucun temps, on a soin de ne le planter qu'au pied des murs exposés au nord. C'est vers la fin d'Août qu'il commence ordinairement à fleurir. On coupe toutes ses branches après qu'il a donné ses graines, & il en pousse de nouvelles au printemps suivant ; mais il est nécessaire d'amonceler du gravier & des morceaux de brique autour de ses racines, pour empêcher qu'elles ne pourrissent. Quelque soin qu'on se donne pour cultiver à Pe-king le *Hai-tang d'automne*, il y réussit moins que dans les provinces du midi. Le parfum de ses fleurs tient de celui de la violette & de la rose, mais il est moins fort, & ne se fait sentir qu'à de petites distances.

Le Mou-tan ou *la Pivoine-arbrisseau.*

Le *Mou-tan* est une plante champêtre que la culture a embellie. On l'appelle aussi *Hoa-ouang*, le *Roi des fleurs*, & *Pé-leang-kin*, *cent onces d'or*, par allusion au prix excessif auquel des curieux en ont autrefois porté certaines especes. Cette plante est connue à la Chine depuis environ quatorze cents ans. Un Voyageur, dit-on, trouva dans les montagnes du *Ho-nan* une pivoine en arbrisseau. Cette nouveauté le surprit, & lui parut mériter

d'embellir un parterre. Il en arracha quelques pieds avec leurs mottes, les transporta dans son jardin, & les cultiva. Un Bonze, qui n'étoit point instruit de l'origine de cette pivoine-arbrisseau, imagina de s'en procurer une semblable par le moyen de la greffe. Ses tentatives furent heureuses, & ses pivoines devinrent plus belles que celles qui avoient été apportées des montagnes. Bientôt toute l'attention des Fleuristes se tourna vers cette plante, qu'une culture successivement plus soignée acheva de perfectionner. L'engouement devint général, & les provinces même se disputerent la supériorité d'intelligence dans cette culture, pour avoir la gloire d'en envoyer de plus belles à l'Empereur.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le *Mou-tan* paroissoit mériter tous ces hommages par l'éclat & le nombre de ses fleurs, par la douce odeur qu'elles répandent, par la multitude des feuilles qui les composent, & par les grains d'or qui s'y trouvent mêlés. Cette plante est une pivoine ligneuse qui s'éleve en arbrisseau, étend ses branches, pousse des tiges, & se couronne d'une tête aussi grosse que celles des plus beaux orangers qu'on met en caisse. On a vu des *Mou-tan* de huit & dix pieds de haut. Si l'on n'en éleve aujourd'hui qu'un petit nombre à cette hauteur, c'est qu'ils donnent de moins belles fleurs, & que leurs tiges trop foibles ne peuvent en soutenir le poids. La racine du *Mou-tan* est longue, fibreuse, formée en navets, d'une chair jaune pâle, & grisâtre ou rougeâtre à l'extérieur. Ses feuilles sont échancrées & découpées; le vert de dessus est plus foncé que celui de dessous. Ses fleurs, composées de pétales sans nombre, s'épanouissent en rose, & sont sou-

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

tenues par un calice formé de quatre feuilles; de la racine des pétales naissent & sortent sans ordre des filets, terminés par de petits sommets d'un beau jaune doré. Les fruits se courbent comme ceux des pivoines ordinaires, s'ouvrent en se séchant, & laissent tomber les graines qu'ils renferment.

On distingue le *Mou-tan ordinaire*, le *Mou-tan nain*, & le *Mou-tan 'arbre*. Cette derniere espece paroît être aujourd'hui perdue : on en a vu autrefois, dit-on, qui avoient vingt-cinq pieds de haut. Le *Mou-tan* nain est peu estimé; on n'en cultive quelques individus que pour en perpétuer l'espece. Le *Mou-tan* ordinaire est le plus généralement répandu, & celui qui jouit de la faveur constante des amateurs. On l'éleve en espalier, en éventail, en buisson, en forme d'oranger. Les uns fleurissent au printemps, d'autres en été, quelques-uns en automne. Ces différentes especes exigent des soins divers. Les *Moutan* de printemps & d'été sont ceux qu'on cultive en plus grand nombre; ceux d'automne demandent des attentions trop assujettissantes pendant les grandes chaleurs de la canicule. On divise les *Mou-tan* de chaque saison en doubles & semi-doubles : les premiers se subdivisent en *cent feuilles* & en *mille feuilles*; les seconds offrent un disque assez grand, rempli de filets à sommets dorés; ce sont les seuls qui produisent des graines. Les uns & les autres s'épanouissent sous différentes formes, en bassin, en houpe, en grenade, en souci, &c. On trouve des *Mou-tan* rouges, violets, pourpres, amaranthes, jaunes, blancs, noirs, & bleus; les nuances & les dégradations prodigieusement variées d'une même couleur, en donnent

autant d'especes différentes. On assure que les Fleuristes Chinois ont même le secret de changer la couleur de leurs *Mou-tan*, & de leur donner arbitrairement celle qu'ils choisissent; mais ils ne peuvent opérer cette métamorphose que sur le *Mou-tan* qui n'a point encore porté de fleurs.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Pour qu'un *Mou-tan* soit beau aux yeux des Fleuristes Chinois, il faut que son tronc soit bien raboteux, courbé, noué, d'un noir verdâtre; que ses branches se croisent, se fuient, & se contournent en sens bizarre; qu'elles poussent des jets d'un vert tendre ou ombré de rouge; que les feuilles soient grandes, d'un beau vert, bien nourries, & soutenues par des queues rougeâtres; que ses fleurs soient d'une même couleur, d'âge différent, épanouies en houppe, fermes & droites sur leur tige; qu'elles aient sept à huit pouces de diametre, & répandent une odeur douce & agréable.

Le Pé-gé-hong.

CET arbrisseau est remarquable par la beauté & la singularité de ses fleurs, & sur-tout par leur durée, qui lui a fait donner le nom de *Pé-gé-hong*, *rouge de cent jours*. C'est des montagnes de *Fou-kien* que vient originairement ce bel arbuste, dont l'espece, perfectionnée par la culture, tient un rang distingué dans les jardins Chinois. Ses feuilles, tantôt alternes, tantôt opposées les unes aux autres, sont d'une forme ovale, un peu alongées en pointe; on n'y remarque aucune dentelure; leur épaisseur tient le milieu entre celles du philaris & celles du prunier. Les fleurs du *Pé-gé-hong* éclosent, à

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Pe-king, au commencement de Juillet; elles croissent en bouquets à l'extrémité des branches, & se succedent tellement les unes aux autres, qu'elles durent jusqu'à la fin de Septembre, pourvu qu'on ait soin de les tenir à l'abri d'un soleil trop ardent. Le calice qui les soutient est charnu, formé en cloche, divisé en six dents, jaune pâle en dedans, & d'un beau rouge en dehors. Il se recourbe sur le fruit naissant, & seche quand il est mûr. De ce calice s'élevent six pétales d'un rouge de carmin, longues, frisées, festonnées, arrondies par le haut, & soutenues par autant de queues blanchâtres, fort déliées. Ces queues sont attachées aux lèvres du calice, à l'endroit où les dents se séparent. De grandes étamines montent du fond du calice le long de ses parois, auxquels elles sont adhérentes, & vont aboutir à la pointe des dents; mais elles se détachent du calice, quand elles sont parvenues au niveau du cercle où commence la division des dents.

Le tronc du *Pé-gé-hong* est fort gros; il paroît même que les Fleuristes Chinois se sont appliqués à le réduire à la forme d'un arbre nain, forme pour laquelle ils témoignent une prédilection particuliere (*). Ils ne donnent point le temps à ses branches, ni de grossir ni de se ramifier; ils les coupent en automne, &, pour avoir des tiges bien chargées de fleurs, ne laissent subsister que

(*) Les Jardiniers Chinois ont le secret de rendre nains les arbres & les arbrisseaux de toute espece, & même les fleurs. Les Missionnaires assurent qu'ils ont vu des cedres & des pins qui n'avoient pas deux pieds de haut, quoiqu'ils eussent plus de quarante ans; le tronc, les branches & les feuilles étoient cependant très-bien proportionnés.

quelques rameaux. La culture de cet arbrisseau demande peu de soins ; ils se réduisent à le renfermer dans une serre pendant l'hiver, à l'exposer au midi au retour du printemps, à l'arroser à propos, & à le défendre du soleil pendant les grandes chaleurs de l'été.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

Le Yê-hiang-hoa.

Les branches de cet arbrisseau sont si foibles, qu'elles ne peuvent ni s'élever ni se soutenir d'elles-mêmes : les Fleuristes les étayent avec des baguettes de bambou & de légers cerceaux qu'ils y adaptent. La couleur de ses feuilles est d'un vert foncé en dessus, & pâle en dessous ; elles s'alongent en fer de lance, en formant des ondulations, & sont soutenues par des queues assez longues, autour desquelles elles forment deux oreilles. Les fleurs sortent des aisselles des feuilles ou d'entre les petites branches, & forment des grappes qui s'alongent à mesure qu'elles s'épanouissent. Ces fleurs sont d'un jaune verdâtre : l'odeur exquise qu'elles répandent font tout le mérite de cet arbrisseau ; ce parfum est si doux, si suave, si agréable, disent les Missionnaires, qu'il n'existe dans la Nature aucune fleur qui, sous ce rapport, puisse être comparée au délicieux *Yê-hiang-hoa*. Par une suite de la délicatesse de cette plante ou de celle de son parfum, elle n'a presque aucune odeur pendant le jour : c'est à cette singularité qu'elle doit le nom d'*Yê-hiang hoa*, *fleur qui sent la nuit*. La foible constitution de cet arbrisseau, originaire des provinces méridionales, l'empêche de réussir aisément à Pe-king. Les attentions délicates du Fleuriste le plus attentif suffisent à peine pour lui faire passer l'hiver

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

dans une serre, & le conserver pendant quelques années; aussi est-il très-cher : un beau pied de *Yê-hiang-hoa* coute jusqu'à vingt & trente onces d'argent. Chaque année, le Vice-Roi de la province de *Tche-kiang* en envoie plusieurs à Pe-king, destinés pour les appartemens de l'Empereur.

Le Lien-hoa ou *Nénufar de la Chine.*

Cette plante aquatique est connue à la Chine dès la plus haute antiquité. Les Poëtes de toutes les Dynasties ont célébré l'éclat & la beauté de ses fleurs, & l'excellence de ses propriétés l'a fait placer, par les Docteurs *Tao-ssée*, au rang des plantes qui entrent dans la composition du breuvage de l'immortalité. Ses fleurs sont formées par plusieurs feuilles, disposées de maniere qu'on les prendroit pour de grosses tulipes, lorsqu'elles ne sont pas encore entiérement ouvertes. Elles s'épanouissent en rose : du milieu de la fleur s'éleve un pistil conique qui devient un fruit spongieux & arrondi, partagé dans sa longueur par plusieurs loges, remplies de graines ou semences oblongues : ces graines sont revêtues d'une enveloppe ou coque comme le gland, & composées de deux lobes blancs, au milieu desquels se trouve le germe. Les étamines de la fleur du *Nénufar* sont formées de feuilles très-déliées, terminées par un sommet violet. Les feuilles de cette plante sont grandes, larges, arrondies, festonnées, épaisses, veineuses, & échancrées vers le milieu : les unes flottent sur la surface de l'eau, à laquelle elles semblent être collées; les autres s'élevent à différentes hauteurs, soutenues par de longues queues. La racine

racine de cette plante est de la grosseur du bras; elle est très-vivace; sa couleur est d'un jaune pâle en dehors, & d'un blanc de lait en dedans. Sa longueur est quelquefois de douze à quinze pieds; elle rampe au fond de l'eau, & s'attache au limon par des filamens qui naissent aux étranglemens qui la partagent d'espace en espace. La queue qui soutient les fleurs & les feuilles de cette plante, est percée, jusqu'à l'extrémité, de trous arrondis comme ceux de la racine.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

On distingue à la Chine quatre especes de *Nénufar*: 1°. le jaune, qui est fort rare, & qu'on croit être celui d'Europe; 2°. le blanc & rouge couleur de rose, à fleurs simples; 3°. le blanc & rouge couleur de rose, à fleurs doubles; 4°. le rouge pâle fouetté de blanc, qu'on rencontre très-rarement, sur-tout à fleurs doubles. Cette plante n'exige aucune espece de culture: elle se reproduit par les semences, & plus promptement encore par les racines. Une des singularités que présente cette plante, c'est qu'elle souffre beaucoup de la sécheresse, quoiqu'elle vive dans l'eau, & que, quoiqu'amie de la chaleur, elle croît cependant plus belle & *plus double* au delà de la grande muraille, que dans les provinces méridionales. Le *Nénufar* ne pousse que vers la fin de Mai, mais il croît & se développe rapidement, & ses feuilles forment, sur la surface des eaux, des tapis de verdure sur lesquels l'œil se repose avec plaisir, sur-tout lorsque ses fleurs écloses y mêlent la variété de leurs couleurs.

On mange à la Chine les graines du *Nénufar*, comme nous mangeons les noisettes en Europe; elles sont plus délicates au goût lorsqu'elles sont vertes, mais moins fa-

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

ciles à digérer : on les confit en différentes manieres avec le sucre. La racine de cette plante est aussi admise sur les tables ; sous quelque forme qu'on la prépare, elle est également saine. On en confit une grande quantité au sel & au vinaigre, qu'on réserve pour manger avec le riz. Quand on l'a réduite en farine, elle donne une bonne bouillie à l'eau & au lait. Les feuilles de *Nénufar* sont d'un grand usage pour envelopper les fruits, les poissons, les viandes salées, &c. Lorsqu'elles sont séchées, on en mêle au tabac qu'on fume, pour l'adoucir & en tempérer la force.

Le Kiu-hoa ou *la Matricaire.*

La matricaire, si dédaignée en Europe, & que son odeur forte a fait bannir de nos parterres, ne doit qu'à sa seule culture le rang distingué qu'elle occupe parmi les fleurs Chinoises. L'habileté des Fleuristes & leurs soins assidus ont tellement perfectionné l'espece de cette plante, qu'elle est devenue presque méconnoissable à des yeux Européens. L'élégance & la légéreté des branches de cette matricaire, la belle découpure de ses feuilles, la beauté, l'éclat & la durée de ses fleurs, semblent, en effet, justifier l'espece de passion que témoignent pour elle les Florimanes Chinois. Ils sont parvenus à obtenir plus de trois cents variétés de cette plante ; chaque année en voit éclore de nouvelles. La nomenclature de ces variétés seroit aussi longue que fastidieuse : nous nous contenterons de dire, en général, que ses fleurs semblent réunir toutes les combinaisons possibles de formes & de couleurs. Ses feuilles ne sont pas moins variées : les unes sont minces, les

autres épaisses; celles-ci sont très-petites, celles-là longues & larges; quelques-unes sont découpées comme des feuilles de chêne d'autres ressemblent à celles de cerisier : après en avoir vu plusieurs échancrées en festons & arrondies à leur extrémité, vous en trouverez d'autres dentelées & terminées en pointe, &c.

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

On multiplie la matricaire de la Chine par la semence, les marcottes, les entes, les rejetons. Quand on en a de belles especes, on laisse mûrir la graine, & vers la fin de l'automne on la seme dans une terre bien préparée. Il faut, selon quelques Fleuristes, qu'elle passe ainsi l'hiver dans la terre; d'autres la sement au printemps. Pourvu qu'on l'arrose après l'hiver, elle pousse & croît rapidement. Quand la matricaire a donné ses fleurs, on coupe toutes les branches à trois pouces de la racine; on laboure la terre, on y mêle du fumier; & quand le froid commence à devenir piquant, on garnit la matricaire de paille, & on la couvre d'un pot qu'on renverse. Celles qui sont dans des vases, sont transportées dans les serres, où on ne les arrose point. Au printemps, on découvre les matricaires, on les arrose, & elles donnent un grand nombre de rejetons. Quelques Fleuristes n'en laissent subsister que deux ou trois; plusieurs arrachent le pied entier avec la racine, & la divisent en plusieurs portions qu'ils transplantent ailleurs. Quelques autres encore joignent deux pieds de matricaire de différentes couleurs; ils font à chacun, par le bas, une entaille assez longue, & qui pénetre jusque près de la moelle, & lient ensuite les deux pieds avec du chanvre pour qu'ils restent étroi-

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.

tement unis. Ils obtiennent, par ce moyen, de belles fleurs, panachées de couleurs déterminées.

La matricaire demande une exposition avantageuse, un air libre, frais, humide, & qui se renouvelle facilement. Cette plante ne feroit que languir dans une enceinte étroite de quatre murailles. La terre qu'on lui destine doit être grasse, nourrie de poudrette, humide, & préparée avec soin. Pour l'arroser, on ne se sert que d'eau de riviere ou de pluie; au printemps, on mêle à cette eau des chiures de vers à soie ou de la fiente de volaille; en été, on y laisse infuser pendant plusieurs jours des plumes de poule & de cane, & l'on y joint un peu de salpêtre; en automne, avant que les boutons se forment, on mêle à cette eau une dose de poudrette plus au moins forte, selon que la plante paroît plus ou moins vigoureuse. Pendant les grandes chaleurs de l'été, on l'arrose le matin & le soir, mais on ne mouille les feuilles que le matin. On dispose au pied de la matricaire de petits fragmens de brique, pour empêcher que l'eau n'affaisse trop la terre. Toutes ces attentions paroîtront peut-être minutieuses, mais il est vraisemblable qu'elles sont fondées sur l'observation & l'expérience; & ce n'est qu'à l'aide de ces petits soins, que le Chinois, patient & réfléchi, est venu à bout d'obtenir d'une plante sauvage & presque infecte, des fleurs brillantes & parfumées.



ARTICLE VII.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

LES ſimples & les herbes médicinales qui croiſſent à la Chine, forment une des branches les plus riches, les plus variées & les plus étendues de ſon Hiſtoire Naturelle. Comme notre objet n'eſt point de donner ici un Herbier Chinois, nous nous contenterons d'indiquer les principales.

La Rhubarbe.

LE *Tai-hoang*, ou la rhubarbe, croît dans pluſieurs des provinces de cet Empire; mais la meilleure eſt celle de *Se-tchuen*, qu'on regarde comme très-ſupérieure à celle du *Chen-ſi* & du *Thibet*. La tige de la rhubarbe reſſemble aux petits bamboux, ou cannes Chinoiſes; elle eſt vide & très-caſſante. Elle s'éleve à la hauteur de trois ou quatre pieds, & ſa couleur eſt d'un violet obſcur. Dans la ſeconde lune, c'eſt-à-dire, au mois de Mars, elle pouſſe des feuilles longues, épaiſſes, & dont la ſurface eſt rude au toucher; ces feuilles, rangées quatre à quatre ſur une même queue, forment un calice. Les fleurs que portent cette plante ſont de couleur jaune, quelquefois de couleur violette. A la cinquieme lune, elle produit une petite ſemence noire de la groſſeur d'un grain de millet. A la huitieme lune, on l'arrache. Les racines de rhubarbe qu'on eſtime les meilleures, ſont les plus peſantes, & celles dont la ſubſtance eſt la plus marbrée. Il eſt très-difficile de les ſécher, & de parvenir à en exprimer

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

toute l'humidité. Les Chinois, après les avoir nettoyées, les coupent en tronçons de l'épaisseur d'un pouce ou deux, & les font sécher sur des tables de pierre, sous lesquelles ils allument un grand feu. Ils tournent & retournent continuellement ces tronçons sur ces tables échauffées; mais comme cette opération n'est point encore suffisante pour les sécher parfaitement, ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, & les suspendent à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

Les Médecins Chinois sont assez d'accord avec les Médecins Européens, sur les propriétés de la rhubarbe & sur l'emploi qu'on doit en faire. Il est très-rare cependant qu'ils se servent de cette plante crue & en substance: ils l'emploient plus volontiers en décoction, avec quelques autres simples qu'ils y mêlent. La rhubarbe est à très-bas prix à la Chine; la meilleure n'y vaut que quatre sous la livre.

Le Hia-tsao-tong-kong (*).

Cette plante a toute la configuration d'un ver. On y distingue la tête, les yeux, le corps, les pieds des deux côtés du ventre, & les différens plis que la peau forme sur son dos. Cette ressemblance est sur-tout sensible, lorsque la plante est fraîche & récente. Car si on la garde long-temps, & sur-tout si on l'expose à l'air, elle devient noirâtre, & se corrompt aisément, à cause de la

(*) Ce nom Chinois signifie, *plante qui, d'herbe qu'elle étoit pendadt l'été, devient un ver pendant l'hiver.*

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

molleſſe de ſa ſubſtance. Cette plante eſt longue de neuf lignes, & de couleur jaunâtre ; elle eſt très-rare à la Chine, où elle paſſe pour étrangere, & l'on en trouve difficilement ailleurs que dans le palais de l'Empereur. Le *Hia-tſao-tong-kong* croît dans le Thibet ; mais on en trouve auſſi, quoiqu'en petite quantité, dans la province de *Se-tchuen* qui confine au Thibet, & dans le *Hou-quang*.

Les propriétés de cette racine ſont à peu près les mêmes que celles qu'on attribue au *Gin-ſeng*, excepté toutefois que l'uſage fréquent qu'on peut en faire ne cauſe pas, comme le *Gin-ſeng*, des ébullitions de ſang & des hémorragies. Elle fortifie l'eſtomac, & répare les forces perdues, ſoit par l'excès du travail, ſoit par de longues maladies. Le P. Parennin aſſure en avoir fait lui-même une heureuſe expérience. » Le *Tſong-tou*, ou Vice-Roi » des deux provinces de *Se-tchuen* & de *Chen-ſi*, dit » ce célebre Miſſionnaire, étant venu en Tartarie pour » rendre ſes devoirs à l'Empereur, apporta, ſelon la » coutume, ce qu'il avoit trouvé de plus ſingulier dans » ſon département ou dans les pays circonvoiſins, & entre » autres choſes, des racines *Hia-tſao-tong-kong*. Comme » je l'avois connu autrefois, il me fit l'honneur de me » venir voir. J'étois alors dans un abattement extrême, » cauſé par les fréquens voyages qu'il me faut faire » durant les rigueurs d'une ſaiſon froide & humide. » J'avois perdu l'appétit & le ſommeil, & je languiſſois » nonobſtant les divers remedes qu'on m'avoit donnés. » Touché de mon état, il me propoſa d'uſer de ſa » racine, qui m'étoit tout-à-fait inconnue, & il m'enſeigna la maniere de la préparer. *Il faut*, me dit-il, » *prendre cinq drachmes de cette racine toute entiere avec*

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

» *ſa queue, & en farcir le ventre d'un canard domeſti-*
» *que, que vous ferez cuire à petit feu. Quand il ſera*
» *cuit, retirez-en la racine, dont la vertu aura paſſé dans*
» *la chair du canard, & mangez-en ſoir & matin pen-*
» *dant huit à dix jours.* J'en fis l'épreuve, & en effet
» l'appétit me revint, & mes forces ſe rétablirent. Les
» Médecins de l'Empereur, que je conſultai ſur la vertu
» de cette racine, me l'expliquerent de la même ma-
» niere qu'avoit fait le *Tſong-tou;* mais ils me dirent
» qu'ils ne l'ordonnoient que dans le palais, à cauſe de la
» difficulté qu'il y a d'en avoir; & que, s'il s'en trou-
» voit à la Chine, ce ne pouvoit être que dans la pro-
» vince de *Hou-quang*. J'écrivis à un de mes amis qui y
» demeure, & je le priai de m'en envoyer; il le fit;
» mais le peu de cette racine dont il me fit préſent,
» étoit noir, vieux & carié, & coutoit quatre fois ſon
» poids d'argent «.

Le San-tſi.

Le *San-tſi* eſt plus facile à trouver : cette plante croît ſans culture dans les montagnes des provinces d'*Yun-nan*, de *Koei-tcheou* & de *Se-tchuen*. Elle pouſſe huit tiges qui n'ont point de branches. Celle du milieu, qui eſt la plus haute, porte trois feuilles à ſon extrémité, & les ſept autres tiges n'en portent qu'une. C'eſt de ce nombre déterminé de feuilles que cette plante tire le nom de *San-tſi*, qui ſignifie *trois & ſept*. Toutes ces tiges ſortent d'une racine ronde, qui a quatre pouces de diametre : cette racine en jette quantité d'autres qui ſont petites, oblongues, de la groſſeur du petit doigt, & dont l'écorce eſt

eſt dure & rude ; la ſubſtance intérieure eſt plus molle, & de couleur jaunâtre. Ce ſont ces petites racines qu'on emploie particuliérement dans la Médecine. La tige du milieu eſt la ſeule qui porte des fleurs blanches ; elles croiſſent à la pointe ſous la forme de grappes de raiſin, & s'épanouiſſent vers la fin de la ſeptieme lune, c'eſt-à-dire, au mois de Juillet.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Quand on veut multiplier cette plante, on coupe ſa racine en rouëlles, qu'on met en terre vers l'équinoxe du printemps ; dans l'eſpace d'un mois elle pouſſe ſes tiges, & au bout de trois ans cette plante a toute la grandeur & la groſſeur qu'elle peut acquérir. Les Médecins Chinois ſe ſervent du *San-tſi* pour les plaies, pour les crachemens & les pertes de ſang ; ils le regardent ſur-tout comme un ſpécifique ſouverain dans la petite vérole. Nos Miſſionnaires diſent en avoir vu des effets ſurprenans, & ils aſſurent que les boutons les plus noirs & les plus infects deviennent vifs & d'un beau rouge, auſſi-tôt que le malade a pris de cette racine. Une eſpece de chevre griſe aime fort à brouter cette plante ; & comme elle en fait ſa nourriture, ſon ſang, diſent les Chinois, s'empreint de ſes qualités médicinales. On fait du ſang de cette chevre le même uſage que de la plante même.

Arbre de Caſſe.

ON trouve des arbres de caſſe dans la partie de la province d'*Yun-nan* qui confine au royaume d'*Ava*. Ces arbres ſont aſſez hauts, & portent de longues gouſſes, qui leur ont fait donner, par les Chinois, le nom de *Tchang-ko-tſe-chu*, *l'arbre aux fruits longs*. Ces gouſſes ſont en effet

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

plus longues que celles qu'on voit en Europe ; elles ne sont point composées de deux cosses convexes, comme le sont celles des légumes ordinaires, mais d'une espece de tuyau creux, partagé en plusieurs petites cellules, qui contiennent une substance moelleuse, entiérement semblable à la casse dont nous nous servons.

Le Gin-seng.

La plus recherchée & la plus précieuse de toutes les plantes de la Chine, est celle de *Gin-seng*, que les Tartares Mantcheoux nomment *Orhota, la Reine des plantes.* Les Médecins Chinois n'en parlent qu'avec une sorte d'enthousiasme, & ne tarissent point dans l'énumération qu'ils font de ses heureuses propriétés.

La racine du *Gin-seng* est blanche & raboteuse ; sa tige est unie, assez ronde, & d'un rouge foncé. La hauteur de cette tige varie suivant la grosseur & la force de la plante. De l'extrémité de la tige sortent plusieurs branches qui s'écartent également l'une de l'autre, sans sortir du même plan. Chaque branche porte cinq feuilles extrêmement minces & chargées de fibres ; la surface supérieure de la feuille est d'un vert obscur ; l'autre, d'un vert blanchâtre & luisant. Toutes les feuilles sont dentelées, & les denticules en sont assez fines. Cette plante porte à l'extrémité d'une tige particuliere, un petit bouquet de fruits rouges & fort ronds. Ce fruit n'est pas bon à manger ; le noyau ressemble aux noyaux ordinaires, il est dur, & contient le germe reproducteur de la plante. On distingue aisément le *Gin-seng* à la forme & à la couleur de son fruit, lorsqu'il en a ; car il arrive souvent qu'il

n'en porte point, quoique sa racine soit fort ancienne.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Cette plante tombe & renaît tous les ans, & l'on connoît son âge par le nombre des tiges qu'elle a déjà poussées, dont on apperçoit toujours quelque reste à l'extrémité supérieure de la racine. On n'en seme pas la graine, parce qu'on ne l'a jamais vu pousser: c'est probablement l'origine de la fable que débitent les Tartares sur la reproduction du *Gin-seng*. Ils assurent qu'un oiseau mange cette graine dès qu'elle est en terre, mais que ne la pouvant digérer, il la purifie dans son estomac, & qu'elle pousse ensuite dans l'endroit où il la laisse avec sa fiente. Il est plus vraisemblable de croire que le germe de cette plante est lent à se développer, & que le noyau qui le contient reste long-temps dans la terre avant de pousser aucune racine. Cette conjecture paroît d'autant mieux fondée, qu'on trouve des racines de *Gin-seng* qui ne sont ni plus grosses ni plus longues que le petit doigt, quoiqu'elles aient successivement poussé plus de dix tiges en autant d'années différentes.

Cette racine a fait de tout temps la principale richesse de la Tartarie Orientale où elle croît. On ne la trouve qu'entre le 39e & le 47e degré de latitude boréale, & entre le 10e & le 20e degré de longitude orientale, en comptant depuis le méridien de Pe-king. Toute cette étendue de pays est occupée par une longue suite de montagnes escarpées, que couvrent d'impénétrables forêts. C'est sur le penchant de ces montagnes affreuses, & dans ces forêts, sur le bord des ravines, autour des rochers, aux pieds des arbres, & au milieu d'herbes de toute espece, que se trouve la précieuse plante de *Gin-seng*. Elle

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

ne croît point dans les plaines, dans les vallées, dans les terreins marécageux, dans le fond des ravines, ni dans les lieux trop découverts. Si le feu prend à la forêt & la consume, cette plante n'y reparoît que trois ou quatre ans après l'incendie. Elle aime l'ombre, & semble vouloir se dérober par-tout aux rayons du soleil : ce qui prouve que sa nature la rend ennemie de la chaleur.

La récolte du *Gin-seng* est interdite aux Particuliers ; elle appartient à l'Empereur, qui envoie tous les ans dix mille soldats dans la Tartarie pour le cueillir. Voici l'ordre qu'observe cette armée d'Herboristes. Après s'être partagé le terrein, chaque troupe, composée de cent hommes, se range sur une même ligne, en gardant de dix en dix une certaine distance. Ils avancent ensuite insensiblement sur un même romb, en cherchant avec soin la plante de *Gin-seng* ; & de cette maniere ils parcourent, durant un certain nombre de jours, l'espace qu'on leur a marqué. Dès que le terme est expiré, des Mandarins, nommés pour présider à cette récolte, & qui se tiennent sous leurs tentes dans le voisinage, envoient visiter les différentes troupes pour leur intimer leurs ordres, & s'informer si le nombre d'hommes est complet; car il arrive souvent que plusieurs s'égarent ou sont dévorés par les bêtes féroces. Lorsqu'on s'apperçoit de leur absence, on les fait chercher pendant quelque temps, & l'on se remet ensuite à l'ouvrage, en observant toujours le même ordre.

Ces Herboristes ont beaucoup à souffrir dans cette expédition. Ils ne portent ni tentes ni lits, étant déjà suffisamment chargés de leur provision de millet rôti au four, dont ils se nourrissent pendant tout le temps du voyage. Ils essuient toutes les intempéries de l'air, & passent le

nuits où ils se trouvent, soit sur les rochers, soit dans les bois. Les Mandarins leur envoient de temps en temps quelques pieces de bœuf ou de gibier, qu'ils dévorent toutes sanglantes & à demi cuites. C'est ainsi que ces dix mille hommes passent les six mois de l'année que dure la récolte du *Gin-seng*.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

» Les Médecins Chinois, dit le P. Jartoux, ont fait » des volumes entiers sur les propriétés de cette racine; » ils la font entrer dans presque tous les remedes qu'ils » ordonnent aux grands Seigneurs, car elle est d'un » trop grand prix pour le commun du peuple. Ils pré- » tendent que c'est un remede souverain pour les épui- » semens causés par des travaux excessifs de corps ou » d'esprit, qu'elle dissout les flegmes, qu'elle guérit la » pleurésie & la foiblesse des poumons; qu'elle arrête les » vomissemens, fortifie l'estomac, aiguise l'appétit, dissipe » les vapeurs, anime les esprits vitaux, & produit de » la lymphe dans le sang; enfin, qu'elle est bonne pour » les vertiges & les éblouissemens, & qu'elle prolonge » la vie aux vieillards. On ne peut guere s'imaginer que » les Chinois & les Tartares fassent un si grand cas de » cette racine, si elle ne produisoit constamment de » bons effets. Ceux même qui se portent bien, en usent » souvent pour se rendre plus robustes «.

Le *Gin-seng*, malgré la grande quantité qui s'en tire de la Tartarie, est toujours fort cher à la Chine. L'once de cette racine coute à Pe-king même sept à huit onces d'argent pesant.

Cependant la Tartarie Chinoise n'est peut-être pas le seul endroit de l'Univers où croisse la précieuse plante

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

du *Gin-ſeng*. Le P. *Joſeph-François Lafiteau*, Miſſionnaire Jéſuite, prétend avoir eu la gloire de la découvrir dans le Canada, vers le commencement de ce ſiecle. Ce Miſſionnaire n'avoit jamais entendu parler du *Gin-ſeng*, lorſqu'il demeuroit en France ; mais des affaires de ſa Miſſion l'ayant attiré à *Québec*, vers le mois d'Octobre de l'année 1715, il lui tomba entre les mains le dixieme Recueil des *Lettres édifiantes*, dans lequel ſe trouve la deſcription que fait de cette plante le P. *Jartoux*. Comme le P. *Lafiteau* ſe ſentoit un attrait particulier pour l'étude de la Botanique qu'il cultivoit depuis long-temps, il lut avec avidité les détails que lui fourniſſoit la Lettre du P. *Jartoux* ſur cette plante inconnue. Il fut ſinguliérement frappé de l'endroit où ce Miſſionnaire dit, en parlant de la nature du ſol où croît le *Gin-ſeng*, que s'il s'en trouve dans quelque autre lieu de la Terre, ce doit être ſur-tout dans le Canada, dont les forêts & les montagnes ont aſſez de rapport à celles de la Tartarie. Cette remarque piqua la curioſité du P. *Lafiteau*, & lui fit naître la penſée de s'appliquer à la recherche de cette plante dans la nouvelle France.

» L'eſpérance de la découvrir, dit-il, étoit cependant » aſſez foible, & fit d'abord peu d'impreſſion ſur moi. » Je ne retirai même de la Lettre du P. *Jartoux* qu'une » idée confuſe & très-imparfaite de la plante, & les oc- » cupations que j'eus pendant l'hiver, acheverent preſque » de l'effacer. Ce ne fut qu'au printemps, qu'étant obligé » de paſſer ſouvent par les bois, je ſentis renaître en moi » le déſir de faire cette découverte, à la vue d'une quan- » tité prodigieuſe de plantes & de ſimples dont ces forêts » ſont remplies, & qui attiroient alors plus particulié-

» rement mon attention. Je tâchai donc de rappeler les
» idées que je m'étois formées du *Gin-ſeng* ; j'en parlai
» à pluſieurs Sauvages ; je leur dépeignis cette plante le
» mieux que je pus, & ils me firent eſpérer que je pour-
» rois en effet la découvrir.

Herbes & plantes medicinales de la Chine.

» Quoique la néceſſité ait rendu tous les Sauvages
» Herboriſtes & très-habiles dans la connoiſſance des
» ſimples, toutes leurs recherches furent cependant
» inutiles. Je déſeſpérois de trouver le *Gin ſeng*, après
» trois mois de peines & de fatigues, lorſque le haſard
» me le fit rencontrer aſſez près d'une maiſon que je
» faiſois bâtir. Il étoit alors dans ſa maturité ; la couleur
» vermeille de ſon fruit arrêta ma vue. Je ne le conſi-
» dérai pas long-temps, ſans ſoupçonner que cette plante
» pouvoit être celle que je cherchois. L'ayant arrachée
» avec empreſſement, je la portai, plein de joie, à une
» Sauvageſſe, que j'occupois à la chercher de ſon côté.
» Elle la reconnut d'abord pour l'un de leurs remedes
» ordinaires, & m'expliqua ſur le champ l'uſage que les
» Sauvages en faiſoient. Quelque préſomption que j'euſſe
» que cette plante étoit le *Gin-ſeng*, je n'oſois cependant
» l'aſſurer avec certitude, n'ayant que des idées con-
» fuſes de la Lettre du P. *Jartoux*, que je n'avois pas
» entre les mains, & dont l'exemplaire étoit à Québec. Je
» pris donc le parti de faire une deſcription exacte de
» la plante que j'avois trouvée, & je l'envoyai à Qué-
» bec à un Botaniſte de mes amis, pour qu'il la con-
» frontât avec la Lettre & avec la planche gravée qui
» repréſente le *Gin-ſeng* de la Chine.

» Cet ami n'eut pas plus tôt reçu ma Lettre, qu'il partit

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

» pour *Montréal*, & se rendit à ma Mission des Iroquois, qui n'en est distante que de trois lieues. Nous nous mîmes sur le champ à parcourir les bois, où je laissai à mon compagnon le plaisir de découvrir lui-même le *Gin-seng*. Nos recherches ne furent pas longues; quand nous en eûmes ramassé divers pieds, nous nous retirâmes pour les confronter avec le Livre, dans une cabane voisine. A la seule inspection de la planche, les Sauvages reconnurent leur plante de Canada, qu'ils nomment *Garent-oguen*. Nous eûmes la satisfaction de trouver le rapport le plus parfait, & la conformité la plus exacte entre nos plantes & la figure gravée : forme, couleur, proportions, feuilles, fruits, nœuds, filamens, toutes les indications, en un mot, que donne le P. *Jartoux* se trouvoient vérifiées sous nos yeux. Mais quelle fut ma surprise, lorsque, sur la fin de la Lettre de ce Missionnaire, trouvant l'explication du mot *Gin-seng*, qui signifie en Chinois *ressemblance de l'homme* ou *cuisses de l'homme*, je m'apperçus que le mot Iroquois *Garent-oguen* avoit la même signification! En effet, *Garent-oguen* est un mot composé d'*Orenta*, qui signifie les cuisses & les jambes, & d'*Oguen*, qui veut dire deux choses séparées. Faisant alors la même réflexion que le P. *Jartoux* sur la bizarrerie de ce nom, qui n'a été donné que sur une ressemblance fort imparfaite, qui même ne se trouve point dans plusieurs plantes de cette espece, tandis qu'elle se rencontre dans plusieurs autres d'espece fort différente, je ne pus m'empêcher de conclure que la même signification n'avoit pu être appliquée au mot Chinois

&

» & au mot Iroquois, ſans une communication d'idées, » & par conſéquent de perſonnes. Cette obſervation » acheva de me confirmer dans l'opinion que j'avois déjà, » que l'Amérique ne fait qu'un même continent avec » l'Aſie, à laquelle elle doit s'unir par la Tartarie, au » nord de la Chine «.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Quoique le P. *Jartoux* ait donné dans ſa Lettre une deſcription fort détaillée du *Gin-ſeng*, nous croyons devoir ajouter ici celle qu'en fait le P. *Lafiteau*; ces nouveaux traits mettront nos Lecteurs plus à portée de connoître cette célebre plante, & de prononcer ſur la reſſemblance & l'identité du *Gin-ſeng* Chinois avec celui du Canada.

On diſtingue deux choſes dans la racine: une eſpece de navet qui en forme le corps, & le collet du navet même.

Le corps de la racine eſt peu différent de nos navets ordinaires; quand on l'a lavé, il paroît blanchâtre en dehors, & un peu raboteux. Quand on le coupe horizontalement, on apperçoit un cercle formé par la premiere écorce, qui eſt aſſez épaiſſe, & un corps ligneux fort blanc, qui repréſente un ſoleil par pluſieurs lignes droites qui partent du centre. La racine, en ſéchant, jaunit un peu à l'extérieur, mais le dedans conſerve toujours parfaitement ſa blancheur.

Ces racines different entre elles pour la forme: il y en a qui ont beaucoup de fibres, & d'autres qui n'en ont point, ou preſque point. Quelques-unes ſont ſimples, longues & unies; d'autres au contraire ſe diviſent en deux ou trois racines; alors elles ne repréſentent pas

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

mal le corps d'un homme, pris depuis la ceinture jusqu'en bas. C'est cette ressemblance qui a fait donner à cette plante le nom de *Gin-seng* & de *Garent-oguen*.

Le collet de la racine est un tissu tortueux de différens nœuds, placés obliquement & alternativement, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Ces nœuds sont les traces des différentes tiges que la racine a portées, & ils marquent ainsi l'âge de cette plante, qui ne produit qu'une tige par an. On voit en automne se former celle qui doit pousser le printemps suivant. Le P. *Lafiteau* dit avoir trouvé des racines qui, d'après le compte de leurs nœuds, marquoient près de cent ans.

On voit quelquefois sortir un nouveau collet à côté du premier qui devient alors stérile, cette plante ne produisant jamais qu'une seule tige.

La tige s'éleve du collet environ deux ou trois pouces avant qu'elle sorte de terre; la difficulté qu'elle trouve à la percer & à se faire jour, la courbe un peu; mais dès qu'elle en est sortie, elle s'éleve à la hauteur d'un pied, & même plus. Elle est ordinairement fort droite & assez unie.

Tandis que la tige est dans la terre, la terre la blanchit; mais dès qu'elle arrive au grand air, elle se colore d'un beau vert glacé & d'un rouge amaranthe, qui s'affoiblissent & se perdent à mesure qu'elle approche du nœud.

Ce nœud se forme au sommet de la tige, & il est le centre de trois ou quatre branches, qu'on nomme ainsi pour se conformer à la façon de parler du P. *Jartoux*, mais qui ne sont proprement que les queues des feuilles. Ces branches s'étendant horizontalement, & s'écartant

également les unes des autres, forment avec leurs feuilles une espece de parasol renversé & assez arrondi. Les couleurs d'amaranthe & de vert se renouvellent au nœud, & se dégradent insensiblement en approchant des feuilles.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Quelques-unes de ces tiges n'ont que deux branches : il s'en trouve, au rapport du P. *Jartoux*, qui en ont cinq, ou même sept. Le P. *Lafiteau* n'en a point vu de si touffues au Canada ; les plus communes sont de trois ou quatre branches. Celles qui en portent quatre, sont les plus belles & les plus agréables à la vue

Chaque branche contient cinq feuilles inégales, & qui partent toutes d'un même centre ; elles s'étendent en forme d'une main ouverte. La feuille du milieu est plus grande que ses deux voisines, & celles-ci sont aussi plus grandes que les deux dernieres qui les suivent. Le P. *Jartoux* dit qu'on ne voit jamais moins de cinq feuilles à chaque branche : cependant le P. *Lafiteau* dit en avoir vu qui n'en avoient que quatre ou même que trois. Il est aisé de s'appercevoir que ces variations sont alors la suite d'un dérangement produit par une cause étrangere, ou par la foiblesse de la plante qui n'a pas eu assez de séve pour se développer toute entiere, ou qui est devenue monstrueuse faute d'aliment.

Les feuilles de la plante sont oblongues, dentelées, & d'une finesse extrême ; elles se rétrécissent & s'alongent vers la pointe. Le dessus de la feuille est d'un vert foncé, le revers en est plus blanchâtre & plus uni. Les fibres qui se répandent sur toute la superficie, sont plus saillantes sur ce revers, & l'on y distingue de petits poils blancs qui s'élevent de distance en distance.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Les couleurs de la tige & des branches s'éclairciſſent à meſure que la plante approche de ſa maturité : le vert ſe change en un blanc terne, le rouge n'eſt plus ſi foncé, & dans l'automne les feuilles, en ſéchant, prennent ou la couleur ordinaire des feuilles mortes, ou une couleur vineuſe ſemblable à celle des feuilles de la vigne rampante.

Du centre du nœud où ſe forment les branches, s'éleve un pédicule d'environ cinq à ſix pouces, qui paroît être la continuation de la premiere tige, & qui ſoutient un bouquet de petites fleurs, auxquelles, quelque temps après, ſuccedent de très-beaux fruits. Ils ſont entés par leur baſe ſur autant de petits filets ou pédicules particuliers de la longueur d'un pouce, écartés à égale diſtance les uns des autres, & diſpoſés de maniere qu'ils forment un tout ſphérique.

Lorſque le bouquet commence à s'épanouir, on apperçoit une fleur fort petite, mais bien ouverte & bien diſtincte. Elle a cinq feuilles blanchâtres, diſpoſées en forme d'étoile, comme le ſont communément les fleurs des plantes en paraſol ou en ombelle. Elles ſont ſoutenues par un calice, au centre duquel on voit un piſtil recourbé en deux petits filamens, & environné de cinq étamines, couvertes d'une farine grumeleuſe extrêmement blanche. Ces étamines ne tardent point à ſe deſſécher, & cette pouſſiere farineuſe s'évapore en peu de temps.

Le piſtil de la fleur, en s'uniſſant au calice, devient un fruit : ſes côtés ſont applatis, & marqués de lignes épaiſſes, aſſez ſemblables, pour leur direction, aux

côtes de melon; mais à mesure que ce fruit se remplit, ces lignes s'effacent & paroissent peu sensibles: la peau se raffine, devient plus mince, plus délicate, & couvre une pulpe ou chair spongieuse un peu jaunâtre, d'où sort un suc vineux, & qui est à peu près du goût de la racine & des feuilles de la plante. Ce fruit est d'abord d'un vert foncé; il blanchit en approchant de sa maturité: quand il est mûr, il est d'un beau rouge de carmin, & il noircit en séchant. Quand le fruit est parfait, il renferme deux noyaux, séparés en deux cellules, & posés sur le même plan. Ces noyaux sont durs, distingués en côtes de melon comme le fruit; l'amande en est blanche, & d'un goût un peu amer, ainsi que le reste de la plante. Il y a de ces fruits qui n'ont qu'un seul noyau, & d'autres qui en contiennent jusqu'à trois.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Outre le bouquet dont nous venons de parler, on remarque souvent un ou deux fruits portés sur des pédicules séparés, & attachés au pédicule commun, deux pouces au dessous de l'ombelle. Quelquefois il en naît plusieurs qui partent du nœud d'où sortent les branches. Le P. *Lafiteau* assure même avoir vu, sur une de ces plantes, un second bouquet bien formé, qu'elle portoit sur un second pédicule commun, qui s'élevoit à côté du premier.

Le P. *Jartoux* dit que ces fruits surnuméraires indiquent qu'on doit trouver d'autre *Gin-seng*, en suivant le rumb de vent sous lequel ils sont placés. Le P. *Lafiteau* n'a point trouvé que cette observation fût fondée pour le Canada. Il croit même qu'on ne peut rien conclure en général de ces variations, sinon que ces plantes ont plus

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

de force, qu'elles ſont mieux nourries, ou que peut-être elles ſe trouvent dans un terrein ou dans une expoſition plus favorables à leur développement.

Il ſemble qu'on devroit porter le même jugement ſur les tiges qui ont plus ou moins de branches; il ſeroit naturel de croire qu'elles les produiſent ou plus hautes ou en plus grand nombre, à proportion de la quantité de ſéve qu'elles renferment. Cependant on voit des tiges très-hautes qui n'ont que deux branches, & d'autres, beaucoup plus baſſes & plus petites, qui en ont quatre. Il paroît auſſi que les racines devroient groſſir à meſure qu'elles vieilliſſent : on en trouve cependant de fort vieilles qui ſont très-maigres, & d'autres qui ſont extraordinaires par leur groſſeur, quoiqu'elles n'aient que ſept ou huit ans. Peut-être arrive-t-il que la même racine eſt plus charnue dans une année, & plus maigre l'année ſuivante : au moins eſt-il certain qu'elles ſont ſuſceptibles d'altération, ſelon la différence des ſaiſons. Au printemps, elles ſont très-ſpongieuſes, & leur ſuc n'a point de conſiſtance. Celles qu'on cueille en automne, ſont plus fermes, plus ſolides, & paroiſſent avoir atteint le véritable point de leur maturité.

Dès que le P. *Lafiteau* eut fait au Canada la découverte du *Garent-oguen*, il s'empreſſa d'en faire paſſer la nouvelle en France, & il y envoya une de ces plantes dans de l'eſprit de vin. Elle fut d'abord préſentée au Duc Régent, & dépoſée enſuite dans le cabinet de M. de *Juſſieu*, qui étoit alors Profeſſeur Royal des plantes au Jardin du Roi. Sur le rapport que celui-ci en fit à l'Académie des Sciences, M. *Danti d'Iſnard*, ancien Profeſ-

seur Royal des plantes, fit naître quelques doutes qui parurent très-fondés à plusieurs Savans de cet illustre Corps.

Toute la difficulté rouloit sur l'autorité qu'on devoit accorder au P. *Jartoux*. On lui opposoit celle de *Kæmpfer*, qui, en 1712, avoit fait imprimer un Livre (*), où, en parlant du *Gin-seng*, il donne une figure de cette plante entiérement différente de celle du Missionnaire. Ainsi, autorité pour autorité, il paroissoit raisonnable de suspendre son jugement.

Kæmpfer n'est pas le seul d'ailleurs qu'on puisse opposer au P. *Jartoux*; *Jean-Philippe Breynius* a fait imprimer à Leyde, en 1700, une Dissertation sur la racine du *Gin-seng*, & en a fait graver une figure, qui n'a aucun rapport ni avec celle de *Kæmpfer*, ni avec celle du P. *Jartoux*. Il est vrai que cet Auteur ne propose ses idées que comme de simples conjectures, ne sachant quel parti prendre, tant les Relations des Voyageurs different entre elles sur l'article du *Gin-seng*. Il croit même que cette variété de récits ne doit être attribuée qu'aux divers noms qu'on donne à cette racine. Il est probable, en effet, que ces différens noms sont ceux de diverses plantes, qu'on aura mal à propos confondues avec le *Gin-seng*.

Il paroît donc vraisemblable que tous les Relateurs qui nous ont donné des descriptions différentes de cette plante, ne les ont faites que d'après des Mémoires infideles, trompés eux-mêmes par d'autres, qui peut-être l'avoient

(*) Cet Ouvrage a pour titre : *Amænitatum exoticarum Politico-Phisico-Medicarum fatisculi* V, &c.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

été avant eux par la ressemblance des noms. Il paroît plus naturel de s'en rapporter au P. *Jartoux*, qui a examiné la plante en Tartarie, endroit où tous les Savans conviennent qu'on la recueille, & qui s'y est trouvé précisément avec cette armée de Tartares que l'Empereur de la Chine emploie chaque année à la ramasser. Un témoin oculaire, dont on ne suspecte d'ailleurs ni la véracité ni les lumieres, est sans doute plus en état de nous donner une juste idée de cette plante que *Kæmpfer* & les autres Auteurs qui n'ont jamais mis le pied en Tartarie.

La figure du *Gin-seng* que le P. *Jartoux* a dessinée lui-même, doit paroître d'autant plus exacte & moins suspecte, qu'elle se trouve parfaitement conforme à la plante découverte au Canada. On peut même dire que le P. *Lafiteau* n'a trouvé celle-ci qu'à la faveur de cette figure, & que d'après les conjectures de son Confrere, qui a raisonné avec beaucoup de justesse, en jugeant, d'après l'idée qu'on lui avoit donnée du Canada, que cette plante devoit s'y trouver plutôt qu'ailleurs, vu la ressemblance de sol & de climat qu'a cette partie de l'Amérique avec les forêts de la Tartarie.

Ces raisons déterminerent l'Académie des Sciences à croire que la plante du Canada & celle que décrit le P. *Jartoux* étoient le véritable *Gin-seng*. MM. de *Jussieu* & *Vaillant* écrivirent même au P. *Lafiteau*, qu'ils ne croyoient pas qu'on pût désormais en douter.

Le P. *Lafiteau* ne fit point au Canada un mystere de sa découverte. Chacun y connoît actuellement le *Garent-oguen*, sur-tout à *Montréal*, où les Sauvages le viennent vendre au marché, & le vendent même assez chérement.

Il

Il ne s'en trouve point à Québec, & il en croît moins du côté du nord de la riviere que du côté du ſud. On en trouve davantage en avançant vers le midi, comme à *Montréal*, aux *Outaouacs*, vers le lac *Huron*, & dans le pays des cinq Nations Iroquoiſes. On ne recueille pas cette plante dans toutes ſortes de bois : on la chercheroit inutilement dans les forêts touffues & embarraſſées de brouſſailles. Ce n'eſt que dans les bois de haute-futaie, où les arbres ſont droits & dégagés par le bas, qu'on la trouve au milieu d'une quantité prodigieuſe d'herbes médicinales qui croiſſent au pied de ces arbres, entre les racines & les pierres, d'où il eſt très-difficile de l'arracher.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Le *Gin-ſeng* du Canada aime l'ombre, auſſi bien que les plantes dont ces bois ſont remplis. Quand les terres ſont nouvellement défrichées, il en reparoît encore quelques racines qu'on n'avoit pas arrachées en défrichant, mais il ne s'y en reproduit jamais d'autres. Le temps de cueillir cette plante eſt celui de ſa maturité, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Septembre juſqu'aux neiges. Ceux qui veulent en faire ſécher la feuille pour s'en ſervir au lieu de thé, doivent la prendre ſur la fin d'Août, avant qu'elle jauniſſe.

La racine vaut mieux, étant ſeche, que lorſqu'on la tire de terre ; elle eſt alors imprégnée d'une humeur qui lui ôte de ſa bonté, mais qui s'évapore à meſure qu'elle ſe deſſeche. La différence eſt même ſenſible au goût, qui eſt beaucoup plus fort, lorſqu'elle eſt ſeche, que lorſqu'elle eſt nouvelle.

Dès que le P. *Lafiteau* eut fait la découverte du *Garent-oguen*, il s'imagina que cette plante pouvoit être une

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

espece de mandragore. Il fut confirmé dans cette idée par un passage du P. *Martini*, qui, en parlant du *Gin-seng*, assure qu'il ne peut mieux représenter cette racine, qu'en disant qu'elle est presque semblable à notre mandragore, excepté que celle-ci est un peu plus grande; & qu'il ne doute point qu'elle n'ait les mêmes propriétés & la même vertu.

Mais si ce Missionnaire a eu raison d'appeler le *Gin-seng* une espece de mandragore, à cause de sa figure; il s'est trompé, s'il a cru que ce nom lui convenoit également par la ressemblance des propriétés. Nos especes de mandragores sont narcotiques, rafraîchissantes, & stupéfiantes, & ces qualités ne conviennent nullement au *Gin-seng*. Cependant l'idée du P. *Martini* engagea le P. *Lafiteau* à pousser ses recherches plus loin. Comme il savoit que tous les Botanistes conviennent unanimement aujourd'hui que notre mandragore moderne n'est pas la mandragore des Anciens, il crut qu'en cherchant un peu, & qu'en comparant le *Gin-seng* avec ce que les Anciens ont dit de leur mandragore, on trouveroit peut-être que c'est l'ἀνθρωπομορφος de Pythagore, & la mandragore désignée par Théophraste. Il ne donne point au reste ses conjectures pour des certitudes; il les soumet avec modestie aux lumieres & à la décision des Savans.

Voici quels sont ses raisonnemens. Théophraste est le premier des Anciens qui ait écrit sur les plantes. Cet Auteur nous fait la description d'une mandragore qui ne nous est pas connue; il est certain qu'il ne connoissoit point celle que nous connoissons aujourd'hui, du moins sous le nom de mandragore: d'où on peut conclure que celle dont

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

parle Théophraste s'est perdue, & qu'une autre lui a été substituée. Il est aisé d'expliquer comment la mandragore des Anciens a pu s'être perdue : 1°. elle aura été sans doute fort recherchée dans les premiers temps, à cause de ses propriétés singulieres, dont parlent tous les Livres anciens : 2°. la difficulté que cette plante avoit à se multiplier, l'aura rendue rare, & il est probable qu'elle ne se trouvoit que dans les forêts. Le pays s'étant dans la suite découvert, & les racines de mandragore ayant été arrachées avant la maturité de leurs fruits, la plante aura été en peu de temps épuisée. On peut conjecturer, avant l'événement, qu'il en sera ainsi du *Gin-seng*, cette racine étant fort précieuse, produisant peu, & ne croissant qu'à l'ombre des forêts.

La mandragore des Anciens s'étant ainsi perdue, on lui en aura, dans la suite, substitué une autre, à raison de quelques rapports, communs à l'une & à l'autre plante. Nos mandragores ont des racines qui ont quelque ressemblance avec le corps de l'homme, depuis la ceinture jusqu'en bas ; leurs semences sont blanches, & ont la figure d'un petit rein : c'est probablement ce qu'elles ont de commun avec la mandragore perdue des Anciens. Or, toutes ces propriétés extérieures se trouvent parfaitement dans le *Gin-seng*.

Mais la mandragore ancienne avoit des propriétés particulieres qui la distinguoient de toute autre plante. Pour juger si elles conviennent au *Gin-seng*, il faut recueillir ce qu'en a dit Théophraste.

Premiérement, Théophraste reconnoît une tige à la mandragore, & il établit une ressemblance, par la tige, entre elle & la *férule*, à laquelle il donne ces deux

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

qualités : *elle ne produit qu'une ſeule tige, & cette tige tombe & renaît toutes les années*. Or, ce que Théophraſte dit de la mandragore & de la férule, ſe trouve vrai du *Gin-ſeng* qui ne pouſſe qu'une ſeule tige, que la même année voit ſe former & ſe détruire. Cette propriété ne peut abſolument convenir aux deux eſpeces de *ſolanum furioſum* ou *lethale*, qui produiſent dix à douze tiges ſur un ſeul pied. Ainſi l'opinion de preſque tous les Botaniſtes, qui croient que ces eſpeces de *ſolanum*, & en particulier celui auquel les Italiens ont donné le nom de *Bella donna*, ſont la mandragore de Théophraſte, ſe trouve ici renverſée par Théophraſte même.

Secondement, Théophraſte dit que *le fruit de la mandragore a cela de particulier, qu'il eſt noir, qu'il naît en grappe, & qu'il a un goût vineux*.

Il eſt vrai que le fruit du *Gin-ſeng* eſt d'un très-beau rouge dans ſa maturité ; mais en ſéchant ſur pied il devient ſi noir, qu'à peine apperçoit-on en quelques uns qu'il ait été rouge. Il en eſt de même de quelques autres plantes, dont le fruit prend ſucceſſivement différentes couleurs.

Si l'on conſidere les fruits du *Gin-ſeng*, ou l'ombelle qui les porte, on verra que la dénomination de *grappe* leur convient parfaitement, & auſſi bien qu'aux fruits des deux eſpeces de *ſolanum*, dont l'un, tel que la *morelle*, produit une ombelle ou grappe ſemblable à celle du lierre, & l'autre ne produit qu'un grain qu'on appelle *Faba inverſa*.

Le goût vineux eſt propre à pluſieurs plantes qui portent des bayes : le *Gin-ſeng* en eſt une ; l'eau qui ſe répand dans la bouche, lorſqu'on preſſe ſon fruit, tient du goût de ſes racines & de ſes feuilles.

Troiſiémement, Théophraſte rapporte les ſuperſtitions que pratiquoient les Anciens en cueillant la mandragore. Le P. *Lafiteau* dit que les Sauvages haranguent auſſi leurs herbes médicinales, & qu'ils pratiquent un grand nombre de cérémonies, lorſqu'ils partent pour aller herboriſer.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Quatriémement, Théophraſte décrit les vertus de ſa mandragore. *Sa feuille*, dit-il, *pétrie avec de la farine, eſt bonne pour les ulceres; ſa racine, raclée & macérée dans le vinaigre, ſert pour l'éréſipele, pour toutes les fluxions de goutte, pour concilier le ſommeil. On la donne dans le vinaigre ou dans le vin.* Il ajoute, *que la maniere de la conſerver, eſt de la couper par rouelles, qu'on enfile & qu'on ſuſpend à la fumée.*

Tous ces effets de la mandragore de Théophraſte ſe rapportent beaucoup à ceux qu'on attribue au *Gin-ſeng*. On peut ſe rappeler tout ce que nous avons dit dans cet article ſur cette plante.

Quand Théophraſte aſſure que la mandragore eſt bonne pour concilier le ſommeil, il ne dit rien qui ne ſoit conforme aux expériences multipliées qu'on a faites avec le *Gin-ſeng*; mais le *Gin-ſeng* ne produit pas cet effet par une qualité narcotique, froide & ſtupéfiante, mais par accident, en ôtant les cauſes de l'inſomnie.

Le Fou-lin.

Il ne faut pas confondre cette racine avec le *Tou-fou-lin*, qui n'eſt que la racine de ſquine ou *China*. Celle-ci eſt très-commune à la Chine, & s'y donne à un prix très-modique; au lieu que le *Fou-lin* s'y vend fort cher,

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

& tient un rang diſtingué parmi les plantes médicinales que produit le ſol de cet Empire.

L'Herbier Chinois, en décrivant le *Fou-lin*, ne lui donne ni tige, ni feuilles, ni fleurs; ce qui nous fait conjecturer qu'il doit être placé dans la claſſe des truffes. Les bonnes racines de *Fou-lin* ſe trouvent dans la province de Chen-ſi: mais dans la ſuite on en a découvert de meilleures encore dans la province d'Yun-nan, & celles-ci ſont les ſeules dont on faſſe uſage à la Cour, où elles ſe vendent un taël la livre. Cette racine croît auſſi dans la province de Tche-kiang, & l'on s'en ſert dans les provinces méridionales. Ce *Fou-lin* coute moins cher; mais il n'eſt nullement comparable à celui de la province d'Yun-nan. Un Médecin lettré a obſervé que le *Fou-lin* de Tche-kiang, étant d'une chair ſpongieuſe, & ayant moins de ſubſtance & de force que celui d'Yun-nan, il ne pourroit réſiſter à l'air vif & nitreux de Pe-king: au contraire, le *Fou-lin* des provinces d'Yun-nan & de Chen-ſi eſt compacte, a peu de pores & beaucoup de poids.

Le *Fou-lin* croît toujours dans le voiſinage des pins: c'eſt à la diſtance d'environ une braſſe des plus gros de ces arbres qu'on doit le chercher; & pour le trouver, il faut quelquefois creuſer la terre juſqu'à la profondeur de ſix à ſept pieds. On prétend que de l'endroit où cette racine eſt renfermée, il s'exhale une vapeur déliée qui n'échappe point à l'œil exercé des Herboriſtes. Le bon *Fou-lin* reſte dans la terre ſans s'y carier, ſans que les vers l'endommagent, & ſa ſubſtance eſt d'autant plus perfectionnée, qu'il y eſt demeuré plus long-temps. Voici ce qu'on lit dans une Lettre du P. d'Entre-

colles sur cette racine. » L'Herbier Chinois, dit-il, assure, » 1°. que le bon *Fou-lin* se trouve dans la terre, sur les montagnes ou dans les vallées voisines des endroits » où de vieux pins ont été coupés; 2°. que c'est de la » substance la plus spiritueuse, échappée de ces pins & » répandue dans le terroir, qu'il est formé & qu'il re- » çoit son accroissement. Sur quoi j'ai jugé que le *Fou-* » *lin* pourroit bien se former & croître de la même » maniere que les truffes, qui ne tiennent à la terre par » aucune racine sensible. Peut-être le *Fou-lin* est-il une » espece de *Fungus* des grosses racines des pins qu'on a » coupés, dont le suc nourricier, retenu en bas, se ra- » masse & engendre cette substance qui est d'abord molle, » & plus ou moins spongieuse, à proportion de la graisse » du pin. Le *Fou-lin*, que j'ai eu entre les mains, m'a » paru n'avoir jamais eu de racines par où il ait été » attaché à celles du pin, & les Livres n'en disent rien. » Que s'il est fortement attaché aux racines des pins » coupés, on pourroit le regarder comme une espece de » gui de ces racines, de même que le pin a souvent au » dehors un gui qui ne lui tient par aucune fibre, quoi- » qu'il s'en nourrisse. . . . Un Médecin, ajoute ce Mission- » naire, m'ayant assuré qu'on plante le *Fou-lin* & qu'on » le cultive, je crus d'abord m'être trompé dans mes » conjectures, en le mettant au rang des truffes : mais » quand il m'eut ajouté qu'il ne croyoit pas qu'ayant » été ainsi planté il eût une tige & des feuilles, je re- » vins à mon premier sentiment; car ayant lu dans le » Dictionnaire de l'Académie, qu'il y a des endroits où » l'on replante les petites truffes pour les faire grossir,

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

» & qu'étant replantées elles ne jettent ni tige, ni branches, ni feuilles, il m'a paru qu'il en pouvoit être de même du *Fou-lin* qu'on replante & qu'on cultive «.

Quand on veut faire usage du *Fou-lin*, on le prépare en le dépouillant de son écorce qui n'a aucune vertu, & en donnant deux ou trois bouillons à la substance qu'elle renferme. Les propriétés que la Médecine Chinoise attribue à cette racine, sont très-nombreuses : ses effets sont doux & tempérés ; elle ne contient rien de malfaisant, ni qui ait besoin de correctif. On la recommande comme très-salutaire pour les maladies du foie & de la poitrine, pour l'asthme, l'hydropisie, les rétentions d'urine, pour dissoudre les flegmes, & dissiper les flatuosités de l'estomac. On assure encore qu'elle arrête les vomissemens, prévient les convulsions des enfans, & qu'en fortifiant les reins, elle dispose les femmes à des couches heureuses. Les Médecins Chinois recommandent de s'abstenir de vinaigre & d'alimens acides pendant tout le temps qu'on fait usage de cette racine. Comme on sait que le *Fou-lin* croît toujours dans le voisinage des pins, peut-être pourroit-on le découvrir en France, si on le cherchoit avec quelque attention.

Le Ti-hoang.

Les Chinois donnent ce nom à la racine de la grande consoude : la meilleure se trouve dans la province de *Ho-nan*, aux environs de la ville de *Hoai-king*. Les racines de cette plante, lorsqu'elles sont desséchées, sont de la grosseur du pouce, & beaucoup plus longues. La Médecine Chinoise attribue à ces racines un grand nombre

de

de propriétés salutaires, & l'usage en est devenu très-commun dans presque toutes les provinces. Les personnes riches, attentives à leur santé, prennent tous les matins des pilules de *Ti-hoang*, comme on prend en Europe le thé, le café, ou le chocolat. Les uns coupent cette racine en petites rouelles, pour la prendre en décoction ou cuite au bain-marie; d'autres la pilent, lui donnent la forme de bols, qu'ils avalent avec de l'eau chaude. On y ajoute ordinairement cinq sortes d'autres plantes ou ingrédiens, qui sont des aromates, des cordiaux, des diurétiques, des acides, & de légers soporifiques; mais le *Ti-hoang* est toujours la base de ces pilules.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Plantes qui manquent à la Chine.

Si le vaste Empire de la Chine renferme une grande quantité de simples & de plantes médicinales inconnues à l'Europe, il en est aussi plusieurs qui nous sont particulieres & qui lui manquent. L'Empereur *Kang hi*, qui connoissoit les grands effets de la thériaque d'Andromaque, voulut un jour qu'on en fît la composition dans son palais. Il fallut chercher des viperes, & quelques plantes qui ne se trouvoient point dans les pharmacies & dans les magasins de Pe-king, entre autres, la gentiane & l'impératoire. L'Empereur nomma pour faire cette recherche, plusieurs Missionnaires Européens, tous de nations différentes; il leur joignit les plus savans Botanistes Chinois, & les fit conduire par des Mandarins dans les montagnes voisines, sur le bord des rivieres, & dans d'autres lieux où l'on espéroit de trouver les plantes dont on avoit besoin; mais toutes ces recherches furent inu-

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

tiles : on ne trouva pas même de viperes. Le même *Kang-hi* désiroit passionnément qu'on pût faire à la Chine une confection d'alkermès semblable à celle d'Europe, qui avoit fait cesser les fréquentes palpitations de cœur auxquelles il étoit sujet. Il fit chercher le kermès dans toutes les provinces de l'Empire, & jusques en Tartarie, sans qu'aucun Herboriste ait pu le découvrir. On apportoit de tous côtés des arbustes à fruit rouge; mais ce n'étoit point le kermès. » J'ai suivi, dit le P. Parennin, l'Em- » pereur de la Chine pendant dix-huit ans dans tous ses » voyages de Tartarie; j'ai eu successivement pour com- » pagnons M. le Docteur Bourghese, Médecin du feu » Cardinal de Tournon, les freres Frapperie, Rhodes, » Paramino, Costa, Rousset, tous Jésuites de différentes » nations, les uns Chirurgiens, les autres Apothicaires, » & en dernier lieu le sieur Gagliardi, Chirurgien de » l'hopital du Saint-Esprit de Rome. Dans tous ces voyages » nous n'avons rien trouvé qui ne se trouve par-tout » ailleurs, comme, par exemple, de fort belle angé- » lique, quoiqu'elle ne soit pas cultivée; des côteaux de » montagnes remplis de dictamne blanc, de pastenades, » d'asperges, & de fenouil sauvage; de la chélydoine, » de la quintefeuille, de l'aigremoine, de la pim- » prenelle, du pouliot, de la joubarbe, & du plantain » grand & petit. Dans les petites vallées, entre les mon- » tagnes, on trouve des forêts de belle armoise, & d'ab- » synthe différente de celle de l'Europe; la fougere ne » se voit que sur les hautes montagnes. Inutilement » cherchions-nous la gentiane, l'impératoire, le genievre » & le bois de frêne; nous ne trouvâmes rien qui en

» approchât. J'ai écrit à nos Missionnaires dans les pro-
» vinces pour en avoir, & ils n'ont pu m'en envoyer.
» Tout cela ne prouve pas absolument qu'il n'y ait au-
» cune de ces plantes à la Chine ou en Tartarie ; c'est
» un monde que nous n'avons pas parcouru ; mais
» c'est un préjugé que s'il y en a, elles y sont très-rares «

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Ngo-kiao.

Je dois faire ici l'histoire du *Ngo-kiao*, drogue célebre à la Chine, dont la confection paroîtra sans doute aussi singuliere que le grand nombre de propriétés qu'on lui attribue. Dans la province de *Chan-tong*, près de *Ngo-hien*, ville du troisieme ordre, il existe un puits creusé par la Nature, auquel on donne soixante-dix pieds de profondeur, & qui communique, selon les Chinois, avec un lac ou quelque autre grand réservoir souterrain. L'eau qu'on en tire est très-claire, & plus pesante que l'eau commune ; & si on la mêle avec de l'eau trouble, elle la purifie & l'éclaircit en précipitant au fond du vase toutes les saletés qu'elle contient. C'est l'eau de ce puits qu'on emploie pour faire le *Ngo-kiao*, qui n'est rien autre chose qu'une colle de peau d'âne noir.

On tue cet animal, & l'on enleve sa peau, qu'on fait tremper pendant cinq jours dans de l'eau tirée de ce puits. On la retire au bout de ce terme, pour la nettoyer & la ratisser ; on la découpe ensuite en petits morceaux, qu'on fait bouillir à petit feu dans l'eau de ce même puits, jusqu'à ce qu'ils soient réduits en colle, qu'on passe toute chaude par une toile, pour en séparer toutes les parties

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

groffieres qui n'ont pu être fondues. Dès que cette colle s'eft refroidie & a pris de la confiftance, on la façonne pour la diftribuer. Les Chinois en forment communément des tablettes, fur lefquelles ils impriment des caracteres, des armoiries, ou les enfeignes de leurs boutiques.

Ce puits eft le feul de fon efpece à la Chine; il eft toujours fermé, & fcellé du fceau du Gouverneur du lieu, jufqu'au jour où l'on a coutume de l'ouvrir pour faire la colle de l'Empereur. Cette opération tient ordinairement depuis les récoltes d'automne jufqu'au commencement du mois de Mars. Pendant ce temps, les peuples voifins & les Marchands traitent, pour avoir de cette colle, avec les Gardes du puits, & les Ouvriers qui la fabriquent. Ceux-ci en font, en leur particulier, la plus grande quantité qu'ils peuvent, avec cette différence qu'elle eft moins propre, & qu'ils n'examinent point avec une attention fi fcrupuleufe, fi l'âne eft gras ou d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui fe travaille en cet endroit, eft auffi eftimée à Pe-king, que celle que les Mandarins du lieu font paffer à la Cour & à leurs amis.

Comme cette drogue jouit de la plus grande célébrité, & que la quantité qui s'en fabrique à *Ngo-hien* ne fuffit point pour en pourvoir tout l'Empire, on ne manque pas de la contrefaire ailleurs, & d'en fabriquer de fauffe avec de la peau de mule, de cheval, de chameau, & quelquefois même avec de vieilles bottes. Il eft cependant très-aifé de la diftinguer de la véritable : celle-ci n'a ni mauvaife odeur, ni goût défagréable lorfqu'on la porte à

la bouche ; elle est cassante, friable, & toujours de couleur ou parfaitement noire, ou d'un noir rougeâtre. La fausse a toutes les qualités contraires ; elle est de mauvaise odeur & de mauvais goût, visqueuse, mollasse, même quand elle est faite de cuir de cochon, qui est celle qui imite le mieux la véritable.

Herbes & plantes médicinales de la Chine.

Les Chinois attribuent un grand nombre de vertus à cette drogue : ils assurent qu'elle dissout les flegmes ; qu'elle est amie de la poitrine, qu'elle facilite le jeu & l'élasticité du poumon ; qu'elle rend la respiration plus libre à ceux qui l'ont embarrassée ; qu'elle rétablit le sang, arrête les dyssenteries, provoque l'urine ; qu'elle affermit l'enfant dans le sein de la mere, &c. &c. &c. Sans vouloir garantir ce grand nombre de propriétés, il paroît du moins certain, par le témoignage des Missionnaires, que cette drogue est très-bonne pour toutes les maladies du poumon. On la prend en décoction avec des simples, & quelquefois en poudre, mais plus rarement.

ARTICLE VIII.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

Les montagnes & les vastes forêts de la Chine fournissent des animaux sauvages de toute espece. On y trouve quelques rhinocéros, des éléphans, des léopards, des tigres, des ours, des loups, des renards, des bufles, des chameaux, des chevaux, & des mules sauvages, &c. Les provinces septentrionales renferment quelques castors,

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

des martres zibelines, & des hermines ; mais les fourrures qu'elles donnent ne valent point celles qu'on tire de Sibérie.

Le gibier est très-commun à la Chine. Les places de Peking, pendant l'hiver, sont remplies de monceaux de différentes sortes d'animaux volatils, terrestres & aquatiques, durcis par le froid, & exempts de toute corruption : on y voit une quantité prodigieuse de cerfs, de daims, de sangliers, de chevres, d'élans, de lievres, de lapins, d'écureuils, de chats & de rats sauvages, d'oies, de canards, de poules de bois, de perdrix, de faisans, de cailles, & plusieurs autres especes de gibier qui ne se trouvent point en Europe.

Les chevaux Chinois n'ont ni la beauté, ni la vigueur, ni la vîtesse des nôtres, & les habitans du pays ne savent point les dompter ; ils sont dans la nécessité de les mutiler, & cette opération les rend doux & familiers. Ceux qu'ils destinent aux exercices militaires, sont si timides, qu'ils fuient au seul hennissement des chevaux Tartares. D'ailleurs, comme ils ne sont point ferrés, la corne de leurs pieds s'use bientôt ; en sorte que le meilleur cheval, à six ans, est presque incapable de service.

On voit à la Chine une espece de tigre sans queue, & qui a le corps d'un chien. C'est de tous les animaux le plus féroce & le plus léger à la course. Si l'on en rencontre quelqu'un, & que, pour se dérober à sa fureur, on monte sur un arbre, l'animal pousse un cri, & à l'instant on en voit arriver plusieurs autres, qui, tous ensemble, creusent la terre autour de l'arbre, le déracinent & le font tomber. Mais les Chinois ont trouvé depuis peu le moyen de les détruire : ils s'assemblent vers le

soir en certain nombre, & élevent une forte palissade dans laquelle ils se renferment; ensuite, imitant le cri de l'animal, ils attirent tous ceux des environs, & tandis que ces bêtes féroces travaillent à fouir la terre pour abattre les pieux de la palissade, les Chinois s'arment de fleches, & les tuent sans courir aucun danger.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

Les chameaux sauvages & domestiques se trouvent au nord-ouest de la Chine. » Le chameau, dit un Ecrivain » Chinois, ressemble assez au cheval par le corps: il » ressemble, par la tête, au mouton; il a le cou » long & les oreilles pendantes; il a trois articulations » aux jambes, & deux bosses de chair sur le dos, qui » forment comme une espece de selle. Il rumine, il » souffre sans peine le froid, & craint naturellement la » grande chaleur: de là vient qu'au solstice d'été, il mue » entiérement, sans qu'il lui reste aucun poil. Il peut » porter jusqu'à mille livres Chinoises pesant, & faire » deux à trois cents lys par jour. Son instinct naturel lui » fait découvrir les veines d'eau cachées dans la terre, » & le vent qui est près de s'élever. En fouillant dans l'en- » droit où le chameau bat du pied, on découvre les eaux, qui » coulent sous terre. Il s'éleve assez ordinairement durant » l'été des vents brûlans, qui étouffent en un instant les voya- » geurs: lorsque les chameaux s'attroupent en criant, & en- » terrent leurs museaux dans le sable, c'est une marque cer- » taine que ce vent est sur le point de souffler. Il dort sans » que son ventre touche à terre: ceux par-dessous le ventre » desquels on voit le jour, après qu'ils se sont couchés » sur leurs jambes pliées, se nomment *Min-to* ou *cha-* » *meaux transparens*; & ce sont ceux qui peuvent faire

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

» les longs voyages. Il en est d'autres qu'on nomme » *Fong-kio-to* ou *chameaux à pieds de vent*, à cause de » leur extrême vîtesse : ceux-ci peuvent faire mille lys » en un jour «.

La graisse qui se trouve dans les bosses des chameaux sauvages, & qu'on nomme *huile des bosses*, est d'un usage fréquent dans la Médecine Chinoise.

On distingue à la Chine plusieurs especes de singes. Ceux qu'on nomme *Sin-sin* different des autres par leur grandeur, qui égale celle des hommes d'une taille moyenne. Ils marchent avec facilité sur leurs pieds de derriere, & mettent dans la plupart de leurs actions une conformité singuliere avec les nôtres.

Le plus joli des quadrupedes qu'aient les Chinois, est un cerf qui ne devient jamais ni plus gros ni plus grand qu'un de nos chiens ordinaires. Les Princes & les Mandarins les achetent fort cher, & les font élever dans leurs jardins par curiosité. Il en ont une autre espece d'une grandeur démesurée, qu'ils appellent *Cheval-cerf.*

La Chine renferme un animal précieux, qui ne se trouve point ailleurs; c'est le *Hiang-tchang-tse*, ou daim odoriférant, qui fournit un musc parfait. Cet animal est même assez commun dans cet Empire; on en trouve non seulement dans les provinces méridionales, mais encore dans celles qui sont à l'occident de Pe-king. C'est une espece de daim sans cornes, & dont le poil tire sur le noir. La bourse qui renferme son musc est formée d'une pellicule très-fine, & couverte d'un poil fort délié. La chair de ce chevreuil est très-bonne à manger, & on la sert sur les tables les plus délicates. L'extrait d'une Lettre, écrite de Pe-king

par

par un Missionnaire Jésuite, fera mieux connoître encore ce singulier animal.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

» A l'occident de la ville de Pe-king, écrit ce Missionnaire, se voit une chaîne de montagnes, au milieu desquelles nous avons une Chrétienté & une petite Eglise. On trouve dans ces montagnes des chevreuils odoriférans. Pendant que j'étois occupé aux exercices de ma Mission, de pauvres habitans du village allerent à la chasse, dans l'espérance que j'acheterois leur gibier pour le porter à Pe-king. Ils tuerent deux de ces animaux, un mâle & une femelle, qu'ils me présenterent encore chauds & sanglans. Avant que de convenir du prix, ils me demanderent si je voulois prendre aussi le musc, & ils me firent cette question, parce qu'il y en a qui se contentent de la chair de l'animal, laissant le musc aux Chasseurs qui le vendent à ceux qui en font commerce. Comme c'étoit principalement le musc que je souhaitois, je leur répondis que j'acheterois l'animal entier. Ils prirent aussi-tôt le mâle, ils lui couperent la vessie, &, de peur que le musc ne s'évaporât, ils la lierent à son extrémité avec une ficelle. L'animal & son musc ne me couterent qu'un écu.

» Le musc se forme dans l'intérieur de la vessie, & s'y attache aux parois comme une espece de sel. Il s'en forme de deux sortes; celui qui est en grain est le plus précieux, il s'appelle *Teou-pan-kiang*; l'autre, qui est moins estimé, & qu'on nomme *Mi-hiang*, est fort menu & fort délié. La femelle ne porte point de musc, ou du moins ce qu'elle porte & ce qui en a quelque apparence, n'a nulle odeur.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

» La chair des serpens est la nourriture la plus ordinaire de cet animal. Quoique ces reptiles soient communément d'une grandeur énorme, le chevreuil n'a nulle peine à les tuer, parce que dès qu'un serpent est à une certaine distance du chevreuil, il est tout à coup arrêté par la vapeur de son musc; ses sens s'affoiblissent, & il reste sans mouvement. Ce fait est si certain, que les paysans qui vont chercher du bois ou faire du charbon dans ces montagnes, n'ont point de meilleur secret pour se garantir de ces serpens, dont la morsure est très-dangereuse, que de porter sur eux quelques grains de musc; alors ils dorment tranquillement après leur dîner. Si quelque serpent s'approche d'eux, il est tout à coup assoupi par l'odeur du musc, & il ne s'avance pas plus loin.

» Ce qui se passa lorsque je fus de retour à Pe-king, est, en quelque sorte, une nouvelle preuve que la chair de serpent est la principale nourriture de l'animal musqué. On servit au souper une partie de mon chevreuil; un des convives avoit toujours eu une horreur extrême du serpent, & cette horreur étoit si forte en lui, qu'on ne pouvoit même en prononcer le nom, qu'il ne lui en prît aussi-tôt de violentes nausées. Il ne savoit rien de la maniere dont vivoit cet animal, & je me donnai bien de garde de lui en parler; mais j'étois fort attentif à sa contenance. Il prit du chevreuil comme les autres, dans l'intention d'en manger; mais à peine en eut-il porté un morceau à la bouche, qu'il sentit un soulévement de cœur extraordinaire, & qu'il refusa d'y toucher davantage. Les autres en mangerent volontiers,

» & il fut le seul qui témoigna de la répugnance pour » cette sorte de viande «.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

On trouve dans les épaisses forêts de la Tartarie, au nord de la grande muraille, une espece de *renard volant.* Ses ailes ne sont que des peaux légeres qui s'étendent d'un pied à l'autre, & se terminent à sa queue. Cet animal ne vole qu'en s'élançant du haut d'un arbre sur un autre qui est plus bas ; il ne peut s'élever & voler en montant. On rencontre aussi à Keou-ouai un *rat volant* : il est plus gros que le rat ordinaire, & il a des ailes comme le renard dont nous parlons.

Un rat bien plus extraordinaire est le *Fen-chou*, qu'on trouve sur la côte presque toujours glacée de la mer du Nord, au delà du *Tai-tong-kiang*. La figure de cet animal ressemble à celle d'un rat ; mais il est gros comme un éléphant. Il habite dans des cavernes obscures, & fuit soigneusement la lumiere. Il fournit un ivoire qui est aussi blanc que celui de l'éléphant, mais plus aisé à travailler, & qui ne se fend pas. L'ancien Livre Chinois *Chin-y-king* parle de cet animal en ces termes : *Il y a dans le fond du Nord, parmi les neiges & les glaces qui couvrent ce pays, un* Chou (un rat) *qui pese jusqu'à mille livres ; sa chair est très-bonne pour ceux qui sont échauffés.* On en cite une autre espece moins grande : celui-ci, dit-on, n'est que de la grosseur d'un buffle ; il s'enterre comme les taupes, fuit la lumiere, & reste presque toujours renfermé dans ses souterrains. Ce que nous rapportons ici est tiré du Recueil imprimé des propres Observations du célebre Empereur *Kang-hi.*

La Chine a des oiseaux de toute espece, des aigles,

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

des faucons, des pélicans, des oiseaux de paradis, des cygnes, des cicognes, & des perroquets qui ne le cedent à ceux de l'Amérique ni pour la beauté & la variété du plumage, ni pour la facilité avec laquelle ils apprennent à parler. Mais le plus bel oiseau de cette contrée, & peut-être de l'Univers entier, est le *Kin-ki* ou *poule d'or*. Toutes les proportions du corps de cet oiseau sont admirables, & sa robe brillante semble avoir épuisé tous les pinceaux de la Nature. Rien de plus riche & de plus varié que ses couleurs. Un rouge & un jaune éclatans forment les nuances de ses ailes & de sa queue, & un panache superbe flotte sur sa tête. La chair de cet oiseau est plus délicate que celle du faisan. On le trouve dans les provinces de *Se-tchuen*, d'*Yun-nan* & de *Chen-si*.

L'oiseau le plus guerrier, le plus vif, le plus courageux, celui que les Chinois regardent comme le Roi de leurs oiseaux de proie, est le *Hai-tsing*. Il est assez rare, & ne paroît que dans la province de *Chen-si*, & dans quelques cantons de la Tartarie. Quand on en prend un, on est obligé de le porter à la Cour, & de le remettre aux Officiers de la Fauconnerie de l'Empereur.

Les papillons qui se trouvent sur la montagne *Lo-feou-chan*, située dans la province de *Quang-tong*, sont tellement estimés qu'on en envoie jusqu'à la Cour. Leurs couleurs sont extraordinairement variées, & d'une vivacité surprenante; ils sont beaucoup plus gros que ceux d'Europe, & ont les ailes beaucoup plus larges. Ces papillons restent comme immobiles sur les arbres pendant le jour, & ils s'y laissent prendre sans peine. Ce n'est que sur le soir qu'ils commencent à voltiger, à peu près de

la même maniere que les chauve-souris, dont quelques-uns semblent égaler la grandeur par l'étendue de leurs ailes. On vante aussi les papillons des montagnes *Si-chan* de la province de *Pe-tche-li*; mais ils sont petits, & ne sont point autant estimés que ceux de la montagne *Lo-feou-chan*.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

Il feroit difficile de donner une nomenclature exacte de toutes les especes de poissons que fournissent les lacs, les rivieres & les mers de la Chine. Nos Missionnaires, à qui nous sommes redevables de la plus grande partie des connoissances que nous avons sur cet Empire, ne se sont point encore suffisamment étendus sur cette branche d'Histoire Naturelle. Ils assurent néanmoins qu'ils ont remarqué à la Chine la plupart des sortes de poissons que nous voyons en Europe, comme des lamproies, des carpes, des brochets, des soles, des saumons, des truites, des aloses, des esturgeons, &c. Les Chinois estiment beaucoup celui qu'ils appellent *Tcho-kia-yu*, c'est-à-dire, l'*encuirassé*. Ils le nomment ainsi, parce qu'il est armé de toute part d'écailles tranchantes, rangées en lignes droites, & posées les unes sur les autres, à peu près comme sont les tuiles sur nos toits. La chair de ce poisson est fort blanche, & son goût est à peu près le même que celui de la chair de veau. Il pese ordinairement quarante livres. Lorsque le temps est doux, on peche encore une autre sorte de poisson, auquel son extrême blancheur a fait donner le nom de *poisson-farine*. Il est sur-tout remarquable par ses prunelles noires, qui semblent être enchâssées dans deux cercles d'argent fort brillans. On en trouve une quantité si prodigieuse dans la mer qui baigne la province de *Kiang-*

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

nan, qu'on en tire quelquefois jusqu'à quatre cents livres pesant d'un seul coup de filet.

Les côtes de la province de *Tche-kiang* abondent en un poisson frais qui ressemble assez aux morues de Terre-neuve. Il est incroyable combien il s'en consomme dans l'étendue des côtes de *Fo-kien*, outre la quantité prodigieuse qu'on en sale sur les lieux mêmes pour transporter dans l'intérieur des terres. Ce qui prouve combien cette pêche est abondante, c'est que ce poisson se vend à vil prix, quoique les Marchands ne puissent l'aller chercher qu'à très-grands frais. Il leur faut d'abord acheter du Mandarin la permission de faire ce commerce, louer ensuite des barques, acheter le poisson à mesure qu'on le tire des filets, l'arranger au fond de cale sur des couches de sel, de la même maniere que les harengs s'arrangent à Dieppe dans les caques. C'est en usant de cette précaution, que ce poisson se conserve, & que, malgré les plus grandes chaleurs, il se transporte dans les provinces les plus éloignées de l'Empire.

Les Missionnaires parlent d'une autre sorte de poisson, dont la figure est aussi singuliere que hideuse & dégoûtante. Les Chinois l'appellent *Hai-seng*; c'est un de leurs mets assez ordinaires, & il ne se donne presque point de repas où l'on n'en serve. On le voit ordinairement flotter sur les bords de la mer de *Chan-tong* & de *Fo-kien*. Les Missionnaires le prirent d'abord pour un rouleau de matiere inanimée, mais en ayant fait pêcher par les Mousses du vaisseau, ils reconnurent que cette masse informe étoit un être vivant & organisé. Il nagea dans le bassin où on l'avoit d'abord jeté, & il y vécut assez long-temps. Les

Matelots Chinois ne cessoient de dire aux Missionnaires que ce poisson a quatre yeux, six pieds, & que sa figure est semblable à celle du foie de l'homme; quelque soin qu'ils prissent pour l'observer, ils ne purent distinguer que deux endroits par où cet animal paroissoit voir; car il témoignoit de la frayeur, lorsqu'on lui passoit la main vers ces endroits. Si l'on regarde comme des pieds tout ce qui sert au *Hai-seng* pour se mouvoir, on doit en compter un aussi grand nombre qu'il a de petites élevures répandues par tout le corps, & qui sont comme autant de boutons. Il n'a ni os ni arêtes, & il meurt dès qu'on le presse. Ce poisson se conserve aisément en le mettant dans le sel; c'est dans cet état qu'on le transporte, & qu'il se débite par tout l'Empire comme un aliment délicat. Mais il ne fut point du goût des Missionnaires.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

Le plus singulier des poissons est celui dont l'Empereur *Kien-long* parle dans son Eloge de *Moukden*. Les Tartares Mantcheoux l'appellent *Calfini*, & les Chinois *Pi-mou-yu*. Cet animal ne paroît être qu'une moitié de poisson; il est plat, & semblable pour la forme à une semelle de soulier; ses écailles sont fines; sa couleur est noirâtre; il n'a qu'un œil, & n'est fourni d'écailles & de nageoires que d'un côté. Ce poisson ne sauroit nager seul; il ne peut le faire qu'en se tenant collé contre sa compagne, & alors ces deux poissons réunis ne paroissent en former qu'un seul.

Les Chinois ont un poisson de mer qu'ils appellent *Ming-fou-yu*, ce qui signifie à la lettre, *poisson au ventre clair*. Il a la tête ronde, & la bouche comme le bec d'un faucon. Sa tête n'a point d'os; il n'a ni arêtes ni

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

écailles ; il a huit jambes autour de sa tête ; il est sans queue. La *Géographie de Moukden* ajoute qu'il a deux touffes de barbe qui ressemblent à deux paquets de cordes: Lorsqu'il y a quelque tempête, & que les vagues sont trop fortes ou trop agitées, il étend sa barbe, & s'en sert comme de cordes pour s'attacher au fond de la mer ou contre les rochers. Le nom *Nioméré*, que lui donnent les Mantcheoux, est dérivé de *barque amarrée*.

Le *Choui-ting*, ou clou de mer, est un poisson rond, qui a la figure d'un clou. Il a la bouche en forme de crochet ou d'ancre de navire ; lorsqu'il entend quelque bruit, ou qu'il voit quelqu'un, il s'accroche au fond de l'eau, & y reste immobile comme une barque qui est à l'ancre. Sa longueur n'est que de deux ou trois pouces.

Le petit poisson domestique que les Chinois appellent *Kin-yu*, ou poisson d'or, fait l'ornement des cours & des jardins des palais des Grands. On l'éleve dans de petits étangs faits exprès, dans des bassins, ou même dans des vases de porcelaine. Ce poisson n'est guere plus grand que notre sardine ; le mâle est d'un rouge vif depuis la tête jusque vers le milieu du corps ; le reste est doré, mais d'un or si lustré & si éclatant, que nos plus belles dorures, au rapport du P. le Comte, n'en approchent pas. La femelle est blanche, & a la moitié du corps & la queue parfaitement argentées (*). Le poisson d'or est vif, léger, sémillant ; il aime à jouer sur la surface de

(*) Le P. Du Halde observe que ce n'est pas toujours la couleur rouge ou blanche qui distingue le mâle de la femelle, mais qu'on reconnoît les femelles à divers points blancs qu'elles ont vers les ouies, & les mâles, en ce qu'ils ont ces endroits brillans & éclatans.

l'eau ;

l'eau; il se familiarise aisément, & s'accoutume même à venir au bruit d'une cliquette dont joue celui qui lui apporte à manger. La conservation de ce petit animal exige beaucoup de soins, parce qu'il est extraordinairement délicat, & sensible aux moindres injures de l'air: un bruit violent, tel que celui du tonnerre & du canon, une odeur forte, une secousse du vase, un simple attouchement, peuvent le faire mourir. Il vit d'ailleurs de très-peu de chose; les vers insensibles qui se forment dans l'eau, ou les parties terreuses qui s'y trouvent mêlées, suffisent pour le nourrir. On a soin cependant de jeter de temps en temps dans les bassins & les réservoirs de petites boules de pâte, ou du pain à chanter, qui, étant détrempé, forme une espece de bouillie dont ces poissons sont fort avides. On leur donne encore de la chair maigre de cochon, séchée au soleil, & réduite en une poussiere très-fine & très-déliée. On leur jette aussi quelquefois des escargots; la bave que ceux-ci laissent sur les parois du vase, est un ragoût délicieux pour ces petits animaux, qui se précipitent pour la sucer. Pendant l'hiver, on les transporte des cours dans une chambre chaude, où on les tient ordinairement enfermés dans un vase de porcelaine. Durant toute cette saison, on ne leur donne aucune nourriture; cependant lorsqu'on les remet, au printemps, dans leur ancien bassin, ils ne laissent pas de jouer avec la même force & la même agilité que l'année précédente.

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

Dans les pays chauds, cette espece multiplie beaucoup, pourvu qu'on ait soin de recueillir les œufs qui surnagent, & que ces petits poissons mangent presque tous. On place ces œufs dans un vase particulier, exposé au

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

soleil, & on les y conserve jusqu'à ce que la chaleur les ait fait éclore. Il est rare néanmoins que les poissons d'or multiplient lorsqu'on les tient renfermés dans des vases, parce qu'ils s'y trouvent trop à l'étroit : si l'on veut qu'ils deviennent féconds, il faut les mettre dans des réservoirs où l'eau soit vive, & profonde au moins dans quelques endroits.

Dans un certain temps de l'année, on voit un nombre prodigieux de barques s'assembler dans le grand fleuve *Yang-tse-kiang*, pour y acheter de la semence de poisson. Vers le mois de Mai, les gens du pays barrent le fleuve en plusieurs endroits, avec des nattes & des claies qui occupent à peu près une étendue de neuf à dix lieues ; ils ne laissent au milieu du fleuve qu'autant d'espace qu'il en faut pour le passage des barques : la semence du poisson s'arrête à ces claies ; ils savent la distinguer à l'œil, quoiqu'un Etranger n'en découvre aucune trace dans l'eau. Ils puisent de cette eau mêlée de semences, & en remplissent de grands vases, qu'ils vendent aux Marchands, & que ceux-ci transportent ensuite dans les provinces. Cette eau se vend, par mesures, à tous ceux qui ont des rivieres & des étangs domestiques qu'ils veulent empoissonner.

Insectes à soie.

Ces insectes sont différens des vers à soie ; ils ressemblent assez aux chenilles, & il s'en trouve une grande quantité sur les arbres & dans les campagnes de la province de *Chan-tong*. Ces vers sont sauvages, & se nourrissent indistinctement de la feuille du mûrier & de celles des autres arbres. Ils ne filent point leur soie circulai-

rement & de la même maniere que les vers ordinaires, qui forment des cocons; ils la produisent en brins & en fils très-longs, que le vent emporte, & qui s'accrochent aux arbres & aux buissons dans les campagnes. On rassemble ces fils, & l'on en fabrique des étoffes appelées *Kien-tcheou*, qui sont beaucoup moins brillantes que celles qu'on fait avec la soie commune: on les prendroit, au premier coup-d'œil, pour de la toile rousse, ou pour quelque grossier droguet. Cependant ces étoffes sont très-estimées à la Chine, & s'y vendent quelquefois aussi cher que le plus riche satin. La tissure de ces étoffes est fort serrée; elles ne se coupent point, durent beaucoup, se lavent comme la toile, &, lorsqu'elles sont fabriquées avec soin, ne sont susceptibles de recevoir aucune tache, pas même celle de l'huile. Les insectes qui produisent cette soie particuliere, sont de deux especes; l'une, plus grosse & plus noire que nos vers à soie, se nomme *Tsouen-kien*; l'autre, qui est plus petite, est connue sous le nom de *Tiao-kien*. Les soies de la premiere espece de ces insectes sont d'un gris roussâtre; celles de la seconde sont plus noires: les étoffes qu'on en fabrique tiennent de ces deux couleurs.

Les Ou-poey-tse.

On appelle ainsi des nids que certains insectes ou vermisseaux se construisent sur les feuilles & les branches de l'arbre nommé *Yen-fou-tse*. Ces nids sont d'un grand usage dans la teinture Chinoise; les Médecins les emploient également pour la cure d'un grand nombre de maladies. Quelques-uns de ces nids ont été apportés en

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, poissons de la Chine.

Europe, & sont parvenus entre les mains du célebre M. Geoffroy. Après les avoir examinés avec toute l'attention dont il étoit capable, cet habile Académicien a cru leur trouver quelque conformité avec ces excrescences qui naissent sur les feuilles des ormes, & qu'on nomme vulgairement *Vessies d'ormes;* il a trouvé ces nids très-acerbes au goût, & d'une astriction si forte, qu'ils lui ont paru préférables à toutes les autres especes de galles dont se servent les Teinturiers : on pourroit, selon lui, les regarder comme un des plus puissans astringens qui existent dans le regne végétal.

Il est certain qu'on découvre de grands rapports entre les *Ou-poey-tse* & les vessies d'ormes : la forme des uns & des autres est inégale & irréguliere ; ils sont couverts au dehors d'un duvet ras qui les rend doux au toucher ; une poussiere blanche & grise tapisse leur intérieur, & l'on remarque, dans cette poussiere, les dépouilles desséchées de petits insectes, sans qu'on puisse distinguer aucune trace d'ouverture qui ait pu faciliter leur sortie. Ces coques ou vessies se durcissent en vieillissant, & leur substance, qui paroît résineuse, devient transparente & cassante. Cependant, malgré tous ces traits de ressemblance avec les vessies d'ormes, les Chinois ne regardent point les *Ou-poey-tse* comme une excrescence ou production de l'arbre *Yen-fou-tse*, sur lequel on les trouve. Ils sont persuadés que des insectes, habitans de cet arbre, à l'exemple des vers à soie qui s'enveloppent dans leurs cocons, produisent une cire, & s'en construisent, sur les branches & les feuilles de l'arbre dont les sucs leur sont propres, de petites retraites où ils puis-

ſent attendre le temps de leur métamrophoſe, ou du moins dépoſer avec sûreté leurs œufs, qui forment cette pouſſiere déliée dont les *Ou-poey-tſe* ſont remplis.

Quadrupedes, Oiſeaux, Papillons, Poiſſons de la Chine.

Quelques-uns de ces *Ou-poey-tſe* ſont de la groſſeur du poing ; mais ils ſont rares, & ſont ordinairement produits par un ver extrêmement robuſte, ou qui s'eſt aſſocié à un autre, comme il arrive quelquefois à deux vers à ſoie de ſe renfermer dans un même cocon. Les moindres *Ou-poey-tſe* ſont de la groſſeur d'une châtaigne ; la plupart ſont d'une forme ronde & oblongue ; mais il eſt rare qu'ils ſe reſſemblent entiérement par la configuration extérieure : leur couleur eſt d'abord d'un vert obſcur, qui jaunit enſuite ; alors cette coque, quoiqu'aſſez ferme, devient très-caſſante.

Les payſans Chinois recueillent les *Ou-poey-tſe* avant les premieres gelées ; ils ont ſoin, pour faire mourir le ver que ces coques renferment, de les expoſer pendant quelque temps à la vapeur d'une eau bouillante. Sans cette précaution, le ver perceroit bientôt ſa fragile priſon, qui auſſitôt éclateroit & ſe détruiroit. On ſe ſert à Peking du *Ou-poey-tſe* pour donner au papier un noir foncé & qui ſoit durable : dans les provinces de Kiang-nan & de Tche-kiang, dont les manufactures produiſent le beau ſatin, on l'emploie pour teindre les ſoies, avant qu'on les travaille ſur le métier. Les Lettrés Chinois en noirciſſent auſſi leur barbe, lorſqu'elle devient blanche.

Les propriétés médicinales du *Ou-poey-tſe* ſont très-nombreuſes. Les Médecins Chinois le font entrer dans la compoſition d'une multitude de remedes. Ils le recommandent pour arrêter toutes les pertes de ſang par les

Quadrupedes, Oiseaux, Papillons, Poissons de la Chine.

diarrhées, les dyssenteries, les hémorroïdes, les blessures, les crachemens & les saignemens de nez; ils le regardent comme un excellent spécifique pour calmer les inflammations, guérir les ulceres, arrêter les effets du poison; & ils l'emploient utilement pour l'hydropisie, la phtisie, l'épilepsie, les catarres, les maux de cœur, les fluxions sur les yeux & les oreilles, &c.





DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA CHINE.



SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

GOUVERNEMENT CHINOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Autorité souveraine.

LE Gouvernement Chinois nous rappelle celui des Patriarches. L'autorité que ceux-ci avoient sur leur famille, l'Empereur de la Chine l'exerce pleinement sur ses sujets. Tout annonce d'ailleurs que le Gouvernement Patriarcal est la source du Gouvernement Monarchique, pris dans

Autorité souveraine.

toute ſon étendue ; & c'eſt ainſi qu'il faut l'enviſager en parlant de la Chine.

Autorité ſouveraine.

Nul Potentat ſur la terre ne jouit d'un pouvoir plus illimité que le Souverain de cette nombreuſe Nation. Toute puiſſance réſide en lui, & en lui ſeul. Il eſt l'arbitre irréfragable de la vie & de la mort de ſes ſujets. Cependant il n'uſe, pour l'ordinaire, de ce droit que pour veiller à leur ſûreté. Nulle Sentence de mort, prononcée par les Tribunaux, ne peut être exécutée ſans ſon aveu : ſoin prodigieux dans un Empire auſſi étendu, auſſi peuplé ; mais ſoin néceſſaire, pour obliger les Tribunaux à ſe ſurveiller eux-mêmes. Rarement ceux de la Chine s'expoſent à prononcer légérement ſur des objets auſſi graves.

Les Arrêts purement civils ſont ſoumis à la même réviſion. Aucun d'eux n'a de force, que l'Empereur ne l'ait confirmé. Ceux qu'il prononce, au contraire, ſont exécutés ſans délai. Chaque Ordonnance, qui émane du Trône, eſt pour tout le reſte de l'Empire un oracle ſacré. On les enregiſtre, on les publie ſans retard, ſans repréſentations. Le Souverain n'eſt jamais ſoupçonné de vouloir opprimer ſon peuple. Ce pouvoir abſolu du Chef, dans cet Empire, paroît être auſſi ancien que l'Empire même. C'eſt une de ſes premieres Loix conſtitutives.

L'Empereur diſpoſe ſeul de toutes les charges de l'Etat : il établit les Vice-Rois & les Gouverneurs ; les change & les deſtitue à ſon gré. Rien ne s'achete à la Chine ; c'eſt, preſque toujours, le mérite qui donne la place, comme c'eſt la place qui donne le rang. Un fils n'a point le droit d'aſpirer à tel emploi, parce que ſon pere s'y eſt diſtingué ; il doit ſe montrer en état d'y briller lui-même.

On

examine plutôt ce qu'il peut faire, qu'on ne se rappelle la race dont il sort.

Autorité souveraine.

Il est arrivé dans d'autres Etats, & même en Europe, que le Souverain s'est choisi un successeur parmi ses enfans puînés, au préjudice de celui qui devoit le remplacer naturellement; mais ce coup d'autorité ne se fait guere sans avoir au moins préssenti les chefs de la Nation. L'Empereur de la Chine peut mettre à l'écart ce préliminaire. Il a droit de se choisir un successeur, ou parmi ses enfans, ou dans le reste de sa famille, & même parmi ses autres sujets. *Chun*, Ministre de l'Empereur *Yao*, fut choisi par ce Monarque pour lui succéder; & *Chun* fut un grand Prince.

Il peut arriver aussi que le successeur, une fois désigné par l'Empereur, s'écarte de la soumission qu'il lui doit, ou manifeste quelques défauts essentiels qu'on ne lui soupçonnoit pas. Alors la même main qui l'avoit placé sur les degrés du trône, l'en précipite. Un autre successeur est choisi, & le premier entiérement oublié. Le fils aîné de Kang-hi, un des derniers & des meilleurs Empereurs de la Chine, éprouva cette disgrace. Il fut pour jamais exclu du trône par son pere, qui pourtant l'avoit désigné d'abord pour le remplacer.

La dignité de Prince du Sang est généralement révérée à la Chine. Toutefois il dépend de l'Empereur d'empêcher celui à qui la Nature l'a donnée, d'en prendre le titre. Ceux mêmes à qui on permet de le conserver, n'ont ni puissance ni crédit. Ils jouissent de revenus proportionnés à leur rang; ils ont un palais, des Officiers, une Cour; à cela près, moins d'autorité que le dernier des Mandarins.

Ceux-ci, soit de Lettres, soit d'armes, composent

Autorité souveraine.

précisément ce qu'on nomme la Noblesse. Il n'y a que deux Ordres à la Chine, la Noblesse & le Peuple; mais la premiere n'est point héréditaire : c'est l'Empereur qui la donne, ou qui la continue. Ces Mandarins jouissent d'un privilége bien précieux; celui de pouvoir, quand le cas l'exige, faire individuellement, & non en corps, des remontrances à l'Empereur sur telle action ou telle omission de sa part, qui peut contrarier les intérêts de l'Empire. Il est rare qu'elles soient mal accueillies; mais le Souverain se réserve le droit de les apprécier.

On voit donc, en effet, que rien ne borne son autorité; mais il trouve dans cette même étendue de pouvoir un puissant motif pour n'en point abuser. Ses intérêts se trouvent confondus avec ceux de la Nation; rien ne les sépare. Les Chinois envisagent leur Monarchie comme une grande famille dont le Monarque est le pere, qu'il doit gouverner en pere. Lui-même est élevé, nourri dans les mêmes principes. Jamais pays ne vit naître moins de mauvais Souverains : jamais pays n'en vit naître un aussi grand nombre d'excellens. Tel est le fruit de l'éducation qu'ils reçoivent; tel est aussi l'effet de leur propre situation. Rarement on abuse d'un pouvoir qui n'est pas disputé; plus rarement encore un chef de famille se plaît à ruiner sa famille. Ajoutons qu'un Souverain conserve toujours des égards envers un Peuple éclairé. La Chine renferme environ quinze mille Mandarins Lettrés, & un plus grand nombre d'aspirans à ce titre. La morale y est en vigueur; elle est la source où presque toutes les autres Loix ont été puisées. Celles-ci n'en ont que plus de force & sur le Peuple, & sur les Souverains mêmes. Cette

influence a bien du pouvoir, puisqu'elle a su triompher des Tartares vainqueurs de la Chine; ils se sont soumis aux Loix, aux usages, disons plus, au caractere du Peuple qu'ils venoient de subjuguer. Les cinq Empereurs que cette nouvelle Dynastie a déjà donnés à la Chine, seront placés au nombre de ses meilleurs Souverains; & le nom de Kang-hi brillera éternellement dans ses Annales. *Autorité souveraine.*

CHAPITRE II.

Mandarins de Lettres.

TOUT a ses inconvéniens. Les Lettres sont en grand honneur à la Chine: elles influent, comme on vient de le dire, sur la douceur & l'équité du Gouvernement; mais la balance incline peut-être un peu trop en leur faveur. Il s'en faut de beaucoup qu'un Mandarin de guerre jouisse de la même considération qu'un Mandarin lettré: de là peu d'émulation dans la haute classe militaire. Nous en parlerons ailleurs. Il s'agit ici des Mandarins de Lettres. *Mandarins de Lettres.*

Pour arriver à ce grade, il faut en avoir franchi plusieurs autres; tels que ceux de Bachelier (*Sie* ou *Tsai*), de Licencié (*Kiu-gin*), & de Docteur (*Tsing-sée*). Quelquefois, par faveur, il suffit d'avoir acquis les deux premiers grades; mais, possedât-on le troisieme, on n'obtient d'abord que le gouvernement d'une ville du second ou du troisieme ordre. Voici comment on procede à cette élection.

Plusieurs places viennent à vaquer. On en informe l'Empereur, qui appelle à sa Cour un pareil nombre de

Mandarins de Lettres.

Lettrés, inſcrits ſur la liſte. On place dans une boîte, aſſez élevée pour qu'on ne puiſſe y atteindre qu'avec peine avec la main, les noms des Gouvernemens qui vaquent. Les Candidats tirent chacun à leur tour, & chacun eſt élu Gouverneur de la ville dont le nom lui eſt échu.

On a dit plus haut, que rien ne s'achetoit à la Chine; cela ſignifie uniquement qu'aucune finance n'eſt attachée à aucune charge. On ſait, chez ce Peuple comme ailleurs, donner une valeur numéraire à ce qui n'en a pas.

Il exiſte à la Chine huit ordres de Mandarins. Le premier eſt celui des *Calao*. Leur nombre n'eſt point fixé; il dépend de la volonté du Prince. C'eſt parmi les Calao qu'il choiſit ſes Miniſtres, les premiers Préſidens des Cours ſouveraines, tous les premiers Officiers de la milice. Le Chef de cet ordre ſe nomme *Cheou-ſiang*. Il eſt auſſi Chef du Conſeil de l'Empereur, & jouit de toute ſa confiance.

C'eſt du ſecond ordre des Mandarins que ſe tirent les Vice-Rois, & les Préſidens des Tribunaux ſupérieurs de chaque Province. Tout Mandarin de cette claſſe eſt appelé *Te-hioſe*, c'eſt-à-dire, homme d'une capacité reconnue.

On donne le titre de *Tchong-chueo*, c'eſt-à-dire, Ecole de Mandarins, à ceux du troiſieme ordre. Une de leurs principales fonctions eſt de remplir celle de Secrétaires auprès de l'Empereur.

Chaque autre claſſe a également les ſiennes. Ce ſont les Mandarins de la quatrieme (*Y-tchuen-tao*) qui, lorſqu'ils n'ont point de Gouvernement particulier, ou qu'ils ne tiennent à aucun Tribunal, ſont chargés de l'entretien

des portes, des hôtelleries royales, des barques, dont l'Empereur est propriétaire dans leur distrist. La cinquieme classe (*Ping-pi-tao*) a l'inspection des troupes. La sixieme (*Tun-tien-tao*) a celle des grands chemins. La septieme celle des rivieres : son nom est *Ho-tao*. La huitieme (*Hai-tao*), celle des rivages de la mer. C'est, en un mot, aux Mandarins lettrés que l'administration totale de la Chine est confiée.

Mandarins de Lettres.

C'est parmi eux qu'on choisit les Gouverneurs des Provinces ; les Gouverneurs des villes du premier, du second & du troisieme ordre ; les Chefs & les Membres de tous les Tribunaux. Les distinctions, les prérogatives ne sont guere que pour eux, & leur sont prodiguées. L'hommage que rend le Peuple à tout Mandarin en place, est presque égal à celui qu'on rend à l'Empereur même. Il est reçu à la Chine, que le Monarque est le pere de tout l'Empire ; que le Gouverneur d'une Province est le pere de la Province, & le Mandarin, Gouverneur d'une ville, le pere de cette même ville. Une telle idée conduit au respect, à la soumission ; & rarement les Chinois s'en écartent. Le grand nombre des Mandarins lettrés ne nuit pas même aux hommages qu'ils exigent. Leur nombre n'est guere au-dessous de quatorze mille, & la vénération que le Peuple a pour eux est toujours la même.



CHAPITRE III.

Mandarins d'armes.

Mandarins d'armes.

LES honneurs publics sont moins prodigués aux Mandarins d'armes. Jamais ceux-ci n'ont la plus légere part au gouvernement de l'Etat. C'est même, comme on l'a vu, à une classe de Mandarins lettrés qu'appartient l'inspection des troupes. Cependant, pour être admis dans la classe des Mandarins de guerre, il faut avoir, comme ceux de Lettres, franchi trois degrés; il faut avoir été successivement Bachelier d'armes, Licencié d'armes, Docteur d'armes. La force du corps, l'adresse dans les exercices, l'aptitude à saisir les préceptes de l'art militaire : voilà ce qu'on exige d'eux; & tel est le but des divers examens qu'on leur fait subir. C'est dans la capitale de chaque Province qu'ils sont examinés pour obtenir les deux premiers grades.

Les Mandarins d'armes ont leurs Tribunaux composés de leurs principaux Membres. Parmi les Chefs on compte des Princes, des Ducs & des Comtes. On retrouve ces dignités, ou leur équivalent, à la Chine comme en France.

Le principal de ces Tribunaux réside à Pe-king. Il est composé de cinq différentes classes.

La premiere est celle des Mandarins de l'arriere-garde. On la nomme *Heou-fou.*

La seconde, celle des Mandarins de l'aile gauche, qui se nomme *Tsa-fou.*

La troisieme, celle des Mandarins de l'aile droite, nommée *Yeou-fou.*

La quatrieme, celle des Mandarins de l'avant-garde du corps de bataille. Son nom est *Téhong-fou.*

Mandarins d'armes.

La cinquieme, celle des Mandarins de l'avant-garde. On l'appelle *Tsien-fou.*

Ces cinq Tribunaux sont encore subordonnés au Tribunal suprême de la guerre, qui réside aussi à Pe-king. Le nom de celui-ci est *Jong-tching-fou.* Il a pour Chef un des plus grands Seigneurs de l'Empire, qui étend son autorité sur tous les Officiers & soldats de l'armée. Rien ne ressemble mieux à nos anciens Connétables. Comme eux, il pourroit se rendre formidable au Souverain même; mais la politique Chinoise a prévenu cet inconvénient. Ce Chef a pour assesseur un Mandarin de Lettres, pourvu du titre & des fonctions de Surintendant des armes. Il doit aussi prendre l'avis de deux Inspecteurs nommés par le Monarque. Ce n'est pas tout : lorsque ces quatre personnes se trouvent d'accord sur un point, ce qu'elles ont résolu est encore soumis à la révision de la quatrieme Cour souveraine & purement civile, appelée *Ping-pou.* On pourra s'étonner qu'un Tribunal civil soit chargé de prononcer sur des objets purement militaires. Telle est la jalousie du pouvoir : le *Ping-pou* a dans son ressort toute la milice de l'Empire.

Le premier des Mandarins de guerre est Général né ; son pouvoir en campagne équivaut à celui de nos Généraux en chef. Il a sous lui un certain nombre de Mandarins, qui remplissent les fonctions de Lieutenans-Généraux : d'autres Mandarins remplissent l'emploi de Colonel ; d'autres celui de Capitaine ; d'autres enfin celui de Lieutenant & de Sous-Lieutenant.

Mandarins d'armes.

On compte entre dix-huit à vingt mille Mandarins de guerre. Leur nombre est par conséquent supérieur à celui des Mandarins lettrés ; mais la considération dont ces derniers jouissent, les fait regarder comme le premier Corps de l'Etat. Encouragement pour les Lettres ; découragement pour les armes. Leur foiblesse valut aux Tartares la conquête de la Chine ; & les Tartares n'ont rien changé à cette double branche de la constitution Chinoise.

CHAPITRE IV.

Forces militaires de la Chine. Discipline de ses troupes. Leurs différentes sortes d'armes. Fortifications de différente espece.

Forces militaires de la Chine, &c.

LE nombre des troupes de cet Empire excede sept cent mille hommes. Ce nombre nous rappelle ce qu'on a dit des armées de Ninus, de Sémiramis ; & plus tard, des forces de Xerxès & de Darius. Il doit moins nous étonner à la Chine, vu l'étendue de cet Empire, & son extrême population. Mais ce qu'on n'a point dit des anciennes armées d'Assyrie, on peut le dire des troupes Chinoises : rien de mieux vêtu, de mieux payé, ajoutons même de mieux armé, relativement à leur maniere de combattre. Du reste, on y remarque bien moins de discipline que dans les troupes modernes de l'Europe, &, sans contredit, moins de courage.

Elles ont eu d'ailleurs peu d'occasions de l'exercer depuis la derniere invasion des Tartares. Ceux-ci, comme le

le remarque le P. Duhalde, ne ſont plus ce qu'ils étoient d'abord. L'éducation nationale y contribue. On ne met ſous les yeux des jeunes gens que des Livres de Morale; on ne leur parle que de Loix & de Politique. On montre par-tout peu d'égards pour l'état militaire; ceux qui l'embraſſent ne le font guere que par l'impuiſſance de pouvoir prendre tout autre parti. Il leur manque le point capital qui mene aux grands progrès dans tous les genres, l'émulation.

Forces militaires de la Chine, &c.

La paye du ſoldat Chinois ou Tartare eſt de cinq ſous d'argent fin, & d'une meſure de riz par jour. Quelques-uns ont double paye. Celle du cavalier eſt de cinq ſous plus forte que celle du fantaſſin ordinaire. L'Empereur fournit le cheval, & le cavalier reçoit par jour deux meſures de petites féves pour le nourrir. Ce qu'on nomme en France le décompte, ſe fait à la Chine tous les trois mois; paſſé ce terme, il n'eſt jamais rien dû aux troupes.

Les meilleurs ſoldats de cet Empire ſe tirent de ſes trois Provinces ſeptentrionales. Ceux que fourniſſent les autres Provinces n'en ſortent preſque jamais; ils vivent dans leur famille, & mangent paiſiblement leur paye avec elle. Rarement ils ont beſoin de ſe ſouvenir qu'ils ſont ſoldats, ſinon pour arrêter une ſédition qui commence, accompagner le Mandarin Gouverneur, ou paſſer une revue de parade.

C'eſt dans ces revues qu'on viſite leurs armes. Celles du cavalier, tant offenſives que défenſives, conſiſtent en un caſque, une cuiraſſe, une lance, & un large ſabre. Le fantaſſin eſt armé d'une pique, d'un ſabre, & les uns d'un fuſil, les autres d'un arc & d'un carquois. Si quelqu'une de ces armes ſe trouve en mauvais état, ſi l'on y remarque tant ſoit peu de rouille, cette négligence eſt

Forces militaires de la Chine, &c.

à l'inſtant même punie par trente ou quarante coups de bâton, ſi le coupable eſt Chinois ; ou d'un pareil nombre de coups de fouet, s'il eſt Tartare.

La marche de ces troupes eſt pour l'ordinaire aſſez tumultueuſe ; mais elles ne manquent ni d'intelligence, ni d'activité dans leurs évolutions. Les cavaliers forment des eſcadrons, s'entre-choquent, ſe mêlent, ſe rallient ſans peine au ſon du cor & des trompettes. Les ſoldats Chinois, en général, manient bien le ſabre, & tirent de l'arc avec beaucoup d'adreſſe.

Nous avons indiqué les différens Chefs de ces troupes dans l'article précédent ; il faut y joindre vingt-quatre Capitaines Généraux, & autant de Meſtres de Camp, créés par les Tartares. Ce ſont des eſpeces de ſurveillans qu'ils donnent aux Commandans Chinois.

Venons à l'artillerie. Si ſon uſage eſt fort ancien à la Chine, comme il y a quelque ſujet de le croire, il ſembloit au moins totalement perdu au commencement du ſiecle dernier. On voyoit encore aux portes de Nan-king trois ou quatre bombardes ; mais il n'exiſtoit pas un ſeul Chinois capable d'en tirer parti. Lorſqu'en 1621 la ville de Macao fit préſent à l'Empereur de trois pieces de canon, il fallut lui envoyer auſſi trois hommes pour les mettre en œuvre.

On ſentit alors que l'artillerie pouvoit être employée utilement contre les Tartares, qui s'étoient déjà préſentés au pied de la grande muraille, & que les trois pieces de canon, envoyées de Macao, avoient diſperſés en peu d'inſtans. Ils menaçoient de revenir. Les Mandarins de guerre furent d'avis que l'artillerie étoit la meil-

leure arme qu'on pût employer contre ces Barbares. Mais comment se la procurer ? A peine les Chinois savoient-ils pointer & tirer le canon : il y a loin de là à la fonte des canons. Ce fut le P. Adam Schaal, Missionnaire Jésuite, qui leur rendit cet important service. Quelque temps après, le P. Verbiest, autre Jésuite Missionnaire, entreprit, par ordre de l'Empereur, une nouvelle fonte, & porta l'artillerie Chinoise jusqu'au nombre de 320 pieces. Le même Religieux leur avoit indiqué la maniere de fortifier les places, de construire des forteresses nouvelles, d'élever d'autres édifices dans les regles de notre architecture moderne. Les Jésuites ne se contentoient point d'envoyer à la Chine des Missionnaires zélés ; il falloit encore que le zele fût réuni aux talens. Cette sage précaution les conduisit au centre d'un Empire jusqu'alors inaccessible à tout Etranger.

Forces militaires de la Chine, &c.

On compte à la Chine plus de deux mille places d'armes, divisées en six classes différentes : savoir, six cents de la premiere, plus de cinq cents de la seconde, trois cents & plus de la troisieme, à peu près pareil nombre de la quatrieme, cent cinquante de la cinquieme, & trois cents de la derniere. On peut joindre à ce nombre environ trois mille tours ou châteaux répandus dans toute l'étendue de l'Empire, & tous munis d'une garnison. Ces châteaux ont un double objet; de contrarier les incursions de l'ennemi, & de prévenir les dissentions ou la révolte parmi les sujets. On y monte une garde perpétuelle ; & à la premiere apparence de désordre, la plus voisine sentinelle en donne le signal du haut de la tour. Ce signal consiste à arborer un étendard, si c'est le jour, & une

Forces militaires de la Chine, &c.

torche allumée, s'il eſt nuit: alors les garniſons voiſines ſe portent vers le lieu où le trouble a beſoin d'être appaiſé ou prévenu.

Les places de guerre, même celles du premier rang, tirent leur principale force de leur ſituation, qui, en général, eſt bien choiſie. Elles ont d'ailleurs un rempart, une muraille de brique, des tours, & un foſſé plein d'eau. Telle ville de l'antiquité a ſoutenu un ſiége de dix ans, qui n'avoit pas d'auſſi bons moyens de défenſe; & les vrais moyens d'attaque ont manqué long-temps à tous les voiſins de la Chine.

Quant aux frontieres de ce vaſte Empire, la Nature elle-même a pris ſoin de les fortifier dans leur plus grande étendue. La mer borde ſix de ſes provinces; mais elle eſt ſi baſſe vers les côtes, que nul grand vaiſſeau n'en peut approcher. Des montagnes inacceſſibles la couvrent à l'occident; le ſurplus de ce vaſte Empire eſt défendu par la grande muraille.

Ce prodigieux ouvrage efface tout ce que l'Antiquité nous offre de plus impoſant & de plus giganteſque. Les pyramides d'Egypte ſont bien peu de choſe en comparaiſon d'un mur qui couvre trois grandes provinces; qui parcourt cinq cents lieues d'étendue, & dont l'épaiſſeur eſt telle que ſix cavaliers peuvent aiſément s'y promener de front. Telle eſt cette fameuſe muraille, unique, en effet, dans ſon eſpece. Elle eſt flanquée de tours, placées chacune à la diſtance de deux traits d'arbalete; ce qui en facilite la garde & la défenſe. Le tiers des hommes robuſtes de la Chine fut employé à ſa conſtruction. Il étoit défendu, ſous peine de la vie, de laiſſer priſe au fer entre l'aſſiette

de chaque pierre. Cette précaution a contribué à la solidité de cet ouvrage, encore presque entier aujourd'hui, quoique construit il y a deux mille ans. Le premier Empereur de la famille *Tsin* en conçut le projet, & l'exécuta.

Cette étonnante barriere est devenue à peu près inutile depuis la réunion des Chinois & des Tartares. Ceux-ci ne l'avoient point forcée. Ils furent appelés dans l'intérieur de la Chine, pour chasser du trône l'usurpateur *Li-cong-tse* : il fut vaincu, chassé, & disparut pour toujours ; mais le Tartare vainqueur prit sa place.

Ces mêmes Tartares, qui peut-être, comme on l'a dit plus haut, ont perdu quelque chose de leur premiere énergie, sont encore, toutefois, la plus solide, la plus brave milice de cet Empire. Tout Tartare né dans la classe ordinaire, est enrôlé dès le berceau ; tout Tartare en âge de porter les armes, doit être en état d'aller à la guerre au premier signal, & en état de combattre avec ordre. Les fils de l'Empereur même, & chaque Tartare de condition, jusqu'aux moindres Officiers des banieres, doivent savoir monter à cheval, tirer de l'arc, & connoître au moins les évolutions élémentaires de l'art. Les honneurs prodigués aux Lettres n'empêchent point les Tartares qui habitent la Chine de leur préférer les armes ; cet exercice leur semble exclusivement fait pour eux. Ils imitent nos anciens Francs, qui laisserent aux Gaulois subjugés le soin de cultiver la terre, & se réserverent celui de la défendre.

CHAPITRE V.

Tribunaux ſupérieurs de la Chine.

Tribunaux ſupérieurs de la Chine.

LE premier de tous eſt le Grand-Conſeil de l'Empereur, compoſé de tous les Miniſtres d'Etat, des premiers Préſidens & Aſſeſſeurs de ſix Cours ſouveraines dont nous allons parler, & de ceux de trois autres Tribunaux que nous ferons également connoître. Ce Conſeil ne s'aſſemble que dans les cas les plus importans. Il eſt remplacé dans tous les autres par le Conſeil privé de l'Empereur.

Les ſix autres Tribunaux ſupérieurs de la Chine réſident, comme les précédens, à Pe-king. Leur dénomination générale eſt *Leou-pou.* On a donné le nom de *Lij-pou* au premier. C'eſt lui qui fournit de Mandarins toutes les provinces de l'Empire. Il ſurveille leur conduite, tient regiſtre de ce qu'ils font de bien & de mal ; en inſtruit l'Empereur, qui punit ou récompenſe d'après ſon rapport. On voit que les fonctions de ce Tribunal ſont auſſi délicates que redoutables : c'eſt une eſpece d'inquiſition civile, établie par la ſaine politique.

Ce Tribunal ſupérieur eſt encore ſubdiviſé en quatre autres qui lui ſont ſubordonnés. Le premier eſt chargé de choiſir ceux qui, par leur ſcience, leurs talens, leurs bonnes mœurs, ſont capables de poſſéder telle ou telle charge dans l'Empire. Le ſecond inſpecte la conduite des Mandarins. Le troiſieme ſcelle tous les actes juridiques, donne aux différens Mandarins les ſceaux relatifs à leurs dignités, à leurs emplois, & vérifie les ſceaux des dépêches

qu'on adresse à la Cour. Le quatrieme enfin est chargé d'examiner le mérite des Grands de l'Empire, tant Princes du Sang Impérial, qu'autres personnes décorées de titres purement honorifiques. Le secret principal du Gouvernement Chinois est que tout soit surveillé, bien connu, & justement apprécié.

Tribunaux supérieurs de la Chine.

Hou-pou est le nom de la seconde Cour souveraine, & *Hou-pou* signifie Grand Trésorier. Ce Tribunal, en effet, a la surintendance de toutes les finances de l'Etat. Il est le gardien, le conservateur des trésors & des domaines de l'Empereur; il tient registre de ses revenus & de sa dépense; expédie les ordres pour le payement des pensions & des appointemens attachés à telle ou telle place, & pour les livraisons de riz, de pieces de soie, d'argent, qui se distribuent tant aux grands Seigneurs qu'à tous les Mandarins de l'Empire. La fonte & la police des monnoies, les magasins publics, les douanes, tous les droits à percevoir sont soumis à son inspection; & enfin il tient un rôle exact de toutes les familles qui composent ce vaste Empire. Ces détails effraient l'imagination : aussi cette Cour a-t-elle, pour la seconder, quatorze Cours subalternes, répandues dans les différentes provinces de la Chine.

La troisieme Cour souveraine est celle des Rits. On la nomme *Li-pou*. *Li* signifie Rit, & *Pou* Tribunal. On sait que les Rits forment en partie la base du Gouvernement Chinois. Ce Tribunal veille à les maintenir & à les faire observer; il a aussi l'inspection des Sciences & des Arts. L'Empereur le consulte sur les graces qu'il veut répandre, sur les distinctions qu'il veut accorder. C'est lui qui veille

Tribunaux supérieurs de la Chine.

à l'entretien des temples, qui regle tout dans les sacrifices que l'Empereur offre chaque année, & même dans les repas qu'il donne, soit aux étrangers, soit à ses sujets. C'est encore le Tribunal des Rits qui reçoit, loge, traite & congédie les Ambassadeurs : c'est lui enfin qui veille à la tranquillité des différentes Religions tolérées dans l'Empire. Il a quatre Tribunaux subalternes pour le seconder.

Le Tribunal des armes (*Ping-pou*) forme la quatrieme Cour souveraine. Son ressort embrasse toute la milice de l'Empire, toutes les forteresses, tous les arsenaux, tous les magasins d'armes, toutes les munitions de guerre & de bouche ; la fabrique de toutes les armes, tant offensives que défensives ; l'examen & le choix des Officiers de tout grade ; &, on l'a déjà dit, ce Tribunal des armes n'a pour Membres que des Mandarins de Lettres.

Les quatre Tribunaux qui dépendent de celui-ci sont aussi composés uniquement de Lettrés. Il est bon de dire une fois que ces Tribunaux subalternes ont beaucoup de rapport avec les Bureaux de nos Ministres.

Le cinquieme Tribunal supérieur est le Siége criminel, ou, si l'on veut, la Tournelle générale de l'Empire : elle se nomme *Hong-pou*. Quatorze autres Tribunaux la secondent dans ses fonctions ; mais ils ne sont que subalternes.

On a donné le nom de *Cong-pou* (qui veut dire Tribunal des ouvrages publics) à la sixieme & derniere Cour souveraine. Elle est chargée de l'entretien des palais de l'Empereur, des Princes, des Vice-Rois, de ceux où s'assemblent les Tribunaux ; des temples, des tombeaux des Souverains, & de tout ce qui s'appelle monument public. Elle a, de plus, l'intendance des rues, des chemins

mins publics, des ponts, des lacs, des rivieres, des barques, de tout ce qui ſert à la navigation, tant du dedans que du dehors; & enfin celle des tours, qui maintiennent la ſûreté intérieure. Quatre Tribunaux ſubalternes ſoulagent celui-ci dans ſes fonctions. Le premier dreſſe les deſſins, les plans des ouvrages publics; le ſecond a ſous ſa direction tous les ateliers des différentes villes de l'Empire; le troiſieme a ſous la ſienne les chauſſées, les chemins, les ponts, les canaux, les rivieres, &c.; le quatrieme eſt chargé de faire entretenir les palais de l'Empereur, cultiver ſes jardins, ſes vergers, & d'en percevoir le produit.

Tribunaux ſupérieurs de la Chine.

Tous ces différens Tribunaux inférieurs ſont mi-partie Chinois & Tartares; & l'un des deux Préſidens de chaque Tribunal ſupérieur eſt toujours Tartare d'origine.

La jalouſie de l'autorité a fait imaginer des moyens qui contrarient ſans ceſſe la trop grande influence que chacun de ces Tribunaux ſupérieurs pourroit avoir ſur telle ou telle branche de l'adminiſtration. Nul d'entre eux n'a un pouvoir abſolu dans ſon reſſort; ſes déciſions ne peuvent avoir d'effet que par le concours de quelque autre Tribunal, & ſouvent de pluſieurs. En voici un exemple: Le quatrieme Tribunal, celui de la guerre, a ſous ſa direction toutes les troupes de l'Empire; mais c'eſt le ſecond Tribunal ſupérieur qui préſide à leur payement. C'eſt du ſixieme que dépendent les armes, les tentes, les chariots, les barques, tout ce qui ſert aux opérations militaires. Aucune de celles-ci ne peuvent avoir lieu ſans le concert de ces trois Tribunaux.

Ils pourroient, nous dira-t-on, ſe réunir, & même

Tribunaux ſupérieurs de la Chine.

contre les intérêts du Souverain. Voici, à cet égard, une précaution qui mériteroit d'être imitée.

Chaque Tribunal ſuprême a ſon Cenſeur. C'eſt un Officier purement paſſif, qui ne décide rien, mais qui obſerve tout. Il aſſiſte à toutes les aſſemblées, en revoit tous les actes, ne fait aucune obſervation au Tribunal ſur ce qu'il peut y avoir d'irrégulier, mais en informe ſur le champ l'Empereur. Il l'informe également des fautes que les Mandarins commettent, ſoit dans l'adminiſtration publique des affaires de l'Etat, ſoit dans leur conduite particuliere. Il reprend même quelquefois l'Empereur ſur la ſienne. Ces *Co-tao* (c'eſt le nom qu'on donne à ces rigides Cenſeurs) ſont redoutés & reſpectés de toutes les claſſes de l'Etat. On ne les déplace jamais que pour les élever à de plus hauts grades. Leur moindre ſort. eſt de reſter dans leur emploi; & cette ſécurité eſt la baſe du courage qu'ils déploient contre les abus.

Leur accuſation ſuffit pour motiver des recherches qui, pour l'ordinaire, amenent la preuve; alors l'accuſé eſt deſtitué de ſa place, fût-elle une des plus éminentes. Que devient-il? Un ſimple Garde, un Officier du menu peuple, &, à peu près, confondu avec lui. Une choſe remarquable, c'eſt que les plaintes des Cenſeurs ſont renvoyées aux Tribunaux dont elles impliquent certains Membres. Cependant il eſt rare que les autres donnent le tort aux Cenſeurs; ils craindroient d'être accuſés eux-mêmes.

Ce n'eſt pas tout; ces mêmes Cenſeurs forment en particulier un Tribunal qui a inſpection ſur tout l'Empire: on le nomme *Tou-tché-yven*. Il a le droit de faire à l'Empereur toutes les remontrances qu'exige ou l'intérêt du

Prince, ou celui du Public. Son inspection s'étend sur tous les hommes publics de robe & d'épée; sur tous les ordres de citoyens; ils sont, moralement parlant, placés entre le Prince & les Mandarins; entre ceux-ci & le peuple; entre le peuple & les familles; entre les familles & les particuliers; & ils joignent communément à l'importance de leurs fonctions, une probité incorruptible, un courage que rien ne peut abattre. Le Monarque peut, à toute rigueur, leur ôter la vie; mais plusieurs ont souffert la mort plutôt que de trahir la vérité, que de tolérer un abus. Il ne suffit point alors d'en frapper un, il faut les frapper tous : le dernier qu'on épargneroit n'en suivroit pas moins la trace de tous les autres. Les Annales d'aucune autre Nation n'offrent d'exemple d'un pareil Tribunal; & il seroit nécessaire chez toutes, sans exception.

Tribunaux supérieurs de la Chine.

Il ne faut pas toutefois présumer que les priviléges d'un Censeur lui donnent le droit de manquer au Souverain, ni d'instruire le Public des observations qu'il ose lui faire : il seroit puni de mort, s'il en faisoit part seulement à un de ses Collegues. Il seroit puni de mort, s'il lui échappoit dans ses représentations un seul terme qui s'éloignât de la modération & du respect. L'Empereur lui-même voudroit en vain lui faire grace, la Nation en corps demanderoit son supplice. Elle se croit outragée quand on offense le *pere commun*; & elle sent, avec raison, que ces licences répétées pourroient le faire déroger lui-même à ce beau titre.

Voici encore un autre Tribunal qui n'existe nommément qu'à la Chine : c'est celui des Princes; les Princes seuls le composent. Quelques Mandarins ordinaires en sont

les Officiers ſubalternes, dreſſent les actes de procédure, & les autres écrits qui développent la queſtion agitée. On inſcrit, dans les regiſtres de ce Tribunal, tous les enfans de la famille Impériale, à meſure qu'ils naiſſent. Les dignités, les titres dont l'Empereur les décore y ſont conſignés. Ce Tribunal eſt leur unique Juge; & en matiere d'accuſation, il les abſout ou les punit, à ſa volonté.

Tribunaux ſupérieurs de la Chine.

On nous reprocheroit d'oublier un Tribunal non moins particulier à la Chine que les deux précédens, mais plus connu ailleurs que l'un & l'autre; le Tribunal de l'Hiſtoire, autrement *Han-lin-yven.* Il eſt compoſé des plus beaux génies de l'Empire, de ſes hommes de Lettres les plus profonds. Ils ont ſubi, avant que d'y être admis, un examen rigoureux. C'eſt à eux qu'eſt confiée l'éducation de l'héritier du trône, & la rédaction de l'Hiſtoire générale de l'Empire. Cette derniere fonction les fait redouter de l'Empereur lui-même. Ils ont prouvé qu'il pouvoit les opprimer plutôt que les ſéduire. Ce n'eſt pas tout, l'oppreſſion ou les tentatives de ſéduction ſeroient, malgré lui, conſignées dans l'Hiſtoire.

C'eſt, le plus ſouvent, de ce Corps qu'on tire les *Calao*, ou Mandarins de la premiere claſſe, & les Préſidens des Tribunaux ſuprêmes.

CHAPITRE VI.

Loix Civiles.

Loix Civiles.

Elles ſont preſque toutes renfermées dans la morale des Livres Canoniques. La piété filiale en eſt la baſe,

comme elle eſt celle du Gouvernement. Quelques Ordonnances des Empereurs, & ſur-tout les Rits, qu'on a ſu métamorphoſer en uſages, forment le reſte du Code. En un mot, la Juriſprudence Chinoiſe offre le fond du meilleur Livre de morale.

Loix Civiles.

Voici ce que tout Mandarin Gouverneur, ſoit de province, ſoit de ville, eſt obligé d'enſeigner deux fois par mois au Peuple qui s'eſt raſſemblé autour de lui. Une Loi expreſſe indique les matieres qui doivent entrer dans ces ſortes de diſcours. On enſeigne la Juriſprudence à la Chine comme on enſeigne ailleurs les myſteres, les principes, les regles du culte.

ARTICLE PREMIER. On pratiquera avec un grand ſoin les devoirs que preſcrivent la piété filiale, & la déférence que le cadet doit à ſon frere aîné. C'eſt le ſeul moyen de ſavoir apprécier les obligations eſſentielles que la Nature impoſe à tous les hommes.

ART. II. On conſervera toujours un ſouvenir reſpectueux des ancêtres de ſa famille; il en réſultera pour elle une paix, une union conſtante.

ART. III. Que l'union regne dans les villages; c'eſt le moyen d'en bannir les querelles & les procès.

(*Nota*). On trouve ici un pléonaſme d'idées; car, ſi l'union regne dans un village, il n'y aura ſûrement ni querelles ni procès.

ART. IV. Que la profeſſion des Laboureurs & de ceux qui cultivent les vers à ſoie, jouiſſe de l'eſtime publique;

Loix Civiles.

on ne manquera jamais de grains pour se nourrir, ni de vêtemens pour se couvrir.

Cette conclusion si simple n'est rien moins que triviale. Elle nous indique & le motif de cette Ordonnance, & ce qui doit résulter de son exécution.

ART. V. Que la frugalité, la tempérance, la modestie, & une économie non avare, deviennent les objets de vos réflexions & la regle de votre conduite.

ART. VI. Qu'on entretienne avec soin les Ecoles publiques; & sur-tout qu'on y forme les jeunes étudians aux bonnes mœurs.

ART. VII. Que chacun s'applique aux devoirs, aux seules fonctions de son état; elles en seront mieux exercées.

ART. VIII. Qu'on extirpe avec soin les Sectes dès leur naissance; il seroit trop tard après.

ART. IX. Qu'on inculque souvent au Peuple les Loix pénales établies par l'autorité souveraine. Les esprits grossiers & indociles ne peuvent être contenus que par la crainte.

ART. X. Qu'on s'instruise parfaitement des loix de la civilité & de l'honnêteté; elles sont les appuis de la concorde.

ART. XI. Qu'on s'applique essentiellement à bien éduquer les enfans, & les freres cadets.

(*Nota*). Cet article nous rappelle qu'à la Chine, comme

dans quelques-unes de nos Provinces, les droits du cadet sont bien inférieurs à ceux de l'aîné, quoique celui-ci soit souvent inférieur à l'autre en mérite.

Loix Civiles.

ART. XII. Qu'on s'abstienne de toute accusation calomnieuse.

ART. XIII. Qu'on ne recele aucun de ces coupables que leur crime condamne à mener une vie errante & vagabonde; les recéler, c'est se rendre leur complice.

ART. XIV. Qu'on soit exact à payer les contributions établies par le Prince; on sera à couvert des recherches & des *vexations* de ceux qui les exigent.

(*Nota*). Les vexations des préposés à la perception des impôts existent donc aussi à la Chine? Mais le Chef de ce vaste Empire trouve qu'il est encore plus facile à tous les contribuables de payer, qu'à lui de prévenir ces vexations.

ART. XV. Qu'on agisse de concert avec les Chefs de quartier établis dans chaque ville; c'est le moyen de prévenir le larcin, & de ne pas laisser échapper ceux qui en sont coupables.

ART. XVI. Qu'on réprime les saillies de la colere, on sera à couvert de tout péril.

On voit par la forme de ces Ordonnances, que les Souverains de la Chine donnent à leurs réglemens même celle de préceptes & de maximes. Chez nous l'exposé du motif de telle ou telle Loi précede toujours la Loi; chez eux la Loi précede toujours l'exposé du motif.

Loix Civiles.

Les Rits ne forment point, en matiere civile, le seul Code des Chinois ; il faut toujours, & par-tout, que l'autorité vienne au secours du zele. Nous allons rapprocher encore d'autres Loix émanées du trône en différens temps, & sur différens objets d'administration intérieure.

Celles qui concernent les mariages sont très-étendues. Un Chinois ne peut avoir qu'une femme légitime ; il est même nécessaire qu'elle soit d'un rang, d'un âge à peu près égal au sien. Au surplus, il lui est permis d'avoir plusieurs concubines. Celles-ci sont reçues dans la maison sans aucune formalité. Il a pourtant fallu d'abord payer à leurs parens une somme plus ou moins forte, & s'engager par écrit de bien traiter leur fille.

Ces femmes de la seconde classe dépendent totalement de la femme légitime ; elles sont, ou doivent être, toujours à ses ordres ; leurs enfans son réputés les siens. Ils lui donnent le nom de mere, & ne peuvent le donner qu'à elle. Ils doivent, à sa mort, porter le deuil durant trois ans, s'absenter des examens, quitter leurs gouvernemens, leurs charges. La mort de leur propre mere ne les assujettit à aucune de ces conditions.

L'homme devenu veuf, la femme devenue veuve, peut contracter un second mariage. Alors l'égalité de rang & d'âge n'est plus une condition nécessaire ; le nouvel époux peut même choisir parmi ses concubines celle dont il veut faire sa femme légitime ; dans tous les cas, ce nouveau mariage exige peu de formalités.

Une veuve qui a des enfans, devient absolument maîtresse d'elle-même ; ses parens ne peuvent la contraindre ni à rester dans sa viduité, ni à se marier une seconde fois.

Les

Les veuves, d'une condition médiocre, ne jouissent pas du même privilége, lorsqu'elles n'ont point d'enfans mâles. Les parens de leur premier mari peuvent les remarier sans leur aveu, sans même les en prévenir. La Loi les autorise à en disposer de la sorte, pour se dédommager en partie des sommes qu'elles ont coutées à leur premier époux: c'est proprement les vendre. Mais sont-elles restées enceintes, ce trafic est suspendu. Il n'a plus lieu si elles accouchent d'un enfant mâle.

Loix Civiles.

Cette Loi souffre, toutefois, deux exceptions; l'une, quand les parens de la veuve lui assignent de quoi subsister, & dédommagent ceux du mari défunt; l'autre, quand elle se fait Bonzesse.

Le divorce est permis à la Chine, comme il le fut chez tous les Peuples anciens, mais avec moins de facilité, & dans certains cas seulement, tels que l'adultere, l'antipathie, l'incompatibilité des humeurs, l'indiscrétion, la jalousie, la désobéissance absolue, la stérilité, & des maladies habituelles, qui se communiquent.

Il n'est permis ni de renvoyer, ni de vendre sa femme avant que le divorce ait été ratifié par la Loi. Dans le cas contraire, elle séviroit également contre le vendeur & l'acheteur.

Si une femme, dite légitime, s'échappe furtivement de la maison de son mari, celui-ci réclame la Loi; elle prononce; & il peut vendre la fugitive, qui dès-lors cesse d'être sa femme, & devient son esclave.

La Loi vient aussi au secours de toute femme que son mari abandonne. Qu'il s'absente trois ans, elle peut s'adresser aux Mandarins, & leur exposer sa situation. Ceux-ci

Loix Civiles.

peuvent l'autoriser à prendre un autre époux. Elle seroit rigoureusement punie, si elle anticipoit sur leur aveu.

Dans certaines circonstances la Loi défend de contracter un mariage, ou le déclare nul, s'il a eu lieu malgré ses dispositions. Les voici :

1°. Si une fille a été promise à un jeune homme, que les présens aient été envoyés & acceptés par les parens des deux futurs, la fille ne peut plus avoir d'autre mari.

2°. Si, à la place d'une belle personne qu'on aura fait voir à l'entremetteuse, on en substitue une autre d'une figure désagréable ; ou si l'on marioit la fille d'un homme libre avec son esclave ; ou enfin si celui qui donneroit son esclave à une fille libre, persuadoit aux parens de la fille qu'il est son fils ou son parent, le mariage est nul dans toutes ces différentes suppositions, & tous ceux qui ont participé à la fraude sont rigoureusement punis.

3°. Défense à tout Mandarin de Lettres de s'allier à aucune famille de la province ou de la ville dont il est Gouverneur. Le mariage est nul, s'il déroge à cette Loi, & lui-même est condamné à une rude bastonnade.

4°. Le mariage est interdit à tout jeune Chinois durant le deuil, soit de son pere, soit de sa mere. Si les promesses se sont faites avant cette mort, tout engagement cesse à cette époque. Le jeune homme doit avertir de cet événement les parens de la fille qui lui étoit promise. Ils ne sont point, pour cela, dégagés de leur promesse. Ils laissent expirer le temps du deuil, écrivent ensuite au jeune homme pour lui rappeler son engagement. La fille est libre, s'il n'y persiste pas.

Le mariage est également suspendu, si la famille essuie

quelque événement funeste : il suffiroit même qu'un proche parent fût emprisonné ; mais on peut passer outre, s'il veut bien y consentir.

Loix Civiles.

5°. Deux freres ne peuvent pas épouser les deux sœurs ; un homme veuf n'a point la liberté de marier son fils avec la fille de la veuve qu'il épouse, ni un parent celle d'épouser sa parente, quelque éloigné que soit entre eux le degré de consanguinité.

Cette regle de politique est encore plus nécessaire que par-tout ailleurs, dans un Empire aussi prodigieusement peuplé que l'est la Chine ; & par-tout ailleurs on doit la regarder comme sagement établie.

Autre Loi. Tout pere de famille est responsable de la conduite de ses enfans ; il répond même de ses domestiques. On lui impute les torts qu'il avoit le droit de prévenir. Loi fort sage, sur-tout à la Chine, vu l'autorité que tout pere, ou tout Maître, y exerce sur ses enfans ou sur ses esclaves.

Nulle mere à la Chine n'a le droit de tester.

L'adoption y est autorisée par la Loi. L'enfant adoptif entre dès-lors dans tous les droits d'un véritable fils ; il prend le nom de celui qui l'adopte ; il en porte le deuil, si la mort le lui enleve ; il devient son héritier ; il partage avec les autres enfans, s'il en existe. Le pere a seulement le droit de faire quelques dispositions en leur faveur.

Tout enfant, même adoptif, succede aux biens de son pere, mais non à ses dignités. C'est l'Empereur seul qui peut les lui conserver & l'en revêtir. Il doit s'en démettre aussi-tôt qu'il est devenu septuagénaire. Mais ce dernier article est plutôt un conseil qu'une Loi.

Loix Civiles.

Tout pere a le droit de vendre son fils, attendu, dit la Loi, que le fils a le droit de se vendre lui-même, & qu'il ne doit pas avoir sur son individu un pouvoir supérieur à celui de son pere.

L'usage a rectifié cette Loi chez les citoyens de la haute & moyenne classe; cette vente est même à présent plutôt tolérée que permise pour les gens du peuple; & il est défendu à tous, sous peine de punition, de vendre leurs enfans à des Comédiens, & à des gens avilis par leur état ou par leur conduite.

Un fils est mineur durant toute la vie de son pere.

Celui-ci est le maître absolu des biens dont il a hérité de ses ancêtres, ou qu'il a acquis par lui-même. Son fils est caution de toutes les dettes qu'il contracte; la Loi en excepte seulement celles du jeu.

Le testament d'un pere est irréfragable; nul défaut de forme ne peut y faire porter atteinte.

L'esclavage est autorisé à la Chine; mais le pouvoir du Maître se borne uniquement à ce qui concerne son service. Il seroit puni de mort, s'il étoit prouvé qu'il eût usé de ce pouvoir pour abuser de la femme de son esclave.

Le Laboureur ne peut pas être inquiété pour le payement des impôts, depuis l'instant où l'on commence à cultiver la terre, c'est-à-dire vers le milieu du printemps, jusqu'au moment de la récolte.

Telles sont, en général, les Loix positives de la Chine, en matiere civile. Quant à certains Édits de circonstance, publiés par différens Empereurs, nous allons en citer un des plus célebres. Nous le transcrirons d'après le P. du Halde. Il pourra donner au Lecteur une idée de la forme &

Loix Civiles.

du ſtyle employés dans ces ſortes d'écrits. C'eſt *Hoei-tchang*, autrement *Tſong*, un des anciens Empereurs de la Dynaſtie *Tang*, qui va s'exprimer.

» Sous nos trois fameuſes Dynaſties, jamais on n'entendit parler de *Foë*; c'eſt depuis la Dynaſtie des *Han* & des *Hoë* que cette Secte, qui a introduit les ſtatues, a commencé à ſe répandre à la Chine. Depuis ce temps-là, ces coutumes étrangeres s'y ſont inſenſiblement établies, ſans qu'on y ait aſſez pris garde. Tous les jours elles gagnent encore. Les Peuples en ſont malheureuſement imbus, & l'Etat en ſouffre. Dans les deux Cours, dans toutes les villes, dans les montagnes, ce n'eſt que Bonzes des deux ſexes. Le nombre & la magnificence des Bonzeries croît chaque jour. Bien des Ouvriers ſont occupés à faire leurs ſtatues de toute matiere. Il ſe conſume quantité d'or à les orner; nombre de gens oublient leur Prince & leurs parens, pour ſe ranger ſous un Maître Bonze. Il y a même des ſcélérats qui abandonnent femme & enfans, & vont chercher parmi les Bonzes un aſile contre les Loix. Peut-on rien voir de plus pernicieux? Nos Anciens tenoient pour maxime, que, s'il y avoit un homme qui ne labourât point, & une femme qui ne s'occupât point aux ſoieries, quelqu'un s'en reſſentiroit dans l'Etat. Que ſera-ce donc aujourd'hui qu'un nombre infini de Bonzes, hommes & femmes, vivent & s'habillent des ſueurs d'autrui, & occupent une infinité d'Ouvriers à bâtir de tous côtés, & à orner à grands frais de ſuperbes édifices? Faut-il chercher d'autres cauſes de l'épuiſement où étoit l'Empire ſous les quatre Dynaſties, *Tſin*, *Song*, *Tſi*, *Leang*, & de la fourberie qui régnoit alors?

Loix Civiles.

» Quant à notre Dynastie *Tang*, les Princes qui en ont été les Fondateurs, après avoir employé heureusement la force des armes pour rendre à l'Etat son ancienne tranquillité, s'occuperent à le régler par de sages Loix; & pour en venir là, bien loin de rien emprunter de cette vile Secte étrangere, dès la premiere des années nommées *Tchin-koan*, Tai-tsong se déclara contre elle; mais il alla trop mollement, & le mal n'a fait qu'augmenter. Pour moi, après avoir lu, & pesé tout ce qu'on m'a représenté sur ce point, après en avoir délibéré mûrement avec gens sages, ma résolution est prise. C'est un mal, il y faut remédier. Tout ce que j'ai d'Officiers éclairés dans les provinces, me pressent de mettre la main à l'œuvre. Selon eux, c'est tarir la source des erreurs qui inondent tout l'Empire, c'est le moyen de rétablir le Gouvernement de nos Anciens, c'est l'intérêt commun, c'est la vie des Peuples. Le moyen après cela de m'en dispenser?

Voici donc ce que j'annonce: 1°. Que plus de quatre mille six cents Bonzeries, qui sont répandues de côté & d'autre dans tout l'Empire, soient absolument détruites. Conséquemment, que les Bonzes, hommes ou femmes (*), qui habitoient ces Bonzeries, & qui montent, de compte fait, à vingt-six *Ouan* (**), retournent au siecle, & payent leur contingent des droits ordinaires. En second lieu, qu'on détruise aussi quatre *Ouan* de Bonzeries moins considérables, qui sont répandus dans les campagnes;

(*) Il y avoit des Bonzeries pour chaque sexe.

(**) *Ouan* signifie *dix mille*.

conséquemment, que les revenus qui y étoient attachés, qui montent à quelques mille *Ouan de Tsing*, soient réunis à notre domaine, & que quinze *Ouan* d'esclaves qu'avoient les Bonzes, soient mis sur le rôle des Magistrats, & soient censés être du Peuple. Quant aux Bonzes étrangers, venus ici pour faire connoître la Loi qui a cours dans leurs royaumes, ils sont environ trois mille, tant du *Ta-tsin* (**) que du *Mou-hou-pa*. Mon ordre est aussi qu'ils retournent au siecle, afin que dans les coutumes de notre Empire il n'y ait point de mélange. Hélas! il n'y a que trop long-temps qu'on differe à remettre les choses sur l'ancien pied : pourquoi différer encore? C'est chose conclue & arrêtée. Vue la présente Ordonnance, qu'on procede à l'exécution. *Telle est notre volonté* «.

Loix Civiles.

Cette volonté eut son effet. Il resta peu de Bonzeries dans toute l'étendue de la Chine : on en conserva deux grandes à chaque Cour du Nord & du Midi, & une dans chaque Gouvernement. Trente Bonzes desservoient les plus grandes; les plus petites l'étoient par un moindre nombre.

(*) Monnoie Chinoise, qui est la dixieme partie d'une once d'argent.

(**) Le P. du Halde croit que *Ta-tsin* est la Palestine, & que *Mou-hou-pa* désigne des Chrétiens; mais il n'ose décider s'ils étoient Nestoriens ou Grecs.



CHAPITRE VII.

Loix & Procédure criminelles.

Loix & Procédure criminelles.

RIEN de plus terrible que les Loix pénales chez les Chinois, si l'on en croit quelques-uns de nos Ecrivains, qui connoissoient peu la Chine. Comment un Peuple naturellement doux, auroit-il pu les imaginer? Sans doute que l'horreur du crime pourroit les suggérer aux Législateurs. On demandoit à *Dracon*, premier Législateur d'Athenes, pourquoi il attachoit la peine de mort aux plus légeres fautes. C'est, répondit-il, que les moindres me semblent dignes de mort, & que je n'ai pas trouvé d'autre punition pour les plus grandes. Ses Loix furent adoucies par *Solon*; mais celles des Chinois n'ont pas eu besoin de l'être.

Ces Loix sont tellement combinées, que nulle faute ne reste impunie, & que jamais le châtiment n'excede la faute. Il y a tel délit puni de mort en France, qui n'est à la Chine qu'un motif de correction.

La procédure criminelle des Chinois est peut-être la plus parfaite de toutes celles qui existent. Sa lenteur devient la sauve-garde de ceux qu'on accuse injustement. Les criminels n'y gagnent rien, puisque le temps découvre la vérité, & qu'elle ne peut pas leur être favorable. Tout accusé est soumis à l'examen de cinq à six Tribunaux; chacun d'eux revoit la procédure; & l'information n'est pas uniquement dirigée contre l'accusé, elle l'est aussi contre les accusateurs & contre les

les témoins ; genre de précaution aussi louable que nécessaire, & qui n'existe qu'à la Chine.

Il est vrai que l'accusé reste en prison jusqu'à la fin du procès ; mais ces prisons ne sont point d'horribles & sales repaires comme celles de tant d'autres Nations. Elles sont spacieuses, commodes même jusqu'à un certain point.

Un Mandarin est chargé de les visiter souvent ; il le fait avec d'autant plus d'exactitude, que s'il y a des malades, il est obligé d'en répondre. C'est lui qui préside aux soins qu'on leur donne, qui fait venir les Médecins, & fournit les remedes aux dépens de l'Empereur. Si l'un de ces malades meurt, le Prince en doit être instruit, & souvent il ordonne aux Mandarins supérieurs d'examiner si le Mandarin Inspecteur des prisons a fait son devoir.

Les différens délits reglent la différence des châtimens. Voici une Loi qui paroîtra sans doute bien rigoureuse ; elle inflige la peine de mort à quiconque fait usage des perles.

La moindre de toutes les punitions, c'est la *bastonnade*. Elle n'est destinée à châtier que les fautes les plus légeres. Leur plus ou moins de gravité détermine le nombre des coups de bâton ; mais le moindre nombre est toujours de vingt : alors elle n'est envisagée que comme une simple correction paternelle, elle n'a plus rien d'infamant. Souvent même l'Empereur la fait donner à quelques-uns de ses Courtisans ; ce qui n'empêche pas qu'il ne les reçoive ensuite, & ne le traite aussi bien après qu'auparavant.

Ce bâton, ou *Pan-tsée*, est de bambou, un peu applati,

Loix & Procédure criminelles.

large du bas, poli du haut, pour être manié plus aisément. Tout Mandarin peut en user à sa volonté dans certains cas, soit lorsqu'on oublie de le saluer, soit lorsqu'il tient son Tribunal. Il est alors gravement assis derriere une table, sur laquelle est placée une bourse remplie de petits bâtons : il est entouré d'Officiers subalternes, munis chacun de *Pan-tsées*, & qui n'attendent que le signal du Mandarin pour en faire usage. Celui-ci tire de la bourse un des petits bâtons qu'elle renferme, & le jette dans la salle d'audience. Aussi-tôt on saisit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on abaisse son haut-de-chausse sur ses talons, & un estafier lui applique fortement cinq coups de *Pan-tsée*. Un autre lui succede, & applique cinq autres coups au patient, si le Mandarin tire un autre petit bâton de son étui ; & ainsi par gradation, jusqu'à ce qu'il plaise au Juge de ne plus faire aucun signal. Ce n'est pas tout; celui qui vient d'être ainsi traité doit se mettre à genoux devant le Juge, se courber trois fois jusqu'à terre, & le remercier du soin qu'il prend de son éducation.

La peine du carcan est aussi en usage à la Chine ; mais le criminel n'y est point attaché, il le porte avec lui. Ce carcan, que les Portugais ont nommé *Cangue*, est composé de deux morceaux de bois échancrés par le milieu, & qui, lorsqu'on les rapproche, peuvent contenir dans leur centre le cou d'un homme ou d'une femme. On les pose sur les épaules du coupable, on les réunit, de sorte qu'il ne peut ni voir ses pieds, ni porter ses mains à sa bouche ; il ne peut plus manger qu'avec le secours d'autrui ; il ne peut quitter ce triste fardeau ni

le jour ni la nuit. Son poids ordinaire est de cinquante à soixante livres ; mais on en a vu qui pesoient jusqu'à deux cents. Sa pesanteur est plus ou moins forte, selon que le délit est plus ou moins grand.

Loix & Procedure criminelles.

La durée de ce supplice, pour le vol, pour avoir troublé soit le Public, soit une famille, pour avoir été reconnu joueur de profession, &c. est communément de trois mois. Le coupable n'a point la liberté de se réfugier chez lui : il est en station durant tout ce temps, soit dans une place publique, soit à la porte d'une ville ou d'un temple, ou même du Tribunal qui l'a condamné. Le temps de sa punition expiré, on le présente de nouveau au Mandarin : ce Magistrat l'exhorte amicalement à se corriger, le débarrasse de la cangue, & le congédie après lui avoir fait administrer vingt coups de bâton.

D'autres fautes, qui sont d'une classe inférieure à l'homicide, sont punies ou par le bannissement, qui est souvent perpétuel, si c'est en Tartarie qu'on exile, ou par la peine de tirer les barques royales durant trois ans, ou par celle d'avoir les joues marquées avec un fer chaud. Le signe qui résulte de cette opération indique la nature de leur crime ; ils ne peuvent se montrer, sans être à l'instant connus pour ce qu'ils sont.

Tout vol entre parens est plus sévérement puni que s'il étoit fait à des étrangers.

C'est un vol des plus graves, lorsque les freres cadets ou les neveux s'approprient d'avance quelque chose dans une succession qu'ils doivent partager avec leurs freres aînés, ou leurs oncles.

Loix & Procédure criminelles.

Le délateur de ſon pere ou de ſa mere, de ſon aïeul ou de ſon aïeule, de ſon oncle, ou de ſon frere aîné, eſt condamné à cent coups de pan-tſée, & à trois ans d'exil, quand même l'accuſation ſeroit vraie. Il eſt étranglé, ſi elle eſt fauſſe.

Toute fréquentation criminelle entre parens de différent ſexe eſt punie : elle l'eſt plus griévement, ſelon que le degré de parenté eſt plus proche.

Le fils ou le petit-fils qui néglige de ſervir ſon pere ou ſa mere, ſon aïeul ou ſon aïeule, eſt condamné par la Loi à cent coups de pan-tſée : il eſt étranglé, s'il leur dit des injures ; il eſt décollé, s'il oſe lever la main ſur eux ; &, s'il les bleſſe, il eſt tenaillé & coupé en morceaux.

Si un frere cadet dit des injures à ſon aîné, la Loi le condamne à recevoir cent coups de pan-tſée. Elle le condamne à l'exil, s'il oſe lever la main ſur lui.

Le lieu de la ſépulture de chaque famille eſt ſacré, inaliénable, & inſaiſiſſable. Il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'en couper les arbres, ſinon lorſqu'ils ſont morts, & qu'une viſite du Mandarin a conſtaté leur état. On eſt pourſuivi & puni comme ſacrilége, ſi on enleve à l'une de ces ſépultures le moindre de ſes ornemens.

L'homicide eſt puni de mort. L'homme qui, dans une ſimple rixe, aura tué ſon adverſaire, eſt étranglé ſans rémiſſion ; mais la potence eſt inconnue à la Chine. On paſſe en nœud coulant, autour du cou du criminel, une corde longue de ſix à ſept pieds ; deux valets du Tribunal la tirent fortement en ſens contraire, puis ils la lâchent tout à coup ; un inſtant après, ils la tirent comme

ils avoient fait d'abord. Une ſeconde repriſe deviendroit ſuperfluë.

Dans certains cantons de la Chine, la même opération s'exécute avec une eſpece d'arc. Le criminel eſt à genoux; on lui paſſe autour du cou la corde de cet inſtrument; on tire à ſoi l'arc, qui ſerroit déjà fortement par ſa détente. Le patient eſt promptement étouffé.

Un ſupplice qui ne déshonore point parmi nous, celui d'avoir la tête tranchée, eſt regardé chez les Chinois comme le plus honteux des châtimens. On le réſerve pour les aſſaſſins proprement dits, & pour ceux qui ont commis quelque crime de la même énormité. Voici, diſent les Chinois, pourquoi cette mort eſt la plus ignominieuſe de toutes : c'eſt que la tête eſt la plus noble partie de l'homme, & que s'il la perd quand il expire, il ne conſerve pas ſon corps auſſi entier qu'il l'a reçu de ſes parens. Cette réflexion tient aux mœurs de ce Peuple, & à l'eſpece de culte qu'il rend à ſes peres.

Haché en dix mille morceaux. C'eſt un genre de ſupplice, qui ne fut jamais connu qu'à la Chine. Il regarde les criminels d'Etat, les révoltés. On attache le coupable à un poteau; l'exécuteur lui cerne la tête, en détache la peau, qu'il rabat ſur les yeux; enſuite, il enleve différentes parties du corps, qu'il taillade en pluſieurs morceaux : il ne quitte cet horrible travail que par laſſitude. Il abandonne le reſte du corps à la férocité de la populace, qui acheve ce qu'il n'a pu finir.

Voilà le ſupplice que pluſieurs Souverains ont fait exécuter à toute rigueur : d'autres l'ont mitigé. La Loi elle-même n'étend point ſa ſévérité juſque là; elle ordonne, &

Loix & Procédure criminelles.

cela suffit sans doute, d'ouvrir le ventre au criminel, de couper son corps en plusieurs morceaux, & de le jeter ou dans la riviere, ou dans une fosse qui sert de sépulture commune aux grands criminels.

On a beaucoup & bien écrit en France contre la *question ordinaire & extraordinaire*. La premiere est heureusement supprimée; la seconde subsiste encore; elles subsistent l'une & l'autre à la Chine. La question, même ordinaire, y est très-rude; elle se donne aux pieds ou aux mains. On se sert, pour les pieds, d'un instrument qui consiste en trois morceaux de bois croisés. Celui du milieu est fixe, les deux autres se tournent & se remuent. On place les pieds du patient dans cette machine; ils y sont si étroitement serrés, que la cheville du pied s'applatit. La torture appliquée aux mains, semble devoir être moins douloureuse. On insere entre les doigts du coupable de petits bois diagonalement placés; on lie très-fortement les doigts avec des cordes, & on laisse, durant quelque temps, le patient dans cette pénible situation.

La question extraordinaire est terrible: elle consiste à faire de légeres taillades sur le corps du criminel, & à lui enlever la peau par bandes, en forme d'aiguillettes. Mais elle n'a lieu que pour les grands crimes, sur-tout pour ceux de leze Majesté, & lorsque le criminel est parfaitement convaincu. Il s'agit alors de connoître ses complices.

Au surplus, l'Histoire de la Chine peut entraîner ses Lecteurs dans certaines méprises relativement aux Loix pénales de cette Nation. Quelques-uns de ses Souverains ont eu des caprices sanguinaires, qui n'étoient point autorisés par la Loi, & qu'on a souvent confondus avec

elle ; mais ces Princes ſont encore aujourd'hui placés au nombre des Tyrans ; leur nom eſt en horreur à tout l'Empire. Les Chinois, dans leur procédure criminelle, ont un grand avantage ſur toutes les autres Nations : il eſt preſque impoſſible que l'innocent y ſuccombe ſous une fauſſe accuſation ; elle devient trop dangereuſe pour l'accuſateur, les délateurs, & les témoins. La lenteur & les réviſions multipliées de la procédure ſont une autre ſauvegarde pour l'accuſé. Enfin, nul Arrêt de mort n'eſt mis à exécution ſans avoir été ratifié par l'Empereur. On lui préſente une copie au net de toute la procédure ; on en tire un nombre d'autres copies, tant en Langue Chinoiſe qu'en Langue Tartare, & l'Empereur les ſoumet encore à l'examen d'un pareil nombre de Docteurs, ſoit Tartares, ſoit Chinois.

Loix & Procédure criminelles.

Tels ſont les ſoins que le Maître de plus de cent millions de ſujets s'impoſe à lui-même, pour ne pas riſquer d'en perdre un ſeul mal-à-propos.

Lorſque le crime eſt très-énorme & bien prouvé, l'Empereur écrit de ſa main au bas de la ſentence : *Auſſi-tôt qu'on aura reçu cet ordre, qu'on l'exécute ſans aucun délai.* S'agit-il d'un crime rangé dans la claſſe ordinaire, mais que la Loi punit de mort, l'Empereur écrit au bas de l'Arrêt : *Qu'on retienne le criminel en priſon, & qu'on l'exécute au temps de l'automne.* C'eſt que généralement on n'exécute les criminels qu'en automne, & tous le même jour. L'Empereur ne ſigne jamais un Arrêt de mort, nous ne dirons point qu'à jeun, mais qu'après s'y être préparé par le jeûne.

Il a, comme preſque tous les Souverains, le pouvoir

Loix & Procédure criminelles.

de faire grace ; mais lui-même, pour le maintien du bon ordre, s'en interdit le plus ſouvent l'uſage. Les ſeuls cas d'exception ſont en faveur du fils d'une veuve qui a gardé la viduité ; de l'héritier d'une ancienne famille, qui n'a pas lui-même d'héritier ; des deſcendans de grands Hommes, ou de Citoyens qui ont bien mérité de la Patrie ; & enfin des fils ou des petits-fils d'un Mandarin qui s'eſt illuſtré, ou même diſtingué dans ſes emplois. Un homme parvenu à une extrême vieilleſſe, un enfant ne peut être traduit à aucun Tribunal. On fait grace au fils d'un pere & d'une mere tous deux fort âgés, quand ce pardon ne porte pas atteinte au bien ou au repos public ; & ſi les fils de tels pere & mere ſont tous coupables, ou complices du même crime, on fait grace au plus jeune, pour conſoler & ſervir les auteurs de ſes jours.

Point de vexations inutiles, ni anticipées, ni arbitraires dans la procédure criminelle des Chinois. Les accuſés ne ſont réputés coupables que lorſqu'ils ſont convaincus & condamnés. Juſque-là ils jouiſſent de toutes les reſſources qui peuvent adoucir leur ſituation. A la liberté près, ils ne ſont privés de rien.

Un Geolier qui vexeroit l'accuſé détenu en priſon ; un Juge ſubalterne qui l'aſſujettiroit à des gênes que la Loi n'autoriſe pas ; un Juge ſupérieur qui oſeroit prendre ſur lui d'ajouter à la rigueur de cette Loi ; tous ſont punis, &, pour le moins, deſtitués.

Il eſt permis à tout proche parent d'un accuſé reconnu coupable, de ſe mettre à ſa place pour ſubir le châtiment que lui inflige la Loi, ſi toutefois la peine eſt légere, & ſi l'accuſé eſt ſon ancien. Le P. du Halde

cite

cite l'exemple d'un fils dont le pere venoit d'être condamné à la bastonnade. Le jeune homme se précipite sur le corps de son pere, & demande à grands cris d'être puni à sa place. Le Mandarin, touché de ce noble dévouement, fit grace au coupable; tant la piété filiale est respectée à la Chine.

Loix & Procédure criminelles.

Les fils, les petits-fils, la femme, les freres d'un Chinois condamné à l'exil, sont autorisés à le suivre, & à se fixer auprès de lui. Les parens de toute espece d'accusé peuvent lui porter dans sa prison tous les secours qui sont en leur pouvoir. On les y invite, loin de les rebuter.

On vante bien moins à la Chine la sagacité d'un Juge qui a su démêler un coupable à travers tous les détours qu'il emploie pour échapper au châtiment, qu'on n'estime, qu'on n'admire celle du Juge qui a su reconnoître un innocent à travers toutes les ruses que la calomnie employoit pour le perdre. L'Empereur lui-même place au nombre des années qui honorent le plus son regne, celles où le glaive de la Justice a eu le moins d'occasions de frapper.

CHAPITRE VIII.

Police intérieure des villes de la Chine.

ON a déjà pu remarquer bien des traits de ressemblance entre le Gouvernement de la Chine & le nôtre : on en trouvera jusque dans l'administration intérieure de nos villes & des siennes. Paris est divisé en différens quartiers;

Police intérieure des villes de la Chine.

Police intérieure des villes de la Chine.

chaque ville Chinoiſe l'eſt auſſi. Là, chaque quartier a un Chef qui veille ſur un certain nombre de maiſons; il répond de tout ce qui s'y paſſe contre le bon ordre; & s'il néglige d'en être inſtruit, s'il néglige d'en informer le Mandarin Gouverneur, il eſt puni comme les réfractaires.

Les peres de famille ſont des Inſpecteurs d'un autre genre. Chacun d'eux répond de ſes enfans & de ſes domeſtiques, par la raiſon qu'il a ſur eux toute eſpece d'autorité.

Les voiſins mêmes répondent de leurs voiſins; ils doivent tous s'entre-ſecourir, s'entr'aider, ſoit dans le cas d'un vol, ſoit dans le cas d'un incendie, & ſur-tout ſi ces accidens ſont nocturnes.

Chaque ville a ſes portes; chaque rue a ſes barrieres: toutes ſe ferment quand la nuit commence. Il y a d'eſpace en eſpace des ſentinelles qui arrêtent les paſſans, lorſque la nuit eſt déjà tant ſoit peu avancée. Une patrouille à cheval fait communément ſa ronde ſur les remparts pour le même objet. On arrête indifféremment le citoyen diſtingué, l'homme du peuple, & le malfaiteur, qui, à la faveur des ténebres, croit pouvoir ſe ſouſtraire à toute recherche. Il eſt rare que les gens d'une claſſe tant ſoit peu élevée, s'expoſent à cet affront. La nuit, diſent les Magiſtrats Chinois, eſt faite pour le repos, & le jour pour le travail.

Le jour, on veille encore aux portes de chaque ville ſur ceux qui s'y introduiſent. Chaque porte eſt garnie, à ce ſujet, d'une bonne garde: on examine l'air, le maintien, la phyſionomie du paſſant: on le queſtionne;

& si son accent décele qu'il est étranger, on le conduit sur le champ au Mandarin; souvent aussi on l'arrête, en attendant les ordres du Gouverneur.

Police intérieure des villes de la Chine.

Cette précaution tient à l'ancienne maxime des Chinois, de ne point admettre d'étrangers parmi eux. Ils présument que, par la suite des temps, il en résulteroit une altération de mœurs, de coutumes & d'usages, capable d'enfanter des partis, des querelles, des révoltes, le bouleversement de l'Etat.

On a vu que le meurtre est puni de mort à la Chine, même lorsqu'il n'est que l'effet d'une rixe; mais il est rare qu'elle conduise jusque là, sur-tout parmi les gens du peuple. Deux champions de cette classe en veulent-ils venir aux mains? ils déposent le bâton, ou tout autre instrument qu'ils pourroient avoir à la main. C'est à coups de poing qu'ils décident leurs querelles. Le plus souvent ils vont trouver le Mandarin, pour le prier de les mettre d'accord. Il les écoute avec beaucoup de gravité, & fait donner la bastonnade au plus répréhensible, quelquefois même à tous deux.

Il n'est permis qu'aux seuls gens de guerre de sortir armés. Ils ne le sont pas même en tout temps, excepté quand la guerre est allumée : hors de là, c'est seulement lorsqu'ils passent en revue, ou qu'ils montent la garde, ou qu'ils accompagnent un Mandarin. Cet usage fut, dans tous les temps, celui des Orientaux, & subsiste encore chez les Turcs.

Nulle femme publique ne peut habiter dans l'enceinte d'une ville; mais on leur permet de se loger hors des murs, pourvu que ce ne soit pas chez elles, c'est-à-dire,

Police intérieure des villes de la Chine.

dans une maiſon où elles puiſſent commander. D'autre part, on autoriſe nommément un particulier à les loger chez lui. Il eſt le ſurveillant de leur conduite; & s'il s'éleve quelque bruit, quelques querelles dans ſa maiſon, c'eſt lui qui en eſt reſponſable, & puni.

Chaque ville de la Chine, quelquefois un ſimple bourg, jouit d'un établiſſement dont Paris n'eſt pourvu que depuis peu d'années. C'eſt un Bureau que les Chinois nomment *Tang-pou*, & qui revient à notre *Mont de Piété*. Les réglemens en ſont à peu près les mêmes. L'emprunt ſur gage s'y fait ſur le champ; il n'eſt précédé d'aucun préliminaire. Le ſecret y eſt gardé, & l'emprunteur même peut garder le ſien. Dit-il ſon nom? on l'écrit. Veut-il le cacher? on ne le lui demande pas. On ſe borne, ſi le cas paroît l'exiger, à prendre le ſignalement de la perſonne, pour être, à tout événement, en état d'en rendre compte à la Police. On porte même la précaution juſqu'à faire ſuivre & épier l'emprunteur, lorſqu'on a reçu de lui des gages qui paroiſſent trop au deſſus de ſon état & de ſes moyens; mais, à moins que la connivence ne ſoit prouvée, le Bureau ne perd jamais rien. Au ſurplus, ſa vogue dépend de ſa fidélité; & ce motif en devient un aſſez bon garant.

L'intérêt de l'argent à la Chine eſt, pour l'ordinaire, de trente pour cent; ce qui prouve que l'argent n'y eſt pas commun. C'eſt ſur ce taux qu'on emprunte au Tang-pou. Tout gage eſt numéroté quand il entre au Bureau, & celui-ci en répond. Le gage lui appartient dès le lendemain du jour que le billet d'engagement expire. Le ſurplus des conditions reſſemble ſi complétement à celles

de notre Mont de Piété, qu'il est superflu de les rappeler ici.

Police intérieure des villes de la Chine.

Le jeu, & tout divertissement qui mene à l'oisiveté, est absolument interdit aux jeunes gens. L'étude forme à peu près leur seule occupation. Elle paroîtroit bien fatigante à la jeunesse de nos contrées; mais dans un pays où le mérite, & le seul mérite, mene à tout, & où l'ignorance est condamnée à n'être jamais rien, l'encouragement est à côté du dégoût.

CHAPITRE IX.

Police générale.

Police générale.

LA sûreté des voyageurs, la commodité du transport des hommes & des denrées paroît avoir occupé sérieusement l'Administration Chinoise. Le grand nombre de canaux dont la Chine est entrecoupée, facilite le second objet. La maniere dont les routes publiques sont entretenues, vient à l'appui du premier.

Ces chemins ont par-tout beaucoup de largeur; ils sont pavés dans toutes les provinces méridionales, & dans quelques autres; mais alors on n'y souffre ni chevaux, ni chariots. On a comblé les vallées, percé les rochers & les montagnes, pour y pratiquer des routes commodes, & d'un plan uni. Elles sont, pour l'ordinaire, bordées d'arbres fort hauts, & quelquefois de murs d'environ huit à dix pieds, pour empêcher les voyageurs d'entrer dans les campagnes. Les ouvertures qu'on y a pratiquées

Police générale.

de diſtance en diſtance, donnent ſur des chemins de traverſe qui menent à différens villages. Les grands chemins offrent de diſtance en diſtance des repoſoirs, où l'on peut ſe mettre à l'abri des intempéries de l'hiver, & des exceſſives chaleurs de l'été. On y voit auſſi des Temples, des Pagodes; l'aſile en eſt ouvert le jour, & ſouvent refuſé la nuit. Les Mandarins ont ſeuls le droit d'y reſter, quand ils le jugent convenable. Ils y ſont logés avec toute leur ſuite, reçus avec appareil, & ſervis avec affection.

On ne manque point d'hôtelleries dans les grands chemins, & même dans les chemins de traverſe. Les premieres ſont fort vaſtes; mais toutes ſont mal pourvues de proviſions : il faut même y porter ſon lit avec ſoi, ou ſe réſoudre à coucher ſur une ſimple natte. Le Gouvernement ne les oblige qu'à donner le couvert à quiconque le réclame en payant.

L'Adminiſtration a ſoin de faire imprimer l'itinéraire général de l'Empire, ſoit par terre, ſoit par eau, depuis Pe-king juſqu'aux frontieres les plus reculées. Ce livre eſt le guide de tous les voyageurs. Lorſque c'eſt un Mandarin, ou tout autre Officier qui voyage par ordre de l'Empereur, il eſt logé, conduit & défrayé aux dépens du Souverain.

Au bord des grands chemins, on voit d'eſpace en eſpace des tours ſur leſquelles on a élevé des guérites pour les ſentinelles, & des bâtons de pavillon pour faire les ſignaux en cas d'alarmes. Ces tours, bâties, pour l'ordinaire, en terre cuite, ſont d'une forme carrée, & n'ont guere que douze pieds de hauteur. Elles ont pourtant

des crenaux, lorſqu'elles bordent les chemins qui conduiſent à la Cour : celles-ci ont de plus ſur leur ſommet des cloches de fer fondu, aſſez groſſes.

Police générale.

La Loi exige que ces tours ſoient placées de cinq en cinq lys ; il doit y en avoir alternativement une petite & une grande, celle-ci munie d'un corps-de-garde. Cinq lys reviennent à une demi-lieue de France. On voit par-là que les chemins de la Chine ſont bien gardés, & que les voleurs ne peuvent s'y maintenir long-temps.

On retrouve à la Chine l'établiſſement des poſtes ; mais elles ne ſont pas publiques ; les ſeuls Courriers de l'Empire, les ſeuls Officiers chargés des ordres de la Cour ont le droit de s'en ſervir. Les derniers ont toujours une eſcorte.

A cela près, les voyageurs trouvent beaucoup de facilité à faire tranſporter leurs équipages ; ils n'ont pas même beſoin de s'en occuper bien attentivement. On trouve dans chaque ville un grand nombre de porte-faix. Ceux-ci ont un Chef commun ; & c'eſt à lui qu'on s'adreſſe pour régler les conditions & le prix du tranſport ; il en reçoit le montant, & répond de tout : il fournit autant de porteurs qu'on lui en demande, & remet au voyageur un pareil nombre de marques. Ce dernier en remet une à chacun des porteurs, lorſqu'ils ont rendu leur charge au lieu indiqué. Ils reportent cette marque à leur Chef, qui les paye ſur l'argent qu'il a reçu d'avance.

Cet établiſſement eſt dirigé par la Police générale de l'Empire. Dans les grandes routes, l'on trouve dans la ville qu'on eſt prêt à quitter, pluſieurs Bureaux de cette eſpece, qui ont une correſpondance établie dans celle

Police générale.

où l'on veut se rendre. On fait, avant le départ, inscrire dans l'un de ces Bureaux tous les objets qu'on veut faire transporter. A-t-on besoin de 200, 300, 400 porteurs? on les trouve. Tout est pesé sous les yeux du Chef, & le prix du port est de dix sous par cent livres chaque jour. On tient au Bureau une liste exacte de tout. Vous payez d'avance; &, dès ce moment, vous n'êtes plus obligé de vous mêler de rien : vous retrouvez à votre arrivée dans l'autre ville tous vos effets chez le Correspondant, & ils vous sont remis avec la plus scrupuleuse fidélité.

C'est encore la Police qui régit les Douanes, parce que, dans cet Empire, tout se fait pour le compte de l'Empereur. Ces Douanes sont peut-être les plus douces du Monde entier; elles ne concernent guere que les Marchands, qu'on a soin de ne point fatiguer par d'excessives recherches. S'agit-il d'un voyageur qui n'est point Marchand, ou dont l'extérieur seul annonce qu'il ne l'est pas? ses ballots ne sont point fouillés par les Commis, quoiqu'ils en aient le droit : ils n'exigent même de lui aucune rétribution.

On paye, soit par piece, soit par charge; &, dans le premier cas, le Marchand en est cru d'après son livre.

C'est le Vice-Roi de chaque province qui nomme un Mandarin de confiance pour la régie des Douanes de tout le district. Les Douanes du port de Canton & des ports du Fo-kien sont dirigées chacune par un Mandarin particulier. Ce sont aussi des Mandarins qui ont l'inspection des postes.

CHAPITRE

CHAPITRE X.

Finances.

L'OUVRAGE, intitulé *la Dixme Royale*, qu'on attribue au Maréchal de Vauban, paroît avoir été calqué sur ce qui se pratique à la Chine. La plupart des impôts s'y payent en denrées. Le Cultivateur des vers à soie paye en soie, le Laboureur en grain, le Jardinier en fruits, &c. Cette méthode est simple & commode; elle n'oblige point le Particulier à échanger péniblement les productions de son sol & de son industrie contre une somme arbitraire en argent, pour en porter une partie au trésor Impérial. Cet échange est toujours onéreux pour le contribuable; & c'est ce que l'Administration Chinoise a voulu prévenir.

Finances.

Cette facilité, accordée aux sujets, ne gêne en aucune maniere le Souverain. Il a, dans chaque province, un grand nombre de stipendiaires, soit Mandarins, soit Officiers, soit soldats, soit pensionnaires de toute espece. On leur fournit en nature de quoi se nourrir & se vêtir; par-là, les denrées perçues dans telle ou telle province y sont consommées presque sans déplacement. Ce qui en reste est vendu au profit du trésor Impérial.

Les tributs en argent, car il en faut dans toute espece d'Administration, résultent particuliérement des Douanes, de la vente du sel, qui se fait au profit de l'Empereur; des droits d'entrée perçus dans les ports, & des autres droits imposés sur le commerce. A cela près, le

Commerçant ne paye à l'Etat aucune autre eſpece de rétribution. L'Artiſan ne lui paye rien du tout. C'eſt ſur le Cultivateur que tombe le poids des taxes permanentes & perſonnelles.

Finances.

L'étendue de ſes terres, leur degré de fertilité, voilà ſur quoi eſt réglée ſa redevance. On a pris les plus grandes précautions pour qu'il ne ſoit ni ſurchargé par la taxe, ni trop vexé pour le recouvrement. Cette répartition eſt facile à faire. Le cadaſtre des terres, ſi ſouvent & ſi inutilement projeté en France, exiſte depuis long-temps à la Chine, malgré la prodigieuſe étendue de cet Empire.

C'eſt le Tribunal des Finances qui préſide excluſivement à l'adminiſtration, à la perception, à la régie des impôts. Cette perception eſt ſimplifiée autant qu'elle pouvoit l'être. Les impôts des bourgs & des villages ſont portés dans les villes du troiſieme ordre; de-là on les conduit dans celles du ſecond; de là encore dans celles du premier; & de là enfin dans la capitale de tout l'Empire.

Outre la conſommation qui ſe fait dans chaque diſtrict pour acquitter les charges ordinaires de l'Etat, on y laiſſe toujours un fonds de réſerve pour obvier aux accidens, aux beſoins extraordinaires. Cette ſomme eſt graduellement plus conſidérable dans la capitale, dans les villes du premier & du ſecond ordre, que dans celles du troiſieme. Les comptes de ce qui eſt payé par les provinces, de ce qui eſt mis en réſerve dans les villes, de ce que contiennent les grands tréſors de l'Empire, tous ces objets ſont ſoumis à l'examen du grand Tribunal des Finances de l'Empire. Il reviſe le tout, & en tient regiſtre.

Les revenus de l'Empereur ſont équivalens à plus d'un

milliard de notre monnoie. Il peut les accroître encore par de nouvelles impositions ; mais rarement il use de ce droit. Il attache même, & avec raison, sa principale gloire à n'en point user, à pourvoir à tout sans recourir à ce triste expédient. *Finances.*

Les dépenses annuelles de l'Etat sont immenses ; mais il en est le seul objet & le seul dépositaire : tout reste dans son sein. Ces dépenses sont tellement réglées, tellement combinées, qu'on ne les augmente jamais sans y être contraint par une nécessité absolue. Il arrive même, pour l'ordinaire, que l'Administration fait encore des épargnes chaque année. Elles servent à grossir le trésor général de l'Empire ; ce qui prévient l'établissement de nouveaux impôts dans le cas d'une guerre inévitable, ou de calamités imprévues.

Il fut un temps où la Chine ne connut d'autre monnoie que certains coquillages. Sa monnoie, quant à présent, n'est encore que de deux especes, l'une d'argent, l'autre de cuivre. Celle-ci forme une piece ronde, de huit lignes & demie de diametre. Il faut observer que le pouce Chinois n'a que dix lignes ; & que pourtant le pied Chinois, composé seulement de dix pouces, est plus grand d'un centieme que le nôtre. Cette piece de monnoie a un petit trou carré au milieu ; elle offre sur la face deux mots Chinois, & sur le revers deux mots Tartares.

Nous ne parlerons point des diminutifs de cette piece, comme nos deniers le sont de nos liards, & nos liards de nos sous. Passons aux pieces d'argent. Peu importe d'en indiquer la forme ; elles n'en ont point de fixe, &

Finances.

elle deviendroit inutile : c'eſt leur poids qui regle leur valeur. On fond l'argent en grands & petits pains ; mais ſeulement pour la facilité du commerce : on eſt toujours à portée de s'en tenir à ſa valeur intrinſeque.

On n'eſt pas même en droit d'oppoſer la valeur numérique d'un nombre de petites pieces de cuivre à une ſeule piece d'argent, en cas d'échange. Tantôt une once d'argent, balance de l'Empire, équivaut à mille gros deniers, tantôt elle n'équivaut qu'à huit cents. C'eſt encore la valeur intrinſeque de l'une & de l'autre monnoie qui tranche la difficulté.

Il n'en eſt pas moins vrai que les deniers Chinois ont, autant qu'il eſt poſſible, une valeur égale à leur repréſentation; ils valent même ſouvent plus comme cuivre que comme repréſentation. L'Empereur perdroit beaucoup à leur fabrique, s'il n'étoit pas propriétaire de toutes les mines de cuivre que renferme la Chine; mais ce moyen lui en procure un débit toujours sûr, toujours conſtant.

Voici un des ſecrets de ce commerce Impérial. Il eſt défendu à toute fabrique où la monnoie de cuivre pourroit être employée comme ſimple matiere, de la faire ſervir à cet uſage. Il eſt également défendu de la vendre pour la réduire en ſimple matiere; mais ſi le prix du cuivre n'a point baiſſé, cette infraction à la Loi n'eſt point pourſuivie à toute rigueur. Si, au contraire, le prix du cuivre en nature l'emporte ſur la valeur du cuivre monnoyé, on en fait ſortir du magaſin général une quantité ſuffiſante pour rétablir l'équilibre. La politique du Gouvernement, à cet égard, diſent les Auteurs des nouveaux

Mémoires sur la Chine, » est de ne jamais souffrir que le » cuivre soit à un assez bas prix pour qu'on puisse gagner » à faire de fausse monnoie, ni assez cher pour qu'on » gagne beaucoup à fondre la monnoie pour la mettre en » œuvre «.

Finances.

Cette politique est sage, & ne peut manquer d'être efficace. Une autre attention du Gouvernement, c'est de faciliter, de nécessiter même la circulation perpétuelle de toute la monnoie & de tout l'argent qui existent dans l'Empire. Ce moyen consiste à conserver l'équilibre entre la valeur proportionelle de l'une & de l'autre, c'est-à-dire, qu'entre eux l'équivalent soit réglé de maniere que le possesseur de l'argent ne craigne pas de l'échanger contre du cuivre, ni le possesseur du cuivre de l'échanger contre de l'argent : ce qui arrivera toujours quand la circulation de tous deux sera égale. Voici à quoi se réduit, sur ce point, la surveillance du Gouvernement. Est-ce l'argent qui devient le plus rare ? il ne paye plus, durant quelque intervalle, qu'en argent. Est-ce le cuivre ? il ne paye alors qu'avec cette monnoie.

L'Administration Chinoise ne pense pas que l'accroissement des matieres d'or & d'argent accroisse en rien les richesses de l'Etat. La Chine renferme plusieurs mines d'or, d'argent, & même de pierreries ; toutes sont fermées. Celles de fer, de cuivre, de plomb & d'étain sont ouvertes. L'usage de leurs productions est jugé nécessaire ou utile.

Le commerce à la Chine est soumis à l'inspection du Tribunal des Finances, comme il l'est parmi nous à celle du Ministre chargé de cette partie, si intimement liée avec toutes les autres. Mais les Chinois ont sur le com-

Finances.

merce un syſtême bien opposé à celui de toute l'Europe; il ne leur paroît utile qu'autant qu'il se borne à leur enlever des choses superflues pour leur en procurer de néceſſaires. De là, ils regardent comme nuiſible celui qu'ils font à Kan-ton. Il nous enleve, diſent-ils, nos ſoies, nos thés, notre porcelaine : ces objets augmentent de prix dans toutes nos provinces; dès-lors il ne peut être avantageux à l'Empire. L'argent que nous apportent les Européens, les précieuſes bagatelles qui l'accompagnent, ſont de pure ſurabondance pour un Etat tel que le nôtre. Il ne lui faut qu'une maſſe d'argent relative à ſes beſoins en général, & aux beſoins relatifs de chaque individu en particulier. *Kouan-tſé* diſoit, il y a deux mille ans: » L'argent qui entre par le commerce n'enrichit un » royaume qu'autant qu'il y entre par le commerce. Il » n'y a de commerce long-temps avantageux, que celui » des échanges néceſſaires ou utiles : le commerce des » objets de faſte, de délicateſſe, ou de curioſité, ſoit » qu'il ſe faſſe par échange ou par achat, ſuppoſe le » luxe : or le luxe, qui eſt l'abondance du ſuperflu » chez certains citoyens, *ſuppoſe le manque du néceſſaire » chez beaucoup d'autres. Plus les riches mettent de che- » vaux à leurs chars, plus il y a de gens qui vont à » pied; plus leurs maiſons ſont vaſtes & magnifiques, plus » celles des pauvres ſont petites & miſérables; plus leur » table eſt couverte de mets, plus il y a de gens qui ſont » réduits uniquement à leur riz*. Ce que les hommes en » ſociété peuvent faire de mieux, à force d'induſtrie & » de travail, d'économie & de ſageſſe, dans un royaume » bien peuplé, c'eſt d'avoir tous le néceſſaire, & de pro-

» curer le commode à quelques-uns «. On feroit tenté de croire que l'Auteur du Contrat social avoit lu Kouan-tſé.

Finances.

Le ſeul commerce que la Nation Chinoiſe regarde comme avantageux, eſt celui qu'elle fait avec la Tartarie & la Ruſſie. Il lui fournit, par échange, des pelleteries dont elle a beſoin dans ſes provinces du Nord. Il paroît auſſi que ſon averſion pour tout négoce avec les Européens s'eſt un peu mitigée. On a lu, depuis peu, dans les Papiers publics, que l'Empereur régnant vient d'établir une Compagnie de Commerce à Kan-ton même.

Cette innovation ſera-t-elle utile aux Chinois? Eux ſeuls peuvent réſoudre la queſtion. Les richeſſes factices ne leur ſont point néceſſaires dans l'état actuel de leur Gouvernement. S'il change de ſyſtême, il faudra du temps pour le conſolider. Les denrées de premiere néceſſité augmenteront de prix; & le Peuple immenſe, dont la Chine eſt couverte, ſera encore long-temps pauvre. Ceci paroîtra peut-être un paradoxe; mais nous croyons qu'il eſt plus facile d'accroître la population d'un Etat au moyen du commerce, que d'introduire le commerce dans un Etat infiniment peuplé.

Venons à un article bien étroitement lié au commerce, & qui peut-être lui doit ſon origine; l'intérêt de l'argent ſur prêt, ou ſur d'autres avances. Cet uſage paroît ne remonter à la Chine qu'à environ deux mille ans. Il fut, tour à tour, admis & rejeté; enfin, la Loi lui donna une ſanction qui ſubſiſte encore. Il eſt à un taux qui paſſeroit en France pour une uſure puniſſable: il ne s'agit pas moins que de trente pour cent par année; & l'année n'eſt que lunaire. On paye un dixieme de cet intérêt

Finances.

par mois; mais quand même on négligeroit de payer l'intérêt du mois, ou celui d'une année, ou celui de plusieurs années, il ne peut jamais devenir capital: c'est à quoi a pourvu une Loi publiée il y a plus de 450 ans. Voici ce qu'elle prononce:

» Quiconque prêtera ou en argent, ou en biens fonds, » ne pourra percevoir que trois *fen* par lune (un *fen* est » le centieme de la chose due). Quelque accumulée que » soit la dette par les lunes & années, le capital & » l'intérêt resteront toujours les mêmes. Si on contre- » vient à la Loi, on sera condamné à quarante coups » de bâton; & à cent, si on use d'artifice pour faire » passer l'intérêt dans le capital «. Voilà le texte, & voici les développemens de cette même Loi. Nous copions le tout dans les nouveaux Mémoires sur la Chine.

» Celui qui sera accusé devant le Mandarin de n'avoir » pas payé une lune d'intérêt, sera condamné à dix » coups de bâton; à vingt pour deux lunes; à trente » pour trois, & ainsi jusqu'à soixante, c'est-à-dire jus- » qu'au sixieme mois: alors on oblige le débiteur à » payer le capital & l'intérêt; mais on condamne à quatre- » vingts coups ceux qui se payent violemment par leurs » mains «.

Il est difficile d'appercevoir, encore plus de pénétrer les motifs de la Loi qui autorise un intérêt si exorbitant. Plusieurs Ecrivains Chinois se sont exercés sur cette matiere, & ne l'ont pas bien éclaircie. Le meilleur compte qu'un d'entre eux en ait rendu, c'est que le taux excessif de l'argent empêche celui qui en a beaucoup d'acheter une trop grande quantité de terres. Ces possessions ne ser-

viroient

viroient qu'à l'embarrasser, à l'appauvrir, puisque leur produit seroit bien inférieur au produit de son argent. Il est vrai qu'à la Chine le patrimoine d'une famille en est rarement distrait. On ne voit point là, comme ailleurs, une partie de la Nation posséder tout, & le reste réduit à rien. *Finances.*

CHAPITRE XI.

Piété filiale.

Piété filiale.

CHAQUE Peuple policé a ses Loix civiles, ses Loix criminelles. Par les premieres, chaque citoyen apprend à connoître ses droits, à respecter ceux d'autrui. Les secondes l'instruisent des peines qu'il encoure s'il ne respecte pas les premieres, s'il manque à l'ordre public & à l'ordre naturel. En voici une troisieme qui tire sa force des mœurs, de l'usage, encore plus que de l'autorité. La piété filiale est tellement accréditée, respectée à la Chine, qu'on oublie que jamais aucun Législateur ait eu besoin de la prescrire. Ce n'est plus à la Chine une simple regle de bienséance, un devoir purement naturel; c'est un point de religion, & un point de religion bien observé.

C'est, en même temps, un des plus grands ressorts du Gouvernement Chinois; c'en est l'ame, comme l'amour de la patrie fut celle des anciennes Républiques. L'objet de la piété filiale est de ne laisser voir au Souverain dans ses sujets que ses véritables enfans, & aux sujets dans leur Souverain que le pere commun de la Nation. Les An-

ciens l'appeloient même *le pere & la mere de l'Empire*: expression Orientale, mais pleine d'énergie.

Piété filiale.

La piété filiale regle, à la Chine, & le droit des peres, & celui des enfans, & celui du Monarque, envisagé comme le pere, ou le Patriarche de tous. L'autorité dont il jouit correspond à ce titre, & jamais on ne s'avisa de l'ériger en problême. Il y eut quelques mauvais Empereurs dans le cours de quatre mille ans; il y eut aussi quelques révoltes: mais on les regarde comme ces phénomenes d'un moment qui semblent déroger à l'ordre de l'Univers. Le phénomene passe, l'ordre se rétablit, & le systême du Monde n'en est point altéré.

Le respect filial, recommandé par les plus anciens Philosophes de l'Empire, & quelquefois oublié, fut remis en vigueur par les leçons du célebre *Confucius* ou *Con-fou-tsée*, qui n'écrivit jamais que sur la Morale, & qui est regardé comme le Législateur de la Chine, quoiqu'il y en ait eu beaucoup d'autres. Voici quelles étoient ses idées sur cette vertu (la piété filiale), qu'il regarde comme la base de toutes les vertus.

Il lui attribue toutes celles des anciens Empereurs dont le regne fut si doux, si pacifique, & si florissant. Il dit que si l'Empereur & les Grands donnent aux Peuples l'exemple de leur respect, de leur soumission pour leurs parens, personne dans l'Empire n'osera marquer ni mépris ni aversion pour les siens; que de proche en proche la subordination sera établie dans un royaume, & que cette subordination amene la tranquillité: car, ajoute-t-il, quand la paix regne dans chaque famille, tous les sujets du Prince sont amis de la paix intérieure de l'Etat.

Que l'Empereur donne l'exemple du respect filial, il sera imité par les Grands de sa Cour; les Mandarins se régleront sur ceux-ci, le Peuple sur les Mandarins. De toutes les choses produites rien n'est plus noble que l'homme: ainsi la meilleure action de l'homme est d'honorer ceux qui l'ont produit: or le pere est, relativement à son fils, ce qu'est le Ciel relativement aux choses produites; le fils est, à l'égard de son pere, ce que le sujet est à l'égard de son Roi. *Piété filiale.*

Le *Li-ki* (c'est le quatrieme des Livres classiques nommés les King) est aussi une espece de Code sur la *piété filiale*. Nous disons Code, parce que ces Livres ont acquis force de Loi. Indiquons-en ici quelques passages.

Un fils, rempli de piété filiale, entend ses parens sans qu'ils lui parlent; il les voit sans être en leur présence.

Un fils ne possede rien en propre du vivant de ses parens. Il ne peut pas même exposer sa vie pour sauver celle d'un ami. — Ce précepte cadreroit mal avec nos mœurs; & nous y gagnons.

Un fils bien né évite également ce qui le cache & ce qui l'expose, parce que sa réputation n'est pas à lui, elle est à ses parens.

Un fils ne doit s'asseoir nulle part sur la même natte que son pere.

Lorsqu'un pere ou une mere ont quelque sujet de chagrin, on ne rend & on ne reçoit point de visites. Sont-ils malades? on est négligé dans sa coiffure, embarrassé dans son maintien, distrait dans ses paroles; on ne touche à aucun instrument de musique, & l'on évite sur-tout de se mettre en colere.

Piété filiale.

Un fils qui respecte le *Li* (c'est à-dire la regle du respect filial) a soin que son pere & sa mere soient chaudement en hiver, & fraîchement en été ; il vient soir & matin dans leur chambre, pour s'assurer, par lui-même, que rien ne leur manque.

Un fils bien né ne sort jamais sans en prévenir son pere, & ne rentre jamais sans venir le saluer.

Il ne parle point de vieillesse, ni d'âge avancé, en présence des auteurs de ses jours.

Un fils ne s'assied nulle part sur la même natte que son pere; &, dans la maison paternelle, il n'occupe jamais l'appartement du milieu, il ne passe point par le milieu de la porte.

Un fils doit tout quitter, & sans nul délai, pour se rendre à la voix de son pere, quand celui-ci l'appelle.

Le fils qui a perdu son pere & sa mere renonce pour toujours, dans ses habits, aux couleurs gaies & brillantes. Son deuil est long & rigoureux ; le jeûne en fait partie. Il ne peut, durant cet intervalle, manger de viande que lorsqu'il est malade. C'est aussi le seul cas où, durant son deuil, il lui est permis de boire du vin.

Un fils bien né n'aborde l'ami de son pere, que quand il y est invité par lui ; il ne se retire que quand il le lui permet, & ne lui parle que pour lui répondre.

Lorsqu'on marche de compagnie avec son ancien, on ne se détourne pas pour parler à un autre. Honorez comme votre pere, ajoute le *Li-ki*, celui qui a le double de votre âge, & comme votre frere aîné, celui qui a dix ans plus que vous.

Le fils, âgé de cinquante ans, n'est point obligé

de pousser l'abstinence, prescrite par le deuil, jusqu'à se laisser maigrir; elle sera encore moindre s'il a soixante ans: à soixante & dix, le deuil est restreint à la couleur des habits.

Piété filiale.

Quand un Lettré voudra quitter sa patrie, on tâchera de l'en détourner en lui disant: *Quoi! vous abandonneriez les tombeaux de vos ancêtres?*

Si vous faites élever un palais, construisez d'abord la salle des ancêtres. Les vases des cérémonies funéraires seront achetés avant tout autre vase: on ne les vendra point, on ne coupera point les arbres des sépultures, si pauvre qu'on puisse être.

Il faut revenir encore sur les devoirs du fils envers son pere & sa mere aussi long-temps qu'ils existent. Ce fils doit les honorer sans faire attention à leurs mauvaises qualités, cacher avec soin leurs défauts, & leur dérober à eux-mêmes la connoissance qu'il en a. Il peut cependant, à toute rigueur, leur faire quelques représentations, les renouveler même jusqu'à trois fois. N'est-il point écouté? il gémit; mais il se tait, & continue à les servir.

Un fils qui marchera avec son pere ne fera que le suivre, & se tiendra en arriere à la distance d'un pas. Un cadet aura la même attention envers son aîné.

On ne rompt jamais avec un parent, ni avec un ancien ami.

Si un fils attente aux jours de son pere ou de sa mere, tout Officier, tout domestique de la maison est autorisé à tuer ce fils parricide. La maison sera abattue, rasée, & le terrein qu'elle occupoit changé en égout.

Cette Loi, publiée par *Ting-kong*, Roi de *Tchou*,

Piété filiale.

paroît avoir été adoptée dans tout l'Empire ; mais il est rare qu'on soit réduit à la faire exécuter. Ting-kong s'imposa à lui-même une sorte de châtiment, pour n'avoir point prévu un crime de cette nature, ou plutôt pour expier la honte qui en rejaillissoit sur son regne : il se condamna à s'abstenir de vin durant une lune entiere.

Le fils en deuil de son pere ou de sa mere (deuil qui dure trois ans) est exempt de tout service public. Il en est de même du fils unique d'un vieillard de quatre-vingts ans ; de toute la famille d'un vieillard de quatre-vingt-dix ; & enfin de quiconque est seul pour servir un malade.

Quelle morale ! quelle politique relative ! & quelle leçon d'humanité ! En voici d'une autre espece, & qui donneront matiere à certaines réflexions.

Le meurtrier de votre pere ne doit pas rester sous le ciel avec vous. Il ne faut pas mettre les armes bas tandis que celui de votre frere vit encore ; & vous ne pouvez pas habiter un même royaume avec celui de votre ami.

On demandoit à *Confucius* comment un fils devoit se comporter envers l'ennemi de son pere. Ce Philosophe répondit : » Il doit se coucher en habit de deuil, & » n'avoir que ses armes pour chevet ».

Ces deux articles semblent contrarier la Loi qui punit de mort tout meurtrier, ne l'eût-il été même qu'à son corps défendant. Il faut croire qu'elle renferme une exception en faveur de celui qui a défendu ou vengé son pere.

On a vu que l'Empereur de la Chine est regardé comme le pere commun de la Nation ; la piété filiale remonte

jusqu'à lui ; & lui-même en a donné l'exemple avant de succéder à son pere. Il ne le remplace même réellement, qu'après son deuil expiré ; & ce deuil dure trois ans. C'est un Corps de Mandarins qui dirige le timon des affaires durant cet intervalle.

Piété filiale.

Le respect pour les morts égale celui qu'on porte à ses parens d'un âge supérieur, tant qu'ils vivent. Qu'un convoi s'offre sur la route de l'Empereur, ce Prince ne manque jamais d'envoyer faire un compliment de condoléance aux parens du mort.

On enseigne à l'héritier du trône les devoirs réciproques du pere & du fils, ceux du Prince & du sujet. On lui répete qu'un fils, qui connoît ses devoirs & qui les observe, remplira également bien les obligations d'un pere ; qu'un Prince, né pour le trône, se forme aux fonctions de Souverain, lorsqu'il apprend à bien connoître celles de sujet ; & qu'enfin, pour savoir commander, il faut avoir su obéir.

L'Administration & les Loix sont venues au secours des Moralistes pour le maintien du respect filial. On l'enseigne dans toutes les écoles publiques de l'Empire ; c'est même ce qu'on y enseigne d'abord, & avec le plus de soin. Les Loix ont aussi réglé, dans le plus grand détail, les obligations réciproques des parens & des enfans ; des freres aînés & des freres cadets ; des maris & des femmes ; des oncles & des neveux, &c. Quelques châtimens modérés, quelques récompenses flatteuses, retiennent les uns, & encouragent les autres.

Un des plus puissans moyens, employés par les Souverains de la Chine pour maintenir la *piété filiale*, fut toujours de n'accorder qu'aux peres, soit vivans, soit

Piété filiale.

morts, les diſtinctions que leurs fils avoient pu mériter par eux-mêmes. L'exemple que nous allons en rapporter eſt ancien; mais nous le citerons, parce qu'il eſt frappant. Le fils de *Chouantzée* avoit été premier Miniſtre du Prince de *Ouei*. Son pere mourut, & il demanda pour lui un titre d'honneur. Le Prince lui répondit : » La famine déſoloit le royaume de *Ouei*; votre pere donna » du riz à ceux qui en ſouffroient davantage. Quelle bien- » faiſance! Le royaume de *Ouei* toucha preſque au moment » de ſa ruine; votre pere en défendit les intérêts au péril » de ſa vie. Quelle fidélité! Le gouvernement du royaume » de *Ouei* ayant été confié aux ſoins de votre pere, » il fit beaucoup d'excellentes Loix, entretint la paix & » l'union avec tous les Princes voiſins, & conſerva les » droits & les prééminences de ma couronne. Quelle ſa- » geſſe! Ainſi, le titre d'honneur que je lui décerne, eſt » celui de *Tchin-ouei-oven*, bienfaiſant, ſage, & fidele «. Le fils étoit l'auteur de tout ce qu'on attribue ici au pere; mais, à la Chine, le pere a le mérite de tout ce que ſon fils peut faire de mieux.

Nous reviendrons ſur cet article dans celui des mœurs & uſages; car, dans ce ſingulier Empire, la *piété filiale* tient autant aux uſages & aux mœurs qu'à la Loi même. Ce qui le prouve, c'eſt que l'Empereur ne s'en éloigne pas plus que le dernier de ſes ſujets. Il feroit, en paroiſſant y manquer, la plus grande faute contre la politique. Le reſpect filial commence dans les familles, & remonte, par degrés, juſqu'au pere commun, qui enchérit lui-même ſur le dernier de ſes ſujets, ſoit dans l'eſpece de culte qu'il rend à ſes ancêtres, ſoit dans ſa conduite

envers

envers l'Impératrice mere, si elle a survécu à son époux. Aucune mere, dans le monde entier, de quelque rang qu'elle puisse être, ne jouit d'un hommage aussi marqué, aussi éclatant, aussi public. C'est sur-tout le premier jour de chaque année qu'il se renouvelle dans tous ses détails, & d'une maniere bien imposante. Nous en tracerons ici l'esquisse, d'après le récit de quelques témoins oculaires.

Piété filiale.

A peine le soleil paroît sur l'horizon, que les Mandarins de tous les Tribunaux se rendent au palais, & s'alignent, selon leur rang, dans la cour qui sépare la salle du trône d'avec la porte intérieure du palais : ils sont tous en habit de cérémonie. Les Princes, les Comtes de la famille Royale, revêtus des décorations particulieres qui les distinguent, sont placés en ligne dans la même cour, selon le rang qu'ils occupent dans l'Empire. L'Empereur sort de son appartement pour aller chez sa mere. Il est porté dans sa chaise de cérémonie, quoique la course ne soit pas longue. L'appartement de l'Impératrice est situé dans l'enceinte du palais, & n'est séparé que par quelques cours de celui de l'Empereur. » Ceux qui portent le *Insignia* de l'Empire, c'est-à-dire, les masses, » piques, drapeaux, étendards, &c. ont à peine fait » quelques pas, quoiqu'ils se touchent presque les uns les » autres, qu'ils sont arrivés dans la premiere cour du palais » de l'Impératrice mere, où ils se rangent sur deux lignes. » Les Mandarins se rangent de même sur deux lignes, » & les Princes du Sang, les Comtes de la famille » Royale dans la troisieme, qui est vis-à-vis la salle du » trône de l'Impératrice mere. L'Empereur descend de » sa chaise dans le vestibule de cette cour, & la traverse

Piété filiale.

» à pied. Ce n'eſt pas par l'eſcalier du milieu, c'eſt par » celui de l'Orient que l'Empereur monte ſur la plate-» forme qui mene à la ſalle du trône de l'Impératrice. » Lorſqu'il eſt arrivé dans la galerie couverte qui en forme » la façade, un Mandarin du *Li-pou* (ou Tribunal des » Rits) ſe met à genoux, & préſente le placet de l'Em-» pereur, pour prier Sa Majeſté l'Impératrice de vouloir » bien monter ſur ſon trône pour recevoir ſes humbles » proſternations. L'Eunuque Mandarin, à qui on a remis » le placet, le porte dans l'intérieur. L'Impératrice mere » ſort, en habit de cérémonie, de ſon appartement, » ſuivie de toute ſa Cour, & monte ſur ſon trône. L'Eu-» nuque Mandarin en avertit le Mandarin du *Li-pou*, » qui en eſt, pour l'ordinaire, le Préſident. Celui-ci ſe » met à genoux devant l'Empereur, & le prie de faire » ſa cérémonie filiale à ſa très-auguſte mere. L'Empereur » s'avance dans la galerie vis-à-vis du trône de ſa mere, » & ſe tient debout, les manches abattues, les bras » pendans. Les Princes qui ſont au fond de la cour, & » les Mandarins qui ſont dans la cour ſuivante, en font » autant. La muſique de l'Empereur, celle de l'Impéra-» trice, jouent enſemble l'air *Ping*, qui eſt très-doux » & très-tendre. Un Mandarin crie à haute voix : *Met-» tez-vous à genoux ;* & dans l'inſtant, l'Empereur, les » Princes, tous les Mandarins tombent à genoux. Un » moment après, il crie : *Proſternez-vous ;* & tout le monde » ſe proſterne, la face contre terre. Il crie : *Redreſſez-» vous ;* & tout le monde ſe redreſſe. Il crie de nouveau, » après trois proſternations : *Relevez-vous* ; alors l'Em-» pereur, les Princes, tous les Mandarins ſe remettent

» debout, dans la posture où ils étoient d'abord; puis » ils retombent à genoux, font trois prosternations nou- » velles, se relevent encore, retombent à genoux, & » en font trois autres. Ces neuf prosternations faites, » le Mandarin du *Li-pou* se remet à genoux, & présente » un second placet de l'Empereur, pour inviter l'Impé- » ratrice mere à retourner dans son appartement. Le » placet est porté dans l'intérieur de la salle, & la mu- » sique de l'Impératrice annonce son départ. La musique » de l'Empereur lui répond; après quoi le Mandarin du » *Li-pou* vient se prosterner devant ce Prince, lui an- » nonce que la cérémonie est finie, & l'invite à retourner » dans son appartement. La musique de l'Empereur joue » une fanfare; le Prince redescend par l'escalier de l'O- » rient, traverse la cour à pied, & ne rentre dans sa chaise » que sous le vestibule où il l'avoit quittée. Son cortége » l'accompagne dans le même ordre à son retour. C'est » alors que l'Impératrice régnante, suivie de toutes » les Reines, Princesses, Comtesses de la famille Im- » périale, & de toutes les Dames de la Cour, vient » faire aussi ses prosternations à l'Impératrice mere, & » avec le même cérémonial. Pour l'Empereur, il monte » quelque temps après sur son trône, & reçoit celles » des Princes, des Mandarins, de tous les Tribunaux, » & de tous les Vassaux & Tributaires, soit nationaux, » soit étrangers «.

Piété filiale.

Cette cérémonie est de rigueur dans tous ses points. En voici une preuve bien frappante. L'Empereur, outre la cérémonie du jour de l'an, est obligé de rendre visite à sa mere tous les cinq jours. L'Empereur régnant, parvenu

Piété filiale.

à l'âge de ſoixante & trois ans, ne s'étoit pas encore exempté une ſeule fois de ce devoir avec toutes ſes formes. Celle de traverſer les cours à pied au milieu de l'hiver pouvoit l'incommoder, ſur-tout quand le vent du nord ſe fait vivement ſentir ; cependant il ne ſongeoit point à ſe diſpenſer de cet uſage. Il fallut que l'Impératrice mere l'en affranchît par une déclaration publiée & enregiſtrée. Elle y ordonne à ſon fils, pour ménager *ſa chere ſanté*, de venir chez elle par la porte latérale de la cour, & de ne deſcendre de ſa chaiſe que ſous la galerie qui eſt devant ſon appartement.

Un Empereur nouvellement proclamé, & dont la mere exiſte encore, ne peut recevoir l'hommage des Grands de ſa Cour qu'après avoir rendu le ſien à ſa mere.

Il ne ſe choiſit point une femme, ne donne aucune Principauté à ſes enfans, ne fait aucun réglement pour la famille Impériale, n'accorde au Peuple aucune grace, &c., ſans conſulter ſa mere. C'eſt même elle qui paroît avoir préſidé à toutes ces opérations ; c'eſt en ſon nom qu'elles ſont notifiées à tout l'Empire. L'Empereur ſemble ne faire que lui obéir ; & c'eſt ce qu'il a ſoin d'annoncer par la déclaration qu'il joint à celle de l'Impératrice. Celle-ci pourtant n'auroit point force de Loi ſans cette attache.

Enfin, on tient pour maximes à la Chine, que la piété filiale du Prince double toutes les vertus de ſes ſujets ;

Que tout ſcélérat a commencé par être mauvais fils ;

Que toutes les vertus ſont en péril quand la piété filiale eſt attaquée ;

Que louer ſon fils c'eſt ſe vanter ; que blâmer ſon pere c'eſt ſe flétrir ;

Que tout ce qui donne atteinte à la piété filiale est une calamité publique ; & que tout ce qui l'augmente est un grand coup d'Etat. *Piété filiale.*

Finissons par un axiome qui paroîtra trivial, & qui est profond. » L'agneau qui tette à genoux arrête sa mere «.

Telle est, en abrégé, la doctrine des Chinois sur la piété filiale. Quelques passages de ce chapitre étonneront sans doute les Lecteurs François ; ils nous étonnent quelquefois nous-mêmes. Nous y reviendrons dans l'Article des Mœurs & des Usages ; nous y ferons voir les inconvéniens particuliers de cette morale exclusive. Il n'en est pas moins vrai que le Gouvernement gagne plus à l'étendre qu'à la restreindre.

CHAPITRE XII.

Administration intérieure.

On ne connoît guere d'autre genre d'Administration à la Chine. Ce vaste Empire a peu de relation même avec ses plus proches voisins. Les Chinois furent toujours aussi jaloux de se concentrer chez eux, que certains Peuples d'anticiper sur d'autres. *Administration intérieure.*

Si quelque chose peut démontrer l'antiquité de cet Empire, c'est l'ordre étonnant qu'on y voit établi depuis tant de siecles. Rien de complet, rien de fini ne se fait rapidement ; & on trouve ici, depuis deux, trois mille ans, des institutions que le temps seul avoit pu amener, qui nécessairement étoient déjà le fruit d'une longue expérience.

Administration intérieure.

Tel eſt, entre autres, l'antique uſage de faire chaque année un dénombrement général de tout l'Empire par familles, par diſtricts, & par provinces. Cette liſte embraſſe tous les individus, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ni de rang. Elle eſt univerſelle; mais il en exiſte une ſeconde, qui n'eſt que particuliere : elle concerne uniquement les gens du Peuple, depuis l'âge de ſeize ans révolus juſqu'à celui de cinquante. On efface le nom de quiconque eſt parvenu à cette période. Ce dernier rôle ſert pour l'ordre des corvées, pour les recherches générales, pour faciliter les fonctions de la police, &c. Quant aux dénombremens généraux, ils ſont juridiques, & fidélement conſervés. C'eſt une reſſource toujours prête pour conſtater l'état des perſonnes, ou des familles, dans toutes les circonſtances qui intéreſſent ou le Gouvernement ou les particuliers. Il s'en ſert auſſi pour juger de la quantité de monde qui a péri, ſoit par les inondations, ſoit par les tremblemens de terre, les maladies épidémiques, &c.; pour connoître ce qu'il faut de ſecours dans les années de diſette; l'état de l'agriculture & de ſes produits; combien on peut ou l'on doit y multiplier les manufactures, les Mandarins, les gens de guerre, & quelle quantité de ces derniers tel ou tel canton peut fournir. Le Miniſtere a une notice détaillée de toutes les terres de chaque diſtrict, de leur degré de fertilité, & de ce qu'on y cultive. Il eſt naturel que l'Empereur, qu'on nomme *le pere commun*, & qui ſe regarde comme tel, ſache quel genre de ſecours il faut porter à certain canton, quel nombre d'individus il faut ſecourir. Les magaſins & les greniers de l'Empire ſont deſtinés à cet uſage.

Administration intérieure.

Ces magasins sont fournis de tout; & tout est prêt, au besoin, pour faire face aux accidens inopinés. Aucun ne peut prendre l'Administration au dépourvu; elle connoît toutes les dépenses qu'elle doit faire: elle les fait toutes à propos, toutes avec dignité, toutes sans embarras; c'est le fruit de l'ordre établi depuis long-temps dans cette partie si essentielle. Rien ne se fait que de l'aveu, & presque sous les yeux de l'Empereur. Les Tribunaux lui présentent des placets, où ils lui exposent ce qu'il seroit utile de faire: il accueille, ou il rejette. Ce sont eux, dans le premier cas, qu'il charge de veiller à l'exécution, & qui lui rendent compte des dépenses qu'elle a entraînées. Tout se fait juridiquement, tout est surveillé; & la fraude est d'autant plus rare, qu'elle devient à peu près impossible.

On présume bien que la Chine a ses Loix somptuaires. Ce Code économique détermine, dans le plus grand détail, la forme des habits pour toutes les saisons, le prix de ces habits pour tous les états, pour tous les âges. L'Empereur lui-même ne fait point exception à cette regle. Ses habits de cérémonie sont plus ou moins somptueux, selon les cérémonies religieuses, politiques & domestiques pour lesquelles il les prend. L'habit ou le costume autorisé dans telle ou telle classe, est tellement indiqué par le Code somptuaire, qu'on distingue, à son premier aspect, de quelle classe est celui qui le porte. Il est tellement économisé, qu'il met un frein au luxe du riche & ne gêne point le pauvre.

L'Impératrice mere est beaucoup plus magnifique dans ses habits, & dans tout ce qui est à son usage, que l'Em-

Administration intérieure.

pereur même. L'Impératrice régnante eſt en tout au niveau de ſon époux. Il en eſt ainſi des Princeſſes, relativement aux Princes qu'elles ont épouſés.

Les enfans prennent, dans les fêtes de famille, leurs habits de cérémonie, pour faire plus d'honneur à leurs parens ; mais ni les uns ni les autres ne doivent porter ces ſortes d'habits que très-rarement, c'eſt-à-dire, dans les circonſtances prévues par la Loi. L'Empereur donne lui-même l'exemple de s'habiller fort ſimplement; il n'étale, dans ſon extérieur, aucun faſte, excepté dans les jours de grandes cérémonies.

Son palais, il eſt vrai, paſſe en Europe pour une ville, & c'en eſt une par l'immenſe étendue de ſon enceinte; mais c'eſt-là ce qui fait le plus grand mérite de ce palais. Huit grandes cours, des ſalles immenſes, des colonnes riches, mais groſſiérement travaillées; des jardins qu'on prendroit pour de vaſtes campagnes ; des pavillons, connus ſous le nom de *Kioſques*, parſemés dans cette vaſte étendue; voilà ce qui compoſe ces édifices royaux. L'Empereur en a un grand nombre de cette eſpece. Chaque capitale d'une province en renferme un, qui eſt la demeure du Vice-Roi. On en trouve dans des villes moins importantes, pour le logement des Mandarins en place ; & ces derniers palais ne ſont pas toujours fort inférieurs aux premiers.

Les palais ſont le fruit d'une magnificence faſtueuſe. Eriger des ponts ſur des rivieres qui en manquent, faire creuſer des canaux dans les cantons qui manquent de rivieres; voilà une magnificence vraiment utile. On a multiplié les ponts en raiſon du nombre des canaux &

des

des rivieres : ces ponts ſont de trois, de cinq, ou de ſept arches ; celle du milieu a quelquefois trente-ſix & même quarante-cinq pieds de largeur. Elle eſt fort élevée, pour procurer aux barques la facilité de paſſer ſans abaiſſer leurs mâts. Les arches de droite & de gauche n'ont guere moins de trente pieds en largeur. Leur élévation diminue proportionnellement aux talus du pont.

Adminiſtration intérieure.

Quelques-uns n'ont qu'une ſeule arche, & une voûte aſſez mince; aucune charrette n'a le droit de les traverſer. Il eſt vrai qu'en général les Chinois ne ſe ſervent que de Porte-faix pour tranſporter leurs ballots, même d'une Province en une autre.

On ſent de quelle utilité peuvent être les canaux, ſurtout dans les pays bien cultivés; & la Chine l'eſt mieux que tout autre : auſſi renferme-t-elle un plus grand nombre de canaux. Tous ſont navigables ; tous ont depuis dix juſqu'à quinze toiſes de largeur. Leurs bords ſont communément revêtus d'une pierre de taille ſi fine dans ſon eſpece, qu'on la prendroit pour un marbre couleur d'ardoiſe. C'eſt encore le Gouvernement qui fournit à la dépenſe de leur conſtruction & de leur entretien.

Ces canaux navigables procurent à chaque Province un moyen facile d'envoyer dans une autre ce qu'elle a de trop, & d'en recevoir ce qui lui manque.

L'Agriculture eſt la principale, & preſque l'unique reſſource des Chinois : ils la regardent comme la premiere des profeſſions, comme celle dont la ſociété retire le plus d'avantages. Le Laboureur y jouit de très-grands priviléges. Le Marchand & l'Artiſte y ſont moins conſidérés.

Administration intérieure.

Il eſt permis à la Chine d'employer une partie des grains à fabriquer de la biere & de l'eau-de-vie ; mais ſi l'année eſt peu abondante, l'Adminiſtration ordonne auſſi-tôt de ſuſpendre cette fabrication.

Les Empereurs Chinois ne ſe ſont point bornés à publier de ſages réglemens ſur l'Agriculture ; ils l'encouragent par leur propre exemple. La cérémonie célebre où l'Empereur laboure un champ de ſes propres mains, a été ſouvent citée dans nos Livres : voici plus en détail en quoi elle conſiſte.

Le printemps à la Chine commence toujours dans le mois de Février, mais non permanément le même jour. Cette époque eſt indiquée par le Tribunal des Mathématiques. Celui des Rits l'annonce à l'Empereur par un mémorial, où tout ce que le Prince doit faire dans cette circonſtance eſt ſcrupuleuſement détaillé. Il nomme d'abord douze perſonnes des plus illuſtres pour l'accompagner, & labourer après lui. On y compte trois Princes du Sang, & neuf Préſidens des Cours Souveraines. Les Aſſeſſeurs de ceux qui ſont trop vieux, ou trop infirmes, les remplacent dans cette cérémonie ; mais il faut qu'ils y ſoient autoriſés par l'Empereur.

La fête eſt précédée d'un ſacrifice offert par le Souverain au *Chang-ti* (c'eſt-à-dire, à l'Etre ſuprême). L'Empereur s'y diſpoſe par trois jours de jeûne & de continence. Ceux qui doivent le ſuivre ſont aſtreints à la même regle. D'autres ſont nommés la veille de la cérémonie par l'Empereur, pour aller ſe proſterner devant la ſépulture de ſes ancêtres morts, & les avertir que le jour ſuivant il célébrera le grand ſacrifice.

Administration intérieure.

Le lieu où l'Empereur offre le ſacrifice du printemps, eſt un tertre ſitué à quelques ſtades de la ville; il doit avoir cinquante-quatre pieds de haut: cette élévation eſt de rigueur, & preſcrite par les Rits. C'eſt à titre de Souverain Pontife que l'Empereur ſacrifie. Il invoque le *Chang-ti*, & lui demande l'abondance en faveur de ſon peuple. De là il deſcend, accompagné des trois Princes & des neufs Préſidens qui doivent labourer avec lui. Le champ deſtiné à cette opération eſt peu éloigné du tertre. Une quarantaine de Laboureurs ont été nommés pour atteler les bœufs à la charrue, & préparer les grains que l'Empereur doit ſemer. Ils ſont de cinq eſpeces différentes, qu'on regarde comme les plus néceſſaires; c'eſt du froment, du riz, du millet, des féves; c'eſt enfin une autre ſorte de mil, que les Chinois nomment *Cao-leang*. Ces grains ont été apportés dans des caſſettes magnifiques par des perſonnages d'un rang diſtingué.

L'Empereur s'empare de la charrue, & trace pluſieurs ſillons. Les Princes labourent après lui, &, après eux, les Préſidens. Enſuite le Souverain ſeme les cinq ſortes de grains dont il vient d'être parlé; cela fait, on diſtribue, par ſon ordre, aux quarante Laboureurs qui ont arrangé l'attelage & préparé les grains, quatre pieces de coton à chacun pour ſe faire des habits. On fait le même préſent à une quarantaine d'autres plus âgés, qui ont ſeulement été ſpectateurs de cette cérémonie. Ces préſens, comme on le voit, ne ſont point faſtueux; mais, à coup sûr, la cérémonie eſt impoſante & encourageante.

L'application des Chinois à l'agriculture ſe fortifie encore par la vénération qu'ils ont pour ſon origine. Ce

Administration intérieure.

fut, disent-ils, *Chin-nong*, un de leurs premiers Empereurs, qui la leur enseigna. Ils le réverent encore aujourd'hui comme l'inventeur de cet Art si utile. *Chun*, autre Monarque Chinois des premiers temps, fut tiré de la charrue par le célebre *Yao* pour en faire son Ministre. Il le désigna ensuite son successeur, quoique lui-même eût un fils; mais il jugeoit ce Prince peu digne de le remplacer. *Chun* en usa comme avoit fait *Yao*; il se donna pour successeur *Yu*, qui avoit commencé comme lui.

Il ne faut point juger des Laboureurs Chinois d'après les nôtres, sur-tout relativement aux lumieres que procure l'éducation. Les écoles gratuites sont très-nombreuses dans toutes les Provinces de la Chine. On en trouve jusque dans les villages. Là, le fils du pauvre est admis comme celui du riche; leurs devoirs, leurs études sont les mêmes; l'attention des Maîtres se partage également entre eux; & c'est souvent de cette source obscure que sortent des talens faits pour briller sur la scene du grand monde. Rien de plus ordinaire à la Chine que de voir le fils d'un paysan régir la Province dont son pere a long-temps labouré un petit coin. Ce pere lui-même, enlevé à sa charrue, & porté dans une sphere supérieure, pourroit, en se rappelant son éducation primitive, & sur-tout s'il a du génie, se trouver encore au niveau de son nouvel emploi.

On a vivement reproché à la Chine l'infanticide, & l'exposition des enfans. On présume bien que ni l'un ni l'autre ne sont autorisés par aucune Loi. Ils sont aussi bien moins fréquens qu'on ne le publie en Europe. On lit,

Administration intérieure.

il est vrai, dans le Pere du Halde : » Qu'il arrive *quelque-* » *fois* que les Chinois, se trouvant hors d'état de nourrir » une nombreuse famille, engagent les Sages-femmes à » étouffer dans un bassin plein d'eau les petites filles » aussi-tôt qu'elles sont nées «. *Quelquefois* ne veut pas dire souvent, mais il signifie encore trop sans doute pour l'honneur de l'humanité. Les Chinois se retrouveroient par-là au niveau des Spartiates qui précipitoient dans l'Eurotas tout enfant mal conformé ; avec la différence que ce crime étoit autorisé à Sparte, & ne le fut jamais à la Chine. L'infanticide y est le plus communément produit par le fanatisme de l'idolâtrie; fanatisme qui ne domine guere que chez le bas peuple. C'est pour obéir à l'oracle d'un Bonze, ou pour se délivrer d'un sort, ou pour s'acquitter d'un vœu, qu'on précipite dans la riviere ces malheureux enfans : c'est à l'Esprit du fleuve qu'on les sacrifie. Tous les Peuples anciens, du moins presque tous, se sont souillés d'horreurs à peu près semblables ; mais il s'en faut de beaucoup que le Gouvernement Chinois affiche, à cet égard, la tolérance. On connoît le trait de ce Mandarin, qui, indigné de cette fanatique barbarie, fit saisir au corps les auteurs, les complices d'un pareil attentat, & les fit jeter l'un après l'autre dans le fleuve Kiang, sous prétexte de porter ses lettres & ses vœux à l'Esprit de la riviere. Au surplus, ces coupables dévouemens n'ont guere lieu que dans certains cantons de la Chine où l'idolâtrie entretient parmi le peuple les préjugés, le fanatisme & l'ignorance.

Souvent aussi les cadavres d'enfans qu'on voit flotter sur l'eau n'y ont été jetés qu'après leur mort ; & il en

Administration intérieure.

eſt de même de ceux qu'on trouve dans les rues, ou ſur le bord des chemins publics. C'eſt la pauvreté des parens qui leur ſuggere ce triſte moyen, parce qu'alors leurs enfans ſont inhumés aux frais de la Police.

Il reſte à parler des enfans qu'on expoſe en vie. C'eſt un uſage toléré à la Chine. Ils ſont enlevés tous les matins par les ſoins du Gouvernement, de même qu'ils ſont nourris par ſes ſoins. C'eſt avertir qu'il faut les expoſer la nuit, c'eſt encourager cette expoſition; & la bonne politique eſt ici d'accord avec l'humanité.

L'eſclavage eſt connu, eſt autoriſé à la Chine; mais les Chinois en ont modéré la rigueur. Chez eux, un eſclave peut ſe racheter, quand il a mis cette réſerve dans ſon acte d'engagement, ou quand même, au défaut de cette reſtriction, ſon Maitre juge à propos d'y ſouſcrire. Les Chinois ont auſſi des domeſtiques à gages, qui peuvent les quitter, ſi le Maître ne leur convient pas, comme le Maître peut les renvoyer à volonté. Ici l'Adminiſtration n'a rien à faire, & ne ſe mêle de rien.

Mais les Tartares-Chinois, c'eſt-à-dire, les ſucceſſeurs des Conquérans de la Chine, ne connoiſſent point cette reſtriction : leurs eſclaves ſont permanens, & rien, excepté la volonté du Maître, ne peut changer leur ſort. Voilà ce qui concerne l'adminiſtration ſur cet article; nous y reviendrons dans celui des Mœurs & Uſages.

On retrouve à la Chine cette eſpece d'hommes que la jalouſie orientale fit, preſque dès l'origine des temps, retrancher de la claſſe où la Nature les avoit placés : on y voit des Eunuques ; mais leur nombre eſt moins grand qu'on ne le préſume en Europe. Aucune Loi n'autoriſe la

mutilation ; elle eſt même flétrie par la doctrine de la piété filiale : elle ne l'eſt pas moins par les fonctions qu'exercent les Eunuques chez l'Empereur & les Impératrices. Tout ſe réduit, pour le plus grand nombre, à balayer les cours du palais.

Adminiſtration intérieure.

Le Calendrier eſt à la Chine un objet d'Adminiſtration. Tous les ans on en publie un aux frais de l'Empereur. Il eſt compoſé par le Tribunal des Mathématiques ; mais l'Aſtrologie judiciaire en eſt la baſe. On pourroit le comparer à l'Almanach de Liége, en ajoutant à celui-ci une liſte, priſe au haſard, des jours heureux & malheureux.

Il n'eſt pas juſqu'à la Gazette même qui ne tienne eſſentiellement à la conſtitution politique. Elle s'imprime chaque jour à Pe-king, & ſe répand de là dans toutes les Provinces. Elle renferme tous les objets qui tiennent à l'Adminiſtration ; & l'Adminiſtration embraſſe tout, entre dans les moindres détails, ſecourt, punit, ou récompenſe toujours à propos. On lit dans cette Gazette le nom des Mandarins qui ont été deſtitués de leurs emplois, & les motifs de cette deſtitution ; ſoit qu'ils aient été ou trop indulgens, ou trop durs, ou trop rapaces dans l'exercice de leur emploi, ſoit qu'on les ait jugés incapables de le bien remplir. On y apprend de même le nom du Mandarin qui vient d'être élevé par ſon mérite à tel poſte éminent ; le nom de tel autre que ſon incapacité a fait renvoyer du ſien pour en occuper un moindre. Elle parle de toutes les affaires criminelles qui tendent à la peine de mort ; des Officiers qui remplacent les Mandarins congédiés ; des calamités qui ont

Administration intérieure.

affligé telle ou telle Province; des secours que le Gouvernement lui a procurés; des dépenses de l'Administration relativement à la subsistance des troupes, au besoin du Peuple, à l'entretien ou à la construction des ouvrages publics, aux bienfaits du Prince : on y voit enfin jusqu'aux remontrances que les Tribunaux supérieurs prennent la liberté de faire au Souverain, ou sur ses décisions, ou sur sa conduite personnelle, quelquefois sur le tout ensemble. Cependant on n'imprime rien dans cette Gazette qui n'ait été présenté à l'Empereur, ou qui ne vienne de lui. Il y a peine de mort pour quiconque oseroit insérer un article faux dans cette Feuille ministérielle.

Rien n'a force de Loi ni de jugement, sans l'apposition du sceau de l'Empereur : ce sceau est d'environ huit doigts carrés; il est d'un jaspe fin, sorte de pierre précieuse fort estimée à la Chine. Le Souverain seul est en droit d'avoir un sceau de cette matiere. Ceux qu'il donne par honneur aux Princes, sont d'or; ceux des Vice-Rois & des Grands Mandarins sont d'argent; ceux des Mandarins ou Magistrats d'un ordre inférieur ne peuvent être que de cuivre ou de plomb. La forme en est plus ou moins grande, selon le rang qu'ils tiennent dans l'ordre des Mandarins & dans les Tribunaux. Lorsque le sceau d'un de ces Officiers est usé, il doit en avertir le Tribunal supérieur; alors on lui en fait parvenir un neuf, & l'on exige qu'il rende l'ancien.

L'Empereur munit aussi du sceau Impérial chaque Visiteur qu'il envoie dans telle ou telle Province. Le devoir de ces Députés est d'examiner la conduite des Gouverneurs,

Administration intérieure.

neurs, des Magistrats & des particuliers. Croit-il devoir citer le Vice Roi à son Tribunal? Ce Chef, si redouté, est obligé de s'y rendre. S'agit-il d'un Magistrat supérieur à d'autres Magistrats? Celui-ci devient prisonnier du Visiteur; & jusqu'à ce qu'il ait prouvé que sa conduite est intacte, il est, comme on dit parmi nous, suspendu de toutes fonctions: le Vice-Roi, au contraire, exerce toujours les siennes; mais le rapport du Visiteur décide, pour l'ordinaire, de leur sort commun; comme l'existence de ce Député dépend de la fidélité de son rapport.

Disons plus; & voici ce qui est vraiment admirable: c'est que l'Empereur prend quelquefois le parti de remplacer lui-même les Visiteurs dans quelques Provinces. *Kang-hi*, un des plus célebres Monarques de la Chine, & qui vivoit au commencement de ce siecle, donna, dans une pareille circonstance, un exemple mémorable de sévérité de justice. Un jour qu'il s'étoit un peu éloigné de sa suite, il apperçut un vieillard qui pleuroit amérement. Qu'avez-vous, lui demanda l'Empereur? Seigneur, lui répondit le vieillard sans le connoître, je n'avois qu'un fils; il faisoit toute mon espérance, & pouvoit devenir l'appui de ma famille. Un Mandarin Tartare me l'a enlevé: je me vois par-là privé de tout secours, & n'en espere aucun; car jamais un homme foible & pauvre comme moi, n'obtiendra justice du Gouverneur contre un homme puissant. On vous la rendra, lui répondit l'Empereur, toujours sans se faire connoître; montez en croupe derriere moi, & conduisez-moi à la maison du ravisseur. Le bon homme accepta; &, après deux heures

Administration intérieure.

de route, ils arriverent chez le Mandarin, qui ne s'attendoit point à cette visite.

La suite de l'Empereur arriva presque en même temps que lui; la maison du Mandarin fut bientôt remplie & entourée. Le Mandarin ne put nier la violence dont on l'accusoit, & l'Empereur le condamna à perdre la tête: ce qui fut sommairement exécuté. Alors, se retournant vers le vieillard, il lui dit du ton le plus grave & le plus imposant: » Je vous donne la charge du coupable qui » vient de mourir; ayez soin de la remplir avec plus de » modération que lui, & profitez de sa faute & de sa » punition, de crainte qu'à votre tour vous ne serviez » d'exemple aux autres «.

CHAPITRE XIII.

Continuation du précédent. Fonctions des Vice-Rois & des Mandarins répartis dans les Provinces. Administration militaire.

Administration militaire.

LE Vice-Roi d'une Province porte le nom de *Tsong-tou*: c'est toujours un Mandarin de la premiere classe; & il jouit, dans son district, d'un pouvoir presque illimité. Il parcourt sa Province avec une pompe impériale; jamais, même dans les moindres occasions, il ne sort de son palais sans être accompagné de cent hommes. Les honneurs qu'on lui rend égalent ceux qu'on rendroit à l'Empereur qu'il représente. C'est autour de lui que se

verſent les tributs payés par la Province qui lui eſt confiée; c'eſt lui qui les fait tranſporter dans la capitale de l'Empire, après en avoir retenu ce qui eſt d'uſage pour ſubvenir aux beſoins urgens de ſa Province. Tous les procès viennent à ſon Tribunal. Il peut condamner à mort un criminel. Mais ni cet Arrêt, ni ceux même de la Tournelle Chinoiſe ne peuvent être exécutés qu'après avoir été ratifiés par l'Empereur.

Administration militaire.

Chaque *Hien* (ou chaque Bailliage) a ſon Mandarin. Celui-ci eſt chargé d'y adminiſtrer la juſtice, d'arranger les démêlés entre particuliers, ou de ſévir contre celui qui a tort. Ils reçoivent auſſi le tribut que chaque famille doit à l'Empereur.

Le Vice-Roi envoie tous les trois ans à la Cour des notes plus ou moins favorables ſur la conduite des Mandarins qui lui ſont ſubordonnés. Elles reglent leur ſort: on les conſerve, ou on les déplace d'après elles.

Le Vice-Roi a lui-même ſes ſurveillans. Les Viſiteurs de Province peuvent uſer contre lui des mêmes armes qu'il emploie contre ſes inférieurs.

Ceux qu'il a notés défavorablement, ſont punis à proportion de leurs torts: on récompenſe, d'après la même regle, ceux qui ont eu des notes favorables.

Quelques-uns des premiers ſont caſſés de leurs emplois; d'autres ſont ſimplement abaiſſés de quelques degrés, & pourvus de quelque emploi inférieur à celui dont on les dépouille. Ils riſquent de n'en obtenir jamais aucun, s'ils ſont déchus de dix degrés. Une ſingularité qui n'exiſte qu'à la Chine, c'eſt que le Mandarin réduit à un poſte ſubalterne, eſt obligé de rappeler à la tête

Administration militaire.

de ses Ordonnances le nombre de degrés qu'il a perdus. Par exemple, il dira : Moi, un tel Mandarin, abaissé de trois, ou quatre, ou six degrés (selon le cas où il se trouve), fait savoir & ordonne, &c.

Ces Mandarins inférieurs sont sous la dépendance des Visiteurs de Province d'une maniere très-étroite. Ceux-ci peuvent, de pleine autorité, les destituer, si le délit est grave ; ils ne consultent la Cour que lorsqu'il n'est pas urgent de sévir.

Jamais, dans un Tribunal de Pe-king, on n'admet en même temps le pere, le fils, le frere, ni l'oncle, ni le petit-fils. Des parens au quatrieme degré ne peuvent siéger en Province dans un même Tribunal.

La bienveillance du Gouvernement se manifeste comme sa justice envers les Mandarins. On place dans des lieux plus voisins de leur canton originaire, ceux qui ont passé soixante ans ; on fait rentrer en charge, le plus tôt possible, ceux qui ont été forcés d'interrompre leur service, ou par une maladie, ou par un deuil, ou pour se rendre auprès de leurs parens accablés d'âge & d'infirmités. On abrége aussi le temps de leur service dans tout endroit où l'air est mal-sain.

Les Mandarins Tartares peuvent demander un congé, & l'obtiennent, soit pour aller à la rencontre de leur pere ou de leur mere, de leur grand-pere ou de leur grand'mere, qui reviennent malades du fond d'une Province ; soit pour aller au devant du cadavre de leur frere, ou pour assister à ses funérailles. Le temps du deuil est moins long pour eux que pour les Chinois ; il est restreint à cent jours.

Administration militaire.

Tous les Mandarins, tant Chinois que Tartares, tant d'armes que de Lettres, sont tenus de rendre, tous les trois ans, compte par écrit des fautes qu'ils ont faites dans l'exercice de leurs fonctions. Cette espece de confession est examinée à la Cour, si elle vient des Mandarins des quatre premiers Ordres. Elle l'est par les Tribunaux des Gouverneurs des Provinces, lorsqu'elle part des Mandarins d'un Ordre inférieur. Ce n'est pas tout, le Gouvernement fait faire des perquisitions pour découvrir si cet aveu a toute l'étendue qu'il devoit avoir. Il veut être informé si tel ou tel Mandarin est appliqué aux affaires; s'il observe & fait observer les Loix; quel est son talent, quel est son âge. Est-il vieux & cassé, ou habituellement infirme? N'est-il point avare, dur, ou trop sévere, ou trop facile? Joint-il un jugement sain à l'expérience qu'exige sa place, &c.?

C'est au Tribunal des Mandarins que toutes ces informations sont adressées; il les examine, pese dans une juste balance le bien & le mal, & forme ensuite trois classes des noms de tous les Mandarins qui viennent d'être soumis à cette inquisition politique. La premiere est composée de ceux à qui on destine des récompenses, de l'avancement; la seconde, de ceux à qui on a donné des avertissemens & des notes peu favorables; la troisieme, de ceux qu'on déplace pour quelque temps, ou qu'on casse pour toujours. Quelques-uns de cette troisieme classe restent dans leur emploi; mais c'est à leurs dépens qu'ils doivent l'exercer; on leur en retranche & le bénéfice, & même les honneurs.

Tout Mandarin est récompensé lorsqu'il a rempli sa

Administration militaire.

mission avec zele, avec fidélité, avec intelligence; mais s'il s'est rendu coupable de quelque délit grave, qui tende à opprimer le peuple, ou à causer la disette des objets de premiere nécessité, on ne se borne point à le déplacer, il est traduit au Tribunal des crimes.

Tout Mandarin du premier Ordre, soit Gouverneur, Vice-Roi, Lieutenant-Général, &c. peut demander de l'emploi pour son fils, quoique le jeune homme n'ait encore obtenu aucun grade. L'éducation qu'il est supposé avoir reçue y supplée. Quoi qu'il en soit, cette distinction ne tire à aucune conséquence; elle n'a lieu que pour les petits emplois. Il faut toujours faire preuve de mérite pour obtenir les grands.

Les petits emplois sont aussi accordés à l'un des fils de tout Mandarin de robe, jusqu'au quatrieme degré pour la Capitale, & jusqu'au troisieme pour la Province; ainsi qu'à l'un de ceux des Mandarins d'armes du second ordre; mais auparavant ils sont astreints à passer trois ans au Collége Impérial.

On a déjà vu qu'à la Chine les enfans illustroient leurs peres, sans que les peres pussent illustrer leurs enfans. Les fautes de ceux-ci refluent également sur les peres. On dégrade la sépulture des ancêtres de tout Mandarin qui s'est rendu coupable de certains crimes, soit contre l'Etat, soit contre le Peuple. D'autre part, une mere, dont l'époux & le fils sont Mandarins, peut ajouter le superlatif *très* au titre que l'usage lui décerne; ce qu'elle ne pourroit faire, si elle étoit simplement l'épouse d'un Mandarin.

On a vu quel étoit le traitement & la discipline des

gens de guerre à la Chine. Encore un mot ſur cet objet, relativement à l'Adminiſtration. Elle n'a rien négligé ni pour entretenir l'émulation parmi eux, ni pour les maintenir dans le reſpect dû aux Loix civiles. Ce dernier point lui a complétement réuſſi ; les gens de guerre, dans cet Empire, ſont plus paiſibles, plus dociles que les ſimples citoyens : exemple qui n'eſt point rare en Europe.

Adminiſtration militaire.

Le plus grand nombre des familles Tartares ſont logées ſoit dans des caſernes immenſes, conſtruites près des fauxbourgs de Pe-king, ſoit dans les campagnes. Chaque famille de ſimple ſoldat y occupe un appartement complet & ſéparé. Elles renferment pour les Officiers, des maiſons proportionnées à leur grade ; elles renferment auſſi des écoles publiques, où la jeuneſſe Tartare reçoit une bonne éducation. Ces caſernes ſont d'une extrême utilité pour le maintien de la police.

Ce ſont les Tartares qui rempliſſent le plus grand nombre des emplois militaires; précaution ſage pour maintenir leur conquête, indépendamment de ce que l'inſtinct Tartare eſt plus belliqueux que l'inſtinct Chinois. Une campagne de guerre eſt comptée pour deux années de ſervice. On tient une note exacte de toutes les actions de valeur, de courage, ou qui ſont preuve d'une intelligence ſupérieure. Elles ſervent à l'avancement de ceux qui les ont faites, s'ils y ſurvivent; s'ils ont péri en combattant, les récompenſes qu'ils méritoient refluent ſur leurs veuves, leurs fils, & leurs freres. Ni le pere d'une nombreuſe famille, ni les fils uniques, ni le fils d'une veuve âgée, ne ſont forcés d'aller à la guerre;

Administration militaire.

à moins que l'Etat ne ſoit en grand danger, ou que le cas ne ſoit des plus urgens. Le Gouvernement fait des avances d'argent à quiconque entre en campagne; il lui donne auſſi double paye, une pour lui, l'autre pour ſa famille, & elle en jouit juſqu'à ſon retour.

Nul genre de ſervice rendu à l'Etat n'eſt ni méconnu, ni oublié; les ſervices militaires moins que tous les autres. Mais comme la guerre ne peut pas durer toujours, l'eſtime qu'on fait des gens de guerre ſemble ceſſer à l'inſtant qu'ils ceſſent d'être en face de l'ennemi. C'eſt auſſi dans ces momens de criſe que le Gouvernement prodigue les diſtinctions, les récompenſes, les honneurs de toute eſpece. Il étend ſes regards juſque ſur la derniere claſſe militaire, juſque ſur le dernier individu de cette claſſe. Qu'un ſimple cavalier, un ſimple ſoldat périſſe dans une bataille, on envoie à ſa famille ou ſa chevelure, ou ſon arc, ou ſon ſabre, &c. pour être enterré à la place du cadavre dans la ſépulture de ſa famille. On y joint un éloge proportionné à ce qu'il a fait, pour être gravé ſur la tombe qui renferme ſes dépouilles. Les Officiers morts ſont encore traités avec plus de diſtinction. On fait tranſporter chez eux, ou leur armure complette, ou leurs cendres, ou leurs oſſemens, ou leur cadavre entier. C'eſt leur grade, ou la maniere dont ils ſe ſont diſtingués, qui ſert de regle dans cette occurrence. On accorde aux uns des honneurs pour leur tombeau; on en fait ériger à d'autres. C'eſt ſouvent à mille, à quinze cents lieues qu'on fait tranſporter ainſi le corps d'un Officier, ou la chevelure d'un ſimple ſoldat. Celui-ci, comme l'autre, eſt nommé

nommé dans les Gazettes ; son nom passe ainsi sous les yeux du Public, & de là dans l'Histoire générale de l'Empire.

Administration militaire.

La récompense est prompte pour ceux qui ont fait leur devoir ; la punition ne l'est pas moins pour ceux qui négligent de le remplir. Mais, encore une fois, la dégradation, la destitution absolue d'un Officier supérieur ne peut nuire à l'avancement de son fils. Ce dernier, interrogé par l'Empereur même sur sa famille, répondra froidement: Mon pere fut dégradé pour s'être mal conduit dans telle affaire; mon aïeul fut décollé pour avoir commis telle ou telle faute; & cet aveu ne porte aucun préjudice à celui qui le fait. Il peut même, à force de services, réhabiliter un jour leur mémoire.

CHAPITRE XIV.

Suite des précédens. Administration de la Famille Impériale.

Administration de la Famille Impériale.

L'ADMINISTRATEUR d'un Empire immense, & qui se pique de le bien gouverner, qui semble même attentif à surveiller chaque famille, ne néglige pas non plus de régir la sienne. Il a déjà été question, dans cet Ouvrage, des Princes du Sang de la Chine. On peut s'être fait en Europe, & sur leur existence, & sur leur état, & sur leur crédit, & sur leur influence dans l'Administration, une idée bien contraire à leur situation réelle. Tout consiste pour eux dans quelques priviléges de simple représentation,

& dans celui de n'être jugés que par leurs Pairs. Ils ne peuvent pas même compter sur la distinction que donnent les richesses ou les premieres places. Tout, dans cet Empire méthodique, est soumis à l'examen : la seule ceinture jaune est dévolue à ces Princes par droit de naissance.

Administration de la Famille Impériale.

Elle ne l'est cependant qu'à ceux qui descendent en droite ligne du Fondateur de la Dynastie régnante. Les noms de leurs enfans, soit filles, soit garçons, l'année, le mois, le jour de leur naissance, sont inscrits sur le grand Livre jaune, essentiellement destiné à cet usage. La ceinture jaune-orangé est la marque distinctive des Princes collatéraux. Les noms de leurs enfans sont inscrits sur le Livre rouge. L'Empereur seul détermine le surnom des Princes de la branche régnante. Les autres n'en peuvent prendre aucun qui ait une relation trop directe, soit avec les noms Mongoults, soit avec les noms Chinois.

Lorsque les Princes & Princesses de cette derniere classe ont atteint l'âge de quinze ans, on présente un placet à l'Empereur pour obtenir de lui la permission de les marier. Les Princes de la ligne directe peuvent s'épargner cette démarche; mais s'ils vouloient s'allier à des Princes Mongoults ou Kal-kas, ils ne le pourroient sans la permission de l'Empereur.

Le rang des fils de l'Empereur même, excepté de celui qui lui succede, diminue d'un degré à chaque génération. A la septieme, l'aîné de ces branches n'est plus que simple ceinture jaune; les autres se trouvent jetés dans la classe des simples citoyens.

Une Principauté héréditaire passe, avec tous ses droits,

d'un aîné, fils d'une femme légitime, à un autre aîné: cette regle a lieu pour chaque génération, à moins que le possesseur ne se rende coupable de quelque délit. Alors l'Empereur choisit pour le remplacer, ou quelqu'un de ses cadets, ou quelqu'un de ses cousins, mais toujours pris dans la même branche. On ne pourroit la dépouiller d'une Principauté héréditaire, sans faire le procès à tous ceux qui la composent.

Administration de la Famille Impériale.

La seule autorité héréditaire des autres Princes n'existe que dans les Bannieres Tartares. Là, ils occupent d'emblée un rang qu'ils tiennent de leur naissance. Du reste, ils sont soumis, dans des temps marqués, à des examens militaires; élevés ou abaissés, selon qu'ils montrent plus ou moins d'intelligence & de lumieres. Les fils de l'Empereur & des Princes ses fils subissent les mêmes épreuves. La seule chose qui les distingue à cet égard, c'est qu'ils ont, en particulier, leurs écoles, leurs Maîtres, leurs examens littéraires & militaires. C'est d'après ces examens, dont on tient registre, qu'ils sont élevés plus tôt ou plus tard à des grades plus ou moins importans.

La famille Impériale a des titres, des grades qui lui sont particuliers; mais l'âge & la maniere de les obtenir, soit par héritage, soit par faveur, soit à titre de récompense, tout a été prévu par la Loi. Elle prescrit également ce qui concerne les cadets des Princes de différens ordres; le rang, les titres & les droits que les filles de l'Empereur, des Princes ses enfans, & des Princes titrés donnent à leurs époux; & enfin les prérogatives, les distinctions, les droits honorifiques, les revenus sur l'Etat accordés à chaque ordre des Princes titrés: elle semble

Administration de la Famille Impériale.

même apprécier, par anticipation, ce que l'Empereur leur accordera ou par faveur, ou même à titre de récompenſe.

Le titre de Prince ne donne à ceux qui le portent nul droit de ſiéger dans aucun Tribunal. De leur côté, ils ne peuvent être jugés que par un Tribunal créé tout exprès pour eux, & qui ne peut être occupé que par eux. Leurs affaires criminelles, leurs affaires civiles ne peuvent reſſortir qu'au *Tſong-gin-fou*, c'eſt-à-dire, au Tribunal des Princes. Nous avons décrit plus haut ſes fonctions. Quiconque inſulte un Prince de la famille Impériale, qui eſt décoré de ſa ceinture jaune, n'eût-il d'ailleurs aucun autre titre, eſt irrévocablement puni de mort. Il n'en eſt pas de même ſi le Prince a oublié ou négligé de porter ſa ceinture; c'eſt alors une affaire de citoyen à citoyen, & l'agreſſeur en eſt quitte pour la baſtonnade. Le Prince n'y eſt jamais expoſé, même après y avoir été condamné par ſon Tribunal. Une ſentence de mort, lancée contre lui, ne peut avoir d'exécution que du conſentement de l'Empereur; & il peut s'affranchir de toute autre peine corporelle par une amende.

Les priviléges des Princes non titrés ont bien moins d'étendue. La Police a preſque ſur eux la même inſpection que ſur les autres citoyens; elle peut les admoneſter, les envoyer en priſon; & ſi elle les renvoye à leur Tribunal pour être jugés, ils le ſont à toute rigueur, ſans pouvoir ſe racheter d'aucune peine.

Diſons plus, la diſtance, même entre les Princes titrés, eſt ſouvent très-grande. Ceux qui ne ſont pourvus d'aucune charge, d'aucune dignité, ſont, pour l'ordinaire, très-pauvres, ſouvent même réduits à la haute paye de

ſimples ſoldats des Bannieres Tartares. Cependant, lorſqu'ils ſe marient, ou qu'ils marient un de leurs enfans, ou qu'ils enterrent quelqu'un de leur maiſon, l'Empereur leur fait préſent de cent onces d'argent. Il vient auſſi à leur ſecours, ou à celui de leurs orphelins & de leurs veuves, lorſqu'un beſoin preſſant l'exige; mais c'eſt toujours avec économie. Les Madarins ſont, à cet égard, mieux traités que les parens du Souverain. Il ſait que les premiers ſont plus voiſins du peuple, & il ne veut pas que le beſoin les conduiſe à des vexations. Dès-lors, rien ne peut leur ſervir d'excuſe ni de prétexte; rien, s'ils ſont répréhenſibles, ne peut les ſouſtraire à la punition preſcrite par la Loi.

Adminiſtration de la Famille Impériale.

CHAPITRE XV.

Code des Empereurs.

ROME eut ſes Tibere, ſes Caligula, ſes Néron, ſes Domitien, ſes Héliogabale; & la Chine eut auſſi les ſiens. Rome eut ſes Titus, ſes Trajan, ſes Adrien, ſes Antonin, ſes Marc-Aurele; & la Chine en eut un bien plus grand nombre. Ce ſont les regles que ces derniers ſe preſcrivoient à eux-mêmes, qui vont fournir la matiere de ce Chapitre.

Code des Empereurs.

Yao fut un des plus anciens Monarques de la Chine, & l'un de ceux dont elle parle encore le plus ſouvent. Tous ſes Tribunaux lui doivent leur inſtitution. Ce fut lui qui ſe choiſit un ſucceſſeur pris dans la claſſe agricole, & qui

Code des Empereurs.

précipita des degrés du trône son propre fils, parce qu'il le jugea peu digne de l'occuper. *Yao* tint ce discours au successeur qu'il venoit d'adopter : » Gardez en tout » un juste milieu ; il consiste à n'excéder en rien, à ne » manquer en rien «. *Chun*, à qui cette maxime s'adressoit, la transmit à *Yu* son successeur. Il l'avoit choisi, comme lui-même l'avoit été par *Yao*.

Ces trois anciens Monarques sont regardés comme les Législateurs de la Chine. Les regles qu'ils s'étoient prescrites sont devenues des Loix pour tous les bons Empereurs. La plupart même ont invité leurs sujets éclairés à leur adresser les avis qu'ils croiroient essentiels au bien de l'Etat. Toute remontrance est admise, lorsqu'elle ne s'éloigne point des bornes du respect, & que l'Empereur en est le seul dépositaire.

Kia-chan, simple Lettré, n'avoit point attendu cette invitation. Il fut le premier qui osa, de son chef, donner des conseils à son Souverain ; ce fut à l'Empereur *Ven-ti*, autrement dit *Hiao-ouen*. Il rappelle à ce Prince les fautes, les écarts, & jusqu'aux crimes de ses prédécesseurs. Par exemple : » *Chi-hoang*, Prince de *Tsin*, de-» venu Empereur, & par-là maître de tous les revenus » ordinaires de tout l'Empire, au lieu de se borner là, mit » aussi-tôt de nouveaux impôts, chargea les Peuples de cor-» vées, & les rendit si misérables, que son extrême rigueur » ne pouvant faire craindre pis, ou plutôt ne se réservant » plus rien à faire, les montagnes étoient couvertes de » brigands attroupés, & les chemins remplis de criminels » qu'on traînoit en prison ou au supplice...... On n'at-

» tendoit qu'un ſignal pour ſecouer un joug ſi peſant......
» Tchin-chin le donna, vous le ſavez, grand Prince, & Code des Empereurs.
» vous n'en ignorez pas les ſuites «......

Ici *Kia-chan* détaille certaines déprédations de *Chi-hoang.* » Dans une marche qu'il fit depuis *Kien-yeng* » jusqu'à *Yong*, il changea de palais jusqu'à trois cents » fois, & il les trouva tous garnis, ſans qu'on portât » rien de l'un à l'autre, pas même ſes cloches & ſes » tambours. Pluſieurs des palais qu'il habitoit étoient » ſi ſuperbement élevés, qu'ils ſembloient plutôt des mon- » tagnes que des maiſons. Les bâtimens étoient hauts » de quelques dixaines de *gin* (le *gin* équivaut à quatre- » vingts pieds de France). Ils avoient du nord au ſud » mille pas, & de l'eſt à l'oueſt une demi-lieue «.

Chi-koang choiſit le mont *Li* pour ſa ſépulture ; il y fit travailler durant dix ans pluſieurs centaines de mille hommes. L'intérieur & l'extérieur étoient décorés avec une magnificence qui étonne l'imagination. Plus haut régnoient de vaſtes galeries, & par-derriere s'élevoit une montagne faite de main d'homme, couverte d'arbres plantés avec art. » Voilà, pourſuit *Kia-chan*, bien » de la dépenſe pour la ſépulture d'un ſeul homme ; car, » ſes deſcendans, pour leur propre ſépulture, furent » obligés de mendier quelques pieds de terre, & n'eu- » rent pas même pour la couvrir un petit toit de ro- » ſeaux. Voilà auſſi, grand Empereur, ce que j'oſe vous » rappeler. Je vous prie d'y faire attention, & de le » mettre à profit «.

Kia-chan rappelle en même temps à l'Empereur un uſage de ſes plus anciens prédéceſſeurs. » Ils avoient or-

Code des Empereurs.

» dinairement en leur préſence un homme dont le de-» voir & l'emploi étoit de marquer leurs fautes, & d'en » tenir un Mémoire exact. Ils avoient, de plus, deux » Officiers, dont l'un étoit chargé de lire au Prince ce » qui ſe faiſoit en proſe dans tout l'Empire touchant le » Gouvernement; l'autre avoit ſoin de recueillir les vers » & les chanſons qui couroient «. Cette méthode étoit bonne, ſur-tout chez les Chinois, Nation modérée, & qui ne blâme point ſeulement pour montrer de l'eſprit, mais pour faire ceſſer la cauſe du blâme. La France ne peut citer qu'un ſeul Miniſtre (le Cardinal Mazarin) qui ait paru jaloux de connoître les couplets fabriqués contre lui.

Revenons encore une fois à *Kia-chan*. Il détaille, il loue, ſans reſtriction, dans ce diſcours, tout ce que *Ven-ti* a fait de louable; mais il ajoute : » Ne » vous relâcherez-vous point? Je l'appréhende. Je vois » les Miniſtres que vous avez le plus diſtingués admis » à tous vos plaiſirs; je vois que vous-même vous ne » vous y livrez que trop «. Il eſt vrai que Ven-ti avoit contracté un goût très-vif pour la chaſſe, & qu'il y menoit avec lui ſes Miniſtres. Ce n'eſt point au milieu d'un ſemblable exercice qu'un Empereur peut aſſembler le Conſeil, ni que des Miniſtres peuvent expédier beaucoup d'affaires. Quoi qu'il en ſoit, l'Empereur accueillit la remontrance, créa ſon Auteur *Héou* (dignité qui eſt la premiere après celle de Roi), & ne ſupprima point cette ſupplique haſardeuſe. Elle fait aujourd'hui partie du *Recueil Impérial*, collection formée par les ſoins & ſous les yeux de l'Empereur *Kang-hi*, mort en 1722; collection qui, avec les

les cinq Livres canoniques, forme le Code National & celui du Souverain.

Code des Empereurs.

Kang-hi ne ſe borna point à former ce Recueil; il a jugé, & quelquefois commenté chaque morceau qui le compoſe. La conduite de cet Empereur eſt le meilleur Code qu'un Souverain puiſſe adopter pour lui-même: elle paroît avoir acquis force de Loi pour ſes ſucceſſeurs. La ſévérité dont il uſa envers le ſeul fils qu'il eut de ſa femme légitime, eſt un exemple bien impoſant pour tout Prince Chinois, déſigné héritier du trône. *Kang-hi* dépoſa de la maniere la plus éclatante le même fils qu'il avoit nommé ſon ſucceſſeur, le fit charger de fers, enveloppa ſes enfans & ſes principaux Officiers dans ſa diſgrace; après quoi, il fit inſérer dans la Gazette les motifs qu'il avoit eus d'en uſer ainſi.

Ce Prince rétablit la diſcipline militaire, fit fondre un grand nombre de canons, & ne craignit pas d'humilier l'orgueil national en ne ſe repoſant de cette opération que ſur un Etranger, un Jéſuite. Il ne craignit pas de choquer les uſages, les préjugés, en le créant Mandarin. La premiere Loi pour lui, étoit d'opérer le bien général, que les préjugés contrarient toujours. Son reſpect pour la vieilleſſe ne ſe démentit jamais; & en cela il accordoit la politique avec l'humanité. Le plus grand abus dans un Etat, c'eſt que la jeuneſſe préſume trop de ſa capacité, & compte l'expérience pour peu de choſe.

L'âge mûr, lui-même, dans un homme d'Etat, ne ſuffit pas ſans le travail; on peut ajouter ſans le génie. L'Empereur, qui réuniſſoit le génie à l'étude, crut remarquer du relâchement dans les premiers Docteurs de l'Empire; il

Code des Empereurs.

ſoupçonna que ce pouvoit être pure négligence dans les uns, & défaut de moyen dans les autres : ce fut de quoi il voulut juger par lui-même. Il les aſſembla, & les interrogea. Pluſieurs ſe tirerent mal de cet examen, tout-à-fait imprévu, parce qu'il étoit ſans exemple. Ils furent dégradés, & renvoyés dans leurs Provinces. L'Empereur, dira-t-on, pouvoit ſe méprendre dans ſes déciſions ; il y avoit pourvu. Un Mandarin très-éclairé, mais que le Prince ne mit point dans ſon ſecret, & qu'il n'inſtruiſit point des jugemens qu'il avoit déjà portés, fut chargé, par lui, de faire ſubir un pareil examen à ces mêmes Docteurs. Le réſultat du ſecond examen fut ſemblable à celui du premier, à l'exception d'un ſeul Lettré que l'Empereur avoit jugé incapble, & que le ſecond Examinateur déclara ſeulement d'un mérite douteux. Cet exemple, qui peut ſe renouveler, a diminué l'orgueil des premiers Savans de l'Empire, & ranimé leur émulation.

Ce fut auſſi pour le maintien des bonnes mœurs que *Kang-ki* défendit la vente de tout Livre capable d'y porter atteinte ; par la raiſon, dit un Auteur Chinois, qu'on fait ſans honte ce qu'on a lu avec plaiſir.

CHAPITRE XVI.

Idée du Gouvernement actuel.

Idée du Gouvernement actuel.

L'ANCIEN Gouvernement continue de ſubſiſter ; les nouveaux Maîtres de la Chine n'ont fait que ſe l'approprier. Le Tartare conquérant s'eſt ſoumis aux Loix, aux uſages de la Nation conquiſe ; il s'eſt reſtreint à proſcrire cer-

tains abus, amenés par le temps, qui détériore tout lorsqu'il ne l'améliore pas; abus qu'un sage Gouvernement ne peut ni permettre, ni tolérer. La Chine, en un mot, paroît avoir gagné beaucoup par la révolution qui sembloit devoir causer sa ruine.

Idée du Gouvernement actuel.

Les Tartares, que les Chinois traitoient de Nation barbare, ne leur ont donné jusqu'à ce jour que des Empereurs dignes de gouverner cet Empire immense; & ceux-ci l'ont tous gouverné par eux-mêmes. Ces Princes ménagent plus leurs sujets conquis, que leurs sujets naturels. Qu'une discussion s'éleve entre un Chinois & un Tartare, il faut que le premier ait bien tort pour n'avoir pas raison, même aux yeux des Tribunaux, quoique tous composés mi-partis de Chinois & de Tartares. Cette politique est facile à concevoir; mais elle n'en est pas moins sage.

La plus légere faute est sévérement punie dans un Mandarin Tartare; la plus grave, s'il est Chinois, ne l'expose souvent qu'à une peine mitigée. C'est parmi les Tartares qu'on s'applique sur-tout à entretenir le goût des armes, l'esprit & la discipline militaires. Un Officier de cette Nation est toujours puni, pour peu qu'il néglige ses devoirs; il est cassé, pour peu qu'il y déroge. Un Officier Chinois peut obtenir grace; l'Officier Tartare ne l'obtient jamais.

Il faut le dire: tout homme en place à la Chine, soit dans le civil, soit dans le militaire, croit toujours voir le glaive suspendu sur sa tête. Il ne peut prévoir sa destinée, lorsqu'il sera cité au Tribunal de l'Empereur. Le temps, la circonstance, le besoin de faire un exemple, peuvent influer sur sa punition.

Idée du Gouvernement actuel.

Les fautes punies le plus févérement font celles qui bleffent les intérêts du peuple; & il eft difficile qu'il foit en proie à cette claffe de tyrans fubalternes qui graduellement pourroient défoler les Provinces. Tout grand Mandarin eft refponfable des fautes de fes inférieurs; il eft leur furveillant, &, pour ainfi dire, leur caution: il feroit puni des fautes qu'il négligeroit de connoître ou de dénoncer.

Les Lettrés font toujours en honneur; ils jouiffent de tous leurs droits, de toutes les diftinctions attachées à ce titre: mais le Gouvernement réprime leur orgueil, & encourage leurs travaux. La févérité des examens ne permettra plus à cette claffe de fe multiplier à l'infini; elle fera moins nombreufe, plus éclairée, & plus utile.

C'eft la claffe du Peuple que le Gouvernement Tartare ménage avec le plus de foin. Nulle émeute, nulle révolte ne refte impunie; mais on punit encore plus févérement le Mandarin qui peut l'avoir occafionnée, ou qui n'a point fu la prévenir. En un mot, le Gouvernement actuel eft fi rigide envers les Grands, fi modéré, fi fecourable envers le Peuple, que celui-ci craindroit autant de perdre fes nouveaux Maîtres, qu'eux-mêmes pourroient craindre de perdre leurs nouveaux fujets.





LIVRE II.

De la Religion des Chinois.

Pour juger ſainement du ſyſtême religieux des Chinois, il ne faut pas confondre la Religion ancienne & perſévérante de l'Etat avec les ſuperſtitions populaires, établies dans les ſiecles poſtérieurs. Le culte primitif des anciens Chinois s'eſt invariablement ſoutenu juſqu'à nos jours : cette Doctrine des premiers temps n'a été altérée ni par la ſucceſſion d'une longue ſuite de ſiecles, ni par les révolutions politiques, ni par les rêves bizarres des Philoſophes : elle eſt encore aujourd'hui la ſeule avouée par le Gouvernement, ſuivie par l'Empereur, les Grands, les Gens de Lettres, & conſacrée dans l'enſeignement public. Nous allons d'abord raſſembler les notions éparſes qui feront les plus propres à la faire connoître ; nous donnerons enſuite le détail des Sectes modernes.

De la Religion des Chinois.

CHAPITRE PREMIER.

De la Religion ancienne de la Chine.

Le P. *Amiot*, Juge auſſi impartial qu'éclairé de la Littérature, de l'Hiſtoire, & des monumens anciens des Chinois, expoſe ainſi le réſultat de ſes longues & pénibles recherches ſur l'origine de ce Peuple, & ſa Reli-

De la Religion ancienne de la Chine.

De la Religion ancienne de la Chine.

gion primitive : » Armé de courage, & muni d'une » patience à toute épreuve, je me suis mis sur les voies. » J'ai marché pendant long-temps par des sentiers diffi- » ciles, pénibles, scabreux, & pleins de dangers. J'ai fait » mes observations & mes remarques sur tout ce qui s'est » offert à moi. J'ai rapproché, comparé, analysé, médité ; » & par une suite de raisonnemens que j'ai crus solides, par » un enchaînement de preuves qui m'ont paru bonnes, » j'ai conclu en derniere instance, que *les Chinois sont* » *un Peuple particulier, qui a conservé les marques ca-* » *ractéristiques de sa premiere origine*; *un Peuple dont* » *la doctrine primitive s'accorde dans ce qu'elle renferme* » *de plus essentiel, quand on se veut donner la peine de* » *l'éclaircir, avec la doctrine du Peuple choisi, avant que* » *Moïse, par ordre de Dieu même, en eût consigné l'ex-* » *plication dans nos Livres saints ; un Peuple, en un mot,* » *dont les connoissances traditionnelles, dépouillées de ce* » *que l'ignorance & la superstition y ont ajouté dans les* » *siecles postérieurs, remontent d'âge en âge & d'époque* » *en époque, sans interruption, pendant un espace de plus* » *de quatre mille ans, jusqu'au temps du renouvellement* » *de la race humaine par les petits-fils de Noé* «. Toutes les vraisemblances historiques portent à croire, en effet, que les premiers descendans de Noé formerent la colonie qui alla peupler la Chine. Pleins de respect pour ce saint Patriarche, qu'ils regardoient comme leur Chef commun, ils durent emporter avec eux les instructions paternelles qu'ils avoient recueillies de sa bouche, ses préceptes sur le culte & les dogmes religieux, & le dépôt de toutes les connoissances antidiluviennes. Qu'on parcoure l'His-

toire de tous les anciens Peuples, on verra que plus on remonte vers leur origine, plus les traces du véritable culte deviennent ſenſibles. Les Traditions patriarcales durent former le premier Code religieux de toutes les colonies, parties des plaines de Sennaar pour aller peupler la terre. Auſſi ces traces de la Religion primitive ſe ſont-elles retrouvées dans les anciens Livres du plus ancien des Peuples. Les *King*, ou Livres canoniques des Chinois, rappellent par-tout l'idée d'un Etre ſuprême, créateur & conſervateur de toutes choſes. Ils le déſignent ſous les noms de *Tien*, *Ciel*; de *Chang-tien*, *Ciel ſuprême*; de *Chang-ti*, *ſuprême Seigneur*; de *Hoang-chang-ti*, *ſouverain & ſuprême Seigneur* : noms qui répondent à ceux dont nous nous ſervons, lorſque nous diſons *Dieu*, le *Seigneur*, le *Tout-Puiſſant*, le *Très-Haut*. Cet Etre ſouverain, diſent ces Livres, eſt le principe de tout ce qui exiſte, le pere de tous les hommes; il eſt éternel, immuable, indépendant; ſa puiſſance ne connoît point de bornes; ſa vue embraſſe également le paſſé, le préſent & l'avenir, elle pénetre juſque dans les replis les plus intimes des cœurs. Il gouverne le ciel & la terre; tous les événemens, toutes les révolutions humaines ſont la ſuite de ſes diſpoſitions & de ſes ordres. Il eſt pur, ſaint, ſans partialité; ſes regards s'offenſent du crime, & s'arrêtent avec complaiſance ſur les actions vertueuſes des hommes. Juſte & ſévere, il punit avec éclat le vice juſque ſur le trône même; il en précipite à ſon gré le Prince coupable, pour y placer, quand il veut, l'homme obſcur qui eſt ſelon ſon cœur. Bon, clément, miſéricordieux, il ſe laiſſe toucher par le repentir des hommes; les calamités publiques, le déſordre des ſaiſons ne ſont que

De la Religion ancienne de la Chine.

De la Religion ancienne de la Chine.

de ſalutaires avertiſſemens que ſa bonté paternelle donne aux peuples, pour les inviter à la réformation de leurs mœurs. Tels ſont les caracteres & les attributs de la Divinité, énoncés preſque à chaque page du *Chou-king* & des autres Livres canoniques.

Des pluies abondantes, une longue ſéchereſſe menacent-elles les moiſſons ? la maladie a-t-elle frappé un Empereur vertueux qui eſt le pere de ſon peuple ? auſſitôt les ſacrifices ſe préparent, des vœux ſolennels ſont adreſſés au *Tien* ; & ſouvent ces vœux ſont exaucés. Un Prince impie eſt-il atteint de la foudre ? ce n'eſt point au haſard, c'eſt à la colere & à la juſtice viſible du *Tien* que ce châtiment eſt attribué. Ces Livres diſent de l'Empereur *Tcheou*, qu'il a rejeté toutes les bonnes penſées que le *Tien* lui a données ; qu'il n'a fait aucun cas des prodiges par leſquels le *Tien* l'avertiſſoit de ſa ruine prochaine, s'il ne réformoit ſes mœurs...... Si l'Empereur *Kié*, ajoutent-ils, eût changé de conduite après les avertiſſemens qu'il avoit reçus de la colere céleſte, le *Tien* ne l'auroit point dépouillé de l'Empire.

On voit quelle idée les premiers Empereurs s'étoient formée de la juſtice & de la ſainteté de l'Etre ſuprême, par la conduite qu'ils tenoient dans les déſaſtres & les calamités publiques. Ils ne ſe contentoient pas de recourir au *Tien*, de lui offrir des ſacrifices & des prieres, ils s'appliquoient encore à rechercher les fautes ſecretes qui avoient pu attirer ſur leurs peuples ces châtimens du Ciel ; ils examinoient s'ils n'étaloient point trop de luxe dans leurs habits, s'ils n'avoient pas introduit trop de délicateſſe dans leur table, trop de magnificence dans leur palais.

Ils

Ils s'avouoient souvent coupables de ces fautes, en présence de la Nation assemblée; ils les reconnoissoient suffisantes pour attirer la colere céleste, & s'offroient eux-mêmes comme victimes pour la détourner de dessus le peuple.

De la Religion ancienne de la Chine.

Mais voyons plus particuliérement ce que le *Chou-king* nous apprend de la Religion des anciens Empereurs *Yao*, *Chun* & *Yu*. » *Yao*, dit le *Chou-king*, donna ainsi ses » ordres à *Hi* & à *Ho* : Le *Tien* suprême a droit à nos ado-» rations & à nos hommages. Faites un Calendrier...... La » Religion recevra des hommes les temps qu'ils lui doi-» vent «. Il nous paroît extraordinaire, en Europe, qu'on ait toujours attaché, à la Chine, une si grande importance à la rédaction du Calendrier, qu'elle y soit une affaire d'Etat, & que la négligence sur cet objet y ait été regardée dans tous les temps comme un signe certain de décadence & de révolution. Tous les Fondateurs de nouvelles dynasties ont toujours commencé leur regne par la réformation du Calendrier, & l'on voit qu'*Yao* lui donne aussi ses premiers soins. D'où vient cette importance ? C'est, disent les Commentateurs, que le Calendrier tient essentiellement à la Religion ; c'est qu'*Yao* ayant établi pour premiere Loi, pour fondement, pour motif & pour fin de toutes ses autres Loix, le culte que l'homme doit à Dieu, il étoit nécessaire de fixer invariablement les jours & les temps qui devoient être spécialement consacrés à l'accomplissement de ce grand devoir.

Voici ce qu'on trouve dans le *Commentaire Impérial* sur ce premier texte du *Chou-king* que nous venons de

De la Religion ancienne de la Chine.

citer : » (*) Avant de parler du Calendrier, dit *Lu-chi*, » *Yao* commence d'abord par dire qu'il faut adorer le » *Tien* ; il ne peut plus le perdre de vue. Le Calen» drier réglé, il parle des temps que la Religion doit » recevoir des hommes ; parce qu'ayant établi qu'il faut » adorer le *Tien*, il doit y avoir des temps pour lui » rendre hommage. Ainsi l'honneur qui est dû au *Tien* » & les hommages que lui rend la Religion, sont à la tête » de tout...... L'homme vertueux, ajoute *Tchin-chi*, gou» verne les hommes pour servir le *Tien*. C'est pour cela » qu'il a si à cœur le culte & la Religion. Ayant si à » cœur la Religion qui honore le *Tien*, il veille avec soin » sur les époques du Calendrier. Plus il s'applique à bien » gouverner son peuple, plus il est exact à lui faire » donner à la Religion le temps qu'il lui doit. A quel» que chose que s'applique l'homme vertueux, il ne peut » faire un pas sans la Religion ; à plus forte raison en » fait-il sa grande affaire, quand il ne gouverne les » peuples que pour servir le *Tien*...... *Yao* est le premier » homme & le premier sage dont il est parlé (dans le » *Chou-king*) : la vertu est la premiere chose par où il se » fait connoître, & la Religion le premier mot qu'il » prononce. Les mille mots & les dix mille paroles des » Sages & des Saints, soit pour les grandes choses, » soit pour les petites affaires, se rapportent toutes à la » Religion. La Religion est comme la racine & la source » de tout bien ; qui suit la Religion arrive à la sa-

---

(*) La traduction de ces passages du Commentaire Impérial est du P. *Ko*, Jésuite Chinois, résidant à Pe-king. Voyez les *Mémoires sur les Chinois*, tome I.

» gesse...... Lorsqu'on veut faire l'éloge des vertus de *Yao*, » on nomme d'abord sa religion, comme pour les peindre toutes d'un seul trait, & on en finit le tableau » par louer sa sagesse. Le cœur de cet homme de bien » étoit toujours rempli de la crainte & du respect avec » lesquels il faut servir le *Chang-ti*. C'est en cela que » paroît la haute sagesse dont il étoit éclairé «.

De la Religion ancienne de la Chine.

Le motif qui détermine *Yao* à rejeter *Kong-Kong*, qu'on lui proposoit pour successeur, c'est que celui-ci ne lui paroît pas pénétré de la crainte du *Tien* : » *Kong-Kong*, dit-il, n'est sage qu'en paroles ; son orgueil menace le *Tien* «. Consent-il que *Pe-kouen* soit chargé des travaux pour l'écoulement des eaux ? » qu'il » aille, ajoute-t-il, & que la Religion guide ses pas «.— » Que la Religion guide vos pas, dit-il encore à sa fille, » lorsqu'il la donne en mariage au sage *Chun* «.

Celui-ci, qui fut le successeur de *Yao*, ne parut pas moins pénétré de crainte & de respect pour le *Chang-ti*. Son premier soin, dès qu'il fut revêtu de la puissance Impériale, fut de sacrifier au souvérain Maître de l'Univers. Il distribua les emplois, & après avoir recommandé à chacun de ses Officiers de s'acquitter avec vigilance des devoirs de sa place, il finit par leur dire à tous : » Ecoutez sans cesse la voix de la Religion ; que chaque » moment augmente vos mérites dans ce que vous faites » pour le *Tien* «. Mais ce qui montre combien la Religion étoit chere au cœur de ce Prince, ce sont les paroles qu'il adresse à *Pe-y*, en le chargeant du soin de présider au culte & aux cérémonies. Il est rapporté dans le *Chou-king* qu'il demanda aux Grands : » Y a-t-il quel-

De la Religion ancienne de la Chine.

» qu'un qui puiſſe préſider avec nous aux trois *Li* ?
» L'aſſemblée nomma *Pe-y*. Soyez *Tchi-tſong* (*), lui
» dit *Chun*, veillez ſur vous-même jour & nuit avec une
» religieuſe frayeur. O qu'il faut que votre cœur ſoit
» droit, & votre conduite innocente ! *Pe-y* ſe proſterna
» la face contre terre, pour demander que le Prince
» fît tomber ſon choix ſur *Kouei* ou ſur *Long*. Obéiſſez,
» lui dit le Prince, & ſoyez pénétré des plus vifs ſen-
» timens de la Religion «.

Le développement que le *Commentaire Impérial* donne à ces paroles de *Chun*, mérite d'être cité : » ...... *Jour & nuit*, c'eſt-à-dire, d'un ſoleil à l'autre, en ſorte que ſa Religion eût toujours les yeux ouverts ſur toutes ſes actions, pour que ſa droiture & ſa pureté n'en reçuſſent aucune atteinte..... *Droit*, c'eſt-à-dire, que ſon cœur fût dégagé de tout intérêt propre, & exempt de tout défaut. Quand la Religion enracine la droiture dans l'intérieur, elle n'y laiſſe aucun détour ni retour d'amour-propre : alors le cœur eſt pur & ſerein, la concupiſcence ne le ſouille d'aucun déſir terreſtre, & il peut entrer en commerce avec l'Eſprit..... Celui qui eſt rempli de Religion eſt rempli de droiture ; & quand la droiture remplit ſon intérieur, il peut préſider au culte & en régler la pompe..... La droiture du cœur fait la droiture de l'homme : la vraie droiture vient de la Religion ; dès qu'on manque de Religion, on eſt faux ; c'eſt-là le cœur de l'homme. La pureté eſt la continuité de droiture ; qui eſt droit eſt pur ; qui

(*) Celui qui préſide au culte.

» n'eſt pas droit eſt ſouillé. Dès qu'on manque de pureté » & de droiture, il eſt bien difficile de ſervir l'Eſprit. » Voilà pourquoi le texte dit *le jour & la nuit*, pour » marquer la non-interruption...... L'Empereur eſt à la » tête du culte qu'on rend au Seigneur du ciel & de la » terre. Le *Tchi-tſong* eſt ſon aide dans ce qui regarde » le culte; mais, à moins que ſon cœur ne ſoit uni au » Seigneur du ciel & de la terre, & uni par la vertu à » la ſageſſe de l'Eſprit, il n'eſt pas digne de préſider au » culte «.

Yu fut auſſi religieux que l'Empereur *Chun*, auquel il ſuccéda. » Le grand *Yu*, dit le *Chou-king*, remplit » les quatre mers des rayons de ſa ſageſſe; il fut un vé» ritable adorateur du *Chang-ti*. — O qu'il faut veiller » avec ſoin ſur ſoi-même, diſoit-il à l'Empereur *Chun*! » Que cette vigilance doit être vivifiée par la Religion » pour conſerver la paix du cœur, pour ſe tenir ſans » ceſſe dans les bornes du devoir, pour ne s'égarer » jamais dans les ſentiers perdus de l'oiſiveté, pour ne ſe » ſouiller jamais par des plaiſirs coupables, pour nommer » aux emplois ſans acception de perſonnes, ſuſpendre » ſes réſolutions dans les choſes douteuſes, ne rien dé» cider qu'avec une pleine connoiſſance, préférer le bien » de l'Etat aux vains applaudiſſemens de la multitude, » & ne ſacrifier jamais le peuple à ſes paſſions! — For» tifiez & épurez votre vertu, lui diſoit *Kao-yao*; que » vos projets ſoient dictés par la ſageſſe, & vos réſolu» tions approuvées par les Sages. — Mais, lui dit *Yu*, » comment pouvoir y réuſſir? — Penſez à l'*Eternité* (*),

(*) *Sée-yong.*

De la Religion ancienne de la Chine.

» lui répondit *Kao-yao*, si vous voulez cultiver votre » ame & l'orner sans cesse de nouvelles vertus. — O » qu'il est dangereux d'entraîner ses sujets par son exemple » dans les précipices de la mollesse & de la volupté! » Veillez, Seigneur, & veillez sans cesse; craignez, & » craignez sans cesse. Ce qui finit avec le jour, ce qui » ne dure pas jusqu'au lendemain, a des suites qui at- » teignent jusqu'aux siecles les plus reculés. Ne rendez » pas inutiles les soins de vos Mandarins, ils sont plus » les Officiers du *Tien* que les vôtres. C'est le *Tien* qui » a chargé les hommes du joug des Loix; c'est le *Tien* qui » a établi les distinctions du rang & des conditions. Les » Loix sont un trésor sans prix, les distinctions sont » une source de biens; mais ce n'est qu'autant qu'on est » fidele, & que la crainte du péché, l'amour de la Re- » ligion & l'esprit de concorde poussent tout le monde » vers le bien. La vertu est tendrement chérie du *Tien*: » qu'elle jouisse des distinctions marquées pour chaque » rang. Le *Tien* a le crime en horreur; que les cinq » supplices le punissent selon sa griéveté. Appliquez-vous, » Seigneur, appliquez-vous sans relâche aux soins du gou- » vernement. Le *Tien* est sagesse & vérité; mais c'est » avec les yeux des peuples qu'il regarde les Princes. Le » *Tien* est terrible dans ses vengeances; mais c'est par » les mains du peuple qu'il punit les Princes. Ce qui est » le plus bas touche ainsi ce qui est le plus élevé. Que » la Religion vous guide, & vous posséderez la terre.— » Ne perdez jamais de vue le vrai but du gouverne- » ment. Ce n'est ni par les finesses d'une vaine politique, » ni par les coups d'autorité qu'on regne : c'est par la

» justice. Vous ne serez secondé par vos Officiers qu'autant que vous serez appliqué vous-même aux affaires; vos soins décideront de vos succès. Montrez-vous digne du choix du *Chang-ti*, & le *Tien*, à son tour, soutiendra son choix par ses faveurs «.

De la Religion ancienne de la Chine.

Il étoit nécessaire de rapporter ces textes anciens, qu'il eût été facile de multiplier, pour faire connoître quelle a été la doctrine religieuse des siecles de *Yao*, de *Chun*, & de *Yu*. On voit que ces monumens de la haute antiquité retracent la foi patriarcale, & que les hommages des premiers Chinois ne s'adressoient qu'à un Dieu suprême, Etre intelligent, libre, tout-puissant, vengeur & rémunérateur.

Nous ne hasardons que comme de simples conjectures les observations suivantes. Parmi les anciens caracteres Chinois, que le temps a épargnés, on trouve celui-ci △. Selon le Dictionnaire de *Kang-hi*, ce caractere signifie *union*. Selon le *Choue-ouen*, ce Livre d'un si grand poids à la Chine, △ est *trois unis en un*; il dérive des caracteres *Jou* (entrer, pénétrer) & *Ye* (un); d'où il conclut que △ veut dire trois, unis, pénétrés, fondus en un. Le *Lieou-chou-tsing-hoen*, qui est une explication savante & raisonnée des plus anciens caracteres, s'exprime ainsi: » △ signifie union intime, harmonie, le premier bien de l'homme, du ciel & de la terre; c'est l'union des trois *Tsai* (*Tsai* signifie principe, puissance, habileté); car unis, ils dirigent ensemble, créent & nourrissent. L'image 亍 (trois unis en une seule figure) n'est pas si obscure en elle-même; cependant il est difficile d'en raisonner sans se tromper; il n'est pas aisé d'en parler «.

De la Religion ancienne de la Chine.

Le P. Amiot, malgré tout ce que les Critiques de l'Europe pourront lui objecter, semble conjecturer que le caractere △ pourroit avoir été, chez les anciens Chinois, le symbole de la très-sainte Trinité : d'autant plus, ajoute-t-il, que les anciens Livres présentent une foule de textes qui donnent lieu de supposer quelque connoissance de ce grand mystere.

Le Livre *Sée-ki* dit : *Autrefois l'Empereur sacrifioit solennellement, de trois en trois ans, à l'Esprit* TRINITÉ ET UNITÉ, CHIN-SAN-YE.

On connoît depuis long-temps en Europe le fameux texte de Lao-tsée. » Tao (*) est un par nature. Le premier a engendré le second; deux ont produit le troisieme; les trois ont fait toutes choses «.

Le P. Amiot cite un autre passage qui ne paroîtra pas moins singulier : » Celui qui est comme visible & ne » peut être vu, se nomme *Khi*; celui qu'on peut entendre, & qui ne parle pas aux oreilles, *Hi*; celui qui » est comme sensible, & qu'on ne peut toucher, se » nomme *Ouei*. En vain vous interrogez vos sens sur tous » trois, votre raison seule peut vous en parler, & elle » vous dira qu'ils ne sont qu'un. Au dessus il n'y a point

(*) *Tao*, dans le discours ordinaire, veut dire *regle*, *loi*, *sagesse*, *vérité*, *voix*, *parole*. Dans le texte cité, il signifie *la Divinité*. Cette interprétation est fondée sur ce que dit le même *Lao-tsée : Le Tao est un abîme de perfections qui contient tous les êtres...... Le Tao qu'on peut décrire n'est pas le Tao éternel...... Le Tao est à lui-même sa regle & son modele. Hoai nan-tsée* l'explique dans le même sens : *Le Tao conserve le ciel, soutient la terre; il est si élevé qu'on ne peut l'atteindre, si profond qu'on ne peut le sonder, si immense qu'il contient l'Univers, & néanmoins il est tout entier dans les plus petites choses.* Le *Chou-king* dit : *Le cœur du Tao est infiniment délicat & subtil.*

» de

De la Religion ancienne de la Chine.

» de lumiere ; au dessous il n'y a point de ténebres. Il est » éternel. Il n'y a point de nom qu'on puisse lui donner. Il » ne ressemble à rien de tout ce qui existe. C'est une image » sans figure, une figure sans matiere. Sa lumiere est » environnée de ténebres. Si vous regardez en haut, » vous ne lui voyez point de commencement ; si vous » le suivez, vous ne lui trouvez point de fin. De ce qu'il » étoit le *Tao* de tous les temps, concluez ce qu'il est, » savoir qu'il est éternel : c'est un commencement de » sagesse «. Les Commentaires qui expliquent ce passage, disent des choses si fortes & si précises, que le P. Amiot s'est abstenu de les rapporter, dans la crainte de rencontrer trop de Lecteurs incrédules.

Cette doctrine religieuse des premiers Empereurs Chinois s'est soutenue & perpétuée sous les regnes suivans ; tous les bons Princes, leurs successeurs, ont paru pénétrés de la crainte du *Chang-ti*.

Ven-vang & son fils *Vou-vang*, Fondateur de la troisieme dynastie, se distinguerent par leur piété. Le Livre canonique *Y-king* dit : » Tous les bœufs égorgés par » *Tcheou* (dernier Empereur de la dynastie des *Chang*), » ne valoient pas les plus viles offrandes de *Ven-vang*, » parce que celui-là offroit ses sacrifices d'une main » souillée de crimes, au lieu que celui-ci faisoit consister » le prix de son offrande dans la pureté de son cœur «.

C'est à l'ordre suprême du souverain Maître du Ciel que sont constamment attribuées toutes les révolutions qui ébranlent les trônes & changent la face des Empires. *Tcheou-kong* s'exprime ainsi dans le XIV[e] chapitre du *Chou-king* : » Vous, qui avez été Ministres & Officiers

De la Religion ancienne de la Chine.

» ſous la dynaſtie de *Yn*, écoutez : Le *Chang-ti*, irrité » contre votre dynaſtie, l'a détruite, & par un ordre » plein d'amour pour notre famille, il nous a donné ſon » autorité pour exercer la ſouveraineté dans le royaume » de *Yn* ; il a voulu que nous achevaſſions ſon ouvrage. » Ce qui s'eſt paſſé parmi les peuples, a fait voir com- » bien le Seigneur du Ciel eſt redoutable. Le Roi de la » dynaſtie de *Hia* ne fit rien de ce qui étoit agréable » aux peuples ; c'eſt pourquoi le Seigneur du Ciel l'ac- » cabla d'abord de calamités, pour l'inſtruire & lui faire » ſentir ſes égaremens : mais ce Prince ne fut pas do- » cile, il proféra des diſcours pleins d'orgueil, & s'adonna » à toutes ſortes de débauches ; alors le Ciel n'eut aucun » égard pour lui, le dépouilla du royaume, & le punit. » Il chargea de ſes ordres *Tching-tang*, Fondateur de » votre dynaſtie ; il détruiſit celle de *Hia*, & fit gou- » verner les peuples de l'Empire par un Roi ſage. Le » Roi *Tcheou*, le dernier de votre dynaſtie, ne s'eſt pas » mis en peine de la loi du Ciel ; il ne s'eſt pas in- » formé du ſoin que prenoient ſes ancêtres pour con- » ſerver leur famille, il n'a imité ni leur zele ni leur » exactitude ; il n'a pas penſé à la loi du Ciel, toute bril- » lante qu'elle eſt, & il n'a eu aucun égard pour ſes *ſujets*. » C'eſt pourquoi le ſouverain Seigneur l'a abandonné & » l'a puni. Le Ciel n'a pas été avec lui, parce qu'il n'a pas » ſuivi la droite raiſon. Dans les quatre parties du Monde, » aucun royaume, grand ou petit, ne peut être détruit, » ſi l'ordre n'en eſt donné «.

Vou-vang, malade, étoit ſur le point d'expirer, dans la ſeconde année de ſon regne : ſon frere, qui l'aimoit

tendrement, eut recours au *Chang-ti*, pour lui demander la guérifon d'un Prince dont la vie étoit fi néceffaire au bien des peuples. » C'eft vous, Seigneur, lui dit-il, » qui l'avez placé fur le trône, & qui l'avez établi le » pere des peuples ; voudriez-vous nous punir par fa » perte ? Si votre juftice exige une victime, je vous offre » ma vie ; je vous en fais volontiers le facrifice, pourvu » que vous conferviez mon frere, mon Maître & mon » Empereur «.

De la Religion ancienne de la Chine.

Tchin-vang porta fur le trône le même refpect pour le fouverain maître de l'Univers. » Quelque élevé que je fois » au deffus du refte des hommes, dit-il dans le *Chou-* » *king*, je ne fuis cependant qu'un des petits fujets du » *Chang-ti* : puis-je me difpenfer de lui rendre mes hom- » mages «?

Les mêmes fentimens de Religion animerent le Prince *Kang-vang*. Il paroiffoit, dit le *Chi-king*, qu'il n'y eût point alors d'autre Empereur à la Chine que le *Chang-ti*. La crainte de l'Etre fuprême fuffifoit feule pour contenir tous les fujets dans les bornes du devoir. La bonne foi fut telle fous fon regne, qu'il n'étoit pas néceffaire d'effrayer les peuples par l'appareil des fupplices. La prifon étoit la feule peine qu'on impofoit aux coupables. Les portes en étoient ouvertes dès le matin ; les prifonniers en fortoient pour fe rendre à leur travail, & ils y retournoient d'eux-mêmes le foir, pour y paffer la nuit.

Le *Chi-king* fait connoître encore quels étoient les fentimens de reconnoiffance qui pénétroient *Tchao-vang* pour les bienfaits du *Chang-ti*. » Réjouiffez-vous, mon » peuple, dit-il un jour aux Laboureurs ; vous n'êtes

De la Religion ancienne de la Chine.

» encore qu'à la fin du printemps, & vous êtes sur le » point de recueillir les fruits de l'automne; nos champs, » nouvellement ensemencés, sont déjà chargés de la plus » riche moisson. Graces soient rendues au *Chang-ti*, qui » nous met si-tôt en état de jouir de ses dons! C'est pour- » quoi je ne veux pas attendre jusqu'à la fin de l'automne » pour me présenter devant lui & le remercier d'une » si prompte fertilité «.

Un mauvais Prince se trouve-t-il mêlé dans cette succession de bons Empereurs? un *Li-vang* oublie-t-il les exemples de ses pieux ancêtres, pour se livrer à tous les caprices de son orgueil? Le *Chi-king* observe, que le silence du *Chang-ti* parut être alors une énigme; on eût dit que sa suprême providence se fût démentie: tout prospéroit à ce Prince vicieux; les peuples étoient intimidés; les Censeurs mêmes de l'Empire applaudissoient à ses égaremens: » Quoi donc, dit le *Chi-king*, est-ce qu'il » n'y a plus de justice au Ciel? L'impie jouira-t-il paisi- » blement du fruit de ses crimes? Attendez, poursuit-il, » & vous verrez bientôt que le *Chang-ti* ne tient son bras » suspendu que pour frapper de plus rudes coups «. En effet, bientôt les peuples fatigués se souleverent contre ce Tyran, égorgerent ses proches & ses flatteurs, & l'eussent immolé lui-même, s'il ne se fût dérobé à leur fureur par une fuite précipitée.

Le célebre Empereur *Kang-hi* n'avoit pas une idée moins saine & moins noble de la Divinité: on peut en juger par les trois fameuses Inscriptions qu'il écrivit de sa propre main, & qu'il donna en 1711 pour orner le frontispice de la nouvelle église des Jésuites de Pe-king,

édifice à la construction duquel il voulut contribuer en accordant dix mille onces d'argent.

De la Religion ancienne de la Chine.

Voici ces Inscriptions :

Inscription du frontispice.

AU VRAI PRINCIPE DE TOUTES CHOSES.

Inscription de la premiere colonne.

IL N'A POINT EU DE COMMENCEMENT, ET IL N'AURA POINT DE FIN. IL A PRODUIT TOUTES CHOSES DÈS LE COMMENCEMENT ; C'EST LUI QUI LES GOUVERNE, ET QUI EN EST LE VÉRITABLE SEIGNEUR.

Inscription de la seconde colonne.

IL EST INFINIMENT BON ET INFINIMENT JUSTE ; IL ÉCLAIRE, IL SOUTIENT, IL REGLE TOUT AVEC UNE SUPRÊME AUTORITÉ, ET AVEC UNE SOUVERAINE JUSTICE.

L'Empereur *Yong-tching*, successeur de *Kang-hi*, s'exprimoit avec la même justesse sur l'Etre suprême. Le P. *Contancin* nous a fait connoître un Edit dans lequel ce Prince fait une sorte de profession de foi, & déclare à ses peuples quel est l'objet de son culte, & quel doit être celui de tous ses sujets. Cet Edit fut publié dans tout l'Empire, affiché aux carrefours des villes, & inséré dans la Gazette du Gouvernement. Il est à propos de rapporter quelles ont été les circonstances qui ont donné lieu à cette Déclaration.

Un Surintendant de deux provinces écrivit à l'Empereur, que par-tout où l'on avoit élevé des temples en l'honneur du Général d'armée *Lieou-mong*, les sauterelles & certains autres vers ne portoient aucun dommage

De la Religion ancienne de la Chine.

aux campagnes ; & qu'au contraire les territoires où il n'étoit point honoré, étoient en proie à tous les ravages que ces insectes ont coutume de faire. D'autres grands Mandarins lui avoient aussi proposé différens expédiens superstitieux pour demander ou de la pluie ou du beau temps, selon le besoin. Pour réponse à toutes ces Requêtes, l'Empereur publia la Déclaration suivante.

» Sur ce que j'ai averti quelques-uns des principaux Officiers des Provinces, de prévenir le dommage que les insectes peuvent causer dans les campagnes, on a mal interprété les intentions de mes ordres, & l'on y a donné un sens détourné, qui ne leur convient point. On s'est imaginé mal à propos que je donne dans l'erreur ridicule de ceux qui ajoutent foi à ces esprits qu'on appelle *Couei-chin*, comme si je croyois que les prieres faites à ces prétendus esprits soient un remede à nos afflictions. Voici donc ce que je veux dire.

» Il y a entre le *Tien* & l'homme un rapport, une correspondance sûre, infaillible pour les récompenses & pour les châtimens. Lorsque nos campagnes sont ravagées ou par les inondations, ou par la sécheresse, ou par les insectes, quelle est la cause de ces calamités ? Elles viennent peut-être de l'Empereur même, qui s'écarte de la droiture nécessaire pour bien gouverner, & qui force le *Tien* à employer ces châtimens pour le faire rentrer dans son devoir. Peut-être aussi viennent-elles de ce que les principaux Officiers de la Province sur laquelle tombent ces malheurs, ne cherchent pas le bien public, & ne prennent pas la justice pour regle de leur conduite. Ne viennent-elles pas aussi, ces calamités, ou de ce que les

Gouverneurs des villes ne ſe comportent pas avec équité, ou ne donnent pas au peuple les exemples & les inſtructions convenables, ou de ce que, dans telle Province, dans tel pays, on viole les loix, on mépriſe les coutumes, on vit dans le déſordre? Alors le cœur de l'homme étant corrompu, cette belle union qui doit être entre le *Tien* & l'homme, ſe trouble, ſe corrompt, & les adverſités fondent ſur nous en abondance; car les hommes manquant ici-bas à leur devoir, le *Tien* alors change l'inclination bienfaiſante qu'il avoit à leur égard.

» Perſuadé de cette doctrine qui eſt infaillible, lorſqu'on m'avertit que quelque Province ſouffre ou d'une longue ſéchereſſe, ou de l'excès des pluies, je rentre auſſi-tôt dans moi-même, j'examine avec ſoin ma conduite; je penſe à rectifier les déréglemens qui ſe ſeroient introduits dans mon palais. Le matin, le ſoir, tout le jour, je me tiens dans le reſpect & dans la crainte. Je m'applique à donner au *Tien* des marques de droiture & de piété, dans l'eſpérance que, par une vie réguliere, je ferai changer la volonté que le *Tien* a de nous punir. C'eſt à vous, grands Officiers, qui gouvernez les Provinces, c'eſt à vous à me ſeconder. C'eſt à vous, Gouverneurs des villes; c'eſt à vous, peuples, ſoldats & autres, de quelque qualité & condition que vous ſoyez; c'eſt à vous, dis-je, à vous acquitter auſſi de ce devoir. Veillez ſur vous-mêmes; conſervez-vous dans la crainte; examinez votre conduite; travaillez à vous perfectionner; aidez-vous, exhortez-vous mutuellement les uns les autres; réformez vos mœurs; faites effort, corrigez vos défauts; repentez-vous de vos fautes; ſuivez le chemin de la vérité; quittez celui de l'erreur; & ſoyez aſſurés que ſi,

De la Religion ancienne de la Chine.

de notre part, nous rempliſſons tous nos devoirs, le *Tien* ſe laiſſera fléchir par notre conduite bien réglée, & nous attirerons ſur nous ſa paix & ſa protection. Je ne puis trop vous le répéter; pour prévenir les calamités, il n'y a pas de moyen plus sûr que de veiller ſur ſoi-même, de ſe tenir dans la crainte, & de travailler à ſa perfection. Quand on vous dit de prier & d'invoquer les Eſprits, que prétend-on? C'eſt tout au plus d'emprunter leur entremiſe, pour repréſenter au *Tien* la ſincérité de notre reſpect & la ferveur de nos déſirs. Prétendre donc, en quelque ſorte, s'appuyer ſur ces prieres, ſur ces invocations, pour éloigner de nous les infortunes, les adverſités, pendant qu'on néglige ſon devoir, qu'on ne veille pas ſur ſoi-même, qu'on ne tient pas ſon cœur dans le reſpect & dans la crainte à l'égard du *Tien* pour le toucher, c'eſt vouloir puiſer dans le ruiſſeau après avoir bouché la ſource; c'eſt laiſſer l'eſſentiel pour s'attacher à ce qui n'eſt qu'acceſſoire. Comment pourriez-vous eſpérer, par une telle conduite, d'obtenir l'accompliſſement de vos déſirs?......

» Voici donc, encore une fois, ce que je penſe. Je ſuis véritablement & intimement perſuadé qu'il y a entre le *Tien* & l'homme une union réciproque & une parfaite correſpondance. Je ſuis bien éloigné d'ajouter foi à ces Eſprits qu'on appelle *Couei-chin*. C'eſt pour vous inſtruire, vous ſur-tout grands Officiers de la Couronne & des Provinces, que je n'ai pas dédaigné de prendre la plume, & d'expoſer clairement ma penſée, afin que vous vous conformiez à mes ſentimens. C'eſt-là l'unique ſujet de cette inſtruction «.

Cette

De la Religion ancienne de la Chine.

Cette doctrine sur l'existence & les attributs d'un souverain Etre, sur le culte & les hommages qui lui sont dus, a subsisté à la Chine, sans altération & sans mélange, pendant une longue suite de siecles. Qu'on consulte en effet tous les monumens, tous les ouvrages canoniques de cette Nation; qu'on parcoure la partie ancienne de ses Annales, on n'y découvrira, pendant une longue succession de regnes, aucune trace d'idolâtrie. L'Histoire Chinoise, si minutieuse dans ses détails, si attentive à indiquer toutes les innovations dans les usages, ne fait mention d'aucun Rit superstitieux, contraire à la croyance & au culte que nous venons d'attribuer aux premiers Chinois : elle en eût parlé, sans doute, avec la même exactitude qu'elle a rapporté l'établissement de la Secte des *Tao-ssée*, & l'introduction de l'absurde Religion du Dieu *Fo*, Idole apportée des Indes dans les temps postérieurs. La premiere de ces deux Sectes s'établit à la Chine pendant la vie de *Confucius*; la seconde n'y parut que plusieurs siecles après lui. Ce n'est pas que du temps de ce Philosophe célebre, la magie & différentes erreurs n'eussent déjà fait quelques progrès dans plusieurs Provinces, à la faveur des troubles & de la corruption sensible des mœurs : peut-être même le peuple avoit-il déjà quelques Idoles, & faisoit-il usage de quelques pratiques superstitieuses; mais on ne peut en produire aucune preuve tirée des monumens historiques.

L'existence du Tribunal des Rits, l'une des Cours souveraines de l'Empire, a dû contribuer beaucoup à la conservation de l'ancienne doctrine religieuse : c'est aux Juges qui composent ce Tribunal qu'est attribuée la surveillance

De la Religion ancienne de la Chine.

ſur tout ce qui concerne le culte; ils ſont chargés d'empêcher les innovations, de réprimer les ſuperſtitions populaires, de châtier & de flétrir les Ecrivains impies ou trop licencieux; leur ſévérité ne pardonne point aux inſultes faites à la Divinité ou aux mœurs; & tel Auteur, diſent les Miſſionnaires, jouit de l'impunité en Europe, qu'on eût, dès ſon premier écrit, dévoué à la Chine aux plus prompts ſupplices. L'ancienne doctrine du *Tien* a toujours trouvé ſon appui dans ce Tribunal, & c'eſt à l'uniformité conſtante de ſes décrets qu'elle doit particuliérement l'avantage d'être reſtée la Religion dominante. Ce n'eſt pas que les Mandarins mêmes qui forment ce Tribunal, ne ſe livrent quelquefois, dans le ſecret de leurs maiſons, à un grand nombre de pratiques ſuperſtitieuſes: mais cet attachement perſonnel à des cultes particuliers n'influe point ſur leur miniſtere public; dès qu'ils montent ſur leurs ſiéges, ils ne connoiſſent plus que la Religion de l'Etat.

CHAPITRE II.

Sacrifices anciens des Chinois. Leurs premiers temples.

Sacrifices anciens des Chinois.

LES premiers ſacrifices que les Chinois inſtituerent en l'honneur du *Chang-ti*, lui furent d'abord offerts ſur le *Tan*, en pleine campagne, ou ſur des montagnes. Le *Tan* ſignifie *un amas de pierres amoncelées en rond*, ou ſimplement *un tas de terre orbiculairement élevé*.

Autour du *Tan*, régnoit une double enceinte, appelée

Kiao, formée de branchages & de gazon. Dans l'eſpace vide que laiſſoient ces deux enceintes, on élevoit à droite & à gauche deux moindres autels, ſur leſquels, immédiatement après le ſacrifice offert en l'honneur du *Tien*, on alloit ſacrifier aux *Chen* & aux *Cheng*, c'eſt-à-dire, *aux Eſprits ſupérieurs de tous les ordres, & aux vertueux Ancêtres* (a). Le Souverain, qu'on regardoit comme le Grand Sacrificateur de l'Empire, pouvoit ſeul offrir ſur le *Tan*. Les Commentateurs les plus eſtimés des anciens Livres, & tous les Ecrivains qui ont diſcuté la doctrine de l'antiquité, conviennent que cet uſage d'offrir aux *Chen* & aux *Cheng*, après avoir ſacrifié au *Chang-ti*, remonte aux premiers temps, qu'il fut pratiqué par *Fo-hi* lui-même, & tranſmis d'âge en âge à ſes ſucceſſeurs, qui l'ont conſervé, ſans mélange d'aucun autre Rit, pendant la durée des trois premieres dynaſties. Ces mêmes Ecrivains ajoutent, qu'en adreſſant leurs ſupplications & leurs vœux au *Chang-ti*, ces anciens Empereurs & leurs Sujets le regardoient comme le ſouverain Maître, revêtu de la toute-puiſſance néceſſaire pour les ſatisfaire ſur les divers objets de leurs demandes ; mais qu'en offrant leurs prieres aux Eſprits & aux Ancêtres, ils ne faiſoient qu'implorer leur protection auprès du *Chang-ti*. De là vient ſans doute la différente maniere de s'exprimer

Sacrifices anciens des Chinois.

(a) Les Chinois, par *Chen* & *Cheng*, entendent les bons Eſprits de tous les ordres, & les hommes juſtes, qui, après avoir quitté leur dépouille mortelle, ſont aſſociés, pour prix de leurs vertus, au bonheur de l'Etre Suprême. *Confucius* & les autres Sages célebres de la Nation ſont de ce nombre. On donne même encore aujourd'hui à l'Impératrice mere & à l'Empereur le titre honorable de *Cheng*; & l'on dit *Cheng-mou*, la *Sainte Mere*; *Cheng-Tchou*, le *Saint Maître*.

pour désigner ces deux sortes de sacrifices : *On prie le Chang-ti ; on avertit les Ancêtres, on leur rend hommage, on pratique en leur honneur des cérémonies respectueuses.* Il n'étoit pas nécessaire que ce fût le Souverain qui offrît le sacrifice aux *Chen* & aux *Cheng* ; tout autre pouvoit le suppléer dans cette fonction religieuse.

Sacrifices anciens des Chinois.

Dans les premiers temps, lorsque l'Empire, renfermé dans d'étroites limites, n'offroit encore qu'un petit Etat & une population naissante, une seule montagne suffisoit pour les sacrifices au *Chang-ti*. Pendant que le Souverain & ses Ministres, enfermés dans la double enceinte de branchages & de gazon, offroient leurs hommages à l'Etre Suprême, les Sujets se tenoient dans un respectueux silence aux environs du *Kiao*, ou sur le penchant de la montagne sur laquelle on sacrifioit. Mais dans la suite, l'Empire s'étant considérablement accru, *Hoang-ti* détermina quatre montagnes principales, situées à l'extrémité de ses Etats, & qui correspondoient aux quatre parties du Monde, pour être désormais comme des lieux consacrés au culte religieux de toute la Nation. Pendant le cours de l'année, ce Prince alloit successivement sacrifier sur une de ces montagnes, & prenoit de là occasion de se montrer à ses peuples, de s'informer de leurs besoins pour y pourvoir, de rétablir l'ordre en réformant les abus.

Depuis les Empereurs *Yao* & *Chun*, on a des notions plus détaillées sur ces grands sacrifices. On lit dans le *Chou-king* & les autres fragmens de l'ancienne Histoire, que *Chun* détermina, 1°. qu'à la seconde lune, dans la-

Sacrifices anciens des Chinois.

quelle se trouvoit l'équinoxe du printemps, le Souverain se transporteroit sur la montagne *Tai-chan*, située dans la partie la plus orientale de la Chine, & que là il offriroit sur un *Tan*, dans l'enceinte d'un *Kiao*, pour demander au Ciel qu'il daignât veiller sur les semences qu'on avoit confiées à la terre, & qui commençoient à germer : 2°. qu'à la cinquieme lune, dans laquelle se rencontroit le solstice d'été, le Souverain se rendroit à la montagne du midi, pour y faire les mêmes cérémonies, afin de demander au Ciel qu'une chaleur benigne se répandît dans les entrailles de la terre, pour l'aider à développer tout ce qu'elle a de vertu : 3°. qu'à la huitieme lune, dans laquelle se trouvoit l'équinoxe d'automne, le sacrifice seroit offert sur la montagne de l'ouest, pour obtenir que les insectes & les animaux nuisibles, que la sécheresse ou une trop grande humidité, que les vents & les autres intempéries de l'air, ne fussent point des obstacles à une abondante récolte de tous les dons que la terre produit pour l'usage de l'homme : 4°. enfin, qu'à la douzieme lune, après le solstice d'hiver, on offriroit sur la montagne du nord, pour remercier le Ciel de tous les bienfaits reçus dans le courant de l'année, & en demander de nouveaux pour celle qu'on alloit commencer.

Cet usage d'aller successivement sacrifier sur une de ces quatre montagnes, appelées les *See-yo*, subsista très-long-temps après *Hoang-ti*. Les Empereurs de la dynastie *Tcheou* ajouterent quelques cérémonies & une cinquieme montagne, située au milieu de leurs Etats, ou qui étoit du moins supposée entre les quatre autres. C'est depuis ce

Sacrifices anciens des Chinois.

temps qu'on les appela les cinq *Yo*, ou les cinq montagnes des ſacrifices.

On ſentit cependant que cette inſtitution, qui aſſujettiſſoit le Souverain à des voyages réglés, avoit ſes inconvéniens. Lorſque l'Empereur eut une Capitale, une Cour, des Tribunaux établis pour l'expédition des affaires, il n'étoit guere poſſible, il pouvoit même être dangereux qu'il s'en éloignât réguliérement au commencement des quatre ſaiſons. D'ailleurs la vieilleſſe, les infirmités qui l'accompagnent, les intempéries de l'air, la difficulté des chemins, pouvoient devenir des raiſons ſuffiſantes pour le diſpenſer de l'accompliſſement de ces voyages pénibles. Le moyen qu'on imagina pour obvier à ces inconvéniens, fut de conſacrer, dans les environs du Palais, un emplacement qui pût tenir lieu des *Yo*, dans toutes les circonſtances où le Souverain ne pourroit ſe tranſporter aux véritables montagnes des ſacrifices. On y conſtruiſit un édifice, qui fut tout à la fois la repréſentation du *Kiao*, du *Tan*, de la *Salle des Ancêtres*; & c'étoit là que le Monarque ſacrifioit, lorſqu'il ne pouvoit s'éloigner de ſa Cour.

La ſalle des Ancêtres faiſoit partie de cet édifice, parce qu'avant d'offrir au *Chang-ti*, on ſe rendoit dans cette ſalle pour avertir les Ancêtres de ce qu'on alloit faire. On y revenoit encore après le ſacrifice, pour remercier ces mêmes Ancêtres de la protection qu'ils leur avoient accordée auprès du *Chang-ti*, qui n'avoit pas dédaigné l'hommage de leurs vœux. Alors on offroit en leur honneur un ſacrifice d'actions de graces, & l'on pratiquoit les cérémonies reſpectueuſes.

Cet édifice reçut un nom différent & une forme nouvelle ſous chacune des trois premieres dynaſties. Les *Hia* l'appelerent *Ché-ché, maiſon des générations & des ſiecles*, ou, comme l'interprete le P. *Amyot, temple en l'honneur de celui qui a fait les ſiecles & les générations.* Son enceinte renfermoit cinq ſalles ſéparées, deſtinées à divers uſages. Ces ſalles n'avoient ni peintures ni ornemens; on n'y voyoit que les quatre murailles nues, percées de fenêtres pour recevoir le jour. L'eſcalier de la principale entrée étoit compoſé de neuf marches ou degrés.

Sacrifices anciens des Chinois.

Les *Chang* nommerent le temple *Tchoung-ou*, ou *Temple renouvelé.* Il ſervit aux mêmes uſages; mais il étoit plus riche & plus orné. Les cinq ſalles particulieres étoient ſoutenues par des colonnes, & ſurmontées par d'autres colonnes qui portoient un ſecond toit.

Ce même temple, ſous la dynaſtie de *Tcheou*, reçut le nom de *Ming-tang*, le *Temple de la lumiere.* Les Empereurs de cette famille crurent rappeler le culte à ſa pureté primitive, en imitant plus ſtrictement que leurs prédéceſſeurs la ſimplicité des Anciens. Ils n'ornerent leur temple ni de colonnes ni de toits élégamment conſtruits. Les cinq ſalles n'y furent ſéparées que par de ſimples murailles; l'une d'elles étoit celle où l'on offroit; dans les quatre autres étoient renfermées les différentes choſes néceſſaires pour les ſacrifices. On entroit dans ce ruſtique édifice par quatre portes, leſquelles étoient couvertes d'une mouſſe fine, qui repréſentoit les branchages dont on formoit l'enceinte de l'ancien *Kiao.* Cette mouſſe fine couronnoit également l'arête des toits. Autour de l'enceinte régnoit un canal qu'on avoit creuſé, & qu'on rempliſſoit d'eau pour le

temps qu'on les appela les cinq *Yo*, ou les cinq montagnes des ſacrifices.

Sacrifices anciens des Chinois.

On ſentit cependant que cette inſtitution, qui aſſujettiſſoit le Souverain à des voyages réglés, avoit ſes inconvéniens. Lorſque l'Empereur eut une Capitale, une Cour, des Tribunaux établis pour l'expédition des affaires, il n'étoit guere poſſible, il pouvoit même être dangereux qu'il s'en éloignât réguliérement au commencement des quatre ſaiſons. D'ailleurs la vieilleſſe, les infirmités qui l'accompagnent, les intempéries de l'air, la difficulté des chemins, pouvoient devenir des raiſons ſuffiſantes pour le diſpenſer de l'accompliſſement de ces voyages pénibles. Le moyen qu'on imagina pour obvier à ces inconvéniens, fut de conſacrer, dans les environs du Palais, un emplacement qui pût tenir lieu des *Yo*, dans toutes les circonſtances où le Souverain ne pourroit ſe tranſporter aux véritables montagnes des ſacrifices. On y conſtruiſit un édifice, qui fut tout à la fois la repréſentation du *Kiao*, du *Tan*, de la *Salle des Ancêtres*; & c'étoit là que le Monarque ſacrifioit, lorſqu'il ne pouvoit s'éloigner de ſa Cour.

La ſalle des Ancêtres faiſoit partie de cet édifice, parce qu'avant d'offrir au *Chang-ti*, on ſe rendoit dans cette ſalle pour avertir les Ancêtres de ce qu'on alloit faire. On y revenoit encore après le ſacrifice, pour remercier ces mêmes Ancêtres de la protection qu'ils leur avoient accordée auprès du *Chang-ti*, qui n'avoit pas dédaigné l'hommage de leurs vœux. Alors on offroit en leur honneur un ſacrifice d'actions de graces, & l'on pratiquoit les cérémonies reſpectueuſes.

Sacrifices anciens des Chinois.

Cet édifice reçut un nom différent & une forme nouvelle ſous chacune des trois premieres dynaſties. Les *Hia* l'appelerent *Ché-ché, maiſon des générations & des ſiecles*, ou, comme l'interprete le P. *Amyot, temple en l'honneur de celui qui a fait les ſiecles & les générations*. Son enceinte renfermoit cinq ſalles ſéparées, deſtinées à divers uſages. Ces ſalles n'avoient ni peintures ni ornemens; on n'y voyoit que les quatre murailles nues, percées de fenêtres pour recevoir le jour. L'eſcalier de la principale entrée étoit compoſé de neuf marches ou degrés.

Les *Chang* nommerent le temple *Tchoung-ou*, ou *Temple renouvelé*. Il ſervit aux mêmes uſages; mais il étoit plus riche & plus orné. Les cinq ſalles particulieres étoient ſoutenues par des colonnes, & ſurmontées par d'autres colonnes qui portoient un ſecond toit.

Ce même temple, ſous la dynaſtie de *Tcheou*, reçut le nom de *Ming-tang*, le *Temple de la lumiere*. Les Empereurs de cette famille crurent rappeler le culte à ſa pureté primitive, en imitant plus ſtrictement que leurs prédéceſſeurs la ſimplicité des Anciens. Ils n'ornerent leur temple ni de colonnes ni de toits élégamment conſtruits. Les cinq ſalles n'y furent ſéparées que par de ſimples murailles; l'une d'elles étoit celle où l'on offroit; dans les quatre autres étoient renfermées les différentes choſes néceſſaires pour les ſacrifices. On entroit dans ce ruſtique édifice par quatre portes, leſquelles étoient couvertes d'une mouſſe fine, qui repréſentoit les branchages dont on formoit l'enceinte de l'ancien *Kiao*. Cette mouſſe fine couronnoit également l'arête des toits. Autour de l'enceinte régnoit un canal qu'on avoit creuſé, & qu'on rempliſſoit d'eau pour le

temps qu'on les appela les cinq *Yo*, ou les cinq montagnes des ſacrifices.

Sacrifices anciens des Chinois.

On ſentit cependant que cette inſtitution, qui aſſujettiſſoit le Souverain à des voyages réglés, avoit ſes inconvéniens. Lorſque l'Empereur eut une Capitale, une Cour, des Tribunaux établis pour l'expédition des affaires, il n'étoit guere poſſible, il pouvoit même être dangereux qu'il s'en éloignât réguliérement au commencement des quatre ſaiſons. D'ailleurs la vieilleſſe, les infirmités qui l'accompagnent, les intempéries de l'air, la difficulté des chemins, pouvoient devenir des raiſons ſuffiſantes pour le diſpenſer de l'accompliſſement de ces voyages pénibles. Le moyen qu'on imagina pour obvier à ces inconvéniens, fut de conſacrer, dans les environs du Palais, un emplacement qui pût tenir lieu des *Yo*, dans toutes les circonſtances où le Souverain ne pourroit ſe tranſporter aux véritables montagnes des ſacrifices. On y conſtruiſit un édifice, qui fut tout à la fois la repréſentation du *Kiao*, du *Tan*, de la *Salle des Ancêtres*; & c'étoit là que le Monarque ſacrifioit, lorſqu'il ne pouvoit s'éloigner de ſa Cour.

La ſalle des Ancêtres faiſoit partie de cet édifice, parce qu'avant d'offrir au *Chang-ti*, on ſe rendoit dans cette ſalle pour avertir les Ancêtres de ce qu'on alloit faire. On y revenoit encore après le ſacrifice, pour remercier ces mêmes Ancêtres de la protection qu'ils leur avoient accordée auprès du *Chang-ti*, qui n'avoit pas dédaigné l'hommage de leurs vœux. Alors on offroit en leur honneur un ſacrifice d'actions de graces, & l'on pratiquoit les cérémonies reſpectueuſes.

Cet édifice reçut un nom différent & une forme nouvelle ſous chacune des trois premieres dynaſties. Les *Hia* l'appelerent *Ché-ché*, *maiſon des générations & des ſiecles*, ou, comme l'interprete le P. *Amyot*, *temple en l'honneur de celui qui a fait les ſiecles & les générations*. Son enceinte renfermoit cinq ſalles ſéparées, deſtinées à divers uſages. Ces ſalles n'avoient ni peintures ni ornemens; on n'y voyoit que les quatre murailles nues, percées de fenêtres pour recevoir le jour. L'eſcalier de la principale entrée étoit compoſé de neuf marches ou degrés.

Sacrifices anciens des Chinois.

Les *Chang* nommerent le temple *Tchoung-ou*, ou *Temple renouvelé*. Il ſervit aux mêmes uſages; mais il étoit plus riche & plus orné. Les cinq ſalles particulieres étoient ſoutenues par des colonnes, & ſurmontées par d'autres colonnes qui portoient un ſecond toit.

Ce même temple, ſous la dynaſtie de *Tcheou*, reçut le nom de *Ming-tang*, le *Temple de la lumiere*. Les Empereurs de cette famille crurent rappeler le culte à ſa pureté primitive, en imitant plus ſtrictement que leurs prédéceſſeurs la ſimplicité des Anciens. Ils n'ornerent leur temple ni de colonnes ni de toits élégamment conſtruits. Les cinq ſalles n'y furent ſéparées que par de ſimples murailles; l'une d'elles étoit celle où l'on offroit; dans les quatre autres étoient renfermées les différentes choſes néceſſaires pour les ſacrifices. On entroit dans ce ruſtique édifice par quatre portes, leſquelles étoient couvertes d'une mouſſe fine, qui repréſentoit les branchages dont on formoit l'enceinte de l'ancien *Kiao*. Cette mouſſe fine couronnoit également l'arête des toits. Autour de l'enceinte régnoit un canal qu'on avoit creuſé, & qu'on rempliſſoit d'eau pour le

Sacrifices anciens des Chinois.

temps où l'on devoit offrir les ſacrifices. A ce temple principal, les *Tcheou* en ajouterent un ſecond, qu'ils nommerent *Tſing-miao*, c'eſt-à-dire, *Temple de la propreté.* Celui-ci ne ſervoit qu'aux purifications & aux cérémonies faites en l'honneur des Ancêtres; le premier étoit conſacré tout entier au culte du *Chang-ti.*

Pé-king renferme aujourd'hui deux temples principaux, le *Tien-tan* & le *Ti-tan.* C'eſt dans la conſtruction de ces édifices que les Chinois ont déployé toute l'élégance & toute la pompe de leur architecture. Ces deux temples ſont également dédiés au *Chang-ti*, mais ſous deux titres différens : dans l'un, c'eſt l'*Eſprit éternel* qu'on adore; dans l'autre, c'eſt l'*Eſprit créateur & conſervateur du Monde.* Les cérémonies qui accompagnent les ſacrifices modernes, ſont plus multipliées. Rien n'égale la magnificence & l'éclat qui environnent l'Empereur, lorſqu'il s'acquitte de cette auguſte fonction. Lui ſeul, en qualité de Pere & de Chef commun de la grande famille, a le droit d'offrir le ſacrifice au *Chang-ti* : c'eſt au nom de tout ſon peuple qu'il prie & qu'il ſacrifie. Quelque temps avant le jour fixé pour cette importante cérémonie, le Monarque, les Grands de ſa Cour, les Mandarins, & tous ceux que leurs charges mettent dans le cas d'y aſſiſter, s'y préparent par la ſolitude, le jeûne & la continence. Pendant ce temps, l'Empereur ne donne point d'audience, & les Tribunaux ſuſpendent l'expédition des affaires. Les Mandarins du Tribunal des crimes, tout homme qui a été noté, ne peuvent remplir aucune fonction dans ces grandes cérémonies. Les mariages, les funérailles, les réjouiſſances, les feſtins, & toute fête quelconque, ſont défendus. Le jour de ces

ſacrifices

ſacrifices ſolennels eſt celui où l'Empereur paroît dans tout l'appareil de ſa puiſſance & de ſa grandeur. Une foule innombrable forme ſon cortége; une multitude de Princes, de Seigneurs, de Grands, d'Officiers, l'environnent : ſa marche vers le *Tien-tan* reſſemble à un véritable triomphe. Tout ce qui paroît dans ce temple annonce la même magnificence du Souverain : les vaſes & tous les uſtenſiles qui ſervent aux ſacrifices, ſont d'or, & ne peuvent être employés à un autre uſage; les inſtrumens même de muſique ont des proportions plus fortes, & ſont les plus grands de tous ceux qui exiſtent; on ne s'en ſert point ailleurs. Si jamais l'Empereur ne paroît plus grand que lorſqu'il marche au *Tien-tan*, jamais auſſi on ne le voit plus abaiſſé, plus éclipſé, que quand il offre le ſacrifice. A la maniere dont il ſe proſterne, ſe traîne à terre, parle de lui-même au *Chang-ti* en ſe ſervant des expreſſions les plus humbles, on s'apperçoit bientôt que toute cette pompe qu'il emploie n'eſt que pour rendre plus ſenſible l'infinie diſtance qui ſépare l'homme de l'Etre Suprême.

Sacrifices anciens des Chinois.

La cérémonie dans laquelle l'Empereur ouvre & laboure chaque année la terre de ſes propres mains, eſt une des plus anciennes de la Chine : il ne faut pas croire qu'elle ſoit une inſtitution purement politique pour encourager l'Agriculture. Sous ce ſeul rapport, elle honoreroit le Légiſlateur; mais il eſt certain que cette cérémonie du labourage a toujours été regardée & pratiquée à la Chine comme un acte de Religion. On lit expreſſément dans le *Li-ky*, l'un des anciens Livres canoniques : » C'eſt pour le *Tſi* (ſacrifice au Ciel) que » l'Empereur laboure lui-même dans le *Kiao* du ſud ; c'eſt

Sacrifices anciens des Chinois.

» pour lui offrir les grains qu'on en recueille. C'est aussi » pour le *Tsi* que l'Impératrice & les Princesses élevent » des vers à soie dans le *Kiao* du nord; c'est pour en » faire les habits des sacrifices.... Si l'Empereur & les » Princes labourent la terre; si l'Impératrice & les Prin- » cesses élevent des vers à soie, c'est par le respect dont » ils sont pénétrés pour l'Esprit qui regne sur l'Univers; » c'est pour l'honorer selon la grande & ancienne doc- » trine «. Il est aisé de voir, par plusieurs autres monumens historiques, que la cérémonie du labourage a été, dès son origine, une institution purement religieuse, & qu'elle a toujours appartenu au culte. L'Empereur, même encore aujourd'hui, s'y prépare, comme nous l'avons déjà dit, par trois jours de jeûne; il la commence par un sacrifice solennel, & le blé qu'on recueille du champ qu'il a ensemencé, est respectueusement déposé dans un grenier sacré, & réservé pour les grands sacrifices au *Chang-ti*.

CHAPITRE III.

Secte des Tao-ssé.

Secte des Tao-ssé.

LAO-KIUN ou *Lao-tsé* fut le Fondateur de cette Secte. Ce Philosophe naquit l'an 603 avant notre Ere, vers la fin de la dynastie des *Tcheou*. Son pere n'étoit qu'un pauvre paysan, qui, depuis l'enfance, servoit en qualité de manœuvre dans une maison opulente. Il étoit parvenu à l'âge de soixante-dix ans, sans avoir encore fait choix d'une épouse; il s'unit enfin à une paysanne âgée de quarante

ans. Les grandes destinées du Philosophe furent présagées par les circonstances merveilleuses qui accompagnerent, dit-on, sa naissance. Sa mere, se trouvant un jour dans un lieu écarté, conçut tout à coup par la seule impression de la vertu vivifiante du Ciel & de la Terre. Elle porta son fruit pendant quatre-vingts ans. Mais le Maître que servoit cette femme, ennuyé d'une grossesse aussi longue, la chassa de sa maison, & la réduisit à errer long-temps dans la campagne. Enfin elle accoucha, sous un prunier, d'un fils dont les cheveux & les sourcils étoient tout blancs. Elle lui donna d'abord le nom de l'arbre sous lequel il étoit né; s'étant apperçue ensuite qu'il avoit les lobes des oreilles fort alongés, elle en forma son surnom, & l'appela *Prunier-l'oreille*, *Ly-eul*. Mais le peuple, frappé de ses cheveux blancs, le nomma l'*Enfant-vieillard*, *Lao-tsé*.

Secte des Tao-ssé.

On ne raconte rien de son enfance; mais lorsqu'il eut atteint un certain âge, il eut la direction de la bibliotheque d'un Empereur des *Tcheou*, qui lui conféra dans la suite un petit Mandarinat. Son premier emploi, qui le fixoit au milieu des livres, lui inspira un goût vif pour l'étude; il s'y livra, & acquit une connoissance profonde de l'Histoire & des Rits anciens. Il mourut à *Ou* dans un âge très-avancé. Le principal Ouvrage qu'il ait laissé à ses Disciples, est le livre *Tao-te*, qui est un Recueil de cinq mille Sentences.

La Morale de ce Philosophe a de grands rapports avec celle que prêchoit Epicure. Elle se réduit à écarter tout désir véhément, à réprimer toutes les passions vives, capables d'altérer la paix & la tranquillité de l'ame. Selon

Secte des Tao-ssé.

lui, le soin de tout homme sage doit se borner à exister sans douleur & sans chagrin, à couler mollement ses jours dans l'insouciance; & pour parvenir à cette quiétude heureuse, il prescrit de bannir tout retour sur le passé, & de s'interdire toute recherche vaine & inutile sur l'avenir. Former de vastes entreprises, s'agiter de soins pour les conduire avec succès, se livrer aux soucis dévorans de l'ambition, rechercher l'or, & se dévouer aux pénibles épargnes de l'avarice, c'est, selon ce Philosophe, travailler moins pour soi-même que pour ses descendans : & n'est-il pas insensé de sacrifier son propre repos, sa félicité personnelle, pour procurer le bonheur des autres, pour enrichir un fils, des neveux que nous laisserons après nous? Lorsqu'il s'agit même de notre propre bonheur, *Lao-tsé* recommande la modération, soit dans les désirs qui le font rechercher, soit dans les mouvemens qu'il faut se donner pour y atteindre; parce qu'il ne regarde point comme un véritable bonheur celui qu'accompagnent les peines, les dégoûts, les inquiétudes.

Les Disciples de ce Philosophe altérerent dans la suite la doctrine qu'il leur avoit laissée. Comme l'état passif, le calme parfait de l'ame, auquel ils vouloient parvenir, étoit sans cesse troublé par la crainte de la mort, ils publierent qu'il étoit possible de trouver la composition d'un breuvrage qui rendît l'homme immortel. Cette idée folle les conduisit d'abord à l'étude de la Chimie, ensuite à la recherche de la pierre philosophale, & bientôt ils se livrerent à toutes les extravagances de la magie.

Le désir & l'espérance d'éviter la mort par la découverte du précieux breuvage, attirerent une foule de parti-

Secte des Tao-ssé.

sans à la nouvelle Secte ; les Grands, les particuliers opulens, les femmes sur-tout, naturellement plus curieuses & plus attachées à la vie, furent les plus empressés à s'instruire de la doctrine des Disciples de *Lao-tsé*. La pratique des sortiléges, l'invocation des Esprits, l'art de prédire l'avenir en consultant les sorts, firent des progrès rapides dans toutes les Provinces. Les Empereurs eux-mêmes accréditerent l'erreur par leur crédulité, & bientôt la Cour fut remplie d'une foule innombrable de ces faux Docteurs, auxquels on avoit décerné le titre honorable de *Tien-ssé*, *Docteurs célestes*. L'Empereur *Tsin-chi-hoang-ti*, l'Omar de la Chine, si fameux par l'incendie des Livres, & sa haine pour les Gens de Lettres, se laissa persuader qu'il existoit un breuvage qui rend les hommes immortels, & fit long-temps chercher cette ambroisie dans plusieurs isles. *Vou-ti*, cinquieme Empereur de la dynastie des *Han*, montra la plus vive ardeur pour l'étude des Livres magiques. La mort avoit enlevé à ce Prince une de ses femmes qu'il aimoit éperdument, & dont la perte ne s'adoucissoit point par le temps. Un de ces imposteurs *Tao-ssé* trouva le moyen, par ses prestiges, de procurer encore une fois à l'Empereur la vue de cette femme si tendrement aimée. Il la fit paroître aux yeux de ce Prince, & cette effrayante apparition l'attacha de plus en plus aux extravagances de la nouvelle Secte. Toutes les représentations de ses Ministres furent infructeuses. Affligé d'un engouement aussi extraordinaire, un des Grands de l'Etat, se trouvant un jour chez l'Empereur au moment où on lui apportoit le breuvage mystérieux, se saisit de la coupe & but toute la liqueur. Outré de cette hardiesse, le Monarque le fait aussi

Secte des Tao-ssé.

tôt arrêter, & donne ordre de le mettre à mort. » Cet » ordre est inutile, répond le Courtisan avec tranquillité; » il n'est pas en votre puissance de me faire mourir, » puisque je viens de me rendre immortel. Cependant, si » la mort a encore prise sur moi, Votre Majesté me doit » une récompense, puisqu'Elle sera convaincue que cette » liqueur n'a pas la vertu qu'on lui attribue, & que ces » imposteurs la trompent «. Cette réponse lui sauva la vie, mais elle ne corrigea point le Monarque. Quoiqu'il eût pris plusieurs fois le breuvage d'immortalité, bientôt le dépérissement de sa santé lui fit enfin connoître qu'il n'en étoit pas moins mortel. Il mourut en déplorant sa crédulité.

La perte de ce Protecteur ne ralentit point les progrès de la Secte. Des temples, consacrés aux Esprits, s'éleverent de tous côtés dans l'Empire, & deux des plus célebres *Tao-ssé* furent autorisés à y maintenir le culte public qui leur avoit été décerné. En même temps ils distribuoient & vendoient chérement aux peuples de petites images, sur lesquelles étoient représentés cette foule d'hommes & d'esprits dont ils avoient peuplé le Ciel, & qu'ils nommoient *Sien-gin*, *Immortels*. Ils les faisoient révérer comme autant de Divinités particulieres, indépendantes de l'Etre Suprême : plusieurs anciens Rois furent pareillement métamorphosés en Dieux qu'on invoqua.

La superstition se soutint sous les *Tang*. Le Fondateur de cette dynastie éleva & consacra un superbe temple à *Lao-tsé* lui-même; & un autre Empereur de cette même famille fit placer avec pompe la statue de ce Philosophe dans son palais.

Les Docteurs *Tao-ssé* se multiplierent & devinrent plus

Secte des Tao ſſé.

puiſſans encore ſous la dynaſtie des *Song*. Il n'eſt point de ruſes qu'ils n'employerent pour accréditer leur doctrine & captiver de plus en plus la confiance des Princes. Ces Impoſteurs, pendant une nuit obſcure, avoient ſuſpendu à une des portes de la ville Impériale un Livre rempli de caractères & de formules magiques. Dès la pointe du jour, ils firent donner avis à l'Empereur de l'apparition ſubite de ce Livre, & publierent qu'il étoit tombé du Ciel. Le Monarque crédule, ſuivi d'un nombreux cortége, ſe rendit auſſi-tôt à pied ſur le lieu, pour recueillir le précieux volume; & l'ayant reçu avec reſpect dans ſes mains, il le porta, comme en triomphe, dans ſon palais, où il l'enferma dans un coffre d'or. Le huitieme Empereur de cette dynaſtie des *Song* pouſſa ſa ſuperſtitieuſe vénération pour un *Tao-ſſé* célebre, juſqu'à lui décerner publiquement le nom de *Chang-ti*. Juſqu'à cette époque, les partiſans eux-mêmes de *Lao-tſé* avoient réſervé ce nom pour le ſeul Dieu ſuprême, auquel ils étoient loin de comparer les Divinités nouvelles qu'ils s'étoient fabriquées. Cette impiété révolta tous les Sages de la Nation, & leur fit annoncer la ruine prochaine de cette dynaſtie, comme un châtiment mérité de cette odieuſe profanation. C'eſt en ce ſens que s'exprime un ſavant Colao, en parlant de la chute de cette famille: » En ce temps-là, dit-il, l'Empereur *Hoei-tſong* donna, » contre toute ſorte de raiſons, la qualité de Dieu Souverain à un homme. Ce Dieu, le plus grand & le plus » vénérable de tous les Eſprits céleſtes, fut ſenſible à » cette injure; il punit très-ſévérement l'impiété de ce » Prince, & éteignit entiérement ſa famille «.

Secte des Tao-ssé.

Le temps, qui dissipe ordinairement l'illusion & l'imposture, ne fit qu'affermir cette méprisable Secte; de siecle en siecle, on la vit recevoir de nouveaux accroissemens: la protection des Princes, la faveur des Grands, les scenes d'admiration ou de terreur dont le prestige & l'adresse frappoient l'esprit des peuples, tout concourut à la répandre & à la perpétuer, malgré les constantes réclamations des Sages, & les courageuses remontrances qu'ils se permettoient de faire aux Empereurs. Voici celles que quatre Ministres d'Etat adressoient encore, en 1496, à *Hiao-tsong* de la dynastie des *Ming*, Prince entiérement livré au *Tao-ssé*. » Depuis le Fondateur de votre auguste » dynastie, lui dirent-ils, jusque vers la fin du regne de » *Yng-tsong*, vos prédécesseurs se sont appliqués à n'admettre auprès de leurs personnes que des Sages imbus » de la saine doctrine; aujourd'hui on ne respecte plus » le *Tien*, l'erreur triomphe, & l'audace se joint à la » superstition. Si le Prince, au lieu de s'occuper du gouvernement, se laisse entraîner à d'autres objets, s'il » s'écarte de la véritable doctrine, l'erreur le séduit, & » il donne un exemple dangereux, ainsi que l'expérience » & l'Histoire l'attestent. Rechercher le secret de faire de » l'or & de l'argent, de composer un breuvage qui procure à l'homme l'immortalité, c'est une erreur condamnée par nos Sages, & une science défendue sous » de grieves peines par tous nos anciens Princes les plus » éclairés. La fin malheureuse de *Hien-tsong* des *Tang* doit » être attribuée au breuvage qu'il prit pour se rendre immortel. Tout récemment, le feu vient de réduire en » cendres le temple des Idoles que Votre Majesté honore;

» si

» ſi ces Eſprits avoient le pouvoir qu'on leur attribue, » pourquoi n'ont-ils pu ſauver leur temple ? S'ils ſont » dans l'impuiſſance de ſe garantir eux-mêmes, comment » pourront-ils nous protéger ? Les phénomenes qui nous » frappent ſont des avertiſſemens de changer de conduite. » La lumiere du Soleil, qui paroît diminuer, les bruits » qu'on entend dans les airs, les tremblemens de terre, » ne ſont pas de vains pronoſtics. Notre zele pour la » gloire & les intérêts de Votre Majeſté ne nous permet » pas de garder le ſilence à la vue de tant de prodiges, » capables de le réveiller s'il étoit aſſoupi «. L'Empereur applaudit au zele de ſes Miniſtres, & ne réforma ni ſa conduite, ni ſes opinions.

Secte des Tao-ſſé.

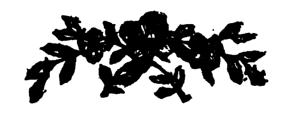
Les *Tao-ſſé* actuels ſacrifient à l'Eſprit qu'ils invoquent trois ſortes de victimes ; un cochon, une volaille & un poiſſon. Les cérémonies dont ils font uſage dans leurs ſortiléges, varient ſelon l'imagination & l'adreſſe de l'impoſteur qui les opere. Ceux-ci enfoncent un pieu en terre ; ceux-là tracent ſur le papier des caracteres bizarres, & accompagnent chaque trait de leur pinceau de grimaces & de cris horribles ; d'autres font un tintamarre affreux de chaudrons & de petits tambours : tantôt ils réuſſiſſent, tantôt il ne réſulte rien de tout ce fracas.

Un grand nombre de ces *Tao-ſſé* font à la Chine le métier de Devins. Quoiqu'ils n'aient jamais vu celui qui vient les conſulter, ils l'appellent d'abord par ſon nom, lui font le détail de toute ſa famille, lui diſent comment ſa maiſon eſt ſituée, combien il a d'enfans, leurs noms, leur âge, & vingt autres particularités qu'ils ont l'adreſſe de ſavoir d'ailleurs. Quelques-uns de ces Devins, après leurs

Secte des Tao-ssé.

invocations mystérieuses, font paroître en l'air la figure du Chef de leur Secte, ou celles de leurs Divinités. D'autres ordonnent à leur pinceau d'écrire de lui même ; & le pinceau, sans qu'on y touche, trace aussi-tôt sur le papier ou sur le sable la réponse aux demandes & aux consultations qui ont été faites. Tantôt ils font paroître successivement, sur la surface d'un bassin plein d'eau, toutes les personnes d'une maison ; ils y font remarquer, comme dans un tableau magique, les révolutions qui doivent arriver dans l'Empire, & les dignités futures auxquelles seront élevés ceux qui embrasseront leur Secte.

Le Chef des *Tao-ssé* & ses successeurs sont décorés par le Gouvernement de la dignité de Grands-Mandarins, & résident dans un bourg de la Province de *Kiang-si*, où ils habitent un riche palais. La confiance superstitieuse des peuples y entretient un grand concours ; on s'y rend de toutes les Provinces : les uns y viennent pour solliciter des remedes à leurs maux, les autres pour pénétrer dans l'avenir & faire consulter les sorts sur leurs futures destinées. Le *Tien-ssé* distribue à tous des billets remplis de caracteres magiques, & ils s'en retournent satisfaits, sans regretter ni la fatigue ni les dépenses, qui sont la suite de ce pieux pélerinage.



CHAPITRE IV.

Secte du Dieu Foé *ou* Fo.

CETTE autre Secte, plus pernicieuse encore & beaucoup plus répandue à la Chine que la précédente, est originaire de l'Inde. Les Docteurs *Tao-ssé* avoient promis au Prince de *Tchou*, frere de l'Empereur *Ming-ti*, de la dynastie des *Han*, de le faire entrer en communication avec les Esprits. Ce Prince crédule & superstitieux ayant entendu parler d'un Esprit célebre dans l'Inde, nommé *Foé*, ne cessa de solliciter son frere jusqu'à ce qu'il l'eût engagé à envoyer une ambassade vers cette Divinité étrangere. L'Officier chargé de cette commission partit accompagné de dix-sept autres personnes, & dirigea sa route vers les Indes. Lorsqu'il y fut arrivé, il n'y rencontra que deux *Cha-men*, ou Religieux de *Fo*, qu'il emmena à la Chine. Il rassembla en même temps plusieurs images du Dieu *Fo* ou *Boudha*, peintes sur une toile fine des Indes, avec quarante-deux Chapitres des Livres Canoniques des Indiens, qu'il mit, ainsi que les images, sur un cheval blanc. Cette ambassade rentra dans la ville Impériale la huitieme année du regne de *Ming-ti*, & la soixante-cinquieme de l'Ere chrétienne. Tous les Historiens conviennent que c'est à cette époque que le culte & les dogmes de *Foe* furent introduits pour la premiere fois à la Chine, où ils firent bientôt les plus rapides progrès.

Secte du Dieu Foé *ou* Fo.

On n'a pas une connoissance certaine du lieu de la

Secte du Dieu Foé *ou* Fo.

naissance de ce prétendu Dieu. Ses Sectateurs rapportent qu'il naquit dans un des Royaumes de l'Inde, voisins de la ligne, & que son pere étoit Roi. Ils disent que sa mere, appelée *Mo-yé*, le mit au monde par le côté gauche, & qu'elle mourut peu de temps après lui avoir donné le jour; que lorsqu'elle conçut, elle s'imagina, pendant son sommeil, avoir avalé un éléphant, & que ce rêve bizarre est l'origine de la vénération particuliere que les Rois Indiens ont toujours témoignée pour l'éléphant blanc. Dès que cet enfant extraordinaire fut né, ajoutent-ils, il eut assez de force pour se tenir debout; il fit sept pas, & montrant d'une main le Ciel & de l'autre la Terre, il s'écria : *Dans le Ciel & sur la Terre, il n'y a que moi qui mérite d'être honoré.*

A l'âge de dix-sept ans, il épousa trois femmes; d'une d'elles il eut un fils que les Chinois appellent *Mo-heou-lo*. A dix-neuf ans, il abandonna sa maison, ses femmes, son fils, & tous les soins de la terre, pour se retirer dans une vaste solitude, suivi de quatre Philosophes, à la conduite desquels il se soumit. A trente ans, il se sentit tout à coup pénétré de la Divinité, & fut métamorphosé en *Fo* ou *Pagode*, selon l'expression Indienne. Devenu Dieu, il ne songea plus qu'à établir sa doctrine, & à prouver sa mission céleste par des prodiges. Le nombre de ses Disciples fut prodigieux, & ils eurent bientôt infesté de ses erreurs toutes les parties de l'Inde & de la Haute-Asie. Ces Prêtres, attachés au culte de *Fo*, sont appelés *Talapoins* par les Siamois, *Lamas* par les Tartares, *Ho-chang* à la Chine, *Bonzes* au Japon : c'est sous ce dernier nom que les Européens les désignent.

Secte du Dieu Foé ou Fo.

Une des principales erreurs répandues par *Fo*, est le dogme de la Métempsycose, dont il paroît être l'inventeur. Comme il vivoit cinq cents ans avant Pythagore, & qu'on sait que le Philosophe Grec a parcouru l'Egypte & plusieurs parties de l'Inde, il n'est guere permis de douter qu'il n'ait emprunté ce dogme de quelques Disciples du Philosophe Indien. Cette doctrine de la transmigration des ames est l'origine de cette multitude d'Idoles, révérées dans tous les lieux où s'est établi le culte de *Fo*. Les quadrupedes, les oiseaux, les reptiles, & les plus vils animaux, eurent des temples, & devinrent des objets de vénération publique, parce que le Dieu, dans ses renaissances & ses métamorphoses, avoit pu habiter dans les individus de toutes ces especes.

Achevons de rapporter ce que les Bonzes racontent de leur prétendu Dieu. Il avoit atteint la soixante-dix-neuvieme année de son âge, lorsqu'il s'apperçut, par le dépérissement de ses forces, que sa divinité d'emprunt ne l'empêcheroit pas de payer le tribut à la Nature, comme les autres hommes. Il ne voulut point quitter ses Disciples sans leur révéler le secret & toutes les profondeurs cachées de sa doctrine. Les ayant fait assembler, il leur déclara, que jusqu'à ce moment il avoit toujours cru ne devoir se servir que de paraboles dans ses discours; que depuis quarante ans il leur avoit déguisé la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques; mais qu'étant sur le point de disparoître à leurs yeux, il vouloit leur manifester ses vrais sentimens, & leur révéler enfin le mystere de sa sagesse. *Apprenez donc*, leur dit-il, *qu'il n'y a point d'autre principe de toutes choses que le vuide & le néant;*

Secte du Dieu Foé ou Fo.

c'est du néant que tout est sorti; c'est au néant que tout doit retourner; & c'est là qu'aboutissent toutes nos espérances.

Ses Disciples répandirent une infinité de fables après sa mort. Ils assurerent que leur Maître étoit toujours vivant, qu'il étoit déjà né huit mille fois, & qu'il avoit paru successivement sous la figure de singe, de lion, de dragon, d'éléphant, &c. Parmi ses Disciples, il y en eut un qui lui fut plus cher que les autres, auquel il confia ses plus intimes pensées, & qu'il chargea du soin de répandre sa doctrine. Les Chinois l'appellent *Moo-kia-yé*. Il lui défendit de chercher à appuyer ses dogmes de preuves & de longs raisonnemens; il lui prescrivit de mettre seulement à la tête des Livres qu'il publieroit: *C'est ainsi que je l'ai appris*. Dans un de ses Ouvrages, le même *Fo* avoit fait mention d'un autre Maître encore plus ancien que lui, que les Chinois nomment *O-mi-to*, & les Japonois *Amida*. Les Bonzes assurent que celui-ci parvint à une si éminente sainteté, qu'il suffit aujourd'hui de l'invoquer pour obtenir au moment même le pardon des plus grands crimes. Aussi les Chinois, dans toutes les circonstances, ont-ils sans cesse à la bouche ces deux noms, *O-mi-to*, *Fo*!

CHAPITRE V.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & Charlatanisme des Bonzes.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

Les dernieres paroles de *Fo* mourant jeterent beaucoup de trouble & de divisions parmi ses Disciples. Les uns continuerent de s'en tenir à sa premiere doctrine; d'autres,

en embrassant la seconde, formerent une Secte d'athées. Un troisieme parti voulut les concilier toutes deux, & donna lieu à la célebre distinction de *doctrine extérieure* & de *doctrine intérieure*, dont l'une devoit naturellement précéder, & disposer les Esprits à recevoir l'autre. La doctrine extérieure, disent-ils, est à la doctrine intérieure ce que le cintre est à la voûte qu'on veut élever; lorsque celle-ci est formée, on renverse le cintre devenu inutile. Il en est de même des deux Loix extérieure & intérieure: lorsqu'on s'est élevé à l'intelligence de la seconde, la premiere doit être abandonnée.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

Nous ne nous arrêterons point à développer toutes les erreurs que présente cette doctrine intérieure; il suffira d'indiquer les idées fondamentales de ce systême, pour en faire connoître l'extravagance & l'absurdité. Le néant est le principe & la fin de tout ce qui existe; c'est du néant que nos premiers parens ont tiré leur origine, & c'est au néant qu'ils sont retournés après leur mort. Tous les êtres ne different les uns des autres que par leur figure & leurs qualités. On peut fabriquer d'un même métal un homme, un lion, ou tout autre animal: si l'on fond ensuite ces différens morceaux, ils perdront aussi-tôt leurs figures & leurs qualités respectives, & ne formeront plus qu'une seule & même substance. Il en est de même de tous les êtres animés ou inanimés: quoique variés par leur forme & leurs qualités, ils ne sont tous qu'une même chose, provenue du même principe, qui est le néant. Ce principe universel est très-pur, exempt de toute altération, très-subtil, très-simple; il est dans un repos continuel; il n'a ni vertu, ni puissance, ni intelligence: bien plus, son essence consiste

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

à être sans action, sans intelligence, sans désirs. Pour être heureux, il faut, par de continuelles méditations, par de fréquentes victoires sur soi-même, s'efforcer de se rendre semblable à ce principe, &, pour y parvenir, s'accoutumer à ne faire rien, à ne vouloir rien, à ne sentir rien, à ne désirer rien. Dès que l'on parvient à cet état heureux d'insensibilité, il n'est plus question de vices ou de vertus, de peines ou de récompenses, de providence, d'immortalité pour les ames. Toute la sainteté consiste à cesser d'être, à se confondre avec le néant; plus l'homme se rapproche de la nature de la pierre ou d'un tronc d'arbre, plus il se perfectionne ; enfin c'est dans l'indolence & l'immobilité, dans la cessation de tout désir & de tout mouvement du corps, dans l'anéantissement & la suspension de toutes les facultés de l'ame & de l'esprit, que consistent la vertu & le bonheur. Dès le moment où l'homme s'est élevé à ce degré de perfection, il n'est plus pour lui de vicissitudes, d'avenir, de transmigrations à craindre, parce qu'il a cessé d'être, & qu'il est devenu parfaitement semblable au Dieu *Fo*.

Croira-t-on qu'une philosophie aussi bizarre ait pu trouver des partisans à la Chine ? Cependant l'Empereur *Kao-tsong* en fut tellement épris, qu'il abdiqua l'Empire, pour se livrer avec plus de liberté à la pratique de cette extravagante doctrine, qui anéantit toute morale, tend au renversement de la société, & à l'extinction de tous les rapports qui lient les hommes entre eux.

La doctrine *extérieure*, plus à la portée du peuple, est aussi celle qui a le plus de Sectateurs. Voici quels sont les dogmes & les maximes que prêchent les Bonzes, partisans de

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

de cette doctrine. Ils admettent la distinction entre le bien & le mal; ils annoncent qu'il y aura après la mort des récompenses pour les bons, des châtimens pour les méchans, dans des lieux destinés aux ames des uns & des autres. Ils disent que le Dieu *Fo* est venu sur la terre pour sauver les hommes, & remettre dans la voie du salut ceux qui s'en écartent; que c'est par lui que leurs péchés sont expiés, & que lui seul leur procure une heureuse renaissance pour la vie future. Ils prescrivent l'observation rigoureuse de cinq préceptes: le premier défend de tuer aucune créature vivante, de quelque nature qu'elle soit; le second, de prendre le bien d'autrui; le troisieme, de se souiller par l'impureté; le quatrieme, de mentir; le cinquieme, de boire du vin. Ils recommandent sur-tout aux peuples la pratique de certaines œuvres de miséricorde; par exemple, de traiter bien les Bonzes, de leur bâtir des monasteres, des temples, & de leur fournir tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, afin que, par le secours de leurs prieres & des pénitences qu'ils s'imposent, ils puissent mériter l'exemption des peines dues à leurs péchés. Dans les funérailles de vos parens, brûlez, leur disent-ils, des papiers dorés & argentés, des habits, des étoffes de soie; ces matieres se changeront en especes véritables d'or & d'argent, en vêtemens précieux dans l'autre monde, & toutes ces richesses seront fidélement transmises à vos peres. Malheur à vous, si vous ne vous montrez dociles à ces saints préceptes! votre ame sera livrée, après votre mort, aux plus cruels tourmens, & assujettie aux plus dégoûtantes métamorphoses. Vous renaîtrez sous la forme de chien, de rat, de serpent, de

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

cheval, de mulet, & vous n'éprouverez qu'une suite de transmigrations funestes & douloureuses.

Il est difficile d'imaginer combien ces présages, ces menaces pour l'avenir font d'impression sur l'esprit du crédule Chinois. On en jugera par quelques faits, rapportés par le Pere Le Comte dans ses Mémoires. » Je me » souviens, dit-il, qu'étant dans la Province de *Chan-si*, » on m'appela un jour pour donner le baptême à un ma- » lade : c'étoit un vieillard de soixante-dix ans, qui vivoit » d'une petite pension dont l'Empereur l'avoit gratifié. » Dès que j'entrai dans sa chambre : *Que je vous suis* » *obligé, mon Pere*, me dit-il ; *vous m'allez délivrer de* » *bien des peines.* — *Non seulement*, lui répondis-je, *le* » *baptême délivre de l'enfer, mais il conduit encore à une* » *vie bienheureuse. Quel bonheur pour vous d'aller au Ciel* » *jouir éternellement de Dieu !* — *Je n'entends pas bien*, re- » partit le malade, *ce que vous me dites ; & peut-être aussi* » *ne me suis-je pas bien expliqué : Vous saurez, mon Pere,* » *que je vis depuis long-temps des bienfaits de l'Empereur.* » *Les Bonzes, parfaitement bien instruits de ce qui se passe* » *en l'autre Monde, m'assurent que, par reconnoissance, je* » *serai obligé, après ma mort, de le servir, & qu'infailli-* » *blement mon ame passera dans l'un de ses chevaux de* » *poste, pour porter dans les Provinces les dépêches de la* » *Cour. C'est pour cela qu'ils m'exhortent à bien faire mon* » *devoir, dès que j'aurai pris possession de ce nouvel état ;* » *à ne point broncher, à ne point ruer, à ne mordre, à ne* » *blesser personne..... Courez bien*, me disent-ils, *mangez* » *peu, soyez patient ; par-là vous attirerez la compassion des* » *Dieux, qui souvent d'une bonne bête font à la fin un*

» *homme de qualité & un Mandarin considérable. Je vous* » *avoue, mon Pere, que cette pensée me fait frémir, & je* » *n'y songe jamais sans trembler; j'y songe néanmoins toutes* » *les nuits, & il me semble quelquefois, durant le sommeil,* » *que je suis déjà sous le harnois, prêt à courir au premier* » *coup de fouet du Postillon. Je me réveille tout en eau & à* » *demi-troublé, ne sachant plus si je suis encore homme, ou* » *si je suis devenu cheval. Mais hélas! que deviendrai-je,* » *quand ce ne sera plus un songe?.... Voici donc, mon Pere,* » *le parti que j'ai pris. On m'a dit que ceux de votre Re-* » *ligion ne sont pas sujets à ces miseres; que les hommes* » *y sont toujours hommes, & qu'ils se trouvent tels en l'autre* » *Monde qu'ils étoient en celui-ci. Je vous supplie de me* » *recevoir parmi vous. Je sais bien que votre Religion est* » *difficile à observer; mais fût-elle encore plus rude, je suis* » *prêt à l'embrasser, &, quoi qu'il m'en coute, j'aime encore* » *mieux être Chrétien que de devenir bête.*

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

» Ce discours & l'état présent du malade me firent » compassion; mais faisant ensuite réflexion que Dieu se » sert même de la simplicité & de l'ignorance pour con- » duire les hommes à la vérité, je pris de là occasion de » le détromper de ses erreurs, & de le mettre dans la » voie du salut. Je l'instruisis long-temps; il crut enfin, » & j'eus la consolation de le voir mourir, non seule- » ment avec des sentimens plus raisonnables, mais en- » core avec toutes les marques d'un bon Chrétien «.

Quoique la superstition Chinoise ait excessivement multiplié le nombre des idoles; quoique chaque famille soit très-occupée du soin d'honorer celles qu'elle a choisies & adoptées, il ne paroît cependant pas que le peu-

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

ple conserve toujours un respect bien sincere pour tous ces prétendus Dieux. Il leur arrive souvent d'être abandonnés comme des Dieux impuissans, lorsqu'ils tardent trop à accorder les faveurs qu'on leur demande; alors l'adorateur se lasse & porte ailleurs son encens. D'autres, moins modérés, les traitent avec le plus profond mépris, les chargent de coups & d'injures: *Comment, chien d'Esprit*, lui disent-ils, *nous te logeons dans un temple commode, tu es bien doré, bien nourri, bien encensé, &, après tous ces soins que nous nous donnons, tu es assez ingrat pour nous refuser ce qui nous est nécessaire?* Ensuite on lie le Dieu avec des cordes, on le traîne dans les ruisseaux des rues, où on l'abreuve de boues & d'immondices, pour lui faire payer toutes les pastilles dont on l'a précédemment parfumé. Si, durant cette exécution, il arrive que ces dévots furieux obtiennent par hasard ce qu'ils avoient souhaité, alors ils reportent en cérémonie l'idole dans sa niche, après l'avoir bien lavée, bien essuyée; ils se prosternent même à ses pieds, & lui font diverses excuses: *A la vérité*, lui disent-ils, *nous nous sommes un peu trop pressés; mais, au fond, n'avez-vous pas tort d'être si difficile? Pourquoi vous faire battre sans nécessité? Vous en couteroit-il davantage d'accorder les choses de bonne grace? Cependant ce qui est fait est fait; n'y songeons plus: on vous redorera, pourvu que vous ne vous souveniez plus du passé.*

Un fait assez plaisant, arrivé dans la Province de *Nanking* du temps du P. *Le Comte*, peut faire connoître encore le peu de cas que les Chinois font quelquefois de leurs Dieux. Un Particulier, dont la fille unique étoit

malade, après avoir inutilement employé l'art des Médecins, s'avisa d'implorer le secours de ses Dieux. Prieres, offrandes, aumônes, sacrifices, tout fut mis en œuvre pour obtenir cette précieuse guérison : les Bonzes, que ces dons engraissoient, en répondoient sur la foi d'une idole, dont ils vantoient beaucoup le pouvoir. Cependant cette fille mourut; & son pere, outré de douleur, résolut de s'en venger, & d'accuser l'idole dans les formes. Il porta donc sa plainte par-devant le Juge du lieu. Après avoir vivement représenté, dans cet écrit, la conduite fourbe de cette injuste Divinité, il prétendoit qu'on devoit lui infliger un châtiment exemplaire, pour avoir manqué à sa parole. » Si l'*Esprit* a pu guérir ma » fille, ajoutoit-il, c'est donc escroquerie toute pure » d'avoir pris mon argent & de la laisser mourir. S'il n'a » pas ce pouvoir, de quoi se mêle-t-il? & de quel droit » prend-il la qualité de Dieu? Est-ce pour rien que » nous l'adorons, & que toute la Province lui offre des » sacrifices «? En sorte qu'il concluoit, vu l'impuissance où la malice de cette idole, à ce que son temple fût rasé, ses Ministres ignominieusement chassés, & elle-même punie en sa propre & privée personne.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

L'affaire parut importante au Juge; il la renvoya au Gouverneur, lequel, ne voulant rien avoir à démêler avec les Dieux, pria le Vice-Roi de l'examiner. Celui-ci, après avoir écouté les Bonzes, qui paroissoient fort alarmés, appela leur partie, & lui conseilla de se désister de ses poursuites. » Vous n'êtes pas sage, lui dit-il, » de vous brouiller avec ces sortes d'*Esprits*; ils sont » naturellement malins, & je crains qu'ils ne vous

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

» jouent un mauvais tour. Croyez-moi, écoutez les pro- » positions d'accommodement que les Bonzes vous fe- » ront de leur part. Ils m'assurent que l'idole entendra » raison de son côté, pourvu que du vôtre vous ne » poussiez pas les choses à la derniere extrémité «.

Mais cet homme, qui étoit au désespoir de la mort de sa fille, protesta toujours qu'il périroit plutôt que de rien relâcher de ses droits. *Mon parti est pris, Seigneur,* répondit-il; *l'idole s'est persuadé qu'elle pouvoit impunément commettre toutes sortes d'injustices, & que personne ne seroit assez hardi pour l'attaquer; mais elle n'en est pas où elle pense, & l'on verra bientôt lequel est le plus méchant & le plus intraitable de nous deux.*

Le Vice-Roi, ne pouvant plus reculer, fit instruire le procès, & en donna cependant avis au Conseil souverain de *Pe-king*, qui évoqua l'affaire, & manda les parties: elles comparurent quelque temps après. L'idole ne manqua point de partisans parmi les Avocats; ceux à qui les Bonzes offrirent de l'argent pour la défendre, trouverent son droit incontestable, & parlerent avec tant de chaleur, que le Dieu en personne n'eût pas mieux plaidé sa cause. Mais ils avoient affaire à un homme encore plus habile, qui avoit déjà eu la précaution de faire précéder ses raisons d'une forte somme d'argent, dont il s'étoit servi pour mieux instruire ses Juges, persuadé que le diable seroit bien fin s'il pouvoit tenir contre ce dernier argument. En effet, après plusieurs plaidoiries, il gagna pleinement son procès. L'idole fut condamnée, comme inutile dans l'Empire, à un exil perpétuel; on rasa son temple; & les Bonzes, qui repré-

ſentoient ſa perſonne, furent exemplairement châtiés.

Partage de la Secte de Fo. Impoſtures & charlataniſme des Bonzes.

La crédulité ſuperſtitieuſe du peuple eſt ſoigneuſement entretenue par les exhortations de ces Bonzes : gens ſans aveu, élevés dès l'enfance dans la molleſſe, l'oiſiveté & le dégoût du travail, la plupart ne ſe dévouent à cet état que par la néceſſité de ſubſiſter. Auſſi n'eſt-il point d'artifice qu'ils n'emploient pour extorquer les dons des dévots adorateurs de *Fo* : rien n'eſt plus fréquent à la Chine que le récit des traits d'adreſſe, mis en uſage par ces pieux eſcrocs. En voici un qui peut égayer nos Lecteurs, & que nous empruntons des *Mémoires ſur l'état préſent de la Chine.*

Deux de ces Bonzes, errans dans la campagne, apperçurent dans la cour d'un riche payſan deux ou trois gros canards. Sur le champ ils ſe proſternerent devant la porte, & commencerent à gémir & à pleurer amérement. La Fermiere, qui les vit de ſa chambre, ſortit auſſi-tôt pour apprendre le ſujet de leur douleur. *Nous ſavons*, lui dirent-ils, *que les ames de nos peres ſont paſſées dans le corps de ces animaux, & la crainte où nous ſommes que vous ne les faſſiez mourir, nous fera infailliblement mourir nous-mêmes de douleur. — Il eſt vrai*, dit la payſanne, *que nous avions réſolu de les vendre ; mais puiſque ce ſont vos peres, je vous promets de les conſerver.* Ce n'étoit pas ce que les Bonzes prétendoient. *Ah !* lui dirent-ils, *votre mari peut-être n'aura pas la même charité, & vous pouvez compter que nous perdrons la vie, s'il leur arrive quelque accident.* Enfin, après un long entretien, cette bonne femme fut ſi touchée de leur douleur apparente, qu'elle leur confia les canards, pour les nourrir durant

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

quelque temps & servir à leur consolation. Ils les reçurent avec respect, après s'être vingt fois prosternés devant eux : mais, dès le soir même, ils mirent leurs prétendus peres à la broche, & en régalerent leur petite Communauté.

Ces Bonzes connoissent toutes les ressources de l'hypocrisie ; ils savent ramper & s'humilier à propos ; ils affectent une douceur, une complaisance, une modestie qui séduit & prévient d'abord en leur faveur. On les prendroit pour autant de Saints, sur-tout, lorsqu'à cet extérieur composé on les voit joindre un jeûne rigoureux, de fréquentes veilles, de longues prieres au pied des autels de *Fo*. Les dons qu'ils ne peuvent obtenir par subtilité & par adresse, ils tâchent de se les procurer en excitant la compassion par l'austérité de leurs pénitences : on les rencontre dans les places publiques, dans les carrefours les plus fréquentés, étalant aux yeux du peuple le spectacle des plus effrayantes macérations. Ceux-ci traînent avec peine le long des rues de grosses chaînes longues de trente pieds, attachées au col & aux jambes ; ceux-là se meurtrissent & se mettent tout en sang, en se frappant avec violence d'un lourd caillou ; d'autres tiennent & portent des charbons ardens sur le sommet de la tête nue. Dans cet appareil, ils s'arrêtent aux portes des maisons : *Vous voyez*, disent-ils, *ce qu'il nous en coute pour expier vos fautes ; seriez-vous assez durs pour nous refuser une légere aumône ?*

Une des pénitences les plus extraordinaires est celle dont le P. Le Comte fut témoin, & qu'il raconte ainsi : « Je rencontrai un jour, au milieu d'un village, un

» jeune

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

» jeune Bonze de bon air, doux, modeste, & tout
» propre à demander l'aumône & à l'obtenir. Il étoit
» debout dans une chaise bien fermée, & hérissée en
» dedans de longues pointes de clous fort pressés les
» uns auprès des autres, de maniere qu'il ne lui étoit
» pas permis de s'appuyer sans se blesser. Deux hommes
» gagés le portoient fort lentement dans les maisons,
» où il prioit les gens d'avoir compassion de lui. *Je me*
» *suis*, dit-il, *enfermé dans cette chaise pour le bien de*
» *vos ames, résolu de n'en sortir jamais, jusqu'à ce qu'on ait*
» *acheté tous ces clous* (il y en avoit plus de deux mille);
» *chaque clou vaut dix sous; mais il n'y en a aucun qui*
» *ne soit une source de bénédictions dans vos maisons. Si*
» *vous en achetez, vous pratiquerez un acte de vertu hé-*
» *roïque, & ce sera une aumône que vous donnerez, non*
» *aux Bonzes, à qui vous pouvez d'ailleurs faire vos cha-*
» *rités, mais au Dieu* Fo, *à l'honneur duquel nous bâtis-*
» *sons un temple* «.

» Je passois alors par ce chemin; ce Bonze me vit, &
» me fit comme aux autres le même compliment. Je lui dis
» qu'il étoit bien malheureux de se tourmenter ainsi inu-
» tilement en ce monde, & je lui conseillai de sortir de
» sa prison, pour aller au temple du vrai Dieu se faire
» instruire des vérités célestes, & se soumettre à une
» pénitence moins rude & plus salutaire. Il me répondit
» avec beaucoup de douceur & de sang froid, qu'il m'é-
» toit bien obligé de mes avis; mais qu'il me le seroit
» encore davantage, si je voulois acheter une douzaine
» de ces clous, qui me porteroient assurément bonheur
» dans mon voyage. *Tenez*, dit-il en se tournant d'un

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

» côté, *prenez ceux-ci ; foi de Bonze, ce sont les meilleurs* » *de ma chaise, parce qu'ils m'incommodent plus que les* » *autres ; cependant ils sont tous de même prix.* Il proféra » ces paroles d'un air & avec une action qui, en toute » autre occasion, m'auroient fait rire ; mais pour lors son » aveuglement me faisoit pitié, & je fus pénétré de dou- » leur à la vue de ce misérable captif du démon, qui » souffroit plus pour se perdre, qu'un Chrétien n'est » obligé de souffrir pour se sauver «.

Tous les Bonzes ne sont pas pénitens ; un grand nombre renonce à ces moyens pénibles d'attirer les aumônes. Pour parvenir au même but, d'autres emploient mille abominations secretes, le meurtre même. Il y a quelques années, dit le P. *Le Comte*, que nous ne nous lassons point de citer, que le Gouverneur d'une ville, se trouvant avec sa suite ordinaire dans un grand chemin où une foule de peuple s'étoit assemblée, eut la curiosité de s'instruire du motif de ce concours. Les Bonzes y célébroient une fête extraordinaire. Ils avoient construit, sur un vaste théatre, une machine élevée, au haut de laquelle un jeune homme avançoit la tête au dessus d'une petite balustrade qui l'enfermoit de toutes parts. Ses bras & le reste de son corps étoient cachés ; il n'avoit de libre que les yeux, qu'il remuoit d'une maniere fort égarée. Plus bas, sur le théatre, paroissoit un vieux Bonze qui expliquoit au peuple le sacrifice que ce pieux jeune homme avoit résolu de faire de sa vie, en se précipitant dans le ruisseau profond qui couloit le long du chemin. » Il n'en » mourra pas, ajoutoit-il, parce qu'il doit être reçu au » fond des eaux par des Esprits charitables, qui s'em-

» presseront de lui faire l'accueil le plus amical. Au reste, » c'est le plus grand bonheur qui puisse lui arriver : cent » autres personnes se sont présentées pour occuper sa » place ; mais sa ferveur, sa piété, ses vertus lui ont jus- » tement fait accorder la préférence «. Le Mandarin, après avoir écouté la harangue, dit que ce jeune homme montroit beaucoup de courage, mais qu'il étoit surpris qu'il ne s'expliquât pas lui-même sur sa résolution & sur les motifs de ce sacrifice. *Qu'il descende*, continua-t-il, *afin que nous puissions un moment l'entretenir.* Le vieux Bonze, effrayé de cet ordre, s'y opposa aussi-tôt, protesta que tout étoit perdu, si la victime ouvroit seulement la bouche, & qu'il ne répondoit pas du mal qui pourroit en arriver à la Province. *Ce mal que vous craignez*, dit le Mandarin, *je le prends sur moi ;* & en même temps il commanda au jeune homme de descendre : mais celui-ci ne répondoit à tous ces ordres que par des regards affreux, & par un mouvement irrégulier des yeux, qui lui sortoient presque de la tête. » Voyez ces regards, cette » agitation, dit le Bonze, & jugez, par ces signes, de » la violence que vous lui faites ; il va se livrer au dé- » sespoir, & si vous continuez, vous le ferez expirer de » douleur «. Le Mandarin ne prit pas le change, il dit à ses gens de monter sur le théatre, & de lui amener ce malheureux. Ils le trouverent étroitement lié & garrotté, avec un baillon dans la bouche. On le délia, & dès qu'il fut en état de parler, il s'écria de toutes ses forces : » Ah ! Seigneur, vengez-moi de ces assassins qui » vouloient me noyer. Je suis un Bachelier qui me ren- » dois à la Cour pour assister aux examens ordinaires.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

» Ces Bonzes m'arrêterent hier par force, & ce matin » ils m'ont lié avant le jour à cette machine, sans que » je pusse ni crier ni me plaindre, résolus de me jeter » ce soir dans le ruisseau, pour accomplir, aux dépens » de ma vie, leurs abominables mysteres «. Dès qu'il eut commencé à parler, les Bonzes prirent la fuite ; mais les Officiers de Justice, qui sont toujours à la suite des Gouverneurs, en arrêterent une partie. Leur Chef fut jeté lui-même dans le ruisseau, & s'y noya ; les autres furent conduits dans les prisons, & châtiés dans la suite, selon qu'ils le méritoient.

Une lettre du P. *Lauréati*, Jésuite Italien, nous fournit un fait d'un autre genre : il peut servir à faire connoître les mœurs voluptueuses & la vie secrétement incontinente de ces Bonzes. Il existoit autrefois, près de la ville de *Foutcheou*, un pagode fameux où demeuroient les Bonzes les plus distingués de la Province. La fille d'un Docteur Chinois, en se rendant à la maison de campagne de son pere, accompagnée de deux suivantes, & portée, selon l'usage, dans une chaise couverte, eut la curiosité d'entrer dans ce temple, & envoya prier les Bonzes de se tenir éloignés tandis qu'elle y feroit sa priere. Le principal Bonze, curieux de voir cette jeune personne, se cacha derriere l'autel : il ne la vit que trop bien, & il en devint si éperdument épris, que son imagination échauffée, écartant toute idée de péril, ne lui montra que la facilité qu'il y avoit à enlever une fille foible & mal accompagnée. L'exécution suivit de près le projet. Il ordonna à quelques autres Bonzes, ses confidens, d'arrêter les deux suivantes, & il ravit cette fille malgré ses cris & ses larmes.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

Le Docteur n'ignora pas long-temps la cause de l'absence de sa fille : il sut qu'elle étoit entrée dans le pagode, & qu'elle y avoit disparu. Il la réclama ; les Bonzes répondirent à toutes ses demandes, qu'il étoit bien vrai qu'elle avoit visité le pagode, mais qu'elle en étoit sortie après avoir fait sa priere. Le Docteur, élevé dans le mépris pour les Bonzes, comme le sont tous les Lettrés, s'adressa au Général des Tartares de cette Province, & lui demanda justice contre les ravisseurs de sa fille. Les Bonzes, qui s'imaginoient trouver dans ces deux hommes une confiance aveugle, leur apprirent mystérieusement que le Dieu *Fo*, étant devenu amoureux de la jeune personne, l'avoit enlevée. Le Bonze, auteur du rapt, voulut ensuite, par une harangue pathétique, faire comprendre au Docteur combien *Fo* faisoit d'honneur à toute sa famille, en jugeant sa fille digne de sa tendresse & de sa société. Mais le Général Tartare ne se paya point de toutes ces fables : s'étant mis à parcourir le pagode, & à en examiner les réduits les plus cachés, il entendit quelques cris confus sortir du fond d'un rocher ; il s'avança vers ce lieu, & apperçut une porte de fer qui fermoit l'entrée d'une grotte. L'ayant fait rompre, il descendit dans un lieu souterrain, où il trouva la fille du Docteur & plus de trente autres femmes qu'on y avoit renfermées. Elles sortirent de leur prison & du pagode ; aussi-tôt après, le Général fit mettre le feu aux quatre coins de cet édifice, & brûla le temple, les autels, les Dieux & leurs infames Ministres.

Malgré l'engouement pour les superstitions régnantes, l'état de Bonze est assez généralement méprisé à la Chine.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

La plupart de ces charlatans fanatiques sont tirés de la lie du peuple. Pour se recruter & perpétuer leur Secte, ils achetent de jeunes enfans qu'ils endoctrinent pendant quinze ou vingt ans, & auxquels ils révelent toutes les subtilités qui peuvent rendre leur métier fructueux; ceux-ci leur succedent dans la suite, & transmettent eux-mêmes leurs connoissances aux petits Bonzes qu'ils forment à leur tour. Ils sont presque tous fort ignorans, & la plupart se trouveroient très-embarrassés, si l'on exigeoit d'eux qu'ils rendissent un compte exact & précis de la véritable doctrine de leur Secte.

Quoiqu'ils ne soient point assujettis à une hiérarchie réguliere, ils reconnoissent cependant parmi eux des supérieurs, qu'ils appellent *Ta-ho-chang*, ou Grands Bonzes; ce rang assure à ceux-ci une considération particuliere, & la premiere place dans les assemblées religieuses où ils se trouvent. Il est des Bonzes de toutes conditions : les uns sont uniquement destinés à la quête; quelques autres, plus exercés dans l'art de bien dire, & qui ont acquis quelque connoissance de la Littérature Chinoise, sont chargés de visiter les Lettrés, de s'insinuer dans les maisons des Grands; les vieillards, que leur âge & un extérieur grave & composé rendent vénérables, sont employés auprès des femmes; ce sont eux qui président leurs assemblées, qui, quoique rares, ont lieu dans quelques Provinces.

Ces coteries pieuses sont très-lucratives pour les Bonzes. Elles sont ordinairement composées de quinze, vingt ou trente dames, la plupart d'un état distingué, riches, âgées, ou veuves. Une d'entre elles est élue Supérieure

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

pendant un an ; c'est chez elle que se tient l'assemblée, & toutes contribuent aux dépenses qu'occasionnent la décoration de l'oratoire, la célébration de certaines fêtes, & l'assistance des Bonzes.

Dans les assemblées qui n'ont rien d'extraordinaire, on appelle un Bonze, presque toujours vénérable par son âge. Il entre dans la chapelle, où toutes les dévotes sont réunies, & il entonne les antiennes du Dieu *Fo*. Enfin, après avoir longuement crié *O-mi-to*, *Fo!* & s'être bien étourdi par le charivari de plusieurs petits chaudrons sur lesquels on frappe, on se met à table, & un bon repas termine gaîment les exercices de cette dévotion bruyante. Mais ces sortes de fêtes ne sont que du rit commun.

Aux jours plus solennels, on pare l'oratoire de plusieurs idoles ; les Bonzes le décorent d'un grand nombre de tableaux, où sont représentés, sous cent aspects différens, les divers supplices de l'enfer. On invite un Grand Bonze, qui vient accompagné de toute sa suite de Ministres inférieurs. Les prieres & les festins durent sept jours. Un des soins les plus importans qui occupent l'assemblée pendant ces sept jours, est celui de préparer & de consacrer les trésors pour l'autre monde. Voici la maniere dont on procede à cette mystérieuse opération. On commence par construire un petit édifice, en papier peint & doré. Cet ouvrage est exécuté selon toutes les regles de l'architecture Chinoise, & il n'y manque aucun des ustensiles, ameublemens, commodités qui se trouvent dans une grande & riche maison. On remplit ce petit palais d'un grand nombre de boîtes peintes & vernissées ; c'est dans ces boîtes que sont déposés les lin-

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

gots d'or & d'argent, c'est-à-dire, des morceaux de papier doré. Une centaine de ces petites caisses sont destinées à rédimer l'ame du défunt ou de la défunte, des supplices auxquels l'impitoyable Roi des enfers condamne ceux qui n'ont point de trésors à lui offrir. Une vingtaine de ces boîtes est aussi mise en réserve pour gagner les gens du tribunal de ce terrible Dieu des Ombres. La maison, ses ameublemens, les richesses qu'elle renferme, ont aussi leur but d'utilité : tout cela sert à se loger dans l'autre monde, à s'y former un établissement par l'acquisition de quelque charge importante. Toutes les richesses, déposées dans ces petites caisses, sont mises sous la garde d'un cadenas de papier. On ferme ensuite le petit palais, & l'on en conserve soigneusement la clef. Lorsque la personne qui a fourni toutes les sommes nécessaires pour la construction de cet édifice, vient à mourir, on brûle le tout en cérémonie ; avec la clef de la maison, on brûle aussi celles des petits coffres, afin que l'ame puisse en retirer tous ces trésors, qui ne sont plus alors de simple papier, mais qui se trouvent changés en lingots solides d'or & d'argent.

Il n'est point de jour, de temps marqués pour ces fêtes ; leur célébration dépend de la volonté de ceux & celles qui invitent les Bonzes ; ils se rendent dans toutes les maisons où on les appelle, & en aussi grand nombre qu'on le désire. Mais on ne les satisfait point avec la simple monnoie de papier doré.

Les hommes, réunis par certains genres de dévotion, tiennent aussi des assemblées particulieres. Les plus connues de ces especes de confréries, sont celles des *Jeûneurs*, *Tchang-tchai* ;

Tchang-tchai; elles sont présidées par un Supérieur, qui rassemble ordinairement sous lui un grand nombre de disciples qu'on nomme *Tou-ti*. Ceux-ci donnent à leur Maître le nom de *Ssée-fou*, qui signifie *Docteur-Pere*. Il ne faut qu'un peu d'industrie & avoir quelque réputation de science ou de piété, pour parvenir à cette charge. A-t-on le talent d'expliquer un manuscrit indéchiffrable, qu'on aura conservé dans une famille depuis quelques générations; a-t-on le secret de quelques prieres mystérieuses, par le moyen desquelles on puisse produire des effets qui aient l'apparence de prodige? il n'en faut pas davantage pour être élevé à la dignité de *Ssée-fou*, & se voir suivi d'un grand nombre de disciples. Lorsque le Chef de ces *Jeûneurs* doit tenir son assemblée, tous les éleves sont avertis de s'y rendre, & aucun d'eux n'oseroit y manquer. Le siége du Supérieur est placé dans le fond de la salle: tous les confreres, en entrant, se prosternent à ses pieds, & vont se ranger ensuite à droite & à gauche sur deux lignes. Lorsque l'assemblée est complette, on récite les prieres secretes qui sont particulieres à chacune de ces Confréries, & l'on finit par se mettre à table. Ces *Jeûneurs* de la Chine ne sont point, comme on pourroit l'entendre en Europe, des gens voués à l'abstinence prolongée de toute nourriture. Leur jeûne se réduit à s'interdire, pendant toute la vie, l'usage de la viande, du poisson, du vin, des oignons, de l'ail, & de tous les alimens qui échauffent; mais ils se réservent la liberté de manger autant qu'ils veulent & à toutes les heures du jour. On sent que ces sortes de privations ne doivent point être fort pénibles à la Chine, où le peuple, en

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

grande partie, est accoutumé à ne vivre que d'herbes & de riz. Au reste, cette profession de *Jeûneur* est lucrative pour le Chef; tous les disciples, lorsqu'ils s'assemblent, doivent un tribut au *Docteur-Pere*, & toutes ces sommes réunies, lui forment, chaque année, un revenu assez considérable.

Les pélerinages, & les lieux qui les déterminent, ne manquent point à la Chine. Sur certaines montagnes, dans chaque Province, s'élevent des temples plus ou moins révérés, où la superstition attire une foule de dévots qui s'y rendent de fort loin. Ce n'est qu'en se traînant pieusement sur leurs genoux que les Pélerins gravissent sur ces saintes montagnes. Ceux à qui l'âge, des infirmités ou des affaires ne permettent pas de s'associer à ces ferventes caravanes, chargent au moins quelques-uns de leurs amis de leur rapporter une grande feuille imprimée, marquée par les Bonzes à un coin particulier. Le centre de cette feuille est occupé par l'image de *Fo*. Sur les vêtemens du Dieu, & tout autour de sa représentation, sont tracés une multitude de petits cercles, dont voici l'usage. Les dévots & les dévotes au Dieu *Fo* portent pendu au cou ou autour du bras une espece de chapelet, composé de cent grains médiocres, divisés par huit plus gros ; un grain majeur, de la forme d'une petite calebasse, orne la tête du chapelet. C'est en roulant ces grains entre leurs doigts qu'ils prononcent les paroles mystérieuses *O-mi-to Fo!* & chacune de ces invocations est accompagnée d'une génuflexion. Lorsqu'ils ont complété le nombre de cent, égal à celui des grains, ils marquent d'un trait rouge, sur la feuille timbrée des Bonzes, un des cercles qui environ-

nent la figure de *Fo*. Cette feuille devient le regiſtre dépoſitaire des prieres faites pendant la vie. Pour en conſtater l'authenticité, les Bonzes ſont appelés de temps en temps dans les maiſons; ils vérifient le nombre des cercles marqués du trait rouge, & ſcellent la feuille. On porte avec pompe aux funérailles cette précieuſe pancarte, dépoſée dans un coffret fermé d'un ſceau: c'eſt ce qu'on appelle *Lou-in*, ou paſſe-port pour l'autre monde. Il en coute quelque argent pour obtenir que toutes ces formalités ſoient remplies; mais on n'eſt pas tenté de calculer la dépenſe, quand il s'agit d'aſſurer le ſuccès de ce dangereux voyage.

Partage de la Secte de Fo. Impoſtures & charlataniſme des Bonzes.

D'après l'intérêt que les Bonzes ont de captiver l'eſprit & la confiance des crédules Chinois, on ſent combien ils doivent être oppoſés aux progrès de la Religion Chrétienne, & quel eſprit de perſécution doit les animer contre les Miſſionnaires Européens. Pour les rendre odieux, il n'eſt point de calomnies, d'imputations abſurdes qu'ils ne ſe permettent. Tantôt ils diſent que ces étrangers ne ſe ſont introduits à la Chine que dans le deſſein de l'envahir; que la doctrine nouvelle qu'ils annoncent eſt un moyen adroit dont ils ſe ſervent pour ſe procurer des partiſans nombreux, & aſſez dévoués pour ſeconder leurs efforts, lorſque des flottes & des troupes Européennes ſe préſenteront pour l'invaſion; tantôt, qu'ils ne perſuadent leurs dogmes qu'à l'aide du ſortilége; qu'ils ne s'attachent des diſciples qu'en leur prodiguant l'or & l'argent dont ils ne manquent point, parce qu'ils ont le ſecret d'imiter & de contrefaire ces métaux. Ils aſſurent aux uns que ces Miſſionnaires arrachent les yeux à

Partage de la Secte de Fo. Impostures & charlatanisme des Bonzes.

leurs prosélytes, pour en faire les lunettes dont ils se servent pour observer les astres ; aux autres, qu'ils ne sont venus à la Chine que pour faire des recrues d'ames, dont il y a disette en Europe ; qu'on ne peut plus leur échapper dès qu'on a embrassé leur doctrine, & que par la force de certains enchantemens, ils contraignent toutes ces pauvres ames à passer en Europe. *Voyez*, leur disent-ils, *les étranges malheurs auxquels l'imprudence vous expose !* Si ces imputations extravagantes font quelque impression sur la populace, elles n'en imposent point aux Lettrés & aux honnêtes gens : elles ne font qu'ajouter au mépris qu'ils avoient déjà pour les Bonzes.

CHAPITRE VI.

Autres superstitions Chinoises.

Autres superstitions Chinoises.

LE peu de connoissance de la Physique & des effets que la Nature peut produire, concourt à entretenir la crédulité superstitieuse des Chinois, & facilite beaucoup l'art des imposteurs. Les demi-Savans, les femmes, & presque toutes les personnes du peuple ne sont témoins d'aucun accident imprévu ou extraordinaire, sans l'attribuer à l'influence cachée de quelque mauvais Génie. Ce Génie, chacun le crée dans le délire de son imagination ; l'un le place dans telle idole, l'autre dans un vieux chêne ; celui-ci, dans quelque haute montagne ; celui-là, dans le corps d'un énorme dragon qui habite au fond des mers : il n'est point de sacrifices, de cérémonies bizarres

qu'on n'invente pour appaiser ce démon malveillant. Quelques-uns conſtituent cette puiſſance ennemie d'une autre maniere : c'eſt, ſelon eux, l'ame ou plutôt la ſubſtance épurée & en quelque ſorte aérienne d'une bête ; d'un renard, par exemple, d'un chat, d'un ſinge, d'une tortue, d'une grenouille. Ils aſſurent que ces animaux, après avoir vécu long-temps, ont la faculté de ſe dépouiller ainſi des parties terreſtres & groſſieres qui les compoſoient ; ils deviennent eſſences pures, & c'eſt alors qu'ils ſe plaiſent à tourmenter les hommes & les femmes, à déconcerter leurs projets, à les gratifier de fievres, de catarres, de pleuréſies, &c. ; auſſi, lorſqu'ils tombent malades, ne connoiſſent-ils point d'autres Médecins que les *Tao-ſſé* ; eux ſeuls ſont appelés, & bientôt toute la maiſon retentit du tintamarre affreux que font ces Prêtres pour chaſſer ces Sylphes perſécuteurs.

Autres ſuperſtitions Chinoiſes.

Trois autres pratiques ſuperſtitieuſes égarent encore bien des têtes Chinoiſes. La premiere eſt ce qu'on appelle *Souan-ming, ſupputer ſa deſtinée.* Toutes les villes de la Chine ſont remplies de tireurs d'horoſcopes : ce ſont ordinairement des aveugles qui jouent d'une eſpece de tuorbe, & qui vont de maiſons en maiſons s'offrir à dire la bonne aventure pour quelques légeres pieces de monnoie. Leur ſcientifique jargon n'eſt que trop propre à ſéduire les ſimples ; on ne peut s'empêcher d'admirer l'abondance d'inductions qu'ils tirent de l'état combiné de certains aſtres, ni tout ce qu'ils débitent ſur l'année, le mois, le jour, l'heure de la naiſſance. Ils prédiſent quelquefois les malheurs généraux dont on eſt menacé ; plus ſouvent ils annoncent des honneurs, de grands profits dans

Autres superstitions Chinoises.

le commerce, des succès brillans dans la carriere des études; ils indiquent les causes des maladies, qu'ils attribuent presque toujours à quelque Divinité offensée. Les remedes qu'ils prescrivent & dont ils garantissent la prompte efficacité, sont d'appaiser tel mauvais Génie par des sacrifices, de recourir aux prieres de certain Bonze. Si, par un effet du hasard, leur prédiction se vérifie, le préjugé en leur faveur s'accrédite; si elle est démentie par l'événement, l'art n'en souffre pas; on se contente de dire, *cet homme ne savoit pas son métier.*

La seconde pratique superstitieuse est de consulter les sorts, *Pa-coua* ou *Ta-coua.* On peut le faire de plusieurs manieres. La plus commune est de se présenter devant une idole, d'y brûler quelques parfums, & de battre plusieurs fois la terre du front. Sur l'autel qui porte l'idole se trouve toujours une espece de cornet, tout rempli de petits bâtons plats, longs d'un demi-pied, sur lesquels sont tracés différens caracteres inintelligibles. Chacune de ces fiches recele un oracle. Après les prosternemens & toutes les cérémonies préliminaires, le consultant fait tomber au hasard un de ces petits bâtons, dont il se fait expliquer l'inscription par le Bonze qui l'accompagne. Au défaut de celui-ci, on a recours, pour trouver le mot de l'énigme, à une pancarte affichée au mur de l'Oratoire. Cette consultation du sort est très-fréquente à la Chine: bien des gens n'ont garde de l'omettre lorsqu'il s'agit d'entreprendre un voyage, de vendre ou d'acheter, de commencer un procès, de contracter un mariage: ils croiroient manquer de prudence en ne cherchant pas à s'éclairer sur l'avenir.

Autres superstitions Chinoises.

Le *Fong-choui* eſt un autre préjugé Chinois, l'un des plus extravagans peut-être dont ſoit capable l'eſprit humain. Ils entendent par ce mot, qui ſignifie *vent* & *eau*, l'heureuſe ou funeſte ſituation d'une maiſon, d'une ſépulture, & de tout édifice quelconque. Si, à côté de la maiſon d'un Chinois, un voiſin imprudent en conſtruit une autre qui ne ſoit pas dans le même plan; ſi l'angle que forme ſa couverture eſt tellement dirigé qu'il prenne en flanc le mur ou le toit de la maiſon ancienne, c'en eſt aſſez pour croire que tout eſt perdu; la terreur ſaiſit le propriétaire de l'ancien logis; lui & toute ſa poſtérité feront ſans ceſſe en butte à l'influence ſiniſtre de ce malheureux angle. L'éreƈtion du nouveau bâtiment devient l'époque d'une haine implacable entre les deux familles, & fournit ſouvent la matiere d'un procès dont on occupe les premiers Tribunaux. Lorſque les plaintes judiciaires n'ont aucun ſuccès, il ne reſte qu'une reſſource au propriétaire vexé; c'eſt de faire élever, ſur le milieu de ſon toit, un énorme monſtre ou dragon en terre cuite; ce monſtre jette un regard terrible ſur l'angle funeſte, & ouvre une gueule effroyable comme pour engloutir ce ſiniſtre *Fong-choui*: alors on ſe trouve un peu plus en ſûreté.

C'eſt le parti que prit le Gouverneur de *Kien-tchang*, pour ſe garantir de l'égliſe des Jéſuites, qui, bâtie ſur une hauteur, dominoit ſon palais. Il ne ſe raſſura pas même entiérement ſur les bons offices qu'il attendoit de ce dragon préſervateur: il eut encore la ſage précaution de tourner un peu de biais ſes principaux appartemens, & de faire élever, à deux cents pas de l'égliſe, une

Autres superstitions Chinoises.

espece de corps de logis ou de large façade, haute de trois étages, pour rompre encore mieux les influences du *Tien-tchu-tang* (*de l'église du Seigneur du Ciel*). Il arriva malheureusement que la mort du successeur de ce Gouverneur fut attribuée à cette même façade : ce Mandarin, attaqué d'une grosse fluxion sur la poitrine, crachoit des flegmes fort blancs ; on ne douta point qu'ils ne fussent causés par ce corps de logis, dont les murailles étoient très-blanches. On les barbouilla sur le champ de noir, dans l'espérance qu'elles produiroient un effet contraire. Mais le Mandarin mourut, & l'on conclut que cette utile précaution avoit été employée trop tard.

On ne finiroit point si l'on vouloit rapporter toutes les idées superstitieuses des Chinois sur ce qui concerne la situation plus ou moins heureuse des maisons, sur l'aspect qu'on doit donner aux portes, sur le jour & la maniere dont on doit construire le fourneau où l'on cuit le riz. Mais où ils apportent le plus de soins pour s'assurer un favorable *Fong-choui*, c'est dans le choix du terrein & de la position des sépultures. Des charlatans n'ont point d'autre profession que celle de désigner les montagnes, les collines, & les autres lieux d'un favorable aspect pour ces sortes de monumens ; & lorsqu'un Chinois est persuadé de la justesse de cette indication, il n'est point de sommes qu'il ne sacrifie pour obtenir la propriété de ce fortuné terrein. La plupart des Chinois sont convaincus que toutes les prospérités & toutes les infortunes de la vie dépendent du *Fong-choui*. Si tels & tels ont plus d'esprit & de talens, s'ils sont élevés

de

de bonne heure au grade de Docteur, s'ils parviennent à des Mandarinats distingués, s'ils ont plus d'enfans, s'ils sont sujets à moins de maladies graves, si, dans la carriere du commerce, toutes leurs spéculations réussissent, ce n'est point, selon eux, à leur intelligence, à leur activité, à leur probité qu'ils en sont redevables, mais uniquement à un heureux *Fong-choui*; c'est que leurs maisons & les sépultures de leurs ancêtres sont favorablement situées.

Autres superstitions Chinoises.

CHAPITRE VII.

Juifs établis à la Chine.

Juifs établis à la Chine.

LA découverte d'une Synagogue, dans un Empire aussi reculé, est trop intéressante pour que nous omettions d'en parler. Cette colonie Juive parut à la Chine sous la dynastie des *Han*, qui commencerent à régner l'an 206 avant J. C. Elle est aujourd'hui réduite à un petit nombre de familles, & elle n'a d'établissement qu'à *Cai-fong*, capitale de la Province de *Ho-nan*. C'est au P. *Gozani*, Jésuite, que nous devons la premiere connoissance de ces Juifs Chinois : nous allons l'entendre faire lui-même l'histoire de sa découverte.

» Pour ce qui regarde ceux qu'on appelle ici *Tiao-kin-kiao*, il y a deux ans que j'allai les voir, dans la pensée que c'étoient des Juifs, & dans la vûe d'y chercher l'Ancien Testament. Mais comme je n'ai aucune connoissance de la Langue Hébraïque, & que je trouvai de grandes difficultés, j'abandonnai cette entreprise, dans

Juifs établis à la Chine.

la crainte de n'y pas réussir. Néanmoins, depuis que vous m'avez marqué que je vous ferois plaisir de m'informer de ces gens-là, je l'ai fait avec tout le soin & toute l'exactitude dont je suis capable.

» Je leur fis d'abord amitié; ils y répondirent, & ils eurent l'honnêteté de me venir voir. Je leur rendis leur visite dans leur *Lipaï-fou*, c'est-à-dire, leur Synagogue, où ils étoient tous assemblés, & où j'eus avec eux de longs entretiens. Je vis leurs Inscriptions, dont les unes sont en Chinois & les autres en leur Langue. Ils me montrerent leurs *Kims* (*) ou Livres de Religion, & me laisserent entrer jusque dans le lieu le plus secret de leur Synagogue, où il ne leur est pas permis à eux-mêmes d'entrer. C'est un endroit réservé à leur *Cham-kiao*, c'est-à-dire, au Chef de la Synagogue, qui n'y entre jamais qu'avec un profond respect.

» Il y avoit sur des tables treize tabernacles, dont chacun étoit environné de petits rideaux. Le sacré *Kim* de Moïse (c'est le Pentateuque) étoit renfermé en chacun de ces tabernacles, dont douze représentoient les douze tribus d'Israël, & le treizieme, Moïse. Ces Livres étoient écrits sur de longs parchemins, & pliés sur des rouleaux. J'obtins du Chef de la Synagogue qu'on tirât les rideaux d'un de ces tabernacles, & qu'on dépliât un de ces parchemins, ce qu'on fit. Il me parut être écrit d'une écriture très-nette & très-distincte. Un de ces Livres fut heureusement sauvé de la grande inondation du fleuve

(*) Nous conservons l'orthographe des mots Chinois du P. *Gozani*, qui n'est pas toujours la même que celle des nouveaux Missionnaires.

Hoang-ho, qui submergea la ville de *Caï-fong-fou*, capitale de cette Province. Comme les lettres de ce Livre ont été mouillées, & qu'elles sont presque à demi-effacées, ces Juifs ont eu soin d'en faire faire douze copies, qu'ils gardent soigneusement dans les douze tabernacles dont je viens de parler.

Juifs établis à la Chine.

» On voit encore en deux autres endroits de cette Synagogue, plusieurs anciens coffres où ils conservent avec soin un grand nombre de petits Livres, dans lesquels ils ont divisé le Pentateuque de Moïse, qu'ils appellent *Takim*, & les autres Livres de leur Loi. Ils se servent de ces Livres pour prier; ils m'en montrerent quelques-uns qui me parurent être écrits en Hébreu; les uns étoient neufs & les autres vieux, & à demi-déchirés. Tous ces Livres sont conservés avec plus de soin que s'ils étoient d'or ou d'argent.

» Il y a, au milieu de leur Synagogue, une chaire magnifique & fort élevée, avec un beau coussin brodé. C'est la chaire de Moïse, dans laquelle les Samedis (ce sont leurs Dimanches), & les jours les plus solennels, ils mettent le Livre du Pentateuque & en font la lecture. On y voit aussi un *Van-sui-pai*, ou un tableau où est écrit le nom de l'Empereur; mais il n'y a ni statues ni images. Leur Synagogue regarde l'Occident, & quand ils prient Dieu, ils se tournent de ce côté-là, & l'adorent sous le nom de *Tien*, de *Cham-Tien*, de *Cham-ti*, de *Teao-van-voe-tché*, c'est-à-dire, de *Créateur de toutes choses*; & enfin de *Van-voe-tchu-tcai*, c'est-à-dire, de *Gouverneur de l'Univers*. Ils me dirent qu'ils avoient pris ces

Juifs établis à la Chine.

noms des Livres Chinois, & qu'ils s'en servoient pour exprimer l'Etre suprême & la premiere cause.

» En sortant de la Synagogue, on trouve une salle que j'eus la curiosité de voir; je n'y remarquai qu'un grand nombre de cassolettes. Ils me dirent que c'étoit le lieu où ils honoroient leurs *Chim-gins*, ou les Grands Hommes de leur Loi. La plus grande de ces cassolettes, qui est pour le Patriarche Abraham, le Chef de leur Loi, est au milieu de cette salle. Après celle-là, sont celles d'Isaac, de Jacob & de ses douze enfans, qu'ils appellent *Chel-cum-pai-se*, les douze lignées ou les douze tribus d'Israël: ensuite sont celles de Moïse, d'Aaron, de Josué, d'Esdras, & de plusieurs autres personnes illustres, soit hommes, soit femmes.

» Quand nous sortîmes de ce lieu-là, on nous conduisit en la salle des hôtes pour nous entretenir. Comme les titres des Livres de l'Ancien Testament étoient écrits en Hébreu à la fin de ma Bible, je les montrai au *Cham-kiao* ou Chef de la Synagogue: il les lut quoiqu'ils fussent assez mal écrits, & il me dit que c'étoient les noms de leur *Chin-kim* ou du Pentateuque. Alors prenant ma Bible, & le *Cham-kiao* son *Beresith* (c'est ainsi qu'ils nomment le Livre de la Genese), nous confrontâmes les descendans d'Adam jusqu'à Noé, avec l'âge d'un chacun, & nous trouvâmes entre l'un & l'autre une parfaite conformité. Nous parcourûmes ensuite en abrégé les noms & la chronologie de la Genese, de l'Exode, du Lévitique, des Nombres & du Deutéronome, ce qui compose le Pentateuque de Moïse. Le Chef de la Synagogue me dit

qu'ils appeloient ces cinq Livres *Beresith*, *Veelesemoth*, *Vaiicra*, *Vaiedabber* & *Haddebarim*, & qu'ils les divisoient en cinquante-trois volumes; savoir, la Genese en douze volumes, l'Exode en onze, & les trois Livres suivans en dix volumes chacun, qu'ils appellent *Kuen*. Ils m'en ouvrirent quelques-uns, & me les présenterent à lire; mais ne sachant pas l'Hébreu, comme j'ai déjà dit, cela fut inutile.

Juifs établis à la Chine.

» Les ayant interrogés sur les titres des autres Livres de la Bible, le Chef de la Synagogue me répondit en général qu'ils en avoient quelques-uns, mais que les autres leur manquoient, & qu'il y en avoit qu'ils ne connoissoient pas. Quelques-uns des assistans m'ajouterent qu'il s'étoit perdu quelques Livres dans l'inondation du *Hoang-ho*, dont j'ai parlé. Pour compter sûrement sur ce que je viens de rapporter, il seroit nécessaire de savoir la Langue Hébraïque, car sans cela on ne pourra s'assurer de rien.

» Ce qui me surprend davantage, c'est que leurs anciens Rabbins aient mêlé plusieurs contes ridicules avec les véritables faits de l'Ecriture, & cela jusque dans les cinq Livres de Moïse. Ils me dirent à ce sujet de si grandes extravagances, que je ne pus m'empêcher d'en rire; ce qui me fit soupçonner que ces Juifs pourroient bien être des Talmudistes, qui corrompent le sens de la Bible. Il n'y a qu'un homme habile dans l'Ecriture & dans la Langue Hébraïque, qui puisse démêler ce qui en est.

» Ce qui me confirme dans le soupçon que j'ai formé, c'est que ces Juifs m'ajouterent que sous la dynastie des

Juifs établis à la Chine.

Ming (*), le P. *Fi-lo-te* (le P. Rodriguez de Figueredo), & ſous la dynaſtie régnante, le P. *Ngen-li-ke* (le P. Chrétien Enriquez) allerent pluſieurs fois à leur Synagogue pour traiter avec eux; mais comme ces deux ſavans hommes ne ſe mirent pas en peine d'avoir un exemplaire de leur Bible, cela me fait croire qu'ils la trouverent corrompue par les Talmudiſtes, & non pas pure & ſincere comme elle étoit avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt.

» Ces Juifs, qu'on appelle à la Chine *Tiao-kin-kiao*, gardent encore pluſieurs cérémonies de l'Ancien Teſtament; par exemple, la circonciſion, qu'ils diſent avoir commencé au Patriarche Abraham, ce qui eſt vrai; les Azimes, l'Agneau paſcal, en mémoire & en action de graces de la ſortie d'Egypte & du paſſage de la mer Rouge à pied ſec, le Sabbat, & d'autres fêtes de l'ancienne Loi.

» Tous ces Juifs ne compoſent aujourd'hui que ſept familles, dont voici les noms: *Thao*, *Kin*, *Che*, *Cao*, *Theman*, *Li*, & *Ngai*. Ces familles s'allient les unes aux autres, ſans ſe mêler avec les *Hoei-hoei*, ou les Mahométans, avec leſquels ils n'ont rien de commun, ſoit pour les Livres, ſoit pour les cérémonies de leur Religion; il n'y a pas même juſqu'à leurs mouſtaches qui ne ſoient tournées d'une autre maniere.

» Ils n'ont de Synagogue que dans la capitale de la Province de *Ho-nan*. Je n'y ai point vu d'autel, mais ſeulement la chaire de Moïſe, avec une caſſolette, une lon-

(*) Les *Ming* commencerent à régner en 1368, & perdirent le trône en 1644.

gue table, & de grands chandeliers avec des chandelles de suif. Leur Synagogue a quelque rapport avec nos églises d'Europe; elle est partagée en trois nefs; celle du milieu est occupée par la table des parfums, la chaire de Moïse & le tableau de l'Empereur, avec les tabernacles dont j'ai parlé, où ils gardent les treize exemplaires du Pentateuque de Moïse. Ces tabernacles sont faits en maniere d'arche, & cette nef du milieu est comme le chœur de la Synagogue; les deux autres sont destinées à prier & à adorer Dieu. On va tout autour de la Synagogue par le dedans.

Juifs établis à la Chine.

» Comme il y a eu autrefois, & qu'il y a encore aujourd'hui parmi eux des Bacheliers & des *Kien-sens*, qui est un degré différent de celui de Bachelier, je pris la liberté de leur demander s'ils honoroient *Confucius* : ils me répondirent qu'ils l'honoroient de la même maniere que les autres Lettrés de la Chine l'honorent, & qu'ils assistoient avec eux aux cérémonies solennelles qui se font dans les salles de leurs Grands Hommes. Ils m'ajouterent qu'au printemps & en automne ils rendoient à leurs ancêtres les honneurs qu'on a coutume de leur rendre à la Chine, dans la salle qui est auprès de la Synagogue; qu'à la vérité ils ne leur présentoient pas des viandes de cochons, mais d'autres animaux; que dans les cérémonies ordinaires ils se contentoient de présenter des porcelaines pleines de mets & de confitures, ce qu'ils accompagnoient de parfums & de profondes révérences ou prosternemens. Je leur demandai encore si dans leurs maisons ou dans la salle de leurs morts, ils avoient des tablettes en l'honneur de leurs ancêtres. Ils me répondirent qu'ils

Juifs établis à la Chine.

ne se servoient ni de tablettes ni d'images, mais seulement de quelques cassolettes. Il faut cependant en excepter leurs Mandarins, pour lesquels seuls on met dans la salle des ancêtres une tablette où leur nom & le degré de leur Mandarinat sont marqués «.

Le P. *Gozani* ajoute que ces Juifs, dans leurs inscriptions, appellent leur Loi la Loi d'Israël, *Yselals-kiao*; qu'ils lui donnent encore les noms de *Kou-kiao*, *Loi ancienne*; de *Tien-kiao*, *Loi de Dieu*; & de *Tiao-kin-kiao*, pour signifier qu'ils s'abstiennent du sang, & qu'ils coupent les nerfs & les veines des animaux qu'ils tuent, afin que tout le sang s'écoule plus aisément. Ils lui dirent que leurs ancêtres venoient d'un royaume d'Occident, nommé le royaume de *Juda*, que Josué conquit après être sorti de l'Egypte & avoir passé la mer Rouge & traversé le désert; que le nombre des Juifs qui sortirent d'Egypte étoit de soixante *ouan*, c'est-à-dire, de six cent mille hommes. Ils lui parlerent des Livres des Juges, de David, de Salomon, d'Ezéchiel, qui ranima des ossemens secs & arides; de Jonas, qui fut trois jours dans le ventre de la baleine, &c.; d'où l'on voit qu'outre le Pentateuque, ils ont encore plusieurs autres Livres de l'Ecriture Sainte.

Ils apprirent au même Missionnaire, que leur alphabet étoit composé de vingt-sept lettres; mais que dans l'usage ordinaire ils ne se servoient que de vingt-deux : ce qui s'accorde avec ce que dit S. Jérôme, que les Hébreux ont vingt-deux lettres, dont cinq sont doubles, ou du moins s'écrivent d'une maniere différente.

Ces Juifs n'allument point de feu & ne font rien cuire le Samedi; mais ils préparent dès le Vendredi tout ce qui leur

leur est nécessaire pour le jour suivant. Lorsqu'ils lisent la Bible dans leur Synagogue, ils se couvrent le visage d'un voile transparent, en mémoire de Moïse qui descendit de la montagne le visage couvert, & publia ainsi le Décalogue & la Loi de Dieu.

Juifs établis à la Chine.

Le P. *Gozani* leur parla du Messie, promis & annoncé dans les Ecritures. Ils parurent fort surpris de ce qu'ils entendoient; & lorsque le Missionnaire leur apprit que ce Messie s'appeloit *Jésus*, ils lui répondirent qu'il étoit fait mention, dans leur Bible, d'un saint homme nommé *Jésus*, qui étoit fils de *Sirach*; mais qu'ils ne connoissoient point le nouveau Jésus dont il leur parloit.

Les Mahométans se sont plus multipliés à la Chine que les Juifs. Il y a plus de six cents ans qu'ils se sont introduits dans cet Empire, & ils y ont formé divers établissemens. Pendant un grand nombre d'années, ils ne se perpétuerent que par les mariages & les alliances qu'ils contractoient; mais depuis quelque temps ils paroissent s'occuper plus particuliérement du soin d'étendre & de propager leur Secte. Le principal moyen qu'ils emploient est d'acheter, à prix d'argent, un grand nombre d'enfans idolâtres, que leurs parens pauvres leur vendent facilement. Ils les élevent, les instruisent & les circoncisent. Ils en acheterent plus de dix mille dans un temps de famine qui désola la Province de *Chan-tong*. Ils les marierent, leur bâtirent des maisons, & en formerent même des bourgades entieres. Insensiblement ils sont devenus si nombreux & si puissans dans ces sortes de lieux, qu'ils en ont exclus tout habitant qui ne croit pas au Prophete, & qui ne fréquente pas la Mosquée.

Juifs établis à la Chine.

Nous ne parlerons pas ici des travaux apoſtoliques des Miſſionnaires Européens. Tout ce qui concerne l'établiſſement & les progrès de la Religion Chrétienne à la Chine ſe trouve déjà rapporté dans l'Hiſtoire générale, dont nous ne donnons ici que le Supplément.





LIVRE III.

MŒURS ET USAGES.

CHAPITRE PREMIER.

Mariages des Chinois.

ON a pu remarquer certains rapports entre le Gouvernement de la Chine & quelques autres Gouvernemens de l'Asie; quelques-uns même avec certains Gouvernemens de l'Europe. Les mœurs Chinoises ne se rapprochent de celles d'aucun peuple connu; & ces mœurs n'ont point varié. Les Chinois sont encore ce qu'ils étoient il y a quatre mille ans, font encore ce qu'ils faisoient à cette époque reculée, & toujours de la même maniere. *Mariages des Chinois.*

La décence publique est assez constamment respectée à la Chine, parce qu'elle est constamment surveillée. Le mariage, ce lien si nécessaire, si favorable au bon ordre, recommandé, encouragé par tous les grands Législateurs, est sur-tout protégé à la Chine. Rarement le mariage y donne lieu à ces scandales qui en troublent les douceurs dans d'autres contrées; disons mieux, qui le font plus craindre que rechercher. Les Loix prononcent des peines terribles contre le perturbateur du repos d'un ménage. On est

Mariages des Chinois.

punì de mort pour avoir ſuborné une femme, & la peine eſt communément la même pour avoir ſéduit une fille. Il eſt vrai que dans cette double circonſtance les précautions dictées par l'uſage viennent au ſecours de la Loi, & la rendent preſque ſuperflue.

Les femmes de la Chine ſont, à peu près, condamnées à ne voir jamais le jour hors de chez elles. Voici quelque choſe de plus fort: un Chinois ſe marie, ſans avoir même encore apperçu celle qu'il épouſe. Il ne connoît ſes traits & ſa taille que ſur le rapport d'une parente ou de quelque autre femme, qui, en pareil cas, fait l'office d'entremetteuſe. Il eſt vrai que ſi on lui en impoſe, ou ſur l'âge, ou ſur la figure, il peut recourir au divorce. Ici la Loi vient à ſon tour corriger les abus de l'uſage.

Les mêmes Matrones qui négocient un mariage, conviennent de la ſomme que donnera le futur aux parens de l'épouſée; car, à la Chine, ce n'eſt pas le pere qui dote ſa fille, c'eſt le mari qui dote ſa femme, ou, pour mieux dire, il l'achete; elle devient ſa propriété à double titre.

Ce ſont les parens de la fille qui fixent le jour de la célébration. Ils ont ſoin de conſulter le calendrier pour choiſir un jour heureux; car ils en admettent de deux eſpeces. Durant cet intervalle, les deux familles ſe font des préſens réciproques. Le futur envoie à celle qu'il doit épouſer, quelques bijoux, tels que des bagues, des pendans d'oreilles, &c. On s'écrit des deux parts; mais on ne ſe voit point encore; le tout eſt porté par des mains tierces.

Le jour de la cérémonie étant arrivé, on place la fiancée dans une chaise ou dans un palanquin fermé. Tout ce qui compose sa dot la précede & la suit, porté par différentes personnes des deux sexes : d'autres l'entourent avec des torches & des flambeaux, même en plein midi. Une troupe de Musiciens, fifres, hautbois, tambours, précede sa chaise, & sa famille la suit. La clef qui la renferme dans sa chaise est entre les mains d'un domestique de confiance : il ne doit la remettre qu'au mari. Celui-ci, richement vêtu, attend à sa porte l'arrivée du cortége. On lui remet cette clef; il ouvre avec empressement la chaise; & , du premier coup-d'œil, il peut apprécier sa chance, il voit si on l'a bien ou mal servi. Il arrive quelquefois que l'époux mécontent referme subitement la chaise & renvoie la fiancée chez elle. Il lui en coute seulement, pour s'en débarrasser, la somme qu'il a donnée pour l'obtenir.

Mariages des Chinois.

Si l'épouse est agréée, elle descend de sa chaise, & entre avec l'épousé, suivis l'un & l'autre de leurs parens, dans une salle où le couple nouvellement uni salue quatre fois le *Tien*, & ensuite les parens de l'époux. Aussi-tôt la mariée est remise entre les mains des femmes qu'on a invitées à la cérémonie. Elle leur donne une fête qui dure tout le jour. Le nouveau marié en use de même avec ses convives. C'est ce qui arrive dans tous les grands repas Chinois; les femmes s'amusent entre elles, & les hommes se traitent de leur côté.

Nous parlons ici des cérémonies du mariage usitées pour les personnes d'un rang mitoyen. Le faste aug-

mente en proportion du rang & des richesses des deux conjoints; il diminue dans la même proportion.

Mariages des Chinois.

On a vu, dans le chapitre des Loix civiles, qu'un Chinois ne pouvoit avoir qu'une femme légitime, & pouvoit, en même temps, acheter plusieurs concubines. Les anciens peuples n'établirent cet usage qu'en faveur de la population. C'est aussi le motif dont se sert tout Chinois qui affecte de garder quelques ménagemens avec sa femme. Il lui fait sur-tout entendre que, s'il prend des concubines, c'est dans la vûe de lui procurer un plus grand nombre de femmes pour la servir.

Elles sont en effet ses servantes plutôt que ses rivales en autorité. La sienne s'étend sur elles comme sur les simples domestiques de la maison. Les enfans qu'elles font sont même supposés lui appartenir, être les siens; mais aussi ils partagent avec les siens propres la succession paternelle. Vient-elle à mourir? ils sont obligés de porter son deuil durant trois ans, de s'absenter des examens, de quitter leurs charges, leurs emplois. Ils peuvent s'en dispenser à l'égard de leur propre mere; mais il est rare qu'ils s'en dispensent.

D'autres maris, curieux de se procurer un enfant mâle, que leur femme légitime n'a pu leur donner, prennent par ce seul motif une concubine, & la congédient aussitôt que cet objet est rempli: ils lui rendent la liberté d'épouser qui elle voudra; le plus souvent même ils lui procurent un mari.

Un mari, devenu veuf, éleve quelquefois sa concubine favorite au rang de sa femme légitime. Il n'est plu

obligé, comme la premiere fois, d'examiner si le rang de celle qu'il épouse se rapproche du sien; il se dispense aussi des formalités préliminaires dont nous avons parlé. *Mariages des Chinois.*

Ces concubines sont presque toutes tirées des villes d'*Yang-tcheou* & de *Sou-tcheou*. Elles y sont élevées dans l'art de se rendre agréables dans tous les exercices qui distinguent les filles de qualité, le chant, le jeu des instrumens, &c. La plupart ont été achetées ailleurs, pour être ensuite revendues. C'est la branche de commerce qui distingue ces deux villes.

Disons tout; le droit que s'arrogent de simples particuliers d'avoir une concubine, est simplement toléré par l'usage, & non autorisé par la Loi. Elle n'accorde ce privilége qu'à l'Empereur, aux Princes du Sang & aux Mandarins. Elle n'accorde même qu'à l'Empereur seul le droit d'avoir plusieurs concubines.

Il est rare qu'une veuve, d'un état au dessus du commun, passe à de secondes noces, lorsqu'elle a des enfans. D'autres portent bien plus loin la délicatesse : n'eussent-elles été que simplement promises, c'en est assez pour les faire renoncer à tout engagement, si celui qu'elles devoient épouser est mort dans cet intervalle. Les veuves, nées dans la classe ordinaire, & qui ont des enfans, usent communément de la liberté qu'elles ont de prendre un autre mari. Les plus pauvres n'ont point celle du choix, on les vend au profit des parens du défunt.

Aussi-tôt que le marché est conclu, arrive une chaise à porteur, conduite par nombre de gens affidés. On enferme la veuve dans cette chaise, & on la porte à son nouveau mari.

Mariages des Chinois.

Les Maîtres sont, en général, très-empressés à marier leurs esclaves, quoi qu'en dise l'Auteur des *Recherches Philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois*, qui ose, bien mal à propos, affirmer le contraire. Ils ont même de fortes raisons pour encourager ces mariages ; les enfans qui en résultent leur appartiennent ; c'est une nouvelle propriété qu'ils acquierent ; c'est aussi un nouveau lien qui leur attache de plus en plus le pere & la mere de ces enfans.

Les femmes Chinoises, même les plus qualifiées, ne sortent presque jamais de leur appartement. Il est situé dans le lieu le plus retiré de la maison ; & leur société la plus ordinaire est celle de leurs domestiques. Le Livre des *Rites* exige qu'il y ait deux appartemens dans chaque maison, l'un extérieur pour le mari, l'autre intérieur pour la femme. Un mur ou une forte cloison doit les séparer, & la porte en doit être gardée soigneusement. Le mari n'entrera point dans l'appartement intérieur, & la femme n'en sortira point sans quelque bonne raison. Une femme, ajoute ce Livre, n'est point maîtresse d'elle-même ; elle n'a rien en sa disposition ; elle n'a d'ordre à donner que dans l'enceinte de son appartement ; c'est là que réside toute son autorité. Il paroîtra sans doute un peu extraordinaire que le même Livre des Rites place le babil d'une femme au nombre des causes qui peuvent la faire répudier.

Mais elle n'est plus répudiable, pour aucun motif, si elle a perdu ses parens depuis son mariage, ou si elle a porté le deuil triennal pour la mort du pere ou de la mere de son mari.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Education des enfans.

LE Livre des Rites veut que cette éducation commence à l'inſtant même où l'enfant vient de naître. On ſent bien qu'elle eſt purement phyſique. Ce Livre tolere les nourrices ; mais il impoſe aux meres de grandes précautions pour les choiſir. Une nourrice doit être modeſte dans ſon extérieur & dans ſes manieres, vertueuſe dans ſa conduite ; parlant peu, & ne mentant jamais ; douce par caractere ; affable envers ſes égaux ; reſpectueuſe envers ſes ſupérieurs. C'eſt beaucoup exiger, dira-t-on ; & de telles nourrices doivent être rares : mais l'éducation & les mœurs des Chinoiſes rendent ce choix moins embarraſſant qu'on ne pourroit le préſumer ailleurs.

Education des enfans.

Ailleurs auſſi ces maximes, débitées avec confiance & un certain enthouſiaſme, pourroient paroître des vérités auſſi neuves qu'utiles. Elles ſont utiles, à coup sûr ; mais elles ne ſeroient point neuves.

On ſevre un enfant auſſi-tôt qu'il peut porter la main à ſa bouche, & on lui apprend à ſe ſervir de la main droite. A ſix ans, ſi c'eſt un mâle, on lui enſeigne les nombres les plus communs, & le nom des parties les plus conſidérables du Monde. On le ſépare d'avec ſes ſœurs lorſqu'il a ſept ans, & on ne lui permet plus ni de manger avec elles, ni même de s'aſſeoir en leur préſence.

A huit ans, on le forme aux regles de la politeſſe ;

Education des enfans.

on lui apprend ce qu'il doit faire lorſqu'il entre dans une maiſon, lorſqu'il en ſort, & qu'il ſe trouve avec des perſonnes d'un âge mûr, ou plus avancé. Le Calendrier devient ſon étude à neuf ans. A dix, on l'envoie aux écoles publiques. Le Maître lui enſeigne à lire, à écrire, & à compter. Il apprend la muſique depuis treize ans juſqu'à quinze, & tout ce qu'il chante conſiſte dans des préceptes moraux. Il fut un temps où toutes les leçons étoient en vers & ſe chantoient. Par-là, elles entroient plus agréablement dans l'eſprit des éleves : c'étoit en même temps une eſpece de jeu propre à leur âge. L'étude eſt devenue aujourd'hui plus pénible ; & c'eſt ce que regrette *Tchu-i*, un des plus célebres Docteurs de la Chine. Il ſemble au premier coup-d'œil, dit-il, que cet expédient n'étoit rien; cependant ce rien avoit de grandes ſuites. Nous avons changé de méthode : les choſes en vont-elles mieux ?

Parvenu à quinze ans, l'éleve ſe livre aux exercices du corps ; on lui apprend à tirer de l'arc & à monter à cheval. Il reçoit à vingt ans, s'il en eſt jugé digne, le premier bonnet ; alors il lui eſt permis de porter des habits de ſoie & des fourrures ; juſque-là il n'avoit eu le droit d'endoſſer que des habits de coton.

Les Chinois ont encore un autre moyen pour aider l'intelligence des enfans. Ils ont choiſi quelques centaines de caracteres qui expriment les objets les plus communs, ceux du moins qu'on a le plus ſouvent ſous les yeux : tels que l'homme, quelques animaux domeſtiques, les plantes uſuelles, les uſtenſiles les plus ordinaires, les inſtrumens les plus connus ; une maiſon, le

ſoleil, la lune, & juſqu'au ciel même. On grave ou l'on peint ces divers objets à part, on met au deſſous le nom de la choſe repréſentée; elle ſert à donner aux enfans l'explication du mot. Ceci reſſemble beaucoup au jeu nouvellement inventé pour eux en France; & ce n'eſt pas la ſeule choſe que nous ayons priſe aux Chinois ſans le dire.

Education des enfans.

Plaignons-les de n'avoir point d'alphabet; plaignons ſur-tout leurs enfans d'être obligés d'étudier tant de milliers de caracteres qui tous ont une ſignification iſolée. Le Livre qu'on leur met d'abord entre les mains eſt un abrégé qui indique ce qu'un enfant doit apprendre, & la maniere de l'enſeigner. C'eſt un aſſemblage de petites ſentences compoſées les unes de trois vers, les autres de quatre, & toujours rimés. Ils ſont obligés de rendre compte le ſoir de ce qu'ils ont appris dans la journée. Les châtimens manuels ſont en uſage à la Chine comme parmi nous. Qu'un écolier néglige l'étude, ou manque différentes fois à ſes autres devoirs, on le fait monter ſur un petit banc fort étroit, on l'oblige à ſe coucher tout de ſon long ſur le ventre, & on lui applique, *ſur ſon caleçon*, huit ou dix coups d'un bâton plat comme nos lattes. Le fouet chez nous, les coups de latte chez les Chinois ſont peut-être de trop; mais au moins les Chinois admettent le caleçon.

Leurs écoliers ont, pour toute relâche, dans leur dure carriere, un mois de vacances au nouvel an, & cinq à ſix jours vers le milieu de l'année.

Du Livre des premiers élémens, on les fait paſſer aux quatre Livres, qui renferment la doctrine de Confucius & de Mencius. On ne leur explique le ſens de l'ouvrage que

Education des enfans.

lorſqu'ils en ſavent par cœur tous les caracteres, c'eſt-à-dire phyſiquement tous les mots ; méthode bien rebutante pour eux, & ſans doute inconcevable pour nous. Il eſt vrai qu'en même temps qu'ils apprennent ces lettres, on leur enſeigne à les former avec le pinceau. Voici le double expédient qu'on emploie à ce ſujet : on leur met d'abord entre les mains de grandes feuilles écrites ou imprimées en aſſez gros caracteres rouges. Ce qu'on exige d'eux eſt ſeulement de couvrir avec le pinceau ces caracteres rouges d'une couleur noire, d'en ſuivre exactement le deſſin & les contours ; ce qui les accoutume inſenſiblement à former les traits. De là, on leur fait calquer d'autres caracteres placés ſous la feuille ſur laquelle ils écrivent : ceux-ci ſont noirs, & plus petits que les premiers. Ce dernier moyen n'eſt pas inconnu en France ; mais pourquoi ne pas emprunter également l'autre ?

C'eſt un grand avantage pour les Lettrés Chinois de bien peindre leurs caracteres : voilà pourquoi on s'attache eſſentiellement à former la main aux jeunes gens. La netteté des caracteres eſt comptée pour quelque choſe dans l'examen qu'on fait ſubir aux éleves pour les admettre au premier degré. Le défaut contraire leur fait ſouvent donner l'excluſion. Le P. du Halde en rapporte un exemple aſſez piquant. » Un aſpirant aux degrés, dit-il, s'étant » ſervi, contre l'ordre, d'une abréviation en écrivant le » caractere *Ma*, qui ſignifie *cheval*, eut le chagrin de » voir ſa compoſition, quoiqu'excellente, miſe, pour » cela ſeul, au rebut, & eſſuya de la part du Manda- » rin ce trait de raillerie ; qu'un cheval ne pouvoit » marcher, s'il n'avoit ſes quatre pieds «.

Lorſqu'un éleve s'eſt mis dans la tête un aſſez grand nombre de caracteres, la compoſition lui eſt permiſe. Celle dont on leur enſeigne les regles tient beaucoup des amplifications qu'on fait faire à nos écoliers, prêts à entrer en Rhétorique; mais nos Profeſſeurs donnent, pour l'ordinaire, l'argument du ſujet; les Profeſſeurs Chinois indiquent le ſujet par un ſeul mot.

Education des enfans.

Le concours eſt auſſi établi à la Chine pour les écoliers. Vingt ou trente familles qui portent toutes le même nom, & qui en conſéquence n'ont qu'une ſeule ſalle pour tous les manes de leurs ancêtres, conviennent entre elles d'envoyer deux fois chaque mois leurs enfans dans cette ſalle pour y compoſer. Chaque Chef de famille donne tour à tour le ſujet de cette joûte littéraire, & en adjuge le prix; mais ce privilége l'oblige à faire les frais du dîner, qui eſt porté, par ſon ordre, dans la ſalle du concours. On fait payer une amende de vingt ſous au parent de tout écolier qui s'abſente de cet exercice; & vingt ſous ſont comptés pour quelque choſe à la Chine. Rarement auſſi a-t-on lieu d'infliger l'amende.

Cependant les concours de cette nature ſont particuliers, & n'intéreſſent point les regles de l'éducation générale; mais tous les éleves ſont forcés de concourir, au moins deux fois par an, ſous les yeux du petit Mandarin des Lettrés, qu'on nomme *Hio-koüan*; & ce concours eſt général dans toutes les Provinces de l'Empire; une fois au printemps, une fois en hiver. Il arrive auſſi, de temps à autre, que les Mandarins des Lettrés font venir ces éleves pour examiner leurs progrès & maintenir entre eux l'émulation, ſans laquelle tout reſte inférieur à ce

Education des enfans.

qu'il doit être. Enfin, les Gouverneurs des villes ne dédaignent pas de prendre eux-mêmes ce soin; ils font venir chaque mois à leur Tribunal les éleves qui ne sont pas éloignés de leur résidence. Un prix quelconque est celui de la meilleure composition; le Gouverneur traite à ses frais, le jour du concours, tous les Candidats.

L'Europe aura peine à concevoir jusqu'à quel point les Souverains de la Chine ont porté leur attention à favoriser les Lettres. Louis XIV, qui leur fut si utile parmi nous, se trouveroit, sur ce point, très-inférieur à ces Monarques, même à ceux qui habitoient auparavant les déserts de la Tartarie. On trouve dans chaque ville, dans chaque bourg, & presque dans chaque village, des Maîtres qui tiennent école pour y instruire la jeunesse dans les Sciences, c'est-à-dire, dans celles que les Chinois peuvent enseigner. Les parens qui jouissent d'une certaine fortune donnent à leurs enfans des Précepteurs pour les instruire, les accompagner, former leur cœur à la vertu, leur conduite aux civilités, aux cérémonies d'usage, &, si leur âge le comporte, leur apprendre l'Histoire & les Loix. Quelques Précepteurs en France pourroient se soumettre à toutes ces conditions, & les remplir; mais ils n'y jouiroient pas des mêmes avantages dont leurs foibles émules jouissent à la Chine.

Ceux-ci, pour la plupart, ont déjà un ou deux grades parmi les Lettrés. Ils continuent de suivre les examens; & l'éleve n'est jamais étonné de voir son Précepteur devenir son Vice-Roi.

Le lieu où se font les examens est toujours considérable, même dans les moindres villes; mais, dans les

villes capitales, c'eſt un palais. Les écoliers, à l'inſtant du concours, ſont enfermés chacun dans une chambre, longue de quatre pieds & demi, ſur trois pieds & demi de large. Le nombre de ces chambres monte quelquefois à ſix mille. On examine avec ſoin, lorſque les Candidats arrivent, s'ils ne portent point ſur eux quelque livre ou quelque écrit. Il leur eſt défendu, ſous peine d'être chaſſés, punis très-ſévérement, & exclus de toute prétention aux degrés littéraires, de porter avec eux autre choſe que des pinceaux & de l'encre. Ils ne peuvent plus, dès ce moment, communiquer avec perſonne. Le ſceau eſt appoſé ſur leur cellule, & des Officiers du Tribunal ſurveillent à ce qu'on ne puiſſe pas même leur parler à travers la porte. On ne pouſſe pas les précautions auſſi loin dans les concours de nos Univerſités : à cela près, on peut y remarquer bien des rapports. Les Colléges de la Chine n'ont pu rien emprunter de nos Univerſités : celles-ci n'ont-elles rien emprunté d'eux?

Education des enfans.

Les éleves qui, dans ces examens, ont été jugés capables de ſubir celui des Mandarins, ſont arrivés au point qui termine l'éducation de l'enfance ; mais s'ils parviennent aux différens degrés ſans arriver aux premieres charges, leur éducation dure à peu près autant que leur vie.

Nous dirons peu de choſe ſur l'éducation des jeunes Chinoiſes : elle ſe réduit à leur faire aimer la retraite, la modeſtie, & juſqu'au ſilence. On leur procure auſſi quelques talens agréables, ſi elles ſont nées riches. Quoi qu'il en ſoit, leurs devoirs ſont purement paſſifs à la Chine, comme dans tout le reſte de l'Aſie.

CHAPITRE III.

Vêtemens, costumes des deux sexes.

Vêtemens, costumes des deux sexes.

LA forme des habits est à peu près la même parmi les citoyens tant des deux classes que des deux sexes dans les villes ; mais certains ornemens accessoires distinguent le grade, la dignité de ceux qui les portent. Ce seroit s'exposer à de rudes châtimens que de s'en décorer sans en avoir le droit.

L'habit Chinois en général est composé d'une longue veste qui descend jusqu'à terre. Un pan de cette veste, celui du côté gauche, se replie sur l'autre, & est attaché sur le côté droit par quatre à cinq boutons d'or ou d'argent, un peu éloignés les uns des autres. Les manches de cet habillement sont larges près de l'épaule, & se retrécissent à mesure qu'elles descendent vers le poignet ; elles se terminent en forme de fer à cheval qui couvre les mains, & ne laissent paroître tout au plus que le bout des doigts. Les Chinois se ceignent d'une large ceinture de soie, dont les bouts pendent jusque sur leurs genoux. Un étui, qui contient un couteau, est attaché à cette ceinture ; elle renferme aussi les deux bâtonnets qui leur servent de fourchettes.

Ils portent, sous cette veste, un caleçon plus ou moins chaud ; c'est la saison qui en détermine la matiere : il est de lin pour l'été, & quelquefois ils le couvrent d'un autre caleçon

Vêtemens, costumes des deux sexes.

leçon de taffetas blanc. Il eſt, pour l'hiver, de ſatin fourré, ou de coton, ou de ſoie crue, ou enfin de pelleteries, ſi c'eſt dans les Provinces ſeptentrionales. Leur chemiſe, toujours très-ample, eſt fort courte, & de toile différente, ſelon les ſaiſons. Ils portent communément ſous cette chemiſe une eſpece de filet de ſoie, qui l'empêche de s'attacher à la peau.

Les Chinois ont le cou abſolument nu lorſqu'il fait chaud; ils le couvrent d'un collier de ſatin, de zibeline, ou de peau de renard, quand il fait froid : il tient à leur veſte qui, en hiver, eſt fourrée de peau de mouton ou piquée de coton & de ſoie. Celle des gens de qualité eſt entiérement doublée de belles peaux de zibeline, qui leur viennent de Tartarie, ou de belles peaux de renard avec un bord de zibeline. Ils la portent doublée d'hermine au printemps. Ils endoſſent auſſi, par-deſſus la veſte, un ſurtout à manches larges & courtes, qui eſt doublé, ou bordé de la même maniere.

On a réglé juſqu'aux couleurs qui doivent diſtinguer chaque condition. L'Empereur & les Princes du Sang ont ſeuls le droit de porter la couleur jaune; certains Mandarins portent le ſatin à fond rouge, mais ſeulement dans les jours de cérémonie; ils ſont, pour l'ordinaire, vêtus en noir, en bleu, ou en violet. La couleur affectée au Peuple eſt ou la noire ou la bleue; l'étoffe qui le couvre n'eſt jamais qu'une ſimple toile de coton.

Les Chinois n'ont pas toujours eu la tête raſée; ils avoient même le plus grand ſoin de leur chevelure. Les Tartares, leurs conquérans, les obligerent d'en tondre la plus grande partie, comme eux-mêmes le faiſoient. Les

Vêtemens, costumes des deux sexes.

Chinois tenoient à leurs cheveux, comme les anciens Russes tenoient à leur barbe. Il y eut du sang versé pour opérer cette révolution; il y en eut également pour les réduire à changer la forme de leurs habits, & leur faire adopter le costume Tartare. Ce qui paroîtra singulier, c'est que le conquérant qui exigeoit d'eux cette menue complaisance, adoptoit, dans ce même instant, leurs loix, leurs mœurs & leur constitution. Il vouloit par-là faire oublier aux Chinois qu'ils avoient changé de Maîtres; mais il sentoit que la différence des habits pourroit les faire souvenir de ce qu'il vouloit leur faire oublier. Alexandre, qui tranchoit si volontiers sur tout, fit mieux encore; il adopta les usages des Persans, & leur laissa leurs habits. Sans doute que le conquérant Tartare croyoit ses Tailleurs plus habiles que ceux de la Chine.

Ainsi les Chinois qui, dans les tableaux qu'on en trace, nous paroissent chauves, ne le sont point naturellement. La portion de cheveux qu'ils conservent sur le sommet de la tête ou par-derriere, est ce qu'on pourroit appeler leur chevelure d'ordonnance. Ils en forment une tresse qui généralement est fort longue. Leur coiffure d'été est une espece de petit chapeau fait en forme d'entonnoir renversé; il est doublé de satin, & couvert d'un rotin finement travaillé. On attache au sommet, qui forme une pointe, un gros flocon de crin rouge qui le couvre, & qui se répand jusque sur ses bords. Ce sont les jambes de certaines vaches qui fournissent ce crin aux Chinois: il est très-fin, & se teint facilement, sur-tout en rouge très-vif. Cet ornement est permis à tous ceux qui veulent en faire usage.

Vêtemens, costumes des deux sexes.

Voici un autre genre de coiffure qui n'est permise qu'aux Mandarins & aux Gens de Lettres. Ce chapeau est de la même forme que le précédent, mais doublé & recouvert de satin : celui de dessous est rouge, celui de dessus est blanc, & surmonté d'un gros flocon de la plus belle soie rouge, qu'on laisse flotter au gré du vent. Les gens de distinction se servent du chapeau commun, lorsqu'ils vont à cheval ou que le temps est mauvais : il résiste mieux que l'autre à la pluie, & garantit très-bien des rayons du soleil. Ils ont pour l'hiver encore une autre coiffure ; c'est un bonnet fort chaud, bordé de zibeline, d'hermine, ou de peau de renard, & surmonté d'un flocon de soie rouge. Ces bordures coutent quelquefois jusqu'à cinquante taëls.

Les gens qualifiés ne sortent jamais qu'en bottes, qui sont pour l'ordinaire de satin, ou d'autre étoffe de soie, ou même de coton, mais toujours teinte. Ces bottes n'ont ni talon ni genouillere, & s'ajustent fort bien au pied. Ils en ont d'autres pour voyager à cheval : celles-ci sont faites de cuir de vache ou de cheval, apprêté de maniere qu'elles sont très-souples. Leurs bas à bottes sont d'une étoffe piquée & doublée de coton ; ils montent plus haut que la botte, & sont bordés de velours ou de panne. Cette chaussure n'est guere convenable qu'en hiver ; ils en ont de plus fraîches pour l'été, & ils portent dans leurs maisons des patins faits d'étoffe de soie. Pour le Peuple, on sait qu'il se chausse par-tout comme il peut. Celui de la Chine se contente souvent d'une espece de patin fait avec de la toile noire. Mais ajoutons

Vêtemens, costumes des deux sexes.

qu'il n'est pas plus permis à un Chinois, vêtu en regle, d'oublier son éventail que ses bottes.

Nous aurons moins à dire sur l'habillement des femmes. La modestie semble avoir présidé à sa forme : peut-être aussi fut-elle secondée par la jalousie. Leurs robes sont absolument fermées par le haut, & si longues qu'elles leur couvrent même le bout des pieds. Leurs manches pendroient jusqu'à terre, si elles n'avoient pas le soin de les relever ; mais rarement peut-on appercevoir leurs mains. Une Chinoise cache tout, excepté son visage. Quant à la couleur de ses vêtemens, elle est arbitraire, elle dépend de son choix. La couleur noire ou violette est communément celle qu'adoptent les Chinoises d'un âge déjà avancé.

Les jeunes connoissent l'usage du fard, c'est-à-dire, d'une composition qui colore leurs joues, & qui releve la blancheur de leur teint. Ce n'est pas le même fard dont nos Dames Françoises se servent dans la même vûe : il a pourtant un effet tout pareil, c'est de leur sillonner la peau de très-bonne heure.

Leur coiffure ordinaire consiste à faire arranger leurs cheveux en boucles, parsemées d'un grand nombre de fleurs d'or & d'argent. » Il y en a, dit le P. du Halde, qui ornent leur tête de la figure d'un oiseau appelé *Fong-hoang*, oiseau fabuleux dont l'Antiquité dit beaucoup de choses mystérieuses. Cet oiseau est fait de cuivre ou de vermeil doré, selon la qualité des personnes. Ses ailes déployées tombent doucement sur le devant de leur coiffure, & embrassent le haut des temples ; sa queue, longue &

ouverte, forme une eſpece d'aigrette ſur le haut de la tête; le corps eſt au deſſus du front; le cou & le bec tombent au deſſus du nez, mais le cou eſt attaché au corps de l'animal avec une charniere qui ne paroît point, afin qu'il ait du jeu, & qu'il branle au moindre mouvement de tête. L'oiſeau entier tient ſur la tête par les pieds, qui ſont fichés dans les cheveux. Les femmes de la premiere qualité portent quelquefois un ornement entier de pluſieurs de ces oiſeaux entrelacés enſemble, d'où il réſulte ſur leur tête une eſpece de couronne. Le ſeul travail de cet ornement eſt d'un grand prix «.

Vêtemens, coſtumes des deux ſexes.

Les jeunes perſonnes du ſexe, non mariées, ont auſſi une eſpece de couronne faite de carton, & couverte d'une belle étoffe de ſoie : le devant de cette couronne, qui s'éleve en pointe au deſſus du front, eſt couvert de perles, de diamans, & autres ornemens très-riches. Le ſurplus de la tête eſt orné de fleurs, ou naturelles, ou artificielles : des aiguilles à tête de diamans ſont entremêlées parmi ces fleurs.

Il eſt inutile d'avertir que la coiffure des femmes & des filles du commun eſt moins riche, moins recherchée. Celles de cette claſſe, ſur-tout ſi elles ſont un peu âgées, ont pour tout ornement de tête un morceau de ſoie fort fine. La maniere dont elles l'emploient reſſemble beaucoup à celle dont quelques Françoiſes font uſage des larges rubans du matin. Elles le nomment ſerre-tête, & les Chinoiſes l'appellent *Pao-teou*, c'eſt-à-dire, enveloppe de tête.

On doit placer au rang des uſages bizarres, dont nulle

Vêtemens, costumes des deux sexes.

nation n'est exempte, les moyens qu'emploient les Chinois pour conserver à leurs filles le pied à peu près aussi petit qu'elles l'ont apporté en naissant. A peine une fille vient de naître, que sa nourrice lui serre & lui enveloppe étroitement les pieds. Cette torture se soutient aussi longtemps que le pied est dans le cas de grandir. Il en résulte qu'une Chinoise se traîne plutôt qu'elle ne marche; mais un petit pied lui paroît une chose si précieuse, qu'elle ne croit pas avoir payé trop cher cet avantage : elle se dévoue même volontairement à de nouvelles douleurs pour maintenir son pied dans toute sa petitesse. Telle est la force de l'usage. Les uns attribuent celui-ci à des raisons de jalousie; d'autres le donnent pour un expédient politique. On a voulu par-là, disent-ils, faire aimer aux femmes la solitude, & les tenir dans une continuelle dépendance. Enfin, une Chinoise est condamnée à ne sortir presque jamais de son appartement, & à n'être guere apperçue que de son mari, & de quelques domestiques: cependant elle n'emploie pas moins d'heures chaque jour à sa toilette, qu'une Françoise qui veut briller dans un bal ou dans une loge à l'Opéra.

L'habit des Dames Tartares differe en quelques points de celui des Dames Chinoises. La robe des premieres n'est pas moins longue, mais la tunique dont elle est recouverte descend moins bas. Leur robe est aussi fermée par le haut; &, de plus, elles portent sur la poitrine une espece de rabat fort large. Leur coiffure ordinaire est un chapeau, tel que beaucoup de nos Dames en portent maintenant, mais placé plus en arriere, & beaucoup

moins orné. Elles portent souvent à la main une longue pipe dont elles connoissent très-bien l'usage. On peut dire, d'après cela, que chaque pays a les siens.

Vêtemens, costumes des deux sexes.

L'habit d'un villageois differe du costume d'un habitant de la ville en proportion de ce qu'on remarque en France. Il consiste dans une chemise de grosse toile, sur laquelle il place une tunique d'étoffe de coton, qui lui descend jusqu'au milieu de la cuisse. Un large caleçon le prend à la ceinture, & lui descend jusqu'au bas de la jambe. Sa chaussure est une espece de pantoufle ou de sabot qui s'avance en pointe relevée. On vient d'en voir quelques essais parmi nous.

Le blanc est la couleur de deuil chez les Chinois. Un fils n'a point le droit de la porter du vivant de son pere & de sa mere. Il ne doit plus en porter d'autre durant trois ans après leur mort; &, alors même que ce deuil triennal est fini, ses habits ne doivent plus être que d'une couleur uniforme. La Loi interdit aux enfans la soie & les fourrures. L'instant même où ils doivent, pour la premiere fois, porter un bonnet, a été prévu par elle, ainsi que la maniere dont il doit leur être donné. Le Maître des cérémonies leur place lui-même le bonnet sur la tête, & leur adresse ces paroles: » Songez que » vous prenez l'habit des adultes, & que vous sortez » de l'enfance; n'en ayez donc plus les sentimens & les » inclinations; prenez des manieres graves & sérieuses, » appliquez-vous avec courage à l'étude de la sagesse & » de la vertu, & méritez par-là une longue & heureuse » vie «. Cette cérémonie, qui pourra sembler minutieuse, tient à de grandes vûes. Les Chinois donnent de l'éclat

Vêtemens, coſtumes des deux ſexes.

à tout ce qui peut inſpirer l'amour de l'ordre & le goût de la morale. Il ne ſeroit pas inutile de rappeler à l'homme, à chaque époque marquée de ſa carriere, les nouveaux devoirs qu'elle lui impoſe. Mais donnez à cette inſtruction l'appareil d'une cérémonie publique, elle ſe gravera bien mieux dans ſa mémoire.

CHAPITRE IV.

Bâtimens & ameublemens des Chinois.

Bâtimens & ameublemens des Chinois.

LES édifices de la Chine, même les monumens publics, les palais Impériaux, frappent moins par leur magnificence que par leur étendue. Le palais de l'Empereur à Pe-king peut-être comparé à une grande ville. Ceux des Princes, des principaux Mandarins, des perſonnes riches, renferment juſqu'à quatre à cinq avant-cours, & dans chacune un grand corps-de-logis, dont le frontiſpice offre trois portes; celle du milieu eſt plus grande que les deux autres, & deux lions de marbre décorent ſes deux côtés. Les ſalles deſtinées à recevoir les viſites ſont propres, garnies de ſiéges, de divers autres meubles; mais on n'y voit rien qui caractériſe la magnificence. Il en eſt de même de la ſalle qui eſt deſtinée à ne recevoir que les amis intimes. Pour l'appartement des femmes, des enfans même, il eſt inacceſſible à tout étranger, fût-il le plus précieux ami du Maître de la maiſon.

Les jardins ſont d'un genre propre à fixer l'attention d'un Européen. Les Anglois ſont les premiers qui les aient

aient imités, & nous avons depuis imité les Anglois. On voit dans ces jardins, des bois, des lacs, des montagnes, des rochers, soit naturels, soit factices; des routes irréguliérement percées, & qui conduisent à des points différens & toujours variés; des accidens de toute espece, des labyrinthes, &c. On pratique des parcs dans ces jardins, lorsque leur étendue le permet; on y éleve des cerfs, des daims, & quelques autres bêtes fauves. Les poissons & les oiseaux de riviere y sont nourris dans des viviers.

Bâtimens & ameublemens des Chinois.

Les Chinois ont de commun avec les anciens Egyptiens d'aimer le gigantesque. Ils font consister la beauté d'une colonne dans sa grosseur & son élévation; celle de leurs salles dans leur extrême étendue: l'architecture gigantesque fut adoptée par tous les anciens Peuples. Deux Provinces de la Chine (celles de *Chan-tong* & de *Kiang-nan*) peuvent fournir de marbre tout le reste de l'Empire; mais les Chinois ne savent ni le bien travailler, ni l'employer à propos. Il leur sert à construire des ponts, le seuil de leurs portes, & à paver les rues. Cependant, quelques arcs de triomphe, quelques temples de Pagodes, sont construits de cette matiere précieuse; mais avec peu d'art & de goût. Leurs Sculpteurs n'en tirent guere meilleur parti.

Ils sont peu jaloux d'orner & d'embellir l'intérieur de leurs maisons: on n'y voit ni miroirs, ni tapisseries, ni dorures. D'ailleurs, ils ne reçoivent de visites que dans une salle particuliere, destinée à cet usage. Elle est placée en avant de toutes les autres, sans que ceux qu'on y admet puissent communiquer avec les appartemens intérieurs. Les ornemens de cette salle consistent en de grosses

Bâtimens & ameublemens des Chinois.

lanternes de ſoie peintes, & ſuſpendues au plancher; on y trouve des tables, des cabinets, des paravents, des chaiſes, beaucoup de vaſes de cette porcelaine qu'on a ſurpaſſée en Europe pour le goût, ſans pouvoir l'égaler à d'autres égards. Les meubles, en général, ſont couverts de ce beau vernis que nous ne tentons pas même d'imiter. Il eſt ſi tranſparent, qu'il laiſſe appercevoir les veines du bois, & d'un ſi beau luiſant, qu'il réfléchit les objets comme une glace. Il reçoit encore un nouvel éclat des figures d'or, d'argent, ou d'autres couleurs dont il eſt couvert.

Les Chinois ne connoiſſent ni l'uſage ni la fabrique de nos ſuperbes tapiſſeries. Celles dont ſe ſervent les plus riches, ſont de ſatin blanc, ſur lequel on a peint des oiſeaux, des fleurs, des payſages, des montagnes, &c. Quelquefois auſſi ils y font écrire en gros caracteres, quelques ſentences morales, qui, pour l'ordinaire, tiennent un peu de l'énigme. Les plus pauvres ſe contentent de faire blanchir leurs chambres; d'autres tapiſſent les leurs avec ce papier qui nous vient de la Chine, & dont nos riches de l'Europe ne dédaignent pas d'orner quelques pieces de leurs appartemens.

Leurs lits (il s'agit toujours ici des perſonnes opulentes) ſont en hiver garnis de rideaux d'un double ſatin, & l'été, d'un ſimple taffetas blanc, ſemé de fleurs, d'oiſeaux & d'arbres; quelquefois ils ne conſiſtent que dans une gaze très-fine, qui ſuffit pour les garantir des moucherons, & qui laiſſe un certain paſſage à l'air. Le bois de ces lits eſt peint, doré, & orné de ſculpture: ils different peu des nôtres quant à la forme.

Les gens du commun n'ont que des rideaux de toile,

Bâtimens & ameublemens des Chinois.

& leurs matelas sont simplement bourrés de coton. Ils couchent sur un lit de briques dans les Provinces septentrionales. Ce lit singulier est plus ou moins large, selon que la famille est plus ou moins nombreuse. Il s'échauffe, au moyen d'un petit fourneau placé tout à côté, & ce fourneau est lui-même échauffé, non avec du bois, mais avec du charbon, dont la vapeur s'exhale par un tuyau qui s'éleve au dessus du toit. Ceux qui ne veulent pas coucher immédiatement sur la brique chaude, y placent une espece d'estrapontin qui a du rapport avec nos lits de sangles. Le jour venu, l'estrapontin s'enleve, & est remplacé par des tapis ou des nattes : le lit devient alors une espece de canapé sur lequel toute la famille s'assied & travaille. C'est aussi à ce fourneau que le menu peuple fait cuire sa viande, chauffer son thé, & même son vin ; car les Chinois ne boivent jamais que chaud, malgré la chaleur naturelle de leur climat.

On présume bien que dans ces mêmes Provinces le lit des personnes de distinction differe de ceux du peuple ; mais elles n'ont, comme lui, que des fourneaux pour se chauffer. On les enclave dans le mur, & ils s'allument pardehors. Nos poêles d'Europe sont souvent placés de la même maniere ; mais ce n'est pas de nous que les Chinois ont emprunté cet usage.



CHAPITRE V.

Repas des Chinois.

Repas des Chinois.

LES anciens Peuples mettoient, comme on le sait, beaucoup d'appareil dans leurs repas. Les Souverains dînoient ordinairement sous le portique de leur palais. De là peut-être l'usage du grand couvert en France & ailleurs; mais il ne peut exister de cette maniere en Asie, la jalousie orientale s'y oppose. Le Peuple Chinois ne voit point manger son Empereur, & nul Courtisan n'est admis aux repas de l'Impératrice.

Ceux des personnes de distinction ne manquent point de somptuosité, & sont soumis à une étiquette rigoureuse. Voici les regles que prescrit sur ce dernier point un des Livres classiques de cette Nation. » Quand vous régalez quelqu'un ou que vous mangez à sa table, soyez attentif à toutes les bienséances; gardez-vous bien de manger avec avidité, de boire à longs traits, de faire du bruit avec la bouche ou les dents, de ronger les os, & de les jeter aux chiens; de humer le bouillon qui reste, de témoigner l'envie que vous fait tel mets ou tel vin particulier; de nettoyer vos dents, de souffler le vin qui est trop chaud, de faire une nouvelle sauce aux mets qu'on vous a servis. Ne prenez que de petites bouchées, mâchez bien les viandes entre vos dents, & que votre bouche n'en soit point trop remplie...... Les anciens Empereurs ont érigé en Loi pour ceux qui se régalent, de

saluer séparément chaque convive à chaque coup qu'ils boivent ». On croit lire notre *Civilité puérile*; mais nous avons eu plus de tort de l'abandonner en total, que les Chinois de la conserver en entier.

Repas des Chinois.

Le cérémonial de l'invitation n'est guere moins compliqué que celui du repas même. Une invitation n'est supposée réelle qu'après avoir été renouvelée jusqu'à trois fois par écrit. On écrit la veille du festin, on écrit le jour, dans la matinée; on écrit encore à l'heure où tout est prêt, & qu'il ne s'agit plus que de se mettre à table. C'est le Maître de la maison qui introduit lui-même tous ses convives dans la salle du festin. Il les salue tous l'un après l'autre; ensuite il se fait donner du vin dans une petite coupe d'argent, ou de bois précieux, ou de porcelaine, posée sur une petite soucoupe de vernis. Il la tient des deux mains, fait la révérence à tous les conviés qui l'accompagnent, & s'avance sur le devant de la salle, qui donne, selon l'usage, sur la grande cour. Là, il leve les yeux & sa coupe vers le Ciel; après quoi, il répand à terre le vin que renfermoit ce vase. Rien ne ressemble mieux aux libations si connues dans l'Antiquité.

Il fait ensuite verser du vin dans une tasse de porcelaine ou d'argent, fait une révérence au plus considérable des convives, & va poser cette tasse sur la table qui lui est destinée. Celui-ci l'empêche communément de prendre cette peine. Il se fait, à son tour, apporter du vin dans une tasse, & s'avance pour la poser sur la table du Maître du festin; mais ce dernier s'y oppose avec les termes que prescrit la Civilité Chinoise en pareil cas.

Repas des Chinois.

N'oublions point de dire que dans ces ſortes de feſtins, chaque convive a ſa table particuliere, & que celle du Maître de la maiſon eſt la derniere de toutes.

C'eſt le Maître-d'hôtel qui conduit le principal convive à ſon fauteuil, couvert d'un riche tapis de ſoie à fleurs. Nouvelle réſiſtance : on s'excuſe d'accepter une place ſi honorable, & pourtant on s'aſſied. Les autres convives l'imitent, pour abréger le cérémonial ; autrement il ſe renouvelleroit pour chacun d'eux en particulier. Au ſurplus, la place d'honneur ſe donne à celui qui eſt le plus avancé en âge ou en dignité. Un étranger obtiendroit encore ſur lui la préférence.

Les tables ſont rangées ſur deux rangs, & laiſſent dans le milieu un large eſpace. A peine a-t-on pris place, qu'on voit entrer dans la ſalle quatre à cinq Comédiens richement vêtus : ils s'inclinent tous enſemble, & ſi profondément, que leur front touche quatre fois la terre ; enſuite l'un d'eux préſente au principal convive le répertoire des Pieces qu'ils ſont en état de repréſenter ſur le champ. Il ne déſigne celle qu'il adopte qu'après avoir fait circuler cette liſte, qui lui eſt renvoyée en dernier reſſort. La repréſentation commence au bruit des tambours de peau de buffle, des flûtes, des fifres, des trompettes, & de quelques autres inſtrumens connus des ſeuls Chinois, peut-être même incapables de plaire à d'autres qu'à des Chinois.

La ſcene eſt de plain-pied ; on couvre ſeulement le pavé de la ſalle d'un tapis. Les Acteurs ſortent de quelques chambres voiſines pour jouer leur rôle. Ils ont plus de ſpectateurs qu'il n'y a de convives. L'uſage eſt de laiſſer

Repas des Chinois.

entrer un certain nombre de perſonnes, qui, placées dans la cour, jouiſſent auſſi du ſpectacle qu'on n'a point préparé pour elles. Les femmes même peuvent y prendre part ſans être apperçues. Elles voyent les Acteurs à travers une jalouſie faite de bambous entrelacés, & de fils de ſoie à réſeaux, qui les dérobe elles-mêmes à tous les regards.

Le repas commence, non par manger, mais par boire; & ce doit toujours être du vin pur. Cependant il faut que le Maître-d'hôtel, après avoir mis un genou à terre, invite d'abord les conviés à *prendre la taſſe*. Chacun prend la ſienne des deux mains, l'éleve juſqu'au front, la ramene plus bas que la table, & la porte enſuite à ſa bouche : ils boivent tous enſemble, & lentement, & à trois ou quatre repriſes. Le Maître de la maiſon n'oublie pas de les inviter à tout boire; il en donne l'exemple, & leur montre à tous le fond de ſa taſſe, pour exciter chacun à l'imiter.

C'eſt toujours tandis que l'on boit que les mets changent ſur chaque table. On en ſert ſucceſſivement juſqu'à vingt-quatre à chaque convive, tous en gras, & tous en forme de ragoût. Les Chinois ne font point uſage de couteaux dans leurs repas. Deux petits bâtons pointus, ornés d'ivoire ou d'argent, leur tiennent lieu de fourchettes. N'oublions pas de dire que l'on ne commence à manger qu'après y avoir été auſſi invité par le Maître-d'hôtel, & que la même cérémonie ſe renouvelle toutes les fois qu'il s'agit de boire un nouveau coup de vin, ou d'attaquer un nouveau mets.

L'équivalent de notre potage, c'eſt-à-dire, du bouillon,

Repas des Chinois.

ſoit de poiſſon, ſoit de viande, n'eſt ſervi que vers le milieu du repas. Il eſt contenu dans un vaſe de porcelaine, & accompagné de petits pains ou de petits pâtés. On les ſaiſit avec les petits bâtons; on les trempe dans le bouillon, & on les mange ſans attendre aucun ſignal, ſans être obligé de ſe trouver en meſure avec les autres convives. Le repas ſe continue, & l'étiquette reprend toute ſa rigueur, juſqu'au moment où l'on apporte le thé. On le prend, & on ſe leve pour paſſer dans une autre ſalle ou dans le jardin. C'eſt un moment de repos ménagé entre le repas & le deſſert; c'eſt auſſi ce moment que les Comédiens ſaiſiſſent pour dîner à leur tour.

Le deſſert eſt, comme l'a été le feſtin, compoſé de vingt à vingt-quatre plats. Ce ſont des ſucreries, des fruits, des compottes, des jambons, des canards ſalés, qu'on a fait cuire, ou plutôt ſécher au ſoleil; ce ſont enfin de petits poiſſons, ou des coquillages marins. Les mêmes cérémonies qui ont précédé le repas, précedent le deſſert pour ſe remettre à table. Chacun finit par ſe placer où il étoit d'abord. On apporte de plus grandes taſſes: le Maître de la maiſon invite à boire plus largement; & il en donne encore l'exemple, qui, pour l'ordinaire, eſt imité.

Ces feſtins commencent vers le déclin du jour, & ne finiſſent qu'à minuit. L'uſage eſt, comme en Angleterre, de donner quelque argent pour les domeſtiques: c'eſt la qualité de celui qui régale qui décide ſi l'on doit donner plus ou moins; & c'eſt à lui-même qu'eſt portée cette petite contribution. Il fait quelques difficultés, accepte enfin, & fait ſigne à un de ſes domeſtiques de prendre

cet

Repas des Chinois.

cet argent pour le diſtribuer. Au ſurplus, cet uſage a ſeulement lieu quand le repas eſt accompagné de la Comédie.

Chacun retourne enſuite chez ſoi, porté dans ſa chaiſe, & précédé de pluſieurs domeſtiques. Ceux-ci portent de grandes lanternes de papier huilé, où les qualités, & quelquefois les noms de leurs Maîtres ſont écrits en gros caracteres. Quiconque riſqueroit de marcher à une telle heure ſans cet appareil, ſeroit arrêté par la garde. On n'oublie pas, le jour ſuivant, de remercier par un billet l'Amphitryon de la veille.

Les Tartares ont apporté quelques changemens dans l'ancienne étiquette des repas Chinois. On ne ſaluoit alors qu'à la Chinoiſe; on ſalue maintenant à la Chinoiſe & à la Tartare. Quelques-uns des mets, actuellement uſités & inconnus auparavant, dérivent auſſi du même changement de domination. Il n'eſt pas non plus indifférent d'ajouter ici que les Cuiſiniers Tartares valent mieux que les Cuiſiniers Chinois.

On a déjà dit que tous leurs mets ont la forme du ragoût; mais tous d'un goût très-varié, très-piquant, & tous bien moins diſpendieux que les nôtres. » Les Cuiſiniers de France, dit le P. du Halde, qui ont le plus » raffiné ſur ce qui peut réveiller l'appétit, ſeroient ſurpris de voir que les Cuiſiniers de la Chine ont porté » l'invention, en matiere de ragoût, encore plus loin » qu'eux, & à bien moins de frais «. Des épiceries & des herbes fortes, combinées à différentes doſes, produiſent cette diverſité. Ils ſavent auſſi, avec de ſimples féves qui croiſſent dans leur pays ou qu'ils tirent de la

Repas des Chinois.

Province de Chan-tong, & avec la farine de riz & de blé, préparer une infinité de mets, tous différens par la forme & par le goût.

On ſera peu étonné d'apprendre que les mets les plus en uſage dans les feſtins des Grands, les plus eſtimés des convives, ſont les nids de certains oiſeaux, & des nerfs de cerf. On fait ſécher ceux-ci au ſoleil; on les couvre de muſcade & de fleur de poivre, & on les renferme avec ſoin, pour y recourir dans l'occaſion. Veulent-ils en faire uſage? ils les amolliſſent en les trempant dans de l'eau de riz, les font cuire dans de l'eau de chevreau, & les aſſaiſonnent de pluſieurs épiceries.

Quant aux nids, ils viennent des rochers qui bordent les mers du *Tong-king*, de *Java*, de la *Cochinchine*, &c. Ce ſont ceux que ſe fabriquent certains oiſeaux dont le plumage reſſemble beaucoup à celui de nos hirondelles; leur maniere de conſtruire eſt auſſi à peu près la même, excepté que les nids des premiers ſont formés de petits poiſſons qu'ils ſavent lier l'un à l'autre avec l'écume de la mer. On les détache du rocher auſſi-tôt que les petits ont pris leur eſſor; car ce n'eſt point à l'oiſeau qu'on en veut, c'eſt à ſon nid. On remplit des barques entieres de cette denrée, qui devient une branche de commerce intéreſſante pour ces cantons. La propriété de ce ſingulier comeſtible eſt de relever agréablement le goût des viandes qu'on lui aſſocie.

D'autres mets figurent encore avantageuſement dans ces grands repas, & pourront ſonner mal à l'oreille des *Apicius* de l'Europe. Un Mandarin Chinois mange avec délices la chair des jumens ſauvages, les pattes d'ours, les

pieds de divers animaux féroces. La plupart de ces viandes leur viennent de Siam, de Camboye, & de la Tartarie. Le sel dont on les couvre avant de les faire partir, en prévient la corruption. Ajoutons que les Chinois ne manquent ni de gibier, ni de volaille, ni de poissons, ni d'oiseaux de riviere.

Repas des Chinois.

Les habitans des Provinces méridionales se nourrissent plus communément de riz que de blé, quoique cette denrée ne manque point à la Chine. On en fait de petits pains, qui se cuisent au bain-marie, en moins d'un quart d'heure, & qui sont très tendres. Ils en valent mieux, au goût des Européens, lorsqu'on les fait un peu rôtir après leur premiere cuisson. On fait aussi dans la Province de *Chantong* une espece de galette de blé, dans laquelle on insere quelques herbes appétissantes. Ce mélange produit un pain agréable.

Leurs vins n'ont nul rapport avec les nôtres, ni par l'espece, ni par le goût; ils ne les tirent point de la vigne, mais du riz. Celui qui sert à cet usage est d'une espece particuliere, & il y a différentes façons de l'employer. La plus ordinaire est de laisser tremper le riz dans l'eau, durant vingt ou trente jours, & d'y jeter successivement des ingrédiens de différente nature; ensuite on le fait cuire, & lorsqu'il a été liquéfié au feu, il fermente à l'instant, & se couvre d'une écume vaporeuse, assez semblable à celle de nos vins nouveaux. Un vin très-pur se trouve sous cette écume; on le tire au clair, & on le verse dans des vases de terre bien vernissés. On fait, de la lie qui reste, une eau-de-vie qui n'est guere moins forte que celle d'Eu-

rope : il s'en fait même de plus forte, & de plus inflammable.

Repas des Chinois.

Le vin qui se fabrique à *Vou-sie*, ville du troisieme ordre, est fort estimé ; & c'est à la bonté de ses eaux qu'on attribue la supériorité de son vin. On fait toutefois encore plus de cas de celui de *Chao-hing*, parce qu'on le regarde comme plus salubre. Ces vins circulent dans toute la Chine ; on les accueille dans la capitale, & on n'en sert guere d'autres sur la table des Mandarins.

Les Chinois, ou plutôt les Tartares, font usage d'un autre vin dont on ne peut avoir nulle idée en Europe ; c'est *le vin d'agneau*. Il a beaucoup de force ; mais l'odeur en est désagréable. On en peut dire autant d'une espece d'eau-de-vie qu'on tire de la chair de mouton. L'Empereur Kang-hi en usoit quelquefois. Il est à croire qu'il eût donné la préférence à notre eau-de-vie de Cognac.

Tels sont les mets, telles sont les liqueurs dont les Chinois font usage dans leurs festins. Il est inutile d'avertir qu'un festin sort des limites d'un repas ordinaire. Le Chinois est né sobre. La chair de cochon fait la base des repas du citoyen le plus aisé ; il en mange tous les jours, & nourrit, par cette raison, un grand nombre de ces animaux. Leur chair est moins indigeste, plus agréable au goût que celle des porcs de l'Europe, & ne menace d'aucun des inconvéniens qu'elle fait craindre au reste de l'Asie. On sait quelle est la réputation des jambons de la Chine.

Le menu peuple, qui est la partie souffrante de tous les pays, vit pauvrement à la Chine, comme ailleurs. Il se contente, au besoin, de la chair des chevaux & des

chiens. On vend auſſi dans les rues celle des chats, des rats, &c. L'extrême population nuit à l'aiſance du plus grand nombre : il faudroit, dans un tel pays, joindre un grand commerce à une bonne agriculture. Les Chinois n'ont point négligé l'une ; mais ils ne ſentent pas encore toute l'importance de l'autre.

Repas des Chinois.

CHAPITRE VI.

Réjouiſſances publiques & particulieres.

Réjouiſſances publiques & particulieres.

ON a vu de quelle maniere l'Empereur de la Chine célebre la fête du printemps ; elle eſt célébrée le même jour dans tout le reſte de l'Empire. Le Gouverneur de chaque ville ſort le matin de ſon palais ; il eſt couronné de fleurs, & porté dans ſa chaiſe au bruit de divers inſtrumens qui le précedent : nombre de gens, qui portent des étendards, des flambeaux allumés, &c. précedent les Muſiciens ; & la chaiſe eſt entourée ou ſuivie de pluſieurs brancards couverts de tapis de ſoie, ſur leſquels on a repréſenté ou quelques perſonnes illuſtres qui ont exercé l'agriculture, ou quelques hiſtoires ſur le même ſujet. Les rues ſont tapiſſées ; on éleve d'eſpace en eſpace des arcs de triomphe ; chaque rue eſt garnie de lanternes, chaque maiſon eſt illuminée.

On promene, dans cette cérémonie, une grande vache de terre cuite, & dont les cornes ſont dorées. Quarante hommes ont quelquefois beaucoup de peine à la porter. Un enfant la ſuit, ayant un pied chauſſé & l'autre nu :

Réjouissances publiques & particulieres.

on le nomme l'*Esprit du travail & de la diligence.* Il frappe sans cesse avec une verge ce simulacre, comme pour le faire avancer. Il est suivi de tous les Laboureurs, armés de leurs instrumens aratoires. Des Masques, des Comédiens ferment la marche, & donnent au peuple des spectacles plus ou moins grotesques.

Le Gouverneur s'avance vers la porte d'Orient, comme s'il vouloit aller à la rencontre du printemps : de là il retourne à son palais dans le même ordre. Alors on dépouille la vache de tous ses ornemens ; on tire de son ventre un nombre prodigieux de petites vaches d'argile, & on les distribue à toute la troupe. On met en pieces la grande vache, & les morceaux en sont également distribués. Le Gouverneur termine la cérémonie par un petit discours à la louange de l'agriculture, & pour exciter ses auditeurs à ne point négliger un art si utile.

Les Chinois ont encore deux autres fêtes célébrées avec plus d'éclat que celle qu'on vient de décrire. L'une est celle du commencement de leur année ; l'autre est celle des lanternes. La premiere suspend toutes les affaires tant du Gouvernement que de la Nation. Les Tribunaux sont fermés, les postes sont arrêtées ; on se fait des présens ; les Mandarins inférieurs vont saluer leurs supérieurs, les enfans leurs peres, les domestiques leurs maîtres, &c. C'est, dit le P. du Halde, ce qu'ils appellent congédier l'année. Toute la famille s'assemble le soir, & fait un grand repas. Nul étranger n'y est admis ; mais on devient plus communicatif les jours suivans. On n'est par-tout occupé que de jeux, de festins, de spectacles. Toutes les boutiques sont fermées ; chacun porte son plus

riche habit. On va visiter ses parens, ses amis, ses protecteurs. Rien, à cet égard, ne ressemble mieux à nos visites du jour de l'an; mais les Chinois ont érigé en fête ce qui n'est souvent pour nous qu'une regle d'étiquette gênante.

Réjouissances publiques & particulieres.

La fête des lanternes est fixée au quinzieme jour du premier mois; mais elle commence dès le treize au soir, & ne finit que dans la soirée du seizieme. Il est plus facile de décrire cette fête, que d'en indiquer la date & l'origine. Cette cérémonie est universelle dans l'Empire; & le même jour, à la même heure, on peut dire que toute la Chine est illuminée. Les villes, les villages, les rivages de la mer, le bord des rivieres, sont garnis de lanternes peintes, & d'une forme variée. On en voit dans les cours & aux fenêtres des maisons les plus pauvres. Les citoyens riches dépensent jusqu'à deux cents francs par lanterne. Celles que font faire les Grands Mandarins, les Vice-Rois, & l'Empereur, coutent quelquefois jusqu'à trois & quatre mille livres chacune. L'Opéra de *Panurge*, qui vient de nous donner une légere esquisse de cette cérémonie, n'a point porté la magnificence jusque là.

Ces lanternes sont très-grandes; quelques-unes sont composées de six paneaux, encadrés dans des bois peints ou dorés. Le paneau est composé d'une toile de soie fine & transparente, sur laquelle on a eu soin de peindre des fleurs, des animaux, & des figures humaines; d'autres sont rondes, faites d'une corne bleue & transparente. On met dans ces lanternes beaucoup de lampes, & un grand nombre de bougies. On attache à chaque angle des banderoles de satin & de soie, qui different de couleur; & la lanterne est couronnée par un morceau de sculpture,

Réjouiſſances publiques & particulieres.

Notre lanterne, dite *magique*, eſt connue des Chinois, ou peut-être la tenons-nous d'eux. Ils en font uſage dans cette fête.

» D'autres fois, dit le P. du Halde, ils font paroître » des ombres qui repréſentent des Princes & des Princeſſes, » des ſoldats, des bouffons, & d'autres perſonnages dont » les geſtes ſont ſi conformes aux paroles de ceux qui les » remuent, qu'on croiroit les entendre parler véritable- » ment «. Voilà bien les ombres Chinoiſes du Palais Royal.

Ils ont de plus l'art de former un ſerpent garni intérieurement de lumieres depuis la tête juſqu'à la queue, long de ſoixante à quatre-vingts pieds, & de lui faire faire toutes les évolutions que feroit un ſerpent réel.

Les feux d'artifice des Chinois ſont renommés, & méritent de l'être. On les multiplie ſur-tout durant la fête dont nous parlons. On en tire un dans chaque quartier de la ville. Un Miſſionnaire en a décrit deux que nous allons rappeler. Le corps de l'artifice repréſentoit une treille de raiſin rouge; la treille brûloit ſans ſe conſumer, & les parties qui compoſoient l'artifice ne ſe conſumoient que très-lentement. Elles repréſentoient des grappes rouges, des feuilles vertes, &c.

L'autre feu d'artifice fut tiré en préſence & aux frais de l'Empereur Kang-hi. Il commença par une demi-douzaine de gros cylindres, ſuſpendus par de longs pieux fichés en terre. Ces cylindres formoient en l'air des jets de flamme qui s'élevoient à la hauteur de douze pieds, & retomboient enſuite en forme de pluie d'or.

» Ce ſpectacle, dit le premier Narrateur, fut ſuivi

» d'un

» d'un grand caiſſon d'artifice, guindé à deux grands » pieux ou colonnes, d'où il ſortit une pluie de feu, » avec pluſieurs lanternes, des écriteaux en gros caractères » de couleur de flamme de ſoufre, & enfin une demi- » douzaine de luſtres en forme de colonnes, à divers » étages de lumieres, rangées en cercles, blanches & » argentines, qui étoient très-agréables à la vue, & qui, » tout à coup, firent de la nuit un jour très-clair ».

Réjouiſſances publiques & particulieres.

» Enfin l'Empereur mit de ſa propre main le feu au » corps de l'artifice; &, en peu de temps, le feu paſſa » dans tous les quartiers de la place, qui avoit quatre- » vingts pieds de long, ſur quarante ou cinquante de » large. Le feu s'étant attaché à diverſes perches & à des » figures de papier plantées de tous côtés, on vit une » multitude prodigieuſe de fuſées faire un jeu en l'air, » & en même temps un grand nombre de lanternes & » de luſtres s'allumer dans toute la place.

» Ce jeu dura plus d'une demi-heure, &, de temps » en temps, il paroiſſoit en quelques endroits des flam- » mes violettes & bleuâtres, en forme de grappes de » raiſins attachées à une treille, &c. «. On a peut-être, de nos jours, porté encore plus loin la Pyrotechnie en France; mais, ſous le regne de Kang-hi, c'étoit à la Chine qu'il falloit en chercher des modeles.

Les Chinois donnent de l'éclat à toute eſpece de cérémonie publique. Un Vice-Roi ne ſort de ſon palais qu'avec une pompe vraiment impériale : ſa ſuite ordinaire eſt pour le moins de cent hommes. Huit le portent ſur leurs épaules, revêtu de ſes habits de cérémonie, & aſſis dans une chaiſe bien dorée. Deux Timbaliers

Réjouiſſances publiques & particulieres.

précedent l'eſcorte, & frappent ſur des baſſins de cuivre pour avertir de ſa marche : huit autres ſuivans portent des enſeignes de bois verniſſé, où ſont écrits en gros caracteres les titres d'honneur du Vice-Roi : viennent enſuite quatorze drapeaux, où l'on voit les ſymboles de ſa charge, tels que le dragon, le tigre, le phénix, la tortue volante, & d'autres animaux ailés ; ſix Officiers portant chacun une planche faite en forme de pelle fort large, où ſont écrites en gros caracteres d'or les qualités particulieres de ce Mandarin. Deux autres portent, l'un un paraſol de ſoie jaune à triple étage, & l'autre, l'étui où ſe conſerve ce paraſol. Deux Archers à cheval ſont à la tête des premiers Gardes : ceux-ci ſont ſuivis d'autres Gardes armés de faux redreſſées, dont l'ornement conſiſte en flocons de ſoie à quatre étages. Ils précedent deux autres files de gens armés, les uns de maſſes à long manche, les autres de maſſes en forme de ſerpent de fer ; d'autres ſont armés de grands marteaux, & ceux qui les ſuivent, de longues haches en croiſſant ; & ceux qui viennent après, de haches d'armes au tranchant redreſſé ; & ceux qui ſuivent encore, de faux droites comme les premieres. Ce n'eſt pas tout ; des ſoldats, portant ou des halebardes à triple pointe, ou des fleches, ou des haches, précedent & ſuivent deux hommes chargés d'une eſpece de coffre qui renferme le ſceau du Vice-Roi. Deux nouveaux Timbaliers avertiſſent qu'il approche. Deux Officiers, couverts d'un feutre ombragé de deux plumes d'oie, & armés chacun d'une canne, recommandent à la multitude d'être paiſible & circonſpecte. Deux autres portent des maſſes en forme de dragons bien dorés. Ils ſont ſuivis d'un grand nombre

Réjouissances publiques & particulieres.

d'Officiers de Justice, les uns armés de fouets, ou de bâtons plats, les autres munis de chaînes, de fouets, de coutelas, & d'écharpes de soie. Deux Guidons & un Capitaine commandent cette escouade, qui précede immédiatement le Gouverneur. Ses Pages, ses Valets de pied environnent sa chaise; & il a près de sa personne un Officier qui porte un grand éventail en forme d'écran. Plusieurs Gardes, différemment armés, le suivent; quelques Enseignes, quelques Cornettes, sont eux-mêmes suivis d'un grand nombre de domestiques, tous à cheval, & qui portent, par supplémens, différens objets à l'usage du Mandarin, tels qu'un second bonnet renfermé dans son étui, &c. &c.

S'il marche pendant la nuit, on porte devant lui, non pas des flambeaux comme ce seroit l'usage en Europe, mais de grosses lanternes très-propres; le transparent est couvert de lettres cubitales qui annoncent les titres, les qualités du Mandarin, & la classe de son Mandarinat. C'est avertir en même temps les passans de s'arrêter, & ceux qui sont assis de se lever respectueusement. Une prompte bastonnade seroit décernée à quiconque négligeroit l'un ou l'autre devoir.

Ce faste, qui accompagne la marche d'un simple Vice-Roi, est encore bien inférieur à celui que déploie le Souverain dans certaines circonstances; soit lorsqu'il sort de son palais, soit lorsqu'il va sacrifier dans le temple du *Tien.* La marche est ouverte par vingt-quatre Tambours rangés sur deux files, & vingt-quatre Trompettes rangées de même. Ces trompettes ont plus de trois pieds en longueur, & environ huit pouces de diametre à leur embou-

Réjouiſſances publiques & particulieres.

chure. Elles ſont faites d'un bois que les Chinois nomment *Ou-tong-chu*, & ornées de cercles d'or. Leur forme reſſemble beaucoup à celle d'une cloche ; leur ſon s'accorde parfaitement avec les tambours. Vingt-quatre hommes, armés de bâtons, longs de ſept à huit pieds, verniſſés de rouge, & ornés de feuillages dorés, ſuivent cette premiere troupe, ſuivis eux-mêmes de cent ſoldats qui portent des halebardes, dont le fer ſe termine en croiſſant, & de cent Maſſiers, dont les lances ſont peintes d'un vernis rouge mêlé de fleurs, & dorées à l'extrémité. On voit paroître enſuite quatre cents grandes lanternes fort ornées, travaillées avec beaucoup d'art, & portées par autant d'hommes, de même que quatre cents flambeaux, faits d'un bois qui brûle long-temps, & qui répand une grande lumiere. Deux cents hommes qui portent des lances enrichies les unes de flocons de ſoie de diverſes couleurs, les autres de queues de renards, de pantheres, & d'autres animaux; vingt-quatre bannieres ſur leſquelles on a peint les ſignes du Zodiaque, que les Chinois diviſent en vingt-quatre parties; cinquante-ſix autres bannieres où ſont repréſentés différens grouppes d'étoiles, ſelon l'arrangement qu'elles ont dans le ciel : deux cents éventails ſoutenus par de longs bâtons dorés, & qui offrent les figures de divers animaux. Ils ſont ſuivis de vingt-quatre paraſols, élégamment ornés, & d'un riche buffet, garni de tout ce qu'il doit contenir.

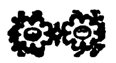
C'eſt alors que paroît l'Empereur. Il eſt ſuperbement vêtu, & monté ſur un cheval richement caparaçonné. On éleve & on porte à ſes côtés un ſuperbe paraſol, dont l'ampleur ſuffit pour donner de l'ombre à lui & à ſon cheval.

Çent Lanciers, les Pages de la chambre, & dix Valets qui conduisent chacun un cheval de main, environnent le Monarque : les brides, les selles de ces chevaux sont enrichies d'or & de pierres précieuses.

Réjouissances publiques & particulieres.

Viennent ensuite sur deux rangs, & dans le plus grand ordre, tous les Princes du Sang, les Regulos, les premiers Mandarins, & les Grands de la Cour, tous en habits de cérémonie : cinq cents jeunes Gentilshommes du palais richement vêtus; mille Valets de pied en robes rouges, parsemées de fleurs & d'étoiles brodées en or & en argent. A leur suite, trente-six hommes portent une chaise découverte, suivie elle-même d'une autre très-grande & qui est fermée. Celle-ci occupe cent vingt porteurs. Chacune de ces chaises est gardée par cinquante hommes, de même que chacun des quatre grands chariots qui viennent après. Deux de ces chariots sont traînés par des éléphans; les deux autres le sont par des chevaux couverts de housses en broderie. Voici quelque chose de plus étonnant : cette marche est fermée par deux mille Mandarins lettrés, & par deux mille Mandarins d'armes. Nos Rois ont souvent traîné à leur suite plusieurs milliers d'hommes; mais on n'y trouvoit pas deux mille Mandarins lettrés.

Quelquefois les Grands Mandarins, & l'Empereur lui-même, voyagent dans des barques : la marche de leur cortége est alors différente; mais la magnificence est à peu près la même.



CHAPITRE VII.

Divertissemens particuliers des Chinois.

Divertissemens particuliers des Chinois.

CE Chapitre sera court : les Chinois connoissent plus de devoirs que d'amusemens. C'est un peuple grave, qui ne devient gai que par ordre ou par usage. Il a pourtant des Comédiens, des Pieces comiques, tragiques ; mais point de théatre national & avoué du Gouvernement. La plupart de ces Acteurs sont ambulans ; ils vont chez qui peut les payer. Certain ballet Chinois nous amusa beaucoup il y a vingt ans ; mais rien n'annonce que la danse existe à la Chine.

La chasse, dont la Noblesse d'Europe est si exclusivement jalouse, est à peu près un plaisir banal à la Chine. Quiconque veut en jouir seul, fait enfermer beaucoup de gibier dans un parc bien clos. Il est permis à tout Laboureur de prévenir la destruction de ses moissons par la mort de l'animal qui vient dévaster son champ.

La pêche est, pour les Chinois, un objet de commerce & d'industrie plutôt que d'amusement. Ils ont différentes manieres de pêcher ; les filets leur servent à prendre le poisson dans les grandes pêches, & la ligne dans les pêches particulieres. On se sert aussi, dans certaines Provinces, d'un oiseau qui ressemble assez au corbeau par le plumage ; mais son col & son bec sont fort longs ; celui-ci est aigu & crochu. On dresse cet oiseau à la pêche du poisson, à peu près comme on dresse les chiens à la chasse du gibier.

Cette pêche se fait en bateau. On en voit, à cet effet, un grand nombre sur la riviere au lever du soleil. Les oiseaux pêcheurs sont perchés sur la proue. Les Bateliers

font caracoler leurs nacelles ſur la riviere, & enſuite ils battent fortement l'eau avec une de leurs rames. Les cormorans (car c'eſt le nom qui ſemble leur convenir) ſe jettent dans la riviere à ce ſignal; ils la partagent entre eux, plongent, ſaiſiſſent par le milieu du corps le poiſſon qu'ils rencontrent, remontent ſur l'eau, & portent leur capture chacun dans la barque d'où il eſt parti. Le Pêcheur reçoit le poiſſon, ſaiſit l'oiſeau, lui renverſe la tête en bas, & lui paſſant la main ſur le cou, lui fait rejeter les petits poiſſons qu'il avoit avalés, & qui ſont retenus par un anneau qu'on a placé exprès pour leur ſerrer le goſier. La pêche finie, on leur ôte cet anneau, & on leur donne à manger. Une choſe remarquable, c'eſt que ſi le poiſſon eſt trop gros, ces oiſeaux ſe prêtent mutuellement du ſecours: l'un le prend par la queue, l'autre par la tête; &, de cette maniere, ils le portent directement à leur maître.

Divertiſſemens particuliers des Chinois.

Autre ſorte de pêche, connue ſeulement des Chinois, quoique fort ſimple. Ils clouent d'un bout à l'autre, ſur les bords d'un long bateau très-étroit, une planche large de deux pieds, enduite d'un vernis blanc, & bien luſtrée: cette planche s'incline en dehors d'une maniere imperceptible, juſqu'à ce qu'elle ſoit preſque à fleur d'eau. On n'en fait uſage que la nuit, & on la tourne du côté de la lune, afin que la réflexion de ſa lumiere en augmente l'éclat. Les poiſſons, au milieu de leurs jeux, confondent ſouvent la couleur de la planche verniſſée avec celle de l'eau. Ils s'élancent de ce côté-là, & tombent dans la nacelle.

Les ſoldats ont auſſi leur maniere de pêcher; c'eſt avec l'arc & la fleche. Celle-ci eſt attachée à l'arc, tant pour ne pas la perdre, que pour s'en ſervir à tirer le poiſſon, quand la

fleche l'a percé. D'autres se servent de tridents pour enlever les grands poissons qu'on trouve souvent embourbés.

Divertissemens particuliers des Chinois.

C'est-là, à peu près, tout ce qu'on peut dire des amusemens que se permettent les Chinois. Ils ignorent les jeux de hasard & de commerce. Ils ont des Musiciens & des Chanteurs, comme nous avions autrefois des Troubadours, des Trouveres, des Ménestrels; mais ils sont loin d'avoir un *Opéra*, ni aucun spectacle régulier qui mérite de rassembler le Public. On ne s'amuse à la Chine qu'au gré des Rits : ce sont eux qui ont réglé qu'il y auroit chaque année trois repas publics dans chaque ville des trois ordres. La Loi désigne jusqu'aux convives qui pourront y être admis. Ils doivent être ou des Docteurs d'une réputation intacte, ou des Mandarins, soit de robe, soit d'épée, qui se sont retirés, ou d'anciens Chefs du peuple, ou des citoyens d'une probité reconnue. C'est le premier Mandarin de chaque district qui doit présider au banquet. La Loi a prévu également chaque article du cérémonial. Il a pour objet d'entretenir parmi les hommes de chaque contrée ces égards relatifs, qu'on oublie trop souvent ailleurs; oubli qui enfante & tant d'inimitiés, & tant de rixes funestes. Une chose qui prouve que la gravité regne dans ces assemblées, c'est qu'au lieu d'y lire, comme parmi nous, l'Epigramme ou le Madrigal du jour, on y lit quelques articles de Loix; & le Président ajoute, au nom & par ordre de l'Empereur : » Si on nous a assemblés ici pour ce festin solennel, ce n'est pas tant » pour que nous ayons le plaisir de boire & de manger » ensemble, que pour que nous nous animions & nous » encouragions à signaler notre fidélité envers le Prince,

» notre

» notre amour pour nos peres & nos meres, notre ten-
» dresse pour nos freres, notre déférence pour nos an-
» ciens, notre constance pour nos amis, notre bon cœur
» pour nos parens, & notre empressement à conserver la
» concorde & la paix avec nos concitoyens & nos voi-
» sins «. (*Nouveaux Mémoires sur la Chine*, tom. 4. p. 148-49). Ce n'est pas tout, les paroles que chantent les Musiciens, les airs qu'exécute la musique, sont relatifs à ce discours. Un tel banquet n'est guere autre chose qu'une assemblée d'instruction.

Divertissemens particuliers des Chinois.

CHAPITRE VIII.

Cérémonial public & particulier des Chinois; leur maniere de se saluer dans leurs rencontres, dans les visites qu'ils se rendent, &c.

Cérémonial public & particulier des Chinois; &c.

IL s'agit encore moins ici d'usages que de Loix positives. Tout a été prévu par elles dans une matiere qui nous semble si peu importante. Chacun, depuis les Chefs de la premiere classe, jusqu'aux moindres Membres de la derniere, sait au juste les titres qu'il doit donner & ceux qui lui sont dus; les politesses qu'il doit attendre, & celles qu'il doit faire; les honneurs qu'il peut accepter, & ceux qu'il doit rendre. Nul conflit relativement aux droits & aux préséances; deux points qui ailleurs ont engendré tant de querelles, fait couler tant de sang, & propagé des haines qui se transmettent.

Une visite à rendre est, à la Chine, une affaire grave. Elle exige des préliminaires que l'Europe ne connoît

Cérémonial public & particulier des Chinois, &c.

point, ou qu'elle a su mettre à l'écart. Parlons d'abord des visites que l'on rend au Gouverneur de la ville dont on est habitant. Elles sont toujours accompagnées de présens plus ou moins considérables. L'usage est d'y joindre une longue boîte de vernis, ornée de fleurs d'or, & divisée dans l'intérieur par huit ou douze petits compartimens, qu'on a remplis de diverses confitures.

» Dès qu'ils sont arrivés dans la salle où doit se faire la cérémonie, ils se rangent tous sur une même ligne, ils s'inclinent profondément, ils se mettent à genoux, & courbent la tête jusqu'à terre, à moins que le Gouverneur ne les releve; ce qu'il fait communément. Souvent le plus considérable d'entre eux prend du vin dans une coupe, l'éleve en l'air avec les deux mains, l'offre au Gouverneur, & dit tout haut, par forme de souhait: *Fo-tsiou*, voilà le vin qui porte bonheur: *Cheou-tsiou*, voilà le vin qui donne une longue vie. L'instant d'après, un autre s'avance, & éleve en l'air des confitures qu'il présente avec respect au Mandarin. Voilà, lui dit-il, du sucre de longue vie. D'autres répetent jusqu'à trois fois ces mêmes cérémonies, & font toujours les mêmes souhaits «. (Du Halde, tom. 2. p. 104.)

Un Gouverneur s'est-il distingué par sa justice, son zele, sa bonté pour le peuple, chose qui heureusement arrive quelquefois? les Lettrés de son district ont recours à un moyen particulier pour lui apprendre qu'il jouit de l'estime générale. Ils font faire pour lui un habit composé de petits carreaux de satin, les uns rouges, les autres bleus, verts, noirs, jaunes, &c. Ils choisissent le jour de sa naissance pour lui faire présent de cet habit, qu'ils lui portent en grande cérémonie, & au son de divers instrumens.

Cérémonial public & particulier des Chinois; &c.

de musique. On les introduit dans la salle extérieure qui sert de Tribunal au Mandarin. Il s'y rend bientôt lui-même sur leur invitation. C'est alors qu'ils lui présentent ce vêtement, & qu'ils le prient de s'en couvrir. Le Mandarin en fait quelque difficulté; il déclare ne pas avoir mérité cet honneur : enfin, il se rend aux prieres des Lettrés & à celles du peuple. On lui fait endosser l'habit chamarré, dont les diverses couleurs sont supposées représenter toutes les nations qui portent des habits différens, & annoncer au Mandarin qu'il est digne de les gouverner toutes.

Il ne porte ce vêtement qu'une seule fois; mais on le conserve précieusement dans sa famille, comme un titre d'honneur & de distinction. C'en est un d'autant plus réel, qu'il semble n'avoir jamais été prostitué.

C'est toujours avant le dîner qu'il faut rendre visite à ses supérieurs; & il faut la leur rendre, sinon à jeun, du moins sans avoir bu de vin. Un Mandarin se tiendroit offensé si celui qui lui rend visite sentoit, tant soit peu, cette liqueur. Cependant, s'il s'agit d'une visite qu'on rend le même jour qu'on l'a reçue, on peut la faire l'après-dînée; c'est une marque d'empressement qui excuse tout.

Le commencement de chaque année, certaines fêtes, le mariage d'un ami, l'instant où il lui naît un fils; quand il est élevé à quelque charge; quand quelqu'un de sa famille vient à mourir; quand il entreprend, ou qu'on entreprend soi-même un long voyage, &c. voilà les époques, les jours qui exigent de la politesse Chinoise qu'on se visite réciproquement, & qu'on porte avec soi, dans cette occasion, quelques présens relatifs aux goûts & aux besoins de celui à qui l'on rend visite.

Cérémonial public & particulier des Chinois; &c.

On ne peut en rendre aucune ſans avoir préalablement fait remettre au portier un billet de viſite, qui s'appelle *Tie-tſée*. C'eſt un cahier de papier rouge, ſemé légérement de fleurs d'or, & plié en forme de paravent. On écrit ſon nom ſur un des plis; & les termes du billet ſont plus ou moins reſpectueux, en raiſon du rang & des qualités de la perſonne à qui on veut rendre viſite. On dira, par exemple: » L'ami tendre & ſincere de votre Seigneurie, » & le diſciple perpétuel de ſa doctrine, ſe préſente en » cette qualité, pour vous rendre ſes devoirs, & vous » faire la révérence juſqu'à terre, *Tun-cheou-pai* «. Si c'eſt un ami familier, ou une perſonne du commun qu'on viſite, le *Tie-tſée* n'eſt, pour l'ordinaire, que d'un ſimple feuillet; il eſt de papier blanc, ſi celui qui l'écrit ou qui doit le recevoir eſt en deuil.

On peut, ſi l'on veut, eſquiver la viſite quand on eſt d'un rang ſupérieur à celui qui ſe propoſe de la rendre. Recevoir ſon *Tie-tſée*, ou billet, c'eſt être ſuppoſé avoir reçu ſa viſite. On lui fait dire par le portier, que, pour lui épargner toute fatigue, on le prie de ne pas deſcendre de ſa chaiſe. Après quoi, ou le jour même, ou dans les trois jours ſuivans, on fait, à ſon tour, préſenter un *Tie-tſée* qui eſt ouſimplement reçu, ou ſuivi d'une viſite réelle.

Voici le cérémonial uſité chez les Grands, lorſqu'ils acceptent la viſite qu'on veut leur rendre. On ſuppoſe ici que la perſonne qui la rend eſt elle-même d'un état diſtingué. On lui fait traverſer, ſans quitter ſa chaiſe, les deux premieres cours du Tribunal, qui ſnot fort vaſtes. Il arrive à l'entrée d'une ſalle où le Maître de la maiſon vient le recevoir.

Cérémonial public & particulier des Chinois ; &c.

Il a trouvé, en arrivant à cette seconde salle, deux domestiques qui tenoient le parasol & le grand éventail de leur Maître inclinés l'un vers l'autre, & qui jusque-là empêchent celui-ci d'être apperçu. L'étranger est masqué lui-même par un grand éventail que tient un de ses gens, & qui ne s'écarte que lorsqu'il est à une juste portée de saluer celui à qui il vient faire visite.

Alors commencent les cérémonies, indiquées toutes en détail dans le Protocole Chinois. Il prescrit le nombre de saluts qu'il faut faire, en courbant la tête sur la poitrine, les termes dont il faut se servir, les titres honorables qu'on doit se donner, les génuflexions réciproques, les détours qu'on doit prendre pour être tantôt à droite, tantôt à gauche. Le Maître de la maison invite, par un geste de la main, l'étranger à entrer, & prononce ce seul mot, *Tsin-tsin* : on répond *Pou-can*, c'est-à-dire, je n'ose, & on entre. Le Maître du logis salue avec respect la chaise qu'il vous destine ; il l'essuie même avec le pan de sa veste pour en écarter la poussiere, ou plutôt pour faire observer que la chaise est propre.

On s'assied, & l'on expose d'un air grave & sérieux le motif de sa visite. On y répond avec la même gravité & en s'inclinant souvent. Chacun, au surplus, doit se tenir droit sur sa chaise, ne point s'appuyer contre le dossier, & avoir les yeux un peu baissés, les mains étendues sur les genoux, les pieds avancés, & dans la même direction. Tout air de distraction seroit réputé une insulte.

Peu de temps après, un domestique, proprement vêtu, apporte sur un bandege autant de tasses de thé que la salle renferme de personnes. La maniere de prendre la tasse, de la porter à la bouche, & de la rendre au do-

Cérémonial public & particulier des Chinois; &c.

mestique, forme encore autant d'articles du Protocole, qu'il faut observer au pied de la lettre.

On ne se quitte qu'avec d'autres cérémonies de rigueur, quoique minutieuses. Le Maître du logis vous conduit à votre chaise, vous y voit entrer, & attend que les porteurs l'aient enlevée. Alors vous lui dites encore une fois adieu; & il y répond de nouveau.

On a déjà dit que les visites, pour la plupart, étoient accompagnées de présens. On joint, dans ce cas, au *Tie-tsée* ou billet de visite, un *Ly-tan.* C'est un morceau de papier rouge, sur lequel on écrit le nom de celui qui fait le cadeau, & le nombre des objets qui le composent. Si celui qui fait le présent vient en personne, il offre lui-même le billet, que le Maître du logis reçoit de sa main, & qu'il remet à un de ses domestiques. Une profonde révérence est le remercîment d'usage. Ce n'est qu'après la visite, lorsque la personne qui l'a rendue est retirée, qu'on lit son billet, & qu'on admet ou qu'on rejette de ses présens ce qu'on juge à propos. On garde le billet, si on accepte tout ce qu'il indique, ou même une partie. Dans le premier cas, on écrit un billet de remercîment; on en écrit un de même, si on reçoit quelques articles du présent, & l'on cite dans le billet ceux qu'on ne garde pas. On renvoie purement & simplement le billet, si on ne garde rien; mais on y joint toujours un billet de remercîment, ou d'excuse. *Pi-sie*, écrit-on; ce sont des perles, je n'ose y toucher.

La personne qui fait le présent se contente-t-elle de l'envoyer par des valets, munis d'un *Tie-tsée*? il est reçu avec les mêmes cérémonies que s'il étoit offert par le

Maître. Quelquefois on propoſe par écrit tel ou tel préſent. Celui à qui on l'offre marque avec un pinceau les objets qu'il accepte : ils ſont achetés, & apportés ſur le champ. Un billet de remercîment eſt écrit auſſi-tôt; &, ſi l'on renvoie quelques-uns des articles, on ajoute *Y'a-pi*; pour le reſte ce ſont des perles précieuſes. Nous avons déjà dit que l'uſage des perles étoit proſcrit à la Chine.

Cérémonial public & particulier des Chinois; &c.

Le commerce épiſtolaire, même entre ſimples particuliers, a ſon cérémonial prévu; il devient plus compliqué, ſi l'on écrit à une perſonne de conſidération. Il faut alors ſe ſervir d'un papier blanc qui ait dix à douze plis : on ne commence la lettre que ſur le ſecond, & on ne met ſon nom que ſur le dernier.

Le caractere qu'on emploie doit différer auſſi ſelon la circonſtance. Plus il eſt petit, plus il eſt jugé reſpectueux. Les termes qu'on emploie, les diſtances qu'on laiſſe entre les lignes, ſont également indiqués par le rang de la perſonne à qui l'on écrit. Mais, dans tous les cas, le ſtyle doit différer du ton de la converſation ordinaire. Il faut appliquer un double cachet; l'un ſur ſon nom propre, l'autre ſur les premiers caracteres de la lettre. Souvent on ſe contente de l'appliquer ſur le ſachet qui lui ſert d'enveloppe. On en trouve de tout faits, & qui ſont agréablement bordés : nouveau larcin que nous avons fait à la Chine; mais là, il faut que le ſachet ſoit double. On écrit ſur le premier ces deux mots, *Nuy-han*, la lettre eſt dedans. On inſere le paquet dans une ſeconde enveloppe, plus épaiſſe que la premiere, & elle-même eſt, en partie, enveloppée par une bande de papier rouge ſur laquelle on trace en gros caracteres le nom & les qualités

Cérémonial public & particulier des Chinois ; &c.

de la perſonne à qui s'adreſſe la lettre. On écrit à côté en plus petits caracteres le nom de la province, de la ville ou du lieu où elle réſide ; on écrit enfin ſur cette même enveloppe juſqu'à la date de la dépêche. Ce ſecond ſac ſe colle par le haut & par le bas, & le cachet s'imprime ſur ces deux endroits, avec ces mots, *Hou-fong*, c'eſt-à-dire, gardé & ſcellé.

La maniere de ſaluer à la Chine, même entre particuliers d'un état médiocre, eſt bien moins expéditive que la nôtre. Là, on ne s'en tient pas quitte pour une révérence, ou un ſimple coup de chapeau. Le ſalut ordinaire conſiſte à joindre les mains devant la poitrine, à les remuer d'une maniere affectueuſe, & à courber tant ſoit peu la tête, en ſe diſant réciproquement *Tſin-tſin*, mot de compliment qui ſignifie tout ce qu'on veut, à peu près comme les nôtres. La perſonne qu'on rencontre eſt-elle d'un rang ſupérieur ? alors on doit joindre les mains, les élever au deſſus du front, les rabaiſſer juſqu'à terre, & incliner profondément tout le corps.

Que deux perſonnes de connoiſſance ſe rencontrent après une abſence un peu longue, on les voit tomber à genoux vis-à-vis l'une de l'autre, ſe courber enſuite juſqu'à terre, ſe relever, & recommencer la même cérémonie juſqu'à deux ou trois fois. Dans les entrevues les plus ordinaires, le *comment vous portez-vous ?* a lieu. Fort bien, répond celui à qui on fait cette demande, grace à votre abondante félicité, *Cao-lao-ye-hung-fo*. Lorſqu'ils voyent un homme qui ſe porte bien, ils lui diſent *Yung-fo*, c'eſt-à-dire, la proſpérité eſt peinte ſur votre viſage, vous avez un viſage heureux.

Quand

Cérémonial public & particulier des Chinois ; &c.

Quand un Chinois se donne quelque peine pour en obliger un autre : Ah ! lui dit ce dernier, vous prodiguez votre cœur ! Le service est-il rendu ? *Sie-pou-tsin*, dit l'obligé, mes remercîmens ne peuvent avoir de fin. S'agit-il d'une offre honnête ? on répond, *Pou-can*, *pou-can*, *pou-can*, je n'ose, je n'ose, je n'ose. Il est aussi d'usage, même à la fin d'un somptueux banquet, de dire à ceux qu'on vient de régaler, *Yeou-man*, ou bien *Tai-man*, nous vous avons bien mal reçu, nous vous avons bien mal traité. On ignore comment ce propos puéril existoit chez nous avant que nous pussions rien savoir de ce qui se passoit à la Chine.

Encore un mot sur le salut. Lorsque deux Mandarins, d'un rang égal, se rencontrent dans la rue, ils ne sortent point de leur chaise, ils baissent les mains jointes, les relevent jusqu'au front, & recommencent ce salut jusqu'à ce qu'ils aient cessé de se voir. Mais si l'un des deux est supérieur à l'autre, celui-ci fait arrêter sa chaise ; s'il est à cheval, il en descend, & fait une profonde révérence au Mandarin son supérieur. Au surplus, la politesse est répandue à la Chine dans les villages comme dans les villes mêmes ; &, comme on l'a érigée en loi, elle n'est guere plus sincere dans les uns que dans les autres.



CHAPITRE IX.

Suite du précédent. Maniere de converſer ; formules qu'on obſerve en certains cas.

Maniere de converſer, &c.

UN Chinois qui adreſſe la parole à ſon ſupérieur, ne parle jamais ni à la premiere, ni à la ſeconde perſonne ; il ne dira point *je*, il ne dira point *vous* ; il dira, par exemple, s'il s'agit d'un ſervice rendu : Le ſervice que ſa Seigneurie a rendu à ſon petit ſerviteur, m'a été extrêmement ſenſible. Un fils qui parle à ſon pere ne ſe qualifiera point de ſon fils, mais de ſon petit-fils, fût-il l'aîné de la famille & pere de famille lui-même.

Souvent auſſi il ſe ſervira de ſon nom, c'eſt-à-dire, du nom qu'il porte à cette époque ; car on donne ſucceſſivement aux Chinois des noms conformes à leur âge & à leur rang. Le nom de famille eſt celui qu'on leur donne à leur naiſſance ; il eſt commun à tous ceux qui deſcendent du même aïeul. Un mois après, le pere & la mere donnent un petit nom à leur fils ; & c'eſt, pour l'ordinaire, celui d'une fleur, d'un animal, &c. Ce nom change lorſque le jeune homme fréquente, avec ſuccès, les écoles publiques : c'eſt alors le Maître qui l'en gratifie, & l'éleve le joint à ſon nom de famille. Parvenu à l'âge viril, c'eſt à ſes amis qu'il demande un nouveau nom, & c'eſt celui qu'il conſerve toute ſa vie, à moins qu'il ne parvienne à quelque dignité. Alors il en obtient un relatif à ſa place & à ſes talens. On ne doit plus lui en donner d'autre, pas

même celui de sa famille : mais là, comme ailleurs, les hommes d'un rang beaucoup plus élevé se dispensent de cette attention.

Maniere de converser, &c.

On a parlé de la pompe qui accompagne un Vice-Roi lorsqu'il sort de son palais. Les honneurs qu'on lui rend lorsqu'il quitte une Province, après l'avoir bien gouvernée, sont d'un genre bien plus flatteur pour lui; car ils sont volontaires. A peine il quitte la ville capitale, qu'il trouve sur son chemin, durant deux ou trois lieues, des tables rangées d'espace en espace. Elles sont entourées d'une longue piece de soie qui pend jusqu'à terre : on y brûle des parfums; elles sont garnies, même en plein jour, de bougies allumées; elles sont chargées de légumes, de viandes, & de fruits. Le thé & le vin qu'on se propose de lui offrir occupent d'autres tables.

Le peuple se met à genoux sur son passage, & courbe la tête jusqu'à terre : les uns pleurent, du moins ils font semblaut de pleurer; les autres le prient de descendre pour recevoir les derniers témoignages de leur reconnoissance : d'autres lui présentent le vin & les mets préparés pour lui; d'autres lui tirent fréquemment ses bottes, & lui en donnent de nouvelles. Ces bottes, qui ont servi un instant au Mandarin, deviennent un monument précieux. Celles qu'on lui enleve les premieres, sont placées, dans une espece de cage, au dessus de la porte par où il a quitté la ville : les autres sont conservées par ses amis, avec le même soin qu'un Guerrier François emploieroit à garder l'épée de Turenne ou celle de Bayard.

CHAPITRE X.

Mercantillage des Chinois. Leur maniere d'acheter & de vendre. Défiance réciproque & fondée.

Mercantillage des Chinois, &c.

Nous ne sommes point les Panégyristes des Chinois. C'est le pays du monde où la défiance est le plus nécessaire ; elle est même autorisée par l'usage & par la Loi. Celui qui achete doit porter avec lui sa balance, autrement il risque fort d'être trompé sur le poids des pieces qu'on doit lui rendre. On a déjà dit que le poids seul en regle la valeur. La maxime du Marchand est que l'acheteur a pour principe de donner toujours le moins qu'il peut, & qu'il ne donneroit rien du tout, si le vendeur y consentoit. Celui-ci, par la même raison, se croit fondé à tirer de l'autre le plus qu'il lui est possible. Ce n'est pas le Marchand, disent-ils, qui trompe, c'est l'acheteur qui se trompe lui-même.

C'est quelque chose de prodigieux que le commerce intérieur de la Chine. Celui de l'Europe entiere ne peut pas lui être comparé ; de même que le commerce extérieur des Chinois ne soutiendroit pas la comparaison avec celui d'une seule des grandes Puissances commerçantes de l'Europe.

Le grand nombre de canaux & de rivieres dont la Chine est pourvue, facilite le transport des marchandises de toute espece ; & l'extrême population en accélere le débit. Tel Marchand apporte dans une ville jusqu'à six mille

bonnets relatifs à la saison; ils seront vendus, jusqu'au dernier, en trois ou quatre jours. Au surplus, on leve boutique à peu de frais à la Chine. Une famille ne possede qu'un écu, quelquefois moins; elle s'érige, avec ce peu de fonds, en famille marchande: elle achete de menues denrées dont le débit est sûr & prompt; elle gagne, vit sobrement, accroît par-là sa mise; & au bout de quelques années, il n'est point rare de voir l'échoppe se changer en magasin.

Mercantillage des Chinois, &c.

Les foires de l'Europe les plus fréquentées ne sont qu'une foible image de cette foule incroyable de vendeurs & d'acheteurs qui s'agitent sans cesse dans les grandes villes de la Chine. On peut presque dire que la moitié est occupée à tromper l'autre. C'est sur-tout contre les étrangers que les Marchands Chinois exercent sans ménagement leur insatiable rapacité. Le P. du Halde en cite cet exemple, qu'il pouvoit appuyer de bien d'autres. » Le Capitaine » d'un vaisseau Anglois avoit fait marché avec un Né» gociant Chinois de *Canton*, d'un grand nombre de balles » de soie, que ce dernier devoit lui fournir. Quand elles » furent prêtes, le Capitaine va, avec son Interprete, chez » le Chinois, pour examiner par lui-même si cette soie » étoit bien conditionnée. On ouvrit le premier ballot, » & il la trouva telle qu'il la souhaitoit; mais les ballots » suivans qu'il fit ouvrir ne contenoient que des soies pour» ries: sur quoi le Capitaine s'échauffa fort, & reprocha » au Chinois, dans les termes les plus durs, sa méchan» ceté & sa friponnerie. Le Chinois l'écouta de sang » froid, & pour toute réponse: *Prenez-vous-en*, *Monsieur*,

Mercantillage des Chinois, &c.

» lui dit-il, *à votre fripon d'Interprete ; il m'avoit pro-*
» *testé que vous ne feriez pas la visite des ballots* «.

Les gens du peuple sont sur-tout fort adroits à falsifier, à dénaturer en total ce qu'ils vendent. Vous croirez avoir acheté un chapon, vous n'en avez que la peau ; tout le reste a été supprimé, & le vide rempli si industrieusement, que l'instant de manger le chapon est le seul où la fraude puisse être reconnue.

On a cité plus d'une fois les faux jambons de la Chine. C'est une piece de bois, taillée en forme de jambon, recouverte d'une certaine terre, couverte elle-même d'une peau de cochon. Le tout est si artistement peint & arrangé, qu'il faut user du couteau pour découvrir la supercherie.

C'est aussi par la finesse que les voleurs de profession signalent leur savoir-faire. Rarement ils ont recours aux actes de violence : ils se font rechercher, ou bien ils s'introduisent sans être apperçus. Il est aussi difficile à la Chine de n'être pas volé, que de prendre le voleur sur le fait.

Les Chinois ont peu d'aptitude pour le commerce maritime. Jamais dans leurs voyages sur mer ils ne passent le détroit de la Sonde. Leurs plus grandes navigations ne s'étendent du côté de Malaque, que jusqu'à Achen ; du côté du détroit de la Sonde, que jusqu'à Batavia ; du côté du nord, que jusqu'au Japon. Leur commerce avec cette isle, moyennant les objets d'échange qu'ils se procurent à *Camboye* ou à *Siam*, leur donnent deux cents pour cent de bénéfice.

Leur commerce à Manille est moins lucratif. Leur gain, pour l'ordinaire, se réduit à cinquante pour cent. Il est

plus considérable à Batavia ; & d'ailleurs les Hollandois n'épargnent rien pour attirer les Chinois chez eux. Les Négocians de la Chine vont aussi, mais plus rarement, à *Achen*, à *Malaque*, à *Thor*, à *Patane*, à *Ligor*, dépendance de Siam, & à la Cochinchine. Ils tirent de ces divers endroits de l'or & de l'étain ; mais sur-tout divers objets de luxe pour la table, & d'autres d'une nécessité plus urgente.

Mercantillage des Chinois, &c.

Un grand obstacle aux progrès du commerce maritime chez les Chinois, c'est leur indifférence à cet égard, & la mauvaise construction de leurs vaisseaux. Ils en conviennent ; mais y toucher seroit, selon eux, déroger aux loix & aux constitutions de l'Empire.

CHAPITRE XI.

Obseques.

Obseques.

VOICI la plus importante de toutes les cérémonies particulieres des Chinois. La mort d'un d'entre eux est communément pour lui un jour d'éclat. Jamais il ne reçoit plus d'honneurs, plus d'hommages que quand il n'est plus.

Peu de momens après sa mort, on le revêt de ses plus riches habits, & des marques de toutes ses dignités. On le place dans le cercueil qui vient d'être acheté pour lui, ou que lui-même avoit fait préparer d'avance ; car un des plus grands objets de sollicitude pour un Chinois, c'est de se préparer un cercueil, & de ne pas se reposer de ce soin

Obſeques.

ſur ſes héritiers. Tel qui n'a pour tout bien que neuf à dix piſtoles, en conſacre la meilleure partie à cet achat. Quelquefois le cercueil reſte vingt ans inutile dans la maiſon ; & c'eſt aux yeux du Maître ſon meuble le plus précieux. Dans le cas oppoſé, & faute d'autres moyens, ſouvent le fils ſe vend & s'engage pour procurer un cercueil à ſon pere.

On voit des gens riches qui emploient juſqu'à mille écus pour avoir un cercueil de bois précieux, orné de différentes couleurs. Ceux des citoyens ſimplement aiſés ſont moins faſtueux. Ils ſont formés de groſſes planches, épaiſſes d'un demi-pied, ſouvent plus, & qui ſe conſervent long-temps. On les enduit, pour cet effet, de poix & de bitume, on les vernit en dehors ; ce qui les empêche en même temps d'exhaler aucune mauvaiſe odeur.

L'uſage d'ouvrir les cadavres n'exiſte point à la Chine. On y regarderoit comme une cruauté inouie, puniſſable, de ſéparer du corps le cœur & les entrailles, pour les enterrer ſéparément. On ne ſeroit pas moins ſcandaliſé de voir, comme en Europe, des oſſemens de morts entaſſés les uns ſur les autres. Un Chinois eſt toujours sûr d'être enſeveli tout entier, à moins qu'il n'ait perdu, par accident, quelqu'un de ſes membres. Voici de quelle maniere on procede à l'enſeveliſſement. On répand d'abord au fond de la biere un peu de chaux ; on y place le corps, en lui appuyant la tête ſur un couſſin, & l'on y joint encore beaucoup de coton pour qu'elle ſoit ſolidement poſée & ne vacille que difficilement. On emploie auſſi le coton & quelques autres moyens pour maintenir le cadavre dans la poſition où il a été mis. La chaux & le

le coton servent encore à recevoir l'humeur qui pourroit sortir du cadavre. *Obseques.*

Il reste exposé sept jours, qu'on peut réduire à trois, si quelque raison forte y oblige. C'est durant cet intervalle que tous les parens & les amis, qu'on a eu soin d'inviter, viennent rendre leurs devoirs au défunt. Les plus proches parens restent même dans la maison. Le cercueil est exposé dans la salle de cérémonie, qu'on a tendue de blanc; quelques pieces de soie noires ou violettes se mêlent à cette couleur, ainsi que quelques ornemens de deuil. On place devant le cercueil une table, sur laquelle on pose soit l'image du défunt, soit un cartouche où son nom est écrit. L'un ou l'autre est toujours accompagné de fleurs, de parfums, & de bougies allumées.

L'usage est de saluer le cercueil, comme si celui qu'il renferme existoit encore. On se prosterne devant la table, & on frappe plusieurs fois la terre avec son front : on place ensuite sur cette table quelques parfums & quelques bougies dont on a eu soin de se munir d'avance. Les amis particuliers du défunt, ou ceux qui étoient supposés l'être, accompagnent ces cérémonies de gémissemens plus ou moins sinceres.

Le salut qu'ils viennent de faire au cadavre du défunt leur est rendu par le fils aîné, accompagné de ses freres. Ceux-ci sortent de derriere le rideau qui est à côté du cercueil. Ils ne marchent point, ils rampent à terre, & se traînent jusqu'auprès de ceux qu'ils vont saluer. Ils ne se relevent point pour retourner à leur poste. Le même rideau cache les femmes, qui poussent, à diverses reprises, les cris les plus lugubres.

Obſeques.

Ceux qui viennent de rendre ces ſortes de devoirs au mort, ſont enſuite conduits dans un autre appartement, où on leur préſente du thé, quelquefois des fruits ſecs, &c. Un parent éloigné, ou un ami de la maiſon, eſt chargé, dans cette circonſtance, d'en faire tous les honneurs : il reçoit, & il reconduit.

Les amis dont la demeure eſt peu éloignée de la ville, viennent rendre au défunt ces ſortes de devoirs en perſonne; ceux qui ſe trouvent ou indiſpoſés ou trop éloignés, s'en excuſent par un billet dont un domeſtique eſt chargé. Toutes ces viſites ſont enſuite rendues par le fils aîné de la maiſon ; mais tout ſe réduit, pour l'ordinaire, à des billets de viſite. L'uſage eſt de ne point ſe trouver chez ſoi quand il s'y préſente.

On informe par un nouvel avis les parens & les amis du défunt, du jour qu'on a fixé pour ſes obſeques. Chacun, pour l'ordinaire, eſt exact à l'invitation. Donnons ici une idée générale de cette cérémonie.

La marche du convoi eſt ouverte par une troupe d'hommes qui marchent ſur une ſeule file, & portent différentes ſtatues de carton; les unes repréſentent des eſclaves, les autres des tigres, des lions, des chevaux, &c. D'autres troupes viennent enſuite, & marchent ſur deux rangs; les uns portent des étendards, les autres des banderoles, ou des caſſolettes remplies de parfums : d'autres jouent des airs lugubres ſur divers inſtrumens de muſique ; car on retrouve la muſique dans toutes les cérémonies funebres des anciens peuples.

Les Muſiciens précedent immédiatement le cercueil. Il eſt couvert d'un dais en forme de dôme, entiérement

composé d'étoffe de soie violette; ses quatre coins sont garnis d'autant de houppes de soie blanche, très-proprement brodées, & entrelacées de cordons. C'est sur le fond de cette machine qu'est posé le cercueil. Elle est portée par soixante-quatre hommes. Le fils aîné, couvert d'un sac de chanvre, appuyé sur un bâton, & le corps tout courbé, suit de près le cercueil, & est lui-même suivi de ses freres & de ses neveux; mais ni les uns ni les autres ne sont couverts d'un sac.

Obsèques.

Viennent ensuite les parens & les amis, tous vêtus de deuil; &, après eux, un grand nombre de chaises couvertes d'étoffes blanches; elles renferment les femmes & les esclaves du défunt. Ce sont sur-tout ces dernieres qui font retentir l'air de leurs cris. Mais en général les gémissemens des Chinois dans ces sortes de cérémonies, sont si méthodiques, malgré leurs bruyans éclats, qu'un Européen pourroit les croire un objet d'usage & de convention, plutôt que l'explosion d'une ame déchirée par la douleur.

On arrive enfin au lieu de la sépulture, & le cercueil est déposé dans la tombe qui l'attend. Non loin de là, on voit des tables rangées dans différentes salles qu'on a fait élever exprès: on y sert, après la cérémonie, un repas splendide aux assistans.

Quelquefois le repas est suivi de nouveaux hommages au cercueil; le plus souvent tout se réduit à des remercîmens faits au fils aîné, qui n'y répond que par signe. Mais s'il s'agit d'un grand de l'Empire, un certain nombre de parens ne quittent point la sépulture durant un, & même deux mois. Ils y renouvellent tous les jours avec les enfans du défunt les marques de leur douleur. Ils oc-

Obſeques.

cupent des appartemens qu'on a préparés d'avance pour les recevoir.

Au ſurplus, la magnificence des obſeques s'accroît en proportion des dignités & des richeſſes du défunt. On comptoit au convoi du frere aîné de l'Empereur Kang-hi, plus de ſeize mille perſonnes, toutes attachées à différentes fonctions relatives à la cérémonie.

Les ſépultures ſont placées hors des villes, communément même ſur des hauteurs. L'uſage eſt d'y planter des pins & des cyprès. On voit que cet uſage a exiſté en même temps chez différens peuples qui n'avoient eu entre eux aucune communication. La forme des ſépulcres Chinois varie ſelon les différentes Provinces, ſelon les différentes fortunes. Les pauvres ſe contentent de placer le cercueil ſous un toit de chaume; d'autres l'enferment dans une petite loge de brique, en forme de tombeau. Ceux des citoyens plus aiſés ſont faits en figure de fer à cheval, bien blanchis, & conſtruits avec aſſez de goût. Ceux des Grands & des Mandarins ſont d'un genre beaucoup plus faſtueux & plus frappant. C'eſt d'abord une voûte ſous laquelle eſt enfermé le cercueil. On éleve ſur cette voûte une maſſe de terre battue, d'environ dix pieds de diametre, ſur douze de hauteur, & qui ſe termine en forme de chapeau. Cette terre eſt recouverte de chaux & de ſable; ce qui fait du tout un maſtic très-ſolide. Le tombeau eſt environné d'arbres de différentes ſortes, plantés avec ſymétrie. On voit en face une grande & longue table de marbre blanc, bien poli, & chargée au centre d'une caſſolette, de deux vaſes qui l'accompagnent, & de deux candelabres fort bien travaillés. Ce n'eſt pas tout : on

range autour du tombeau, & ſur différentes files, quantité de figures d'Officiers, d'Eunuques, de ſoldats, de chevaux ſellés, de chameaux, de lions, de tortues, &c. &c. &c. Le P. du Halde nous dit que cet enſemble produit un effet touchant. Il nous paroît du moins plus propre à frapper vivement la multitude, que le fini précieux de nos monumens funéraires. *Obſeques.*

On voit des Chinois porter l'attachement filial juſqu'à garder trois & quatre ans chez eux le cadavre de leur pere. Le deuil eſt de trois ans; &, durant tout ce long intervalle, ils s'interdiſent tout uſage de viande & de vin; ils ne peuvent aſſiſter à aucun repas de cérémonie, ni ſe trouver dans aucune aſſemblée publique. Se montrent-ils dans la ville, ce qui ne leur eſt même pas permis d'abord, la chaiſe dans laquelle ils ſe font porter eſt communément couverte d'une toile blanche. Ces regles ſont générales pour tout Chinois qui eſt en deuil; mais celui qui garde pluſieurs années le cadavre de ſon pere dans ſa maiſon, s'impoſe encore d'autres devoirs: il n'a point d'autre chaiſe pour s'aſſeoir durant le jour, qu'un eſcabeau couvert d'une ſerge blanche, ni d'autre lit pour ſe coucher qu'une ſimple natte faite de roſeaux, & placée à côté du cercueil.

Lorſqu'un Chinois meurt dans une autre Province que celle où il eſt né, ſes enfans ont le droit de faire tranſporter le cadavre dans la ſépulture de ſes ancêtres. Ce droit eſt même érigé en devoir de rigueur. Un fils qui y manqueroit ſeroit déshonoré dans ſa famille, & ſon nom ne ſeroit jamais placé dans la ſalle des ancêtres, lieu réſervé pour honorer leur mémoire, & dont nous parlerons plus bas. Au ſurplus, le cercueil ne peut traverſer aucune ville;

Obſeques.

on les fait circuler autour d'une partie de leur enceinte pour regagner la route directe. Quelquefois une permiſſion de l'Empereur abrége ces difficultés : mais il eſt défendu, dans tous les cas, d'enterrer un nouveau mort dans la foſſe d'un plus ancien, à moins que le ſépulcre n'ait totalement perdu ſa forme.

Quant à la ſalle des ancêtres, voici quelle eſt ſa deſtination. C'eſt un vaſte bâtiment réputé commun à toute une famille. Toutes ſes branches s'y rendent à certaine époque de l'année. C'eſt quelquefois une troupe de ſept à huit mille perſonnes, dont la fortune, les dignités, l'exiſtence ſociale different beaucoup ; mais là, nulle diſtinction de rang : le Lettré, l'Artiſan, le Mandarin, le Laboureur, tous marchent de pair dans ces aſſemblées. L'âge ſeul y regle la préſéance. Le plus âgé l'aura ſur tous les autres, fût-il d'ailleurs le plus pauvre.

L'ornement diſtinctif de cette ſalle eſt une longue table adoſſée à la muraille, & chargée de gradins. On voit communément ſur cette table l'image de quelqu'un des ancêtres qui a rempli avec diſtinction dans l'Empire un poſte éclatant, ou que ſes talens ont illuſtré. Quelquefois auſſi ce ne ſont que des noms d'hommes, de femmes & d'enfans de la famille, écrits ſur des tablettes, de même que la date de leur mort, & l'âge qu'ils avoient, les dignités qu'ils poſſédoient quand ils moururent. Ces tablettes ſont ſur deux rangs, & n'ont qu'environ un pied de haut.

C'eſt au printemps que les parens s'aſſemblent dans cette ſalle. Ils s'y rendent même quelquefois en automne ; mais cet uſage n'eſt point de rigueur. Le ſeul privilége accordé

aux plus riches dans ces deux occasions, c'est de faire préparer un festin, & de traiter à leurs dépens toute la famille. Ajoutons que le festin semble avoir été préparé pour les ancêtres, & que l'hommage en est d'abord fait à leur mémoire. Ce n'est qu'après cette offrande qu'on se permet d'y toucher.

Obseques.

Ces hommages, rendus aux ancêtres dans la salle qui leur est consacrée, ne dispensent point les Chinois de visiter, une ou deux fois l'année, leur vraie sépulture. C'est, pour l'ordinaire, au mois d'Avril qu'ils remplissent ce devoir. On commence par arracher les herbes & les broussailles qui environnent le sépulcre; après quoi on renouvelle les marques de respect, de reconnoissance, & de douleur ordinaire, c'est-à-dire, dans les mêmes formes qu'au moment des obseques. De là, on dépose sur le tombeau du vin & des viandes, qui ensuite forment le dîner des assistans.

Tels sont les honneurs que rendent les Chinois à leurs parens qui cessent d'être, & qu'ils continuent de rendre constamment à leur mémoire. Ce ne fut peut-être d'abord parmi eux qu'un simple usage, dicté par la seule impulsion de la Nature; c'est maintenant une loi qu'ils ne braveroient pas impunément. *Confucius* leur a dit : *Rendez aux morts les mêmes devoirs que s'ils étoient présens & pleins de vie.* C'étoit un conseil; mais, à la Chine, les conseils de Confucius sont devenus des préceptes.

Il est superflu d'observer qu'à la Chine les familles très-pauvres n'entretiennent point de salle pour honorer les manes de leurs ancêtres. Tout se réduit à placer les noms de leurs plus proches parens défunts dans le lieu le plus

Obſeques.

apparent de leurs maiſons. Ce n'eſt point chez la partie pauvre d'un peuple qu'on doit chercher ſes mœurs, ſes uſages, ſon caractere : elle ne peut ni donner le ton, ni même le recevoir.

CHAPITRE XII.

Coup-d'œil ſur le caractere général des Chinois.

Coup-d'œil ſur le caractere général des Chinois.

IL faudroit avoir été contemporain des premiers Chinois, pour oſer dire quel étoit leur caractere primitif. Celui qu'ils ont maintenant leur fut donné : c'eſt le fruit d'une longue diſcipline, & de quatre mille ans d'habitude. Montagne a dit qu'elle devenoit une ſeconde nature : il eſt du moins certain qu'elle atténue, qu'elle détériore beaucoup la premiere. En voici un exemple frappant. Parcourez les différentes Provinces de France ; vous trouverez dans chacune, des nuances, des traits de caractere qui diſtinguent leurs divers habitans, qui rappellent même leur origine différente. C'eſt que le bâton & les Rites n'y donnent jamais aucun ſignal. Parcourez l'Empire de la Chine ; tout vous ſemblera fondu dans le même creuſet, & façonné par le même moule.

Il en réſulte que la Nation Chinoiſe forme, en général, une Nation douce, affable, polie juſqu'au ſcrupule, meſurée dans tout ce qu'elle fait, & attentive à bien combiner ce qu'elle doit faire ; moins ſurveillante à ne point haſarder ſa bonne foi, qu'à ne point compromettre ſa prudence ; ſe méfiant de l'Etranger & le trompant ; trop prévenue

prévenue en faveur de ce qu'elle eſt, pour ſentir ce qu'elle n'eſt pas, & de ce qu'elle fait, pour chercher à mieux s'inſtruire. Il faut l'enviſager comme un antique monument, reſpectable par ſa date, admirable dans quelques-unes de ſes parties, défectueux dans quelques autres, mais dont quarante ſiecles d'exiſtence atteſtent l'immuable ſolidité.

Coup-d'œil ſur le caractere général des Chinois.

Cette baſe ſi ſolide ne porte que ſur un ſeul point d'appui, ſur cette ſoumiſſion graduée, qui, du ſein d'une famille, s'éleve de proche en proche juſqu'au trône. A cela près, le Chinois a ſes paſſions & ſes caprices que les Loix mêmes ne s'efforcent pas toujours de réprimer. Il eſt né plaideur; & là, comme autre part, il peut, à ſon gré, ſe ruiner à la ſuite des Tribunaux. Il aime l'argent; & ce qui paſſeroit pour uſure en France, n'eſt qu'une rétribution autoriſée à la Chine. Il eſt vindicatif, ſans aimer les voies de fait : elles lui ſont interdites; mais il ſe venge communément par adreſſe, & dès-lors avec impunité. Les grands crimes ſont rares chez les Chinois; les vices le ſont moins; & les Loix ne les recherchent, ne les puniſſent que quand la décence publique eſt outragée.

Les mœurs des Tartares conquérans de la Chine different, par de fortes nuances, des mœurs de la Nation conquiſe. Ils n'ont pris d'elle que des uſages, & ont gardé leur caractere. Le Tartare eſt obligeant, libéral, ennemi de toute diſſimulation, & plus occupé à jouir de ſa fortune qu'à l'augmenter. Il apporte dans les travaux, même du cabinet, une pénétration qui en abrege pour lui les difficultés, & dans les affaires cette activité expéditive,

Coup-d'œil sur le caractere général des Chinois.

qui en eſt l'ame. Un jugement prompt, rapide, le ſert mieux, & toujours plus à propos, que la profonde & tardive méditation du Chinois. En un mot, c'eſt peu d'avoir ſur celui-ci l'aſcendant des armes, le Tartare peut encore lutter avec lui ſur tout le reſte.

Mais voulez-vous trouver parmi les Chinois de la franchiſe, une bienveillance ſecourable, de la vertu enfin? cherchez-la moins dans les villes qu'au ſein de la campagne, dans cette claſſe d'hommes livrés aux travaux de l'agriculture. Le Laboureur Chinois déploie ſouvent des qualités morales qui illuſtreroient des hommes d'un rang plus élevé. Il ſemble que la vie agreſte inſpire naturellement la bienfaiſance : on recueille ſans ceſſe les préſens de la Nature, & on s'accoutume à les répandre. Il faudroit au ſurplus n'avoir pas la moindre notion des Annales de la Chine, pour ignorer qu'elle a produit de grands Hommes dans tous les genres & puiſés dans toutes les claſſes. Ce peuple, tel qu'il exiſte, eſt, à coup sûr, pour tout le reſte de la terre, le plus curieux monument que nous ait tranſmis la haute antiquité.





LIVRE IV.

LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS DES CHINOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Langue Chinoiſe.

LA Langue Chinoiſe eſt non ſeulement une des Langues les plus anciennes de l'Univers; elle joint encore à cet avantage celui d'être probablement la ſeule des premiers âges qui ſoit encore parlée & vivante. Mais cette Langue n'a-t-elle pas varié, n'a-t-elle ſubi aucune altération pendant le cours de quatre mille ans, & le Chinois moderne eſt-il véritablement celui que parloient les contemporains d'*Yao*? On ne peut l'aſſurer, & appuyer cette aſſertion de preuves rigoureuſes; mais toutes les vraiſemblances ſemblent ſe réunir pour établir cette identité; & faire croire que le fond de cette Langue eſt conſtamment reſté le même. *Langue Chinoiſe.*

1°. On n'apperçoit dans l'Hiſtoire, ni même dans les traditions les plus fabuleuſes, aucun fait qui porte à douter que la Langue des premiers Chinois ait été différente de celle que parlent les Chinois modernes.

Langue Chinoiſe.

2°. La Chine n'a point changé d'habitans; la poſtérité du premier peuple qui eſt venu s'y établir, y ſubſiſte encore aujourd'hui. Si, dans la ſuite, à des époques connues, des révolutions ont opéré le mélange de la nation primitive avec quelques autres peuples, il paroît du moins, par les monumens les plus authentiques, que la Langue ancienne eſt reſtée la dominante, & que les nouveaux Colons l'ont appriſe & parlée, comme les Tartares Mantchoux depuis leur conquête.

3°. Les Lettrés les plus inſtruits & les plus circonſpects conviennent unanimement que les premiers chapitres du *Chou-king* furent écrits ſous le regne d'*Yao* (2300 ans avant J. C.), ou au plus tard ſous celui de *Yu*: on y rapporte, mot pour mot, pluſieurs diſcours de ces premiers Empereurs, & il n'eſt pas vraiſemblable de croire que la Langue de ces Princes ait été différente de celle de l'Hiſtorien.

4°. Le temps a reſpecté le compliment adreſſé par un vieillard à *Yao*, & la réponſe que lui fit ce Prince (*).

(*) *Yao* faiſoit la viſite de ſon Empire; un vieillard s'écria du milieu de la foule: » Que le Ciel, ô grand Monarque! prolonge vos jours pendant bien des » années, vous accorde une nombreuſe poſtérité, & vous rende le maître de tous » les tréſors du monde «! — » Vous vous trompez dans vos ſouhaits, lui répondit » *Yao*: de grandes richeſſes entraînent beaucoup de ſoins; une nombreuſe poſ» térité cauſe bien des chagrins; & une longue vie ſouvent ſe flétrit d'elle» même «. — » Avoir de grandes richeſſes, reprit le vieillard, & les verſer dans » le ſein des malheureux, eſt une ſource de plaiſirs: ſi le Ciel accorde une poſ» térité vertueuſe & innocente, plus elle eſt nombreuſe, plus il eſt doux d'être » pere: ſi la vertu regne dans le monde, on n'a jamais aſſez vécu avec ceux qui » la pratiquent; ſi elle eſt négligée, on va la cultiver dans la ſolitude, & l'on » s'éleve enſuite, ſur un nuage de lumiere, juſqu'au trône du *Chang-ti*. «.

On a aussi conservé deux chansons faites sous le même regne (*).

Langue Chinoise.

5°. Les plus anciennes inscriptions de la Chine sont toutes en Chinois, même celle que *Yu* fit graver sur un rocher, près de la source du fleuve Jaune, lorsque *Yao* le chargea d'en diriger le cours.

6°. Séparés de tous les peuples du monde par leur constitution politique comme par les barrieres naturelles de leur Empire, les Chinois n'ont rien emprunté de la Littérature étrangere. Leurs *King*, dépositaires de leur Histoire, de leurs Loix & de la Doctrine des premiers temps, étoient les seuls Livres auxquels se rapportoient toutes leurs études : la fortune & les honneurs étoient attachés à l'intelligence de ces monumens littéraires. Considérés comme modeles de goût, on y puisoit les regles de l'art d'écrire ; on les copioit, on les apprenoit par cœur, on s'efforçoit d'en imiter le style : aujourd'hui encore tout Lettré qui se pique de bien écrire n'oseroit employer un seul mot qui ne se trouvât pas consacré dans les *King* & autres anciens Livres classiques. Les Empereurs eux-mêmes en imitent scrupuleusement le style & les tournures dans les Edits qu'ils publient. Ce respect pour l'antiquité étoit une disposition peu propre à permettre & à favoriser les innovations dans la Langue.

Quant au Chinois vulgaire, qu'on parle aujourd'hui, il est difficile de croire qu'il n'ait pas éprouvé plusieurs

(*) Voici l'une de ces chansons : » Quand le soleil commence sa course, je » me mets au travail ; & quand il descend sous l'horizon, je me laisse tomber » dans les bras du sommeil. Je bois l'eau de mon puits, je me nourris des fruits de » mon champ : qu'ai-je à gagner ou à perdre à la puissance de l'Empereur « ?

Langue Chinoise.

changemens. Les plus considérables n'ont cependant affecté que la prononciation; celle-ci, si l'on en juge par les rimes des plus anciens vers, paroît en effet avoir varié pour certains mots, qui toutefois sont en assez petit nombre. Ces différences doivent être légeres & bien peu sensibles : les Acteurs Chinois représentent encore aujourd'hui des Pieces de théatre qui ont plus de mille ans d'existence, & elles sont entendues dans toute la Chine.

La Langue Chinoise, aussi extraordinaire que le peuple qui la parle, ne peut être comparée à aucune des Langues connues: elle suit une marche que ne peut faire saisir aucune loi d'analogie. Elle est dépourvue d'alphabet. Tous les mots qui la composent sont monosyllabiques & en assez petit nombre. Ces mots restent toujours tels, c'est-à-dire monosyllabiques, lors même qu'on en réunit deux pour indiquer une seule chose: soit qu'on les écrive ou qu'on les prononce, ils restent toujours distincts & désunis, & ne se fondent jamais en un seul, comme les mots François *bon* & *jour* se mêlent pour former le mot unique *bonjour*.

Ces mots monosyllabiques ne produisent jamais qu'un seul son. Lorsqu'on les écrit avec l'alphabet Européen, ils commencent par les lettres *ch*, *tch*, *f*, *g* ou *j*, *i*, *h*, *l*, *m*, *n*, *ng*, *p*, *s*, *ts*, *v*, *ou*: les lettres finales sont *a*, *e*, *i*, *o*, *ou*, *u*, *l*, *n*, *ng*. Le milieu des mots est occupé par des voyelles & des consonnes qui ne donnent qu'un seul son, & se prononcent toujours en monosyllabes. On ne prononce point *le-a-o*, *ki-e-ou*, mais *leao*, *kieou*; comme nous disons en François *œil*, *beau*, & non *o-e-il*, *be-a-u*.

La Langue Chinoise ne contient qu'environ 330 mots élémentaires & radicaux : quelques Dictionnaires Chinois en comptent jusqu'à 484. Ce petit nombre d'expressions semble, au premier coup-d'œil, devoir constituer une Langue pauvre & monotone. Mais on se gardera bien d'attribuer cette indigence à la Langue Chinoise, quand on saura que le sens de ces mots primitifs se multiplie presque à l'infini par l'abondance & la variété des accens, des inflexions, des aspirations, & autres changemens de la voix qui les prononce.

Langue Chinoise.

Les Chinois distinguent deux accens principaux, le *ping*, c'est-à-dire, *uni*, sans élever ni baisser la voix; & le *tsé*, c'est-à-dire, *modulé* par l'abaissement ou l'élévation de la voix. L'accent *ping* se divise encore en *tsing*, *clair*, & en *tcho*, *obscur*; ou, si l'on veut, en muet & en ouvert. L'accent *tsé* se subdivise aussi en *chang*, *élevé*; en *kiu*, *abaissé*; & en *jou*, *rentrant*. Le ton est *chang*, lorsqu'on éleve la voix en finissant, comme quand on prononce fortement & avec humeur la négative *non*; il est *kiu*, quand on baisse la voix, comme le fait un enfant timide qui prononce foiblement l'*i* d'un *oui*, qu'on lui arrache à regret. Quand l'accent est *jou*, on retire sa voix & on l'avale en quelque sorte, comme un homme qui, par un mouvement de surprise ou de respect, s'interrompt & hésite sur la finale d'un mot. L'aspiration, qui a lieu pour certains mots qui commencent par les lettres *c*, *k*, *p*, *t*, ajoute encore à toutes ces variétés.

Ces différences de prononciation suffisent pour changer totalement le sens des mots. Donnons quelques exemples. Le mot *tchu*, prononcé en allongeant l'*u* & en

Langue Chinoise.

éclairciſſant la voix, ſignifie *Maître*, *Seigneur*; s'il eſt prononcé d'un ton uniforme avec l'*u* prolongé, il ſignifie *pourceau*. Prononcez le légérement & avec vîteſſe, il ſignifiera *cuiſine*; articulé d'une voix forte, mais qui s'affoibliſſe vers la fin, il veut-dire *colonne*.

Le mot *tsin* préſentera différens ſens, ſelon qu'il ſera différemment accentué ou prononcé. *Tsiñ* ſignifie *ſalive*; *tsiñ*, *paiens*; *tsiǹ*, eſpece de *riz*; *tsiǹ*, *totalement*; *tsiń*, *dormir*; *tsiń*, *épuiſer*; *tsiń*, nom de *riviere*, &c.

Le mot *po*, ſelon les diverſes inflexions de la voix, offre onze ſignifications différentes ; il exprime tour à tour, *verre*, *bouillir*, *vanner le riz*, *préparer*, *liberal*, *vieille femme*, *rompre* ou *fendre*, *tant ſoit peu*, *arroſer*, *incliné*, *captif*. Il ne faut pas croire, comme l'ont dit quelques Relateurs, que les Chinois chantent en parlant. Toutes ces inflexions de voix ſont ſi fines & ſi légeres qu'elles échappent à la plupart des Etrangers. Ces accens ſi fugitifs ſont cependant très-ſenſibles pour l'oreille d'un Chinois, qui les ſaiſit avec autant de facilité qu'un François entend les diverſes prononciations des mots *l'eau*, *l'os*, *lots*, qui ne frappent que d'un même ſon l'oreille d'un Anglois ou d'un Allemand.

L'union & le mariage des mots Chinois eſt une autre cauſe féconde de leur multiplication. Par l'aſſemblage & la diverſe combinaiſon de ces monoſyllabes élémentaires, le Chinois exprime tout ce qu'il veut ; il modifie, étend, reſtreint le ſens du mot radical, & donne à ſa penſée toute la juſteſſe & la préciſion dont elle eſt ſuſceptible.

Mou, par exemple, ſignifie *arbre*, *bois* : uni à d'autres mots, il acquiert de nouveaux ſens. *Mou-leao* ſignifie

du

du bois préparé pour un édifice; *mou-lan*, des barreaux ou grilles de bois ; *mou-hia*, une boîte ; *mou-ſiang*, une armoire ; *mou-tſiang*, Charpentier ; *mou-eul*, champignon ; *mou-nu*, une eſpece de petite orange ; *mou-ſing*, la planete de Jupiter ; *mou-mien*, le coton, &c.

Langue Chinoiſe.

Ngai, ou plutôt *gai*, ſignifie *amour* : *je-gai*, c'eſt amour ardent ; *tſe-gai*, amour d'un pere pour ſon fils ; *king-gai*, amour mêlé de reſpect ; *ki-gai*, amour aveugle & ſans borne, &c. Un Miſſionnaire à compté plus de cent modifications différentes de ce ſeul mot *gai*.

On ſent quelle abondance & quelle étonnante variété d'expreſſions doivent réſulter de cet art de multiplier les mots. Auſſi la Langue Chinoiſe a-t-elle des noms pour chaque choſe, des termes propres pour tous les beſoins, pour tous les ſentimens, pour tous les arts; termes & expreſſions qui font connoître toutes les circonſtances, & indiquent juſqu'aux plus légeres différences qui peuvent modifier un objet déſigné. Au lieu de ces cinq mots François, *veau*, *taureau*, *bœuf*, *geniſſe*, *vache*, la Langue Chinoiſe en offre une foule d'autres qui expriment les diverſes années de l'âge, les défauts, la deſtination, les variétés dans la couleur, la figure, la fécondité de ces animaux. Chaque fois qu'une vache devient mere, elle acquiert un nouveau nom ; & un autre encore lorſqu'elle devient ſtérile. Le bœuf, qu'on engraiſſe pour un ſacrifice, a ſon nom particulier ; & il en change lorſqu'on le conduit à l'autel. Le temps, le lieu, la qualité même du ſacrifice lui en font prendre de nouveaux. Il en eſt de même du palais de l'Empereur ; on pourroit former un Dictionnaire entier de tous les mots deſtinés à indiquer les diverſes

Langue Chinoise.

parties qui le composent : mots consacrés, qui ne sont en usage que pour cette demeure impériale, & qui sont remplacés par d'autres lorsqu'il s'agit du palais d'un Prince, d'un Mandarin.

Tous les mots Chinois sont indéclinables. La plupart peuvent devenir tour à tour verbes, adverbes, substantifs & adjectifs : leur arrangement respectif dans la phrase décide de la qualité qu'ils y prennent. L'adjectif précede toujours le substantif.

Les Chinois ne connoissent que trois pronoms qui sont personnels : *ngo*, moi ; *ni*, toi ; *ta*, lui. Ils deviennent pluriels, lorsqu'on y ajoute la particule *men*. Cette particule indique le pluriel pour tous les noms ; ainsi l'on dit : *gin*, homme ; *gin men*, les hommes ; *ta*, lui ; *ta men*, eux.

Les verbes Chinois n'ont d'autres temps que le présent, le passé & le futur. Lorsqu'ils ne sont précédés que des pronoms personnels, ils sont au présent. L'addition de la particule *leao* désigne le passé. Les particules *tsiang* ou *hoei* indiquent le futur.

Nous nous bornons à ces notions légeres : des détails plus développés sur le mécanisme grammatical de cette Langue, exigeroient un Ouvrage particulier. Nous ne nous étendrons pas non plus sur l'histoire, l'origine & la composition des caracteres Chinois, sur lesquels on a déjà tant écrit. Il suffit de savoir qu'on en porte le nombre à quatre-vingt mille, & que la plupart des Lettrés de la Chine passent leur vie à les apprendre. Il ne faut pas croire cependant qu'il soit indispensable de les connoître tous : huit ou dix mille suffisent pour s'exprimer avec aisance & povuoir lire une grande quantité de

Livres. Le plus grand nombre des Lettrés ne possedent guere que quinze ou vingt mille de ces caracteres, & très-peu de Docteurs sont parvenus à en connoître quarante mille. *Langue Chinoise.*

Une observation qu'il est essentiel de faire, c'est qu'on distingue quatre Langues ou langages dans le Chinois.

1°. Le *Kou-ouen* ou langage des *King*, & autres Livres classiques de l'antiquité. On ne le parle plus aujourd'hui; mais les harangues contenues dans le *Chou-king*, & les chansons du *Chi-king*, prouvent qu'on l'a parlé dans les premiers temps. Ce langage, ou plutôt cette sorte de style, est d'un laconisme désespérant pour l'intelligence des Lecteurs peu exercés; les idées y sont accumulées, serrées les unes contre les autres, &, pour ainsi dire, *pilées dans les mots*, comme s'exprime un Missionnaire. Rien n'est au dessus de cette maniere d'écrire; elle réunit au plus haut degré l'énergie & la profondeur des pensées, la hardiesse des métaphores, l'éclat des images, l'harmonie du style. Mais ce *Kou-ouen* est très-difficile à entendre; il exige une méditation laborieuse. Cependant les bons Lettrés l'entendent, & le lisent avec autant de plaisir qu'un homme de Lettres d'Europe lit Horace & Juvénal.

2°. Le *Ouen-tchang*. C'est la Langue dont on se sert dans les compositions nobles & relevées. On ne la parle point : on en emprunte seulement quelques sentences & quelques formules de complimens. Le *Ouen-tchang* n'a point le laconisme & la sublimité majestueuse du *Kou-ouen*; mais il en approche : il est concis, noble, riche en expressions, plein de naturel & d'aisance. Il se plie

Langue Chinoise.

à tous les genres de Littérature qu'il embellit; mais il s'accommode moins des ambiguités de la Métaphysique & de la marche compassée des sciences abstraites.

3°. Le *Kouan-hoa*. C'est le langage de la Cour, des gens en place, des Lettrés : il est entendu dans tout l'Empire. Les Courtisans, les Dames le prononcent avec beaucoup de grace, sur-tout à *Pe-king* & dans la Province de *Kiang-nan*, où la Cour résidoit autrefois. Le *Kouan-hoa* admet des synonymes pour tempérer le laconisme des mots monosyllabiques; des pronoms & des relatifs pour la liaison des phrases & la clarté du discours; des prépositions, des adverbes, des particules, pour suppléer aux cas, aux modes, aux temps & aux nombres qui ont lieu dans les autres Langues.

4°. Le *Hiang-tan*. C'est le patois que le peuple parle à la Chine. Chaque Province, chaque ville, & presque chaque village, a le sien. Outre le sens des mots qui varie dans un grand nombre de lieux, la diversité de prononciation les altere encore au point de les rendre souvent méconnoissables.

Les Lettrés Chinois distinguent cinq principales sortes d'écriture. La premiere se nomme *Kou-ouen*; c'est la plus ancienne, & il n'en reste presque aucun vestige. La seconde, *Tchoang-tsée*, a duré jusqu'à la fin de la dynastie des *Tcheou*; c'est celle qui étoit en usage du temps de *Confucius*. La troisieme, *Li-tsée*, commença avec la dynastie des *Tsin*. La quatrieme, *Hing-chou*, est employée à l'impression, comme en Europe la lettre ronde & l'italique. La cinquieme, *Tsao-tsée*, fut inventée sous les *Han*. C'est une sorte d'écriture à tire de pinceau : elle exige une

main légere & très-exercée ; mais elle défigure considérablement les caracteres. Elle n'a cours que pour les ordonnances des Médecins, les préfaces des Livres, les inscriptions de fantaisie, &c. Langue Chinoise.

Les Chinois attachent un grand mérite au talent de tracer leurs caracteres avec grace & avec correction. Ils les préferent souvent à la peinture la plus élégante ; & l'on en voit qui achetent fort cher une page en vieux caracteres, lorsqu'ils leur paroissent bien formés. Ils les honorent jusque dans les Livres les plus communs ; & si par hasard quelques feuilles s'en détachent, ils les ramassent avec respect. En faire un usage profane, les fouler au pied en marchant, seroit une impolitesse grossiere qu'on ne pardonneroit pas. Il arrive même souvent que des ouvriers, comme Maçons, Menuisiers, n'osent se permettre de déchirer une feuille imprimée qui se trouvera collée sur le mur ou sur le bois.

Les anciens Chinois n'ont pas plus connu la ponctuation que les anciens Grecs & Romains. Les Chinois actuels, par respect pour l'antiquité, n'osent l'employer dans les Ouvrages de haut style, ni dans aucun des Ecrits qui doivent être mis sous les yeux de l'Empereur. Quelque obscurs que soient les *King*, on les imprime sans points, à moins qu'ils ne soient accompagnés de commentaires, & destinés pour les écoliers.



CHAPITRE II.

Poésie des Chinois.

Poésie des Chinois.

UNIQUEMENT occupés des études utiles qui peuvent les conduire à la fortune, les Chinois, en général, attachent peu de prix à la Poésie. Rarement l'art de faire des vers attire l'attention & les récompenses du Gouvernement. On s'y livre par goût, par désœuvrement ; mais on n'en fait point profession. On dit d'un Lettré qu'il a le talent de faire de bons vers, à peu près comme on loueroit, en Europe, un Capitaine de Dragons de savoir bien jouer du violon. Le goût de la Poésie est cependant assez généralement répandu, & il est peu d'Ecrivains Chinois qui ne lui aient consacré quelque partie de leurs loisirs : on cite même, comme très-extraordinaire, l'exemple du célebre *Tseng-nan-fong* qui n'a jamais fait de vers ; on le compare, pour cette raison, à la fleur *Hai-tang*, qui seroit la plus belle & la plus parfaite des fleurs, si elle n'étoit point sans odeur.

Quand les regles sont puisées dans la Nature, elles sont à peu près par-tout les mêmes : aussi la poétique Chinoise ne s'écarte-t-elle pas beaucoup de celle d'Horace & de Boileau. On peut en juger par les préceptes exposés dans ce fragment d'un Livre Chinois, intitulé *Ming-tchong*. » Pour qu'un » Poëme soit bon, il faut que le sujet en soit intéressant, & traité d'une maniere attachante ; le génie doit » y dominer, & se soutenir par les graces, le brillant » & le sublime de la diction. Le Poëte doit parcourir » d'un vol rapide la plus haute sphere de la Philosophie,

Poésie des Chinois.

» mais sans s'écarter jamais des sentiers étroits de la vé-
» rité, ni s'y arrêter pesamment. Le bon goût ne lui par-
» donne que les écarts qui l'approchent de son but, & le
» lui font voir sous un point de vue plus piquant. Mal-
» heur à lui, s'il parle sans dire des choses, ou sans les
» dire avec cette force, ce feu & cette énergie qui les
» montrent à l'esprit, comme les couleurs aux yeux. L'é-
» lévation des pensées, la continuité des images, la dou-
» ceur de l'harmonie font la vraie Poésie. Il faut débuter
» avec noblesse, peindre tout ce qu'on dit, laisser entre-
» voir ce qu'on néglige, ramener tout au but, & y ar-
» river en volant. La Poésie parle le langage des paf-
» sions, du sentiment, de la raison ; mais en prêtant sa
» voix aux hommes, elle doit prendre le ton de l'âge,
» du rang, du sexe, & des préjugés de chacun...... «.

La versification Chinoise a ses regles, & elle n'est pas moins hérissée de difficultés que la versification Françoise. Le choix des mots poétiques est sur-tout très-embarrassant. Les vers Chinois n'admettent que les expressions les plus énergiques, les plus pittoresques, les plus harmonieuses, & il faut toujours les employer dans le sens que les Anciens leur ont donné. Dans une des éditions qu'on a faites des Poésies de l'Empereur *Kang-hi* (mort en 1722), on a poussé l'attention jusqu'à justifier par des exemples tirés des plus grands Poëtes, toutes les expressions dont ce Prince s'est servi. Un pareil travail annonce & suppose dans une Nation un goût sévere & délicat. Chaque vers ne peut contenir qu'un certain nombre de mots : tous doivent être rangés selon les regles de la quantité, & terminés par une rime. Le nombre des

Poésie des Chinois. vers qui composent les strophes n'est point déterminé; mais elles doivent offrir la même suite & la même distribution de rimes. Le petit nombre de mots poétiques que contient la Langue Chinoise, a forcé d'alléger un peu le joug de la rime : on permet aux Poëtes un vers blanc sur quatre.

Les Poëtes Chinois n'ont pas la ressource des fictions attachantes de notre Mythologie. Ils suppléent de plusieurs manieres aux agrémens qu'en emprunte la Poésie Européenne : 1°. par des métaphores hardies & ingénieuses, qui s'accordent avec le génie de leur Langue. L'aigle, par exemple, se nomme dans leurs vers l'*Hôte des nues*; le geai, l'*oiseau de la parole*; une natte sur laquelle on se couche, le *royaume du sommeil*; l'agneau, le *tetteur à genoux*; la tête, le *sanctuaire de la raison*; l'estomac, le *laboratoire des alimens*; les yeux, les *étoiles du front*; les oreilles, les *Princes de l'ouïe*; le nez, la *montagne des sources*, &c. 2°. Ils se servent de plusieurs noms d'animaux dans un sens allégorique : ainsi le dragon, le tigre, l'épervier, l'hirondelle, leur tiennent lieu de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Flore. 3°. Souvent ils empruntent les belles expressions de leurs *King*, qu'ils savent placer à propos : pour dire *un époux & une épouse*, ils se serviront du mot *Tong-sin*, *qui n'ont qu'un cœur*, expression du *Chi-king*. Ils appelleront les veuves & les orphelins *Tien-kiong*, *pauvres du ciel.* 4°. Ils savent tirer un grand parti des mœurs & des usages de la haute antiquité, dont ils conservent les Sentences & imitent quelquefois les manieres de parler. Leur Histoire, les actions & les reparties de leurs Empereurs, les maximes des anciens Lettrés,

trés, leur fourniſſent encore un grand nombre d'alluſions fines, agréables, & ſouvent pleines de force. Par exemple, un Peintre de la dynaſtie des *Tang*, lorſqu'il avoit à peindre un tigre en fureur, avoit coutume de ne jamais prendre le pinceau qu'après avoir beaucoup bu: de là *Hoa-hou*, *peindre le tigre*, ſignifie aujourd'hui *bien boire*. Un Philoſophe, pour ſe ſouſtraire à la perſécution, s'étoit retiré dans un déſert, où il ne trouva qu'une ſource d'eau vive & des pêchers: de là vient l'expreſſion *Tao-yuen*, *pêcher & ſource*, pour ſignifier la *ſolitude du Sage*. Un Empereur ayant apperçu une haie de gros bambous, dont les pieds étoient entourés de rejetons vigoureux, avoit dit: *Voilà le ſymbole d'un pere heureux en enfans!* Par alluſion à ce mot, les Poëtes ont dit depuis *Tchou-ſun*, *rejeton de bambou*, pour déſigner *un fils digne de ſuccéder à ſon pere*. Une veuve, dont parle l'Hiſtoire, s'étoit coupé le nez pour n'être pas forcée de convoler en de ſecondes noces: dire d'une femme qu'*elle ne ſe coupera pas le nez*, eſt devenu une expreſſion très-ſatirique. Ces exemples prouvent que le génie, l'imagination, l'enthouſiaſme ne ſuffiſent point pour faire un Poëte Chinois; il faut qu'à ces dons de la Nature il joigne encore les richeſſes de l'érudition, qu'on n'acquiert que par l'étude & le travail.

Poéſie des Chinois.

Le *Chi-king* eſt le dépôt le plus précieux des anciennes Poéſies Chinoiſes; il occupe le troiſieme rang parmi les Livres canoniques. Ce Recueil contient trois cents Pieces de vers, extraites d'une collection beaucoup plus conſidérable qui ſe conſervoit dans la Bibliotheque impériale des *Tcheou*. Cet Ouvrage eſt dû à *Confucius*, qui le rédigea l'an 484

Poésie des Chinois.

avant l'Ere Chrétienne. Le *Chi-king* est divisé en trois parties : la premiere, intitulée *Koue-fong*, *Mœurs des royaumes*, contient les Poésies & Chansons qui avoient cours parmi le peuple, & que les Empereurs, lorsqu'ils faisoient la visite de l'Empire, ordonnoient de recueillir, pour juger par elles de l'état des mœurs publiques. La seconde, qui a pour titre *Ya*, *excellence*, se partage en *Ta-ya* & *Siao-ya*, *grande & petite excellence* : ces deux sections renferment des Odes, des Chansons, des Cantiques, des Elégies, des Satires, des Epithalames, &c. La troisieme partie, nommée *Song*, *louanges*, offre des Cantiques & des Hymnes qu'on chantoit dans les sacrifices, & dans les cérémonies pratiquées en l'honneur des ancêtres. Tous les Lettrés conviennent que plusieurs de ces Pieces de vers datent du temps de *Ouen-ouang* & de *Vou-ouang*, son fils, c'est-à-dire, qu'elles remontent jusqu'à la fin du XIIe siecle avant notre Ere : les autres parurent sous les différens regnes des Empereurs suivans jusqu'à *Confucius*. Les éloges des Chinois ne tarissent point lorsqu'ils parlent de la sublimité, de la douceur, du naturel & du goût antique de ces Poésies ; ils avouent que tous les âges suivans n'ont rien produit qui puisse leur être comparé : *Les six vertus*, disent-ils, *sont comme l'ame du* Chi-king ; *aucun siecle n'a flétri les fleurs brillantes dont elles y sont couronnées, & aucun siecle n'en fera éclore d'aussi belles.*

Pour donner une idée plus précise de la Poésie Chinoise, nous rapporterons quelques Pieces du *Chi-king*, traduites par un Missionnaire, que la Mission de Pe-king a perdu depuis quelques années.

Ode Chinoise.

Que la vue se promene agréablement sur ce paysage ! Un fleuve coule paisiblement dans la plaine, & l'embellit du long canal que forment ses eaux. Au midi, des montagnes s'élevent majestueusement en amphithéatre : à l'autre rive, des roseaux & des pins toujours verds appellent les Zéphyrs & le frais. Lieux charmans ! ceux qui vous habitent vivent en freres. Jamais la discorde n'y fait entendre sa voix. Quelle gloire sera la vôtre ! Le Prince dont vous êtes l'héritage vous a choisis pour son séjour. Déjà le plan de son palais est tracé ; des murs superbes s'élevent ; on bâtit de grands portiques à l'orient & à l'occident. Hâtez-vous de venir, grand Prince, hâtez-vous de venir ; les plaisirs & les jeux vous attendent. Que je reconnois bien votre sagesse à la solidité des fondemens qu'on bat à coups redoublés ! Ni les pluies, ni les orages ne les renverseront jamais. Jamais l'insecte qui rampe ou qui marche ne pénétrera dans votre demeure. La garde qui veille est quelquefois surprise ; le trait le plus rapide peut gauchir ; la colombe effrayée oublie de voler, & le faisan fuit mal devant l'aigle : mais les obstacles fondent & s'évanouissent devant vous. Que ces colonnades s'annoncent avec grandeur ! que ces salles sont vastes ! de hautes colonnes en soutiennent le lambris ; la lumiere les éclaire & les pénetre de toutes parts. C'est ici que repose mon Prince ; c'est ici qu'il dort sur de longues nattes, tissues avec art. J'ai fait un songe, me dit-il en s'éveillant, expliquez-en les mysteres. Prince, votre songe ne vous annonce rien que d'heureux. Vous avez vu des ours & des dragons ; les ours marquent la naissance d'un héritier, & les dragons celle d'une Princesse. Ma prédiction est accomplie. Il vient de naître cet héritier si désiré. Couché dans son berceau, il se joue avec un sceptre. Toute la magnificence qui l'environne ne peut en adoucir pour lui la contrainte. Il pousse des cris, mais ce sont des cris de Héros. Consolez-vous, illustre enfant ; la pourpre dont vous êtes vêtu vous dit que vous êtes né pour le trône & pour notre bonheur. Je vois aussi une Princesse humblement enveloppée dans ses langes. Une brique, symbole de

Poésie des Chinois.

son sexe, est à ses côtés. Puisse-t-elle être sans vices, si elle est sans vertus ! Sa destinée ne l'appelle qu'aux soins inquiétans du ménage; mais ils peuvent la conduire à la gloire. Puissent ses augustes parens l'y voir arriver, & jouir de toutes les louanges qu'elle aura méritées !

La douce & touchante sensibilité qui regne dans la Piece suivante, y fera aisément reconnoître le caractere de la plaintive Elégie.

Plaintes d'une epouse légitime répudiée.

Semblables à deux nuages qui se sont unis au haut des airs, & que les plus violens orages ne sauroient séparer, nous étions liés l'un à l'autre par un éternel hymen; nous ne devions plus faire qu'un cœur. La moindre division, causée par la colere ou le dégoût, eût été un crime; & toi, tel que celui qui arrache les herbes & laisse la racine, tu me bannis de ta maison, comme si, infidele à ma gloire & à ma vertu, je n'étois plus digne d'être ton épouse & pouvois cesser de l'être ! Regarde le ciel, & juge-toi. Hélas ! que je m'éloigne avec peine ! mon cœur m'entraîne vers la maison que j'ai quittée. L'ingrat ! il ne m'a accompagnée que quelques pas; il m'a laissée à sa porte; il trouvoit doux de me quitter. Tu adores donc le nouvel objet de tes feux adulteres, & vous êtes déjà comme un frere & une sœur, qui se sont vus dès leur enfance ! Va, ton infidélité souillera ton nouvel hymen & en empoisonnera les douceurs. O ciel ! cet hymen, tu le célebres avec joie. Je suis devenue vile à tes yeux, tu ne veux plus de moi; & moi, je ne voudrai plus de tes repentirs. Quelles ne furent pas mes peines sur le fleuve rapide où je voguois avec toi ! à quels travaux ne me suis-je pas dévouée pour les intérêts de ta maison ? je me sacrifiois pour te rendre heureux. Tous les cœurs qui sont venus vers toi, c'est moi qui les ai attirés : & tu ne peux plus m'aimer ! Tu me hais même, tu me méprises, & m'oublies. Ainsi donc c'est la fortune que tu aimois dans ton épouse, & j'ai perdu tous mes charmes dès que je t'ai rendu

heureux ! Que de douceurs & de félicité je préparois à notre vieillesse ! une autre t'en dédommagera ; & je languirai dans l'opprobre & la douleur. Hélas ! que tes derniers regards étoient terribles ! ils ne respiroient que la haine & la fureur. Mes maux sont sans remede. Il s'offense de ma tendresse, & rougit de mes bienfaits.

Poésie des Chinois.

L'Ode suivante, sur l'*amitié fraternelle*, est un des morceaux de Poésie les plus estimés à la Chine.

Aucun arbre ne peut être comparé au *Tchang-ti* que le printemps a couronné de mille fleurs ; aucun homme ne peut être comparé à un frere. Un frere pleure son frere avec des larmes véritables. Son cadavre fût-il suspendu sur un abîme à la pointe d'un rocher, ou enfoncé dans l'eau infecte d'un gouffre, il lui procurera un tombeau. La tourterelle gémit seule dans le silence des bois ; mais moi, dans mon affliction, j'ai un frere qui la partage. L'ami le plus tendre ne cherche qu'à consoler ma douleur ; mon frere la sent comme moi : c'est la sienne. La colere peut bien se glisser dans notre demeure, & flétrir nos cœurs de son souffle empoisonné ; mais, dès que le péril en approche, mon frere me fait un abri de son corps. Quelle joie pour lui de me voir délivré ! quel plaisir de me voir heureux ! On partage son bonheur avec ses parens ; la présence d'un frere l'augmente. Les fêtes les plus agréables sont celles où je vois le mien ; le festin le plus délicieux est celui où il est assis à mes côtés : sa présence épanouit mon ame ; je la verse toute entiere dans son sein. L'amitié fraternelle a toutes les tendresses de l'amour. Une épouse aimable & vertueuse vous enivre des douceurs de l'hymen ; des enfans dignes de vous comblent vos désirs : voulez-vous assurer votre bonheur ? que l'amitié fraternelle le cimente. Le *Kin* & le *Che*, dans un concert, soutiennent & embellissent toutes les voix. O amitié fraternelle ! heureuses les familles où tu regnes ! Tes charmes y attirent toutes les vertus & en éloignent tous les vices.

Une aimable Philosophie n'est point étrangere aux Poëtes Chinois ; ils savent en répandre le charme jusque

dans leurs plus petites Pieces. La suivante offre le tableau de l'insouciance d'un Sage de la Chine, dans sa retraite.

Poésie des Chinois.

Mon palais est une petite chambre qui a trois fois ma longueur. La magnificence n'y est jamais entrée; mais la propreté n'en sort jamais. Une natte est mon lit; une toile doublée, ma couverture; cela suffit pour m'asseoir le jour, & pour dormir la nuit. D'un côté est une lampe, de l'autre un vase d'odeurs. Le chant des oiseaux, le sifflement du vent, le murmure d'une fontaine, sont le seul bruit que j'entends. Ma fenêtre peut se fermer, & ma porte s'ouvrir; mais ce n'est que pour les Sages: les méchans la fuient. Je ne me rase point comme un Bonze; je ne jeûne pas comme un *Tao-ssé*. La vérité habite dans mon cœur, l'innocence guide mes actions. Sans maître & sans disciple, je n'use pas ma vie à rêver des riens & à écrire des mots; encore moins à aiguiser des traits de satire, ou à farder des louanges. Je n'ai ni vûes ni projets; la gloire me touche aussi peu que les richesses; & toutes les voluptés ne me coutent pas un désir. Jouir de ma solitude & de mon repos est ma grande affaire. Le loisir me vient de tous côtés, & le fracas me fuit. Je considere le ciel, & je m'encourage; je regarde la terre, & je me console. Je suis dans le monde sans y être. Un jour m'amene un jour; une année est suivie d'une année: la derniere me conduira au port, & j'aurai vécu pour moi.

L'Empereur *Kien-long*, qui depuis cinquante ans occupe le trône de la Chine, est un des plus grands Poëtes & des meilleurs Lettrés de son Empire. On se rappelle son Poëme sur *Moukden*, dont on a publié une Traduction en 1770, & où l'on trouve des morceaux de la plus grande Poésie. La grande collection Chinoise sur l'agriculture renferme encore plusieurs Pieces de ce Monarque sur divers sujets champêtres, sur un champ nouvellement défriché, sur une sécheresse, sur les travaux de l'été, sur

une pluie qui a sauvé le riz, sur une plaine bien ensemencée, sur une belle maison, sur une grêle, &c. On lui doit aussi un Elogé du thé. En relisant son Poëme, nous nous sommes arrêtés sur le morceau suivant, que nos Lecteurs nous sauront gré sans doute de leur reproduire: il n'arrive pas souvent qu'on ait à lire des vers, faits par un Poëte qui commande à deux cent millions d'hommes. Poësie des Chinois

Le Poëte-Empereur expose toutes les beautés qui distinguent le pays de ses ancêtres : il décrit, dans ce fragment, le spectacle qu'offre la mer dans le golfe de *Leao-tong*, & célebre ensuite les montagnes qui environnent la ville de *Moukden*. » La mer, la vaste mer, qui, ré-
» trécissant peu à peu ses bords, s'avance dans nos terres
» pour y former un golfe, non moins fécond en richesses
» qu'en agrémens, est elle seule un des plus ravissans
» spectacles que la Nature puisse offrir. Tantôt, comme
» un étang tranquille, elle ne laisse voir sur sa surface
» unie que le plus gracieux azur; tantôt, avec un léger
» murmure, qui imite les sons encore un peu sourds
» d'un vent qui veut fraîchir, elle avance & retire alter-
» nativement ses eaux; quelquefois se courrouçant avec
» fureur, elle mugit, se gonfle, écume, & vient avec
» précipitation frapper le rivage qu'elle ne peut engloutir;
» souvent par des ondulations successives, dont la forme &
» l'agitation sont au dessus de l'art du pinceau, elle semble
» vouloir fuir & s'épancher en entier, pour se procurer
» un lit différent de celui qu'elle occupe. Si elle monte,
» c'est pour descendre; si elle descend, c'est pour re-
» monter; jusqu'à ce qu'après les changemens les plus
» variés, elle redevienne encore ce qu'elle étoit aupa-

Poésie des Chinois.

» ravant. On diroit qu'elle ne reprend ainsi sa premiere » tranquillité, que parce que l'astre qui nous éclaire » pendant le jour, & les étoiles qui brillent pendant la » nuit, sont sur le point de se plonger dans son sein » pour s'y purifier & s'y rafraîchir. Qui pourroit assigner » l'origine & les causes de tant de merveilles ! Mais, sans » vouloir pénétrer ce qu'il nous seroit impossible de dé- » crire, laissons les ondes ameres dans l'immense éten- » due qu'elles occupent, se jouer ou s'irriter à leur gré, » & ramenons notre esprit & nos yeux vers des objets » qui ne sont pas moins dignes de notre attention......

» Montagnes ! c'est par vous que je commence. *Mon-* » *tagne de fer*, *montagne brodée*, vous ne vous montrez » de si loin que pour diriger les pas du voyageur ; vous » ne présentez une forme & des couleurs si singulieres, » que pour suspendre sa fatigue & le récréer ; vous êtes » un signal non équivoque de la route qu'il doit tenir » pour parvenir sans obstacle au doux terme de son re- » pos...... Vous ferai-je envisager par tout ce que vous » offrez de majestueux, de brillant, de gracieux, ou » par ceux de vos spectacles qui inspirent la tristesse ou » la terreur ? Non, il suffit de vous nommer pour vous » faire connoître. C'est en vain que je voudrois essayer » de décrire ces amphithéatres couverts d'une agréable » verdure qui vous décore presque en tout temps ; ces » perspectives ravissantes qui présentent dans le lointain » une pente presque insensible, sur laquelle les yeux peu- » vent se promener sans cesse avec un plaisir toujours » nouveau ; ces monticules groupés, qui semblent se re- » produire de distance en distance ; ces eaux pures, qui,

» tombant

Poésie des Chinois.

» tombant par cascades multipliées, vont par diverses » routes se rejoindre enfin dans la plaine, pour y former des fleuves, des rivieres, & une multitude infinie » de ruisseaux. C'est en vain que je voudrois représenter » ces hautes & épaisses croupes, qui cachent au loin la » lumiere du soleil pendant le jour, & la clarté de la » lune pendant la nuit; ces pointes orgueilleuses, qui, » après avoir percé les nues, s'élevent encore pour pouvoir atteindre à la hauteur du ciel : c'est bien plus inutilement encore que je m'efforcerois à tracer l'image de » ces cavernes ténébreuses, de ces fentes énormes, de » ces rochers hérissés, de ces précipices affreux dont on » n'ose approcher, de ces gorges dangereuses qui inspirent la crainte, & de ces gouffres profonds qui font » horreur à voir. Quelle éloquence assez vive, quel pinceau assez hardi pourroit ébaucher, pourroit désigner » même une partie de ce que vous offrez dans les deux » genres? Vous êtes au dessus de toute expression. Seules, » vous pouvez en vous montrant nous donner l'idée de » ce que vous êtes. Si les beautés qui vous distinguent » sont contrastées par des objets qui semblent vous dégrader à nos yeux, c'est que vous n'êtes pas uniquement pour le plaisir & l'utilité de l'homme. La brute » qui presse la terre avec ses pieds, le reptile qui se » traîne, le volatile qui fend les airs, doivent aussi trouver chez vous où se retirer & de quoi se nourrir : enfans de la Nature, de cette mere universelle qui veille » sur tout, ils ont tous également droit d'en être protégés. Ouvrez-leur donc, ô montagnes! ouvrez-leur » votre sein; que vos précipices & vos cavernes soient

Poésie des Chinois.

» le repaire des plus féroces d'entre eux; que vos creux » & vos rochers escarpés servent de retraite aux autres; » soyez un asile pour tous; multipliez vos productions » pour leur nourriture; laissez couler vos claires eaux » pour les désaltérer. Nous n'en sommes point jaloux; » nous vous en admirons davantage «.

Les Chinois connoissent presque tous les genres de Poëmes que nous avons. Ils ont les Stances, l'Ode, l'Elégie, l'Ydille, l'Eglogue, l'Epigramme, les Pieces satiriques, & même les bouts rimés. Le peuple a ses Vaudevilles & ses Chansons particulieres. Des Lettrés célebres n'ont pas dédaigné de mettre pour lui en Chansons les plus belles maximes de la morale, les devoirs des diverses conditions, les regles de la civilité. *Le bon grain*, disent-ils, *ne donnât-il que de la paille; celle-ci empêche toujours les mauvaises herbes de croître.*

L'obscénité souille rarement les Poésies Chinoises. Elle est du moins obligée de s'envelopper, & de ne se produire qu'à l'aide de l'allégorie ou des subtilités grammaticales, propres de la Langue : par exemple, il est de certaines Pieces où les caracteres présentent un sens, & le son isolé un autre; dans quelques-unes, il faut retrancher plusieurs traits des caracteres pour saisir la pensée de l'Auteur; dans d'autres, il faut les lire à rebours. Mais quels que soit l'adresse & les subterfuges qu'emploient les Pétrones Chinois, il leur en coute toujours cher lorsque leurs Ecrits sont dénoncés au Gouvernement. Il y a quelques années qu'un Prince, oncle de l'Empereur actuel, se permit d'écrire quelques vers un peu libres sur l'éventail d'une de ses concubines, que celle-ci eut l'imprudence

de prêter à une de ses amies. L'éventail parvint à l'Empereur ; il vit les vers, & ordonna qu'ils seroient lus dans l'assemblée de tous les Princes de son Sang, toutes les fois qu'ils seroient convoqués au palais, & qu'on ajoutât qu'ils étoient de son oncle. Ce ne fut qu'après des lectures multipliées, que l'Empereur fit grace à ce Prince de cette humiliante leçon. Poésie des Chinois.

C'est par une suite de cette surveillance sévere sur tout ce qui peut porter atteinte aux mœurs, que tous les Romans, en général, sont prohibés par les Loix. Le même Empereur régnant en a flétri trois, qui passent d'ailleurs pour des chef-d'œuvres : le premier, parce qu'il tend à affoiblir l'horreur naturelle du meurtre, a été noté du caractere *tao, couteau, poignard* ; le second, qui est un Roman plein de diableries & de sorcelleries, a été marqué du caractere *sie, faux, mensonger* ; & le troisieme, du caractere *in, impur, déshonnéte*, parce qu'il contient des aventures galantes & trop licencieuses. Cependant la Police, moins sévere que les Loix, permet les Romans & les Historiettes qui présentent un but utile, & qui n'ont rien de dangereux pour les mœurs. Tout Auteur qui écrit contre le Gouvernement est puni de mort, ainsi que ceux qui ont concouru à l'impression ou à la distribution de ses Ouvrages.



CHAPITRE III.

Pieces dramatiques, Eloquence, Ouvrages d'érudition, Collége impérial des Han-lin.

Pieces dramatiques, &c.

Les regles dramatiques, admises & consacrées en Europe, ne sont pas les mêmes à la Chine. On n'y connoît point nos trois unités, ni rien de tout ce que nous observons pour donner de la régularité & de la vraisemblance à l'action théatrale. Ce n'est point une action unique qu'on représente dans ces Drames; c'est la vie toute entiere d'un Héros, & cette représentation peut être censée durer quarante ou cinquante ans.

Les Chinois ne font aucune distinction de la Tragédie & de la Comédie; ils n'ont conséquemment point de regles particulieres, appropriées à chacun de ces genres si disparates. Toute Piece dramatique se divise en plusieurs parties, que précede une sorte de Prologue ou d'Introduction, qu'on nomme *Sie-tsé*; les autres parties ou actes s'appellent *Tché*: on pourroit les diviser en scenes, en déterminant celles-ci par l'entrée & la sortie des Acteurs. Chaque personnage, lorsqu'il paroît, commence toujours par se faire connoître aux spectateurs; il leur apprend quel est son nom, & le rôle qu'il va jouer dans la Piece. Le même Acteur représente souvent plusieurs rôles dans la même Piece. Telle Comédie, par exemple, sera jouée par cinq Acteurs, quoiqu'elle contienne & fasse successivement paroître dix ou douze personnages qui parlent.

Les Tragédies Chinoiſes n'ont pas de chœurs proprement dits ; mais elles ſont entremêlées de pluſieurs morceaux de chant. Dans les endroits où l'Acteur eſt cenſé devoir être agité de quelque paſſion vive, il ſuſpend ſa déclamation & ſe met à chanter. Souvent les inſtrumens de muſique l'accompagnent. Ces morceaux de Poéſie ſont deſtinés à exprimer les grands mouvemens de l'ame, comme ceux qu'inſpirent la colere, la joie, l'amour, la douleur ; un perſonnage chante, lorſqu'il eſt indigné contre un ſcélérat, lorſqu'il s'anime à la vengeance ou qu'il ſe prépare à la mort.

Pieces dramatiques, &c.

Le P. *du Halde* a inſéré dans ſa collection une Tragédie Chinoiſe, intitulée l'*Orphelin de Tchao*, traduite par le P. de *Prémare.* Ce Drame eſt tiré d'un recueil Chinois qui contient les cent meilleures Pieces de théatre qui aient été compoſées ſous la dynaſtie des *Yuen*, dans le quatorzieme ſiecle. M. de Voltaire en a emprunté le ſujet de ſa Tragédie de l'*Orphelin de la Chine.* Voici comment il parle de l'Ouvrage Chinois : » L'Orphelin de » *Tchao* eſt un monument précieux qui ſert plus à faire » connoître l'eſprit de la Chine, que toutes les Relations » qu'on a faites de ce vaſte Empire. Il eſt vrai que cette » Piece eſt toute barbare, en comparaiſon des bons Ou- » vrages de nos jours ; mais auſſi c'eſt un chef-d'œuvre, » ſi on le compare à nos Pieces du quatorzieme ſiecle. » Certainement nos Troubadours, notre Bazoche, la So- » ciété des *Enfans ſans ſouci* & de la *Mere-ſotte*, n'ap- » prochoient pas de l'Auteur Chinois. On ne peut compa- » rer l'*Orphelin de Tchao* qu'aux Tragédies Angloiſes & » Eſpagnoles du dix-ſeptieme ſiecle, qui ne laiſſent pas

Pieces dramatiques, &c.

» encore de plaire au delà des Pyrénées & de la mer. » L'action de la Piece Chinoise dure vingt-cinq ans, » comme dans les farces monstrueuses de *Sakespear* & de » *Lopez de Vega*, qu'on a nommées Tragédies; c'est un » entassement d'événemens incroyables...... On croit lire » les *mille & une Nuits* en action & en scenes: mais, » malgré l'incroyable, il y regne de l'intérêt; &, malgré » la foule des événemens, tout est de la clarté la plus » lumineuse: ce sont-là deux grands mérites en tout » temps & chez toutes nations; & ce mérite manque à » beaucoup de nos Pieces modernes. Il est vrai que la » Piece Chinoise n'a pas d'autres beautés: unités de » temps & d'action, développement de sentimens, pein- » ture des mœurs, éloquence, raison, passion, tout lui » manque; & cependant, comme je l'ai déjà dit, l'Ou- » vrage est supérieur à tout ce que nous faisions alors «.

Les Lettrés Chinois travaillent peu pour le théatre, & recueillent peu de gloire de leurs productions en ce genre, parce que la Comédie est plutôt tolérée que permise à la Chine. Les anciens Sages de la nation l'ont constamment décriée & regardée comme un art corrupteur. La premiere fois qu'il est fait mention de Pieces de théatre dans l'Histoire, c'est pour louer un Empereur de la dynastie des *Chang* d'avoir proscrit cette sorte de divertissemens frivoles & dangereux. *Siuen-ti*, de la dynastie des *Tcheou*, reçut des remontrances par lesquelles on l'engageoit à éloigner de sa Cour ce genre de spectacles, dont l'effet devoit être funeste pour les mœurs. Un autre Empereur fut privé des honneurs funéraires, pour avoir trop aimé le théatre & fréquenté des Comédiens. C'est par une suite

de cette maniere de penser, qui est universelle à la Chine, que toutes les salles de spectacle, mises sur le même rang que les maisons de prostitution, sont reléguées dans les fauxbourgs des villes. Les Gazettes Chinoises s'empressent de publier le nom du plus obscur légionnaire qui s'est montré avec courage dans un combat; elles annonceront à tout l'Empire l'acte de piété filiale, le trait de modestie & de pudeur d'une simple fille des champs; mais les Auteurs de ces papiers seroient punis, s'ils osoient insulter à la nation jusqu'à l'entretenir du jeu & des succès d'un Mime, du genre de danse, des graces, & de la figure d'une Histrionne.

Pieces dramatiques, &c.

Passons à l'éloquence Chinoise. Elle est moins fondée sur des préceptes que sur l'imitation des anciens chef-d'œuvres, consacrés comme des modeles dans l'art oratoire. Cette éloquence ne consiste pas dans un certain arrangement de périodes harmonieuses; elle résulte d'expressions vives, de métaphores nobles, de comparaisons hardies; & sur-tout de l'emploi heureux des maximes & des sentences des anciens Sages. Les Loix la mettent à portée d'influer sur le gouvernement de l'Etat, non pas comme dans les anciennes Républiques en parlant directement au peuple assemblé, mais par les écrits & les remontrances qu'elle peut adresser à l'Empereur & à ses Ministres. Dans ces sortes d'Ecrits, qui exigent la plus sévere circonspection, l'éloquence doit se borner à instruire, réfuter, reprendre, émouvoir, faire sentir la nécessité des réformes; & il faut qu'elle produise ces effets à l'aide de peu de lignes, & dans une premiere lecture: on n'y souffre dès-lors aucun ornement déplacé, point

Pieces dramatiques, &c.

de mot oisif, de raisonnement foible, de citation ambiguë, de preuve équivoque. *Méditez jour & nuit*, dit Ly-tsé, *pour écrire dix caracteres d'une remontrance, & effacez-en six. La foudre part de tous les côtés du trône; une syllabe suffit pour l'allumer, & elle iroit porter la mort jusqu'au fond de l'Empire.*

L'Empereur *Kang-hi* a fait imprimer & publier un Recueil de Remontrances, qu'il a enrichi de ses propres remarques: on y trouve rassemblé ce que chaque siecle a produit de meilleur en ce genre. La Traduction de cet Ouvrage offriroit peut-être le moyen le plus sûr de connoître & de bien apprécier l'éloquence Chinoise. Les Missionnaires assurent qu'un grand nombre de ces Remontrances peuvent aller de pair avec les meilleurs Ouvrages des grands Orateurs de Rome & d'Athenes.

Les discours académiques n'obtiennent pas plus de succès à la Chine que dans certaines contrées de l'Europe. Ces Pieces d'éloquence, qu'on nomme *Chi-ouen*, sont ordinairement les productions des Lettrés qui aspirent aux grades ou cherchent à s'y maintenir. Un bruyant étalage de mots qui ne signifient rien, des images gigantesques, des pensées fausses mais brillantes, & tout le clinquant du bel-esprit Chinois, se trouvent réunis dans ces compositions, auxquelles un texte tiré des *King* sert ordinairement de base. Tous les bons Lettrés, partisans de l'élégante précision & de la simplicité mâle des Anciens, gémissent sur le faux goût qu'a introduit cette éloquence académique: ils désignent les Auteurs de toutes ces bagatelles oratoires sous le nom de *Kiu-keou, Mou-ché*, *bouches d'or & langues de bois.*

Les

Pieces dramatiques, &c.

Les Rhéteurs Chinois comptent un nombre prodigieux d'especes d'éloquence : il est même difficile de concevoir qu'une nation ait pu fixer & déterminer autant de nuances différentes dans l'art de persuader. Je me borne à quelques especes principales : la nomenclature entiere des autres deviendroit fastidieuse. Ces Rhéteurs distinguent : éloquence des choses, dont la vérité fait toute la force & la parure ; éloquence de sentiment & de conviction, qui est comme un épanchement de l'ame de l'Orateur ; éloquence de candeur & de naïveté, qui écarte le doute & le soupçon ; éloquence d'enchaînement & de combinaison, qui est le fruit de l'étude & de la méditation ; éloquence de franchise, qui ne ménage rien & ne cache rien ; éloquence de merveilleux, qui subjugue la raison par l'imagination ; éloquence de singularité & d'étonnement, qui contredit les vérités reçues, & séduit par l'appât des découvertes ; éloquence d'illusion & d'artifice, qui donne le change en détournant l'attention, & séduit le cœur par un pathétique attendrissant ; éloquence de Métaphysique & de subtilités, qui se tient toujours dans les nues, & en impose aux simples à force de leur dire des choses inintelligibles ; éloquence de vieux langage, qui affecte de copier le ton des Anciens, & se prévaut de leur autorité ; éloquence de grandeur & de majesté, qui, par la force du génie, s'éleve jusqu'au sublime des *King* ; éloquence d'images, qui plaît comme les fleurs ; éloquence d'abondance & de rapidité, qui étale ses raisons, accumule ses preuves, multiplie ses autorités ; éloquence de douceur de style & d'insinuation, qui est pour l'esprit comme la lumiere de la lune pour les yeux ; éloquence de profon-

Pieces dramatiques, &c.

deur, qui appelle les réflexions par l'étendue, l'intérêt & la majesté des vérités qu'elle semble seulement aider à découvrir; éloquence mystérieuse, qui n'offre les choses qu'à demi, qui attire & plaît à force de piquer la curiosité; éloquence superficielle, qui brille & n'éclaire point, &c. &c. Les Rhéteurs Chinois comptent aussi autant de sortes de styles que de genre d'éloquence.

Les Chinois ne sont point partisans de cette déclamation vive & animée, de ces gestes expressifs, de ces brillans éclats de voix, qui contribuent si souvent en Europe au succès des discours publics. Ils pensent à peu près comme ces sauvages Illinois, qui crurent bonnement que leur Missionnaire s'étoit mis en colere, parce qu'il avoit voulu terminer son sermon par un morceau de pathétique, déclamé à l'européenne. Les Chinois ne s'accommodent point de tous ces mouvemens, qu'ils prennent pour des grimaces affectées, ou pour des convulsions de fureur. Graves & paisibles auditeurs, ils veulent qu'on parle moins à leurs sens qu'à leur raison. Il faut cacher l'art, les émouvoir peu à peu, & le plus sûr moyen de réussir est que l'Orateur paroisse sincérement ému lui-même. *Ce n'est pas par ses cris*, dit un de leurs Auteurs, *c'est en prenant son vol, que le canard sauvage fait partir tous les autres & les conduit.*

La Chine est riche en Ouvrages d'érudition; mais elle les doit rarement à des Particuliers, qui n'ont ni le loisir ni les facilités nécessaires pour se livrer à ce genre d'études. Les premieres années des jeunes Lettrés se passent à étudier la Langue, les caracteres, la doctrine des *King*. Des examens à subir de trois ans en trois ans les tiennent

sans cesse occupés : admis au premier grade littéraire, il faut qu'ils étudient encore pour mériter le second, & parvenir ensuite au Doctorat, qui ne s'accorde qu'au concours. Alors ils obtiennent des emplois dans les Tribunaux, deviennent Gouverneurs de villes de Province. Dans ce nouvel état, leurs occupations sont si multipliées, si continuelles, qu'il leur est impossible de se livrer à leur goût pour une étude suivie : le glaive du Souverain est sans cesse suspendu sur leur tête; ils ont besoin de toute leur application pour éviter jusqu'à des négligences légeres qui pourroient les perdre.

Pieces dramatiques, &c.

La difficulté d'avoir recours aux Bibliotheques est encore un inconvénient qu'éprouve le Savant isolé. La fortune des Particuliers, à la Chine, est trop changeante, pour qu'ils puissent former de vastes collections de Livres, telles qu'on en trouve dans les maisons des Grands & des Gens de Lettres de l'Europe. Si les fils d'un Ministre d'Etat ou d'un Général d'armée sont sans mérite, ils tombent dans la misere, & rentrent dans la foule obscure des citoyens : comment pourroient-ils alors conserver les bibliotheques de leurs peres ? D'ailleurs des Mandarins, des Officiers publics, qui, par la mobilité de leurs emplois, se trouvent fréquemment exposés à passer d'une Province dans une autre, ont rarement le goût des bibliotheques; ils se bornent aux Livres qui leur sont nécessaires. Les grandes Bonzeries sont la seule ressource du Lettré. C'est là que le Gouvernement, pour prévenir les pertes que pourroient causer les incendies, les guerres, les révolutions, a fait rassembler les manuscrits les plus rares, & fait annuellement déposer des

Pieces dramatiques, &c.

exemplaires de toutes les grandes collections d'Ouvrages, de toutes les éditions nouvelles qui se font aux frais de l'Etat. Ces immenses bibliotheques sont, il est vrai, ouvertes à tous les Gens de Lettres ; mais la plupart des Bonzeries qui les renferment sont situées dans les montagnes & loin des grandes villes. Un Lettré qui a sa famille & ses emplois, ira-t-il s'isoler au milieu de ces rochers, pour s'y livrer à des recherches savantes ?

Aussi tous les grands Ouvrages qui ont paru à la Chine, sont-ils sortis du Collége des *Han-lin*. Ce Corps est composé des Lettrés les plus célebres, & des plus savans hommes de tout l'Empire. Ils sont examinés & choisis par le Souverain même, qui les tient auprès de sa personne. Quelques-uns de ces grands Lettrés sont occupés à tenir le pinceau pour l'Empereur ; d'autres sont chargés de l'enseignement public dans les écoles qui sont aux quatre portes du palais ; le plus grand nombre habite un hôtel vaste & commode, où, loin du bruit & de tous les objets de dissipation, ils travaillent sans relâche & de concert aux différens Ouvrages que l'Empereur leur commande. Libres de tout soin, environnés de tous les trésors littéraires de l'Empire, ils trouvent dans cette retraite les aisances & tous les secours qui peuvent adoucir & faciliter le travail. Chacun de ces Lettrés est employé selon son goût & ses talens. Le temps ne le maîtrise point ; jamais on ne le presse de finir l'Ouvrage commencé. L'intérêt de l'amour-propre les lie les uns aux autres, parce que la gloire du succès ne se partage point, mais rejaillit sur tous. La communication réciproque des connoissances est nécessairement pleine & sans réserve,

Pieces dramatiques, &c.

parce que les méprises sont imputées au Corps entier. De là vient que tout ce qui sort du pinceau des *Han-lin* porte un caractere de perfection qu'il est rare de trouver dans les Ouvrages de Gens de Lettres isolés. On leur doit toutes les grandes Collections historiques, les Dictionnaires, les Commentaires, les éditions nouvelles des anciens Livres, &c. L'Empereur orne ordinairement ces grands Ouvrages d'une Préface de sa main. Ils sont imprimés aux frais du Gouvernement, & toute l'édition appartient à l'Empereur, qui la distribue en présens aux Princes de son sang, aux Ministres, aux Grands, aux Chefs des Tribunaux, aux Gouverneurs des Provinces, & aux plus célebres Lettrés de l'Empire. Papier, caractere, encre, reliure, ornemens, tout annonce la magnificence du Souverain qui publie & donne ces Ouvrages. Les Particuliers ne peuvent acheter que des exemplaires de rebut ou contrefaits. En 1770, les *Han-lin* travailloient à une édition nouvelle, augmentée & corrigée, d'un grand Ouvrage, où sont discutés les points les plus intéressans d'Histoire, de Chronologie, de Géographie, de Jurisprudence, de Police, & d'Histoire naturelle. Cette édition devoit former une Collection de plus de cent cinquante volumes.



CHAPITRE IV.

Astronomie Chinoise.

Astronomie Chinoise.

LES connoissances astronomiques sont très-anciennes à la Chine; elles paroissent remonter à la fondation même de l'Empire. Le premier monument connu de cette Astronomie se trouve dans un Chapitre du *Chou-king*, où l'Empereur *Yao* apprend à ses Astronomes *Hi* & *Ho* la maniere de reconnoître & déterminer les quatre saisons de l'année. Ce texte est précieux pour fixer l'état de la science du ciel, à cette époque reculée. Voici comment ce Prince s'exprime.

1°. » *Yao* veut que *Hi* & *Ho* calculent & observent » les lieux & les mouvemens du soleil, de la lune & des » astres; & qu'ensuite ils apprennent aux peuples ce qui » regarde les saisons.

2°. » Selon *Yao*, l'égalité du jour & de la nuit & » l'astre *Niao* font déterminer l'équinoxe du printemps.

» L'égalité du jour & de la nuit & l'astre *Hiu* marquent » l'équinoxe d'automne.

» Le jour le plus long & l'astre *Ho* sont la marque » du solstice d'été.

» Le jour le plus court & l'astre *Mao* font reconnoître le solstice d'hiver.

3°. » *Yao* apprend à *Hi* & à *Ho* que le *Ki* est de » 366 jours, & que pour déterminer l'année & ses quatre » saisons, il faut employer la lune intercalaire «.

Astronomie Chinoise.

On voit, par le premier des trois articles qui partagent ce texte, que du temps même d'*Yao*, dont le regne a commencé l'an 2357 avant notre Ere, il y avoit à la Chine des Mathématiciens chargés par le Souverain de rédiger un calendrier, qu'on devoit distribuer au peuple. Il paroît que les Auteurs de ce calendrier devoient y marquer le temps de l'entrée des astres dans les signes, le lieu des planetes, & les éclipses. Les Astronomes qui négligeoient d'annoncer ce dernier phénomene, étoient punis de mort.

Le second article nous apprend qu'on savoit alors reconnoître les deux équinoxes & les deux solstices par la longueur des jours & des nuits. Il est assez honorable pour les Chinois d'avoir su, dès ce temps-là, profiter du mouvement des étoiles, pour en comparer les lieux avec celui du soleil dans les quatre saisons.

Le troisieme article prouve qu'on connoissoit dès-lors une année de 365 jours & six heures, laquelle, tous les quatre ans, devoit être composée de 366 jours entiers. *Yao* préféra cependant l'année lunaire, en ordonnant l'usage de l'intercalation.

Les Chinois ont toujours fixé au solstice d'hiver le commencement de l'année astronomique; mais le commencement de leur année civile a varié selon la volonté des Empereurs. Les uns l'ont placé à la troisieme, à la seconde lune après le solstice d'hiver; d'autres au point même du solstice.

De tout temps, les années Chinoises ont été composées d'un certain nombre de lunaisons : douze lu-

Astronomie Chinoise.

naisons forment l'année commune ; & treize, l'année embolismique. Les Chinois comptent les lunaisons par le nombre des jours qui s'écoulent depuis le moment de la conjonction de la lune avec le soleil, jusqu'au moment de la conjonction suivante ; & comme, dans l'intervalle d'une conjonction à l'autre, le nombre des jours ne peut être constamment égal, ils admettent tantôt vingt-neuf, tantôt trente jours pour compléter leurs lunaisons.

Les Chinois divisent le jour en plus ou moins de parties égales ; mais ordinairement ils le partagent en douze heures, doubles des nôtres. Ils comptent un jour d'un minuit à l'autre.

La route que décrit le soleil est connue à la Chine depuis la plus haute antiquité, & l'on y a toujours distingué l'écliptique de l'équateur. On appelle la premiere *Hoang-tao* ou *chemin jaune* ; le second est désigné sous le nom de *Tché-tao* ou *ligne équinoxiale*, parce qu'on sait que ce grand cercle de la sphere est à une égale distance des deux pôles, & que lorsque le soleil y arrive, les jours sont égaux aux nuits.

L'année Chinoise, divisée en lunaisons, est encore partagée en quatre parties égales, qui sont les saisons, chacune desquelles a trois parties, son commencement, son milieu & sa fin, c'est-à-dire, une lunaison pour chacune de ces trois parties. De plus, cette année est encore subdivisée en vingt-quatre parties égales, qui sont les points où le soleil se trouve en parcourant les différens signes de notre zodiaque. Chacune de ces vingt-

quatre

quatre ſections comprend quinze degrés ; ce qui produit les trois cent ſoixante degrés que le ſoleil parcourt dans ſa révolution annuelle.

Aſtronomie Chinoiſe.

La marche bizarre & irréguliere de la lune eſt très-anciennement connue à la Chine. Avant même le regne d'*Yao*, les Aſtronomes Chinois ſavoient déterminer avec aſſez de préciſion les momens de la nouvelle & pleine lune. Ils nomment *Cho, principe, commencement*, le premier jour de la nouvelle lune, & *Oüang*, qui ſignifie *eſpérer, attendre*, le jour de la pleine lune ; parce que le peuple attendoit les bienfaits de certains Eſprits qu'il n'invoquoit qu'à cette ſeule époque. Pour exprimer l'âge de la lune, on emploie, outre les nombres, les mots de *corde ſupérieure & inférieure* : on dit *Chang-hien*, *arc ayant la corde en haut* ; & *Hia-hien*, *arc ayant la corde en bas*. C'eſt ainſi qu'on déſigne ce que nous appelons les quartiers de la lune. La méthode de l'intercalation a varié ; mais elle a toujours eu lieu, ainſi que l'uſage de compter vingt-neuf ou trente jours pour une lunaiſon. On appelle *petite lune* celle qui ne comprend que vingt-neuf jours, & *grande lune* celle qui eſt compoſée de trente.

Les Aſtronomes Chinois diſtribuent l'état du ciel, relativement aux étoiles, ſelon l'ordre ſuivant. Ils placent 1°. le *Pe-teou* ou *boiſſeau céleſte du nord* ; c'eſt ce que nous appelons *la grande ourſe*. 2°. Le *Nan-teou* ou *boiſſeau céleſte du midi*, qui comprend les principales étoiles oppoſées à la grande ourſe, & qui forment entre elles, dans la partie méridionale du ciel, une figure à peu près ſemblable à celle de la grande ourſe dans le nord. 3°. Les cinq planetes *Ou-hing*. Ces cinq planetes

Astronomie Chinoise.

sont Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, & Mercure. 4°. Vingt-huit constellations, dans lesquelles sont comprises toutes les étoiles de notre zodiaque, & quelques-unes de celles qui en sont les plus voisines.

Nous devons au P. Gaubil un Ouvrage particulier sur l'Astronomie Chinoise, qu'il avoit long-temps étudiée. Voici le témoignage qu'il rend aux connoissances des Astronomes de cette nation, dans une de ses lettres au P. Souciel : » Les Chinois, dit-il, ont connu le mouve- » ment d'occident en orient pour le soleil & la lune, les » planetes, & même les étoiles, quoiqu'ils n'aient dé- » terminé le mouvement de celles-ci que quatre cents » ans après Jésus-Christ. Ils ont donné à Saturne, à Ju- » piter, à Mars, à Vénus, & à Mercure, des révolutions » assez approchantes des nôtres. Ils n'ont jamais été au » fait des rétrogressions & stations ; &, comme en Eu- » rope, les uns ont fait tourner les cieux & les pla- » netes autour de la terre, & les autres ont tout fait » tourner autour du soleil....... Par la lecture de leurs » Livres, on juge que les Chinois ont assez bien connu, » depuis plus de deux mille ans, la quantité de l'année » solaire ; qu'ils ont connu de même le mouvement » diurne du soleil & de la lune ; qu'ils ont su observer » les hauteurs méridiennes du soleil par l'ombre des gno- » mons, & qu'ils calculoient passablement ces ombres, » pour en déduire la hauteur du pôle & la déclinaison » du soleil : on voit qu'ils ont connu assez bien l'ascension » droite des étoiles, & le temps où elles passent par le » méridien ; comment les mêmes étoiles, dans la même » année, se levent ou se couchent avec le soleil ; &

» comment elles passent au méridien, tantôt au lever » & tantôt au coucher du soleil. Enfin, conclut le P. » Gaubil, la lecture de l'Histoire Chinoise démontre » qu'on a toujours eu à la Chine la connoissance de » beaucoup de choses d'Astronomie «.

Astronomie Chinoise.

Les Mathématiciens Jésuites, que le zele de la Religion conduisit à la Chine, contribuerent beaucoup à étendre les connoissances astronomiques dans cet Empire. Les Peres Ricci, Adam Schal, Verbiest, Couplet, Gerbillon, Régis, d'Entrecoles, Jartoux, Parrenin, & tant d'autres, étoient des hommes que leurs talens seuls eussent rendus célebres même en Europe. Ils réformerent ce qu'il y avoit de fautif dans l'Astronomie Chinoise, corrigerent les erreurs qui se perpétuoient dans le calendrier, & communiquerent des méthodes nouvelles pour l'observation. Le P. Verbiest avoit trouvé dans l'Observatoire de *Pe-king* un certain nombre d'instrumens en bronze; mais les jugeant peu propres aux opérations astronomiques, il leur en substitua de nouveaux qui subsistent encore. Le P. Le Comte a donné, dans ses *Mémoires*, une description détaillée de toutes ces machines.

L'Astronomie est aujourd'hui cultivée à *Pe-king* comme elle l'est dans la plupart des capitales de l'Europe. Il y existe un Tribunal, dont la jurisdiction s'étend sur tout ce qui a quelque rapport à l'observation des phénomenes célestes. Ce Tribunal est subordonné à celui des *Rits*; il porte, ainsi que toutes les autres Jurisdictions particulieres, le nom d'*Ya-men*. Les Membres qui le composent sont un Inspecteur, deux Présidens, dont l'un est toujours Tartare, & l'autre censé Chinois; & un certain nombre

Astronomie Chinoise.

de Mandarins qui remplissent les fonctions d'Assesseurs. Depuis le P. Adam Schal jusqu'au P. de Rocha, qui a succédé au P. Hallerstein, c'est-à-dire, depuis près d'un siecle & demi, un Européen a toujours remplacé le Président Chinois. Cette suite de Missionnaires Astronomes se sont constamment appliqués à former des éleves, & ils se sont toujours fait un devoir de ne leur laisser rien ignorer des connoissances & des méthodes propres de l'Europe. Aussi sur environ deux cents Astronomes ou éleves en Astronomie, que l'Empereur entretient à ses frais, les deux tiers au moins connoissent assez l'état du ciel, & sont assez bons calculateurs, pour pouvoir composer des éphémérides aussi exactes & plus détaillées que celles qui sortent de nos Académies. Ces éphémérides, au reste, ne doivent point être confondues avec celles qu'on destine au peuple, & qui contiennent les prédictions superstitieuses & tous les rêves de l'Astrologie judiciaire : celles dont nous parlons n'ont pour objet que la connoissance du ciel, & ne présentent que les résultats des calculs astronomiques. Les Missionnaires Astronomes ne sont les Auteurs d'aucune de ces éphémérides : leur emploi se réduit à revoir le travail des Mathématiciens Chinois, à vérifier leurs calculs, & à réformer les erreurs qui pourroient s'y glisser. Comme les premiers Européens, admis dans le Tribunal d'Astronomie, étoient de la Mission Portugaise qui étoit alors la seule à *Pe-king*, c'est encore cette Mission qui continue aujourd'hui de fournir des Astronomes à cette Académie.

L'observation des éclipses est une des premieres & des

plus importantes fonctions de ce Tribunal. Il faut que l'Empereur soit averti, par une requête, du jour, de l'heure, & de la partie du ciel où l'éclipse aura lieu, & qu'on lui annonce quelle sera sa grandeur & sa durée. Ce compte doit précéder l'éclipse de quelques mois; & comme l'Empire est divisé en Provinces très-étendues, il faut qu'elle soit calculée sur la longitude & la latitude de chaque capitale de ces Provinces. Ces observations, ainsi que le type qui représente l'éclipse, sont gardées par le Tribunal des *Rits* & les *Colao*, qui ont soin de les faire passer dans les Provinces & dans toutes les villes de l'Empire, afin que le phénomene céleste y soit observé avec les formes prescrites.

Astronomie Chinoise.

Voici quel est le cérémonial d'usage en pareille circonstance. Quelques jours avant l'éclipse, le Tribunal des Rits fait afficher en gros caracteres, dans un lieu public de *Pe-king*, l'heure & la minute à laquelle l'éclipse commencera, la partie du ciel où elle sera visible, le temps que l'astre restera dans l'ombre, & le moment où il en sortira. Les Mandarins de tous les ordres sont avertis de se rendre, revêtus des habits & des marques de leurs dignités, dans la cour du Tribunal de l'Astronomie, pour y attendre le moment où le phénomene aura lieu. Tous portent à la main des tables où la figure & les circonstances de l'éclipse sont décrites. Au moment où l'on s'apperçoit que le soleil ou la lune commence à s'obscurcir, tous se jettent à genoux, & frappent la terre du front. Aussi-tôt l'on entend s'élever de toute la ville un bruit épouvantable de tambours & de timbales, reste de l'ancienne persuasion où étoient les Chinois, que par

Astronomie Chinoise.

ce tintamarre ils secouroient l'astre souffrant, & l'empêchoient d'être dévoré par le dragon céleste. Quoique les Grands, les Lettrés, & toutes les personnes instruites, sachent aujourd'hui que les éclipses ne sont que des événemens naturels, ils n'en continuent pas moins à observer leur antique cérémonial, par une suite de l'attachement que la nation conserve toujours pour les anciens usages.

Tandis que les Mandarins restent ainsi prosternés dans cette cour, d'autres, placés à l'Observatoire, examinent avec toute l'attention dont ils sont capables le commencement, le milieu & la fin de l'éclipse, en comparant ce qu'ils observent avec la figure & les circonstances données du phénomene. Ils rédigent ensuite leurs observations, les scelent de leur sceau, & les font remettre à l'Empereur, qui, de son côté, n'a pas apporté moins de soins à observer l'éclipse. Le même cérémonial se pratique dans toute l'étendue de l'Empire.

CHAPITRE V.

Papier, encre, Imprimerie, &c.

Papier, encre, &c.

Les Historiens Chinois rapportent à l'an 105 avant Jésus-Christ la découverte & la premiere fabrication du papier dont on se sert aujourd'hui. Avant cette époque, on écrivoit sur la toile & sur des étoffes de soie. De là vient l'usage encore existant d'écrire sur de grandes pieces de soie les éloges des morts, qu'on suspend à côté

des bieres & qu'on porte dans les cérémonies funéraires, ou des maximes & des ſentences morales dont on orne l'intérieur des appartemens. Plus anciennement, on écrivoit avec un burin ſur des planchettes de bambou, ou même ſur des plaques de métal. Pluſieurs de ces tablettes enfilées & unies enſemble formoient un volume. Enfin, ſous le regne de *Ho-ti*, un Mandarin Chinois imagina une ſorte de papier plus commode. Il prit l'écorce de différens arbres, de vieilles pieces d'étoffes de ſoie & de chanvre, & fit bouillir ces matieres juſqu'à les réduire en une eſpece de bouillie, dont il forma le papier. Peu à peu, l'induſtrie Chinoiſe perfectionna cette découverte, & trouva le ſecret de blanchir, de polir & de donner de l'éclat à différentes eſpeces de papier.

Ces eſpeces ſont aujourd'hui très-variées. Les Chinois tirent la matiere du papier, du roſeau qu'on appelle *bambou*, de l'arbriſſeau qui porte le coton, de l'écorce de l'arbre *Kou-chu*, de celle des mûriers, du chanvre, de la paille de blé & de riz, du parchemin des cocons de vers à ſoie, & de pluſieurs autres ſubſtances, la plupart inconnues en Europe.

Les arbres ou arbuſtes dont on tire parti pour la fabrication du papier, ne fourniſſent que leur écorce; le bambou & le cotonnier ſont les ſeuls dont on emploie juſqu'à la ſubſtance ligneuſe, qu'on parvient à macérer & à réduire en une pâte liquide.

La plupart des papiers Chinois, fabriqués avec des écorces d'arbres, ont le déſavantage d'être ſuſceptibles d'humidité; la pouſſiere s'y attache, & inſenſiblement les vers s'y introduiſent. Pour prévenir la dégradation &

Papier, encre, &c.

la perte des livres, il est nécessaire de les battre & de les exposer souvent au soleil. Le papier fait avec le coton n'est point sujet à ces inconvéniens; il est le plus blanc, le plus beau, le plus en usage, & se conserve aussi long-temps que celui d'Europe.

Ces papiers sont supérieurs aux nôtres par leur poli & leur égalité; le pinceau dont se servent les Chinois ne pourroit se promener librement & former des traits délicats sur une surface tant soit peu raboteuse. Ils l'emportent encore sur ceux d'Europe par la grandeur extraordinaire des feuilles. Il seroit aisé d'obtenir de certaines manufactures des papiers dont les feuilles auroient trente à quarante pieds de longueur.

Pour affermir le papier & l'empêcher de boire, les Chinois lui donnent une teinture d'alun, ce qui le rend ordinairement cassant; mais lorsqu'il n'a point reçu cette préparation, il est aussi souple & aussi flexible que le nôtre, & l'on peut le plier en tout sens, sans craindre qu'il se rompe.

On trouve à l'extrémité d'un des fauxbourgs de *Peking*, un village assez long, uniquement habité par des Ouvriers qui ne subsistent que par le *rhabillage* du vieux papier qu'ils ont l'art de nettoyer, & dont ils forment un papier nouveau. Chacune de leurs maisons est enceinte de murailles bien blanchies avec de la chaux. C'est là qu'ils rassemblent des monceaux énormes de vieux papiers de toute espece: qu'ils soient chargés d'encre, de couleurs, de colle, ou souillés de toute ordure quelconque, peu leur importe. Après avoir fait le triage des papiers fins, ils remplissent de grands paniers plats de tous ces chif-

fons,

fons, & les portent près de l'eau, sur une pente pavée, où ils les lavent avec vigueur; ils les manient, les pétrissent avec les mains, les foulent avec les pieds, jusqu'à ce que toute la crasse & toute l'ordure s'en dégage. Lorsqu'à la suite de cette manipulation, ces vieux papiers ne présentent plus qu'une masse informe, ils la font cuire, la battent de nouveau jusqu'à ce qu'elle soit réduite en consistance de bouillie; alors, à l'aide du châssis, ils enlevent des feuilles, dont ils forment des piles. Ces feuilles sont ordinairement d'une grandeur médiocre. Ils les appliquent encore humides sur les murs blanchis de leurs enclos, où le soleil les seche en peu de temps. Ils les détachent ensuite & les rassemblent.

Papier, encre, &c.

L'encre Chinoise n'est point liquide comme la nôtre; on lui donne la consistance & la forme de tablettes ou de bâtons. L'Histoire rapporte que vers l'an 620 de l'Ere Chrétienne, le Roi de Corée, parmi les présens qu'il envoie annuellement en tribut à l'Empereur de la Chine, lui fit offrir plusieurs pieces d'encre, composées d'un noir de fumée qu'on avoit recueilli de vieux pins brûlés, & où l'on avoit mêlé de la colle de corne de cerf. Cette encre avoit un tel éclat, qu'on l'eût prise pour un véritable vernis. L'industrie Chinoise chercha long-temps à deviner le procédé des Coréens: des essais multipliés furent enfin suivis du succès. On eut une belle encre; mais ce ne fut que vers l'an 900 de J. C. qu'on parvint à lui donner ce degré de perfection qu'elle a toujours conservé depuis.

L'encre de la Chine se fabrique avec le noir qu'on obtient de la fumée de diverses matieres, principalement

Papier, encre, &c.

des pins, ou de l'huile qu'on brûle. On a ſoin d'y ajouter du muſc ou quelques parfums pour corriger l'odeur forte & déſagréable de l'huile. On mêle ces divers ingrédiens juſqu'à ce qu'ils parviennent à la conſiſtance d'une pâte, qu'on diviſe enſuite & qu'on met dans de petits moules de bois. L'intérieur de ces moules eſt délicatement travaillé ; la tablette d'encre en ſort ornée de différentes figures, telles que celles de dragons, d'oiſeaux, d'arbres, de fleurs. Un des côtés eſt preſque toujours ſemé de caracteres élégamment tracés. Les Chinois ont une telle eſtime pour tout ce qui a quelque rapport à l'écriture, que les Ouvriers qui fabriquent leur encre jouiſſent du même préjugé honorable, que nous avons attaché à l'état de nos Gentilshommes Verriers : leur art n'eſt point regardé comme une profeſſion mécanique.

La meilleure & la plus eſtimée des encres de la Chine eſt celle qu'on fabrique dans le diſtrict de *Hoei-tcheou*, ville de la Province de *Kiang-nan*. Aucune autre ne peut lui être comparée. L'art de ſa compoſition eſt un ſecret que les Ouvriers cachent non ſeulement aux étrangers, mais même à leurs concitoyens. On ne connoît que quelques-uns de leurs procédés. Les Fabricans de *Hoei-tcheou* ont leurs maiſons diſtribuées en un grand nombre de petites chambres, où ils entretiennent des lampes allumées depuis le matin juſqu'au ſoir. Chaque chambre eſt diſtinguée par l'eſpece d'huile qu'on y brûle, laquelle produit un noir particulier & une encre différente. Mais le noir de fumée qu'on recueille par le moyen de ces lampes où l'on brûle l'huile, n'eſt guere employé qu'à la compoſition de certaines encres, qui ſont d'un très-grand

Papier, encre, &c.

prix. Pour toutes les autres, dont il se fait une si étonnante consommation à la Chine, on se sert de matieres combustibles plus communes. Les Chinois prétendent que les Fabricans d'*Hoei-tcheou* tirent immédiatement leur noir de fumée de vieux pins, dont les montagnes de leur territoire abondent. Ils ont, dit-on, des fourneaux d'une construction particuliere pour brûler ces pins. De longs canaux conduisent la fumée dans de petites loges bien fermées, & dont tous les parois sont tapissés de feuilles de papier. La fumée, introduite dans ces loges, s'attache de tous côtés aux murs & s'y condense. Au bout de quelque temps, on entre dans ces loges, & l'on enleve tout le noir de fumée qui s'y trouve. On récueille aussi la résine qui sort des pins enflammés, en la faisant couler par d'autres canaux qui sont à fleur de terre.

Quand les Chinois veulent écrire, ils placent sur leur table un petit marbre poli, creusé à l'une de ses extrémités pour contenir un peu d'eau. Ils y trempent leur encre en bâton, & la frottent sur la partie du marbre qui est unie. Selon qu'ils appuient plus ou moins, en frottant leur encre sur le marbre, elle devient plus ou moins noire. Lorsqu'ils ont cessé d'écrire, ils ont le plus grand soin de laver ce marbre, afin de n'y laisser aucun vestige d'encre; la plus légere portion qui en resteroit, suffiroit pour dégrader cette pierre, qui est d'une qualité particuliere. Les pinceaux dont ils se servent sont faits de poils d'animaux; mais plus ordinairement de celui de lapin, qui est très-doux.

L'Imprimerie, si récente en Europe, existe à la Chine depuis un temps immémorial; mais elle differe beaucoup

Papier, encre, &c.

de la nôtre. Le petit nombre de lettres qui composent notre alphabet nous permet de fondre un nombre égal de caracteres mobiles, qui par leur arrangement & leurs diverses combinaisons successives, suffisent pour imprimer de très-gros volumes : la planche rompue d'une premiere feuille peut fournir des caracteres pour en imprimer une seconde. Il n'en est pas de même à la Chine, où les caracteres sont si prodigieusement multipliés : comment parvenir à fondre une suite de soixante à quatre-vingt mille caracteres ? Les Chinois ont trouvé plus commode de graver sur des planches l'ouvrage entier qu'ils veulent imprimer. Voici quels sont leurs procédés dans cette opération. Ils appellent un excellent Ecrivain, qui transcrit l'Ouvrage sur un papier mince & transparent. Le Graveur colle chacune des feuilles sur une planche préparée de bois de pommier, de poirier, ou de tout autre bois dur : avec le burin, il suit les traits de l'écriture, taille en relief les caracteres, & abat tout le bois intermédiaire. Chaque page d'un livre exige une planche particuliere.

Ainsi, l'on voit que la beauté du caractere dépend de la main du copiste, & qu'un livre est bien ou mal imprimé selon qu'on a employé un habile ou médiocre Ecrivain. L'adresse & la précision du Graveur sont si grandes, qu'il rend exactement trait pour trait, & souvent il est difficile de distinguer ce qui est imprimé d'avec ce qui est simplement écrit à la main. Il est clair que cette méthode prévient les fautes typographiques, & dispense de la fastidieuse révision des épreuves.

Un inconvénient de cette maniere d'imprimer est l'ex-

ceſſive multiplication des planches, & l'embarras de les conſerver : à peine une chambre peut-elle contenir toutes celles qui ont ſervi à l'impreſſion d'un ſeul Ouvrage. Mais un avantage marqué que les Libraires de la Chine ont ſur ceux de l'Europe, eſt de pouvoir, à l'aide de cette maniere d'imprimer, ne tirer qu'autant d'exemplaires qu'ils en débitent, & de ne point courir les riſques de ſe ruiner, en ne vendant que la moitié ou le quart d'une édition. D'ailleurs, après le tirage de trente ou quarante mille exemplaires, ces planches peuvent être aiſément retouchées, ou gravées de nouveau, pour ſervir à l'impreſſion d'autres Ouvrages.

Papier, encre, &c.

Les Chinois, au reſte, n'ignorent pas l'uſage de nos caracteres mobiles; ils ont auſſi les leurs, non en fonte, mais en bois. C'eſt avec ces caracteres qu'on corrige tous les trois mois l'*Etat de la Chine*, qui s'imprime à *Pe-king*. On imprime auſſi quelquefois de la même maniere quelques livrets qui ont peu d'étendue.

Dans l'expédition des affaires preſſées de la Cour, lorſqu'il s'agit, par exemple, de promulguer un Edit qui doit être imprimé dans une nuit, on uſe d'un procédé moins long. On couvre une planche de cire jaune; l'Ecrivain, d'une main légere & rapide, y trace les caracteres, & le burin les fixe ſur la planche avec une égale célérité.

L'uſage de nos preſſes n'eſt point connu dans les Imprimeries Chinoiſes : les planches gravées, qui ne ſont que de bois, & le papier, qu'on ne trempe point dans l'eau d'alun, ne pourroient ſupporter cette preſſion. On poſe la planche de niveau, & on la fixe. L'Ouvrier Im-

Papier, encre, &c.

primeur doit avoir deux broſſes : il prend celle qui eſt la plus dure, la trempe légérement dans l'encre, & en frotte la planche, de maniere qu'elle ne ſoit ni trop ni trop peu humectée. Lorſqu'une planche eſt en train, elle peut imprimer de ſuite trois ou quatre feuilles, ſans qu'il ſoit néceſſaire de l'imbiber de nouvelle encre. Lorſque la feuille eſt ajuſtée ſur la planche, l'Ouvrier prend ſa ſeconde broſſe, qui doit être oblongue & douce. Il la promene également ſur toute la feuille, en preſſant un peu pour qu'elle prenne l'encre; il appuie plus ou moins, ſelon qu'il ſent qu'il y a plus ou moins d'encre ſur la planche. Un ſeul homme, avec ſa broſſe, peut ainſi tirer par jour près de dix mille feuilles.

L'encre d'impreſſion eſt une compoſition particuliere; elle eſt liquide, & n'eſt point de la même eſpece que celle qu'on fabrique en bâtons. On n'imprime chaque feuille que d'un côté, parce qu'un papier mince & tranſparent ne pourroit ſupporter une double impreſſion, ſans confondre les caracteres du *recto* & du *verſo*. Ainſi chaque feuillet d'un livre eſt compoſé d'une double feuille qui préſente ſon pli en dehors, & dont l'ouverture ſe trouve du côté du dos, où elle eſt couſue. Il ſuit de là que les livres Chinois ſe rognent ſur le dos, & non du côté de la tranche. La reliure commune conſiſte en un carton gris, aſſez propre; lorſqu'on veut la rendre plus élégante & plus riche, on recouvre ce carton d'un ſatin léger, d'un taffetas à fleurs, ou même d'un brocard d'or & d'argent. La tranche des livres n'eſt ni dorée ni miſe en couleur, comme celle des nôtres.

CHAPITRE VI.

Soieries, porcelaine, verreries de la Chine.

Soieries, porcelaine, &c.

LE riche présent de la soie fut transmis à l'Italie par les mains des Grecs, qui le reçurent des Persans : ceux-ci, d'après le témoignage de d'Herbelot & des Ecrivains Orientaux les plus estimés, tirerent eux-mêmes de la Chine la premiere connoissance du précieux insecte qui donne cette production. La Chine paroît donc avoir été l'ancienne & primitive patrie du ver à soie. L'art de le faire éclore, de l'élever, de tirer parti du duvet qu'il fournit, a été connu dans cet Empire dès la plus haute antiquité: ces soins faisoient l'occupation des premieres Impératrices, qui, entourées de leurs femmes, employoient leurs loisirs à former des tissus, des voiles de soie, réservés pour la cérémonie des grands sacrifices.

La culture du mûrier, l'éducation du ver à soie, la fabrique des étoffes, se sont prodigieusement accrues à la Chine ; ce genre de production y paroît aujourd'hui inépuisable. Outre l'exportation immense qu'en font annuellement la plupart des Nations de l'Asie & de l'Europe, la consommation intérieure seroit seule capable d'étonner l'imagination : l'Empereur, les Princes, les Mandarins, les Lettrés, les femmes, les domestiques des deux sexes, tous ceux, en un mot, qui jouissent d'une médiocre aisance, ne portent que des vêtemens de taffetas, de satin, & autres étoffes de soie. Il n'y a guere

que le petit peuple & les gens de la campagne qui s'habillent de toiles de coton, teintes en bleu.

Soieries, porcelaine, &c.

La ſoie la plus belle & la plus eſtimée de tout l'Empire, eſt celle que fournit la Province de *Tche-kiang.* Les Chinois jugent de ſon degré de bonté par ſa blancheur, par ſa douceur au toucher, & par ſa fineſſe. Il faut, quand on l'achete, prendre garde qu'elle ne ſoit trop humide; il faut encore avoir l'attention d'ouvrir les paquets, parce que le Marchand Chinois, aſſez enclin à tromper, met ſouvent au centre du paquet de groſſes ſoies, d'une qualité bien inférieure à celle qui paroît au dehors. Quelquefois auſſi, pour lui donner un plus bel œil, ils l'apprêtent avec une eau de riz mêlée de chaux qui la brûle, & empêche qu'on ne puiſſe aiſément l'employer, lorſqu'elle eſt tranſportée en Europe. Cette ſoie, lorſqu'elle eſt bien pure, ſe travaille avec la plus grande facilité : un Ouvrier Chinois la dévidera pendant plus d'une heure ſans s'arrêter, c'eſt-à-dire, ſans qu'aucun fil ſe caſſe.

C'eſt dans les manufactures de *Nan-king* que la belle ſoie de *Tche-kiang* eſt miſe en œuvre par les meilleurs Ouvriers de la Chine; c'eſt de là que l'Empereur tire toutes les étoffes deſtinées à ſon uſage, & celles qu'il diſtribue en préſens aux Grands de ſa Cour. Le commerce, ouvert avec l'Aſie & l'Europe, attire auſſi dans les manufactures de Canton un grand nombre d'excellens Ouvriers. Ils ont commencé depuis pluſieurs années à y fabriquer des rubans, des bas, des boutons. La paire de bas de ſoie ne s'y vend qu'un *tael*, ou ſept livres dix ſous.

Les principales étoffes de ſoie que fabriquent les Chinois,

nois, ſont des gazes unies & à fleurs, dont on fait des habits d'été; des damas de toutes les couleurs; des ſatins rayés, des ſatins noirs; des taffetas à gros grains, à fleurs, rayés, jaſpés, percés à jour; du crêpon, des brocards, des pannes, différentes ſortes de velours, & une multitude d'autres étoffes dont les noms ſont inconnus en Europe.

Soieries, porcelaine, &c.

Deux eſpeces particulieres ſont, parmi eux, d'un uſage plus ordinaire. La premiere eſt le *Touan-tſé*, eſpece de ſatin plus fort & moins luſtré que celui qu'on fabrique en Europe. Il eſt tantôt uni, tantôt chargé de deſſins de fleurs, d'arbres, de papillons. La ſeconde eſpece eſt un taffetas qu'on appelle *Tcheou-tſé*, dont on fait des caleçons & des doublures. Le tiſſu en eſt ſerré, & cependant ſi ſouple qu'on peut le chiffonner & le broyer dans la main ſans lui faire contracter aucun pli. On le lave même comme la toile, ſans qu'il perde beaucoup de ſon luſtre. Nous ne parlons pas ici de l'étoffe *Kien-tcheou*, que nous avons déjà fait connoître en décrivant le ver à ſoie ſauvage. (*Voyez page* 434.)

Les Chinois fabriquent des étoffes d'or, mais en petite quantité, parce qu'elles ſont peu en uſage. Ils ne paſſent point l'or par la filiere, comme on fait en Europe, pour le retordre enſuite avec le fil. Ils ſe contentent de dorer de longues feuilles de papier qu'ils découpent en bandes fines & déliées, dont ils ſe ſervent avec une dextérité ſinguliere pour recouvrir & envelopper la ſoie. Ces étoffes ſont très-brillantes lorſqu'elles ſortent des mains de l'Ouvrier; mais leur éclat dure peu: l'air & l'humidité les terniſſent bientôt, & empêchent qu'on ne puiſſe les porter en vêtemens. On ne les emploie que pour les ameublemens.

Soieries, porcelaine, &c.

Les métiers Chinois, les rouets, les dévidoires, & tous les ustensiles qui servent tant à la préparation de la soie qu'à la fabrication des étoffes, sont de la plus grande simplicité. Il seroit trop long de les décrire : un coup-d'œil sur les *figures* peut faire deviner leur usage & les principaux détails de leur composition.

La porcelaine est une autre branche d'industrie & de commerce qui occupe un grand nombre de Chinois. Ce mot *porcelaine* est d'origine Européenne ; chacune des syllabes qui le composent ne peut même être prononcée ni écrite par des Chinois, dont la Langue ne présente aucun de ces sons. Il est probable que nous devons ce nom aux Portugais : cependant le mot *porcellana*, dans leur Langue, ne signifie proprement qu'une *tasse*, une *écuelle*, & eux-mêmes désignent tous les ouvrages de porcelaine sous le nom général de *loça*. La porcelaine s'appelle à la Chine *tsé-ki*.

C'est dans la Province de *Kiang-si*, dans un bourg appelé *King-te-tching*, que se fabrique la plus belle & la plus parfaite porcelaine de l'Empire. Cette célebre bourgade a une lieue & demie de longueur, & l'on assure qu'elle renferme un million d'habitans. (*Voyez sa Description, page* 35.) Des Ouvriers de *King-te-tching*, séduits par l'appât du commerce des Européens, ont aussi établi des manufactures dans les Provinces de *Fo-kien* & de *Canton*. Mais cette porcelaine n'est point estimée. L'Empereur *Kang-hi* lui-même voulut en faire fabriquer à Pe-king sous ses yeux. Il fit venir des Ouvriers avec leurs ustensiles & tous les matériaux nécessaires : on construisit les fourneaux ; mais les ouvrages manquerent. Le bourg du *Kiang-si*

est resté en possession d'envoyer sa belle porcelaine dans toutes les parties du Monde, & même au Japon.

Soieries, porcelaine, &c.

On ne connoît point l'inventeur de la porcelaine; on ignore si on la doit au hasard ou à des tentatives réfléchies; on ne peut même déterminer avec précision quelle est son antiquité. Tout ce qu'on sait, d'après les Annales de *Feou-leang*, ville dans le district de laquelle se trouve *King-te-tching*, c'est que depuis l'an 442 de notre Ere, les Ouvriers de ce bourg ont toujours fourni la porcelaine aux Empereurs, & qu'un ou deux Mandarins, envoyés par la Cour, présidoient à ce travail. On pense cependant que son invention remonte fort au delà de cette époque.

Nous devons au P. d'Entrecolles une lettre très-détaillée sur la fabrication de la porcelaine Chinoise. Ce Missionnaire avoit une église à *King-te-tching* même, & parmi ses Néophytes il comptoit un grand nombre d'Ouvriers employés dans les manufactures. C'est d'eux qu'il a tiré la connoissance des procédés Chinois, & l'explication de quantité de détails dont il ne pouvoit s'instruire par lui-même. Il a de plus fait une étude particuliere des principaux Ouvrages qui traitent de la porcelaine. C'est d'après lui que nous allons en parler; nous abrégerons cependant les détails, & nous nous bornerons à donner seulement un apperçu des manipulations Chinoises.

En décrivant les terres & les minéraux de la Chine, nous avons fait connoître le *Pe-tun-tse* & le *Kao-lin*, dont le mélange combiné donne la belle pâte de porcelaine. (*Voyez page* 310.) A ces deux élémens principaux, il faut joindre l'huile ou vernis qui donne à la porcelaine

Soieries, porcelaine, &c.

sa blancheur & son éclat. Cette huile est une substance blanchâtre & liquide, qu'on tire de la même espece de pierre dont on fait les *Pe-tun-tse* ; mais on fait choix de celle qui est la plus blanche, & dont les taches sont les plus vertes. On obtient cette huile en donnant à la pierre les mêmes préparations dont on fait usage pour faire les *Pe-tun-tse* : on lave la pierre, on la pulvérise, on épure son résidu qui offre une espece de crême. Sur cent livres de cette crême, on jette une livre de *Che-kao*, minéral qui ressemble à l'alun, & qu'on a pilé après l'avoir fait rougir au feu. Cet alun est une sorte de présure qui donne de la consistance à l'huile, qu'on a soin cependant de maintenir dans un état de fluidité.

Cette huile de pierre, ainsi préparée, ne s'emploie jamais seule : il faut y mêler encore une autre huile, extraite de cendres de chaux & de fougere, sur cent livres desquelles on a jeté aussi une livre de *Che-kao*. Quand on mélange ces deux huiles, il faut qu'elles soient également épaisses : pour s'en assurer, on plonge dans l'une & dans l'autre des carreaux de *Pe-tun-tse*, & l'on juge, en les retirant, si l'épaississement est égal sur leurs surfaces. Quant à la proportion des doses, l'usage le plus suivi est de mêler dix mesures d'huile de pierre avec une mesure de l'huile faite de cendres de chaux & de fougere.

Nous connoissons déjà le *Pe-tun-tse*, le *Kao-lin*, & l'huile ou vernis dont on recouvre la porcelaine. Expliquons maintenant comment elle-même se forme & se façonne. Toutes les manipulations qui précedent la cuisson, s'exécutent dans les endroits les moins fréquentés de

King-te-tching. Là, dans une enceinte ſpacieuſe de murailles, on bâtit de vaſtes appentis, où l'on voit, étage ſur étage, un grand nombre d'urnes de terre. C'eſt dans cette enceinte que demeurent & travaillent une infinité d'Ouvriers, qui ont chacun leur tâche marquée. Une piece de porcelaine, avant d'en ſortir pour être portée au fourneau, paſſe par les mains de plus de vingt perſonnes, & tout cela s'exécute ſans confuſion. *Soieries, porcelaine, &c.*

Le premier travail conſiſte à purifier de nouveau le *Pe-tun-tſe* & le *Kao-lin*. On procede enſuite au mélange de ces deux matieres. On met autant de *Kao-lin* que de *Pe-tun-tſe*, pour les porcelaines fines; pour les moyennes, on emploie quatre parts de *Kao-lin* ſur ſix de *Pe-tun-tſe*. Le moins qu'on en mette eſt une partie de *Kao-lin* ſur trois de *Pe-tun-tſe*.

Ce mélange fini, on jette cette maſſe dans un large creux, bien pavé & cimenté de toutes parts, puis on la foule, & on la pétrit juſqu'à ce qu'elle ſe durciſſe. Ce travail eſt d'autant plus rude qu'il doit être continu; s'il étoit interrompu, tous les autres Ouvriers reſteroient dans l'inaction. On détache de cette maſſe, ainſi préparée, différens morceaux qu'on étend ſur de larges ardoiſes, ſur leſquelles on les pétrit & on les roule dans tous les ſens, en obſervant ſoigneuſement qu'il ne s'y trouve aucun vide, ou qu'il ne s'y mêle aucun corps étranger. Un cheveu, un grain de ſable perdroit tout l'ouvrage. Faute de bien façonner cette pâte, la porcelaine ſe fêle, éclate, coule & ſe déjette. La perfection des pieces dépend de ce premier travail.

Tous les ouvrages unis ſe façonnent ſur la roue. Quand

Soieries, porcelaine, &c.

une taſſe en ſort, elle n'eſt qu'une eſpece de calotte. L'Ouvrier lui donne d'abord le diametre & la hauteur qu'elle doit avoir, & elle ſort de ſes mains preſque auſſi-tôt qu'il l'a reçue. Il eſt forcé d'uſer de vîteſſe, puiſqu'on ne lui paye que trois deniers par planche, & chaque planche eſt garnie de vingt-ſix pieces. Cette taſſe eſt reçue par un ſecond Ouvrier qui l'aſſeoit ſur ſa baſe. Peu après, elle eſt livrée à un troiſieme, qui l'applique ſur ſon moule & lui en imprime la forme; en retirant la taſſe de deſſus le moule, il faut la tourner doucement ſur ce même moule, ſans la preſſer plus d'un côté que de l'autre; ſans quoi elle ſe boſſele ou ſe déjette. Un quartieme Ouvrier polit cette taſſe avec le ciſeau, ſur-tout vers les bords, & en diminue l'épaiſſeur autant qu'il eſt néceſſaire pour lui donner de la tranſparence. Enfin, après avoir paſſé par toutes les mains deſtinées à lui donner ſes divers ornemens, elle eſt reçue, quand elle eſt ſeche, par un dernier Ouvrier, qui en creuſe le pied avec le ciſeau. Il eſt étonnant de voir avec quelle célérité & quelle adreſſe ces Ouvriers ſe tranſmettent ces vaſes les uns aux autres. On aſſure qu'une piece de porcelaine cuite doit paſſer par les mains de ſoixante-dix perſonnes.

Les grands ouvrages s'exécutent par parties, qu'on travaille ſéparément. Lorſque toutes ces pieces de rapport ſont achevées & preſque ſeches, on les unit & on les cimente avec la matiere même de la porcelaine, délayée dans l'eau. Quelque temps après, on polit avec le couteau, en dedans & au dehors du vaſe, la ligne de réunion, qui, bientôt couverte du vernis, diſparoît & n'eſt

Soieries, porcelaine, &c.

plus ſenſible. C'eſt ainſi qu'on adapte aux pieces des anſes, des anneaux, & autres parties ſemblables. Ceci regarde ſpécialement la porcelaine qu'on façonne ſur des moules ou qu'on modele entre les mains; tels ſont les ouvrages cannelés, les groteſques, les figures d'arbres, d'animaux, d'idoles, les buſtes que les Européens commandent. Ces divers morceaux ſe forment de quatre ou cinq pieces qu'on réunit, & qu'on perfectionne enſuite avec des inſtrumens propres à creuſer, à polir, & à rechercher les différens traits que le moule a rendu peu ſenſibles. Quant aux fleurs & aux ornemens qui n'ont point de relief, on les grave avec l'empreinte d'un cachet. On fixe auſſi aux pieces de porcelaine des ornemens en relief tout préparés, à peu près de la même maniere qu'on applique une broderie ſur un habit.

Lorſqu'une piece de porcelaine eſt façonnée, elle paſſe entre les mains des Peintres. Ces *Hoa-pei*, ou Peintres en porcelaine, ne ſont guere moins gueux que les autres Ouvriers: ils n'ont aucun principe & ne connoiſſent aucune des regles de l'art du deſſin. Toute leur ſcience n'eſt qu'une certaine routine, aidée d'un tour d'imagination aſſez bizarre. Quelques-uns cependant réuſſiſſent à peindre avec aſſez de goût des fleurs, des animaux, des payſages, tant ſur les porcelaines que ſur le papier des éventails & la gaze des lanternes. Le travail de la peinture, dans les ateliers dont nous parlons, eſt partagé entre un grand nombre d'Ouvriers. L'un eſt uniquement chargé de tracer le premier cercle coloré qu'on voit près des bords du vaſe; l'autre deſſine des fleurs, que peint un troiſieme: celui-ci eſt pour les eaux, les montagnes; celui-là, pour

Soieries, porcelaine, &c.

les oiſeaux & les autres animaux. Les figures humaines ſont ordinairement les plus maltraitées.

La Chine a des porcelaines peintes de toutes les eſpeces de couleurs; mais la plus grande partie de celles qu'on tranſporte en Europe ſont d'un bleu vif ſur un fond blanc. Les porcelaines entiérement rouges ſont très-eſtimées, & coutent extrêmement cher, lorſqu'elles ſont ſans défaut. Celles-ci ſont de deux ſortes; les unes d'un rouge à l'huile, uniformément appliqué, & qu'on nomme *Yeou-li-hong*; les autres d'un rouge ſoufflé, *Tchoui-hong.* Cette derniere maniere de colorer s'exécute à l'aide d'un chalumeau. On a du rouge tout préparé; on prend un tuyau dont une des ouvertures eſt couverte d'une gaze fort ſerrée; on applique doucement l'ouverture du tuyau ſur la couleur dont la gaze ſe charge, & l'on ſouffle enſuite dans le chalumeau contre la porcelaine, qui ſe trouve bientôt toute ſemée de petits points rouges. Cette porcelaine eſt d'autant plus chere, qu'il eſt rare qu'elle réuſſiſſe. On eſt plus sûr du ſuccès lorſqu'on ſouffle le bleu. On ſe ſert auſſi quelquefois du même procédé pour ſouffler le vernis, lorſque certaines circonſtances ne permettent pas de l'appliquer autrement. Par exemple, on exécuta pour l'Empereur des ouvrages en porcelaine qui étoient ſi frêles & ſi délicats, qu'ils ne pouvoient repoſer que ſur un duvet de coton; & comme il n'étoit pas poſſible de les plonger dans le vernis, parce qu'il eût fallu les toucher avec la main, on eut recours à l'expédient de ſouffler le vernis, & l'on en couvrit ainſi toutes les pieces.

La porcelaine noire, appelée *Ou-mien*, a un genre de beauté

beauté qui la fait aussi rechercher par les Connoisseurs. Ce noir est plombé, & semblable à celui de nos miroirs ardens. L'or qu'on mêle à cette couleur donne un nouvel éclat aux ouvrages de cette espece. On donne la couleur noire à la porcelaine lorsqu'elle est seche ; & pour cela, on mêle trois onces d'azur avec sept onces d'huile de pierre ordinaire. L'expérience peut faire varier les doses, selon qu'on veut obtenir un noir plus ou moins foncé. Lorsque cette couleur est seche, on cuit la porcelaine ; ensuite on y applique l'or, & on la recuit de nouveau dans un fourneau particulier. On a essayé de peindre en noir quelques vases de porcelaine avec l'encre de la Chine ; mais cette tentative n'a été suivie d'aucun succès. En sortant du fourneau, la porcelaine s'est retrouvée très-blanche. Comme les parties de ce noir n'ont pas assez de corps, elles s'étoient sans doute dissipées par l'action du feu, ou plutôt elles n'avoient pas eu la force de pénétrer la couche du vernis.

Soieries, porcelaine, &c.

Le *Tsou-yeou*, qui est une huile faite de cailloux blancs, a la propriété particuliere de faire appercevoir, sur les pieces de porcelaine auxquelles on l'applique, une infinité de veines en tout sens : de loin, on prendroit ces vases pour de la porcelaine brisée, dont toutes les pieces restent en place. La couleur que donne cette huile, est un blanc un peu cendré. Si on l'applique sur une porcelaine entiérement azurée, celle-ci paroîtra également toute coupée & semée de veines. Cette espece de porcelaine est appelée *Tsoui ki*.

On fabrique à la Chine des vases percés à jour, & qui offrent le tissu découpé d'une dentelle très-légere. Au milieu est une coupe propre à contenir la liqueur,

Soieries, porcelaine, &c.

& cette coupe ne fait qu'un même corps avec la dentelle. Les Ouvriers Chinois avoient autrefois le secret de faire une porcelaine plus singuliere encore : ils peignoient sur les parois d'un vase, des poissons, des insectes, ou d'autres animaux, qu'on n'appercevoit que lorsque la porcelaine étoit remplie de quelque liqueur. Ce secret s'est perdu en partie ; voici cependant quelques-uns des procédés dont le souvenir s'est conservé. La porcelaine qu'on veut peindre de cette maniere doit être très-mince : lorsqu'elle est seche, on applique la couleur un peu épaisse, non en dehors, selon la pratique ordinaire, mais en dedans & sur les côtés. On y peint communément des poissons, comme plus analogues avec l'eau dont on remplit le vase. Lorsque la couleur a bien séché, on la recouvre d'une légere couche d'une espece de colle, faite de la terre même de la porcelaine. Cette couche serre l'azur, qui se trouve ainsi renfermé entre deux lames de terre. Quand la couche est seche, on jette de l'huile dans l'intérieur du vase ; & quelque temps après, on le met sur le moule & au tour. Comme cette piece de porcelaine a reçu de la consistance & du corps par le dedans, on la rend par dehors aussi mince qu'il est possible, sans cependant pénétrer jusqu'à la couleur ; ensuite on plonge dans l'huile le dehors de la porcelaine, &, lorsqu'elle est seche, on la cuit dans le fourneau ordinaire. L'art de fabriquer ces vases exige des soins délicats & une dextérité que les Chinois n'ont peut-être plus aujourd'hui. Ils font néanmoins de temps en temps quelques tentatives pour retrouver le secret de cette peinture magique ; mais ils n'obtiennent que des succès très-imparfaits. Cette por-

celaine eſt connue ſous le nom de *Kia-tſing*, *azur mis en preſſe*.

Soieries, porcelaine, &c.

Quand les Chinois veulent appliquer l'or, ils le broyent & le laiſſent diſſoudre au fond d'une porcelaine, juſqu'à ce qu'ils apperçoivent au deſſous de l'eau un petit ciel d'or. On le laiſſe ſécher, & lorſqu'on veut l'employer, on le diſſout par partie dans une quantité ſuffiſante d'eau gommée. On mêle trois parties de céruſe dans trente parties d'or, & on l'applique de la même maniere que les autres couleurs.

Lorſque la porcelaine a reçu ſa forme, ſon vernis, ſes couleurs, & tous les ornemens qu'on a voulu lui donner, on la tranſporte du laboratoire au fourneau, qui ſe trouve quelquefois à une autre extrémité de *King-te-tching*. Le porteur place ſur chacune de ſes épaules une planche longue & étroite, ſur laquelle ſont rangées les pieces de porcelaine. Chargé de ces frêles ouvrages, il traverſe avec une agilité ſurprenante les rues les plus tumultueuſes & les plus embarraſſées du bourg, ſans qu'il lui arrive de perdre ſon équilibre, malgré les mouvemens qu'il ſe donne pour eſquiver & prévenir les chocs. Le travail du fourneau exige de nouveaux ſoins, non moins compliqués que les premiers. Dans une eſpece de veſtibule qui le précede, on apperçoit d'abord des tas de caiſſes & d'étuis faits de terre, deſtinés à renfermer la porcelaine. Chaque piece, pour peu qu'elle ſoit conſidérable, a ſon étui; & l'Ouvrier Chinois imite, par ce procédé, celui de la Nature, qui, pour conduire les fruits à une juſte maturité, les revêt d'une enveloppe, qui les dé-

Soieries, porcelaine, &c.

ſende ou de la trop vive ardeur du ſoleil pendant le jour, ou de la fraîcheur de l'air pendant la nuit.

Au fond de ces caiſſes eſt une couche de gravier fin, qu'on recouvre de pouſſiere de *Kao-lin*, afin que le ſable ne s'attache pas trop au pied du vaſe : on le place ſur ce lit de ſable qu'on preſſe un peu, pour lui faire prendre la forme du fond de la porcelaine, laquelle ne touche point aux parois de ſon étui. Le haut de cet étui n'a point de couvercle : un ſecond étui, pareillement garni de ſa porcelaine, s'enchâſſe dans le premier, de telle ſorte qu'il le ferme entiérement, ſans toucher à la porcelaine qui eſt au deſſous ; & c'eſt ainſi qu'on remplit le fourneau de hautes piles de caiſſes, qui défendent les ouvrages qu'elles contiennent de l'action directe du feu.

Quant aux petites pieces de porcelaine, telles que ſont les taſſes à thé, on les renferme dans des caiſſes communes, qui ont un tiers de pied en hauteur. Chaque piece eſt poſée ſur une ſoucoupe de terre de l'épaiſſeur de deux écus & de la largeur de ſon pied. Ces petites baſes ſont auſſi ſemées de pouſſiere de *Kao-lin*. Quand ces caiſſes ſont un peu larges, on ne met point de porcelaine au milieu, parce qu'elle ſe trouveroit trop éloignée des côtés, & par-là même de l'action du feu.

Toutes ces piles de caiſſes ſe placent dans le fourneau ſur un demi-pied de gros gravier : celles qui occupent le milieu ont au moins ſept pieds de hauteur. Les deux caiſſes qui ſont au bas de chaque colonne reſtent vides, parce que le feu n'agit que foiblement ſur elles, & que

le gravier les couvre en partie. Par la même raiſon, on ne remplit point la caiſſe qui ſe trouve placée au haut de chaque pile. Les colonnes qui renferment la plus fine porcelaine, occupent le milieu du fourneau ; on place dans le fond celle qui l'eſt moins, & à l'entrée toutes les pieces qui ont plus de corps & qui ſont fortes en couleur. *Soieries, porcelaine, &c.*

Ces différentes piles ſont diſpoſées dans le fourneau fort près les unes des autres ; elles ſe ſoutiennent mutuellement par des morceaux de terre qui les lient en haut, en bas, vers le milieu, de ſorte cependant que la flamme ait un libre paſſage pour s'inſinuer par-tout, & envelopper également toutes les piles.

Les fourneaux où l'on cuit la porcelaine ſont précédés d'un aſſez long veſtibule, qui conduit l'air, & fait, en quelque ſorte, l'office de ſoufflet. Il ſert aux mêmes uſages que l'arche des Verreries. » Ces fourneaux, dit le Pere » d'Entrecolles, ſont préſentement plus grands qu'ils n'é- » toient autrefois : ils n'avoient alors que ſix pieds de » hauteur & de largeur ; maintenant ils ſont hauts de » deux braſſes, & ont près de quatre braſſes de pro- » fondeur. La voûte eſt aſſez épaiſſe pour qu'on puiſſe » marcher deſſus ſans qu'on ſoit incommodé du feu. » Cette voûte n'eſt en dedans ni plate, ni formée en » pointe ; elle va en s'alongeant, & elle ſe rétrécit à me- » ſure qu'elle approche du grand ſoupirail qui eſt à l'ex- » trémité, & par où ſortent les tourbillons de flamme » & de fumée. Outre cette gorge, le fourneau a ſur » ſa tête cinq petites ouvertures qui en ſont comme » les yeux : on les couvre de quelques pots caſſés, de

Soieries, porcelaine, &c.

» de telle ſorte pourtant qu'ils ſoulagent l'air & le feu » du fourneau. C'eſt par ces yeux qu'on juge ſi la porcelaine eſt cuite : on découvre l'œil qui eſt un peu » devant le grand ſoupirail, & avec une pincette de fer » l'on ouvre une des caiſſes. La porcelaine eſt en état, » quand on voit un feu clair dans le fourneau, quand » toutes les caiſſes ſont embraſées, & ſur-tout quand » les couleurs paroiſſent avec tout leur éclat. Alors on » diſcontinue le feu, & l'on acheve de murer, pour » quelque temps, la porte du fourneau. Ce fourneau a » dans toute ſa largeur un foyer profond & large d'un » ou deux pieds; on le paſſe ſur une planche, pour entrer dans la capacité du fourneau & y ranger la porcelaine. Quand on a allumé le feu du foyer, on mure » auſſi-tôt la porte, n'y laiſſant que l'ouverture néceſſaire pour y jeter des quartiers de gros bois, longs » d'un pied, mais aſſez étroits. On chauffe d'abord le » fourneau pendant un jour & une nuit; enſuite deux » hommes qui ſe relevent, ne ceſſent d'y jeter du bois. » On en brûle communément pour une fournée juſqu'à » cent quatre-vingts charges. A en juger par ce que dit » un Auteur Chinois, cette quantité ne devroit pas être » ſuffiſante; il aſſure qu'anciennement on brûloit deux » cent quarante charges de bois, & vingt de plus, ſi » le temps étoit pluvieux, bien qu'alors les fourneaux » fuſſent moins grands de la moitié que ceux-ci. On y » entretenoit d'abord un petit feu pendant ſept jours & » ſept nuits : le huitieme jour, on faiſoit un feu très-ardent; & il eſt à remarquer que les caiſſes de la petite porcelaine étoient déjà cuites à part, avant que

» d'entrer dans le fourneau. Auſſi faut-il avouer que l'ancienne porcelaine avoit bien plus de corps que la moderne. On obſervoit encore une choſe qui ſe néglige aujourd'hui : quand il n'y avoit plus de feu dans le fourneau, on ne démuroit la porte qu'après dix jours pour les grandes porcelaines, & après cinq jours pour les petites : maintenant on differe à la vérité de quelques jours à ouvrir le fourneau, & à en retirer les grandes pieces de porcelaine ; car ſans cette précaution elles éclateroient ; mais pour ce qui eſt des petites, ſi le feu a été éteint à l'entrée de la nuit, on les retire dès le lendemain. Le deſſein apparemment eſt d'épargner le bois pour une ſeconde fournée. Comme la porcelaine eſt brûlante, l'Ouvrier qui la retire s'aide, pour la prendre, de longues écharpes pendues à ſon cou «.

Soieries, porcelaine, &c.

Pluſieurs cauſes concourent à rendre la belle porcelaine de la Chine très-chere en Europe : outre le gain conſidérable des Marchands qui vont la chercher, & celui que font ſur eux leurs Commiſſionnaires Chinois, il eſt rare qu'une fournée réuſſiſſe complétement. Il arrive même quelquefois qu'elle eſt entiérement perdue, & qu'en ouvrant le fourneau, on trouve les porcelaines & les caiſſes réduites en une maſſe informe, auſſi dure qu'un rocher. Un trop grand feu, ou des caiſſes mal conditionnées, ſuffiſent pour gâter tout l'ouvrage. Il eſt d'autant plus difficile de parvenir à régler le feu, que la nature du temps change en un inſtant ſon action, la qualité du ſujet ſur lequel il agit, & celle du bois qui l'entretient. D'ailleurs, la porcelaine qu'on tranſporte en Europe eſt preſque toujours faite d'après des modeles nouveaux, qu'il eſt

Soieries, porcelaine, &c.

plus difficile d'exécuter. Il suffit qu'elle offre quelques défauts, pour que le Marchand Européen la rejette, & elle reste entre les mains de l'Ouvrier Chinois, qui ne peut s'en défaire, parce qu'elle n'est pas selon le goût de sa Nation : il est alors nécessaire que les pieces que l'Européen emporte payent pour celles qu'il n'a point agréées.

Il ne faut pas croire que l'Ouvrier Chinois puisse exécuter tous les modeles qu'on lui propose. Quelques-uns rencontrent des obstacles insurmontables, tandis qu'on voit sortir du fourneau d'autres ouvrages si extraordinaires, qu'un Européen en eût jugé l'exécution impossible. Le P. d'Entrecolles cite, par exemple, une grosse lanterne de porcelaine qui étoit d'une seule piece, au travers de laquelle un flambeau éclairoit toute une chambre. Cette piece avoit été commandée par le Prince héritier. Ce même Prince commanda en même temps divers instrumens de musique, entre autres une espece de petite orgue, appelée *Tseng*, composée de quatorze tuyaux, & qui a près d'un pied de hauteur. On y travailla sans succès. On réussit mieux à fabriquer des flûtes douces, des flageolets, & un autre instrument, qu'on nomme *Yun-lo*, composé de diverses petites plaques rondes, un peu concaves, qui rendent chacune un son particulier. Ce ne fut qu'après des essais multipliés, qu'on parvint à découvrir l'épaisseur & le degré de cuisson convenables pour obtenir tous les tons nécessaires à un accord. Le pere de l'Empereur *Kang-hi* avoit ordonné qu'on exécutât des urnes de trois pieds & demi de diametre sur deux pieds & demi de hauteur ; le fond devoit être épais d'un demi-

demi-pied, & les parois d'un tiers de pied. Ces ouvrages devoient probablement ſervir ou pour le bain ou pour contenir de petits poiſſons dorés. On y travailla pendant trois ans, & l'on fit juſqu'à deux cents urnes, ſans qu'une ſeule réuſsît & pût être préſentée au Monarque. Ce même Prince commanda, pour orner des devants de galerie ouverte, des plaques qui devoient avoir trois pieds de haut, deux pieds & demi de large, & un demi-pied d'épaiſſeur. On fit d'inutiles efforts pour exécuter ces plaques, & les Mandarins de *King-te-tching* préſenterent une Requête à l'Empereur pour le ſupplier de faire ceſſer ce travail.

Soieries, porcelaine, &c.

Les magots, les groteſques, les figures d'animaux, ſont les ſujets que les Ouvriers Chinois entreprennent avec le plus de ſuccès. Ils exécutent des canards & des tortues qui flottent ſur l'eau. Le P. d'Entrecolles parle d'un chat de porcelaine, parfaitement imité : on plaçoit dans ſa tête une lampe dont la flamme formoit ſes deux yeux, & l'effet de cette figure étoit tel, que les rats pendant la nuit en paroiſſoient épouvantés.

Les Chinois partagent leur porcelaine en pluſieurs claſſes, ſelon ſes divers degrés de fineſſe & de beauté. Toute celle de la premiere eſt réſervée pour l'Empereur. Si quelques-uns de ces ouvrages paſſent dans le public, c'eſt qu'ils ont des taches & des imperfections qui les ont fait juger indignes d'être offerts au Souverain. Parmi les porcelaines deſtinées pour l'Empereur, il en eſt cependant d'une qualité inférieure ; mais celles-ci ne ſont point pour ſon uſage ; on les réſerve pour être diſtribuées en préſens, que preſcrit l'étiquette. On voit qu'il doit être

Soieries, porcelaine, &c.

assez douteux qu'on ait jamais vu en Europe la grande & belle porcelaine de la Chine : les Missionnaires assurent du moins qu'on n'en vend point de ce genre à *Canton*. Au reste, les Chinois font cas de la porcelaine de Saxe, & plus encore de celle qui sort des manufactures de France.

L'usage du verre est très-ancien à la Chine. Les *grandes Annales* rapportent qu'au commencement du troisieme siecle, le Roi de *Ta-tsin* envoya à l'Empereur *Tai-tsou*, *des présens très-considérables en verres de toutes les couleurs, & quelques années après, un Verrier qui avoit l'art de changer au feu des cailloux en cristal, & qui en apprit le secret à des disciples ; ce qui acquit beaucoup de gloire à ceux qui étoient venus & qui viennent de l'Occident*. La partie des Annales où se trouve la remarque que nous venons de citer, a été écrite dans le septieme siecle. Cependant l'attention peu suivie qu'on a donnée aux verreries, leur dépérissement, leur restauration à diverses époques, semblent annoncer que les Chinois n'ont jamais attaché beaucoup d'importance à la fabrication du verre, qu'ils ont plutôt regardé comme un objet de luxe que d'utilité. Ils admirent le travail de nos cristaux d'Europe, mais ils préferent leur porcelaine, qui est moins fragile, d'un usage plus étendu, & qui supporte les liqueurs chaudes. Leurs Ecrivains même ont toujours témoigné le peu de cas qu'ils faisoient de cette matiere, lorsqu'ils ont eu occasion de parler des perles fausses, des miroirs, des globes célestes, des vitres, des paravents, & des grands vases qu'on fabriquoit sous la dynastie des *Han*. Nous remarquerons, au sujet de ces miroirs, qu'il est dit qu'*on*

employoit pour les faire des cailloux & des matieres tirées de la mer, qu'on avoit réduites en cendre, & que le feu, qui ne suffisoit pas pour fondre l'or, ne pouvoit pas non plus fondre ces miroirs. On a conservé le souvenir d'un vase de verre présenté à l'Empereur *Tai-tsou*, qui monta sur le trône en 627; ce vase étoit, dit-on, d'une si énorme grandeur, qu'*un mulet auroit pu y entrer comme un cousin dans une cruche*, & qu'on ne put le transporter au palais qu'en le suspendant dans un filet, attaché à quatre voitures.

Soieries, porcelaine, &c.

Les Empereurs de la dynastie régnante pensent à peu près comme leurs prédécesseurs sur le peu d'importance des verreries. Il en existe cependant encore une à *Peking*, entretenue aux frais de l'Empereur, & où l'on exécute chaque année un certain nombre de vases & de morceaux, qui exigent d'autant plus de travail qu'aucune piece n'est soufflée. Mais cette manufacture, comme beaucoup d'autres ateliers, n'est regardée que comme un établissement de faste, un attirail de Cour, uniquement destiné à retracer la magnificence Impériale. Cette indifférence dédaigneuse pour le verre annonce combien les idées Chinoises sont encore aujourd'hui éloignées de celles de l'Europe.



CHAPITRE VII.

Médecine.

Médecine.

L'ÉTUDE de la Médecine, chez les Chinois, eſt auſſi ancienne que la fondation de leur Empire. Jamais leurs Médecins ne furent ni grands Anatomiſtes, ni Phyſiciens profonds. Cependant ils ont fait, à certains égards, des progrès capables d'étonner nos plus habiles Médecins d'Europe.

La chaleur vitale, & l'humide radical, voilà, diſent-ils, les deux principes naturels de la vie; le ſang & les eſprits en ſont les véhicules. Ces deux principes réſident dans toutes les parties principales du corps : ils y entretiennent la vie & la vigueur. C'eſt dans le cœur, dans le foie, dans la rate, dans les poumons, & dans les deux reins, qu'ils établiſſent le ſiége de l'humide radical. Ils placent la chaleur vitale dans les inteſtins, qu'ils portent de même au nombre de ſix. C'eſt de ces différens ſiéges que la chaleur vitale & l'humide radical paſſent dans les autres parties du corps, par le moyen des eſprits & du ſang. Les Médecins de la Chine ſuppoſent encore, dit le P. du Halde, » que le corps eſt, au moyen des nerfs, des » muſcles, des veines & des arteres, comme une eſpece » de luth, ou d'inſtrument harmonique, dont les parties » rendent divers ſons, ou plutôt ont une eſpece de tem- » pérament qui leur eſt propre, à raiſon de leur figure, » de leur ſituation, & de leurs divers uſages; & que c'eſt

» par le moyen des pouls différens, qui sont comme les » sons divers, & les diverses touches de ces instrumens, » que l'on peut juger infailliblement de leurs dispositions; » de même qu'une corde plus ou moins tendue, touchée » en un lieu ou en un autre, d'une maniere ou plus » forte ou plus foible, rend des sons différens & fait » connoître si elle est trop tendue ou trop lâche «.

Médecine.

Ils supposent, en un mot, entre toutes les parties du corps humain, d'une part des ascendances, de l'autre des correspondances qui forment la base de leur systême médicinal. Ils prétendent juger de l'état du malade, & du genre de sa maladie, par la couleur de son visage, par celle de ses yeux, à l'inspection de sa langue, de ses narines, de ses oreilles, & d'après le son de sa voix : mais c'est sur-tout d'après la connoissance du pouls qu'ils fondent leurs pronostics les plus assurés. Leur théorie sur la pulsation est très-étendue : elle varie selon les cas. Un de leurs anciens Médecins en a laissé un Traité complet, qui leur sert encore de regle aujourd'hui. Ce Traité fut composé environ deux siecles avant l'Ere chrétienne; & il paroît certain que les Chinois connoissoient la circulation du sang antérieurement à toutes les Nations de l'Europe.

Un Médecin Chinois est-il appelé chez un malade? Il appuie d'abord le bras de celui-ci sur un oreiller, lui applique ensuite les quatre doigts le long de l'artere, tantôt mollement, tantôt avec force. Il emploie un temps considérable à examiner les battemens, à démêler leurs différences. C'est d'après le mouvement du pouls plus ou moins vif, plus plein ou plus foible, plus uniforme ou moins régulier, qu'ils découvrent la source du mal, &

Médecine.

que, ſans interroger le malade, ils lui diſent dans quelle partie du corps il ſent de la douleur, laquelle de ces parties eſt attaquée, ou l'eſt le plus dangereuſement. Ils lui annoncent auſſi dans quel temps, & comment finira ſa maladie.

Cette préciſion tendroit à faire croire qu'ils ont, en Anatomie, plus de connoiſſances qu'on ne le ſuppoſe en Europe. Il eſt vrai qu'ils ne diſſequent jamais, qu'ils n'ouvrent même jamais les cadavres; mais s'ils négligent l'étude de la Nature morte, qui laiſſera toujours beaucoup à deviner, ils paroiſſent avoir étudié longuement, profondément & utilement la Nature vivante. Elle peut elle-même n'être pas toujours impénétrable à trente ſiecles d'obſervations. Les Egyptiens ne permettoient point l'ouverture des corps morts; & ce fut toutefois dans leurs Livres ſacrés qu'Hippocrate puiſa preſque toute ſa doctrine.

La Médecine des Chinois eſt preſque totalement empirique. Ils ont la plus grande confiance dans leurs ſimples, qui, en effet, ont des vertus particulieres : mais l'habileté conſiſte à les bien connoître, à ſavoir les adminiſtrer à propos.

C'eſt encore avec des ſimples & quelques fruits, que les Médecins Chinois compoſent la plupart de leurs cordiaux. Ils les regardent comme néceſſaires pour extirper le mal juſqu'à ſa racine. Au ſurplus, ils preſcrivent une diete rigoureuſe dans le fort de la maladie, & interdiſent totalement l'uſage de l'eau crue au malade.

Leur Herbier eſt fort étendu, &, s'il faut les en croire, très-réguliérement claſſé. Le principal Ouvrage qui embraſſe cette matiere, & qu'on nomme vulgairement l'*Her-*

bier Chinois, eſt diviſé en cinquante-deux Livres. C'eſt l'Empereur *Chin-nong* qui a le premier écrit ſur le nombre & la qualité des plantes médicinales. C'eſt lui que les Chinois regardent comme l'inventeur de la Médecine parmi eux. Son Ouvrage a été, en grande partie, fondu dans l'Herbier général qu'on vient de citer. *Médecine.*

Le *Gin-ſeng* eſt regardé par les Médecins Chinois, comme une plante du premier ordre, comme la plante par excellence. On lui attribue, parmi une foule d'autres propriétés, celles d'entretenir l'embonpoint, de fixer les eſprits animaux, d'arrêter les palpitations, de chaſſer les vapeurs malignes, d'éclaircir la vue, de dilater le cœur, de fortifier le jugement, de réchauffer l'eſtomac & d'en rétablir l'orifice ſupérieur; de prévenir les obſtructions ou de les guérir; de guérir auſſi l'hydropiſie, de fortifier les parties nobles, & généralement tous les viſceres, d'obvier à la foibleſſe des poumons, &c. &c. &c.; & enfin de prolonger la vie. Mais dans preſque tous ces cas ſi différens, l'uſage du *Gin-ſeng* doit être ſouvent répété. On le prépare de ſoixante & dix-ſept manieres, qui forment autant de recettes différentes.

Cette précieuſe racine eſt devenue rare. Elle ſe vendoit autrefois au poids de l'argent; elle ſe vend aujourd'hui preſque au poids de l'or.

La Médecine Chinoiſe fait auſſi un ample uſage du thé. Elle lui accorde une foule de propriétés admirables, ſur-tout s'il a été cueilli ſur quelqu'une des pointes de la montagne de *Mong-chan*. Elle recommande auſſi de ne prendre le thé que chaud, en petite quantité, & jamais à jeun.

Médecine.

La graine de *thé* n'eſt pas elle-même ſans vertus, diſent les Médecins Chinois; elle guérit la toux & l'aſthme, elle chaſſe les flegmes. Les Dégraiſſeurs de la Chine s'en ſervent pour nettoyer les habits, après l'avoir broyée.

Enfin les Médecins Chinois ſavent tirer parti de la chair & du fiel de l'éléphant, de ſa peau, de ſes os & de ſon ivoire, pour guérir différentes maladies. La chair & la graiſſe du chameau, ſon lait, ſon poil, & juſqu'à ſa fiente, ont auſſi leurs propriétés particulieres. Le *cheval de mer* en auroit une bien précieuſe, s'il eſt vrai, comme l'aſſurent les Docteurs de la Chine, qu'il ait celle de faire accoucher ſans effort une femme dont la vie eſt menacée, ainſi que celle de ſon fruit. Cet inſecte marin a la forme du cheval, & environ ſix pouces de long. Il ſuffit de le mettre dans la main de la femme; » & elle ſe délivrera de ſon fruit, dit un Auteur Chi» nois, avec la même facilité qu'une brebis, dont le terme » eſt arrivé «.

Autres remedes fort eſtimés des Chinois; ſavoir, le *cancre pétrifié*, antidote ſalutaire contre toutes ſortes de venins; le *muſc*, propre à une foule de maladies, qui chaſſe toute ſorte de mauvais air, les vents, la mélancolie, guérit la morſure du ſerpent, &c. Ils penſent à peu près comme nos Médecins ſur l'uſage de la rhubarbe, excepté qu'ils ne l'ordonnent preſque jamais crue, ni en ſubſtance. Une autre racine dont ils font un cas particulier, c'eſt celle qu'ils nomment *Tang-coue*. Elle nourrit le ſang, aide à la circulation, & entretient la vigueur. Le *Ngo-kiao* a, parmi beaucoup d'autres vertus, celle de guérir quelquefois,

quelquefois, & toujours de mitiger les maladies du poumon. Ce fait eſt confirmé par l'expérience. *Médecine.*

Les Ecrits ſur la Médecine ſont très-nombreux chez les Chinois, & nulle Nation n'en poſſede aujourd'hui d'auſſi anciens. On a fondu dans différens Traités les Ouvrages que différens Médecins avoient publiés ſur la même matiere; on a rapproché leurs recettes, leurs idées, leurs opinions; &, ce qui pourroit ſurprendre même en Europe, c'eſt qu'il regne dans ces ſortes de Recueils beaucoup d'ordre, de préciſion & de clarté. Il réſulte des principes généraux, établis par les Médecins de la Chine, que toute maladie agit ſucceſſivement ſur le cœur, ſur le foie, ſur le poumon, ſur l'eſtomac, ſur les reins, & ſur les entrailles; que le paſſage de l'un à l'autre produit une petite criſe, la révolution générale une grande, & qu'il eſt eſſentiel de diſtinguer quand il faut attaquer le mal par des remedes directs pour arrêter ſes progrès, ou ſimplement en détourner le cours afin de les affoiblir; ſavoir enfin accélérer ſes criſes, les retarder, ou les attendre.

Mais un des moyens les plus extraordinaires qu'on puiſſe employer dans l'art de guérir, eſt celui que les Médecins Chinois nomment *Tcha-tchin*, ou *piqûre d'aiguille*. Il conſiſte à piquer avec des aiguilles préparées les plus petits rameaux des arteres, ſans permettre au ſang de ſortir par ces piqûres; on brûle deſſus de petites boules d'armoiſe, qui les cautériſent. L'efficacité de ce traitement eſt prouvée par des guériſons ſans nombre, & qui ſemblent ſurnaturelles. Savoir où il faut ficher les aiguilles, en combien d'endroits, la maniere de les en-

Médecine.

foncer & de les retirer; voilà le grand ſecret de cette méthode. On y joint quelques remedes pris intérieurement.

S'agit-il d'engourdiſſement, de tenſion, de douleur dans les membres, &c. une autre méthode ſinguliere & des plus anciennes vient au ſecours de ces maladies. On fait tenir le malade dans une poſture qui gêne & retarde la circulation dans telle ou telle partie du corps, & on l'oblige à fondre tellement ſon haleine dans ſa bouche, que l'air ne ſorte de ſes poumons que d'une maniere inſenſible. Ce traitement ſi ſimple, joint à des remedes non moins ſimples, & à certain régime, eſt communément ſuivi d'une parfaite guériſon.

L'art de diſcerner ſi un homme s'eſt étranglé lui-même, ou l'a été par d'autres, s'il s'eſt noyé, ou s'il n'a été jeté dans l'eau qu'après ſa mort, eſt encore une découverte qui appartient aux ſeuls Chinois. Elle eſt, dans certaines affaires criminelles, d'une grande reſſource pour leurs Tribunaux, & pourroit, dans les mêmes circonſtances, faire ceſſer la perplexité des nôtres.

L'inoculation étoit pratiquée à la Chine, long-temps avant qu'elle fût connue en Europe : ce qui ne prouve pas toutefois que l'Europe tienne d'elle cette découverte. Si elle inſpire aux Chinois moins de confiance qu'aux Européens, c'eſt que les premiers ont une foule de preuves qu'elle n'empêche point le retour de la petite vérole, quand elle dégénere en épidémie. Ils penſent auſſi que cette maladie n'a pas toujours exiſté parmi eux; ils n'en font remonter l'origine qu'à environ trois mille ans. Le nom qu'ils lui donnent eſt *Tai-tou*, qui veut dire *venin*

du sein maternel. Ils en distinguent plus de quarante sortes ; mais l'expérience démontre qu'à la Chine la petite vérole est peu dangereuse dans les pays chauds ; elle ne se développe pas dans les pays froids. C'est dans les pays tempérés qu'elle exerce le plus ses ravages. C'est aussi, d'après le climat, l'âge & le tempérament, que les Médecins Chinois reglent leurs moyens de la combattre.

Médecine.

Nous n'avons fait qu'indiquer ci-dessus l'extrême sagacité des Tribunaux Chinois pour distinguer si quelqu'un est mort naturellement ou par violence, & en juger lors même que le cadavre commence à tomber en pourriture. L'importance du sujet exige quelques détails de plus : ils termineront ce Chapitre.

On exhume le cadavre, & on le lave dans du vinaigre ; on a eu soin de creuser une fosse d'environ six pieds de long sur trois de large, & autant de profondeur. On allume un grand feu dans cette fosse, & on le pousse jusqu'à ce que la terre qui l'environne devienne elle-même un foyer ardent. Alors on en retire ce qui reste de feu ; on y verse une grande quantité de vin, & on couvre cette fosse d'une grande claie d'osier sur laquelle on étend le cadavre. On le couvre ensuite lui-même, ainsi que la claie, d'une toile qui s'éleve en forme de voûte, afin que la fumée du vin qui s'évapore puisse agir sur lui en tout sens. On leve cette toile deux heures après ; & c'est alors, s'il y a eu des coups de donnés, qu'ils paroissent sur le cadavre, dans quelque état de dépérissement qu'il puisse être.

On étend la même expérience jusque sur les ossemens

Médecine.

dépourvus de toute chair. Les Chinois assurent que si les coups qui ont été donnés étoient capables de causer la mort, cette épreuve en fait reparoître la marque sur les os, quand même il n'y auroit aucune rupture. Au surplus, le vin dont on parle ici, n'est autre chose qu'une biere fabriquée avec du riz ou du miel : remarque essentielle à faire, si l'on entreprenoit de faire en Europe quelque essai de cet expédient, si digne d'être vérifié.

CHAPITRE VIII.

Musique Chinoise.

Musique Chinoise.

IL est assez singulier que les Chinois modernes aient, sur leur ancienne musique, les mêmes idées qu'on nous a transmises sur celle des Egyptiens & des Grecs, & qu'ils regrettent leur ancienne harmonie comme nous gémissons sur la perte de celle dont l'antiquité nous a tant vanté les prodiges. Si l'Egypte a eu son Hermès ou Mercure Trismégiste, qui, par la douceur de son chant, acheva de civiliser les hommes ; si la Grece s'honore d'un Amphion qui bâtissoit des villes avec ses seuls accords, d'un Orphée qui, par le son de sa lyre, suspendoit le cours des fleuves & se faisoit suivre des plus durs rochers ; la Chine ne nous annonce pas moins de miracles, dus à l'harmonie de ses premiers Musiciens. Elle cite son *Lyng-lun*, son *Kouei*, son *Pin mou-kia*, qui, en touchant leur *Kin* & leur *Ché*, en tiroient des sons, capables d'adoucir les mœurs des hommes & d'apprivoiser les bêtes les plus féroces.

Musique Chinoise.

Plus de huit siecles avant l'existence du célebre fils d'Antiope & du fameux Chantre de la Thrace, l'inimitable *Kouei* disoit à l'Empereur *Chun : Quand je fais résonner les pierres sonores qui composent mon* King, *les animaux viennent se ranger autour de moi, & tressaillent d'aise. L'ancienne musique*, selon les Ecrivains Chinois de tous les âges, *pouvoit faire descendre du ciel sur la terre les Esprits supérieurs ; elle pouvoit évoquer les ombres des ancêtres ; elle inspiroit aux hommes l'amour de la vertu, & les portoit à la pratique de leurs devoirs, &c. Veut-on savoir*, disent encore ces mêmes Auteurs, *si un royaume est bien gouverné, si les mœurs de ceux qui l'habitent sont bonnes ou mauvaises ? qu'on examine la musique qui y a cours.* Cette regle n'étoit pas négligée par *Confucius*, lorsqu'il parcouroit les différens petits royaumes qui partageoient la Chine de son temps. Les traces de l'ancienne musique n'avoient pas encore entiérement disparu, & il avoit appris par sa propre expérience combien l'harmonie peut avoir d'influence sur l'ame, sur ses mouvemens & ses passions. On raconte, en effet, qu'étant arrivé dans le royaume de *Tsi*, on lui fit entendre un morceau de la musique *Chao*, c'est-à-dire, de cette musique que *Kouei* avoit composée par ordre de *Chun* : *Pendant plus de trois mois*, disent les Historiens de sa vie, *il ne lui fut pas possible de penser à autre chose ; les mets les plus exquis & le plus délicatement appretés ne furent pas capables de reveiller son goût, ni d'exciter son appetit, &c.*

Le P. *Amiot* s'étoit particuliérement appliqué à l'étude du systême musical des anciens Chinois. Il traduisit d'abord quelques-uns des Auteurs qui en ont traité. Son travail

Musique Chinoise.

& ses longues méditations ne lui avoient encore procuré que de foibles apperçus de cette théorie primitive, lorsqu'il reçut d'Europe le *Mémoire de M. l'Abbé Roussier sur la Musique des Anciens.* Cet excellent Ouvrage fut pour lui un trait de lumiere, qui l'éclaira sur une foule d'objets qu'il n'avoit entrevus jusqu'alors qu'à travers des nuages. La théorie de M. l'Abbé *Roussier* lui parut si vraie, si constante, qu'elle devenoit applicable à la musique même, qui étoit l'objet de ses recherches. Le Missionnaire regrette vivement que ce profond Harmoniste ne se soit pas trouvé à portée de fouiller lui-même dans les Antiquités Chinoises; en indiquant les découvertes qu'il auroit faites, il donne une idée de cet ancien systême musical, & montre combien il est antérieur à celui de tous les autres peuples.

» En réunissant, dit le P. *Amiot*, les lambeaux épars » des plus anciennes archives qui existent aujourd'hui sur » la terre, M. l'Abbé *Roussier* eût découvert qu'avant Py» thagore, qu'avant Mercure lui-même, on connoissoit » en Chine la division de l'octave en douze demi-tons, » qu'on appeloit *les douze lu*; que ces douze *lu*, distri» bués en deux classes, y étoient distingués en *parfaits* » & en *imparfaits*; qu'on y connoissoit la nécessité de » cette distinction; & qu'enfin la formation de chacun » de ces douze *lu*, & de tous les intervalles musicaux » qui en dépendent, n'étoit, dans le systême *qu'on y* » *avoit inventé*, qu'un simple résultat de la progression » triple de douze termes, depuis l'unité jusqu'au nombre » 177147 inclusivement (*).

(*) Voyez le Mémoire sur la Musique des Anciens, art. 9. p. 57.

» Pouſſant ſes découvertes plus loin, M. l'Abbé *Rouſ-* » *ſier* eût trouvé ſans doute les véritables raiſons qui ont » engagé les Chinois de la plus haute antiquité à ne faire » mention, dans leur échelle muſicale, que des cinq tons » *koung*, *chang*, *kio*, *tché*, *yu*, qui répondent à *fa*, » *ſol*, *la*, *ut*, *ré*, tandis qu'ils avoient dans ce qu'ils ap- » peloient le *Pien-koung*, répondant à notre *mi*, & le » *pien-tché* ou *ſi*, de quoi compléter leur gamme, & » remplir les prétendues *lacunes qui paroiſſent*, au pre- » mier coup-d'œil, *attendre dans leur ſyſtéme toujours quel-* » *ques nouveaux ſons* (*).

Muſique Chinoiſe.

» Il ſe feroit peut-être convaincu par lui-même, que » les rapports que les Egyptiens ont aſſignés entre les » ſons de la muſique & les planetes, entre les mêmes » ſons & les douze ſignes du zodiaque, les vingt-quatre » heures du jour, les ſept jours de la ſemaine, & autres » objets, ne ſont qu'une copie informe de ce qui avoit » été fait par les Chinois, bien des ſiecles avant que » les Egyptiens euſſent une diviſion du zodiaque en douze » ſignes, avant qu'ils euſſent les noms de *Sabaoth*, de » Saturne, & tous les autres noms qui pouvoient déſi- » gner les différens objets de ces rapports.

» Frappé de l'attention ſcrupuleuſe des premiers Chi- » nois, dans leurs opérations ſur les ſons, & plus en- » core de leur conſtance à ne vouloir opérer ſur ces » mêmes ſons qu'au moyen des inſtrumens à vent, M. » l'Abbé *Rouſſier* eût conclu ſans doute qu'ils étoient les » *inventeurs* de leur méthode. Peut-être eût-il conclu

(*) Voyez le Mémoire ſur la Muſique des Anciens, pag. 33 & 129.

Musique Chinoise.

» encore que l'heptacorde des Grecs anciens, que la lyre
» de Pythagore, que son inversion des tétracordes dia-
» toniques, & la formation de son grand systême, sont
» autant de larcins faits au Chinois du premier âge,
» auxquels on ne peut contester les deux anciens ins-
» trumens, le *kin* & le *ché*, qui réunissent eux seuls tous
» les systêmes imaginables de musique. Il se seroit ap-
» perçu que les Egyptiens, les Grecs, & Pythagore lui-
» même, n'avoient fait qu'appliquer aux cordes ce que
» les Chinois disoient avant eux, en parlant des tuyaux.

» En examinant de près les différentes méthodes em-
» ployées par ces anciens Chinois, pour fixer le *lu* gé-
» nérateur, & le ton fondamental de ce *lu*, M. l'Abbé
» *Roussier* se fût convaincu encore, que pour avoir ce
» point fixe, cette regle authentique & infaillible que
» la Nature assigne elle-même, les Chinois n'avoient
» pas craint de se livrer aux opérations les plus péni-
» bles de la Géométrie, aux calculs les plus longs & les
» plus rebutans de la science des nombres, au moyen
» desquels ils ont enfin obtenu, sinon les vraies dimen-
» sions de chaque ton, la vraie mesure des intervalles
» qui les constituent, la légitimité de leur génération ré-
» ciproque, & les différens rapports qu'ils ont nécessai-
» rement entre eux; du moins ces approximations satis-
» faisantes qui se confondent, en quelque sorte, avec le
» vrai. Alors, je n'en doute pas, M. l'Abbé *Roussier*,
» plein d'estime pour les anciens Chinois, leur eût trans-
» féré sans peine les éloges dont il gratifie les sages Egyp-
» tiens, & n'eût pas hésité à leur faire honneur du sys-
» tême très-étendu qu'il attribue à ces derniers, *ou à*

» *tout*

» *tout autre peuple plus ancien que les Grecs & les Chi-* Musique Chinoise.
» *nois* «.

M. l'Abbé *Roussier*, dans une Note sur ce Texte, dit que, non seulement il pense avec le P. *Amiot* que *les* » *vraies dimensions de chaque ton, leur génération réciproque*, » en un mot, que les vraies proportions musicales, celles » qu'adoptoit Pythagore, sont réellement dues aux an- » ciens Chinois ; mais que les *approximations*, dont parle » ici le savant Missionnaire, ne sont que l'ouvrage des » Chinois modernes, c'est-à-dire, la suite des erreurs » dans lesquelles les Chinois paroissent être depuis deux » ou trois siecles avant l'Ere Chrétienne «.

Il devra sans doute paroître bien extraordinaire que le systême musical, attribué si long-temps aux Egyptiens & aux Grecs, se soit retrouvé à la Chine, & qu'il soit constaté qu'il y a pris naissance à des époques bien antérieures à celles où ont paru les Hermès, les Linus, & les Orphée. Nous n'entrerons point dans les détails immenses qu'exigeroit l'exposition de ce systême ; nous renvoyons nos Lecteurs au Mémoire du P. *Amiot*, publié par M. l'Abbé *Roussier*, & que cet habile Théoricien a enrichi de ses observations. Cet Ouvrage forme le sixieme volume de la collection des *Mémoires sur les Chinois*.

Disons un mot des instrumens de musique. Les Chinois ont toujours distingué huit especes différentes de sons, & ils ont cru que la Nature avoit formé, pour les produire, huit sortes de corps sonores, sous lesquelles tous les autres peuvent se classer. Voici l'ordre selon lequel ils distribuent ces huit sortes de sons, & les noms des instrumens qu'ils ont construits pour les produire.

Musique Chinoise.

1°. Le son de la peau, qui est rendu par les tambours; 2°. le son de la pierre, rendu par les *king*; 3°. celui du métal, par les cloches; 4°. celui de la terre cuite, par les *hiuen*; 5°. celui de la soie, par le *kin* & le *ché*; 6°. celui du bois, par le *yu* & le *tchou*; 7°. celui du bambou, par le *koan* & différentes flûtes; 8°. celui de la calebasse, par le *cheng*.

Les premiers tambours furent composés d'une caisse en terre cuite, recouverte à ses deux extrémités de la peau tannée de quelque quadrupede; mais la pesanteur & la fragilité de cette caisse firent bientôt substituer le bois à la terre cuite. Les Chinois ont eu différentes especes de tambours : la plupart ont la forme de nos barils; quelques-uns sont cylindriques.

La nation Chinoise est peut-être la seule qui ait su tirer parti des pierres, pour en former des instrumens de musique. Nous avons déjà fait connoître les différentes especes de pierres sonores qui se trouvent dans cet Empire (Voyez page 300); l'instrument qu'on en a construit s'appelle *king*, qu'on distingue en *tsé-king* & *pien-king*. Le *tsé-king* consiste en une seule pierre sonore, qui ne rend par conséquent qu'un seul ton. Le *pien-king* est un assortiment de seize pierres suspendues, formant le systême de sons admis dans l'ancienne musique Chinoise. Ces pierres sont taillées en équerre : pour en rendre le son plus grave, on en diminue l'épaisseur; on prend au contraire sur la longueur, quand on veut en rendre le son plus aigu.

Un mélange de cuivre & d'étain a toujours été la matiere des cloches Chinoises. Leurs formes sont très-va-

riées ; les anciennes n'étoient point rondes, mais applaties, & terminées en croissant dans leur partie inférieure. Les Chinois ont formé un instrument de seize cloches assorties, pour correspondre à l'assortiment des *king* ou pierres sonores. *Musique Chinoise.*

L'instrument *hiuen* est en terre cuite ; sa haute antiquité le rend respectable aux yeux des Chinois. On distingue le grand & le petit *hiuen*. *Le grand hiuen*, dit le Dictionnaire *Eulh-ya*, *est comme un œuf d'oie, & le petit* hiuen *comme un œuf de poule. Il a six trous pour les tons, & un septieme trou pour l'embouchure.*

Le *kin* & le *ché* rendent le son de la soie. Ces deux instrumens sont encore de la plus haute antiquité. Le *kin* a sept cordes, formées de fils de soie. On en distingue trois sortes, qui ne different que par leur grandeur ; le grand *kin*, le *kin* moyen, & le petit *kin*. Le corps de cet instrument est fait de bois de *Toung-mou*, qu'on vernit en noir : sa longueur totale est de cinq pieds cinq pouces. Le *ché*, dont on compte quatre sortes, est monté de vingt-cinq cordes, & sa longueur est ordinairement de neuf pieds. Le P. *Amiot* assure que nous n'avons en Europe aucun instrument qui mérite d'être préféré à celui-ci.

Les instrumens qui rendent le son du bois, sont le *tchou*, le *ou*, & le *tchoung-tou*. Le premier a la forme d'un boisseau, qu'on frappe intérieurement avec un marteau ; le second représente un tigre couché, dont on tire des sons, en lui raclant légérement le dos avec une baguette ; le troisieme est un assemblage de douze planchettes, liées ensemble, dont on se sert pour battre la

Musique Chinoise.

mesure, en les tenant de la main droite, & en les heurtant doucement contre la paume de la main gauche.

Le bambou fournit une classe nombreuse d'instrumens, composés de tuyaux unis, séparés, percés de plus ou moins de trous. Le principal de tous ces instrumens à vent est le *cheng*, qui rend le son de la calebasse. On retranche ce qui forme le cou de celle-ci, & l'on ne réserve que sa partie inférieure, de maniere à pouvoir y adapter un couvercle de bois, qu'on perce d'autant de trous qu'on veut obtenir de sons différens. Dans chacun de ces trous on insere un tuyau de bambou, plus ou moins long selon le ton qu'il doit rendre. L'embouchure de cet instrument est formée par un autre tuyau qui a la figure du cou d'une oie; il tient latéralement au corps de la calebasse, & sert à distribuer l'air à tous les tuyaux qui y sont insérés. Les anciens *cheng* différoient par le nombre des tuyaux qu'ils portoient; le *cheng* moderne n'en a que treize. Ce dernier instrument paroît avoir quelque rapport avec notre orgue.

Les Chinois ne connoissent point l'usage de nos notes de musique; ils n'ont point ces signes variés qui marquent la différence des tons, les diverses élévations ou les abaissemens gradués de la voix; rien, en un mot, qui indique toutes ces modifications du son d'où résulte l'harmonie. Ils ont seulement quelques caracteres pour désigner les tons principaux : tous les airs qu'ils ont appris, ils les répetent par routine. Aussi l'Empereur *Kang-hi* fut-il singuliérement étonné de la facilité avec laquelle un Européen peut saisir & retenir un air, dès la premiere fois qu'il l'entend. En 1679, il fit appeler au palais les

PP. *Grimaldi* & *Péreira*, pour toucher un orgue & un clavecin qu'ils lui avoient autrefois préſentés. Il parut goûter la muſique d'Europe & l'entendre avec plaiſir. Il ordonna enſuite à ſes Muſiciens de jouer un air Chinois. Le P. *Péreira* prit ſes tablettes, & y nota l'air tout entier, pendant que les Muſiciens l'exécutoient. Lorſqu'ils eurent fini, le Miſſionnaire répéta l'air ſans omettre un ſeul ton, & avec autant d'aiſance que s'il eût paſſé beaucoup de temps à l'étudier. L'Empereur fut ſi frappé d'étonnement, qu'il avoit peine à croire ce dont il étoit témoin. Il ne pouvoit comprendre comment un étranger avoit pu retenir ſi-tôt un morceau de muſique qui avoit couté tant de travail & de temps à ſes Muſiciens, & que, par le ſecours de quelques caracteres, il ſe le fût tellement approprié qu'il ne pouvoit plus l'oublier. Il combla d'éloges la muſique Européenne, & admira les méthodes qu'elle fournit pour faciliter & abréger le travail de la mémoire. Cependant un reſte d'incrédulité lui fit déſirer de multiplier les épreuves. Il chanta lui-même pluſieurs airs différens, que le Miſſionnaire notoit à meſure, & qu'il répéta auſſi-tôt avec la derniere préciſion. *Il faut avouer,* s'écria l'Empereur, *que la muſique d'Europe eſt incomparable, & que ce Pere* (le P. Péreira) *n'a pas ſon ſemblable dans tout l'Empire.*

Muſique Chinoiſe.



CHAPITRE IX.

Arts du dessin.

Arts du dessin.

LES Peintres de la Chine sont depuis long-temps décriés en Europe : mais il me semble que pour les apprécier sainement, il faudroit connoître quelques-uns de leurs bons Ouvrages, & ne pas les juger d'après les éventails & les paravents que nous tirons de *Canton.* Que seroit-ce, si l'on alloit prononcer sur l'Ecole Françoise d'après nos dessus de portes du pont Notre-Dame ? Les Chinois prétendent avoir eu leurs *Le Brun*, leurs *Le Sueur*, leurs *Mignards* ; ils ont encore aujourd'hui des Peintres qui jouissent parmi eux d'une grande célébrité. Mais on ne transporte point leurs ouvrages de *Pe-king* à *Canton*, parce qu'ils ne seroient point achetés des Marchands Européens. Il faut à ceux-ci des nudités, des sujets galans & licencieux ; & souvent (c'est un excès que déplorent quelques Missionnaires) ils ont séduit à prix d'argent des barbouilleurs de *Canton*, pour en obtenir des tableaux dont l'obscénité pût piquer le goût des voluptueux de l'Europe.

Il paroît cependant qu'on s'accorde assez à refuser aux Artistes Chinois la correction du dessin, l'entente de la perspective, & la connoissance des belles proportions humaines. Mais ceux même qui leur refusent le talent de bien peindre la figure, ne peuvent leur disputer celui de rendre supérieurement les fleurs & les animaux. Ils traitent

ces sortes de sujets avec beaucoup de vérité, de grace & d'aisance, & ils se piquent sur-tout de mettre dans les détails une exactitude qui pourroit nous paroître minutieuse. Un Peintre Européen racontoit qu'étant employé au palais à peindre des fleurs de *lien-hoa* sur le devant d'un grand paysage un Peintre Chinois, de ses amis, lui fit observer qu'il avoit mis quelques fibres & quelques échancrures de moins dans les feuilles. » C'est » une bagatelle sans doute, ajoutoit-il, & l'on ne peut » guere s'en appercevoir du point de vue de votre ta» bleau; mais un connoisseur ne pardonne pas ici ces » sortes de négligences : la vérité, selon nous, est le pre» mier mérite d'un tableau «. Les Livres élémentaires Chinois, qui exposent les regles de l'art de peindre, s'étendent spécialement sur ce qui concerne les plantes & les fleurs ; ils entrent dans le plus grand détail sur chacune de leurs parties, dont ils assignent les mesures & les proportions ; ils traitent séparément de la tige, des branches, des feuilles, des boutons, des fleurs, en indiquant toutes les différences de formes & de teintes qu'y mettent les saisons. Ils remarqueront, par exemple, que la nuance n'est pas la même sur les feuilles de deux tiges de fleurs semblables, lorsque l'une est entiérement épanouie, & que l'autre ne commence qu'à fleurir. Enfin l'on ne s'étonne nullement à la Chine qu'un Peintre demande à son éleve combien une carpe porte d'écailles entre tête & queue.

Arts du dessin.

La peinture doit faire peu de progrès à la Chine, parce qu'elle n'y est point encouragée par le Gouvernement, qui la met au nombre des arts futiles, qui ne

Arts du dessin.

contribuent en rien à la prospérité de l'Etat. Les galeries & les cabinets de l'Empereur sont remplis de nos tableaux; il employa long-temps le pinceau des freres *Castiglione* & *Attiret*, Artistes habiles qu'il aimoit, & dont il fréquentoit souvent l'atelier; mais par la raison du peu d'utilité politique de la peinture, il ne voulut point accepter l'offre qu'ils lui firent d'établir une école & de former des éleves. Ce Prince craignit que cet acte d'approbation ne réveillât peut-être l'ancien goût des Chinois pour les tableaux; goût effréné, qui n'avoit point connu de bornes sous les dynasties précédentes.

La peinture à fresque étoit connue à la Chine long-temps avant l'Ere Chrétienne. Elle eut beaucoup de vogue sous les *Han*, qui en couvrirent les murs de leurs principaux temples. Ce genre de peinture fit de nouveaux progrès, & obtint encore plus de faveur aux cinquieme & sixieme siecles, qui furent des siecles de luxe pour la Chine. On raconte du Peintre *Kao-hiao*, que les éperviers qu'il avoit peints sur le mur extérieur d'une salle impériale, étoient si ressemblans, que les petits oiseaux n'osoient en approcher, ou s'en éloignoient avec effroi, en poussant des cris. Outre le cheval de *Yang-tsé*, que plusieurs prirent pour un animal réel, on cite encore la porte du Peintre *Fan-hien*: on dit que lorsqu'on étoit entré dans le temple, à moins d'être prévenu ou d'y faire bien attention, on risquoit de vouloir sortir par cette porte, qui étoit peinte sur la muraille. L'Empereur actuel a dans son parc un village Européen peint à fresque, qui produit la plus agréable illusion. Le reste de la muraille représente un paysage & des collines, qui se confondent

fondent si heureusement avec les montagnes éloignées qui sont derriere, qu'il est difficile d'imaginer une composition plus ingénieuse & mieux rendue. Ce bel ouvrage a été exécuté par des Peintres Chinois, d'après des dessins qui leur ont été fournis. *Arts du dessin.*

La gravure à trois, à quatre, & même à cinq couleurs, est très-ancienne à la Chine, qui a de long-temps précédé l'Europe dans la découverte de cette maniere de graver.

Le ciseau des Sculpteurs Chinois est rarement exercé, parce que, si l'on excepte les idoles des temples, on ne connoît point dans cet Empire l'usage & le luxe des statues : cette espece de proscription, qui date de la haute antiquité, est encore aujourd'hui maintenue par le Gouvernement. On n'apperçoit aucune statue ni dans les places, ni dans les édifices publics de Pe-king; on n'en trouve pas même une seule dans tous les palais de l'Empereur. Les seules vraies statues qui existent à la Chine, sont celles qu'on fait entrer dans la décoration d'étiquette de l'avenue du tombeau des Princes ou des Grands d'une certaine classe; il faut y ajouter celles qu'on met auprès de la biere de l'Empereur, de ses fils & de ses filles, dans l'intérieur du caveau voûté qui remferme leur cercueil : encore le Public ne voit-il point celles-ci; & cette pratique funéraire, étrangere aux autres dynasties, doit être regardée comme particuliere à la Famille Impériale régnante.

L'architecture Chinoise n'est point livrée à une routine aveugle; elle a ses principes, ses regles, ses proportions. Dès qu'une colonne a deux pieds de diametre à sa

Arts du dessin.

base, il faut qu'elle en ait quatorze de hauteur ; & d'après l'une ou l'autre de ces mesures, on peut déterminer celles de toutes les parties du bâtiment. Quoique cette architecture n'ait aucun rapport avec celle de l'Europe, quoiqu'elle n'ait rien emprunté de l'architecture des Grecs, elle a cependant un genre de beauté qui lui est propre. Les palais de l'Empereur sont de vrais palais ; & par l'immensité, la symétrie, l'élévation, la régularité, la magnificence des bâtimens multipliés qui les composent, ils annoncent la grandeur du Maître qui les habite. Le Louvre seroit au large dans une seule des nombreuses cours du palais de *Pe-king*. Tous les Missionnaires qui ont pénétré dans cette vaste & superbe demeure, conviennent que si chacune de ses parties, prise isolément, ne charme pas autant la vue que les morceaux de la grande architecture de l'Europe, leur ensemble leur a du moins offert un spectacle, auquel rien de ce qu'ils avoient vu jusqu'alors ne les avoit préparés.

Presque toutes les maisons & tous les édifices sont construits en bois. Ce n'est pas que le marbre & la pierre manquent à la Chine, puisque la plupart des Provinces en sont abondamment pourvues, & que plusieurs villes sont pavées en marbres de toutes les couleurs. Ce n'est pas aussi la difficulté du transport : tous les jardins de l'Empereur sont semés de rochers énormes ; tous ses palais posent sur des assises immenses de blocs de marbre & d'albâtre, & toutes les marches des escaliers, quelque longues & quelque larges qu'elles soient, sont d'une seule piece. Outre la crainte des tremblemens de terre, la raison qui empêche sur-tout qu'on ne construise en marbre & en pierre, c'est que la chaleur &

l'humidité, dans les Provinces du midi, & le froid rigoureux, dans celles du nord, rendroient ces maisons mal-saines & presque inhabitables. A *Pe-king* même, où les pluies durent peu, on est obligé d'étendre des feutres sur les petits escaliers de marbre, qui se trouvent au palais : l'humidité de l'air mouille & détrempe tout. Pendant l'hiver, le froid y est si vif, qu'on ne peut ouvrir aucune fenêtre du côté du nord, & que la glace s'y maintient constamment pendant plus de trois mois, à l'épaisseur d'un pied & demi.

Arts du dessin.

Les mêmes raisons, tirées de la nature du climat, empêchent également la multiplicité des étages ; un second, un troisieme étage ne seroient habitables ni pendant les grandes chaleurs, ni pendant les grands froids. Quoique *Pe-king* soit plus au nord que tout le reste de l'Empire, la canicule y est si brûlante, que la Police oblige les gens de boutique & d'atelier à coucher au grand air sous leurs appentis, dans la crainte qu'ils ne soient étouffés dans l'intérieur de leurs logemens. La demeure des Grands & des personnes riches est ordinairement composée de cinq grandes cours, toutes environnées de bâtimens : des étages supérieurs ne leur offriroient que des appartemens superflus. Des maisons à plusieurs étages ne seroient pas plus commodes pour le peuple ; il faut au moins à celui-ci une cour spacieuse & reculée pour les femmes : autrement leur clôture deviendroit la plus mal-saine & la plus ennuyeuse des prisons. D'ailleurs une petite famille ne pourroit occuper seule une maison à plusieurs étages ; & elle ne se résoudroit point à l'habiter partiellement avec une autre famille.

Arts du dessin.

Cependant les constructions à plusieurs étages ont été à la mode pendant plusieurs siecles, lorsque la Cour Impériale résidoit dans les Provinces du Midi. Presque tous les petits palais que ces Empereurs élevoient dans leurs jardins, étoient de cette espece, & leur goût pour cette maniere de bâtir en vint au point de construire d'immenses corps-de-logis qui avoient, dit-on, depuis cent cinquante pieds de haut jusqu'à deux cents : les pavillons ou tours, qui étoient aux extrémités, s'élevoient quelquefois au delà de trois cents pieds. Mais comme il est difficile de lutter long-temps contre le climat, les Empereurs se dégoûterent de cette architecture aérienne, même avant de quitter les Provinces du Midi. Cependant, soit pour en conserver le souvenir, soit pour mettre plus de variété dans les constructions, il existe encore aujourd'hui quelques bâtimens à plusieurs étages dans le parc de *Yuen-ming-yuen*, dans celui de *Ge-ho-eulh*, & même dans les grands jardins du palais de *Pe-king*. On en rencontre aussi quelques-uns dans les Provinces de *Kiang-nan* & de *Tche-kiang*.

Le grand nombre de rivieres & la multiplicité des canaux qui arrosent la Chine ont nécessité la construction d'une prodigieuse quantité de ponts, dont les formes sont très-variées : les uns sont en voûte exhaussée, sur laquelle on monte & l'on descend par des escaliers très-doux, dont les marches n'ont pas trois pouces d'épaisseur : d'autres n'ont ni arches ni voûtes ; on les passe sur de larges pierres, posées sur des piles comme des planches. Quelques-unes de ces pierres ont jusqu'à dix-huit pieds de longueur. Une partie de ces ponts est cons-

truite en pierre, en marbre ou en brique; l'autre en bois, ou formée de bateaux. Ces derniers ſont d'une invention très-ancienne. Ils portent le nom de *Seou-kiao*, *ponts flottans*, & l'on en trouve pluſieurs ſur les grands fleuves *Kiang* & *Hoang-ho*.

Arts du deſſin.

Parmi les beaux ponts de la Chine, on diſtingue celui qui eſt à trois lieues de *Pe-king*, & qui a deux cents pas de longueur ſur une largeur proportionnée. Sa hauteur & l'inutilité apparente de la plus grande partie de ſes arches paroiſſent choquer d'abord la plupart des étrangers, parce qu'il ne couvre qu'une riviere médiocre. Mais lorſque celle-ci eſt enflée par les pluies de la canicule, à peine toutes les arches du pont ſuffiſent pour laiſſer écouler ſes eaux.

Les anciens Livres Chinois parlent de pluſieurs ponts ingénieux, dont la deſtination étoit vraiment utile : on en avoit imaginé qui pouvoient être exécutés en un jour, pour ſubvenir à la rupture ſubite d'un autre pont, pour remédier à une inondation, faciliter la communication d'une armée, ouvrir ou abréger le chemin aux vivres qu'on lui portoit. On avoit alors des ponts *en arc-en-ciel*, *en levier*, *en balancier*, *à poulies*, *en couliſſes*, *à double baſcule*, *en compas*, *en fagots encrés*, *en poutres empaillées*, *en barques renverſées*, *en cordes tendues*, *&c.* Tous ces ponts, dont les noms ſe retrouvent dans les Ecrits anciens, ne ſont plus connus aujourd'hui.

Croiroit-on que la conſtruction des ponts ait été autrefois un goût de luxe, ſévérement reproché aux Empereurs? On cite celui qui fut conſtruit en fer & en bronze au huitieme ſiecle. Un Empereur de la dynaſtie des *Soui*

Arts du dessin.

en fit bâtir quarante, tous d'une architecture différente, dans la seule ville de *Sou-tcheou*. Les ponts de caprice & de fantaisie, aussi variés par leur forme que par leurs ornemens, se multiplierent à l'excès dans les parcs & les jardins de plaisance des Empereurs des *Leang*, des *Soui* & des *Tang*. Ces constructions bizarres, dont nous voyons aujourd'hui quelques imitations dans nos modernes jardins Anglois, donnerent lieu aux représentations d'un censeur de l'Empire, qui eut la fermeté courageuse de dire à *Yang-ti*, le Sardanapale de la Chine : » Plus les ponts » inutiles de vos jardins anciens & nouveaux s'embel- » lissent & se multiplient, plus les nécessaires se détério- » rent & diminuent dans toutes les Provinces. Les nom- » breux essaims d'Artistes qui accourent dans votre ca- » pitale de toutes les extrémités de l'Empire, ne feront » pas des soldats contre les Tartares qui nous mena- » cent ; & après avoir bâti un plus grand nombre de » ponts qu'aucun de vos prédécesseurs, il est bien à » craindre que vous n'en trouviez pas pour fuir leurs » victoires. Votre humble sujet en seche de douleur, & » ne dit ses justes craintes à Votre Majesté, que parce » qu'enivrée des mensonges de ses flatteurs, elle ne voit » que les fleurs de la coupe empoisonnée qu'ils lui pré- » sentent. Songez, Seigneur, qu'un vieil Officier qui » vous dit la vérité au péril de sa tête, craint plus la » mort pour Votre Majesté que pour lui «.

L'architecture navale des Chinois paroît n'avoir fait aucun progrès depuis plusieurs siecles : la fréquentation des Européens sur leurs côtes, & la vue de leurs vaisseaux, n'ont pu les déterminer à réformer ou à perfectionner

les leurs. Ces vaiſſeaux, qu'ils nomment *Tchouen*, ſont appelés par les Portugais *Soma* ou *Sommes*. Les plus gros ne ſont pas au deſſus du port de 250 ou 300 tonneaux, & leur longueur n'excede pas 80 à 90 pieds ; ce ne ſont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts. La proue, qui eſt coupée & ſans éperon, ſe termine, dans la partie ſupérieure, par deux eſpeces d'aîlerons ou cornes, d'une forme aſſez bizarre. La poupe eſt fendue par le milieu pour faire place au gouvernail, qui ſe trouve renfermé dans une eſpece de chambre qui le met à l'abri des coups de mer. Ce gouvernail, large de cinq à ſix pieds, peut aiſément s'élever & s'abaiſſer par le moyen d'un cable qui le ſoutient ſur la poupe.

Arts du deſſin.

Les vaiſſeaux Chinois n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts de hune. Toute leur mâture ſe réduit au grand mât & à celui de miſene, auxquels ils ajoutent quelquefois un petit mât de perroquet, qui ne peut être que d'un foible ſecours. Le grand mât occupe à peu près la place du nôtre ; le mât de miſene eſt fort ſur l'avant. Celui-ci eſt à l'autre dans la proportion de deux à trois ; & le grand mât a ordinairement plus des deux tiers de la longueur du vaiſſeau. Des nattes de bambou ſont la matiere des voiles Chinoiſes : elles ſont renforcées par des bambous entiers, couchés ſur la largeur de la voile, à la diſtance d'un pied les uns des autres. Deux pieces de bois garniſſent l'extrémité ſupérieure & inférieure de la voile ; celle d'en haut ſert de vergue ; celle d'en bas, large d'un pied ſur cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, contient la voile lorſqu'on veut la hiſſer ou l'amener. Ces ſortes de voiles peuvent ſe déplier & ſe replier comme

Arts du dessin.

des feuilles de paravent. Les bâtimens Chinois ne sont nullement bons voiliers ; ils tiennent cependant beaucoup mieux le vent que les nôtres, à raison de la roideur de leur voilure qui ne cede point au vent ; mais ils perdent bientôt cet avantage par la dérive qu'occasionne leur construction vicieuse.

Les Chinois n'emploient point, comme nous, le goudron pour calfater leurs vaisseaux. Ils se servent d'une gomme particuliere mêlée avec la chaux, & cette composition est si bonne, qu'un ou deux puits à fond de cale suffisent pour tenir le vaisseau sec. Ils puisent l'eau avec des seaux, car ils n'ont pas encore jusqu'ici adopté l'usage des pompes. Leurs ancres sont faites d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent *Tié-ly-mou* ou *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres sont très-supérieures à celles de fer, parce que celles-ci sont sujettes à se fausser, ce qui n'arrive point aux ancres de *Tié-ly-mou*.

Les Chinois entendent assez bien la manœuvre, & sont assez bons Pilotes côtiers ; mais ils naviguent mal en pleine mer. Ce sont les seuls Timonniers qui conduisent le vaisseau ; ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croient devoir suivre, &, sans s'inquiéter des mouvemens du navire, ils courent, pour ainsi dire, à l'aventure. Les Chinois prétendent avoir été les premiers inventeurs de la boussole ; mais il paroît qu'ils se sont peu occupés du soin de perfectionner cette intéressante découverte.

La Chine ne s'est guere trouvée dans le cas de livrer des batailles navales que sur le *Kiang*, autour & près de ses côtes, ou dans le voisinage des isles du Japon : aussi

aussi la construction de ses vaisseaux de guerre n'annonce point qu'ils soient destinés à entreprendre des courses lointaines, qu'ils ne pourroient soutenir. On distingue différentes especes de vaisseaux de ce genre. Ceux qui sont attachés à la marine de *Canton* sont plus grands & plus forts que ceux qu'on emploie dans la marine du *Fo-kien*: ceux-ci ne sont construits qu'en bois de pins ou de sapins, au lieu que les vaisseaux de *Canton* sont tous en *bois de fer*. Dans un combat sur mer, ils résistent davantage & servent mieux; mais ils sont plus lourds & ne valent pas les autres pour la course. Ces vaisseaux durent très-long-temps; les vers ne s'y mettent jamais. Quelques-uns sont armés de canons.

Arts du dessin.

Le *vaisseau de poste* est un navire fort en usage dans le *Fo-kien*. On cloue des bandes de bois de bambou sur ses côtés, pour qu'il résiste mieux à la lame. Il tire six à sept pieds d'eau, & peut mettre à la voile par toute sorte de temps. On s'en sert pour courir après les Pirates, & pour porter des nouvelles.

Le *vaisseau à ouvrir les vagues* ne tire que trois ou quatre pieds d'eau; sa proue est en pointe, & divise aisément les eaux. Il porte un gouvernail, une voile & quatre rames. Il ne craint, dit-on, ni le vent, ni les vagues. Il peut contenir depuis trente jusqu'à cinquante soldats.

Le *bâtiment à courir sur le sable* est ainsi nommé parce qu'il court sur les eaux qui ont très-peu de profondeur, Il est plat en dessous, & glisse sur le sable le long des côtes de la mer du Nord, qui est peu profonde. On n'en fait point usage dans les mers du Midi.

Arts du dessin.

Bâtiment à bec d'épervier. De tous les vaisseaux Chinois, c'est le plus prompt & le plus léger à la course. Comme sa proue & sa poupe sont construits de la même maniere, il peut avancer ou reculer avec la même facilité, sans être obligé de virer de bord. Son tillac est défendu par deux especes de murailles, faites de planches de bambou, qui mettent à l'abri des traits les soldats & les rameurs.

Nous ne pousserons pas plus loin cette nomenclature: on sent qu'une flotte entiere de pareilles barques armées ne se maintiendroit pas en présence de quelques vaisseaux de guerre Européens.

F I N.



TABLE

DES ARTICLES ET DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Fin de la Table.

